

UNIVERSITÉ DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES SOCIALES ET
ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POSTGRADUATE SCHOOL FOR THE
EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
THE SOCIAL SCIENCES

DEPARTEMENT OF HISTORY

LE GENRE, ÉLÉMENT DE FÉMINISATION DES INSTITUTIONS RÉPUBLICAINES : CAS DES FORCES DE DÉFENSE CAMEROUNAISES 1959-2015

Thèse soutenue publiquement le 04 juillet 2023 en vue de l'obtention du diplôme de
Doctorat/PhD en Histoire.

Option : Histoire Militaire

Par

Willy FOUMANE

Master en histoire Économique et Sociale

Jury

Président : DONG MOUGNOL Maxime Gabriel, Pr. Université de Yaoundé I

Rapporteur : WANYAKA BONGUEN OYONGMEN Virginie, Pre. Université de
Yaoundé I

Membres : BELLA Achille Elvice, MC. Université de Yaoundé I
FOUELEFACK TSAMO Denis, MC. Université de Dschang
ABENA Mathieu, MC. Université de Yaoundé I

Juillet 2022



SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	iii
REMERCIEMENTS.....	v
LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	vii
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	xi
RESUME.....	xiv
ABSTRACT	xv
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIERE PARTIE : L'ARMEE CAMEROUNAISE : D'UNE INSTITUTION ANTI-GENRE A UNE INSTITUTION GENREE 1959-2001	45
CHAPITRE I : L'ARMEE CAMEROUNAISE ENTRE CONSERVATISME ET SOCIALISATION 1959-1984.....	47
I. Apprentissage de la militarisation à la camerounaise	48
II. La primauté d'un conservatisme dans les premières années d'existence.....	62
III. Les prémices d'une socialisation de l'armée camerounaise.....	73
CHAPITRE II : LE GENRE UN ELEMENT ESSENTIEL DANS LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION GAGE D'UNE PLUS GRANDE FEMINISATION	88
I. La place du genre dans la transformation des régimes.....	88
II. Genre, Démocratisation et Armée : mise en relation de trois concepts antonymiques. 123	
CHAPITRE III : LA STRUCTURATION DES FORCES DE DEFENSE CAMEROUNAISE EN CONFORMITÉ AVEC L'APPROCHE GENRE 1985-2001.....	139
I. Modernisation des forces de défense camerounaises.....	140
II. Un recrutement conforme avec l'approche genre	149
III. Une formation « identique » à tous les militaires	162
DEUXIEME PARTIE : LES FORCES DE DEFENSE CAMEROUNAISES : COMPOSANTES GENREES ET MALAISE DANS LE GENRE 2001-2015	181
CHAPITRE IV: LE GENRE DANS LES DIFFERENTS ETATS-MAJORS DES ARMEES 2001- 2015.....	183
I. L'armée de terre : une force de commandement pseudo misogyne.....	184
II. L'Armée de l'Air : une force ou les capacités intellectuelles ne font pas de distinction de sexes	197
III. L'Armée Marine : une force navale dont la complexité n'empêche la prise en compte du genre.....	215
CHAPITRE V : LA GENDARMERIE NATIONALE : UNE FORCE HYBRIDE PLUS OUVERTE A "L'EGALITE DE GENRE"	228
I. Structuration de la gendarmerie nationale camerounaise.....	228

II. Exploitation du personnel dans la gendarmerie nationale	238
CHAPITRE VI : LA FÉMINISATION CONTENUE NONOBTANT LA PROFESSIONNALISATION	259
I. Les raisons qui expliquent une certaine atténuation du recrutement des femmes	259
II. La persistance d'une féminisation en marge.....	277
CHAPITRE VII : LA RESPONSABILISATION CALQUÉE SUR « L'ARRANGEMENT DES SEXES »	289
I. Concentration des femmes dans les structures à caractère social dans les forces de défense camerounaises	289
II. La masculinisation des postes de responsabilité les plus nantis	304
III. De la nécessité d'une systématisation de la prise en compte du genre.....	319
CONCLUSION GENERALE.....	337
ANNEXES	352
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	393
INDEX	422
TABLE DES MATIERES	426

AVERTISSEMENT

La faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse : ces opinions sont propres à l'auteur.

À

Notre mère Virginie Zeh Foumane,

Toute la famille Foumane

REMERCIEMENTS

Nous voulons exprimer notre profonde gratitude à une femme unique pour nous, charismatique dans la rigueur scientifique et maternelle dans la perfection de la recherche. Ses observations et ses conseils ont forgé l'homme que nous sommes. Elle n'a ménagé aucun effort pour la finalisation de cette thèse. Merci Professeure Virginie Wanyaka Bonguen Oyongmen, pour cette peine et surtout cette disponibilité atemporelle. Vous validez notre vision selon laquelle : « derrière une grande enseignante se cache « une grande progéniture » ».

Aussi, nous tenons à rendre hommage à notre institution universitaire en général et au Département d'Histoire en particulier, à travers nos enseignants qui nous ont permis d'acquérir les bases de la discipline historique celle-ci s'est matérialisée par la réalisation de la présente thèse. Au rang des enseignants nous avons les Professeurs : Philippe Blaise Essomba, Edouard Bokagne, Daniel Abwa, Idrissou Alioum, Samuel Efoua Mbozo'o, Raymond Anselme Ebale, Maxime Dong Mougol, Mathieu Abena, Achille Bella, Moussa II Lissou, Chamberlain Nenkam, entre autres. Que ce travail soit un témoignage de la qualité de la formation reçue du cycle licence au cycle doctorat.

Nous tenons également à remercier le personnel des Forces de Défense pour sa contribution à la réalisation de ce travail. Nous pensons à monsieur Joseph Beti Assomo, Ministre Délégué à la Présidence, Chargé de la Défense pour l'octroi des autorisations de recherche au sein de l'institution ministérielle dont il a la charge. Aussi notre gratitude va à l'endroit de monsieur Galax Paul Etoga, Secrétaire d'État à la Défense chargé de la Gendarmerie. Les différents Officiers Généraux, Officiers, Sous-Officiers et Militaire de rang. Le personnel du Service Historique des Armées, de la Direction des Ressources Humaines et du Personnel, le Camp Yeyap, ceux des différents États-majors pour l'accueil.

Nous ne manquons pas de remercier madame le Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille pour l'octroi du stage académique ; le personnel de Direction de la Promotion Sociale de la Femme. Et toutes autres personnes (journalistes, société civile, etc.) ayant contribué à la réalisation de ce travail.

Ne tenons aussi à remercier ces aînés académiques : le Révérend père Docteur Emmanuel Roger Mvomo Ayinda, l'Abbé Docteur Stéphane Nkong Obate. Les Docteurs : Jean Chrysostome Bilobé, Willy Foga Konefong, André Bienvenue Mfo, Charles Bidime Epopa, Serge Djouffo Talla, Bertrand Bolo Bolo, Merryl Paul Oyono. Nos amis, le Lieutenant Davina

Inès Lembe, Yolande Marie Atedzoe Bidzogo, Boris Hugues Hameng Noutchoua, Jean Roussel Ebogo, Hugues Abossolo, Père Arthur Élysée Akono, Sandra Akono, Armel Metchop, Lionel Metchop, l'Abbé Boris Etoundi, Hugues Abossolo, Serge Ekotto, Serge Zeh Foumane, Ydenne Ekotto, Papouse Couvidat, Belise Bigeardel, Marguerite Marie Bernadette Marc. Que ce travail soit l'expression de toute cette reconnaissance.

LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AEF	: Afrique Équatoriale Française
AFARD	: Association des Femmes Africaines pour la Recherche et le Développement
AMD	: Archives du Ministère de la Défense
AMINPROFF	: Archives Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
ASA	: Artillerie Sol-Air
ASS	: Artillerie Sol-Sol.
ATCAM	: Assemblée Territoriale du Cameroun
BA	: Base Aérienne
BA	: Brevets d'Armes
BBRG	: Bataillon Blindé de Reconnaissance
BIR	: Bataillon d'Intervention Rapide
BQG	: Brigade du Quartier Général
BSA	: Bataillon Spécial Amphibie
BTAP	: Bataillon des Troupes Aéroportées
CAT	: Certificats d'Aptitude Technique
CEDEF	: Convention sur l'Élimination de toute formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CEEAC	: Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEM	: Certificat d'État-Major
CFCB	: Complément à la Formation Commune de Base
CFCB	: Complément de Formation Commune de base
CFR	: Collectif des Femme pour le Renouveau
CFTA	: Centre de Formation Technique des Armées
CI	: Centre d'Instruction
CSID	: Cours Supérieur Interarmées de Défense
CIFAN	: Centre d'Instruction des Forces Armées Nationales
CIIR	: Centres d'Instruction Interarmées des Recrues
CISA	: Centre d'Instruction Spécial des Armées
COG	: Centres Opérationnels de la Gendarmerie
COMECI	: Commandement des Écoles et des Centres d'Instructions
COME CIA	: Commandement des Écoles et Centres d'Instructions Interarmées

COMILI	: Commandant Militaire
COPALCO	: Compagnie des Palmers et Nageurs de Combat
CPEFAN	: Centre de Perfectionnement et d'Entraînement des Forces Armées
CREPS	: Centre de Recherche d'Étude Politique et Stratégique
CRT	: Centre de Ravitaillement Technique
CRVT	: Centres de Révision et de Visite Technique
CSID	: Cours Supérieur Interarmées de Défense
DCAF	: Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armée.
DDR	: Désarmement Démobilisation & Réintégration ou Désarmement Démobilisation et Réinsertion
DEM	: Diplôme d'État-major
DES	: Direction de l'Emploi et des Structures
DIREX	: Direction de l'Exercice
DOT	: Défense Opérationnelle du Territoire
DP	: Direction du Personnel
DRH	: Direction des Ressources Humaines
DSCE	: Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi.
EFORTOM	: École de Formation des Officiers du Régime Transitoire des Troupes d'Outre-Mer
EIFORCE	: École Internationale des Forces de Sécurité
EMA	: État-Major des Armées
EMIA	: École Militaire Interarmées
EMIAC	: École Militaire Interarmées du Cameroun
ENAM	: École Nationale d'Administration et de la Magistrature
ENSOA	: École des Sous-Officiers d'Active
FAA	: Force Africaine en Attente
FALSH	: Faculté des Arts Lettres et Sciences Humaines.
FCB	: Formation Commune de Base
FD	: Force de Défense
FES	: Formation Élémentaire de Spécialité
FETA	: Formation Élémentaire Toutes Armes
FMI	: Fonds Monétaire Internationale
GCEAL	: <i>General Certificate of Education Advance Level</i>

GIGN	: Groupement d'Intervention de la Gendarmerie Nationale
GN	: Gendarmerie Nationale
GPIGN	: Groupement Polyvalent D'Intervention de la Gendarmerie Nationale
GV	: Grenadier Voltigeur
IND	: Institut National Démocratique
IST	: Infection Sexuellement Transmissible
IRIC	: Institut des Relations Internationales du Cameroun.
JIF	: Journée Internationale de la Femme
MDA	: <i>Maritime Domain Awareness</i>
MINAS	: Ministère des Affaires Sociales
MINASCOF	: Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Féminine
MINCOF	: Ministère de la Condition Féminine
MINDEF	: Ministère de la Défense
MINFA	: Ministère des Forces Armées
MINPROFF	: Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
NIG	: Norme Internationale Genre
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OFRDPC	: Organisation des Femmes du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais
OG	: Ordre Général
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement.
OMP	: Opération de Maintien de la Paix
ONU	: Organisation des Nations Unies
ONUFEMME	: Organisation des Nations Unies pour la Femme
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
OSCE	: Organisation pour la Sécurité et Coopération en Europe
OTAN	: Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PC	: Poste de Commandement
PNG	: Politique Nationale Genre
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	: Pays Pauvre et Très Endetté
RDPC	: Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais
RECAMP	: Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix

RG	: Région de Gendarmerie
RGPH	: Recensement Générale de la Population et de l'Habitat
RMIA	: Région Militaire Interarmées
SDN	: Société Des Nations
SHA	: Service Historique des Armées
SSR	: <i>Security Sector Reform</i> ou Réforme du Secteur de Sécurité
UPC	: Union des Populations du Cameroun
URSS	: Union des Républiques Socialistes Soviétiques
ZEE	: Zone Économique Exclusive
ZOPAC	: Zone de Pacification du Cameroun

LISTE DES ILLUSTRATIONS

N°	Tableaux	Pages
1	Aperçu des formes classiques de gestion et de contrôle de l'armée.	130
2	Les valeurs et vertus d'un soldat dans une démocratie	137
3	Politique de recrutement du Minfopra en vigueur dans l'Armée camerounaise	151
4	Proportion de recrutement par contingent dans les Forces de défenses camerounaises entre 1959 et 2015	155
5	Critères de conditionnement physique par genre dans les forces de défense camerounaises	175
6	Critères d'aptitudes physiques des forces armées américaines	177
7	Proportion des hommes et des femmes par poste de responsabilité dans l'Armée de Terre en 2015	186
8	Evolution genrée dans l'Armée de Terre entre 1959-2015	188
9	Représentation des femmes par rang dans l'Armée de Terre entre 1959 et 2015	189
10	Responsabilisation en termes de genre du personnel navigant dans l'Armée de l'Air en 2015	201
11	Proportion de responsabilisation en termes de genre dans le personnel navigant de l'Armée de l'Air en 2015	209
12	Hommes et femmes dans l'Armée de l'Air entre 1959 et 2015	213
13	Hommes et femmes dans l'administration de la marine en 2015	219
14	Hiérarchie dans la marine en 2015	221
15	Répartition des responsabilités dans le domaine opérationnel en termes de genre en 2015	225
16	Unités de la Gendarmerie Nationale en 1960	230
17	Répartition sur le territoire national des Régions de Gendarmerie	231
18	Répartitions des Légions de Gendarmerie	232
19	Hommes et femmes dans les services centraux de la Gendarmerie Nationale entre 2020 et 2015	242
20	Hiérarchie en termes de genre dans la gendarmerie en 2015	245
21	Hommes et femmes dans la gendarmerie entre 1959 et 2015	249
22	Genre et commandement dans la gendarmerie nationale en 2015	251
23	Evolution des militaires en termes de genre dans l'armée camerounaise entre 1959 et 2015	285
24	Proportion des rangs genrés dans l'armée en 2015	305
25	Le Cameroun dans les Opérations de Maintien de la Paix internationale	331
N°	Graphiques	pages
1	Part de chaque région selon la politique de l'équilibre régionale	152
2	Quelques contingents lors des recrutements dans les Forces de Défenses Camerounaises	155
3	Responsabilisation sur le plan administratif dans l'Armée de Terre en termes de genre en 2015	187
4	Proportion des hommes et des femmes dans l'Armée de Terre entre 1959 et 2015	188
5	Proportion des femmes dans l'Armée de Terre	190
6	Proportion en termes de genre dans les services du personnel Non-navigant en 2015	202
7	Proportion de l'attribution des responsabilités au personnel navigant en 2015	209

8	Proportion hiérarchique en termes de genre dans l'Armée de l'Air entre 1959 et 2015	214
9	Proportion des hommes et des femmes dans les services sur le plan administratif dans les Bases Navales dans la Marine en 2015	219
10	Proportion hiérarchique en terme de genre dans l'Armée Marine en 2015	221
11	Proportion hommes et de femmes dans les composantes opérationnelle de la Marine nationale en 2015	225
12	Proportion en terme de genre dans les services centraux de la gendarmerie nationale entre 2002 et 2015	243
13	Proportion hiérarchie en terme de genre dans la gendarmerie nationale en 2015	245
14	Proportions des hommes et des femmes dans la gendarmerie nationale entre 1959 et 2015	249
15	Proportion des hommes et des femmes dans les unités de commandement et celles opérationnelles dans la gendarmerie nationale en 2015	253
16	Evolution des militaires en termes de genre dans l'armée camerounaise entre 1959 et 2015	285
17	Pourcentage de femmes dans le domaine de la santé militaire au Cameroun	294
18	Pourcentage dans la hiérarchie par armée en 2015	305
N°	Photos	pages
1	Soldats parés à la formation commune de base au Centre d'Instruction de Djoum 2015	165
2	Officiers en formation à l'Ecole Militaire Interarmées 2015	169
3	Entraînement d'une unité des Forces terrestres et de l'air à la base aérienne 101 de Yaoundé 2009	171
4	Exercice de débarquement au cours de la manœuvre Alligator 2015	172
5	Un militaire en plein entraînement au maniement des armes lourdes 2015	173
6	Entraînement sur les opérations de lance roquêtes 2015	174
7	Hommes et femmes dans l'Armée de Terre lors de la parade au Boulevard du 20 mai 2015: des partenaires complémentaires	191
8	Colonel Ngah Owona : Première femme commandant de bataillon depuis 2015	194
9	Le Bataillon des troupes Aéroportés en action en 2015	196
10	Commandant Tsada, premier personnel féminin au rang des Officier dans l'Air Force	204
11	Un mécanicien d'avion en pleine maintenance	206
12	Hommes et femmes dans l'Armée de l'Air lors de la parade au Boulevard du 20 mai 2015	207
13	Quelques femmes ayant conquis des postes dans le personnel navigant	211
14	Les femmes de la Marine Nationale au Boulevard du 20 Mai 2015	222
15	Carré féminin lors de la célébration de l'unité nationale 2015	241
16	Le Lieutenant-colonel Neba Christine Ngum : une femme au profil de carrière extraordinaire	247
17	Colonel Mindzié Elisabeth : l'une des premières femmes Chef d'Etat-major	256
18	Colonel Anne Bella Nkotto : première femme commandant de légion de gendarmerie	257
19	Plaidoyer pour une approche réaliste et pragmatique du terrorisme mené par un médecin militaire pendant le conflit avec Boko Haram	296
20	Armée camerounaise en planification stratégique dans le Nord Cameroun	309
21	Le paquetage : une charge que seul l'homme peut porter ?	311

22	Militaires camerounaises en opération pendant le conflit contre Boko Haram en 2017	317
23	Exemple de parcours en vue d'atteindre l'ennemie	318
24	Un exemple d'intégration du genre dans l'Armée	326
Schéma		
01	Etapes d'intégration du genre dans les projets de développement institutionnel	335

RESUME

L'étude qui porte sur « Le genre, élément de féminisation des institutions républicaines : cas des Forces de Défense camerounaises 1959-2015 », s'inscrit dans la logique de l'enracinement du genre dans les Forces de Défense au Cameroun. Résolument tournée vers la mue de certains us et coutumes dont le conservatisme résume le mieux, l'armée s'est engagée à rester une institution unique en son genre tout en intégrant certaines valeurs qui cadrent le mieux avec le monde civil. Le genre apparaît donc comme un concept qui va emmener les forces de défense camerounaises à modifier considérablement leurs habitudes afin de prétendre ou de mieux tendre vers de véritables armées professionnelles où il règne les idéaux de démocratie. Ce faisant, il est question de montrer dans quelle mesure le genre participe à rendre les forces de défense plus démocratiques à travers la place réelle qu'elles accordent à leurs ressources humaines. Autrement dit, la place réelle que cette institution de souche masculine accorde à la femme. En s'appuyant principalement sur les sources de première et de seconde main, mais aussi sur la méthode inductivo-hypothético-déductive ; il en ressort que : la jeunesse des forces de défense camerounaises et la jeunesse de leur féminisation trahissent les efforts d'implémentation des réformes visant une véritable transformation de l'institution, ce qui entraîne une prise en compte du genre en fonction des moyens et des possibilités ; d'où la persistance des zones d'ombre comme le « plafond de verre » dans l'ascension hiérarchique, entraînant la nécessité d'une véritable systématisation de la prise en compte du genre. Tourné vers la quête de l'émergence, le Cameroun à travers les forces de défense gagnerait à implémenter le genre de manière véritable dans cette institution considérée comme le ciment de l'unité nationale. Aussi, la professionnalisation ayant fait des armées des acteurs de développement, la valorisation des compétences des hommes et des femmes permettrait une meilleure participation au progrès de la nation camerounaise.

Mots clés : féminisme, démocratie, genre, Forces de défense, institution républicaine.

ABSTRACT

The study which focus on “Gender as a factor in the feminization of republican institutions: the case of the Cameroon Defense Forces 1959-2015”, is a line with the logic of the entrenchment of gender in the Defense Force in Cameroon. The conservatism theory as is viewed as the spearhead of several reforms implemented amongst the military institution, the Army is committed to remain unique with the integration of few values commonly known as civilians one. The gender conception thereby become the main way in for the Cameroonian armed forces to establish the real professional skills including the practice and the due respect of democracy. Therefore, how far gender is contributing to democratize the defense forces throughout their various role? Otherwise, what is the position of female into the army regarding the influence of the male? In that way, many sources and the whole inductive, deductive and the hypothetical approach find out that the youthfulness of female and the Cameroonian defense forces betray the implementation efforts aimed to really institutionalize, which consequently involve the heed of the female gender according to some possible means and possibilities. This is what explain the incomprehension about the process of gradation, leading to the need of the concrete systematization of the female gender. Whiting the emergence framework, Cameroon should endeavor to better take into consideration the female gender category into the army cause its represent the national unity crucible. It should be stated that the real professionalization had made the modern armies to be one of the actors of the entire development so that the increase of more values in terms of male and female skills shall surely allow a bright development of Cameroon.

Keywords: *feminization, democracy, gender, Defense Forces, republican institution.*

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. Présentation du sujet

« **Le genre, élément de féminisation des institutions républicaines : cas des Forces de Défense camerounaises 1959-2015** », est le sujet sur lequel la réflexion est portée dans le cadre de la rédaction de cette thèse de doctorat Ph.D. Cette étude se propose de faire une analyse de l'histoire du genre sous le prisme de la démocratie dans l'une des institutions la plus complexe que sont les Forces de Défense (FD) camerounaises. Le genre prit comme une catégorie utile d'analyse historique, devrait avoir plus d'assise socio-politique pour mieux permettre l'évolution des institutions vers des valeurs démocratiques. Étudier le genre comme un élément de la démocratisation est un choix qui prend corps avec l'ambition des Nations Unies de faire de ce concept un moyen à même de mieux garantir le développement des États en général et des institutions en particulier. Aussi, le genre est l'un des moyens de choix pour assurer le contrôle démocratique des FD comme le démontrent les études du Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées (DCAF). Ce sujet qui a pour mot clé le « genre », pourrait mieux doter le Cameroun dans sa volonté de faire de ce concept, un élément principal dans sa vision de l'émergence à l'horizon 2035. Cette vision d'émergence a bien voulu intégrer le genre comme un facteur de développement et un idéal à atteindre ; sa Politique Nationale Genre (PNG) l'énonce si bien : « le Cameroun, un pays émergent, bâti sur les principes de bonne gouvernance, où les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits et participent de manière équitable au développement¹ ». Énoncé ainsi, on comprend que le genre est ce nouveau facteur de promotion de l'État de droit et de la bonne gouvernance, lesquels principes sont si chers à la démocratie.

2. Contexte général

Maillon essentiel de la politique coloniale, la mise sur pied des armées est propre à chaque administration pendant l'ère coloniale. Pour avoir connu trois « colonisateurs », la structure militaire du Cameroun a été modelée au gré des desiderata allemand, français et anglais. Les armées africaines sont apparues aux yeux des colonisateurs comme des organisations périphériques gravitant autour des complexes militaro-industriels occidentaux². Si les armées pendant la période coloniale servent uniquement les intérêts des puissances mères, c'est à cause de l'affaiblissement des "États africains" au moment des différentes occupations.

¹MINPROFF., "La politique Nationale Genre du Cameroun", publié le 15 janvier 2015, <https://www.minproff.cm/politiquenationalegenre> Consulté le 23 mars 2019 entre 14h12 et 14h35.

² M. Fonrier, "Des armées africaines : comment et pour quoi faire ?", In *Outre-terre*, Vol 2, n°11, 2005, p. 349.

Si dès 1814, suite à l'intervention des Anglais pour le compte des Bell au détriment des Akwa, la scission en deux clans des Douala est entérinée, c'est finalement l'Allemagne qui va signer le 12 juillet 1884, le traité établissant le protectorat allemand au Cameroun dont la teneur suit :

Nous, soussignés, rois et chefs indépendants du territoire nommé *Cameroun*, entre le fleuve *Cameroun*, entre le fleuve Bimbia au Nord et Kwakwa au Sud, et jusqu'au 4°10' degré de latitude Nord, avons aujourd'hui au cours d'une assemblée tenue sur la factorie allemande sur le rivage du roi Akwa, volontairement décidé que : Nous abandonnons totalement aujourd'hui nos droits concernant la souveraineté, la législation et l'administration de notre territoire à M. Edouard Schmitt agissant pour le compte de la firme C. Woerrmann, et Johannes Voss, agissant pour le compte de la firme Jantzen et Thormälen, tous deux à Hambourg et commerçant depuis des années dans ce fleuve. Nous avons transféré nos droits et souveraineté, de législation et d'administration de notre territoire aux firmes susmentionnées, avec les réserves suivantes : Le territoire ne peut être cédé à une tierce personne. Tous les traités d'amitié et de commerce qui ont été conclus avec d'autres gouvernements étrangers doivent rester pleinement valables. Les territoires cultivés par nous, et les emplacements sur lesquels se trouvent les villages doivent rester la propriété des possesseurs actuels et de leurs descendants. Les péages doivent être payés annuellement comme par le passé aux rois et aux chefs. Pendant les premiers temps de l'établissement d'une administration ici, nos coutumes locales et nos usages doivent être respectés³.

Le traité montre que les signataires n'ont pas aliéné l'essentiel du territoire, car ils ont voulu préserver certains acquis. C'est ce qui peut expliquer que pour asseoir sa souveraineté au Cameroun, l'Allemagne a dû s'employer durablement puisqu'elle n'arrivait à occuper la totalité du pays qu'en 1911⁴. Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, les Occidentaux foisonnent dans toute l'Afrique à la conquête des territoires et des richesses. Jusqu'en 1914, la "civilité européenne" invite plusieurs puissances à se côtoyer, quand la Première Guerre Mondiale éclate, un corps d'expédition franco-anglaise va s'atteler à anéantir l'autorité allemande au Cameroun. Après la défaite allemande, les vainqueurs vont s'arroger en qualité de conquérants des richesses matérielles du pays et la main d'œuvre militaire fortement recherchée. Les militaires issus de la guerre ont seulement l'instruction acquise directement sur les scènes de combats cette instruction est les automatismes de guerre : brutalité, destruction, violence. Jusque-là formatés en machine à tuer pour le compte des différents colons, ces « indigènes » n'étaient pas moins amenés à devenir des soldats conscients de leurs actes et du sens des efforts accomplis⁵.

S'il est vrai que l'histoire qu'on peut qualifier de coloniale du Cameroun commence en 1884, année de partage de l'Afrique en zone d'influence, il est aussi vrai que l'histoire de l'armée camerounaise commence à cette date. En effet, la première force constituée est une

³ R. Ngando Sandjé, "Le traité germano-douala du 12 juillet 1884 : étude contemporaine sur la formation des contrats dans l'ordre juridique intemporel", In *Erudit*, Volume 29, n°1, 2016, p. 132, publié le 30 avril 2018, <https://id.erudit.org/iderudit/1045113ar> consulté le 14 février 2020 entre 10h11 et 11h30.

⁴ *Ibid.*, p. 133.

⁵ A. Ondoua, "Sociologie du corps militaire en Afrique noire : le cas du Cameroun", Thèse de Doctorat PHD en Science Politique, Université de Renne 1, 2013, p. 84.

garde camerounaise créée le 16 novembre 1891, elle est dénommée par les Allemands « *polizie truppe* ». Elle prend avec la colonisation française l'appellation de garde nationale en 1919. Elle constitue à l'indépendance, l'embryon de la Gendarmerie Nationale⁶. Avec la colonisation française, la gendarmerie est le corps le plus promu au Cameroun. La gendarmerie française en elle-même est l'héritière de la « Maréchaussée⁷ », mais c'est en 1920 qu'est créé le détachement de la gendarmerie française au Cameroun.

Pendant la période coloniale, l'armée française est composée de trois ensembles aux fonctions en principe distinctes : l'armée métropolitaine, l'armée d'Afrique du Nord (dite simplement « armée d'Afrique ») et l'armée coloniale (dite aussi « la Coloniale »)⁸. Les officiers de ces troupes coloniales ont progressivement acquis une influence considérable au sein de l'armée française. Cette influence qui va donner naissance à un éveil politique, car l'idée d'indépendance n'a pas attendu la Seconde Guerre mondiale pour se manifester en Afrique. Les sacrifices consentis par les Africains pour la défense de leur territoire face à l'arrivée et à la mise à mal de leurs us et coutumes par l'étranger témoigne à suffisance que le sentiment d'éveil les a toujours habité.

L'une des grandes ambitions d'Adolf Hitler, soldat lors de la Première Guerre Mondiale, est de ramener le centre des décisions internationales de manière exclusive en Europe occidentale et de mettre fin à ce partage avec Moscou et Washington⁹. Mais, Le phénomène imprévu à l'issue de la Seconde Guerre Mondiale est l'ébranlement à grande échelle des empires coloniaux. C'est ainsi la deuxième fois que les populations colonisées par l'Europe sont mobilisées pour divers efforts de guerre dans un conflit européen. Le Général Mangin en France décide de lever des troupes dans les colonies et de les impliquer dans des combats sur le sol européen pendant la Seconde Guerre mondiale¹⁰. Cette guerre déjà a eu comme conséquence de démystifier l'homme colon et de faire comprendre aux Noirs qu'il y a des bons et des mauvais blancs¹¹.

⁶ S. S. Ndutumu., "Présentation des forces de défense camerounaises", Etat-Major des Armées, p.3.

⁷ La gendarmerie française est la plus vieille institution, elle s'appelait autrefois la « Maréchaussée ». Le nom vient du fait qu'elle était à l'origine de la police militaire des maréchaux en campagne, commandé par un prévôt doté de pouvoir judiciaire.

⁸ R. Granvaud, "De l'armée coloniale à l'armée néocoloniale (1830-1990)", in *Que fait l'Armée française en Afrique ?*, n°23, 2009, p. 3.

⁹ P. Kum'a Ndumbé III, "La deuxième guerre, la création d'un nouvel ordre internationale et l'échec durable des indépendances africaines", les Actes du colloque : « Le Tiers Monde dans la Deuxième Guerre Mondiale », septembre 2009, p. 2.

¹⁰ *Ibid.*, p.3.

¹¹ Ondoua, "Sociologie du corps militaire...", p. 87.

L'apport de l'Afrique dans l'issue des guerres s'est avéré déterminant. Non seulement, elle a servi de base aux opérations militaires visant la libération de l'Europe, mais encore son économie a été mise au service des Alliés. Une telle participation des Africains aux guerres ne pouvait qu'aiguiser leurs aspirations à l'autonomie. Les expériences pendant et après les guerres vont engendrer des mouvements de revendication et de protestation. Il naît alors la conscience que le colonialisme est un système de dupe qui fait travailler et mourir le colonisé uniquement pour la métropole, et que le mieux est de se battre pour éliminer le système colonial du sol africain, asiatique ou indien. Ainsi naissent un peu partout dans les colonies des mouvements de revendication qui, pour les pays africains, aboutissent dans les années soixante à l'indépendance et pour le cas du Cameroun à la mise sur pied d'une armée camerounaise la veille de son indépendance. Après cette indépendance, la situation de l'homme et de la femme va évoluer de manière différente au sein de la société en générale et de l'armée en particulier. Des évolutions sont perceptibles, mais l'Africain reste considéré aux yeux de certain comme un être qui n'a pas évolué depuis les indépendances.

Lors de son discours à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar en 2007, l'ex Président français Nicolas Sarkozy tient ces propos :

Le drame de l'Afrique, c'est que l'Homme africain n'est pas assez entré dans l'Histoire. Le paysan africain, qui depuis des millénaires vit avec les saisons, dont l'idéal de vie est d'être en harmonie avec la nature, ne connaît que l'éternel recommencement du temps rythmé par la répétition sans fin des mêmes gestes et des mêmes paroles. Dans cet imaginaire où tout recommence toujours, il n'y a pas de place ni pour l'aventure humaine ni pour l'idée de progrès. Dans cet univers où la nature commande tout, l'Homme échappe à l'angoisse de l'histoire qui tenaille l'Homme moderne, mais l'Homme reste immobile au milieu d'un ordre immuable où tout semble être écrit d'avance. Jamais l'Homme ne se lance vers l'avenir. Jamais il ne lui vient à l'idée de sortir de la répétition pour s'inventer un destin.¹²

A la lecture de ces propos, on constate que l'ex Président français soulève à sa manière le véritable problème de l'Afrique. Ces propos ne sont pas une négation de l'Histoire du continent africain, mais un constat regrettable, sur le fait que l'Africain ne fasse pas montre d'audace et d'innovation afin de s'inventer un destin. Mais la vision européocentriste de Sarkozy sur l'Afrique est dépassée, car les Africains sont devenus maître de leur destin et l'Afrique un continent du futur.

Le drame de la femme africaine c'est qu'elle n'est pas assez entrée dans l'Histoire. En Afrique, les femmes sont encore des mineurs sous tutelle¹³, c'est dire que la femme africaine a

¹² Le Monde Afrique, "Le discours de Dakar de Nicolas Sarkozy", le Monde, le 26 juillet 2007, publié le 09 novembre 2007, <https://www.lemonde.fr/Afrique/article/2007> consulté le 15 octobre 2019 entre 12h30 et 13h05.

¹³ R.A. Ngongue, "Féminisme et femme africaine à la lumière de l'histoire", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 1999, p.2.

un sort peu enviable dans la société, car celle-ci est sous l'emprise de l'homme à tous les niveaux de la vie. Les femmes sont les invisibles de l'histoire, aussi bien chez les anciens détenteurs du pouvoir (ceux de la période ancienne) que pour les colonisateurs¹⁴. La femme africaine *a contrario* de l'homme est longtemps restée dans l'ombre de la littérature. Quand bien même celle-ci figure dans la littérature c'est dans la posture de femme dominée, discriminée, marginalisée ou opprimée. L'histoire de la femme africaine nous présente un déséquilibre profond dans les rapports hommes-femmes, en raison sans doute d'une tradition de supériorité masculine enracinée dans les mentalités. C'est dire que cette supériorité se présente désormais comme une pseudo supériorité eu égard des avancées du monde contemporain qui amène peu à peu un changement de paradigme en ce qui concerne les rapports hommes-femmes.

Certes, les éléments de dépendance entre genre se présentent sous des formes parfois très différentes. Une vie relativement autonome des femmes entre elles, qui se traduit en particulier par la vitalité très forte de la vie associative féminine (sociétés secrètes, associations de danse, tontines, *etc.*) les ont parfois protégé notamment dans les sociétés plutôt « matrilinéaire ». En revanche, dans la plupart des cas, la femme fut et demeure dans certaines sociétés une véritable « bête de somme », l'instrument de production majeure, exploitée comme telle par l'homme et la famille. Il est important de sortir de ces sentiers perdus de l'histoire qui pensaient que les femmes n'existaient que par leur lignage d'appartenance, qu'il s'agisse de leur propre famille ou de celle de leur époux. Il faudrait sortir de l'époque des sociétés préindustrielles où la femme n'était que la fille, la sœur, l'épouse ou la mère de l'homme dominant. Aussi, il faudrait sortir les sociétés de ce renfermement culturel et religieux ou les missionnaires ont contribué à la modification des rapports hommes-femmes, car au conservatisme coutumier des vieux chefs pour lesquels les femmes étaient des inférieures naturelles plus ou moins assimilables à des esclaves, s'ajouta le conservatisme moral de l'église. À ce sujet, Coquery-vidrovitch ajoute :

Le résultat fut trouble : quelques filles bénéficièrent certes de l'école, mais l'esprit victorien et bourgeois de la fin du XIX^e siècle ajouta ses freins à ceux de la société traditionnelle. La valeur sociale des femmes fut déniée, leur rôle productif fut au mieux ignoré, au pire exploité, leur émancipation durement entravée. Les bonnes sœurs, en dépit de leur charité, eurent une action sans doute encore plus négative, puisqu'elles transposaient, en quelque sorte, sur leurs jeunes élèves leur propre sentiment d'infériorité.¹⁵

Toutefois, à l'instar de l'impérialisme et de la colonisation, le déséquilibre des rapports de genre en Afrique va s'estomper avec le temps, mais pas de manière tous azimuts, ni par la

¹⁴ C. Coquery-Vidrovitch, "Histoire des Femmes d'Afrique", in *Clio. Histoire, femmes et société*, N°2, 1997, p. 4.

¹⁵ *Ibid.*, p.3.

grâce divine ; mais avec les luttes de libération féminine ou le « féminisme ». De manière prosaïque, le féminisme se comprend comme l'attitude de ceux et celles qui veulent que les femmes aient les mêmes droits que les hommes. Au sens large, le féminisme est un effort de compréhension de l'existence humaine dans une perspective qui confère à l'expérience féminine un poids égal à celui de l'homme¹⁶. Ce mouvement qui est né en Occident vers 1808¹⁷, va se répandre de par le monde et s'affirmer comme un mouvement universel. En Afrique, le féminisme a son histoire et sa particularité, en dehors de l'aspiration occidentale, le féminisme africain se montre d'une part héritier des vestiges du matriarcat des vieilles sociétés africaines qui conféraient à la femme une position privilégiée, d'autre part, il émane des valeurs progressistes induites par les luttes nationalistes pour l'indépendance dans lesquelles les femmes ont fait preuve de bravoure et de vaillance autant que les hommes¹⁸. C'est à partir des années 1970 et surtout 1980 que le statut de la femme africaine est défendu et soigné, autant sur le plan politique que sur le plan social par des voix féminines. C'est surtout durant « la décennie des Nations Unies pour la Femme » (1975-1985) que le féminisme africain a finalement fait entendre sa voix, d'abord à la conférence de Copenhague en 1980, puis à celle de Nairobi en 1985¹⁹.

Bien que les luttes féministes aient beaucoup influencé le devenir de la femme de par le monde, il existe dans toute société des domaines qui représentent des énigmes et des mythes. C'est dans ce registre qu'on peut classer l'armée. Le mot armée doit être pris dans un sens dual, comme nom c'est-à-dire l'institution militaire et comme adjectif c'est-à-dire femmes en armes. Les institutions militaires ont toujours entrepris de strictement contrôler, voire d'interdire l'accès des femmes dans leur rang²⁰. En effet, l'assignation de la guerre aux hommes et la procréation aux femmes représente une des formes d'organisation des rapports de genre les plus répandues au sein des sociétés humaines. L'institution militaire a pendant longtemps véhiculé le message de la virilité et dans ce sens, l'homme est celui qui l'incarne, par conséquent l'institution militaire est à son image. Dans les sociétés occidentales, le service militaire était un impératif pour chaque homme, car il permettait la traversée de la frontière avec l'autre sexe (celui de la femme) et permettait aussi de neutraliser le danger de la confusion. Le garçon était

¹⁶ F. F. Houssou Gandonou, "Les fondements éthiques du féminisme. Réflexion à partir du contexte africain", Genève, Globethics, 2016, p. 23.

¹⁷*Ibid.*, p.126.

¹⁸*Ibid.*, pp. 157-158.

¹⁹ W. Foumane, "La problématique du genre dans les forces de défense et sécurité camerounaises 1984-2014", Mémoire de master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2017, p.3.

²⁰ L. Capdevila et D. Godineau, "L'Armée", in *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, N°20, 2004, p.2.

le seul à fréquenter l'institution militaire parce que c'est l'armée qui faisait de lui un vrai homme. En témoignent les propos d'Ute Frevert : « L'armée est devenue, au dernier siècle la deuxième instance importante de notre peuple à côté de l'école [...] l'armée est une école de la masculinité »²¹.

Si l'institution militaire est une école de la masculinité, voire de la virilité, il est important que la femme y figure. Au regard de ses attributs apparemment non virile et de ce que renvoie l'armée pour Frevert, sa mission serait de faire de ces femmes des personnes viriles à l'instar des hommes. C'est fort de ce qui précède que Raphaëlle Branche va dire : « les soldats sont définis par rapport aux femmes, comme leur inverse, leur négatif ; c'est l'armée qui transforme des "gonzesses" à genoux en homme debout »²². À partir du moment où l'institution armée se veut entièrement masculine, toute intrusion féminine pose problème, perturbant un équilibre fondé sur une organisation, des codes et des rites particuliers. C'est ce qui tend à expliquer l'intégration très tardive de la femme dans les armées de par le monde en général et au Cameroun en particulier.

L'intégration des femmes dans les armées a certes soulevé de nombreux problèmes, mais au demeurant, cela a emmené à repenser le genre selon la position occupée par chaque individu dans l'institution militaire et le rapport qu'il entretient avec les armes. La prise en compte de ces deux données conduit à relativiser le système bipolaire qui structure habituellement la mise en ordre du genre. On ne va pas nier *de facto* le fait que la différence sexuelle est une donnée qui agit lors du recrutement militaire, mais d'autres variables interviennent dans les assignations statutaires, sociales ou ethniques. Elle structure avec autant de force l'identité de genre. En s'ouvrant au monde, les institutions militaires introduisent au sein de leur propre sphère de nouvelles polarités qui contribuent à redéfinir le genre. Etant donné que la société est sortie de ses considérations classiques sur la femme, où on pensait qu'elle n'est que femme que lorsqu'elle joue son rôle dans la société, pour embrasser le statut de présidente, chef d'entreprise, enseignante, avocate, professeure, *etc*, il est aussi nécessaire que les institutions militaires sortent plus de leurs considérations et pratiques qui sont pour nous dépassées. Elles doivent sortir de ces pratiques peu valorisantes à l'instar des armées de l'époque des guerres mondiale, qui pratiquaient pour certaines la ségrégation raciale et la distribution hiérarchique des postes de responsabilité de manière discriminatoire. Vincent Joy cité par Luc Capdevila et

²¹ U. Frevert, "L'armée, école de la masculinité : cas de l'Allemagne au XIX^e siècle", in *Travail, Genre et Société*, N°03, 2000, p.45.

²² Capdevila et Godineau, "L'Armée...", p.4.

Dominique Godineau rapporte : « jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'armée des États-Unis, pratiquant la ségrégation raciale, cantonnait les soldats afro-américains dans la logistique, le convoi, le terrassement, tandis que les femmes volontaires étaient orientées vers la seule force auxiliaire »²³.

Dès lors, il est indispensable que par la redistribution des rôles et des honneurs de manière équitable et mérité, les frontières de limitation de l'homme et la femme puissent être franchies au sein des institutions militaires ; au même titre que les hiérarchies entre hommes et femmes ont été ventilées selon les cultures au fil des conjonctures. La présence des femmes au sein des forces armées doit apparaître comme la règle plutôt que l'exception. Bien qu'aujourd'hui, l'institution militaire apparaisse comme un lieu historique qui a d'abord contribué à intégrer les hommes en accusant leur différence avec les femmes, comme individus, comme sujets sociaux et comme citoyens, l'ouverture récente de l'ensemble des fonctions militaires aux femmes est bien l'un des indicateurs du rapprochement des identités de genre dans la société contemporaine.

Bien qu'en un quart de siècle, les quatre conférences mondiales sur les femmes organisées par les Nations Unies ont été le moyen de placer la question de "l'égalité entre les sexes" au cœur de l'agenda mondial, ces conférences ont permis de regrouper la communauté internationale autour d'un ensemble d'objectifs communs, assorti d'un plan d'action effectif pour la promotion générale des femmes dans toutes les sphères de la vie publique et privée. En 1975 à Mexico, un dialogue mondial avait été engagé avec la première conférence mondiale sur les femmes, coïncidant avec l'année internationale de la femme. Les différents objectifs étaient : la promotion de l'égalité complète entre les hommes et les femmes et l'élimination de la discrimination fondée sur le sexe ; l'intégration et la pleine participation des femmes au développement et une contribution de plus en plus importante des femmes au renforcement de la paix internationale. Alors qu'à Copenhague en 1980, le processus d'évaluation débute, il est constaté une divergence entre les droits légaux et la capacité des femmes à les exercer. Lors de la troisième conférence à Nairobi en 1985, le mouvement pour l'égalité entre les sexes va acquérir une reconnaissance internationale²⁴. À cet effet, trois catégories élémentaires de mesures sont établies dont celles légales et constitutionnelles sur l'égalité avec les hommes au niveau de la participation sociale et l'égalité avec les hommes dans la vie politique et les

²³Capdevila et Godineau, "L'Armée...", p. 5.

²⁴ONU, "Cinquième congrès sur la femme", publié le 04 avril 2000, <http://www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/session/>, consulté le 23 février 2019 entre 18h03 et 18h30.

processus de prise de décisions. La conférence de Beijing en 1995 fut le legs du succès dû au renouveau des engagements mondiaux pour une attribution accrue de pouvoirs aux femmes partout dans le monde. Cette conférence s'intéressa à douze domaines critiques²⁵. De même, eu égard aux recommandations issues de la conférence de Luxembourg en 2000, et retenues en 2005 à l'occasion de Beijing + 10, les États du Nord en général et ceux du Sud en particulier intégrèrent « les politiques Genres » dans leur processus de développement.

Au demeurant, il subsiste toujours des difficultés sur l'implémentation véritable du genre dans les institutions en Afrique en générale et au Cameroun en particulier. Dans les FD camerounaises, l'approche genre reste très mal connue et parfois assimilée à une norme qui vise la réduction des droits ou des pouvoirs des hommes en vue d'une supériorité des femmes. Or, le genre étant un principe qui ne fait pas dans l'apologie de la femme, mais bien de l'homme et de la femme, il y a une nécessité de lui insuffler une nouvelle dynamique. Le principe de "l'égalité", voire de la parité si chère à l'approche genre doit être évalué et mesuré avec plus d'assise politique. Les FD camerounaises considérées comme l'institution d'État s'étant ouverte à la confusion de genre par leur féminisation en 1984 présentent encore des limites quant à leur utilisation de la ressource humaine féminine. Peut-être sont-elles encore cantonnées dans la vision classique de la femme ou ne jugent-elles pas encore de la nécessité de franchir le Rubicon dans l'utilisation de tous ces militaires au même titre. La responsabilisation en terme genre dans les FD reste déséquilibrée et c'est la femme considérée à tort comme le « sexe faible » qui en paye toujours les frais. La hiérarchie dans ces forces demeure fortement masculinisée.

3. Justification du choix du sujet

Les motivations qui ont inspiré le choix de ce thème sont légions. Elles sont pour la plupart d'ordre personnel, socio-économique et scientifique.

Pour ce qui est du volet privé ou personnel, le rôle de la femme dans la société reste faiblement apprécié c'est pour cela qu'il nous est venu le désir de redorer le blason de la mère de l'humanité. Aussi, étant le produit des efforts d'une femme et ayant vu ses sacrifices pour forger l'homme, il a été logique pour nous de prendre le genre comme centre d'intérêt pour nos travaux. Il semble logique que faire de la promotion du genre une priorité dans la recherche est

²⁵ Les femmes et la pauvreté ; l'éducation et la formation des femmes ; les femmes et la santé ; la violence à l'égard des femmes ; les femmes et les conflits armés ; les femmes et l'économie ; les femmes, le pouvoir et la prise de décision ; les mécanismes institutionnels pour la promotion des femmes ; les droits humains des femmes ; les femmes et les médias ; les femmes et l'environnement ; et les fillettes.

moyen de rendre hommage au travail des mères, des femmes rurales : ces femmes qui s'investissent dans le secteur informel et formel pour la réussite de leur progéniture. Aussi, cette justification personnelle s'appuie sur celle d'Henri Ngoa de regretté mémoire qui a affirmé :

... Je dirais simplement comment j'ai été amené aux choses des femmes. Un jour que j'interrogeais un vénérable vieillard, sur les rites initiateurs chez les Bèti, une femme d'environ quatre-vingt ans vint s'asseoir à côté de moi et me dit sans ambages : "Mon fils, pourquoi oublies-tu la femme ? Fœtus, je te porte dans mon ventre, bébé je te porte sur ma poitrine ; enfant, je te porte sur mon dos ; adulte, je te porte sur les genoux (allusion à l'acte sexuel) ; et quand je cesse de te porter, c'est que tu es mort ! Pourquoi oublies-tu la femme ?"²⁶.

L'histoire montre que les femmes ont un passé oublié, car ceux qui ont écrit l'histoire les ont volontairement occulté dans leurs récits. Celles-ci sont présentées comme des êtres n'ayant jamais eu un apport dans des domaines aussi variés que la création littéraire et artistique, la pensée philosophique, les sciences ou l'action publique ainsi que le domaine de la défense. Or, l'histoire ne saurait être complète sans les femmes. Étudier la question vise à démontrer que les femmes aussi bien que les hommes sont capables de s'affirmer dans n'importe quel domaine. Il est bien de voir que cette formule devenue célèbre : « derrière un grand homme se "cache" une grande femme » peut être dépassée, et que chaque genre écrit sa propre histoire. Aussi, il est important de montrer que les hommes sont sortis des considérations misogynes pour s'arrimer aux idéaux de mondialisation de genre, mieux à la parité. C'est dans cette logique que cette étude aura un penchant plus accentué sur la femme, car c'est elle qui est considérée inégale à l'homme. Toutefois, il n'est pas question de verser dans le féminisme radical.

Sur le plan social, l'analyse genre dans l'action sociale occupe une place de choix, notamment dans la dynamique de la construction des rapports entre sexes. Les études sur le genre à divers niveaux de la société visent une levée de bouclier entre les considérations traditionnelles et modernes des rôles, mieux l'apport du masculin et du féminin dans la société. La femme est le meilleur moyen pour une société qui aspire à un développement total, c'est pourquoi nous sommes d'avis avec ces paroles d'Henri Ngoa :

La femme peut être considérée comme un élément de transition, sinon un lieu de transit. Si l'on veut changer de statut social ou de mode d'existence, si l'on veut sauver sa vie en danger, il faut transiter par la femme. Et ceci n'est d'ailleurs pas exclusivement bête : le monde entier ne considère-t-il pas la femme comme une passerelle ? La prostitution sacrée, les relations sexuelles d'agrégation à certains groupes, l'échange de filles valant traité de paix, le changement de statut social par l'acte de prendre femme l'illustrent avec bonheur. Probablement pourrait-on améliorer la condition humaine si la femme occupait des postes importants dans les organismes internationaux.²⁷

²⁶ H. Ngoa, "La civilisation de la femme dans la tradition africaine", Communication au Colloque d'Abidjan 3-8 juillet 1972. In J-C. Barbier, *Femme au Cameroun Mère pacifiques, femmes rebelles*, Paris, ORSTOM Karthala, 1985, p. 36.

²⁷ Ngoa, "La civilisation de la femme...", p.36

Les études sur le genre couvrent plusieurs domaines des sciences sociales à l'instar de l'anthropologie, la psychologie, la sociologie, le droit et, bien entendu, l'histoire. Dans les FD camerounaises, l'intégration du genre répond au souci pour ces forces de suivre la logique des autres institutions de la société qui comptent dans leur personnel des hommes et des femmes à des postes importants.

Sur le plan économique, le Cameroun qui est résolument tourné vers l'émergence à l'horizon 2035 a besoin de tous les facteurs pour y arriver comme le témoigne le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) de première génération en matière de genre. L'atteinte de cet idéal nécessite la participation des hommes et des femmes à cet effort national. Si toute une couche sociale est mise à l'écart, les chances s'amenuisent. C'est dans ce sillage que la Politique Nationale Genre (PNG) réaffirme cette implication de l'homme et la femme dans sa vision d'un développement sur le long terme. D'après cette même politique, le quota de représentativité des femmes est fixé à 30% dans tous les domaines de la vie nationale, objectif loin d'être atteint dans les FD. Cela est certainement dû à des difficultés liées à l'éducation, le poids de la culture et la domination masculine sur l'échelle des valeurs (pouvoir et instance de prise de décision), l'absence d'une budgétisation du genre. Cet état de choses est aussi la résultante des différentes considérations de la femme dans la société d'une part et de la non valorisation de la compétence féminine d'autre part. Dans les FD comme dans la plus part des institutions républicaines au Cameroun, le pourcentage de représentativité des femmes baisse au fur et à mesure qu'on monte en grade, peut-être à cause de son intégration tardive dans ces forces ou de la concentration d'un plus grand nombre de femmes dans les grades inférieurs due aux conditions de recrutement et des postes alloués à celles-ci qui ne favorisent pas toujours un bon avancement²⁸.

Ce faisant, étudier les problèmes de genre dans les FD revient à mesurer leurs portées, en allant au-delà du simple comptage des effectifs pour déporter l'investigation sur l'accès concret des femmes aux « pleins pouvoirs dans ces forces ». Sont-elles en droit d'user en ultime recours d'une « force coercitive non négociable » pour reprendre Dominique Monjardet²⁹. En d'autres termes, les femmes usent-elles de tous les avantages liés à leur profession ? On entend par là, le recours à la force armée quand cela est nécessaire.

²⁸ Dans les FD, l'avancement en grade et en échelon est tributaire à la production d'un certain nombre de résultats par rapport au poste de responsabilité qu'on occupe. Cela dépend aussi de la conduite donc fait preuve le militaire, le gendarme ou le policier durant une année. Cf. Décret n°75/700 du 06 novembre 1975 portant règlement de discipline générale dans les Forces Armées.

²⁹ D. Monjardet, *Ce que fait la police*, Paris, La Découverte, 1996, p. 187

L'intérêt scientifique de cette étude réside dans le fait que, même si plusieurs études ont été menées en rapport avec les Forces de Défense, celles-ci se sont seulement penchées sur des aspects tels que le recrutement dans les forces de défense, la réforme de la gendarmerie au Cameroun et bien d'autres. Aussi, des études sur la femme dans le milieu militaire sont à souligner dans les Universités de Ngaoundéré et Douala. Toutefois, il apparaît comme le soulignent Luc Capdevilla et Dominique Godineau, qu'autant l'historiographie sur le genre et la guerre est volumineuse, autant les études historiques sur le genre et la défense (armée) restent faibles. C'est fort de ce constat que l'on envisage apporter notre modeste contribution à l'historiographie du genre en générale et celle de ce concept en rapport avec les Forces de Défense au Cameroun en particulier. Il est par ailleurs important de voir si les Forces de Défense camerounaises s'adaptent aux changements dans la définition de la sexualité, comme une force de rencontre, une dynamique d'ouverture, de créativité et de communion. De même, s'inspirant des différentes études initiées par le Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées à Genève (DCAF), ce travail espère apporter une vision plus élargie sur les questions de genre en rapport avec la démocratie dans l'institution armée au Cameroun.

Sur le plan de la science politique, l'on est d'avis avec Hervé Kangang³⁰ quand il estime que la présence de la femme dans l'armée illustre la manière dont le Cameroun conduit depuis quelques années son processus démocratique. Ainsi, il est possible de contribuer à faire comprendre comment l'armée a dû réagir à l'impératif sociétal qui exige de se conformer à des valeurs civiles plus larges reposant sur l'égalité sociale d'une part et les exigences propres au milieu militaire d'autre part. C'est dire qu'il est question de comprendre comment les Forces de Défense ont réussi à intégrer le couple homme-femme dans un milieu qui était jusque-là homogène, avec notamment la seule présence des hommes.

Sur le plan de la science physiologique, depuis la Seconde Guerre mondiale, les conséquences humanitaires et matérielles de la guerre cessent d'être exclusivement militaires pour revêtir plusieurs autres formes : économique, culturelle, informatique et électronique. De même, la technologie mise en œuvre ainsi que les évolutions socio juridiques dans ce nouvel environnement international obligent les Forces de Défense à privilégier les compétences intellectuelles au détriment de la force physique brute. Cette nouvelle conception de la guerre impose donc la participation de l'homme et de la femme dans les forces armées.

³⁰ H. Kangang, " Recrutement, présence et engagement des femmes dans les forces de défense camerounaises", Mémoire de fin de stage, Université de Yaoundé, 2010, p.7.

4. Cadre spatial et temporel

Le cadre spatio-temporel s'intéresse à la présentation de l'espace géographique et à la justification des bornes chronologiques définissant la recherche. Joseph Ki-Zerbo allant dans le même sens déclarait : « l'historien qui veut remonter le passé sans repère chronologiques ressemble au voyageur qui parcourt dans une voiture sans compteur de piste et sans bornes kilométriques »³¹. Autrement dit, les bornes chronologiques sont très importantes pour tout travail scientifique et permettent d'éviter une navigation dans le néant.

4.1. Délimitations temporelles

Circonscrire l'espace-temps d'étude est essentiel pour l'historien et cela repose sur plusieurs facteurs car, comme le dit Nicolas Offenstadt : « la chronologie désigne à la fois la succession des faits dans le temps et le travail d'assignation d'une date aux événements et leur classement dans l'ordre du temps »³². Pour ce travail, la fourchette historique part de 1959 jusqu'à 2015. La loi cadre Gaston Defferre ayant accordée une autonomie somme toute factice aux Camerounais, la marche vers l'indépendance était devenue une réalité. Un gouvernement de transition se mettait progressivement en place et à l'aune de l'année 1959, le Cameroun devait accéder à l'indépendance. Il fallait une force militaire pour pouvoir inaugurer la parade des festivités de l'indépendance. C'est dans cette logique que va naître l'armée camerounaise, avec comme acte de naissance l'ordonnance n°59/57 du 11 novembre 1959 portant création de l'Armée camerounaise et organisation générale de la défense.

L'année 2015 est considérée comme une année phare dans l'évolution des Forces de Défense vers une certaine valorisation de la femme. En effet, après avoir officiellement féminisé l'armée en 1984, les femmes vont évoluer avec différentes formes de profils de carrière. Si on a une première femme colonel en 2001 (année de la professionnalisation des armées), il faut attendre l'année 2015 pour voir la femme nommée à l'un des postes de responsabilité stratégique et exceptionnel à savoir commandant d'une Légion de Gendarmerie. Cette nomination est soutenue par le décret n°2015/109 du 28 février 2015 portant nomination des responsables au Ministère de la Défense.

4.2. Délimitations spatiales

Le Cameroun est un pays d'Afrique centrale et occidentale, situé entre le Nigeria à l'Ouest, le Tchad au Nord, la République Centrafricaine à l'Est, le Gabon, la Guinée Équatoriale

³¹ J. Ki-Zerbo, *Histoire générale de l'Afrique, Tome1, méthodologie et préhistoire africaine*, Paris, UNESCO, 1980, p.16.

³² N. Offenstadt, *Les mots de l'historien*, Toulouse, Presse Universitaire de Murail, 2004, p.23.

et la République du Congo au Sud et le Golfe de Guinée au sud-ouest³³. Il se situe entre le 2^{ème} et le 13^{ème} degré de latitude Nord d'une part et entre le 8^{ème} et le 13^{ème} degré de longitude Est d'autre part. Le Cameroun a la forme d'un triangle rectangle dont l'hypoténuse se tire sur 1500 km du Lac Tchad au Golf de Guinée et la base sur 200 km de l'océan Atlantique à la frontière centrafricaine³⁴. Le Cameroun couvre une superficie de 475442 km², dont 465842 km² de superficie continentale et 9600 km² de superficie maritime. Le pays a une longueur de 1200 km allant de l'Extrême Nord au Sud et une largeur de 800 km de l'Est à l'Ouest. Sa population est d'environ 23 000 000 d'habitants en 2018 ; il se situe entre la bordure méridionale du Sahara et la limite septentrionale de la forêt équatoriale du bassin du Congo au Sud. L'Ouest du pays est dominé par les hauts plateaux et comprend le massif le plus haut de la côte Ouest africaine : le Mont Cameroun, qui culmine à 4100 mètres, c'est le neuvième sommet du continent africain³⁵.

Pour cette étude qui porte sur les Forces de Défense, une délimitation des structures est également faite. Ainsi, les armées cibles d'étude sont : les forces de la Marine, l'Armée de l'Air, l'Armée de Terre et la Gendarmerie Nationale. Le Corps National des Sapeur Pompiers est exclu de cette étude, non pas parce qu'il n'est pas important, mais parce qu'il représente une formation militaire interarmées spécifique de Protection Civile³⁶.

5. Clarification conceptuelle

Dans le souci de mieux appréhender cette étude et d'éviter un dialogue de sourd autour des concepts diversement appréhendés, la clarification conceptuelle est primordiale. Pour Émile Durkheim, c'est une phase très capitale pour mieux comprendre l'objet d'étude. À ce propos il affirme :

La première tâche du sociologue doit être de définir les choses dont il traite, afin qu'il sache de quoi il est question. C'est la première et la plus indispensable de toute preuve de vérification. De plus, puisque c'est par cette définition initiale qu'est constitué l'objet même de la science, celle-ci sera une chose ou non, suivant la manière que cette définition sera faite³⁷.

³³Delphicom internationale, "Présentation du Cameroun", publié le 20 juin 1998, <https://www.delphicominternationale.com/présentationducameroun>, consulté le 21 novembre 2018 entre 12h50 et 14h00.

³⁴E. S. N. Djouffo Talla, "La problématique du genre, de l'Université Fédérale à l'Université de Yaoundé I : cas de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines. 1961-2011", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2014, p.13.

³⁵ PRC, "Le Cameroun", publié le 14 février 2015, <https://prc.cm/fr/le-cameroun/presentation>, consulté le 21 novembre 2020 entre 17h33 et 18h02.

³⁶ AMD, Document internes du SHA, décret n°2001/184 du 25 juillet 2001, portant réorganisation du Corps National des Sapeurs-Pompiers.

³⁷ E. Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1919, p.20.

Dans une logique d'interdisciplinarité, cette observation du sociologue est également valable pour les historiens. Ainsi, dans le cadre de cette recherche, nous allons nous attarder sur les concepts de : genre, démocratisation, féminisation, institutions et forces de défense.

Le genre peut être une catégorie grammaticale (genre féminin et genre masculin), mais le genre dont il est question dans ce travail est celui renvoyant au construit social.

Dans son usage le plus récent, le genre semble avoir fait son apparition parmi les féministes américaines qui voulaient insister sur le caractère fondamentalement social des distinctions fondées sur le sexe. C'est dire eu égard de ce qui précède que le genre est fille du féminisme. Le mouvement vient du discours politique français du XIX^e siècle, mais la date réelle de son apparition reste obscure³⁸. Une tradition attribue l'invention du mot à Charles Fourier, l'audacieux inventeur du socialisme utopique, qui en 1808, publie la *Théorie des quatre mouvements*³⁹, ou il exprime avec force, les idées fondatrices du féminisme politique. Mais, Geneviève Fraisse note qu'en réalité le mot ne vient pas de Fourier, même s'il est avéré que ce dernier a assisté en 1830 à l'apparition du premier mouvement féministe et a joué un rôle d'éclairer dans l'histoire de l'égalité des sexes et de la liberté des femmes. Selon elle, le véritable auteur du mot féminisme, est l'étudiant Ferdinand-Valère Faneau de la Cour, élève du professeur Jean Lorain qui en 1871, fait paraître une thèse de médecine intitulée "Du féminisme et de l'infantilisme chez les tuberculeux"⁴⁰. Le mot est ici employé dans un sens médical et non politique. Selon elle, il faut attendre les années 1780, pour trouver ce mot utilisé dans divers écrits avec un sens proprement politique pour évoquer la revendication collective des femmes pour l'égalité des sexes. Mais en réalité, le mot féminisme est déjà bel et bien employé avec une connotation politique dès 1872 dans l'ouvrage d'Alexandre Dumas fils, puisqu'on y lit textuellement : « les féministes, passez-moi ce néologisme, disent, à très bonne intention d'ailleurs : "tout le mal vient de ce qu'on ne veut pas reconnaître que la femme est l'égale de l'homme et qu'il faut lui donner la même éducation et les mêmes droits que l'homme »"⁴¹. Les premiers mouvements féministes sont nés avec la révolution française de 1789 à 1799, pendant lesquelles les femmes de classes moyennes créèrent des clubs où elles se retrouvaient à égalité avec les hommes pour soutenir la révolution. Cette période marque ainsi l'ère du féminisme proprement dit ; avec la publication des droits de la femme et de la citoyenne en dix-sept articles

³⁸Houssou Gandonou, "Les fondement éthique du...", p. 125.

³⁹*Ibid.*, p.126.

⁴⁰ G. Fraisse, "Féminisme : appellation d'origine", In *vacarme*, Minorité féminine pluriel, n°4-5, p.52.

⁴¹ A. Dumas Fils, *L'homme-femme*, Paris, Michel Lévy, 1872, p.91.

par Olympe de Gouges, le féminisme prend une forme militante⁴². Le féminisme actuel en tant que mouvement est lié en grande partie à la parution en 1949 de l'ouvrage de Simone de Beauvoir *Le deuxième sexe*.

Dans les années 1960, aux États-Unis comme en Europe, une nouvelle génération de femme lance ce qu'on a appelé la deuxième vague du féminisme. Elle résulte du fait qu'un énorme travail de réflexion s'est lancée, encouragé par l'égalité de faits que l'homme refusait à la femme, mais qui finit par se réaliser pendant les deux guerres mondiales, à cause de la nécessité de faire front aux demandes de produits indispensables à la survie de la population en guerre. À cause des circonstances d'urgence, les femmes font leur entrée dans tous les domaines du travail et s'imposent au respect de tous, grâce à leurs capacités productives. Ces femmes de la deuxième vague du féminisme sont à l'origine de la naissance du néo-féminisme, celui-ci vient lutter non seulement pour l'amélioration des conditions des femmes, mais il met aussi un accent sur les droits sexuels et reproductifs des femmes⁴³. Une troisième vague du féminisme va se développer à partir de 1990.

En Afrique, le féminisme est bien entendu d'inspiration occidentale, mais il va s'inspirer des vestiges pour véritablement s'enraciner en Afrique. C'est à partir des années 1970 et surtout 1980 que le statut de femme africaine est défendu et porté sur le plan politique et social par des voix féminines à travers la littérature selon Houssou Gandourou. On assiste aux premiers écrits des femmes africaines dont les plus usités sont ceux de la camerounaise Thérèse Kuon Moukoury qui publie en 1967 un roman intitulé *Rencontre essentiel*, l'ivoirienne Tanella Boni lui emboîte le pas avec la publication *D'une vie de crabe* et *Que vivent les femmes d'Afrique* entre autres⁴⁴. Mais l'impulsion de la communauté internationale et surtout la Décennie des Nations Unies pour la femme vont porter haut la voix du féminisme africain. Le féminisme africain se présente sous deux facettes, il est intellectuel et populaire. Au sortir des indépendances africaines, plusieurs femmes accèdent à l'école, au travail et certaines exceptionnellement au monde très fermé de l'armée. Pour M-L. Eteki-Otabela, c'est en 1988 que le terme « féminisme » est prononcé pour la première fois en public dans un média national et ce concept devient dans la même logique un sujet de réflexion à l'université au Cameroun⁴⁵. Dora-Sende quant à elle, pense que le féminisme désigne spécifiquement le sexe et ce concept a toujours été un élément de revendication radicale pour imposer un contexte obligatoire sur

⁴² Houssou Gandonou, "Les fondement éthique du...", p.128.

⁴³*Ibid.*, p. 130.

⁴⁴*Ibid.*, p.158.

⁴⁵Eteki-O. cité par C. Beyala, *Les honneurs perdus*, Paris, Edition Albin Michel, 2008, p. 19.

l'intégration de la femme dans le processus de développement⁴⁶. Il est vrai que le féminisme a emboité le pas à un changement dans la considération de la femme, car des efforts sont encore à consentir pour que les générations futures jouissent de leurs droits.

Cependant, faire du féminisme un étendard qui peut valoriser la femme est semble-t-il réducteur, car on se bornerait à n'étudier que la femme et à militer pour son égalité sans toutefois avoir le moyen de mesurer véritablement celle qu'un proverbe chinois désigne comme *la moitié du ciel*, avec celui qu'on dit détenir tous les droits, c'est-à-dire l'homme. En effet, les études sur les femmes permettent tout au plus de militer pour l'amélioration de leur condition de vie, mais elles ne s'attaquent en aucun cas au creuset qui existe entre l'homme et la femme dans la répartition des tâches entre les deux dans la société. C'est fort de ce constat que Nathalie Davis a pu affirmer en 1975 :

Je pense que nous ne devrions pas travailler seulement sur le sexe opprimé, pas plus qu'un historien des classes ne peuvent fixer son regard sur les paysans. Notre objectif, c'est de comprendre l'importance des sexes, des groupes de genre dans le passé historique. Notre objectif, c'est de découvrir l'étendue des rôles sexuels et du symbolisme sexuel dans différentes sociétés et périodes, de trouver quel était leur sens et comment ils fonctionnaient pour maintenir l'ordre social et pour le changer⁴⁷.

Nathalie Davis recommande aux chercheurs féministes de ne pas uniquement faire une analyse qui présente la femme discriminée. Il faudrait plutôt comprendre l'importance de celle-ci dans l'histoire, en parcourant différentes sociétés sur plusieurs époques, afin de voir comment ces sociétés étaient structurées, quel rôle on attribuait à l'homme et à la femme dans la construction sociale.

Margaret Mead utilise le concept de « rôle sexué » qui distingue pour la première fois le rôle social et le sexe ; cette notion de « rôle sexué » est considérée comme l'ancêtre direct du genre⁴⁸. En 1949, Simone de Beauvoir lui emboite le pas quand elle fait une distinction entre sexe biologique inné et sexe social acquis (le deuxième sexe). Le genre rencontre alors l'entreprise de dénaturalisation du sexe formulée par Simone de Beauvoir lorsqu'elle affirme : « on ne naît pas femme, on le devient »⁴⁹. En 1964, Robert Stoller, psychiatre et psychanalyste formule la notion « *gender identity* » (identité de genre). Il s'agit de différencier le genre de l'orientation sexuelle, ce concept étant sujet à des critiques par les féministes dans les années

⁴⁶ Djouffo Talla, "La problématique du genre ...", p.6.

⁴⁷ N. Z. Davis., "Women's history in transition: the European case", In *Feminist studies*, 3 (Winter 1975-76), p.90.

⁴⁸P. Lachenal., "Définition. Etude de genre", in *Question de Genre*, 2016, p.9, publié le 13 septembre 2017, <https://www.cairn.info/définition.Etudedegenre> consulté le 20 novembre 2018 entre 09h05 et 10h11.

⁴⁹ S. De Beauvoir., *Le deuxième sexe*, Paris, Gallimard, NFR, 1949, p. 345.

1970 ; mais il est maintenu, car les féministes s'éloignent radicalement des conceptions de John Money, qui perçoit le genre dans la logique normative⁵⁰.

Anne Carr analysant le concept de genre fait remarquer deux usages du mot. Elle distingue l'usage courant de l'emploi technique :

Dans le langage courant, on utilise le terme de genre de deux façons différentes : comme synonyme élégant de sexe et, par transposition de sens, comme classification grammaticale plus ou moins associée à la différenciation sexuelle. Plus techniquement cependant, on distingue le sexe du genre. Le concept de sexe renvoie à un ensemble de faits biologiques, tandis que celui du genre fait référence à des significations sociales, culturelles, psychologiques ou religieuses conférées au sexe⁵¹.

Le sexe relève du naturel, du biologique alors que le genre relève de la construction sociale. En effet, le concept genre (*gender*) est utilisé pour la première fois dans les années cinquante pour désigner, en psychiatrie, la différence entre sexe biologique et identité sexuelle. Il a été introduit par les féministes, notamment anglo-saxonnes au début des années 1970. Ainsi, dès 1972, la sociologue britannique Ann Oakley utilise pour la première fois le concept « *gender* »⁵² et s'appuie sur la distinction posée par Claude Lévi-Strauss entre nature et culture, pour émettre la sienne : « le genre n'est pas d'origine biologique [...] les connexions entre sexe n'ont rien de vraiment naturel »⁵³. Elle fait ainsi la distinction entre sexe, donnée biologique et genre qui est un construit social variable et évolutif.

Le genre renvoie ainsi aux différences sociales, aux relations entre l'homme et la femme, en tant qu'elles sont socialement construites, qu'elles évoluent dans le temps et dans l'espace et qu'elles varient selon chaque société. Le concept genre vient ainsi poser une réelle distinction dans les rapports entre l'homme et la femme dans la société.

April Brett est en phase avec cette distinction quand elle écrit en 1991 :

Le sexe est biologiquement connecté, alors que l'identité de genre est une donnée socialement et physiologiquement (mais aussi historiquement et culturellement) déterminé. La biologie et les conditions physiques [...] servent à déterminer le sexe de l'homme ou de la femme. Déterminer les traits et rôles du genre masculin et féminin selon qu'ils sont socialement et culturellement construits doit être pris en compte [...] chaque société construit particulièrement ses identités de genre.⁵⁴

C'est avec passion que Luc Sindjoun affirme dans l'ouvrage collectif *la biographie sociale des sexes* affirme : « qu'il faut dépasser l'illusion du fondement biologique pour

⁵⁰J-C. Coffin., "Le genre, une notion prise au sérieux dans les années 1960", In *Sociétés et Représentations*, N°43, 2017, p. 54, publié le 08 mai 2018, <https://www.cairn.info/revue-societe-et-representations-2017> consulté le 21 novembre 2018 entre 11h00 et 11h40.

⁵¹ A. Carr, *La femme dans l'Église, tradition chrétienne et théologie féministe*, Paris, Cerf, 1993, p. 102.

⁵²S. Condon, M. Bozoh et T. Locoh., "Démographie, sexe et genre : bilan et perspective", Paris, Journée du séminaire à l'INED, mai 2000, p. 5.

⁵³ A. Oakley, *Sex, gender and society*, Temple Smith, 1972. Gower, Londres, 1985.p. 56.

⁵⁴A. Brett cité par A.P. Minkanda, *Pour comprendre et intégrer la problématique genre et développement, Historique, Fondement théorique et instrument*, Presse du GRAPS, 2007, p. 66.

s'intéresser à la socialisation de la biologie, au travail social sûr et à partir des différences sexuelles... »⁵⁵. C'est dire avec ce dernier que la nature biologique de l'homme et de la femme ne compte pas, il est plus nécessaire de savoir comment ceux-ci s'intègrent dans la société et comment la société les utilise eu égard de leur différence sexuelle.

Au sommet mondial de Pékin sur les femmes en 1995, c'est l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui a utilisé le concept de genre pour la première fois dans les textes officiels⁵⁶. À Pékin, le comité directeur de la conférence a défini le genre comme se référant aux relations entre hommes et femmes basées sur les rôles socialement définis que l'on assigne à l'un et l'autre.

Jeanne Bisilliat quant à elle, estime que le terme genre désigne « le sexe féminin et masculin socialement construit, en même temps qu'un processus de construction hiérarchique interdépendant et complémentaire entre les Hommes⁵⁷ ». Elle ajoute : « L'usage du mot genre montre clairement la volonté des chercheurs féministes de mettre en lumière le caractère social des distinctions fondées sur le sexe ainsi que l'aspect relationnel des définitions normatives de la féminité⁵⁸ ». Marie Louise Stig-Sorensen⁵⁹ pour sa part rejoint dans une certaine mesure Jeanne Bisilliat, quand elle soutient que l'analyse genre (contrairement aux *Women's studies* qui s'intéressent exclusivement aux femmes) aborde les rôles respectifs des femmes et des hommes et les rapports sociaux entre les deux sexes. Elle permet de montrer comment ces identités et ces rôles sont constamment construits, contestés et investis d'une nouvelle signification sociale⁶⁰.

Joan W. Scott, dans la préface de son ouvrage intitulé *La citoyenne paradoxale*⁶¹, dit que le genre est un concept de domination :

Le genre est l'organisation sociale de la différence sexuelle. Il ne reflète pas la réalité biologique première, mais construit le sens de cette réalité. La différence sexuelle n'est pas la cause origininaire de laquelle l'organisation sociale pourrait découler, elle est plutôt une structure sociale mouvante qui doit elle-même être analysée dans ses différents contextes historiques.

Joan W. Scott recherche ainsi le sens donné à l'histoire lorsque le concept de genre est une catégorie d'analyse. Son article : "genre : une catégorie utile d'analyse historique" est

⁵⁵ L. Sindjoun, *La biographie sociale du sexe*, Paris, Karthala, 2000, p. 8.

⁵⁶ ONU, "Quatrième conférence sur la femme", publié le 14 juin 2013, <https://www.unwomen.org/rapportdelaquatriemeconference> consulté le 25 mars 2019 entre 12h37 et 13h05.

⁵⁷ J. Bisilliat, *Relation de genre et développement : femmes et sociétés*, Paris : Ed. l'ORSTOM, 1992, p. 32.

⁵⁸ *Ibid.*, p.12.

⁵⁹ M. L. Stig-Sorensen, *Gender Archaeology*, Cambridge, Polity Press, 2000, p. 41.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 41.

⁶¹ J. W. Scott, *La citoyenne paradoxale. Les féministes français et les droits de l'homme*, Paris, Bibliothèque Albin Michel, Histoire, 1998, p.15.

intéressant, de ce point de vue, car dit-elle : « Le genre est un élément constitutif des rapports sociaux fondés sur des différences perçues entre ces sexes. Le genre est aussi une façon première de signifier les rapports de pouvoirs »⁶². Les rapports du pouvoir concernent ceux qui font de l'homme le seul dépositaire du pouvoir qui ne saurait être exercé pas la femme. Mais le genre n'est pas que relation de pouvoir. Le genre est aussi un produit de l'histoire. À la suite de Joan W. Scott, l'africaine Fatou Sow, sociologue sénégalaise, dans un article sur "L'analyse de genre et les sciences sociales en Afrique", rappelle fort utilement :

Le mot sexe comporte une connotation physiologique-biologique, hormones, chromosomes, etc. Par contre le terme genre fait référence aux constructions sociales et historiques des rôles, des comportements, des attributs, des idéologies, etc., masculins et féminins qui renvoient à une certaine notion de sexe biologique⁶³.

Autrement dit, le genre peut être pris au sens biologique comme un équivalent de sexe, et dans ce sens, on parle du sexe ou de genre masculin et féminin ; mais son utilisation au sens sociologique, renvoie à la signification qui est celle de l'homme et de la femme dans une situation historique et culturelle déterminée. Pour certains auteurs, le genre fabrique donc du sexe qui n'est pas réellement le sexe. Il y a un sexe biologique et un sexe construit socialement, c'est le genre.

Au regard de ce qui précède, sur les différentes conceptions du féminisme d'une part et du genre d'autre part, il est important de comprendre que le féminisme à lui seul ne saurait objectivement justifier les rapports entre l'homme et la femme dans la société. Sur le terrain et dans la théorie, le genre dépasse et englobe le féminisme. Le genre est une autre façon de parler du féminisme, de le corriger. Le genre tente de répondre à la question est ce que le féminisme est un problème de femmes ? Le genre est pratique et est l'équivalent de la formule *on ne naît pas femme on le devient*. Ce qui intéresse le genre, c'est tout ce qui a été codé ou encodé par la société autour de la notion de la hiérarchisation des sexes. Ce faisant, pour nous, le genre peut ou renvoie à la construction sociale et historique des rôles entre l'homme et la femme à travers les pratiques et les valeurs culturelles auxquelles on associe la gamme des rôles et des rapports déterminés par la société (traits de personnalité, attitudes, comportements, influence) et au pouvoir relatif que les agents de socialisation que sont surtout l'école, la famille et les médias attribuent à l'homme et à la femme par rapport à leur différence.

⁶² J. W. Scott, " Genre : une catégorie d'analyse historique", In *Cahier du GRIF*, n° 37-38. Traduction Eleni Virakas, Paris, 1988, p. 141.

⁶³ F. Sow, " L'analyse de genre et les sciences sociales en Afrique ", in M. Iman, Amina Mama et Fatou Sow (s/dir.), *Sexe, genre et société: engendrer les sciences sociales africaines*, Dakar / Paris, Codesria /Karthala, 2004, p. 17.

La féminisation est l'augmentation de la proportion de femme dans un groupe social ou professionnel. Cette féminisation a comme finalité dans cette étude de faire des FD des instruments ou s'exprime les valeurs démocratiques à travers une réelle participation des femmes dans tous les domaines de cette institution. On parlera donc de féminisation comme moyen de démocratisation.

La démocratisation est un processus d'évolution vers la démocratie, pour une compréhension de fond et non de surface, il est judicieux de conceptualiser la finalité du processus qui est la démocratie. Parmi les 193 pays reconnus par les Nations Unies, il y'a 123 démocraties⁶⁴. Le mot démocratie dérive d'un terme grec composé des mots *demos* c'est-à-dire peuple et *Kratos* c'est-à-dire gouverner, régir. Démocratie peut donc se traduire littéralement par les expressions suivantes : gouvernement du peuple ou gouvernement de la majorité. La démocratie en tant que forme étatique, se démarque de la monarchie, de l'aristocratie et de la dictature.

La démocratie a des perspectives et des promesses infinies. Elle pousse à toutes les pentes, elle parle à toutes les passions du cœur de l'homme écrivait François Guizot⁶⁵. La démocratie semble être, dans son principe la façon la plus séduisante d'organiser le pouvoir dans la société : le peuple se gouverne lui-même ou par ses représentants et chacun, étant à la fois gouverné et gouvernant, apprend à tenir compte de l'intérêt général aussi bien que de l'intérêt individuel. Au sein même des démocraties contemporaines, les exigences ne cessent de croître : ce qui paraissait un privilège il y'a encore vingt ans (suffrage universel, règne de la loi, administration neutre, liberté de presse) est aujourd'hui devenu un minimum requis mais pas suffisant. De nouvelles aspirations se font jour : respect des minorités, limitation des privilèges accordés aux représentants de l'État, exigences de la transparence à l'égard du pouvoir, besoin de participation *etc.*

Selon la déclaration Universelle sur la Démocratie⁶⁶, il est reconnu qu'elle est un idéal et un but ; elle est basée sur des valeurs communes partagées par les peuples du monde malgré

⁶⁴ F.E. Stiftung, *Qu'est-ce que la démocratie*, Antananarivo, KMF-CNOE et NOVA STELLA, 2008, p.5.

⁶⁵ J-V Holeindre et B. Richard, *La démocratie, théories, Pratiques*, Paris, Edition Sciences Humaines, 2010, p.5.

⁶⁶ Union Interparlementaire, "Déclaration universelle sur la démocratie", publié le 15 mars 2019, http://www.senat.fr/uip/autres_reunions/declaration_democratie_uip.html consulté le 20 mars 2021 entre 15h08 et 17h09.

La Déclaration Universelle sur la Démocratie a été adoptée par le Conseil Interparlementaire lors de la 161^{ème} session au Caire en septembre 1997. Ses principes sont :

1. La démocratie est un idéal universellement reconnu et un objectif fondé sur des valeurs communes à tous les peuples qui composent la communauté mondiale, indépendamment des différences culturelles, politiques, sociales

leurs différences culturelles, politiques, sociales et économiques⁶⁷. La démocratie est un concept qui entraîne aussi des confusions, dans la pratique et dans les analyses, puisque ce concept désigne trois faits différents que mêlent les uns pour des raisons politiques et les autres par soucis de performance scientifique.

La démocratie comme processus implique les mécanismes, les procédures et les formalités de l'organisation politique des élections ; la démocratie comme un État implique une société civile et sa gouvernance et la démocratie comme un résultat découle d'un Etat. C'est fort de ce qui précède que Boutros-Ghali affirme : « *Democracy is a system of government which embodies in a variety of institutions and mechanism, the ideal of political based on the will of the people* »⁶⁸. C'est-à-dire que la démocratie est un système de gouvernement qui incarne dans une variété d'institutions et de mécanismes, l'idéal politique fondé sur la volonté du peuple. Le sens conféré au mot démocratie peut varier (et a souvent varié) en fonction des paradigmes, de l'idéologie, du contexte et de la culture auxquels on se réfère. Ce concept peut être utilisé dans son sens de système politique, distinct et dissocié du système sous-économique

et économiques. Elle est donc un droit fondamental du citoyen, qui doit être exercé dans des conditions de liberté, d'égalité, de transparence et de responsabilité, dans le respect de la pluralité des opinions et dans l'intérêt commun. cf. Union Interparlementaire, "Déclaration universelle sur la démocratie", publié le 15 mars 2019, http://www.senat.fr/uip/autres_reunions/declaration_democratie_uip.html

2. La démocratie est à la fois un idéal à poursuivre et un mode de gouvernement à appliquer selon des modalités traduisant la diversité des expériences et des particularités culturelles, sans déroger aux principes, normes et règles internationalement reconnus. Elle est donc un état, ou une condition, sans cesse perfectionné et toujours perfectible dont l'évolution dépend de divers facteurs, politiques, sociaux, économiques et culturels.

3. En tant qu'idéal, la démocratie vise essentiellement à préserver et promouvoir la dignité et les droits fondamentaux de l'individu, à assurer la justice sociale, à favoriser le développement économique et social de la collectivité, à renforcer la cohésion de la société ainsi que la tranquillité nationale et à créer un climat propice à la paix internationale. En tant que forme de gouvernement, la démocratie est le meilleur moyen d'atteindre ces objectifs ; elle est aussi le seul système politique apte à se corriger lui-même.

4. Il ne saurait y avoir de démocratie sans un véritable partenariat entre hommes et femmes dans la conduite des affaires publiques où ils sagissent dans l'égalité et la complémentarité, s'enrichissant mutuellement de leurs différences. . cf. Union Interparlementaire, "Déclaration universelle sur la démocratie", publié le 15 mars 2019, http://www.senat.fr/uip/autres_reunions/declaration_democratie_uip.html

5. L'état de démocratie garantit que les processus d'accession au pouvoir et d'exercice et d'alternance du pouvoir permettent une libre concurrence politique et émanent d'une participation populaire ouverte, libre et non discriminatoire, exercée en accord avec la règle de droit, tant dans son esprit que dans sa lettre.

6. La démocratie et les droits énoncés dans les instruments internationaux visés dans le préambule sont consubstantiels. Ces droits doivent être réellement appliqués et leur juste exercice doit être assorti de responsabilités individuelles et collectives.

7. La démocratie est fondée sur la primauté du droit et l'exercice des droits de l'homme. Dans un Etat démocratique, nul n'est au-dessus de la loi et tous les citoyens sont égaux devant elle.

8. La paix et le développement économique, social et culturel sont autant la condition que le fruit de la démocratie. Il y a véritablement interdépendance, de la paix, du développement, du respect de l'état de droit et des droits de l'homme.. cf. Union Interparlementaire, "Déclaration universelle sur la démocratie", publié le 15 mars 2019, http://www.senat.fr/uip/autres_reunions/declaration_democratie_uip.html

⁶⁷ T.H. Biaya., "Quelle démocratie pour l'Afrique ? Réflexion sur ses possibilités et ses caractéristiques", Dakar, 1998, p.3.

⁶⁸ *Ibid.*, p.4.

dans lequel il opère. Pour le Professeur Abdel Kader Boye⁶⁹, la démocratie désigne le système de gouvernement qui de l'avis de l'écrasante majorité des auteurs, répond à trois conditions obligatoires : l'existence effective d'une compétition entre individus et groupes d'individus pour la conquête du pouvoir et des postes de responsabilités publiques selon les procédures préalablement établies et consensuellement acceptées, à intervalle régulier. Le droit des citoyens à participer au choix des dirigeants grâce à l'organisation des élections équitables, transparentes et régulières. La reconnaissance et la garantie juridique de l'exercice des libertés et des droits civils et politiques reconnus par le droit international conventionnel en tant que partie intégrante des droits de l'homme : liberté d'expression, liberté d'association, liberté de presse, droit à la sécurité de la personne et de ses biens contre toutes formes d'atteintes arbitraires, etc. Jean Claude Martin lui emboîte le pas quand il affirme : « la démocratie est un régime politique dans lequel le peuple, avec ses classes inférieures possède les pouvoirs de gouvernement de la société »⁷⁰.

En Afrique, il est difficile de poser les bases d'une conception de la démocratie, car on ne peut déduire ni une caractérisation « démocratique » des sociétés anciennes, ni une conception « ancienne » de la démocratie africaine contemporaine⁷¹. De nombreux théoriciens du parti unique (et non des moindres ; Nyerere, Kenyatta, Senghor) s'y sont pourtant essayé en prétendant reconstituer au sein d'institution politique monolithique la politique supposée « traditionnelle » de la « palabre » et en justifiant de la sorte la suppression du multipartisme⁷².

Eu égard du caractère variable et changeant de la démocratie en fonction des sociétés, dans le cadre de cette étude, il n'est point question de prendre le concept de démocratie comme l'a pris Abraham Lincoln dans son discours du 19 Novembre 1863 à Gettysburg quand il dit : « la démocratie est le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple »⁷³. La simplicité de cette conception ouvre les portes de l'universalité de la démocratie, car elle la rend susceptible de s'appliquer à tous les peuples de la terre. Cependant, un observateur africain des démocraties note avec justesse que : « la démocratie est en soi une réalité plurielle. Elle est, pour tout dire, une réalité, une expérience particulière à chaque pays et à chaque nation. Il

⁶⁹ Rapport générale élaborer par l'Union interparlementaire, "la démocratie, principes et réalisations", Genève, 1998, P.39.

⁷⁰ J-C. Martin, *La démocratie le nom volé d'une idée voilée*, Paris, A Contre-pied, 2007, p. 384.

⁷¹ J.F, Bayart, "La problématique de la démocratie en Afrique noire", In Jean François Bayart, Achille Mbembe et Comi Toulaba, *Le politique par le bas en Afrique noir*, Paris, Karthala, 2008. p.265.

⁷² *Ibid.*, p.266.

⁷³ L. Saur, "Démocratie en Afrique subsaharienne : dépasser les certitudes occidentales", HAL, Étude réaliser pour la Commission Justice et Paix Belgique Francophone, 2015, p.7.

poursuit en disant que la démocratie n'est pas un monolithe univoque »⁷⁴. Cette conception a toute sa place si on jette un regard sur les démocraties actuelles qui varient selon les contextes, les sociétés et les circonstances. C'est dire que la démocratie serait un construit social qui varie avec le temps.

La création de l'Organisation des Nations Unies en 1945 n'avait pas uniquement comme mission d'empêcher dans la mesure du possible les conflits dans le monde. Cette institution s'est positionnée au cours de ces siècles comme un véritable conglomerat en matière de résolution de toutes formes de difficultés de par le monde. Avec la mise sur pied de politiques diverses et la création des structures spécialisées, l'ONU va contribuer à la valorisation de la condition humaine dans le monde. Pour ce qui est de la femme, il est mis sur pied en juillet 2010, une structure spécialisée (ONU FEMME)⁷⁵. L'ONU est résolument tournée vers la prise en compte de l'égalité de genre à tous les niveaux et la démocratie n'échappe pas à cette vision. Dans son rapport qui porte sur "Démocratie et égalité des sexes : le rôle de l'ONU", l'ex secrétaire générale de l'ONU Ban Ki-Moon a insisté sur le rôle central de "l'égalité des sexes" dans les actions de construction et de renforcement de la démocratie⁷⁶. Il semble donc possible de revoir la conception de la démocratie ou de la compléter. Ce faisant, il est possible de dire que la démocratie est un système de gouvernance dans lequel les hommes et les femmes participent de manière plus moins égale à la gestion du pouvoir et au bon fonctionnement des institutions.

A l'instar de la démocratie, l'institution revêt aussi une difficulté de conception. Le mot institution tiré du latin *instituo* qui veut dire établir, instituer désigne une structure d'organisation d'origine humaine destinée à s'inscrire dans la durée.

Selon le Dictionnaire des Sciences Sociales, il existe plusieurs formes d'institutions, mais de l'avis général, les institutions sont des réalités humaines forgées autour de règles communes,

⁷⁴*Ibid.*, p.8.

⁷⁵ Organisation des Nations Unies pour la Femme, créée en Juillet 2010. Pour répondre à ses défis, la mission d'ONU Femmes s'articule autour de trois rôles : 1. Le rôle normatif : soutenir les organes intergouvernementaux, comme la Commission de la condition de la femme, dans l'élaboration de politiques, de règles et de normes mondiales visant à instaurer l'égalité des sexes ; 2. Le rôle opérationnel : aider les États membres à appliquer ces règles en leur fournissant des conseils en matière de législation, de politiques, de stratégies et de programmes, de même qu'un appui technique et financier approprié, et en forgeant des partenariats efficaces avec la société civile pour réduire les disparités hommes-femmes ; 3. Le rôle de coordination du travail du système des Nations Unies : promouvoir, coordonner et suivre les efforts engagés par l'ensemble du système onusien pour garantir aux femmes le plein exercice de leurs droits, l'égalité des chances et l'égalité des sexes, conformément aux engagements pris par les Nations Unies en la matière. Cf. www.onufemme.org

⁷⁶ ONU., "Démocratie et égalité des sexes : rôle de l'ONU", septembre 2013, p.7, publié le 15 mai 2014, <https://www.idea.int/> consulté le 14 avril 2020 entre 10h30 et 12h45.

leur permettant de se comprendre, de coopérer, d'agir en commun⁷⁷. On peut comprendre pourquoi Montesquieu dans son livre, *De l'esprit des lois*, a donné une définition à double sens des institutions, en disant que : « les lois sont établies, les mœurs sont inspirées ; celles-ci tiennent plus à l'esprit général ; celles-là tiennent plus à une institution particulière (mœurs) ; or, il est aussi dangereux de renverser l'esprit général que de changer une institution particulière »⁷⁸.

De façon classique l'institution peut se présenter sous la forme d'une personne morale de droit public (État, Parlement), ou de droit privé (association), ou d'un groupement non personnalisé ; d'un régime légal tel que la tutelle ; d'une fondation ; d'une prescription, ou d'une exportation pour cause d'utilité publique.

En politique, Maurice Hauriou est celui qui a beaucoup inspiré une conceptualisation de l'institution. Ainsi, pour lui l'institution désigne l'ensemble des structures politiques résultant du régime politique et mis en place par la constitution comme les lois, le règlement et les coutumes⁷⁹. Il dit également que : « l'institution c'est ce qui est institué d'une part ; organisé, dès lors que l'institution est un concept essentiel de l'analyse que l'on peut décrire comme objet, et d'autre part, l'institution est un processus qui institue un groupe humain »⁸⁰.

En sociologie, Émile Durkheim pense que c'est le sacré qui crée l'institution. Il dit qu'en effet, les formes sociales élémentaires, (rites, dogmes, cérémonies, mythes) sont des éléments qu'on ne peut envisager qu'à partir d'un tout ; ils n'ont ni constitution, ni roi, ni aucune autorité suprême coercitive ; pourtant au sens d'a priori ont bien du sacré d'absolu, car c'est le privilège du sacré sur le bien, sur le vrai⁸¹. Pour lui, l'institution permet la construction de la sociologie comme une science sociale autonome ; il rajoute dans la même optique que la sociologie est la science des institutions, de leur genèse et leur fonctionnement. C'est la raison pour laquelle les institutions sont des manières collectives d'agir et de penser alors que les mœurs sont rattachées à des pratiques ancestrales, les institutions ont leur existence propre en dehors des individus. De manière prosaïque, en sociologie, une institution désigne une structure sociale, (ou un système de relations sociales), dotée d'une certaine stabilité dans le temps grâce à une règle du jeu ou à un mode de vie acceptée socialement.

⁷⁷ J-F. Dortiers (sd), *Le Dictionnaire des Sciences Sociales*, Auxerre, Éditions Sciences Humaines, 2013, p.185.

⁷⁸ Montesquieu, *De l'esprit des lois*, Paris, Garnier Frères, 1874, p.7.

⁷⁹ M. Hauriou, "Théorie de l'institution", In *Revue droit et société*, N° 30-31, 1995, p. 19.

⁸⁰ *Ibid.*, p.11.

⁸¹ E. Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1919, p. 54.

En anthropologie le concept est lancé par Marc Abélès, ethnologue français, sa démarche s'intéresse à la façon dont l'institution construit son territoire et définit un espace politique. Il s'agit pour lui surtout d'observer des phénomènes collectifs mobilisant les ressources culturelles des individus dans l'espace déterminé. Cela se présente sur plusieurs registres : affectif, symbolique, intellectuel, et pratique⁸². Pour Abélès, l'institution est un ensemble d'aptitudes et de comportements acquis au sein de l'institution, et pour lui la culture de l'institution ne se joue pas seulement dans l'espace interne de l'institution, mais elle va au-delà⁸³. En somme, en anthropologie, une institution signifie ce qui est établi par l'arbitraire, (dans le langage, les traditions, les mœurs), ce qui obéit à une bureaucratie rationnelle pour reprendre Weber. De ce fait, cela s'oppose à l'instinctif, (ce qui échappe au rationnel).

Le concept Force de Défense est complexe, c'est pourquoi les sources proposent dans la majeure partie des cas la conception de la notion de défense plus que le groupe de mot lui-même. En effet, au départ c'est le concept armée qui est utilisé pour désigner l'organisation structurée d'hommes et de femmes visant à conquérir ou à défendre un territoire, détruire ou protéger d'autres unités militaires ou des unités civiles. Il est difficile d'identifier la première armée de l'histoire de l'humanité, la première armée s'est peut-être formée à partir d'un regroupement plus ou moins organisé (une milice à la limite), à partir de quelques individus d'un groupe humain ancestral⁸⁴. Toutefois, les scientifiques sont convenus pour l'instant que la plus vieille armée encore en exercice est celle du Vatican, car elle comptait encore en 1977, quatre-vingt-neuf officiers et hommes de troupes, recrutés, depuis 1506, exclusivement dans les cantons suisses germanophones⁸⁵. Le concept de force armée est apparu après la première guerre mondiale et désigne les différentes organisations et les moyens militaires qu'un Etat consacre à la mise en œuvre de sa politique de défense⁸⁶. Au sortir de la deuxième guerre mondiale et avec la fin de la guerre froide, suite aux échecs des différents moyens militaires mis sur pied, le concept de force armée va laisser place à celui de force de défense et de sécurité, qui est une sorte de synonyme de celui de force armée, mais avec une vision un peu plus large, car intégrant la notion de sécurité⁸⁷. Ces deux variables vont cheminer ensemble chacune selon

⁸²V. Tournay, *Sociologie des institutions*, Paris, Que sais-je, 2011, p.5.

⁸³Tournay, *Sociologie des institutions...*, p.6.

⁸⁴ P. Devautour, "Armée et histoire", Universalis, publié le 02 novembre 2017, <https://www.universalis.fr/encyclopedie/armee-histoire> consulté le 14 janvier 2019 entre 14h00 et 14h45.

⁸⁵*Ibid.*

⁸⁶ F. Coste, "L'adoption du concept de sécurité nationale : une révolution conceptuelle qui peine à s'exprimer", *Recherche et Documentation*, n°03, 2011, p. 5.

⁸⁷*Ibid.*, p. 11.

ses spécificités et des auteurs vont, tant bien que mal, essayer de proposer des conceptions selon les domaines.

Dans l'usage courant, les forces armées s'entendent souvent comme tous les organes publics ayant la capacité de faire usage de la force, y compris l'armée, la police, la gendarmerie, les services de renseignement, les gardes-frontières, les gardes côtes et les gardiens des établissements pénitentiaires, d'autres forces de sécurités publiques ainsi que les groupes armés non réguliers⁸⁸.

La FD est perçue par Jean-Claude Mpay, comme toutes les forces armées, chargées d'assurer la sécurité d'un État à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières⁸⁹. Cette notion a pris de l'ampleur après les deux guerres mondiales et en particulier au lendemain des attentats du 11 septembre 2001⁹⁰. Ce faisant, on peut aussi dire que les FD sont des armées multinationales chargées d'assurer la sécurité et la stabilité d'un continent.

D'autres auteurs ont conceptualisé les FD en les prenant dans leurs aspects restreints qui est celui de forces armées. Ainsi, Piruca Moïse Dos Santos conçoit les forces armées comme un rassemblement de corps, de troupes prêtes à faire la guerre⁹¹. Aujourd'hui, les forces armées sont supposées être comprises comme étant un service public qui a pour objet d'assurer par l'entretien ou l'emploi de la force, la protection des intérêts de l'État. Cette perception des FD suppose la concentration des efforts à part égale des deux genres pour asseoir une assiette de protection efficace.

Leonard Messe, dans son mémoire professionnel, conçoit les forces de défense comme l'ensemble des armées constituées des forces terrestres, des forces aériennes, des forces marines et du corps national de sapeurs-pompiers⁹².

Au Cameroun, à Madagascar, en France, en Suisse etc., on considère les FD comme étant des forces publiques ; ainsi, elles sont définies comme un ensemble formé de la police, la

⁸⁸ DCAF, "Contrôle démocratique des forces armées", Document d'information de la DCAF, p.1.

⁸⁹ J-C. Mpay, "Les forces de défense et le maintien de la paix en Afrique", Mémoire de géopolitique, Université de Yaoundé II, 2013, pp.4-5.

⁹⁰ *Ibid.*, p.5.

⁹¹ P. M. Dos Santos, " Armées et unité nationale en Afrique : cas de la République d'Angola de 1975 à 2012", Mémoire de géopolitique, Université de Yaoundé II, 2013, p.2.

⁹² L. Messe, "L'état-major des armées et l'entraînement des forces", Mémoire professionnel, Université de Yaoundé II, 2010, p.3.

gendarmerie et des armées qui sont à la disposition du gouvernement pour assurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre⁹³.

6. Revue critique de la littérature

Selon Lawrence Olivier, la revue critique de la littérature désigne le repérage des auteurs et ouvrages importants ayant traité un sujet donné⁹⁴. La revue de la littérature est perçue comme une représentation synthétique de l'évolution des idées sur la question de fond qui découle de l'étude du libellé. Elle n'est donc pas une simple présentation bibliographique dans laquelle on énumère les titres des ouvrages et les noms de leurs auteurs comme ont tendance à le croire certains chercheurs. Elle suppose aussi la progression des idées et non pas forcément la progression chronologique de la pensée.

Dans ce travail l'approche par thématique est privilégiée pour la présentation des écrits ayant précédé cette étude.

D'abord nous avons les auteurs qui ont présenté l'armée comme ce milieu hermétique où l'homme doit régner en maître. C'est le Frédéric Coste qui présente l'armée comme un milieu où les valeurs militaires ne cadrent pas avec la nature de la femme. Il invoque le caractère conservateur des armées comme étant fonction des exigences du métier qui cadrent avec la nature de l'homme⁹⁵. Jean-François Dazugan s'inscrit dans le même ordre d'idée que Coste en présentant l'armée comme cette institution qui malgré les revendications sociales liées à son caractère hermétique, reste fidèle à sa logique conservatrice. Il a le mérite d'analyser ce conservatisme dans le monde arabe⁹⁶. Candide Menat par contre s'intéresse aux structures de l'armée qui veulent une innovation mais qui sont tenues de respecter certaines normes ou valeurs qui sont propres à l'institution armée⁹⁷. Svetlana Alexievitch s'inscrit dans un conservatisme radical dans son ouvrage et présente le champ de bataille comme un endroit où l'homme est le seul appelé⁹⁸. Dans la même logique, Katia Sorin estime qu'il existe un parterre

⁹³ F. E. Stiftung, *sécurité et défense : nouveaux défis, nouveaux acteurs*, Antananarivo, 2009, p.2.

⁹⁴ L. Olivier et Al, *L'élaboration d'une problématique de recherche: sources, outils et méthode*, Paris, Harmattan, 2005, p.31.

⁹⁵ F. Coste, "Analyse du système de valeur militaire et des caractères conservateurs dans les armées", DEA en Science politique, Université de Lille II, 2002.

⁹⁶ J-F. Daguzan, "Armée et société dans le monde arabe : entre révolte et conservatisme", Fondation pour la recherche stratégique, n°05, 2013.

⁹⁷ C. Menat, "1918-1935 : les structures intellectuelles de l'armée française, entre innovation et conservatisme", Aix-en-Provence, CHERPI, 2016.

⁹⁸ S. Alexievitch, V. Loupan (sd), *La guerre n'a pas un visage de femme*, Paris, Presse de la renaissance, 2004.

de grief qui limite l'expression de la femme dans le domaine des armes et dans les armées⁹⁹. Émeline Beauchesme quant à elle présente l'armée comme étant le domaine par excellence d'expression de la masculinité. Elle apporte les raisons qui soutiennent son postulat et conclut que l'armée est le lieu de l'expression de la masculinité hégémonique des hommes¹⁰⁰. Ute Frevert est dans la logique de Beauchesme quand il présente le service militaire qui était en vigueur dans l'armée allemande comme un lieu d'expression de la masculinité¹⁰¹. Tshahal dans son ouvrage fait un rappel de la misogynie qui sévissait dans l'armée israélienne et l'exclusion de la gent féminine, phénomène qui reste d'actualité aujourd'hui¹⁰². Par contre, Éloïse Malcourant énumère dans son étude certaines difficultés qui occultent la militarisation véritable de la femme dans l'armée belge¹⁰³. Elle présente les difficultés d'ordre professionnelles et celles d'ordre extra-professionnelles. Cependant, ces auteurs ont oublié que le renferment n'est plus d'actualité. Les armées sont appelées à se développer et ce développement demande l'intégration de toutes les ressources capables d'apporter un plus au rayonnement de l'armée.

Ensuite, d'autres auteurs se sont intéressés à la femme dans les armées. Parmi ces auteurs nous avons : Elodie Jauneau qui parle du rôle de la femme dans les guerres contemporaines¹⁰⁴. Son travail est très important dans la mesure où il renseigne sur le rôle guerrier de la femme et levé l'équivoque sur l'idée selon laquelle la guerre n'a pas un visage de femme comme le relevait Alexievitch. Dans la même logique, Claude Quérel présente le rôle guerrier de la femme dans la Seconde Guerre Mondiale¹⁰⁵. Emmanuel Prévot quand à lui présente les OMP comme un meilleur moyen d'exploitation des potentialités de femme dans le domaine de la sécurité¹⁰⁶. Amani El Jack s'inscrit dans l'analyse du genre dans les conflits armés et présente l'impact différencié du conflit sur les hommes, les femmes et les enfants¹⁰⁷. C'est dans le même principe d'énumération de l'impact des conflits armés sur les hommes et les femmes que s'inscrit M. Van Grevelde dans son ouvrage sur *Les femmes et la guerre*¹⁰⁸. Clément Sylvie¹⁰⁹, Geneviève

⁹⁹ K. Sorin, *Femmes et armes, une place introuvable ? Le cas de la féminisation des armées française*, Paris, l'Harmattan, 2003.

¹⁰⁰ E. Beauchesme, "La masculinité hégémonique militaire", Mémoire de Master, Université du Québec à Montréal, 2013.

¹⁰¹ U. Frevert, "L'armée, école de la masculinité : cas de l'Allemagne au XIX^e siècle", in *Travail, Genre et Société*, N°03, 2000

¹⁰² Tshahal, *Histoire critique de la force Israélienne de défense*, Paris, Edition du Rocher, 1998.

¹⁰³ E. Malcourant, *Les difficultés d'être une femme dans l'armée belge*, Bruxelles, Carmen Castellano, 2014.

¹⁰⁴ E. Jauneau, "les femmes dans l'armée française pendant la guerre (XIX-XX^e siècle) histoire, historiographie et problématique de genre", *Revue de l'École Doctorale*, ED 382, 2012.

¹⁰⁵ C. Quérel, *Femmes dans la guerre, 1939-1945*, Paris, Larousse, 2004.

¹⁰⁶ E. Prévot, "Les opérations de maintien de la paix : une voie pour les femmes militaires ?"

¹⁰⁷ A. El Jack, *Genre et conflit armé*, London, *Institut of Development Studies*, 2003.

¹⁰⁸ M. Van Grevelde, *Les femmes et la Guerre*, Paris, Edition du Rocher, 2002.

¹⁰⁹ C. Sylvie., "Femme et les forces armées", Paris, Les études du C2SD, 1999.

Pruvost¹¹⁰, Emmanuel Reynaud¹¹¹, Lariot Daniel et autres¹¹² Raymond Caire¹¹³ ; ces auteurs reviennent sur le rôle de choix que peut jouer la femme au sein de la grande muette. Leurs écrits sont d'une importance indéniable car, ils nous permettent de comprendre les évolutions qui sont intervenues dans la fonction militaire depuis la féminisation des Forces de Défense et de Sécurité. Michelle Monrique a commis un ouvrage qui est très utile dans la compréhension de la transformation que la professionnalisation de l'armée française a apporté dans l'orientation des carrières en termes de genre. Elle présente la professionnalisation des armées comme une évolution phare dans l'ouverture de certains postes de responsabilité aux femmes et l'une des innovations de cette professionnalisation a été la suppression des quotas¹¹⁴. L'ouvrage dirigé par Claude Weber¹¹⁵ est très intéressant car, il regroupe les articles présentés lors du colloque internationale sur « Les femmes militaires et maintenant ? ». On y retrouve des articles de choix qui présente la situation de la femme dans les armées de par le monde et les différentes avancées observées et observables dans la prise en compte de l'aspect genre dans les armées françaises, britanniques, canadiennes et américaines.

Certains auteurs ont pensé le genre dans le domaine militaire et sécuritaire. C'est le cas de : Miranda Gaanderse et Kristin Valasek¹¹⁶, Fatou Sarr¹¹⁷, Michèle Olga Pépé et Anki Sjobert, Megan Bastick¹¹⁸, Maximo Badaro¹¹⁹ ; leur études sont la preuve que les questions de genre sont abordées sur d'autres lieux et ceux si permettent de comprendre que des avancées sont palpables, mais qu'il subsiste toujours des zones d'ombre sur la pleine expression du genre dans le domaine des armes. Si ces études sont intéressantes, il n'en demeure pas moins vrai que le Cameroun reste pauvre pour ce qui concerne le genre et l'armée.

Enfin, des auteurs ont fait des parutions ayant comme centre d'intérêt les Forces de Défense et Sécurité camerounaises. Au rang desquels : Daniel Abwa avec son ouvrage sur

¹¹⁰ G. Pruvost., *Profession : policière sexe féminin*, Paris, Edition de la maison des sciences de l'homme, 2005

¹¹¹ E. Reynaud, *Les femmes, la violence et l'armée, essai sur la féminisation des armées*, Paris, Fondation pour les études de défense nationale, 1988.

¹¹² D. Lariot, G. Friedmann et L. Benkara., "Métier de la défense, le choix des femmes. Identité et mixité des emplois dans l'armée de terre", Paris, Etudes du C2SD, 2007.

¹¹³ R. Caire, *La femme militaire des origines à nos jours*, Paris, Limoge : La Vauzelle, 1981.

¹¹⁴ M. Monrique, "La place des femmes dans la professionnalisation des armées", Avis et rapport du conseil économique et social, 2004.

¹¹⁵ C. Weber (dir), *Femme militaire*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, 2015.

¹¹⁶ M. Gaanderse et K. Valasek (ed), *Le secteur de la sécurité et le genre en Afrique de l'ouest : une étude de la police, de la défense, de la justice et des services pénitentiaires dans les pays de la CEDEAO*, Genève, DCAF, 2011.

¹¹⁷ F. Sarr, *Genre et sécurité au Sénégal. Une intégration à poursuivre*, Genève, DCAF, 2010.

¹¹⁸ M. Bastick, *Intégrer le genre dans le contrôle interne de la police*, Genève, DCAF, 2014.

- *Intégrer le genre dans le contrôle interne des forces armées*, Genève, DCAF, 2014.

¹¹⁹ M. Badaro., "L'armée de terre argentine à l'épreuve du genre", in *Cahier du Genre*, N°48, 2010.

Sadou Daoudou parle, revient sur les raisons de la mise sur pied d'une armée camerounaise la veille de la l'indépendance et le processus chronologique de mise sur pied des différents corps de l'armée¹²⁰. À sa suite, Virginie Wanyaka Bonguen Oyongmen qui a présenté dans son mémoire le travail de participation dans le développement économique du Cameroun de l'armée à travers les petits métiers qui se créent le long des voies de communication aménagé par le génie militaire¹²¹. Virginie Wanyaka Bonguen Oyongmen reste dans le même champ d'étude dans ses travaux de thèse s'inscrivant cette fois ci dans les relations internationales. Elle fait montre dans ces travaux de la pertinence qu'il y a dans la coopération militaire entre le Cameroun et la France pour participer à l'évolution technique de l'armée camerounaise en quête de modernisation¹²². Elle revient sur les différents travaux d'histoire militaire réalisés au Cameroun et y apporte une critique constructive à travers sa méthode scientifique qui repose sur la déconstruction et la reconstruction d'une nouvelle histoire¹²³.

Les travaux d'Emmanuel Ela Ela sont vus comme des pionniers de l'histoire militaires au Cameroun car, ils viennent nous donner la substance sur l'histoire de l'armée. Son mémoire de fin d'étude permet de revisiter l'armée de l'ultime année de colonisation aux années 1990¹²⁴. Dans sa thèse, il rejoint dans une certaine mesure Elie Mvié Meka¹²⁵, en faisant la lecture critique de la politique de défense du Cameroun qui repose sur la défense populaire¹²⁶. Léonard Messe dans son mémoire, présente la formation militaire au Cameroun et revient sur le rôle prépondérant de l'État-major de armées dans ce processus¹²⁷. Erneste Messinga par contre revient sur les menaces tant symétriques et asymétriques qui sévissent dans le monde depuis 1960 jusqu'en 2010 et qui interpellent l'armée camerounaise. Il présente les atouts dont dispose l'armée pour y faire face et sa capacité à devenir une pionnière dans les luttes asymétriques en

¹²⁰ D. Abwa, *Sadou Daoudou parle*, Yaoundé, Université Catholique d'Afrique Centrale, 2001.

¹²¹ V. Wanyaka Bonguen Oyongmen, " Forces armées et développement économique et social au Cameroun de 1960 à nos jours", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1998.

¹²² V. Wanyaka Bonguen Oyongmen, « La coopération militaire entre le Cameroun et la France, de l'assistance à la quête d'un partenariat technique : 1959-2005 ", Thèse de Doctorat Ph. D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008.

¹²³ V. Wanyaka Bonguen Oyongmen, « L'histoire militaire du Cameroun. Regard critique à partir des travaux académiques soutenus à l'université de Yaoundé I : 1995-2014", *Cahiers d'Histoire et d'Archéologie* de l'Université Omar Bongo, 2015.

¹²⁴ E. ELA Ela, "L'armée camerounaise de 1959 à nos jours : une étude du rôle prépondérant de l'armée de terre", Mémoire de fin d'étude à l'ESM Saint-Cyr, Coëtquidan, 1944.

¹²⁵ E. Mvié Meka, "La politique camerounaise de défense et de sécurité nationale 1920-1991 : conceptualisation et dynamique d'un système africain", Thèse de Doctorat en Histoire, Université Paul-Valéry, Montpellier III, 1992.

¹²⁶ E. ELA Ela, "La politique de défense du Cameroun depuis 1959 : contraintes et réalité", Thèse de Doctorat en Science Politique, Université de Nantes, 2000.

¹²⁷ L. Messe, "L'État-major des armées et l'entraînement des forces", Mémoire professionnel, Université de Yaoundé II, 2010.

Afrique¹²⁸. Christian Gervais Mounkan s'est intéressé à la Gendarmerie Nationale, son travail de thèse permet de remonter l'historique de la gendarmerie nationale et voir quelles ont été les modifications apportées à ce corps au fil des années de l'évolution des armées camerounaises¹²⁹. S'inscrivant dans la globalité, la thèse d'Antoine Ondoua est une niche d'information pour la connaissance de l'armée camerounaise. Il y fait une vue panoramique de l'armée des origines à la « camerounisation » de l'armée¹³⁰. J.N Ndzié dans son étude parle de la part du Cameroun aux Opérations de Maintien de la Paix en Afrique. On peut y voir que l'armée camerounaise apporte sa contribution pour asseoir la paix en Afrique à travers les opérations de DDR¹³¹. A. Pemboura lui s'est intéressé sur l'école de formation militaire au Cameroun et démontrent que celles-ci participent à l'inculturation militaire des soldats. Cependant, il rappelle que celle-ci semble désuète, ce qui explique l'envoi à l'étranger de certains officiers pour parfaire leur formation¹³². Willy Foumane dans son mémoire parle de difficulté d'une homogénéisation des responsabilités entre les hommes et les femmes dans les forces de défenses camerounaises¹³³. M.R.W Mbog Ibock dans sa thèse revisite les réformes qui sont intervenues en 2001 et qui avaient pour but la professionnalisation des forces de défense camerounaises. Il fait le constat selon lequel le désir d'implémenter les réformes de 2001 bute sur le manque de moyen de l'armée, ce qui empêche une pleine expression de ces réformes sur tous les plans¹³⁴. Véronique Hortense Aboui s'est intéressée au rôle de la femme dans le conflit- Boko Haram. Elle présente le double rôle de la femme, partant de celui d'actrice dans le conflit à celui de victime. Cette dernière thématique n'est pas certes exhaustive sur les publications et écrits en rapport avec l'histoire militaire¹³⁵. Toutefois, les précurseurs de l'auteur ne s'intéressent pas nécessairement à la question du genre dans les forces de défense, ce faisant cette étude sonne comme un plus dans cette historiographie militaire car, elle vient porter son regard sur les rapports de genre et

¹²⁸ E. Messinga, "Les forces armées camerounaises faces aux nouvelles formes de menace à la sécurité : d'une armée de garde vers une armée d'avant-garde 1960-2010", Thèse de Doctorat/PhD en Science Politique, Université de Yaoundé II, 2011.

¹²⁹ C.G. Mounkam, "La Gendarmerie au Cameroun de 1920 à 2010 : aperçu historique", Thèse de Doctorat/PhD en Histoire, Université de Yaoundé I, 2012.

¹³⁰ A. Ondoua, " Sociologie du corps militaire en Afrique Noire : le cas du Cameroun", Thèse de Doctorat/PhD en Science Politique, Université de Rennes I, 2013.

¹³¹ J.N. Ndzié, "La participation des forces de défense aux opérations de maintien de la paix en Afrique", Master I en Relation Internationale, IRIC, 2009.

¹³² A. Pemboura, "Le processus de formation de la culture stratégique camerounaise : analyse du rôle des écoles militaires", Mémoire de Science Politique, Université de Yaoundé II, 2005.

¹³³ W. Foumane, "La problématique du genre dans les Forces de défense et de Sécurité camerounaises 1984-2014", Mémoire de Master II e, Histoire, Université de Yaoundé I, 2017.

¹³⁴ M.R.W. Mbog Ibock, "Les politiques publiques de la défense au Cameroun : analyse de la réforme de l'armée camerounaise de 2001", Thèse de Doctorat/Ph.D en Science Politique, Université de Douala, 2018.

¹³⁵ V.H. Aboui, "Les femmes en situation de conflit : le cas de Boko Haram", Mémoire de géopolitique, Université de Yaoundé II, 2016.

la nécessité pour l'armée de s'inscrire dans la logique « genre et développement » pour véritablement capitaliser sa ressource humaine.

7. Problématique

Soulever la question du genre dans la société militaire revient, insidieusement, à évoquer celle de la place de la femme et de l'homme au sein de la société en générale. Inépuisable débat, l'hégémonie masculine qui s'est inscrite dans l'objectivité des structures sociales et la subjectivité des structures mentales semble être irréversible¹³⁶. Cependant, le genre, considéré comme exigence internationale, viens donner une autre orientation au débat sur les rapports entre les hommes et les femmes dans la société en générale et dans les institutions étatiques même celles les plus masculines comme les FD camerounaises en particulier. Madame Helen Clark, une administratrice du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) affirme : « il ne peut y avoir de gouvernance démocratique digne de ce nom sans "égalité des sexes ". Promouvoir les deux simultanément, c'est non seulement œuvrer en faveur de l'égalité des droits des femmes et des hommes, mais accélérer les projets en matière de développement »¹³⁷.

Les FD n'étant plus seulement des acteurs dans le maintien de la paix, mais étant également devenu des acteurs indispensables dans le développement des États sont interpellées afin d'intégrer les principes de d'égalité de genre qui favorisent la démocratisation dans leur gestion. L'histoire nous rappelle que nous sommes redevables à l'égard des femmes, car c'est la femme qui fait le devenir de l'humanité. Pascal Barthélemy voit juste quand il dit : « l'éducation de la femme fait tache d'huile bien plus que celle de l'homme. C'est la femme qui procrée et élève ses enfants et il est certain que les enfants sucent avec la tétée le degré d'évolution de leur mère »¹³⁸. Au regard de cette déclaration, si une démocratie néglige la participation des femmes, si elle ignore les voix (rôle) des femmes et limite la redevabilité à leur égard lorsqu'il s'agit de leurs droits, cette démocratie est limitée.

L'Afrique aujourd'hui semble encore accuser le coup de "retard social", car les armées y sont encore pour la plupart conservatrices et dominées par une idéologie patriarcale. À *contrario*, en Occident les armées sont plus avancées sur les rapports hommes-femmes dans les institutions militaires. Il n'est pas question de vouloir que les institutions militaires en Afrique

¹³⁶ P. Bourdieu., *la domination masculine*, Paris, Seuil, 1998, p. 158.

¹³⁷ ONU., "Démocratie et égalité des sexes ...", p.11.

¹³⁸ P. Barthélemy, *Africaines et diplômé à l'époque coloniale (1918-1957)*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes, p. 1.

ressemblent *mutatis mutandis* à celles occidentales ou américaines. Mais résolument tourner vers ce qui semble irréversible c'est-à-dire faire du monde un village planétaire où les enjeux sont communs et les sociétés peu ou prou confondues, l'Afrique gagnerait à prendre ce qui est important pour sa renaissance dans les autres continents. En donnant cette liberté et la possibilité à l'expression sans jugement de valeur au genre de s'enraciner dans les sociétés, l'Afrique en générale et le Cameroun en particulier se donneront les moyens humains nécessaires de résoudre l'un des grands défis de notre temps qui est celui du développement. Et cela passe par le changement des mentalités et par ricochet la renaissance de la femme. Barbara Jankowski affirme dans ce sens : « toutes les armées professionnalisées dans les démocraties occidentales ont ouvert les métiers militaires aux femmes, que l'on ne recrute plus seulement pour occuper des fonctions administratives ou de soutien, mais de plus en plus pour accéder aux fonctions combattantes »¹³⁹. Cette affirmation est une interpellation pour les démocraties à la traîne comme le Cameroun qui réduit encore la femme à des tâches administratives et ne voudrait pas laisser s'exprimer l'un des principes phares du genre qui est l'égalité de chance.

L'entrée des femmes dans les FD camerounaises correspond avec la ratification par le Cameroun de la Convention sur l'Élimination de toutes Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) en 1984. Cette avancée est l'œuvre des pouvoirs publics qui essaient tant bien que mal de donner à la femme camerounaise une visibilité sur tous les plans. À cela s'ajoute la résilience des femmes qui ont pour ambition principale de briser le plafond de verre dans tous les domaines. Ce plafond de verre qui semble devenir une fatalité eu égard des écueils que rencontrent les femmes dans la société en générale et dans les FD en particulier ; au point où on peut parler aujourd'hui d'un "plafond de béton". Il est vrai que les FD camerounaises, sont jeunes sur le plan existentiel (à peine 63 ans) et jeune sur le plan de la féminisation (38 ans), ce qui pourrait justifier que la prise en compte du genre soit si lente et peu considérée. Bien que la professionnalisation de 2001 soit venue avec son lot d'avancées, il existe encore de grands écarts entre l'ambition et les moyens¹⁴⁰. Résolument tournée vers la modernité en passant du visage de dictateur où le pouvoir était au bout du fusil pendant les années de structuration, pour celui de véritable catalyseur du couple Armée et Nation dans les années de modernisation ; les FD doivent, à l'ère des démocraties et droits de l'homme (pour reprendre Camille Nkoa Atenga) mieux valoriser leur ressource humaine. Cependant, cette institution ne mesure pas encore la véritable portée du genre dans son ambition de devenir une véritable armée professionnelle.

¹³⁹ B. Jankowski, "Les relations armées-société en France", in *Pouvoir*, N°125, Paris, Seuil, 1995, p. 103.

¹⁴⁰ M.R.W. Mbog Ibock, "Les politiques publiques de la défense au Cameroun : analyse de la réforme de l'armée camerounaise de 2001", Thèse de Doctorat/PH.D en Science Politique, Université de Douala, 2018, p. 304.

Aussi, il a été observé dans les FD que la prise en compte du genre n'est pas encore la chose du monde la mieux partagée, notamment à cause de rigidité de l'institution qui limite la femme à certaines responsabilités et valorise l'homme pour d'autres. Dans cette étude, nous cherchons à démontrer dans quelle mesure le genre qui partage avec la démocratie un certain nombre de principes participe à une féminisation globale des forces de défense camerounaises.

8. Enonciation des hypothèses

Pour Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt : « une hypothèse est une proposition qui anticipe une relation entre deux termes qui selon les cas, peuvent être des concepts ou des phénomènes. Une hypothèse est donc une proposition provisoire, une présomption, qui demande à être vérifiée »¹⁴¹. On suppose donc que l'hypothèse n'a pas toujours besoin d'être falsifié lorsqu'elle est énoncée car, la recherche se chargera elle-même de l'infirmier ou de la confirmer par le biais des faits passés au crible de la critique.

Pour ce travail, nous avons formulé une hypothèse principale et quatre hypothèses secondaires conformément aux divisions qui vont soutenir notre raisonnement.

Hypothèse principale : le genre se présente dans la société camerounaise comme une norme étatique qui favoriserait la féminisation des institutions en générale et des FD camerounaises en particulier au regard de leurs composantes (Armée de Terre, Armée de l'Air, Armée Marine et la Gendarmerie Nationale), qui sont toutes formées d'hommes et de femmes. Cependant, le genre étant des normes importées nécessiteraient un certain temps pour s'intégrer dans la société. Aussi, les FD camerounaises gagneraient à véritablement valoriser les compétences pour mieux asseoir le genre dans l'institution.

Première hypothèse secondaire : victime du poids de la colonisation, la configuration première des FD camerounaises serait à l'image du colonisé camerounais. Ce qui pourrait expliquer la non-ouverture, ainsi que la difficile utilisation de toute la ressource humaine disponible après les indépendances.

Deuxième hypothèse secondaire : nonobstant l'ouverture et l'effort d'une égalisation des rôles en termes de genre dans les FD, il subsisterait toujours des écueils qui annihileraient l'évolution linéaire en termes de genre, couronné par le plafond de verre qui semble devenir une fatalité.

¹⁴¹ R. Quivy et L. V. Campenhoudt, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, Deuxième édition, 1949, p.128.

9. Méthodologie de la recherche

La méthodologie de la recherche se compose de la technique de collecte des données et d'analyse des informations.

10.1. Techniques de collecte des données

Pour ce travail, la collecte des données a concerné les sources archivistiques, orales écrites, numériques et iconographiques entre autres.

Bien qu'un proverbe chinois affirme que : « l'ancre la plus palle vaut mieux que la parole la plus forte », l'ouvrage *Oral traditional as history* est venue s'inscrire en faux contre ceux qui pensaient que les paroles s'en vont, les écrits restent. Pour ce qui est de la rédaction de l'histoire militaire de par le monde ou au Cameroun, la source orale constitue une manne non négligeable. Pour ce faire, les sources orales ont été obtenues grâce aux questionnaires et des guides d'entretiens. Il n'y avait pas d'échantillonnage particulier eu égard du caractère de l'armée qui nonobstant les avancées dans l'ouverture vers l'extérieur demeure « la grande muette ». Conscient de la rigidité du milieu politique et militaire camerounais, nous avons privilégié : une observation « indirecte », qui, à défaut d'une immersion prolongée dans « la société militaire » s'appuie sur celle du corps militaire dans la société, car les soldats camerounais mènent, pour la plupart, une vie quotidienne civile (très peu d'entre eux sont en effet logés dans les casernes militaires) ; une recherche « à couvert », entendue distante le plus possible des cercles du pouvoir et des éventuelles interférences, de manière presque *incognito* (visites dans des camps, observation des cérémonies militaires) et préférant les rencontres informelles aux entretiens formatés. Aussi, dans cette pratique de terrain soucieuse de la gestion des méfiances, la feuille de route s'est-elle centrée sur un mot d'ordre unique : la discrétion. Elle a paru être la meilleure disposition à la fois : pour la crédibilité des informations, en les situant autant que possible aux antipodes des postures et déclarations convenues ; pour la sérénité personnelle, en évitant ainsi de susciter la curiosité et la contrariété des autorités. On comprend donc que les sources orales ont été disponibles grâce aux militaires volontaires et curieux de voir ce que la science peut apporter à l'évolution des armées. Aussi dans l'armée, en ce qui concerne la collecte des données, il est important de respecter les trois niveaux de protection des informations en matière de défense à savoir : *Diffusion Restreinte*, qui correspondant aux informations qui peuvent être connues de tous les militaires mais en respect des règles de discrétion professionnelle ; *Confidentielle Défense*, c'est-à-dire informations qui, exploitées, peuvent

conduire à divulguer un secret défense ; *Secret Défense*, qui équivaut aux informations dont la divulgation peut nuire à la défense.

Les sources écrites représentent les ouvrages généraux et spécialisés édités, les mémoires, les thèses de doctorat, les différents rapports, les articles scientifiques et non scientifiques, les revues entre autres. Ces différents ouvrages ont été consulté dans plusieurs bibliothèques respectivement dans celles : de la Faculté des Arts Lettres et Sciences Humaines (FALSH), l'Université de Yaoundé I, l'Université de Yaoundé II, la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques à l'Université de Yaoundé II, l'Université de Douala, du Centre de Recherche d'Étude Politique et Stratégique (CREPS) de l'Université de Yaoundé II ; l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), le Centre Culturel Français du Cameroun, la Fondation Paul Ango Ella, les bibliothèques des Forces de Défenses. A celle-ci s'ajoutent les documents d'archives des forces de défenses camerounaises.

Internet et l'ère du numérique apportent des informations dont la bonne manipulation peut être très utile dans l'élaboration d'un travail de recherche. Ce faisant, les sources numériques ont été d'un apport indéniable. Les études du Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées (DCAF), les travaux des différents colloques sur le genre et la démocratie et les différentes plates-formes numériques ont été d'un apport conséquent pour l'obtention des sources. L'iconographie a également été utile dans l'élaboration de ce travail. Celle-ci concerne dans la majeure partie des cas les photographies obtenues de source privée ou par un intermédiaire.

10.2. Choix de la ou des techniques d'analyse des données

Le traitement des données repose tour à tour sur une approche méthodologique et sur une posture épistémologique bien définie. La méthode principale utilisée est celle inductivo-hypothético-déductive. Cette méthode scientifique, repose sur la règle : l'Observation, la formulation des Hypothèses, l'Expérience, le Résultat, l'Interprétation et la Conclusion. Le choix de cette technique est tributaire du constat de la minorisation des femmes dans certains postes de responsabilité de l'armée. Par la suite, des hypothèses ont été formulées après les observations susmentionnées. Ces hypothèses qui, selon la méthode de Kaufman¹⁴², ont été vérifiées sur le terrain. Et à travers les documents, les entretiens et les questionnaires des résultats probants ont été obtenues. Puis s'est suivi une analyse et une interprétation des

¹⁴² Kaufman, cité par J. Poupart, "Discours et débats autour de la scientificité des entretiens de recherche. Sociologie et société", Vol XXV, N° 2, 1993, p.99.

différentes données obtenues pour aboutir aux résultats. Le recours en temps de besoin à la méthode chronologique et celle qualitative ont aussi été utilisées lorsque les données sur le terrain le permettaient. Pour ce faire, dans le cadre de ce travail, trois dates charnières ont été utilisées lors de l'analyse des données quantitatives à savoir : 1959 (date de la création de l'armée) ; 1984 (date de la féminisation des armées) et 2002 (dates où les réformes de l'armée de 2001 commencent à porter des résultats).

10. Construction du cadre théorique

Selon Philippe Braillard, une théorie est « une expression qui se veut cohérente et systématique de notre connaissance de ce que nous nommons la réalité. Elle exprime ce que nous savons ou ce que nous croyons savoir de la réalité »¹⁴³. À sa suite, Pierre Sagaut dit « qu'une théorie est un système cohérent qui coordonne, relie et unifie des lois, des hypothèses, des principes et des modèles, les uns apparaissent comme complémentaire des autres »¹⁴⁴. Ces perceptions donnent une idée assez claire des fonctions d'une théorie notamment : la fonction explicative-prédictive (déduire des lois et des faits qui devront être confrontés avec l'expérience) ; la fonction unificatrice (rassembler, unifier un grand nombre de faits au sein d'un même cadre conceptuel, et de les englober dans un nombre réduit de modèles et de lois) ; la fonction heuristique (guider les recherches en suggérant de nouvelles voies ou au contraire en conduisant à l'abandon de certains développements jugés moins féconds, et la fonction de représentation (représentation de l'univers sensible, qui permet à chacun d'ordonner sa vision du monde).

Dans ce travail, il a plus été privilégié le conservatisme et le réformisme (progressisme).

Le conservatisme est une philosophie politique qui milite en faveur des valeurs traditionnelles et s'oppose au progressisme¹⁴⁵. Pour Michael Freedon¹⁴⁶, le conservatisme croit seulement en un changement limité de ce qui est naturel ou organique ; aussi, pour lui, l'ordre social est indépendant de la volonté humaine. Les autres tenants de cette théorie sont entre

¹⁴³ P. Braillard, *Théorie des Relations Internationales*, Paris, PUF, 1997, p. 12

¹⁴⁴ P. Sagaut, *Introduction à la pensée scientifique moderne*, Université Pierre et Marie Curie, 2009, p.59.

¹⁴⁵J. Ellul, "Conservatisme", Universalis, publié le 03 septembre 2020, <https://www.universalis.fr/encyclopedie/conservatisme/>, consulté le 28 novembre 2017 entre 14h20 et 15h15.

¹⁴⁶ M. Freedon, *The new liberalism: an ideology of social reform*, London, 1978.

autres Richard Hooker¹⁴⁷, Edmund Bunker¹⁴⁸, Abraham Kuypers¹⁴⁹, Alexis de Tocqueville¹⁵⁰, Thomas Carlyle¹⁵¹, Samuel Coleridge¹⁵², Friedrich Von Gentz¹⁵³. Pour eux, la tradition est la source de la sagesse ; ils se fondent sur la conservation d'un ordre préétabli, selon les conventions, chacun à sa place¹⁵⁴. Dans les FD, le conservatisme est mis en exergue par la longue exclusion de la gent féminine dans cette institution. Frederick Coste estime que le caractère conservateur des FD est tributaire au système de valeur militaire¹⁵⁵, qui se réfère aux différentes exigences du métier cadrant elles-mêmes avec la nature de l'homme ; car la femme ne saurait incarner avec droiture ces valeurs. C'est pourquoi on peut comprendre les vingt-cinq ans d'exclusion des femmes de l'armée et la réticence qu'éprouve encore cette institution à ouvrir tous les domaines de l'armée aux femmes.

Pour ce qui est du réformisme, ce sont les féministes tels que Simone de Beauvoir¹⁵⁶, Charles Fourier¹⁵⁷, Juliet Mitchell¹⁵⁸, Kate Millet¹⁵⁹ entre autres qui viennent avec une vision autre sur la situation des femmes dans les institutions. Le réformisme est une doctrine politique visant à améliorer les structures existantes (économique et sociale) par le biais des réformes ou modifications légales progressives, plutôt que par une révolution. Selon les réformistes, il existe une possibilité d'obtenir l'égalité dans un pays démocratique capitalisé sans révolution¹⁶⁰. Dans les FD, les révolutions n'ont pas toujours été nécessaires pour prendre en compte la femme. Ainsi, le réformiste s'applique dans les FD camerounaises, car c'est par le biais de plusieurs réformes tant institutionnelles que législatives que la femme sera intégrée dans l'armée en 1984. Son statut va dès lors changer partant de celui de personnel volontaire ou requise pour certaines branches du service de défense comme le relevait la loi du 12 juin 1967 portant organisation générale de la défense à celui de militaire comme l'était l'homme. C'est également par le canal

¹⁴⁷ R. Hooker, *Of the Lawes of Ecclesiastical politic*, Tome I, Oxford, Clarendon Press, 1876.

¹⁴⁸ E. Bunker, *Réflexion sur la révolution de la France*, Paris, Hachette, 1989.

¹⁴⁹ A. Kuypers, *Le protestantisme traditionnel de tendance générale plus libérale se retrouve au sein de l'église réformé conservatrice néerlandaise*, New York, Charles Scribner's Sons, 1898.

¹⁵⁰ A. De Tocqueville, *De la démocratie en Amérique, Souvenir, L'ancien régime et la révolution*, Paris, Robert Laffont, 1986.

¹⁵¹ T. Carlyle, *The French revolution: a history*, Volume 1, Paris, Gutenberg, 2006.

¹⁵² S. Coleridge, *La complainte du vieux marin*, 1798.

¹⁵³ F. Von Gentz, *The origin and principles of the American Revolution, compared with the origin and principles of the French revolution*, Indianapolis, Liberty Fund Inc., 1800.

¹⁵⁴ *Ibid.*

¹⁵⁵ F. Coste, "Analyse du système de valeur militaire et des caractères conservateur des armées", DEA en science politique, Université de Lille, 2002.

¹⁵⁶ S. De Beauvoir, *Le deuxième sexe*, Paris, Gallimard, NFR, 1949.

¹⁵⁷ C. Fourier, *The social destiny of Man*, New York, Albert Brisbane, 1857.

¹⁵⁸ J. Mitchell, *Women: the longest revolution*, London, Virago Press, 1984.

¹⁵⁹ K. Millet, *Sexual politics*, New York, Garden city, 1970.

¹⁶⁰ J. Mitchell, *L'âge de la femme*, Paris, Edition des femmes, 1974, p.79.

des réformes qu'en 2001 la professionnalisation des armées est intervenue pour faire des FD des armées de métiers qui prennent en compte les valeurs civiles (diplômes spécialisés) pour leur pleine exploitation dans l'armée. Ce qui a ouvert beaucoup d'opportunités aux hommes et aux femmes désireux de faire carrière dans le domaine des armes. C'est dans la reconnaissance de ce caractère réformiste de l'armée que Fernando Puell de la Villa a pu dire :

L'Armée de ces Vingt-cinq dernières années est une institution qui reconnaît avoir perdu le sens de la réalité et qui, après avoir pris conscience, se met énergiquement à penser à ses problèmes et à envisager les solutions pouvant faire en sorte qu'elle devienne un instrument puissant et efficace au service de sa Patrie [...] La prédominance de la pensée sur l'action et le fait que c'est au sein des institutions militaires que se prend l'initiative des réformes sont les caractéristiques essentielles de cette période réformistes [...] Le processus réformiste, au lieu d'apparaître comme imposé par les gouvernants ou exigé par la société, suit une dynamique interne de l'institution militaire elle-même¹⁶¹.

Les différentes réformes qui sont observables et observées dans les FD sont l'œuvre de la volonté qu'a cette institution de s'améliorer et de s'arrimer aux normes militaires internationales.

Le constructivisme a également été associé à cette étude étant donné que ce travail traite d'un construit social ; il a été nécessaire d'y associer cette posture épistémologique d'analyse pour mettre en exergue comment les rapports de genre sont construits et mis en pratique dans les FD camerounaises.

11. Difficultés rencontrés

La recherche est considérée à bien des égards comme un parcours du combattant et un travail comme celui-ci ne peut aboutir sans rencontrer quelques difficultés surtout dans un domaine où il existe « la loi du milieu ». Le choix du sujet en lui-même révèle déjà le chapelet de difficultés auxquelles on peut faire face. En parlant de la recherche en milieu militaire, Christophe Pajon¹⁶² cite trois difficultés communes aux chercheurs : la rupture objectivant, l'accès au terrain, l'immersion et l'observation. Néanmoins, ces difficultés diffèrent radicalement selon le type d'armée, autrement dit selon la nature du régime politique. Au Cameroun, le chercheur reste confronté au relationnel, c'est-à-dire à la disponibilité ou non des autorités politiques à délivrer des autorisations d'accès aux archives et d'entretiens des militaires, et à la promptitude de la hiérarchie militaire à recevoir un observateur extérieur. C'est dans un climat de méfiance plus ou moins généralisé que se sont faites les investigations. Dans les FD, le protocole, le respect de la hiérarchie entre autres sont des préalables, et quand on est étranger à ces milieux, l'on passe des heures à espérer un entretien avec les responsables,

¹⁶¹ P. V. Fernando., "Le réformiste militaire de la Restauration: son influence sur le XXe siècle", In: *Mélanges de la Casa de Velázquez*, tome 14, 1978, pp. 587-588.

¹⁶² Cité par F. Gresle (dir.), *Méthodes et techniques d'enquête en milieu militaire*, Paris, L'Harmattan, 2005, p.51.

en vain. Ceci s'explique par la tendance généralisée des mœurs ancrées dans l'administration camerounaise à savoir : absentéisme, retard, suffisance, non serviabilité volontaire etc. cela n'a pas été non plus un élément encourageant de recherche sur le terrain. La propension à survaloriser les démarches les plus simples (rencontre d'un Officier général) comme les informations officielles (obtention des effectifs réelles par sexe) tend à faire de l'armée camerounaise, nonobstant la multiplication des études, un domaine toujours réservé, interdit. Entre le travail administratif, l'orientation des étudiants chercheurs et leur encadrement dans leurs recherches, les responsables des FD choisissent la première option. La longue attente des autorisations de recherche, l'absence de part et d'autre de fichiers numériques du personnel et la confidentialité de certaines informations ont rendu la tâche difficile. La déconcentration de certains services dans les FD implique de nouvelles procédures pour entrer en possession de certaines informations. La réalité du terrain a fait en sorte qu'on accepte que les Officiers généraux livrent leur pensée, mais ceci dans le respect stricte de l'anonymat. Entre la signature des lettres du respect du « secret défense » et la difficile obtention même de ce qui peut être considéré comme secret défense, le chercheur se retrouve dans l'embarrât. A ces difficultés intrinsèques à l'institution, figure celle extrinsèque qui est la pandémie de la COVID 19, qui nous a forcé à un arrêt des travaux pendant plusieurs mois à cause du confinement d'une part et de la peur de l'inconnu d'autre part. Mais comme nous l'avons expliqué plus haut, (collecte des données) le chercheur a ses méthodes et des ruses pour que rayonne la science.

12. Limites et insuffisances

La perfection n'étant pas humaine, ce travail de recherche a bien évidemment certains manquements.

Pour ce qui est des limites, il manque certainement les témoignages de certaines personnes ressources qui auront pu rehausser le niveau argumentatif de ce travail. De même, le respect de l'éthique de cette institution a amenuisé ce travail, car les réponses et certains documents reçus au cours des investigations n'étaient pas forcément satisfaisants. Aussi, bien qu'ayant obtenu des autorisations de recherche, l'accès à certaines sources et à des lieux comme les camps de formation de Koutaba, certaines bases aériennes et bases navales étaient proscris eu égard du règlement de ces forces d'une part et à la situation sécuritaire du pays d'autre part.

Pour ce qui est des insuffisances, une meilleure analyse de l'implémentation du genre dans les différentes armées aurait sans doute pu être faite. L'armée étant ce milieu particulier, les chiffres par sexes dans les différents domaines (hiérarchie, recrutement, responsabilisation etc.) aurait plus aidé à mieux interpréter. On souligne également la non-prise en compte du

corps national des Sapeurs-Pompiers dans ce travail, due à la limitation de l'autorisation de recherche aux États-majors des armées.

13. Plan

Afin de mieux présenter les différents résultats énoncés, un plan à deux parties a été élaboré.

La première partie montre la transition de l'Armée camerounaise. Elle comporte trois chapitres.

Le premier chapitre démontre que l'Armée camerounaise se trouvait dans un enchevêtrement entre respect des principes conservateurs et volonté de s'arrimer aux normes de socialisation entre 1959 et 1984. Il commence par présenter les efforts d'une nationalisation de l'armée camerounaise. Avant de poursuivre avec ce qui justifie le conservatisme dans l'institution armée pendant ses premières années d'existence dont la lutte pour la construction de la nation était la principale raison. Ce qui a poussé l'Armée à masculiniser au maximum sa ressource humaine. Mais par la suite, l'Armée après avoir assurée une certaine stabilité du nouvel État, va commencer à intégrer peu à peu les valeurs civiles, car elle se présente comme un « tout » et dans cette institution présentée comme ciment de l'unité nationale, la femme longtemps mise à l'écart a également sa place. On va donc assister à la féminisation des Armées en 1984, qui a été motivée par le rôle de soutien au moral des troupes joué par les femmes pendant le coup d'État manqué de 1984, mais aussi par la politique du *New Deal* portée par le président Paul Biya.

Le deuxième chapitre de ce travail, présente le genre comme une norme importante à prendre en compte dans la société en générale et dans les institutions en particulier. Il présente l'apport du genre dans la démocratisation. Ici, il est question de voir la place du genre en démocratie, place qui a été obtenue par le biais des luttes féministes. Le genre a également apporté sa contribution dans la mise en place des démocraties en Afrique, cependant ce continent se présente avec une particularité, qui est celle d'avoir toujours considérée l'homme et la femme dans la gestion de la cité. Ce qui lui vaut le mérite d'être un continent du genre. Ce chapitre fait aussi une mise en relation du triptyque « genre, Démocratisation et Armée », où il est question de voir la place du genre dans la démocratisation des institutions militaires, sa place dans le contrôle démocratique des Armées et s'achève par la place de l'Armée dans la stabilisation des démocraties.

Le troisième chapitre met en évidence la structuration des FD camerounaises en conformité avec l'approche genre. Après avoir présenté les efforts de modernisation de l'armée, il s'intéresse ensuite sur l'aspect du recrutement et la formation. Si la politique de recrutement en vigueur à savoir celle de l'équilibre régionale prend en compte l'homme et la femme ; la formation dite mixte dans les FD ne reflète pas cette réalité dans les faits ; ce qui pousse à parler de formation sexospécifique *a contrario* d'une formation mixte.

La deuxième partie étudie la prise en compte du genre dans les FD et ses limites. Elle est constituée de quatre chapitres. Le premier fait l'état du genre dans les États-majors des Armées, où il est possible de voir que l'Armée de Terre est une force de commandement qui a des caractéristiques pseudos misogynes eu égard de ses missions et l'utilisation de sa ressource humaine. L'Armée de l'Air quant à elle se présente à priori comme une force où les capacités intellectuelles n'annihilent pas dans une certaine mesure une différenciation entre les hommes et les femmes. L'Armée Marine enfin, se présente comme une force avec beaucoup de complexité. Toutefois, ces complexités n'empêchent pas la présence de l'homme et la femme.

Le deuxième chapitre parle la Gendarmerie Nationale comme une force hybride qui semble plus ouverte à la prise en compte du genre. A l'instar du premier, il relève d'abord la structuration de cette force ; ses composantes ; ses missions, avant de s'étendre sur l'utilisation de la ressource humaine dans le domaine administratif et opérationnel.

Dans le troisième chapitre il est possible de voir que la féminisation demeure contenue malgré une volonté de prise en compte du genre dans l'armée. Il déroule les différentes raisons qui soutiennent cette réalité à savoir : les différences physiologiques, les problèmes professionnels et extra-professionnels dont sont tributaires les femmes ; avant de conclure que les FD restent un domaine d'hommes malgré la résilience des femmes.

Le dernier chapitre analyse la responsabilisation en termes de genre dans les FD. On peut voir qu'il y'a une concentration des femmes dans les structures à caractère sociale, ce qui conduit à une faible ascension administrative, qui bute sur le plafond de verre. Ce chapitre montre aussi qu'il y'a une masculinisation des instances précieuses, cela est visible au niveau de la hiérarchie et les opérations de combat fortement masculines, ce qui peut amener à conclure que la responsabilisation repose sur l'arrangement des sexes, d'où nécessité d'une systématisation de la prise en compte du genre dans les FD camerounaises.

**PREMIÈRE PARTIE : L'ARMÉE CAMEROUNAISE :
D'UNE INSTITUTION ANTI-GENRE A UNE
INSTITUTION GENRÉE 1959-2001**

L'Armée camerounaise est le produit d'un long processus. Ce processus prend corps pendant la première colonisation (protectorat allemand), s'adule pendant la deuxième et devient effectif la veille de l'indépendance (1959). Pendant ses premières années d'existence, l'Armée se présente comme la force qui aide les colons à asseoir leur politique de domination. S'il est vrai que la politique coloniale a chosifié le Noir, il est aussi vrai que cette politique a introduit en eux la conscience de la nécessité d'être libre. Cette conscience a pu se vérifier dans le rôle qu'a joué l'Armée dans le processus de décolonisation. En parlant de décolonisation, on prédisait de l'Afrique d'être mal partie ; au Cameroun, les années de décolonisation ont été marquées par des troubles divers. Partant des luttes nationalistes de manière conventionnelle à celle non conventionnelle. C'est dans ce climat d'incertitude que le Cameroun français accède à l'indépendance en 1960 avec comme particularité d'avoir vu naître ce qu'on peut nommer "Armée camerounaise " la veille de cette indépendance. L'Armée qui voit le jour au Cameroun est embryonnaire et nécessite une véritable structuration et même une décolonisation. Malheureusement, celle-ci n'a pas le temps d'aduler sa forme, car il se pose plusieurs problèmes de fond dans le nouvel État et seule l'Armée constitue la force de dissuasion dont dispose le pays pour parer aux problèmes d'insécurité. Ce n'est qu'après avoir pacifié plusieurs parties du pays que la nouvelle Armée va commencer sa construction. La modernisation de l'Armée va concerner : la mise en place d'un véritable organigramme et la formation d'une ressource humaine camerounaise. Toutes ces tensions pendant ses premières années d'existence ont poussée l'armée à bâtir ses fondations sur une modèle de rigidité et de virilité. C'est dire ici que le visage de l'Armée en ce qui concerne sa ressource humaine à cette période n'est constitué que d'hommes, considérés comme un modèle de virilité. Mais au demeurant, l'Armée se présente comme une institution par laquelle doit passer le processus de construction de la Nation d'où son début d'ouverture à toutes les composantes sociologiques de la nation (homme et femme) dans les années 80.

Cette ouverture est en partie l'œuvre des mouvements féministes, qui ont beaucoup influencé la redynamisation des rapports sociaux. Le parcours pour la reconnaissance de certains droits aux femmes a été l'œuvre du féminisme pour la plupart européen. Même dans les régimes démocratiques, la citoyenneté des femmes a fait débat et cet idéal a présenté ses limites dans la garantie de ce qu'on peut nommer « l'égalité ». C'est pourquoi il a fallu l'intervention du genre pour essayer de consolider les idéaux de cet idéal de gouvernance dans tous les domaines de la société donc les armées n'échappent pas. Ce concept qui est née hors de l'Afrique, s'est tout de même implanter et est vécu selon le degré d'évolution du continent. Il se présente comme un complément de la démocratie, avec qui il partage un bon nombre de points communs. Partant du respect des droits ; de la participation à la recherche de l'efficacité et de l'efficience entre autres. L'armée étant aujourd'hui un élément essentiel dans le développement des États, ses missions ne doivent plus se limiter à faire la guerre, l'armée est aujourd'hui investit du rôle de défenseur de la démocratie et des droits de l'homme. Cela pourrait paraître idéaliste, mais l'armée dans ses missions ; son recrutement ; sa formation et son entraînement doit promouvoir la prise en compte du genre. C'est ce qu'essaye de faire l'armée camerounaise depuis plusieurs années. Cependant, si son recrutement est mixte malgré l'existence d'un faible quota, sa formation reste très embryonnaire sur la prise en compte du genre dans les faits. Quand on mesure la portée de la prise en compte du genre dans les institutions militaires de par le monde, on comprend que l'armée camerounaise serait plus professionnelle en faisant du genre un idéal.

CHAPITRE I : L'ARMÉE CAMEROUNAISE ENTRE CONSERVATISME ET SOCIALISATION 1959-1984.

La politique coloniale est fille de la politique industrielle disait Jules Ferry. En effet, Ferry justifie la colonisation par la montée de l'industrialisation en Europe. Mais la colonisation a d'autres visées, notamment la mission civilisatrice qui est devenue le fardeau de l'homme blanc. Si les Européens sont convaincus de la supériorité de leur culture et de leur mode de vie et de l'obligation de répandre leur vision de par le monde en général et en Afrique en particulier ; ils vont aussi par cette mission apporter un grand changement qu'on peut qualifier de positif dans les territoires colonisés. Dès la première moitié du XIX^e siècle, le Cameroun suscite l'intérêt des puissances coloniales européennes. Britanniques, Français et Allemands convoitent le territoire, qui tombe finalement sous la domination allemande en 1884. Lorsqu'en 1914, éclate la Première Guerre mondiale, et que l'Allemagne perd la guerre, il est rétrocédé aux Britanniques et à la France. L'armée camerounaise se caractérise donc par un héritage colonial, qui va prendre progressivement fin avec les indépendances et le début de la « camerounisation » de l'armée, cette « camerounisation » va amener à la modernisation des forces de défenses pour qu'elles s'inscrivent mieux dans l'ère du temps.

La plupart des membres des organisations militaires ont la conviction d'être différents du reste de la société. Que ce soit la culture ou encore les missions des soldats, le fait que les militaires soient dans l'éventualité capables ou obligés d'ôter la vie ou de sacrifier la leur pour la réalisation des objectifs militaires ou politiques contribuent à nourrir le sentiment de faire partie d'une classe à part. En choisissant le métier des armes un peu comme on entre en religion, par vocation, acceptant en toute conscience le sacrifice suprême, investi du droit de donner la mort au nom des valeurs comme : la Patrie, l'Honneur, le Courage, la Fidélité, le Devoir, la Discipline qui constituent son credo, le militaire se sent autre. Cependant, les modes de vie des militaires se sont beaucoup rapprochés de ceux du reste de la population. Après la création de l'armée camerounaise en 1959, la nouvelle armée s'attelle à la sécurisation de certaines parties du territoire avec la lutte contre les nationalistes entrés dans le maquis. Les colonisateurs vont apporter leur contribution à cette lutte eu égard des accords militaires signés avec le président qui hérite du pays au sortir des indépendances. Suivant une idéologie patriarcale et face aux

nouveaux défis, l'armée dans ses premières années est homogène, avec pour principale mission la formation des hommes capables de mener la guerre contre les membres du maquis. Toutefois, avec l'enchaînement des événements à l'instar des différentes réformes de l'armée, l'unification, le changement de régime politique et surtout la nécessité de construire la nation, l'armée va peu à peu se socialiser.

I. Apprentissage de la militarisation à la camerounaise

Après l'effort de guerre et les différentes revendications qui ont suivi suite au désir d'autonomie, le Cameroun sous administration française accède tour à tour à cette autonomie entre 1956 (avec le vote le 23 juin 1956 de la loi cadre Gaston Defferre¹) et 1959, puis à l'indépendance. Le 1^{er} janvier 1960 est connu comme la date où le Cameroun (français) accède à l'indépendance. Si la première formation militaire significative est formée par les autorités allemandes après la signature du traité de protectorat du 12 juillet 1884 suites aux résistances

¹ Cette loi offre aux africains un avant-goût de l'indépendance, une autonomie interne certes, mais factice. Elle met en place des institutions copiées sur celles de Paris. Il y a, dans le rôle de Chef de l'Etat, le Haut-commissaire de la République française. Le Haut-commissaire est responsable de la paix, du bon ordre et de la bonne administration du territoire, de la défense de celui-ci et veille à ce qu'il apporte sa contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationale (article 3 de l'Accord de Tutelle). Il nomme le Premier ministre « indigène », et sur proposition de ce dernier les autres ministres. Le Chef du gouvernement est responsable devant une assemblée législative élue pour cinq ans, à majorité africaine mais où la population française locale est largement représentée ; l'Assemblée peut renverser le Gouvernement et celui-ci peut proposer sa dissolution au Haut-Commissaire.

Concernant le Cameroun, le décret 576501 du 16 Avril 1957 portant statut du Cameroun précise les prérogatives du Haut-commissaire en matière de défense. :

- Article 40 : « Le Haut-commissaire assure la défense et la sécurité extérieure du Cameroun dans le cadre des lois et règlements en vigueur ; les éléments de l'armée de terre, de mer et de l'air et des forces chargées de la sécurité frontalière relèvent de son autorité. Il reçoit du Premier Ministre les renseignements intéressant la mise en œuvre de la défense et notamment la protection civile. Il délivre les passeports et les visas d'entrée et de sortie temporaires. Il délivre les autorisations de séjours après consultation d'une commission mixte ad hoc. (...) Il peut procéder, soit d'office, soit à la demande du gouvernement camerounais à l'expulsion des ressortissants non camerounais ».

- Article 41 : « Le Haut-commissaire dispose des services de sûreté et de sécurité, de la gendarmerie stationnés sur le territoire. Le Haut-commissaire délègue par arrêté ses pouvoirs en matière de police urbaine et rurale au Premier Ministre, chef du gouvernement camerounais. Le Haut-commissaire peut en cas d'urgence, prendre toute mesure utile pour la sauvegarde de l'ordre ou son rétablissement. Il en informe immédiatement le Premier ministre. Il régleme la délivrance et la détention des armes ». Avec l'évolution du statut du Cameroun, ses pouvoirs seront progressivement transférés à l'autorité locale. C'est ainsi qu'à compter du 1^{er} Janvier 1959, la responsabilité de l'ordre public et la garantie de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire furent transmises au Premier Ministre.

L'ordonnance n° 58/1375 du 30 Décembre 1958 avait déjà mis en place des modalités d'institutionnalisation des pouvoirs en cas de crise. Les articles 23 et 24 stipulaient ainsi que le Haut-commissaire et le Premier Ministre pouvaient prendre un arrêté conjoint proclamant l'état d'exception en cas de « troubles à main armée », de présomptions graves indiquant l'éventualité de tels troubles ou de guerre étrangère. En cas de désaccord de l'une ou l'autre des parties, le gouvernement français est saisi par le Haut-commissaire ou le Premier ministre aux fins de proclamer l'état d'exception.

Lire, Elie Mvie Meka, « La politique camerounaise de défense et de sécurité nationale, 1920-1991 : Conceptualisation et dynamique d'un système africain », Thèse de Doctorat en Histoire, Université Paul-Valéry, Montpellier III, 1992, p. 181,

farouches des indigènes ; une garde indigène est également formée afin de pallier aux problèmes de sécurité. Ce sont ces troupes indigènes qui vont fournir les premiers éléments de l'armée camerounaise. La création des Forces Armées chargées d'appliquer une politique de défense relève du domaine réservé de l'État. Cette activité régaliennne est un élément important de tout jeune État qui accède à la souveraineté internationale. Elles constituent le bouclier du pouvoir central chargé d'assurer la défense de l'intégrité territoriale, protéger les personnes et les biens contre toute forme de menaces extérieures ou intérieures ; l'armée est non seulement un gage de crédibilité de l'État, mais également un élément dissuasif contre tout acteur national ou international belliqueux.

1. Naissance de l'armée camerounaise

L'acte fondateur de l'Armée camerounaise est l'ordonnance du 11 Novembre 1959 et sa direction connaît une dynamique identique à celle du système politique camerounais. C'est de l'ordonnance n°59/57, portant création de l'Armée camerounaise et organisation générale de la défense, que naît l'Armée de Terre². La mise en place de l'Armée obéit à une raison non négligeable. Dès 1955, la situation socio-politique du pays est très instable. Les Forces de police ne sont plus en mesure d'assumer, seules, le maintien de l'ordre face à une rébellion armée. Par ailleurs, les Forces Coloniales Françaises ont le sentiment de mener une intervention gratuite, une pacification sans âme qui prend l'aspect d'une mauvaise corvée à assurer dans le pays qu'il faudra en tout état de cause quitter bientôt³. Dans ce contexte, les États nouvellement indépendants à l'instar du Cameroun, doivent se doter d'armées nationales indispensables face au péril national. Ahmadou Ahidjo déclare, dans le cadre des missions confiées aux Forces Armées :

L'une des missions en sommeil dans les États est, que celui-ci jouissent de la paix intérieure. Ses missions sont particulièrement importantes dans ceux qui, comme notre pays, connaissent la subversion. Au Cameroun, les Forces Armées sont et demeurent l'un des moyens dont disposent les pouvoirs publics pour maintenir l'ordre ou le rétablir partout où il est troublé, mieux encore, préservé la paix⁴.

La nécessité de la création d'une Armée, tout comme son développement, apparaissent dès lors comme une question de principe. L'Armée est le produit des colonisateurs et des nouveaux dirigeants camerounais qui veulent ouvrir le défilé pour la commémoration de l'accession à l'indépendance avec une force armée camerounaise, somme toute embryonnaire mais

² D. Abwa, *Sadou Daoudou parle*, Yaoundé, Université Catholique d'Afrique Centrale, 2001, p.69.

³ G. Chaffard., *Les carnets secrets de la colonisation*, Tome 2, Paris, Calmann-Lévy, 1962, p.399.

⁴ Ahmadou Ahidjo premier président du Cameroun, in E. Messinga, "Les forces armées camerounaise face au nouvelles formes de menace à la sécurité : d'une armée de garde vers une armée d'avant-garde 1960-2010", Thèse de Doctorat PHD en science politique, Université de Yaoundé II SOA, 2011, p. 46.

représentative. Si la naissance de celle-ci est tributaire à l'ordonnance n°59/57 de 1959, son évolution effective a plusieurs trajectoires.

Texte de 24 articles, l'ordonnance stipule en son article premier qu'il est créé une Armée camerounaise relevant de l'autorité du Premier Ministre, chef du gouvernement camerounais⁵. Son second article fixe la mission de cette armée nouvellement créée : la mission principale de l'armée camerounaise est d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agressions, la sécurité et l'intégrité du territoire national, ainsi que la vie de la population⁶. Cette mission est largement inspirée de la conception moderne de la défense qui, ne faisant plus de distinction entre l'état de guerre et l'état de paix, érige les Forces Armées en sentinelles permanentes.

En portant un regard croisé sur l'Ordonnance n°59/57 et sur celle du 7 janvier 1959, portant organisation générale de la défense française, on remarque la similitude qui existe entre les deux textes, particulièrement en leurs articles 1 et 2 relatifs aux missions assignées aux Forces Armées nationales respectives. Cette similitude avec les textes français en matière de défense, est révélatrice de la carence de cadres militaires camerounais capables de définir ou d'adapter ces textes au contexte local. En clair, cette situation confirme la mainmise des autorités militaires françaises en matière de défense dans les territoires d'outre-mer. La naissance de l'armée camerounaise est en fait une émanation de l'armée française, pour ne pas dire *une fille de l'armée française*. Cette limite des cadres camerounais et la ressemblance avec les textes de l'armée française trouve certainement une explication dans ces propos de Sadou Daoudou :

La mise pied des Forces Armées camerounaises a posé beaucoup de problèmes : d'abord à cause de la faiblesse quantitative de l'encadrement en officiers et sous-officiers camerounais ; ensuite à cause de la médiocrité de l'ensemble des gradés et des soldats en provenance de l'armée française en raison de la faiblesse de leur ancienneté de service⁷.

On peut de ce fait comprendre la signature de multiples accords de défense entre les colons français et les futurs dirigeants camerounais. Aux indépendances, la partie officielle de la politique de la France en direction de ses anciennes colonies est nommée « coopération », bientôt organisée par un ministère du même nom, et s'appliquant à des domaines très divers : économique, juridique, administratif, éducatif, sanitaire, etc. Les coopérants sont omniprésents

⁵ Cf. annexe 1, ordonnance n°59/57 du 11 novembre 1959, portant création de l'Armée camerounaise et organisation générale de la défense.

⁶ *Ibid.*

⁷ Abwa, *Sadou Daoudou parle...*, p. 66.

à tous les échelons des nouveaux États, prolongeant l'administration coloniale, et, pour certains d'entre eux, dirigeant réellement le pays. Dans ce dispositif, la coopération militaire occupe une place particulière. Elle est régit par un certain nombre d'accords qui légalisent le maintien de bases militaires françaises en Afrique, servent de prétextes à certaines interventions et maintiennent sous tutelle les armées et les politiques de défense des États indépendants. Les premiers accords sont contractés au moment des indépendances, parfois même avant que ces dernières soient proclamées. En effet, au nom de la défense commune de la Communauté franco-africaine instaurée avant les indépendances, les pays signataires des accords de défense s'engagent à se soutenir mutuellement en cas d'agression extérieure⁸.

Les accords de défense justifient aussi le maintien des ex-Troupes coloniales (revenues à leur ancien nom de Troupes de marine) sur le sol africain : « chacune des parties contractantes s'engage à donner à l'autre toutes facilités et toutes aides nécessaires à la défense, et en particulier, au stationnement, à la mise en condition et à l'emploi des forces de défense »⁹. La protection des troupes françaises a dispensé les anciennes colonies de constituer des armées nationales trop fortes, mais pour des raisons sans rapport avec un quelconque pacifisme. Car, les dictateurs craignent la rivalité de généraux trop puissants tentés par des putschs, ou pis, des armées de conscrits trop proches des populations et trop sensibles à leurs exigences de démocratisation. Aussi, ces accords contiennent également des clauses ou des annexes secrètes, dont certaines ont été révélées depuis¹⁰. Le second volet de ces accords de défense concerne les conventions relatives au maintien de l'ordre¹¹. Fort de ce qui précède, Jacques Guillemin enrichit par son analyse sur les accords de défense en ces termes : « les accords de coopération militaire signés au moment de l'indépendance organisaient une collaboration intime entre les

⁸ R. Granvaud., "De l'armée coloniale à l'armée néocoloniale (1830-1990)", in *Que fait l'Armée française en Afrique ?*, n°23, 2009, p.57.

⁹ J. Nanga, " Françafrique : les ruses de la raison postcoloniale", in *Contretemps* n° 16, « Post-colonialisme et immigration », mai 2006, p. 9.

¹⁰ Deux d'entre elles sont particulièrement importantes. La clause d'approvisionnement préférentiel stipule que les républiques africaines signataires « informent la République française de la politique qu'elles sont appelées à suivre en ce qui concerne les matières premières et produits stratégiques » et qu'elles « réservent par priorité leur vente à la République française après satisfaction des besoins de leur consommation intérieure, et s'approvisionnent par priorité auprès d'elle ». Cette clause concerne au premier plan les matières grâce auxquelles la France a réalisé son indépendance énergétique, uranium et hydrocarbures, mais semble avoir fait l'objet d'une lecture plus large et concernant l'ensemble des domaines. Lire A. Ondoua, "Sociologie du corps militaire en Afrique noire : le cas du Cameroun", Thèse de Doctorat PHD en Science Politique, Université de Renne 1, 2013.

¹¹ L'accord de défense franco-gabonais par exemple, stipule que : « La République gabonaise a la responsabilité de sa défense intérieure. Elle peut demander à la République française une aide dans des conditions définies par des accords spéciaux. » Une disposition similaire existe au moins pour la Côte d'Ivoire, et peut-être pour le Cameroun, le Togo et le Centrafrique. Cf. A. Ondoua, "Sociologie du corps militaire en Afrique noire : le cas du Cameroun", Thèse de Doctorat PHD en Science Politique, Université de Renne 1, 2013.

forces armées africaines et françaises et consacraient le rôle dominant du partenaire français »¹². Par ce moyen, l'ex-État colonial assure la dépendance technologique et la soumission idéologique des armées nationales à son égard¹³. Déjà, Ruth First lui a emboité le pas quand il pensait que la vocation première de l'aide militaire est de maintenir les pays sous-développés sous le contrôle des métropoles¹⁴.

Pour atténuer cette mainmise des cadres de l'Armée française et de la présence des troupes françaises sur le territoire camerounais, le Ministre des Forces Armées précise dans le lexique militaire : au lieu de « armée camerounaise », la circulaire demande qu'elle soit désormais appelée « Forces Armées nationales », « Gendarmerie nationale », « Marine nationale »¹⁵. Ces Forces Armées nationales sont placées sous la haute autorité du chef de l'État.

Lors de la création de l'armée camerounaise, la prise en compte du genre n'est d'actualité. En effet, le titre IV de l'ordonnance de création de l'armée camerounaise est très révélateur sur le caractère conservateur de l'armée camerounaise à cette date. En effet, en ce qui concerne l'emploi des personnes et des ressources, on peut lire à l'article 17 : « peuvent être assujettis au service national de dix-huit à soixante ans, les citoyens de sexe masculin s'ils possèdent les capacités physiques nécessaires ». Ce sont les capacités physiques qui faisaient foi lors de la mise sur pied de l'armée camerounaise et par conséquent les hommes dans la conception coloniale sont les plus concernés par les métiers où la force physique est nécessaire. Aussi, la situation sécuritaire qui prévaut à la veille de l'indépendance du Cameroun français, nécessite le recrutement d'un plus grand nombre de brutes que sont les hommes au détriment de la douceur féminine. Toutefois, l'usage de la force ne peut être la chasse gardée des hommes, car les femmes aussi, sont dotées des aptitudes physiques qui peuvent rivaliser avec celles des hommes. L'histoire de la princesse Yennenga du Burkina-Faso, est un exemple de la femme aux capacités physiques égalant celles des hommes. Cette dernière est une amazone qui s'est rebellée contre le patriarcat, préférant le métier des armes¹⁶. Cependant, les femmes ne sont pas pour autant exclues de la création de l'armée nationale camerounaise, elles sont enrôlées mais avec un statut de personnel non militaire. À cet effet, l'article 18 de l'ordonnance de 1959

¹² J. Guillemin, "Coopération et interventions : La politique militaire de la France en Afrique noire francophone et à Madagascar", Thèse de Doctorat en Relation Internationale, Université de Nice, 1979, p. 129.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ R. First., "Les nouveaux masques", in *Le Monde diplomatique*, n° 261, Décembre 1975, p.9.

¹⁵ E. Ela Ela, "L'armée camerounaise de 1959 à nos jours : une étude du rôle prépondérant de l'armée de terre", Mémoire de fin d'étude à l'ESM Saint-Cyr Coëtquidan, 1994, p. 54.

¹⁶ W. Foumane., "La problématique du genre dans les forces de défense et de sécurité camerounaises 1984-2014", Mémoire de Master II, Université de Yaoundé I, 2017, p.60.

dispose : « le service national comprend : d'une part, le service militaire destiné à répondre aux besoins des armées, le service de défense destiné à satisfaire aux besoins de la défense en personnel non militaire. Un décret fixera les conditions du recrutement de l'armée camerounaise ». Cette nouvelle armée bien qu'embryonnaire va être mise à contribution depuis les indépendances jusqu'à nos jours.

2. Les différents défis de la nouvelle armée

Au moment de la création de l'Union des Populations Camerounaises (UPC) en 1948, l'administration coloniale croit en avoir fini avec les tensions de l'après-guerre. Les années 1950 offrent de ce point de vue un aperçu assez exhaustif de toutes les stratégies possibles et imaginables de la disposition d'une administration coloniale pour neutraliser les mouvements nationalistes. Il ne s'agit pas ici d'initiatives individuelles d'administrateurs autoritaires, mais d'une politique globale propre à l'empire français dans son ensemble, décidée au ministère de la France d'outre-mer. Les atteintes aux libertés sont fréquentes et innombrables, qu'il s'agisse de mutations de fonctionnaires, de plaintes sans fondement à répétition, d'interdictions de réunions, de surveillance généralisée, d'intimidations, de fraudes électorales ou d'emprisonnements¹⁷. Pourtant au-delà des violations quotidiennes du droit français lui-même, l'acharnement de l'administration française contre l'UPC, même avec des moyens légaux, viole en lui-même l'esprit de la tutelle onusienne. Cet esprit qui stipule que : « la France se doit de favoriser leur évolution progressive vers la capacité à s'administrer eux-mêmes ou l'indépendance, compte tenu des aspirations librement exprimées des populations intéressées »¹⁸. Selon les textes de l'ONU, l'administration française aurait dû jouer le rôle d'arbitre et non pas d'opposant irréductible aux Upécistes. Ces manquements poussent les nationalistes plus tard à prendre les armes, après que de multiples tentatives de participation démocratique au pouvoir soient systématiquement réprimées. La constitution de la IV^{ème} République, bien qu'établissant une Union française autoritaire, assigne à la France la mission de conduire les peuples dont elle a la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires.

Mais sur le terrain, les fonctionnaires français sont loin d'offrir à leurs administrés un exemple de démocratie. Le tripatouillage des élections, pratique courante dans l'Afrique en générale et le Cameroun en particulier aujourd'hui est d'inspiration coloniale. C'est ce qui

¹⁷ D. Abwa, *Cameroun histoire d'un nationalisme*, Yaoundé, Edition Clé, 2010, p. 65.

¹⁸Nation Unies, "Charte des Nations Unies", <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter>, consulté le 4 mars 2019 entre 12h10 et 13h05.

explique que l'UPC de loin le parti le plus populaire du territoire, n'ait jamais réussi à envoyer le moindre élu au parlement français ou à l'Assemblée Territoriale du Cameroun (ATCAM)¹⁹. Les Upécistes perdent tour à tour les élections de 1951, 1952, grâce aux efforts de la France. L'arrivée de Roland Pré en 1954 vient sonner le début des problèmes plus virulents entre l'administration française et les nationalistes de l'UPC. Pour impressionner un peu les Upécistes, l'administration multiplie les démonstrations de force, perquisitionnant de façon systématique leurs domiciles et les sièges de leurs organisations. Mais, derrière les Upécistes, c'est toute la population qui est ciblée par ce déploiement inédit des forces de l'ordre. Estimant que les nationalistes recrutent principalement parmi les éléments les plus douteux de la population, des descentes de police sont organisées aux mois de mars et avril dans les quartiers populaires des grandes villes, sous prétexte de lutte contre le vol et contre le crime. De même lorsque les travailleurs se mettent en grève, la capitale économique prend des allures de ville assiégée, au grand étonnement des journaux colonialistes eux-mêmes.

À Douala, des mesures de précaution, peut être excessives avaient été prises. Il y avait à la poste centrale des tirailleurs, l'arme à la bretelle ce qui donnait une petite impression d'état de siège. Et c'est la même impression qui domine lorsque Um Nyobe rentre au territoire, le 5 mars 1955, après son voyage aux États Unis et en France l'aéroport était en effet encerclé par les troupes et les routes principales barrées par la police, afin d'empêcher un accueil populaire au dirigeant²⁰. Les émeutes de mai 1955 entre Upécistes et colonisateurs vont donner raison à Roland Pré pour lancer le processus d'interdiction de l'UPC au Cameroun. En effet, Après les armes et le corps à corps, place au choc des interprétations et aux accusations. Les Upécistes traqués, réprimés, dispersés, analysent rapidement les événements de mai comme une offensive préméditée du colonialisme, un véritable complot, visant à faire disparaître leur parti de la scène politique camerounaise. Parlant d'une répression ayant fait des centaines de morts, voire des milliers, ils font des massacres de mai un symbole de la barbarie et du machiavélisme coloniaux. L'administration quant à elle silencieuse sur ses propres exactions, obnubilée par le péril communiste et prête à tout en effet pour effacer définitivement l'UPC de la carte, rejette l'entière responsabilité sur le parti nationaliste. Et c'est sans surprise que Roland Pré

¹⁹ Chaffard, *Les carnet secret...*, p.129.

²⁰ R. Joseph, *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, Paris, Karthala, 1986, pp. 291-292.

déclare dans un télégramme qu'il envoie au ministre français d'outre-mer le 30 mai 1955 ces actuels événements doivent provoquer la disparition de l'UPC de la scène politique²¹.

D'abord justifiée par la gravité des événements puis légitimée par décret, la répression s'accroît. L'objectif de Roland Pré est bien l'éradication totale de l'UPC. Près de huit cents militants ou sympathisants nationalistes sont arrêtés et jetés en prison depuis la fin des émeutes. Des arrestations massives s'opèrent ; on fait pression sur les uns pour dénoncer à tort ou à raison leurs voisins. Des condamnations immédiates se prononcent ; l'on transporte de nuit, pour le nord des prisonniers par avion. Les collaborationnistes se réfugient dans la prison de peur d'être assassinés. Des primes sont proposées à ceux qui dénonceront leurs frères Upécistes. Les arrestations se font à toute heure, au bureau, à l'atelier, à la maison, dans la rue, on est condamné sans être entendu²². Dans les rangs de l'UPC, le bannissement du parti et la terreur imposée par l'administration ont des conséquences dramatiques. Outre l'arrestation de dizaines de cadres et de centaines de militants, de nombreux Upécistes doivent entrer en clandestinité. Malgré la clandestinité et la séparation, les leaders Upécistes de part et d'autre de la frontière franco-britannique donnent consistance au concept de « *Kamerun* », ce pays libre et unifié dont ils rêvent. Le bureau directeur de l'UPC décide, quelques semaines après l'interdiction de bannir les orthographes françaises et britanniques, cynique symbole de la division arbitraire du pays, division à laquelle le peuple lutte à sueur et à sang avec la certitude de triompher²³. Si elle continue à émettre des déclarations triomphales, l'UPC est en réalité dans une situation plus difficile que jamais. L'incarcération, la clandestinité et la dispersion sur le territoire des militants et de cadres posent d'innombrables problèmes. Alors que se forment des émeutes de groupe spontané se réclamant de l'UPC, la direction doit d'urgence définir les moyens de perpétuer la lutte. Mal préparé à l'épreuve, le parti doit pourtant se muer en quelques semaines en mouvement clandestin. Pour conserver l'unité du parti malgré la distance qui les sépare dorénavant et pour conserver des liens étroits avec la masse en dépit de la politique de Roland Pré visant à leur couper l'herbe sous le pied, les dirigeants de l'UPC imaginent de nouvelles instances et de nouvelles pratiques. Fut ainsi créé un réseau d'agents de liaison. Déjà effectif dans la période précédente, alors que l'administration interceptait systématiquement les correspondances des nationalistes, ce réseau se renforce et s'élargit. L'entrée sous maquis exige donc de nouvelles méthodes de travail, qui doivent être empreintes d'une grande vigilance et

²¹ T. Deltombe, M. Domergue, J. Tatsitsa, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique*, Paris, La Découverte, 2011, p.176.

²² Joseph, *Le mouvement nationaliste...*, p. 303.

²³ A. Sighoko Fossi, *Discours politiques*, L'Harmattan, Paris, 2007, pp. 225-226.

de beaucoup de discrétion. Il faut en somme mettre sur pied une culture du secret²⁴. À l'évidence, sans doute à raison quand on connaît les méthodes de la police française, la direction de l'UPC est gagnée par une certaine psychose en ces temps d'insécurité. Les dirigeants, déjà témoins et victimes de retournements spectaculaires de hauts cadres nationalistes devenus en un temps record des agents patentés de l'administration coloniale, semblent particulièrement inquiets de la présence en leur sein d'agents infiltrés par l'administration. Comme un ver dans le fruit, le syndrome de la suspicion, entretenue par la précarité de la vie clandestine s'incruste dans l'UPC. Entré dans le maquis, les leaders de l'UPC vont continuer de lutter contre le pouvoir colonial, ceci avec la création des branches armées et autres structures de luttes anticoloniales.

L'insurrection armée et l'obtention du pouvoir par les forces politiques même celles qui ont longtemps contré la lutte anticolonialiste, eurent pour résultat que le Cameroun soit parvenu à l'indépendance le 1^{er} janvier 1960 sous le régime favorable au maintien des liens économiques, militaires et politiques étroits avec la France. Sur le volet militaire, le maintien du lien se justifie par le postulat de l'anéantissement de la « rébellion ». Ce postulat qui va être à l'origine de la signature des accords de défense entre le Cameroun et la France. Ces accords naissent du fait que l'armée camerounaise embryonnaire reconnaît son incapacité à faire face à la rébellion qui était mieux outillée qu'elle, car elle bénéficiait d'aide de par le monde ; c'est ce qu'il faut comprendre dans ces paroles :

Alors que nous éprouvions d'énormes difficultés pour mettre sur pied des Forces Armées valables, la rébellion quant à elle était très forte : elle faisait des ravages et bénéficiait du soutien inconditionnel ainsi que de la complicité agissante des pays communistes d'Europe, d'Asie et d'Afrique. L'indépendance du Cameroun faisait l'objet de nombreuses spéculations en Afrique et dans le monde. Il y en avait qui disaient que c'était une grande folie d'avoir sollicité l'indépendance alors que le pays vivait dans de graves troubles et ne disposait pas d'une armée...²⁵.

Eu égard de ce qui précède, il est possible de justifier de la signature des accords de défense. Le pays venait d'accéder à la souveraineté et la fragilité de l'État laissait entrevoir le doute d'une indépendance morte née. Mais l'abnégation du chef des armées, le courage des militaires camerounais et l'inébranlable patriotisme du peuple camerounais font perdre la parole aux pessimistes qui avaient vendu la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Dans cet élan de sauver le pays devant la face de ceux qui disaient que le Cameroun était mal partie, le haut commandement va accorder la confiance à la mère patrie. Cette note du Directeur de cabinet

²⁴ A. Mbembe, *Le problème National Kamerunais*, L'Harmattan, Paris, 1984, pp.318-335.

²⁵ Abwa, *Sadou Daoudou parle...*, p. 67.

du Premier Ministre français esquisse la teneur du nouveau partenariat militaire franco-camerounais :

L'armée française prend la part prépondérante dans les actions militaires nécessaires pour le retour à une vie normale dans deux départements en question (Mungo et Bamiléké) et, pour ce faire, dispose de toutes les unités camerounaises, qui y sont stationnées ou qui pourront y être envoyées en renfort par le gouvernement camerounais. Ceci procède de la nécessité d'assurer un commandement unique, dans le seul souci de l'efficacité par l'économie des moyens. Le gouvernement camerounais, présent sur les théâtres d'opération par ses représentants, indique sa volonté formelle de venir à bout de la rébellion et procure au commandement opérationnel le concours de tous ses moyens sur le plan politique, administratif ou technique.²⁶

Lors de l'accession à l'indépendance, une seule convention secrète²⁷ dite provisoire est signée, elle s'accompagne de la clause généralisée dans tous les territoires de l'Afrique française qui stipule que : « la France doit garantir la sécurité du Président, la sienne personnelle, non celle de son poste de Président »²⁸.

Si le général de Gaulle a finalement accepté en 1960 de renoncer à son vieux projet d'un grand ensemble franco-africain ouvertement gouverné par la France et de reprendre à son compte celui d'une indépendance de façade implicitement initiée par la IV^{ème} République, ce n'est pas seulement parce que le contexte international lui est favorable. C'est aussi parce qu'il a reçu l'assurance, de la bouche d'Ahidjo, que le Cameroun, une fois souverain, va s'associer librement à son ancienne métropole²⁹. C'est ainsi que, dès décembre 1958, quelques semaines avant que l'ONU n'avalise le plan français d'une indépendance sans élections préalables (13 mars 1959) et que ne soit institué, pour la première fois, un ministère chargé de la Coopération (27 mars 1959), des accords sont signés entre le Cameroun et la France pour l'année 1959³⁰. Alors que la Guinée avait quitté avec fracas l'Empire français en septembre en votant majoritairement « non » au referendum instituant la V^e République et tandis que le Togo avait opté pour une transition en douceur vers l'indépendance, les conventions du 31 décembre 1958 attachées à l'ordonnance, signée la veille, fixant le statut du Cameroun font progressivement figure de référence en matière de coopération bilatérale entre la République française et ses

²⁶ Note secrète de M. Godefroy, relative à la signature des accords franco-camerounais, Paris, 7 Février 1960. In A. Ondoua, "Sociologie du corps militaire en Afrique noire : le cas du Cameroun", Thèse de Doctorat PHD en Science Politique, Université de Renne 1, 2013, p. 108.

²⁷ Toutefois, David Kom affirme que d'autres accords secrets sont signés comme ceux dits de « défense mutuelle » « en vertu desquels le gouvernement camerounais concède à la France un certain nombre de bases militaires dont les plus connues sont Koutaba, Kouden et Douala-Mboppi ». Il signale aussi que « tous les aérodromes civils et militaires du Cameroun sont la propriété de la France jusqu'en 1995 » avec un bail renouvelable. Lire, *Cameroun : Essai d'analyse économique et politique*, Paris, Ed. Sociales, 1971, pp. 100-101

²⁸ Guillemin., " Coopération et interventions...", p. 24.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ A. Ondoua, "Sociologie du corps militaire...", p. 95.

colonies au moment de devenir indépendantes³¹. Au Cameroun, l'accord de défense paraphé le 13 novembre 1960, prévoit simplement selon le colonel Jacquemin que : « le Cameroun pouvait demander l'aide de la France »³². En fait, comme les autres Etats africains signataires à leur indépendance d'accords de défense, toute la sécurité du Cameroun donc celle intérieure principalement puisque le quadrillage international français exclu de véritables menaces extérieures est aux mains de l'ancien colonisateur.

Le Cameroun accède à son indépendance dans un environnement de guerre subversive. Cette dernière étant entendue comme une guerre menée à l'intérieur d'un territoire contre l'autorité politique en place, par une partie des habitants de ce territoire, aidés et renforcés ou non de l'extérieur, dans le dessein d'enlever à cette autorité le contrôle de ce territoire, ou au minimum de paralyser son action³³. Pour faire face à la rébellion et aider le pays à maintenir l'ordre comme le stipulent les accords de défense, dès le 09 décembre 1957 est créée une Zone de Pacification du Cameroun (ZOPAC), installée sur 7000 km². Sur le plan organisationnel, la ZOPAC est structurée au départ autour de 7 compagnies d'infanteries. Le dispositif militaire va croissant en hommes et en matériel avec le concours des forces françaises de l'Afrique Équatoriale Française (AEF). En plus des éléments de l'armée camerounaise naissante, il y'a un débarquement en «pays Bamiléké» des bataillons d'infanteries de marines, un escadron blindé, un escadron de chasseurs-bombardiers T 26, la gendarmerie française, le tout appuyé par un appareil élargi de renseignements civils et militaires. Sur le plan opérationnel, la traque des « rebelles » dans la forêt se déroule comme une partie de chasse avec des groupes de quatre à six hommes, un officier et un pisteur local. En effet, c'est en Janvier 1958, qu'est lancé le *plan d'action en Sanaga Maritime* avec 1200 hommes. L'instruction générale n°1 donnée par le Commandant Militaire (COMILI) de l'AEF et le Haut-commissaire du Cameroun au Commandant de la ZOPAC est :

La participation de l'armée au rétablissement de l'ordre en Sanaga Maritime implique une coopération diligente avec l'autorité administrative et, surtout, l'intégration de l'action militaire et de l'action politique. L'une et l'autre ont pour objectif : de soustraire la masse de la population aux pressions physiques et morales des chefs de l'organisation rebelle, d'isoler les formations paramilitaires de la rébellion, afin de favoriser le processus de leur désagrégation pour aboutir à leur élimination. Pour atteindre ce but, les procédés adoptés sont les suivants : Regroupement de la population le long des axes routiers afin de faciliter son contrôle et sa sécurité, Propagande et contre-propagande, Recherche et exploitation du renseignement. Les Tâches de l'armée sont : Apporter toute l'aide en son pouvoir pour installer la population, organiser la

³¹ S.H. Simo Moubi, "Cameroun : le combat pour l'indépendance sous l'emprise d'une France coloniale", Mémoire de Master, Université de Pisa (Italie), 2014-2015, pp. 91-92.

³² Ondoua, "Sociologie du corps militaire...", p. 109.

³³ R. Girardet., *Problèmes militaires et stratégiques contemporains*, Paris, Dalloz, 1989, pp. 88-89.

sécurité des populations regroupées. Guets, patrouilles, embuscades, hâter et vérifier l'exécution des regroupements, seconder les efforts de propagande et de contre-propagande³⁴.

La pacification du territoire est une initiative coloniale, mais la nouvelle armée créée officiellement en 1959 va certes profiter de la participation des militaires français, mais elle doit aussi s'atteler à entériner la cohésion sociale. C'est dans cette logique qu'on peut comprendre que l'un des défis de l'armée au sortir de l'indépendance est de : « protéger les nouveaux acquis (institutions) ainsi que le territoire (frontières acquises) et consolider la cohésion sociale »³⁵.

Si les guerres non conventionnelles sont aussi vieilles que le monde, l'armée camerounaise se doit de finir ce que la force coloniale a entamé notamment : « mettre fin à sa première menace asymétrique que représente la guerre du Maquis dans la Sanaga-maritime et dans certaines régions de l'Ouest et de l'Est du Cameroun³⁶ ». Avec ce qu'on peut qualifier de guerre asymétrique entre l'UPC et administrateurs coloniaux dans un premier temps, afin de mettre fin à leur influence, la ZOPAC doit rompre les liaisons entre l'extérieur et le noyau politique par la destruction de ce noyau, isoler et détruire le noyau militaire, poursuivre et harceler les bandes, retourner psychologiquement la population. L'Ordre Général (OG) n° 2 du Commandant de la ZOPAC stipule qu'il faut : « Couvrir par des patrouilles, embuscades, etc. sur une profondeur de quelques kilomètres les zones de regroupement, poursuivre les rebelles partout en forêt »³⁷. Cette stratégie porte sur les principes suivants : suppression de toutes les cultures vivrières existant en brousse, arrachage des produits et stockage dans les villages regroupés ; contrôle très stricte de la circulation en brousse et principalement aux abords des zones de regroupement ; harcèlement et poursuite des maquis par les commandos capables de subsister plusieurs jours en brousse et opérer de nuit. Afin de mener à bien ce plan, il faut une phase préparatoire d'organisation politique, destinée à nous débarrasser du souci de protéger la population et de la contrôler et consistant en regroupement des populations sur les axes accessibles, patrouilles de sécurité et commandos d'interception, action économique et administrative ; Une phase militaire comprenant une période de poursuite des bandes, combinée avec une action de propagande pour les ralliements et une période d'opérations importantes sur zones, contre les organisations les plus puissantes ; Une phase policière impliquant une

³⁴ Ondoua., "Sociologie du corps militaire...", pp. 125-126.

³⁵ Djouka Luc Cosmas, 75 ans, Colonel, retraité, Yaoundé, 06 novembre 2020.

³⁶ Bindjeme Anglade Bobet, 54ans, Colonel, Sous-Directeur DRH État-Major de l'Armée de l'Air, Yaoundé, 05 novembre 2020.

³⁷ Ondoua., "Sociologie du corps militaire...", p. 127.

poursuite et une neutralisation des Chefs et des Organisations installés ou réfugiés dans les villes (Yaoundé et surtout Douala)³⁸.

A l'instar de l'Algérie, les méthodes de regroupement ont été mises en œuvre au Cameroun. En effet, les populations ont été cantonnées le long des axes routiers. Les villages sont alors entourés de palissades, gardés par une équipe de surveillance. Dans leurs camps de concentration, les habitants pour ne pas dire les prisonniers sont recensés quartier par quartier, foyer par foyer. Ils se doivent d'être titulaires d'un permis de circulation et de répondre de jour comme de nuit à l'appel. Ces populations ne devaient rejoindre leur village pour ravitaillement qu'une fois par semaine accompagnées de militaires. C'était les jeudis. Tous les autres jours de la semaine, l'armée était déployée dans la zone. Et, tout individu rencontré était considéré comme un rebelle et traité comme tel³⁹. Le traitement alors réservé aux « rebelles » participait activement à la campagne psychologique de terreur plus directe que la propagande et ses slogans sur les marchés, les carrefours et à proximité des écoles : « UPC égale Tsé-tsé : elle pique, elle endort, elle tue, ou encore : en forêt se cache la bête féroce et l'homme criminel »⁴⁰. Pour les autorités, la peur instruit davantage les populations. En plus des exécutions publiques, les décapitations et les expositions des corps de « rebelles » s'inscrivent pleinement dans le système de communication et de « rééducation » des masses populaires. Il est évident eu égard de ce qui précède que la mission principale de l'armée est : « la protection du territoire nouvellement rétrocédé et la lutte contre le grand banditisme qui sévissent à cette période »⁴¹. Un autre militaire confirme qu'à l'accession à l'indépendance, l'armée doit faire face : « aux problèmes de mutineries, de rebellions et de violence »⁴².

Dans un esprit de dissuasion, plusieurs formes de méthodes vont être appliquées. C'est le cas de la pratique du supplice dit du « chien noir »⁴³. Également, un arsenal juridique va produire une série de lois relatives au maintien de l'ordre avec, la création des tribunaux d'exception, la prolongation de la garde à vue, l'interdiction des réunions et la proclamation de l'état d'alerte dans sept régions du Sud et de l'Ouest. Suite à une note de sécurité précisant que des attentats

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Ondoua., "Sociologie du corps militaire...", p. 127.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ Epassi Dieudonné, 25 ans, Sous-lieutenant, Bureau transmission, Yaoundé, 05 novembre 2020

⁴² Engoubou Pierre Jacques, 31 ans, Sergent, Sécurité maison présidentielle Sangmélina, Sangmélina, 07 mars 2020.

⁴³ Basée sur la superstition la plus naïve des populations, ou tout simplement sur la phobie du chien, la technique consistait à faire toucher un chien noir par chacun des habitants d'un village. Celui qui disait la vérité, toute la vérité, n'avait rien à craindre. Celui qui mentait, celui qui refusait de dénoncer les rebelles était censé être emporté par une maladie mystérieuse quelques heures après avoir touché le chien noir. Cf. A. Ondoua, "Sociologie du corps militaire ...

multiples entretiennent une Zone d'insécurité des Frontières Occidentales du Cameroun (ZIFOC)⁴⁴, c'est une administration militaire exclusive qui va s'opérer dans ces régions pendant toute la période de « rébellion ». Le « pays Bamiléké » est alors soumis au commandement du général français Max- Louis Briand, surnommé « Le viking ». Vétéran d'Indochine et d'Algérie, rompu aux méthodes les plus rudes de contrôle des populations en territoires « ennemis », l'étendue de ses pouvoirs est ainsi clarifiée, le chef militaire français commande, sans restriction, les unités placées sous ses ordres et décide des modalités d'exécutions. Il ne reconnaît d'autres subordinations que celles fixées par le règlement du service dans l'armée. Le général Briand (qui restera au Cameroun jusqu'au 27 Janvier 1962) marque de son empreinte la campagne de « pacification » telle que l'illustrent ses premiers écrits :

La situation en pays Bamiléké, telle qu'elle m'apparaît après deux semaines passées au Cameroun (...) 200.000 Bamilékés, très faiblement armés sont actuellement en état de rébellion ouverte dans le triangle de Dschang, Bafang, Bafoussam. Cette situation illogique n'a pu être réalisée qu'en exploitant l'incommensurable incrédulité de l'Africain et par l'utilisation généralisée d'une sorcellerie, toujours puissante, laquelle a pu les laisser croire à leur invulnérabilité. En réalité, il s'agit d'une masse de population qui cherche sa voie en dehors du pouvoir établi. Ainsi a-t-on pu parler de jacquerie ; mais la tendance très nette de l'UPC à s'en approprier le bénéfice nous oblige dès maintenant à traiter cette révolte comme un phénomène de guerre subversive.⁴⁵

La mission du général est celle de mettre fin aux soubresauts et apporter une stabilité au régime étatique en place. Cette vision est partagée par ce militaire qui confie que la principale résolution de la nouvelle armée au Cameroun indépendant est de « défendre le nouvel État, garantir et défendre son intégrité territoriale, assainir le pays du phénomène de maquis, mais également garantir la paix et la réunification paisible »⁴⁶. Si la pensée dominante est la sécurisation du territoire, le défi au sortir des indépendances pour le Cameroun en général et les forces armées en particulier est d'assurer la relève malgré la présence des colons, avec la prise en compte des capacités des Camerounais. C'est pourquoi on peut comprendre les mots de ce militaire qui estime que : « le défi principal après l'indépendance est de relever le défi de l'avènement de la démocratie, avoir la capacité de faire face aux vellétés indépendantistes, et assurer la relève de l'administration coloniale »⁴⁷. Un autre lui emboîte le pas « la professionnalisation, et la « camerounisation » des postes stratégiques »⁴⁸ sont des défis qui préoccupent l'armée après sa création. Ces préoccupations importantes les autres justifient-elles le visage fermé de l'armée vis-à-vis d'une diversification de la ressource humaine ?

⁴⁴ Ondoua., "sociologie d'un corps militaire...", p. 128.

⁴⁵ Ondoua., "Sociologie du corps militaire...", p129.

⁴⁶ Bekono Ange Rolland, 31 ans, Lieutenant, Cadre bureau logistique, Yaoundé, 05 novembre 2020.

⁴⁷ Tang Rodrigue Samuel, 32 ans, Lieutenant, Cadre bureau logistique, Yaoundé, 05 novembre 2020.

⁴⁸ Edjimbi Henriette Paméla, 24 ans, Soldat de 1^{er} classe, Brigadier, Sangmélina, 05 juillet 2020.

II. La primauté d'un conservatisme dans les premières années d'existence

Le groupe social que représentent les forces de défense est souvent qualifié de conservateur. En effet, les formes organisationnelles et comportementales anciennes qui y perdurent donnent l'impression qu'il ne peut y avoir d'évolution. Nouvellement créée, l'armée camerounaise va se présenter dans ses premières années de vie jusqu'en 1983 comme une institution conservatrice au regard des défis qui sont les siens qui justifient de la mise à l'écart des femmes.

1. Les raisons

Si, « un militaire peut tuer même sa propre mère si elle est en faute »⁴⁹, on peut comprendre en partie pourquoi le service dans les armées s'est révélé homogène au Cameroun dans les années de sa création. Les raisons de l'exclusion de la femme du domaine des armes trouvent une explication sur le plan interne et sur le plan de la considération de la femme dans la société. « De notre temps, les femmes n'étaient pas enrôlées dans les Forces Armées »,⁵⁰ sans nier leur bravoure et leur patriotisme, l'exclusion volontaire de la femme dans les Forces Armées avant 1984 repose sur des raisons que Sadou Daoudou⁵¹ considère comme évidente quand il dit :

Sur le plan moral, le service militaire est un service dur et plein de risque. Les femmes risquent déjà leur vie en nous mettant au monde. Est-il normale de la leur faire risquer encore pour nous protéger ? N'est-il pas plus logique que les hommes risquent leur vie pour protéger les femmes ? sur le plan de l'efficacité, la réglementation en vigueur dans les Forces Armées interdit aux hommes de rang, aux gendarmes, aux sous-officiers et aux officiers de se marier avant cinq, quatre et trois ans de service. Si au cours de cette période un militaire fait un enfant, ce dernier ne sera pas reconnu par les Forces Armées et le père ne pourra pas bénéficier des allocations familiales pour cet enfant. Qu'en sera-t-il pour une femme qui tombe enceinte au cours de cette période probatoire ? Comment pourra-t-elle continuer à exercer son métier ? Après son accouchement qui s'occupera de son enfant ? C'est la discipline qui fait les Forces Armées, sans discipline il n'y a pas d'armée. Comment faire respecter la discipline où les hommes et femmes sont mélangés ? Lorsqu'une femme soldat devient la maîtresse d'un officier, pourra-t-elle être commandée par un sous-officier ? Pourra-t-elle respecter l'épouse de cet officier ?⁵²

Ces affirmations sous forme interrogative rejoignent tout le parterre de doutes sur la militarisation de la femme qui a lieu de par le monde au moment de mise sur pied de l'Armée camerounaise. En effet, Jusqu'au XX^{ème} siècle en Europe comme en Afrique, le domaine armé est resté pour l'essentiel une chasse gardée masculine. Femme et armée, ces deux termes sont souvent présentés comme fondamentalement antonymiques. Car, dans la conception, la femme

⁴⁹ P. Semengue, Cité par A. Ondoua, "Sociologie du corps militaire ...", p. 411.

⁵⁰ Abwa, *Saoudou Daoudou Parle...*, p.77.

⁵¹ Sadou Daoudou a été Ministre des Forces Armées du premier Président Ahidjo entre 1961 et 1980.

⁵² *Ibid.*, pp.77-78.

est du côté de la paix, l'homme incarne la guerre. Mais dans certaines circonstances, la femme est souvent plus dangereuse que l'homme et c'est pourquoi il est parfois important de leur accorder du crédit. Dans l'Afrique ancienne, l'histoire des amazones témoigne à suffisance du rôle que peuvent jouer les femmes dans l'armée. Le récit d'Hélène Almeida Topor est révélateur, car utilisant sources écrites et surtout tradition orale en confrontant constamment les unes aux autres dans son article, elle retrace de façon extrêmement précise et vivante l'histoire de ce corps d'élite de femmes qui peut être considérée comme le fer de lance de l'armée du Dahomey et a répandu la terreur parmi ses adversaires, noirs et blancs en ces termes :

Réparties en plusieurs corps elles possédaient un armement varié qui évolua au fil des temps (à partir du début du XVIII^e siècle), armes blanches, arcs, immenses rasoirs des faucheuses, mais aussi mousquetons et fusils, et même une petite artillerie. Recrutées par volontariat et surtout tirage au sort, mais aussi semblait-il à titre punitif, ces femmes d'exception, liées entre elles par le pacte du sang, soumises à un entraînement physique et militaire intensif, généralement célibataires, étaient utilisées en temps de paix dans des sortes de rituels autour du roi de façon à frapper les imaginations. Leur destination essentielle demeurait la guerre. [...] Sans minimiser le rôle de l'ensemble de l'armée dahoméenne, l'action particulière du corps des amazones semble avoir été essentielle. Les Français en firent cruellement l'expérience eux aussi lorsqu'elles donnèrent l'assaut au fort de Cotonou, puis les affrontèrent à Atchoupa au printemps 1890. En 1892 la lente progression du corps expéditionnaire vers Abomey et lors de la prise de la capitale, elles participèrent activement aux opérations militaires, puis se replièrent à Atchérigbé avec le roi jusqu'à sa reddition en 1894⁵³.

En Afrique, le mot amazone n'évoque pas seulement une cavalerie de la belle époque ou le costume que ces femmes portaient. Une amazone, c'est surtout une femme libre, vigoureuse, indépendante, musclée, qui vit par elle et pour elle⁵⁴. C'est pourquoi on peut comprendre le nom amazone donné à la garde rapproché de Kadhafi⁵⁵ et à la première promotion des femmes

⁵³ B. Paule et H. Almeida-Topor, "Les Amazones. Une armée de femmes dans l'Afrique précoloniale." In: *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 72, n°269, 4^e trimestre 1985. p. 490.

⁵⁴ S. Pierre, " Les amazones : mythes, réalités, images", In: *Les Cahiers du GRIF*, n°14-15, 1976, p. 10.

⁵⁵ Le surnom d'Amazones était attribué à une force militaire d'élite de la Jamahiriya arabe libyenne, constituant une unité exclusivement féminine de gardes du corps, chargées de la protection de Mouammar Kadhafi, Guide de la révolution et principal dirigeant du régime. Durant sa période au pouvoir, Kadhafi s'est fait officiellement l'avocat de l'égalité entre les hommes et les femmes, au nom de ses principes « révolutionnaires » et d'une conception réformiste de l'islam. Au début des années 1980, il s'entoure d'une garde rapprochée formée de jeunes « volontaires » féminines et crée un corps de « religieuses révolutionnaires » s'inspirant ouvertement du modèle des nonnes chrétiennes. En 1983, il crée une académie militaire réservée aux femmes. Les « amazones » proprement dites sont constituées par le corps d'élite des « Gardes jamahiriennes » chargées de la protection rapprochée de Kadhafi en personne, appelées en Afrique du Nord les *Haris al-Has* (« Gardes privées »). Les « amazones » de Kadhafi sont censées être toutes vierges et tenues par un vœu de chasteté. Environ 400 femmes, se succédant par roulement, font partie au fil des années des « amazones » de Kadhafi, qui comptent à peu près 40 recrues à la fois bien que leurs effectifs exacts soient difficiles à évaluer. L'escorte féminine de Kadhafi, portant uniformes, treillis et kalachnikovs, suscite la curiosité internationale et devient à partir des années 1980 l'un des traits singuliers du dirigeant libyen lors de tous ses déplacements officiels. Les recrues féminines de Kadhafi sont présentées comme un corps de militaires d'élite, surentraînées aux arts martiaux et au maniement des armes. Elles sont logées dans un immeuble de la Brigade 77, au milieu d'un complexe de hangars à Tripoli. En parallèle à leurs fonctions au service direct de Kadhafi, certaines travaillent dans le civil ou dans les forces armées. L'une d'elles périt en 1998 lors d'un attentat contre le convoi de Kadhafi à Sidi Khalifa (en) et une autre aurait abattu en 1989 un islamiste qui tentait d'assassiner le Guide. Lire Nato Pedro Sakombi, "Les Amazones de Kadafi : le guide libyen s'était inspiré des Minos du Dahomey", In *Histoire d'y croire*, les reines des grands hommes, juin, 2016.

enrôlée dans l'armée au Cameroun. En effet, l'assignation de la guerre aux hommes et de la procréation aux femmes représente une des formes d'organisation de la différence entre les sexes les plus répandues au sein des sociétés humaines. C'est dans ce sens que Ti-Grâce Atkinson déclare :

Les femmes ont été assassinées en vertu de leur prétendue fonction maternelle, exactement comme le peuple Noire a été assassiné en vertu de sa fonction de couleur. La vérité c'est que la maternité n'est pas la fonction de la femme. La fonction maternelle imputée aux femmes, est celle des hommes opprimant les femmes.⁵⁶

La division sexiste du travail est à l'origine de l'exclusion des femmes dans l'institution armée au cours des années. La femme, suivant les considérations machistes, est le maillon faible de la chaîne humaine qui, objectivement, ne peut aspirer aux fonctions de soldat et à la sacrée fonction qu'est l'armée. Partant du postulat selon lequel la femme est habitée par toutes les infériorités et impuretés sus énoncées pendant la période coloniale, la distinction et la division sexuée du travail dans les institutions armées ne va qu'envenimer les choses. Georges Balandier fait bien de dire que cette distinction des sexes constitue la première donnée de la différence dans laquelle réside l'origine du système social⁵⁷. Mais il est important de souligner que le sexe n'est qu'une donnée biologique qui n'a aucune influence sur les qualités innées des uns et des autres dans la société. La mise en œuvre concrète de la distinction des sexes consiste de ce fait à une assignation des tâches qui ne valorise pas la personne et ses capacités, mais plutôt la grandeur de l'organe génitale. Pierre Bourdieu ne peut pas mieux dire quand il affirme :

Cette domination entre les sexes est ancrée dans la société comme chez des individus, de telle manière qu'elle apparait aux hommes et aux femmes comme allant de soi, à la foi, à l'état d'objectivité, dans les choses, dans tout le monde social et à l'état incorporé, dans le corps, dans les habitus des agents, fonctionnant comme système de schèmes de perception, de pensée et d'action.⁵⁸

En Europe, les armées ont pendant longtemps véhiculé le message de la virilité, l'homme considéré comme le symbole de la virilité doit être privilégié dans cette institution. La formation militaire est un impératif pour chaque homme car elle permet la traversée de la frontière avec l'autre sexe (féminin) et de neutraliser le danger de la confusion. Le garçon doit être le seul à fréquenter l'armée, car le service militaire est une école destinée aux hommes, c'est-à-dire une école fréquentée par le sexe masculin, ou une école chargée d'inculquer la masculinité aux hommes, une école qui apprend aux élèves masculins à devenir des hommes. C'est dans cette logique que Friedrich Paulsen écrit en 1902 :

L'armée est devenue, au dernier siècle, la deuxième instance importante d'éducation de notre peuple, à côté de l'école". Cette thèse n'était ni originale, ni controversée. La loi de 1814 sur le service militaire en Prusse

⁵⁶ T. Atkinson, *Odyssée d'une amazone*, Paris, Edition des femmes, 1975, p.21.

⁵⁷ G. Balandier, *Anthropologique*, Paris, PUF, 1974, p.74.

⁵⁸ P. Bourdieu., *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998, p.14.

décrivait déjà l'armée comme "la principale école de la nation toute entière". Elle soulignait déjà le but et l'objectif de cette école : la nation, en 1816, devait y être préparée "à la guerre". Mais le service militaire, ajoutait l'auteur de la loi, le ministre de la guerre Hermann Von Boyen, n'était pas seulement un apprentissage de la guerre mais aussi des "vertus du citoyen". Presque un siècle plus tard, Paulsen s'exprimait de façon encore plus lapidaire : pour lui, l'armée était tout simplement une "école de la masculinité".⁵⁹

Il est toutefois important de signaler que les femmes au fil du temps, remplissent de nouveaux rôles, aussi bien dans le domaine administratif que celui militaire. Jean Rostand précise à cet effet que : « la femme n'est point purement femelle, ni le mâle purement mâle ; elle est seulement plus féminine et lui plus masculin »⁶⁰. Anne-Marie Devreux, quant à elle, dit qu'à travers l'exemple de l'apprentissage du maniement des armes, à qui on donne une connotation sexuelle dans les camps de formation armée, la femme est représentée comme un objet sexuel qu'il faut posséder, comme pour une arme, afin de confirmer sa virilité⁶¹. Ainsi, va-t-elle rapporter ce qui est dit dans les camps de formation en ces termes : « votre arme, c'est comme votre femme. Vous devez toujours savoir où elle se trouve, toujours l'avoir à portée de main, toujours garder un œil sur elle »⁶².

En Afrique en générale et au Cameroun en particulier, la logique patriarcale introduite par le colonisateur est venue décontenancer l'image de la femme africaine et installer la logique de la primauté de l'homme dans plusieurs domaines dont la guerre en est le couronnement ; ce qui est venu déstructurer les rôles et les organisations sociales jadis en vigueur dans l'Afrique ancienne. C'est pourquoi Magloire Somé a pu déduire que l'idéologie civilisatrice a été à l'origine de toutes les supputations et de toutes les imageries sur les Noirs africains⁶³. Les colonisateurs se sont attelés à rendre la femme inférieure. Selon eux, la femme doit effectuer et assumer les tâches lourdes et multiples (maternité, éducation des enfants, ménage, cuisine, commerce, agriculture etc.). Ne comprenant pas les contours et les spécificités de la culture africaine, ils disent que dans la société africaine, la femme est considérée comme « une bête de somme ».

L'homme quant à lui, est présenté comme celui qui se vautre à la paresse, gérant périodiquement la chasse, la cueillette et les palabres ; la femme exerce des besoins serviles,

⁵⁹ Cité par U. Frevert, " L'armée, école de la masculinité : cas de l'Allemagne au XIX^e siècle ", *Travail, Genre et Société* 2000/1 (n^o 3), p. 45.

⁶⁰ J. Rostand, *L'homme...*, p.3.

⁶¹ A-M. Devreux, " Des appelés, des armes et des femmes : l'apprentissage de la domination masculine à l'armée ", *Nouvelle question féministe*, Vol 18, n^o 34, 1997, p. 53.

⁶² *Ibid.*, p. 55.

⁶³ M. Somé, " Les cultures africaines à l'épreuve de la colonisation ", *Afika Zamani*, NOS. 9&10, 2001, p.41.

l'homme se réserve les métiers nobles : guerre, construction des huttes.⁶⁴ Toutefois, le constat des auteurs coloniaux cités par Lissa Jeurissen est à nuancer, au regard du statut de la femme européenne à cette époque. Celle-ci est longtemps restée emprisonnée dans l'ombre de son père, puis de son époux et de sa progéniture. Perpétuellement en tutelle et privée du droit de vote, elle n'a qu'un accès limité à la propriété, au marché de l'emploi et au droit de disposer d'elle-même jusqu'au XX^e siècle. Ce qu'il importe de souligner, c'est que les femmes européennes arrivées en Afrique dans le cadre de la colonisation trouvèrent en réalité dans les colonies un terrain d'expérimentation à leur propre autonomisation juridique et professionnelle. Tel est le cas du docteur Ghislaine Van den Eeden, médecin de l'État à Gombé-Matadi qui, en 1935, accède au poste de directrice d'un hôpital pour Noirs dont elle assume la responsabilité.⁶⁵

A l'occasion des journées coloniales de 1912, un ancien magistrat colonial décrit les ménages noirs rencontrés sur le chemin en ces termes : « à la tête on a un mari porteur d'un bâton, d'un arc ou d'une lance et marchant d'un pas allègre ; derrière lui, sa femme, portant sur la tête 20-30 kg de bagages ou de produits denrées [...] pas d'égard, pas de pitié pour celle-ci de la part des hommes ». Cette domination sur le plan structurel et fonctionnel des sociétés africaines a amené certaines personnalités coloniales à émettre des jugements sur le rapport homme-femme en Afrique. Un officier colonial, arrivé au terme de son mandat au Zimbabwe a fait cette remarque : « Après avoir examiné les nègres dans leurs sociétés, il est immédiatement apparent que les femmes sont extraordinairement inférieures aux hommes ».⁶⁶ Ce constat opéré par cet officier colonial est inspiré et soutenu par les récits des philosophes sur la femme. Nietzsche par exemple estime qu'il est scandaleux de vouloir mettre l'homme et la femme sur le même pied d'égalité ; même à la parole en public, la femme n'a pas le droit, car sa condition la condamne à ne pouvoir rien dire de valable. Ainsi dit-il :

L'humanité est divisée en deux castes dont une supérieure et restreinte : c'est la caste des Maîtres ; et l'autre inférieure, assimilée à la masse de « troupeaux ». Dans la première, on retrouve les hommes ; dans l'autre une foule ridicule de femmes, ces êtres irrémédiablement inférieurs qui ne peuvent exceller que dans l'exécution des tâches subalternes.⁶⁷

De même, un fonctionnaire en poste à une vingtaine de kilomètres d'Élisabeth Ville, qui a croisé avec surprise une caravane en route depuis vingt-cinq jours, fait ce témoignage :

⁶⁴ L. Jeurissen, "Colonisation au masculin et mise en corps de la féminité noire : cas de l'ancien Congo Belge", p.4.

⁶⁵ D. Philippe & C. Sapia, (dir.), *Femmes d'Afrique dans une société en mutation*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant (« Espace Afrique »), 2004, p. 25.

⁶⁶ R. A. Ngongué, " Féminisme et femme africaine, à la lumière de l'histoire", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 1999, p.10.

⁶⁷ Nietzsche, cité par Roger Laporte in « Nietzsche ou la philosophie à coup de marteau », cf. *la philosophie de Platon à Sartre*, Ed. Hachette, 1985, p. 394.

« quelques hommes étaient armés de lance et certains même avaient des boucliers en fond tressé ; des femmes, dont beaucoup portaient un enfant sur le dos et toutes sur la tête avaient un énorme baluchon renfermant des ustensiles de ménages, d'un poids assez considérable ! »⁶⁸.

La gestion austéritaire des colonies en Afrique va voir l'émergence de l'homme dans le domaine du travail. La division sexuée du travail de nos jours peut tirer son origine dans cette logique coloniale. Pendant l'époque coloniale, la femme qui travaille est assimilée dans la mentalité des hommes noirs telle qu'inculquée par le blanc à une femme légère et peu soumise⁶⁹ ; il faut donc la priver de certains travaux pour ne pas dire de la totalité des travaux rémunérés. La domestication du travail féminin est de fait tributaire de la gérance des colons qui ont réservé aux hommes des postes importants et le ménage aux femmes. On pourrait comprendre la mise en branle de la femme dans l'administration coloniale et les différentes armées de cette période. De même, les colons estiment que le sexe de la femme noire favorise celle-ci dans ses rapports avec les hommes en société. Par conséquent, il faut l'écarter de l'exercice du pouvoir économique, et même de l'accès à la terre ; cela doit ainsi permettre au mari de reprendre le dessus sur elle. C'est fort de ce constat qu'un officier colonial a pu affirmer en 1924 :

Les femmes, bien qu'ayant une grande influence sur leur mari et sur toutes les décisions prises en société, elles restent moins civilisées que l'homme et même d'un siècle en arrière que les hommes. Pour cela, il nous est impossible de leur concéder quelques libertés, vu que leurs instincts sont purement bestiaux.⁷⁰

Ces propos sont la preuve que l'officier colonial reconnaît que la femme africaine a un rôle influent sur son mari et surtout dans toutes les décisions prises par celui-ci dans la société. En effet, la femme depuis l'Afrique ancienne joue un rôle de choix dans l'organisation de la société ; elle est celle sur qui le mari tire sa notoriété, car elle lui donne des descendants et garantit la succession. L'influence que la femme porte sur son mari, elle la porte aussi sur son fils et quand bien même ce dernier est roi, la femme continue de le catéchiser et devient même souvent plus importante que son fils ; c'est pourquoi on peut comprendre ce proverbe GrassField (Bamoun) « avant de respecter le roi, il faut respecter sa mère ». Au regard de ce qui précède, on comprend que les colons aient voulu décontenancer cette vision de la femme

⁶⁸ Jeurissen., " Colonisation au masculin... ; p.5.

⁶⁹A. Rukata, "La problématique du genre en République Démocratique du Congo (RDC) Zaïre ", *Epistémologie, paper presented at CODESRIA conference on african Gender in the New millennium, Cairo, Egypt, April, 2002*, p.2.

⁷⁰ Ngongué, "Féminisme et femme africaine...", p. 10.

africaine, en l'écartant de plusieurs domaines comme l'éducation, la gestion du pouvoir, l'économie et l'armée.

Les colons ont nié l'existence des droits identiques aux hommes et aux femmes. Ils appuient leur raisonnement sur les écrits des philosophes européocentristes comme Nietzsche qui déclare :

Faire erreur sur le problème fondamental, celui de l'homme et de la femme, nier l'abîme qui les sépare et la nécessité d'un antagonisme irréductible, rêver qu'ils puissent avoir les droits égaux, une éducation identique, les mêmes prétentions et les mêmes devoirs, c'est un signe infaillible de platitude d'esprit.⁷¹

Toutefois, si on regarde le caractère égal des êtres humains cités dans les livres saints et dans certaines constitutions des pays, on peut désavouer Nietzsche. Les femmes au fil du temps, remplissent de nouveaux rôles, différents de ceux de mère, de ménagère ; la masculinisation des droits et du travail semble être dépassée aujourd'hui, car les hommes et les femmes concentrent mutuellement leurs efforts pour l'évolution des sociétés. Cela démontre que l'égalité des droits ne doit aucunement prendre en compte les quelques légères différences biologiques entre genre, étant donné que la femme peut seconder l'homme dans la société et vis-versa.

Les missionnaires ne sont pas en reste quant à la confirmation de « l'infériorité » de la femme, notamment sur le plan éducatif. Ceux-ci, bien qu'étant venu avec des idées révolutionnaires, à savoir, prodiguer une éducation à toutes les couches sociales, ont aussi dévalorisé la femme. Le constat qui se dégage est celui de la non prise en compte de la valeur éthique féminine dans les lieux d'intelligentsia. Un père jésuite décrivant les résultats scolaires des femmes affirme : « les filles manquent de concentration à l'école ; elles n'ont aucun respect pour les officiers que nous sommes, ni même pour les indigènes. Pour cela, il est vain de les instruire ».⁷² Il est vrai la jeune fille africaine ne pouvait se donner à l'école au même titre que le garçon au regard de la structure familiale en Afrique, cela est un fait de culture qui perdure de nos jours dans certaines parties de l'Afrique en générale et du Cameroun en particulier. Pour mieux connaître les Hommes, il faut connaître leur culture, or le colon vient avec son système éducatif calqué sur la société occidentale qui met en avant l'homme et laisse la femme en marge de l'éducation, d'où cette imagerie de la fille africaine sur le plan éducatif. Il paraît évident que les problèmes de genre sur le plan éducatif peuvent résulter du fait colonial.

⁷¹ F. Nietzsche, *Par-delà le bien et le mal*, traduit par I. Weiscope et G. Art, Paris, Société DV mercvre de France, 1688, p. 55.

⁷² Ngongué, "Féminisme et femme africaine...", p. 1.

Avec la colonisation, les conditions de vie des femmes ont tendance à s'aggraver. Aux conceptions dévalorisantes dans plusieurs sociétés africaines, se superpose l'idéologie patriarcale occidentale. Les modifications des circuits économiques, l'imposition d'un droit foncier et d'une fiscalité à l'occidentale ; la valorisation du travail des hommes (cultures de rente aux hommes contre cultures vivrières pour les femmes) et l'idéologie selon laquelle la bonne femme reste à la maison auprès des enfants, représentent un conglomerat de facteurs impulsés par la colonisation qui ont fortement amenuisé l'image de la gente féminine dans la société africaine et pousser à sa mise à l'écart dans certains métiers comme celui des armes. Coquery-vidrovitch ne peut pas mieux abonder dans le même sillage lorsqu'elle estime que les migrations du travail chez l'homme, la diffusion de la patrilinearité dans la législation coloniale, l'idéologie missionnaire, représentent les facteurs qui concourent à alourdir le labour des femmes et à assujettir celles-ci aux hommes⁷³.

L'insécurité du début des années d'indépendance du Cameroun a profondément marqué le régime. Même l'édification des structures politiques est accompagnée de la répression réelle ou supposée des ennemis. La réfutation par le fer et par le feu de la légitimité des héritiers du pays lors de la proclamation de l'indépendance s'est accompagnée par la mise sur pied d'une armée tournée essentiellement vers l'ennemi de l'intérieur. Avec l'ordonnance de 1962 sur la répression du « grand banditisme », l'autorité administrative s'est vue conférée des pouvoirs spéciaux. La logique protectrice de l'État accorde aux autorités administratives des pouvoirs importants. Par ces pouvoirs, le chef de circonscription administrative édicte les mesures générales et individuelles nécessaires au maintien de l'ordre public. Il peut, par exemple, en période normale, assigner un autre lieu ou un autre itinéraire à une manifestation publique ou l'interdire. Dans le même sens, et par avis motivé du préfet, le ministre de l'Administration territoriale suspend, pour une durée de trois mois, l'activité de tout parti politique responsable des troubles graves de l'ordre public, dissout toute association déclarée s'écartant de son objet, et dont les activités portent gravement atteinte à l'ordre public et à la sûreté de l'État, suspend, pour un délai maximum de trois mois, l'activité de toute association déclarée pour troubles à l'ordre public.

Fort de tout ce qui précède, on peut comprendre pourquoi dans l'ordonnance de 1959 de l'armée camerounaise, le titre IV (emploi des personnes et des ressources), dans son article 17 écarte avec véhémence les femmes. Ainsi, hormis le maquis et la nécessité d'avoir des hommes

⁷³ C. Coquery-vidrovitch, *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique Noire du XIV^e au XX^e siècle*, Paris, Desjogueres, 1994, p.6.

forts au lieu d'avoir une institution forte, le poids de la colonisation justifie à suffisance la logique conservatrice qui prime dans l'armée camerounaise dans ses premières années d'existence.

2. La ressource humaine fortement masculinisée

Jules Falquet considère que le service militaire peut être lu comme étape, paradigmatique, de la socialisation masculine, qui transforme chaque individu réputé né mâle en homme⁷⁴. Cynthia Enloe par contre qualifie les armées d'institutions de quintessence masculine⁷⁵. Ute Frevert lui emboite le pas quand il pense que l'armée est une école de la masculinité⁷⁶.

Parlant de la masculinité, on peut dire de façon générale, qu'il est possible d'identifier deux grandes tendances sur les études des masculinités, notamment celles défendues par les approches essentialistes et celles défendues par les approches socioconstructivistes⁷⁷. R.W. Connell, par contre met l'accent sur une approche héritière des travaux de Sigmund Freud, une approche qui s'attarde sur les rôles sexuels et une approche qui s'inspire de l'anthropologie, de l'histoire et la sociologie⁷⁸. Nonobstant les avancées théoriques importantes des dernières décennies, le concept de masculinité reste, somme toute, flou. La masculinité ne peut être comprise comme un objet d'étude isolé, le concept devant être appréhendé comme partie intégrante d'une structure. Elle peut être définie comme *the structure of relationships that interconnect the gender regimes of institutions, and the gender orders of local societies, on a world scale*⁷⁹ « la structure des relations qui interconnectent les régimes de genre, des institutions et les ordres de genre des sociétés locales, à l'échelle mondiale ».

Connell identifie trois zones géographiques où la masculinité se construit. Ce qui est important de retenir ici, c'est qu'elle l'est à la fois dans les rapports et les interactions de proximité, notamment à travers l'institution familiale ou le travail, et à la fois au niveau de la

⁷⁴ J. Falquet. Préface du livre de Pinar Selek., *Devenir un homme en rampant. Service militaire en Turquie : construction de la classe de sexe dominante*, Paris, l'Harmattan, 2014, p. 15.

⁷⁵ C. Enloe citer par A. Michel, "Militarisation et politique de genre", *Revue Recherches féministes, Femmes, Population Développement*, Volume 8, Numéro 1, 1995, p. 20.

⁷⁶ Frevert, " L'armée, école de la masculinité...", p. 54.

⁷⁷ Bien Enseigner, "Le socioconstructivisme", publié le 11 septembre 2019, <https://www.google.com/amp/s/www.bienenseigner.com/socioconstructivisme-definition-principes-methodes/amp/>, consulté le 15 mai 2021 entre 10h15 et 12h01. Le socioconstructivisme est une théorie de l'apprentissage qui souligne l'importance des interactions sociales et le rôle de la culture dans la création de connaissances. Lev Vygotsky se considère comme une figure clé du socioconstructivisme. Contrairement au socioconstructivisme qui met l'accent sur les expériences personnelles, cette théorie met l'accent sur les facteurs sociaux. Elle explique que l'interaction sociale est la clé de la construction de la connaissance. Par exemple, une personne qui a une compréhension spécifique d'un groupe d'individus ou d'une idéologie peut changer d'opinion, à la suite d'une interaction sociale.

⁷⁸ R.W. Connell, *Masculinities*, Berkeley: University of California Press, 1995, pp.8-39

⁷⁹ *Ibid.*, p.41.

culture et de l'Etat, et, finalement, au niveau de la politique internationale et de la globalisation. Il ajoute que la masculinité est une *configuration of practice withing a system of gender relations* « configuration de la pratique dans le cadre d'un système de relations de genre ». Le système de relations constitutives de genre repose sur la division sexuelle du travail, le pouvoir et la sexualité, ce qu'il nomme : *power relations, production relations, and relations of cathexis* « relations de pouvoir, relations de production, et relations d'investissement » qui participent à la construction des masculinités. Le premier axe réfère au système patriarcal ; le second, à la division sexuelle du travail ; le troisième, aux désirs sexuels socialement construits. Ainsi, la masculinité n'existe pas sans la féminité, et il existe une multitude de masculinités. En ce sens, masculinité et féminité sont en constante évolution. Michael Kimmel, soutient de ce fait que les masculinités sont plurielles, relationnelles et situationnelles⁸⁰. En fait, cette façon d'appréhender le genre émerge de la prise en considération d'une série de facteurs historiques, économiques, politiques, linguistiques, interpersonnels et psychologiques⁸¹. De plus, afin de bien analyser le genre, il faut intégrer les autres systèmes de domination, tels que la classe et la race. Car, ces derniers servent à renforcer la masculinité dominante. Ces systèmes, comme le pense Daniel Kergoat, se co-construisent⁸². Dans ce système de genre, un modèle de masculinité se démarque : c'est celui de la masculinité hégémonique. Ce modèle est une invention de Connell, en ce sens qu'il représente un idéal à atteindre. S'inspirant du *Black feminism*, son utilisation est intéressante notamment pour étudier la masculinité au sein des institutions telles que les FD. La masculinité hégémonique is *not a fixed character type, always and everywhere the same. It is, rather, the masculinity that occupies the hegemony position in a given pattern of gender relations position always contestable*⁸³; La masculinité hégémonique n'est pas un type de caractère fixe, toujours et partout le même. C'est plutôt la masculinité qui occupe la position d'hégémonie dans un schéma donné de rapports de genre, position toujours contestable.

En laissant une flexibilité théorique autour du concept, Connell désire souligner le processus propre à l'hégémonie, c'est-à-dire que ce modèle est en perpétuel transformation ; puisqu'il est en lien avec les masculinités subordonnées, il doit constamment se perfectionner. En affirmant qu'il existe des masculinités et que celles-ci sont construites, il évite de créer une

⁸⁰ M. Kimmel, "*Men and masculinities : a social, cultural, and historical encyclopedia*", In Sacha Genest Dufault et Gilles Tremblay, "Cinq paradigmes compréhensifs des hommes et des masculinités: proposition d'une classification originale", » in *Regards sur les hommes et les masculinités*, Québec, PUL, 2010, p. 72.

⁸¹ *Ibid.*

⁸² D. Kergoat, "Plaidoyer pour une sociologie des rapports sociaux ", In *Collectif Le sexe du travail. Structures familiales et système productif*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1984, pp.207-220.

⁸³ Connell, *Masculinities...*, p. 76

typologie des masculinités. Ainsi, L'homme, dans une position d'hégémonie, perpétue la domination masculine et, par le fait même, la subordination des femmes, mais aussi des hommes⁸⁴. Mike Donaldson, par la notion de contrôle, parvient bien à différencier la masculinité de la masculinité hégémonique quand il affirme :

Hegemonies masculinity is a question of how particular groups of men inhabit positions of power and wealth, and how they legitimate and reproduce the social relationships that generate their dominance. Through hegemony masculinity most men profit from the control of women. [...] The crucial difference between hegemony masculinity and other masculinities is not the control of women, but the control of men and the representation of this as "universal social advancement" [...].⁸⁵

Dans la masculinité hégémonique, il est question de savoir comment des groupes particuliers d'hommes occupent des positions de pouvoir et de richesse, et comment ils légitiment et reproduisent les relations sociales qui génèrent leur domination. Grâce à la masculinité hégémonique, la plupart des hommes bénéficient du contrôle des femmes. [...] La différence cruciale entre la masculinité hégémonique et les autres masculinités n'est pas le contrôle des femmes, mais le contrôle des hommes et la représentation de celui-ci comme "l'avancement social universel"

La masculinité hégémonique, tout comme la masculinité, s'acquiert notamment par des attributs physiques et, plus particulièrement, par la violence. Elle investit le corps. Elle est identique à la masculinité militaire, car elle repose selon Connell sur la violence, mais aussi sur un ordre hiérarchique et autoritaire. Selon lui, l'institution militaire en pratiquant la masculinité hégémonique fait la promotion du racisme, du sexisme, de la misogynie et de l'homophobie⁸⁶. Cette masculinité hégémonique justifie certainement l'imposition du service militaire en Europe. Cette étape est considérée comme essentielle dans le processus de construction de l'homme. En effet, un modèle militaro-viril s'est développé en Europe avant 1916, il se fonde sur la mise à l'épreuve physique et mentale dont la brutalité est censée garantir l'efficacité. L'armée est ainsi envisagée par les gouvernants comme un instrument de socialisation des jeunes garçons, une école non seulement de la masculinité, mais aussi un outil de régénération. Le modèle militaro-viril s'est imposé au tournant des années 1860 avec la généralisation progressive du service militaire, qui se poursuit jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale⁸⁷.

Eu égard de ce qui précède, on peut comprendre pourquoi les nouvelles armées en Afrique en générale et au Cameroun en particulier sont masculines lors de leur mise sur pied. On peut sans doute déduire que les colons se sont inspirés du modèle en vigueur dans leur métropole ou l'armée n'était constituée que d'hommes. Dans l'Armée camerounaise, les

⁸⁴Connell, *Masculinities...*, p.77.

⁸⁵ M. Donaldson, "What is hegemony masculinity?", In *Theory and Society*, Vol 22, n° 5, 1993 , p.655

⁸⁶ Connell, *Masculinities...*, p. 78.

⁸⁷ O. Roynette, "Service militaire et masculinité XIX^e-XXI^e", 2000, p. 2.

entretiens réalisés auprès des militaires rapportent à l'unanimité que la ressource humaine de l'armée de 1959 à 1983 est constituée d'hommes. Cela est d'autant plus vrai car, en Afrique il existait déjà des services dédiés à la formation des jeunes garçons, à l'instar du rite « Sô ».

C'est en effet l'ordonnance n°59/199 du 12 novembre 1959 qui établit, au lendemain de la création de l'armée camerounaise, les conditions d'engagement dans l'armée. Dans son article 1, il stipule que :

Tout citoyen camerounais peut contracter un engagement aux conditions suivantes : avoir dix-huit ans accomplis, vingt-cinq ans au plus ; jouir de ses droits civiques et politiques ; être pourvu du consentement de son père, mère, ou tuteur pour les jeunes gens âgés de moins de vingt ans ; avoir obtenu le certificat d'aptitude physique ; savoir lire et écrire⁸⁸.

Dans un besoin urgent en ressource humaine, en vue de relever les défis d'après indépendance dont la lutte contre les rebelles constitue la principale préoccupation, la coalition autochtone et administration coloniale se doit de s'activer pour attirer les recrues. Le premier recrutement de l'armée camerounaise est détaillé par l'arrêté n°3/697 du 12 novembre 1959. Son article 1 dispose que : le premier contingent de recrues est fixé à trois cent (300) hommes. Au niveau des effectifs, en une année (de Janvier 1960 à Mars 1961), plusieurs unités sont formées : le premier bataillon d'infanterie (composé des 300 recrues hommes de novembre 1959, de la première et troisième compagnie en provenance de l'armée coloniale française, et d'une 4^{ème} compagnie). Ce sont elles qui assurent la parade militaire de la fête de l'indépendance le 1er Janvier 1960 à Yaoundé et Douala ; le deuxième bataillon d'infanterie composé de 390 soldats hommes (dont 320 nouvelles recrues et 70 militaires en provenance de l'armée coloniale française). Avec ses trois compagnies (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}), elle lutte contre la guérilla en pays Bamiléké dès Juillet 1960, le troisième bataillon d'infanterie, composé de 132 militaires issus de l'armée nigérienne en Mars 1961⁸⁹. A la date du 1^{er} avril 1962, l'armée camerounaise compte deux mille six-cent quarante hommes dont : soixante-trois officiers, trois aspirants, trois cent huit sous-officiers, trois cent trente Caporaux-Chefs et caporaux et deux mille trois cent six hommes de troupes⁹⁰.

III. Les prémices d'une socialisation de l'armée camerounaise

L'évolution de l'armée camerounaise va lui valoir d'intégrer plusieurs composantes dans son organisation et sa structuration afin de tendre peu à peu vers une armée républicaine. Bruno

⁸⁸ AMD, documents internes du SHA, ordonnance n°59/199 du 12 novembre 1959, fixant les conditions de recrutement de l'Armée camerounaise.

⁸⁹ Ondoua, "Sociologie du corps militaire ...", pp. 138-139.

⁹⁰ Voir annexe, chronologie de mise sur pied de l'armée camerounaise.

Mignot faisait bien de dire que : « l'armée est l'émanation de la nation. Elle tire sa légitimité dans la volonté populaire d'assurer par la force des armes la défense de la patrie ». ⁹¹ Et l'armée camerounaise n'entend pas échapper à cette logique d'où son désir d'être le laboratoire de l'unité nationale, de l'intégration nationale et l'institution par excellence de l'expression du couple armée et nation. Aucun autre corps de métier n'affiche autant la prétention communautaire. Il y est donc revendiqué, beaucoup plus qu'ailleurs, un sentiment d'appartenance à une communauté de cœur et d'esprit, avec une exaltation quasi doctrinale de la fraternité d'armes. Les épreuves collectives, la dépendance des uns aux autres, l'éventualité de la mort pour chacun, mobilisent un ensemble d'éléments constitutifs d'un socle de liens alliant la solidarité, la loyauté, l'honneur, le courage, l'ordre. C'est ainsi que Christian Coulon écrit : « l'armée serait le symbole et le meilleur garant de l'unité nationale. La discipline qui lui est propre, l'idéal patriotique qui l'anime, l'éthique résolument moderniste qui serait la sienne, la rendraient imperméable aux particularismes locaux et aux manipulations tribalistes » ⁹². C'est dire que s'il y a un réservoir de valeurs enviées et recherchées par tout jeune État, c'est au sein de l'armée qu'on peut les retrouver. Allant dans ce sens, la socialisation de l'armée va être un impératif notamment par son caractère pluriel qui va trouver son apogée dans la prise en compte du genre matérialisé en 1984 par sa féminisation.

1. L'armée comme une institution hybride

« L'armée est un tout » ⁹³, confie un informateur. C'est dire qu'une armée ne se limite pas uniquement à ses fonctions régaliennes, elle explore d'autres domaines afin de mieux incarner les valeurs de la république. Ernest Messinga dans sa thèse de doctorat présente l'armée comme un instrument de « puissance » et de « grandeur » ; un instrument de protection des intérêts, un instrument de conquête, d'émancipation et d'administration ; un instrument de contrôle ; un instrument de diplomatie et un instrument de l'humanitaire ⁹⁴. Mais l'armée est aussi l'expression de l'unité nationale et un carrefour des métiers.

Après l'accession à l'indépendance, le pays fait face à plusieurs problèmes et semble confirmer la vision de René Dumont sur une « Afrique mal partie ». L'héritier du pays à savoir le président Ahidjo va donc mettre sur pied un projet de construction de l'Etat-nation. Ce projet

⁹¹ B. Mignot., " Lien armée-nation et expression militaire ", in *Revue Défense nationale*, Mai 1998, p.245.

⁹² C. Coulon., "Système politique et société dans les Etats d'Afrique noire : A la recherche d'un cadre conceptuel", *RFSP*, Vol. XXII, n° 5, 1972, p. 12.

⁹³ Bindjeme, Yaoundé, 05 novembre 2020.

⁹⁴ E. Messinga, "Les forces armées camerounaise face au nouvelle formes de menace à la sécurité : d'une armée de garde vers une armée d'avant-garde 1960-2010", Thèse de Doctorat PHD en science politique, Université de Yaoundé II SOA, 2011, pp. 35-39.

va tour à tour concerner la mise en place d'un parti unique, l'instauration d'un régime autoritaire et surtout la mise à contribution de l'armée pour consolider le principe d'Etat-nation. La politique de brassage ethnique à travers l'armée va être confirmé dans les propos du président Paul Biya dans un message où il déclare :

En effet, par excellence, forces vives de la nation, les forces armées sont un reflet caractéristique de l'unité nationale ; venues de toutes les provinces et appartenant à diverses ethnies, religions ou croyances, et militaires de tous grades, voués à défendre une cause commune, c'est-à-dire, la patrie camerounaise, doivent être solidaires. Vous devez être un exemple d'unité et de solidarité ; car, comme j'ai eu l'occasion de le dire : « l'unité nationale ne se résume pas au sentiment trop souvent limité et passif d'appartenir ou de vouloir appartenir à une même communauté ; elle est surtout une volonté commune, une volonté unanime de vivre, d'entreprendre et de construire ensemble, une volonté unanime de rechercher et de partager fraternellement les mêmes idéaux solidaires et les mêmes espérances ». C'est cette volonté que la nation attend de vous⁹⁵.

C'est dire que la constitution d'un corps de défense et de sécurité est indissociable du souci de lever ou tout au moins d'atténuer les particularismes identitaires. Porté au plus haut par le politique, l'ambition de la construction nationale doit répondre à un projet patriotique. Ainsi, les ressortissants des quatre coins du triangle territorial servant sous les drapeaux constituent dans le projet politique la vitrine de l'unité et le fervent symbole de la conscience nationale. Leur rôle est d'autant plus prépondérant qu'au-delà même de la spécificité de leur engagement (jusqu'au sacrifice suprême), ils sont aussi les détenteurs des moyens de coercition. L'usage de la force légitimée en leurs mains se veut la garantie de la sécurité de tous les citoyens. Elle suppose que toute action menée le soit dans l'intérêt de l'ensemble des membres de la communauté nationale, susceptible donc de recueillir sinon l'assentiment général du moins majoritaire. Le défi de l'unité nationale auquel l'armée camerounaise est astreinte signifie-t-il pour autant risque permanent de dislocation sociale ? La question mérite d'être posée au regard du contexte post indépendant du Cameroun.

Tout juste après les premières lueurs de la proclamation de l'indépendance du Cameroun, le sentiment national est embryonnaire depuis la période des luttes d'indépendance. Ce faisant, l'auteur français P. Gallard, note que : « les Camerounais ont acquis la conscience d'une singularité. Car, à force de crier « one Kamerun » ils ont fini par y croire »⁹⁶. Mais, par la suite, il émet des réserves en disant : « Peut-on nommer nation un peuple dont les fils, au jour du baptême, dénie la validité de ce sacrement, les uns au maquis, les armes à la main, les autres aux tribunes internationales et à travers les médias étrangers ? »⁹⁷ Ces propos renvoient

⁹⁵ AMD, Discours de Paul Biya à l'occasion du Triomphe de la promotion « Vigilance », Cérémonie de remise des épaulettes à la 7ème promotion des élèves de l'EMIA, Yaoundé, 30 juillet 1983.

⁹⁶ P. Gallard., *Ahmadou AHIDJO : Patriote et despote, bâtisseur de l'Etat du Cameroun*, Paris, Groupe Jeune Afrique Livres, 1994. *Le Cameroun*, Tome 2, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 9.

⁹⁷*Ibid.* P. 10.

aux revendications Upécistes. Mais il est également possible de déduire que les frémissements d'un sentiment d'appartenance à une même communauté ont précédé la formation de l'armée nationale camerounaise. L'histoire rappelle bien que Douala, Ewondo, Bulu, Bamiléké, Bassa, Foulbé etc. ont en effet, dans le passé, conjugué leurs voix pour faire face aux colonisateurs. Mais, ces prises de position interethniques semblent avoir été plus des « associations de chagrin » qu'une amorce véritable d'osmose communautaire. Elles ont été des rencontres assez rares, sporadiques et quelques fois superficielles. La guerre dite de « libération nationale » menée par les partisans Upécistes illustre dans une certaine mesure ces paradoxes qui disloquent et nourrissent l'unité nationale camerounaise. Reposant principalement sur les ethnies Bassa et Bamiléké, la lutte semble pourtant engagée pour « l'indépendance de l'ensemble du Cameroun » c'est-à-dire aussi bien francophone qu'anglophone. Dans ce conflit où des centaines de milliers d'autochtones ont perdu la vie, la guerre des ethnies n'a pas été une guerre éthique.

Les soldats et surtout la jeune vague d'officiers originaires de ces régions ne semblent pas avoir été contrariés par l'ampleur des bombardements opérés et des exactions commises par les armées françaises et camerounaises sur leur communauté. En dehors des problèmes dont ceux historiques comme : la question du fédéralisme et les différentes tromperies constitutionnelles, l'instauration de la dictature, le pseudo problème bamiléké, la tromperie pour faire place à l'alternance en 1982, la tentative de coup d'État, le phénomène des villes mortes, les émeutes de la faim en 2008 et plus actuelle la crise dans les régions du nord-ouest et sud-ouest ; les camerounais, dans leur ensemble, ne paraissent pas, particulièrement, cultiver de pesants stigmates liés à ces périodes pourtant cruciales dans la construction de leur État. Si l'armée camerounaise à peine en gestation était alors restée impassible et le reste du pays avec, difficile de croire qu'un quelconque repli ethno-régional en son sein puisse, aujourd'hui, bousculer les colonnes de la cohésion sociale ou, plus clair encore, de la cohabitation nationale. La politique dite de l'équilibre régional et plus communément nommée « le partage du gâteau national » d'Ahidjo à Biya semble porter ses fruits. Les deux hommes se sont attelés à un dosage habile jusqu'ici qui associe aux responsabilités diverses de l'État, les ressortissants de tous les groupes ethniques du pays. Une des raisons pour lesquelles les tentatives de distanciation sur une base communautaire n'ont guère connu de grande réussite. Cependant, le Cameroun ne peut se vanter avec zèle d'une unicité et d'une indivisibilité. On peut tout de même penser que tant que la volonté politique de brassage ethnique sera judicieusement entretenue dans l'armée, il y a peu de risque que les origines des uns ou des autres soient détournées de la dimension nationale. Mais, force est de reconnaître que du recrutement au traitement du personnel (promotion,

affectation par exemple), le souci de l'équité et de l'équilibre communautaire dans l'armée apparaît beaucoup plus préoccupant par rapport aux autres corps du service public.

Si l'armée est l'un des grands laboratoires de fabrication de la conscience nationale, elle est aussi et surtout un indicateur du sens de l'intérêt général, soit une unité de mesure du niveau de bureaucratisation de l'État. Le soldat camerounais est ainsi un véritable révélateur tel que l'entend le général français Jean-René Bachelet. Pour lui :

Le soldat révélateur est : d'abord politique, car il en est le bras armé, ensuite il est révélateur du « vouloir vivre ensemble », de « la conscience d'être » et de « la volonté d'être » collectives, « où il puise sa légitimité et sans lesquels il ne serait qu'un mercenaire » ; enfin le soldat est révélateur de « la condition humaine, dans sa dimension tragique et sa grandeur »⁹⁸.

Ces qualités sont aussi reconnues aux militaires camerounais par le biais des propos du président Ahidjo à l'endroit des officiers. Pour lui l'officier est un homme paré à toute épreuve car :

L'officier, c'est tout d'abord un exécutant modèle. Cet état suppose une parfaite maîtrise du métier grâce aux connaissances professionnelles que vous avez acquises au cours de votre formation. L'officier est ensuite un meneur d'hommes. À ce titre, il doit inspirer confiance. Cela demande des valeurs physiques et morales, des qualités de jugement et de caractère, des valeurs humaines. L'officier est enfin un homme de culture. Cela demande de la persévérance dans l'effort d'adaptation aux progrès du monde moderne. En effet, l'officier doit avoir à cœur d'entretenir et d'améliorer sans cesse le capital de connaissances militaires et générales que l'école s'est attachée à lui donner. Il doit, en un mot, vivre au rythme de l'évolution des idées et des techniques de son époque⁹⁹.

Si l'armée est considérée comme l'un des socles de l'expression de l'unité nationale pour confirmer son caractère d'institution qui promeut la cohésion sociale, elle se présente aussi comme un carrefour où l'on peut trouver la plupart des métiers civils. En conclusion du troisième volume des « entretiens de Dijon » dont le but permettait de voir le rôle extramilitaire de l'armée dans le tiers monde, Léo Hanon rapporte :

L'armée n'est pas isolée, elle tient à l'ensemble de la société, d'abord par ses origines sociales, ensuite par la population nécessairement civile qu'elle croise, enfin par la réalité avec laquelle elle est confrontée et qui lui crée, le cas échéant, une fonction extramilitaire. [...] Une situation sociale donnée transforme la fonction normale d'un organe ; la réalité d'une fonction à un certain moment ne dépend pas seulement de l'objet pour lequel un organe a été créé, mais des manquements ou des débordements des organes affectés à d'autres fonctions. [...] De même l'armée ajoute à sa fonction normale celles que lui imposent ou lui suggèrent la carence ou l'absence d'autres organes sociaux¹⁰⁰.

Le Cameroun qui a longtemps croupi sous le poids de la pauvreté, ce qui lui a même valu d'être classé sous le registre des Pays Pauvre et Très Endetté (PPTE) sous l'égide du Fonds Monétaire Internationale (FMI), devait pouvoir compter sur son armée pour la participation au développement. Au Cameroun, l'exemple du Génie Militaire est très éloquent pour témoigner

⁹⁸ J-R. Bachelet., *Pour une éthique du métier des armes : Vaincre la violence*, Paris, Espace éthique, 2006, p. 11.

⁹⁹ Sopecam, Allocution de S.E. Ahmadou Ahidjo à l'occasion de la sortie des Officiers de l'EMIA, Yaoundé, 29 juillet 1978.

¹⁰⁰ Ondoua, "Sociologie du corps militaire ...", pp. 396-397.

de la participation de l'armée au développement. Si l'article 66 du décret n° 83/540 du 5 novembre 1983 (portant organisation du Ministère des Forces Armées et du Commandement) précise ses attributions. C'est dès novembre 1959 qu'est lancé le projet de création d'une compagnie de Génie militaire au Cameroun en même temps que le lancement de l'armée. La diversité géographique et du climat, l'enclavement du pays et les exigences politiques et économiques sont les principaux moteurs de cette initiative. Il a ainsi participé à la réalisation de plusieurs infrastructures, la promulgation des soins aux populations. Mais il s'est aussi entraîné dans son concours au développement la création d'une économie de subsistance avec la création des petits commerces autour des campements¹⁰¹. A l'instar d'une grande entreprise, l'armée regroupe un grand nombre de compétences professionnelles et propose des recrutements qui cadrent avec le domaine du combat que celui technique. Ainsi, on peut voir : la télécommunication et l'informatique, la logistique, la maintenance, la gestion des ressources humaines, la santé, l'administration, le soutien, le génie, les essences etc.

Résolument tourné vers un processus de socialisation avec la participation au développement social et la prise en compte d'une multitude de métiers, l'institution armée va confirmer cet état de chose par la prise en compte du genre qui s'est matérialisée par la féminisation des armées à partir de 1984.

2. La féminisation des armées

À partir du moment où l'armée se veut entièrement masculine selon l'idéologie conservatrice, toute intrusion féminine pose problème, perturbant un équilibre, qui pour certains penseurs est fragile au regard de l'organisation, des codes et des rites particuliers des armées. C'est ce qui illustre le regard complémentaire de Marc Bergère, qui fait l'analyse des enquêtes de moralité dont sont soumis jusqu'en 1978 les futures épouses des gendarmes, car à cause d'elles, le féminin et le civil font éruption dans les casernes, ce qui va perturber l'équilibre de l'armée. Le caractère indésirable de la gente féminine dans les armées est ainsi avéré selon certains.

Tout comme l'institution, la guerre a aussi pendant longtemps été perçue comme étant l'apanage des hommes, les femmes en étaient généralement exclues. Elles sont citées dans la majeure partie des cas, comme des victimes passives de la brutalité que leur infligent leurs

¹⁰¹ Lire : V. Wanyaka Bonguen Oyongmen, "Forces armées et développement économique et social au Cameroun de 1960 à nos jours", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1998, pp. 64-65. Elle revient de manière succincte sur la participation au développement du Génie militaire et son apport dans la création des petits métiers autour des campements militaires.

contemporains masculins. Cependant, la femme qui a pourtant joué un rôle pionnier pendant les guerres est mise en branle en Occident et en Afrique. Or, la guerre fait partie intégrante de l'histoire de l'humanité, mais on remarque que cette activité semble avoir été un domaine réservé à une partie de l'humanité. Pourtant, pendant les deux guerres mondiales, les femmes ont vécu les mêmes conditions de guerre que les hommes. Cependant, l'exclusion des femmes dans le domaine guerrier est tributaire de plusieurs raisons ; parmi les plus en vue l'on a le mythe de la faiblesse. La femme est présentée comme un être faible au regard des différentes considérations psychologiques, physiologiques, philosophiques et anthropologiques ; elle ne doit pas s'aventurer où on montre sa force. Toutefois, les femmes ont au cours de l'histoire fait figure dans des domaines où la force est nécessaire. Si les amazones font figure de mythe, elles eurent des émules bien réelles dont l'existence est attestée comme dans les temps les plus reculés. Dans l'antiquité, Ahhotep I, reine d'Égypte, aurait combattu à la tête de ses troupes les envahisseurs Hyksos quelques seize siècles avant notre ère¹⁰².

La distribution sexuée des rôles aujourd'hui repose sur la normalité qui associe la femme au plaisir sexuel des hommes, au foyer et à la pérennité de la cité, en produisant des fils qui ressemblent à leur père. La femme doit être en marge de la politique et de la guerre. Pour le dernier cas, les arguments qui occultent leur présence dans l'armée en plus de la faiblesse sont d'ordre misogyne. En effet, l'homme est considéré comme celui qui a "une violence innée", "un instinct de prédateur" voire "une pulsion de mort".¹⁰³ Ce conglomérat somme toute amoindri la femme et présente la gent masculine comme celle qui est destinée à de grands desseins dans la pratique de la guerre. L'homme est celui à qui il appartient de participer aux conflits armés, car biologiquement, la propension à se lancer dans les activités guerrières est particulièrement développée chez ce dernier. Nonobstant cet état de chose, il est important de souligner que la femme est plus dangereuse que l'homme dans certaines circonstances et cela est justifié par cette affirmation de Nietzsche :

Dans l'état de haine, les femmes sont plus dangereuses que les hommes ; d'abord parce qu'elles ne sont arrêtées dans leur hostilité une fois en éveil par aucun scrupule d'équité, mais laissent tranquillement leur haine croître jusqu'aux dernières conséquences, ensuite parce qu'elles sont exercées à trouver les points malades (que tout homme, tout parti présente) et à y porter leurs coups, en quoi leur esprit aiguisé en poignard les sert excellemment (tandis que les hommes, reculant à l'aspect des blessures, deviennent souvent magnanimes et miséricordieux)¹⁰⁴.

¹⁰² D. palmierie et I. Herrman., " Les femmes et la guerre : une approche historique", p. 1. Pour plus de connaissance sur le rôle de la femme dans l'Égypte ancienne, lire : Pierre Tallet, *12 reines d'Égypte qui ont changé l'Histoire*, Paris, Pygmalion, 2013.

¹⁰³ *Ibid.*, p.4.

¹⁰⁴ Nietzsche, *Humain, trop humain...*, p. 103.

Mouammar Kadhafi a fait des femmes sa principale garde rapprochée, en mettant sa vie entre leurs mains. Combien de Chefs d'États mettent leur protection entre les mains des femmes de par le monde ? La résolution des problèmes de genre passe par la valorisation des compétences féminines, comme l'a démontré Kadhafi, d'aucuns se seraient attendus à voir des hommes assurer cette fonction comme cela est de coutume, mais il faut juste valoriser les potentialités de la femme pour mesurer sa grandeur. Certaines traditions inculquent au garçon dès le plus jeune âge le culte de la guerre comme geste valorisant et glorieux qui incite ceux-ci via la compétition et l'exhibition de la force à confirmer cette dichotomie. Dans les sociétés antiques, les jeunes garçons sont rudement entraînés par leurs pères, car ceux-ci sont responsables de la succession paternelle dans les batailles, les conquêtes et les révolutions armées. Dans la même logique, les études anthropologiques ont démontré que la guerre est une continuité des activités quotidiennes qu'exercent les hommes, notamment la chasse.

De même, les études démontrent que bon nombre d'expéditions belliqueuses menées dans les sociétés traditionnelles ou préindustrielles visaient à chasser les hommes, soit pour des raisons économiques ou pour des pratiques anthropophagiques. L'homme se veut le protecteur de la femme, cela est tout simplement naturel, mais on a toujours tendance à présenter ce fait comme un postulat qui explique l'exclusion des femmes dans les conflits armés. Les récits des Occidentaux présentent avec effroi que l'autre moitié de l'humanité est rarement mise en exergue dans les discours sur la belligérance, sauf dans un rôle purement victimaire. Proie ou butin, les femmes ne sont donc que des objets passifs de la passion guerrière des hommes ? Il est prouvé que la nature féminine tend à un comportement pacifique et s'oppose au caractère belliciste des hommes. La femme est dans plusieurs sociétés, considérée comme "berceau de vie" ; par conséquent, elle n'a pas de place dans le champ funeste de bataille ; si ce n'est qu'en tant que victime involontaire des affres de la guerre.

Cependant, présenter la femme uniquement dans un rôle victimaire est très réducteur au regard du rôle de celle-ci pendant les deux guerres mondiales (1914-1918 et 1939-1945). A la seconde guerre mondiale, celle d'Indochine (1946-1954) et d'Algérie (1954-1962), les effectifs des femmes en première ligne augmentent¹⁰⁵. En effet, les femmes intégrées dans les batailles durant les différents conflits ont énormément servi dans les services de santé ; elles étaient des cantinières, rafraichissaient le moral des troupes entre autres. Il est aussi important de comprendre qu'avant l'intégration de la femme dans l'armée, l'homosexualité est la seule forme

¹⁰⁵ E. Jauneau, "Les femmes dans l'armée française pendant les guerres (XIXe-XXe siècle) histoire, historiographie et problématique de genre", *Revue de l'école doctorale*, ED382, 2013, p. 66.

de satisfaction des instincts des hommes¹⁰⁶. Le service féminin dans les conflits armés a permis de jeter un autre regard sur l'image de la femme et a permis de voir les qualités de ces êtres aux potentialités hors du commun. C'est au vu de ces qualités dont sont nanties les femmes, que des réformes vont s'opérer et l'intégration de la femme dans les armées va devenir une réalité en Occident.

Dans son ouvrage, Katia Sorin¹⁰⁷ présente le processus de féminisation de l'armée en Europe. Cette féminisation a eu cours à différents moments, dans différents pays, à l'instar de l'Angleterre et de la France entre autres. Pour le dernier cas, elle affirme que les femmes ont toujours pris part aux différents conflits dont la France était soit victime, soit actrice ; mais elles n'étaient jamais officiellement intégrées dans les forces armées engagées au combat¹⁰⁸. L'enrôlement des femmes dans l'armée pour sa part est tributaire à plusieurs raisons dont les plus importantes sont : le soutien aux époux, à un fils ou tout simplement l'amour de sa patrie. Certes la femme a fait partie de l'armée selon Katia Sorin pour des raisons diverses dont elle fait référence. Il est tout de même important de comprendre que le monde en mutation a besoin de l'homme et de la femme, car ils sont des indispensables pour plus de complémentarité dans les institutions. La femme qui va entrer dans l'armée doit le faire par rapport à ses potentialités.

L'image de la femme soldat est complexe, taillée dans un marbre aux contours bien moins rectilignes que chez l'homme. L'appréciation des femmes est toujours ambivalente, car balançant entre admiration et volonté de maintenir la distinction entre qualité masculine et qualité féminine. Leur existence et leur conduite dérangent une représentation très rigide de la différence des sexes, qui fait de l'énergie, de l'audace et du dévouement des preuves relevant aussi du féminin. Aussi, leurs actions guerrières sont présentées comme des miracles de la liberté, capables d'élever les femmes « au-dessus » de leur sexe, de les doter des vertus « masculines » et de les transformer quasiment en homme ; comme l'assurent Marion Trevisi et Philippe Nivet dans leur ouvrage, prenant exemple sur un dirigeant de l'armée française en 1794 qui, parlant d'une jeune femme aux faits d'armes particulièrement impressionnants disait : « je ne la range même pas parmi les femmes , mais je déclare que cette fille est un mâle ,

¹⁰⁶ F. Tamagne, " La déportation des homosexuels durant la Seconde Guerre mondiale ", *Revue d'éthique et de théologie morale*, n°239, 2006, p. 77.

¹⁰⁷ K. Sorin, *Femmes et armes, une place introuvable ? Le cas de la féminisation des armées française*, Paris, l'Harmattan, 2003. p.7.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 15.

puisque'elle a, comme les plus intrépides guerriers affronté la mort dans toutes les circonstances périlleuses »¹⁰⁹.

Au regard de ce qui précède, on remarque que la femme peut s'affirmer quand elle le désire et dépasser les considérations de sexes qui sont émises pour limiter ses qualités et son potentiel. Les femmes, en sortant des sentiers balisés du genre, prétendent comme les hommes être défenderesses de la patrie ; l'héritage du passé occupe de ce fait une place importante dans l'analyse de la féminisation des armées, particulièrement tardive et lente dans la plupart des pays d'Europe, à l'instar de la France¹¹⁰. Les femmes intègrent d'abord les troupes françaises en tant que cantinières¹¹¹, vivandières¹¹², combattantes¹¹³ ou travesties¹¹⁴. Le 30 avril 1793, un décret va prononcer l'interdiction des femmes inutiles au service des forces armées. Seules les vivandières et les blanchisseuses restent. La période qui couvre les années 1873 à la Première Guerre mondiale est marquée par la participation de la gent féminine aux différents conflits mondiaux de manière officieuse, c'est-à-dire sans statut légal d'appartenance au corps armé. C'est pendant le premier conflit mondial que les femmes sont enrôlées pour la première fois dans l'armée française avec un statut de militaire¹¹⁵.

Après les efforts fournis par elles pendant le second conflit mondial dans la fabrication des armes, l'exécution des travaux jadis réservés aux hommes et dans les mouvements de résistance en France, le problème de la reconnaissance d'un statut officiel et militaire à l'emploi des femmes dans l'armée s'est posé à partir de 1937¹¹⁶. Au sortir de cette Deuxième Guerre mondiale, le décret du 15 octobre 1951 portant organisation du statut du personnel des cadres militaires féminins, institue un statut militaire pour les femmes qui souhaitent s'engager dans l'armée en temps de paix. Mais ce statut n'ouvre qu'un nombre d'emplois restreints à un très faible nombre de femmes¹¹⁷. La première impulsion décisive à la féminisation de l'armée française est donnée dans les années soixante-dix et quatre-vingt, avec l'octroi d'un statut

¹⁰⁹ M. Trevisi et P. Nivet, *Les femmes et la guerre de l'antiquité à 1918, Actes du colloques d'Amiens (15-16 nov. 2007)*, Paris, Economica, 2007, p. 249.

¹¹⁰ Jauneau, "Les femmes dans l'armée française..." ; p. 58.

¹¹¹ Femmes qui tenaient la cantine d'un régiment. Cf. Jauneau, "Les femmes dans l'armée française..."

¹¹² Marchande autorisée à suivre un corps de troupe et à lui vendre des vivres. Cf. Jauneau, "Les femmes dans l'armée française..."

¹¹³ Soldat qui dans une armée prend part aux combats, par opposition à ceux qui n'y prennent pas part, tels que les employés de l'administration, les chirurgiens, etc. Cf. Jauneau, "Les femmes dans l'armée française..."

¹¹⁴ Jauneau, "Les femmes dans l'armée française..." ; p. 59

¹¹⁵ Sorin, *Femme en arme...* ; p. 40.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 41.

¹¹⁷ *Ibid.*

transitoire et la fin du particularisme statutaire¹¹⁸. La période qui va de 1980 à 1997 connaît une diversification des métiers accessibles aux femmes, l'institutionnalisation de l'embarquement des femmes dans la marine (1987-1993)¹¹⁹. La féminisation totale est survenue vers 1998, ceci avec la suppression des quotas, ce qui va considérablement faire évoluer le pourcentage des femmes et ce jusqu'aujourd'hui¹²⁰. Parmi les 12 pays européens appartenant à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), la France détient en 2003 le record de la féminité dans ses armées (11,2%), devant l'Espagne (10%) et le Royaume-Uni (8,6%)¹²¹. Les États Unis par contre présentent une histoire bien différente, car les femmes civiles ont dès 1775 faits partis de l'armée, notamment dans le théâtre conflictuel depuis la Guerre de l'Indépendance (1775-1783). C'est ainsi qu'afin de reconnaître leur contribution, le corps des infirmiers de l'armée est créé en 1901, accordant aux femmes infirmières un statut militaire officiel¹²².

Au Cameroun, l'histoire de la femme est particulière. Les femmes ont toujours été complémentaires aux hommes dans la gestion des affaires de la cité et ont toujours participées pour la plupart aux expéditions guerrières pendant la période ancienne. Mais, la colonisation va réduire leur rôle et cette situation va aller jusqu'au Cameroun indépendant. Si l'image du soldat camerounais entre 1960 et 1983 est celle d'un homme qui doit faire la guerre aux « rebelles » ou « ennemie de la patrie », l'année 1984 est porteuse d'espoir pour cette femme mise à l'écart. En effet, l'intégration d'une nouvelle personne dans toutes structures suscite toujours des craintes et des peurs. Parler des raisons qui soutiennent la féminisation de l'armée camerounaise nécessite tout d'abord de comprendre la culture, car celle-ci est porteuse d'un message qui vient bousculer les rationalités empiriques modernes en privilégiant une conception du féminisme au détriment d'autres formes de rationalité. Le féminisme vient en effet bouleverser les philosophies du genre et on se permet dès lors de parler d'émancipation et de libération de la femme. Ce concept devient ainsi un instrument idéologique qui va permettre aux femmes de s'affirmer dans les corps de métiers réservés. Dans le contexte camerounais, la colonisation a fortement influencé la mise à l'écart de la femme dans tous les domaines, donc celui militaire n'échappe pas. Après les indépendances de 1960 et 1961, couronnée par l'unification en 1972,

¹¹⁸ M. Monrique, *Place des femmes dans la professionnalisation des armées*, Paris, Fondation pour les Études de Défense Nationale, 1988, pp. 5-6.

¹¹⁹ *Ibid.*, pp. 7-8.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 12.

¹²¹ *Ibid.*, p. 74.

¹²² E. Kinne, " Le rôle des femmes dans les forces armées américaines : réalité et évolution", avril 2013, p.4. Elles ont servi comme infirmières durant la guerre de sécession (1861-1865) et la guerre hispano-américaine 1898.

le pouvoir du réformisme va énormément influencer l'équilibre des genres au Cameroun. Ainsi, l'intégration politique, économique et socio-culturelle de la femme est régie par le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, inscrite depuis la constitution du 04 mars 1960¹²³, qui découle de la vision africaine du rapport Individus-Communauté. Cette égalité consacre l'emploi des femmes aptes à différents emplois tant civils que militaires, d'où la mise sur pied de la réforme portant instruction ministérielle du 31 janvier 1963 relative au recrutement et à la gestion des personnels militaires féminins et son additif du 29 juin 1992¹²⁴. Cette instruction vient bousculer l'aspect conservateur de l'armée camerounaise inspirée par les colonisateurs, qui dès la création ont affirmé le caractère masculin de l'armée. Cette masculinisation est observable dans l'article 17 de l'ordonnance de 1959 et aussi dans l'article 30 de la loi fédérale de 1967.

Toutefois, l'égalité de genre a toujours jalonné l'évolution de l'armée, avec la prise en compte des femmes parmi le personnel non militaire, l'instruction ministérielle de 1963 et surtout cette affirmation de l'article 30 de la loi de 1967 : « les personnels de sexes féminins, physiquement aptes peuvent être volontaires ou requises pour certaines branches du service de défense, montrait déjà la volonté politique de faire des réformes dans le sens d'une transformation de l'armée »¹²⁵. Il s'est aussi agi, de l'effort de la femme et du rôle important joué par elle dans sa condition de volontaire ou de requise dans l'armée. La culture et la possession des caractéristiques sociales ont également permis à la femme d'entrer dans l'armée, que ce soit au Cameroun ou de par le monde, la possession des traits culturels tant sur la mise sur pied que sur le fonctionnement des armées, a beaucoup favorisé la femme, car bien qu'en base arrière pour la plupart des cas, les femmes jouent un rôle de choix dans les combats pour la défense des intérêts nationaux. La féminisation s'apparente donc comme : « une nécessité » et les femmes doivent s'engager pour créer un lien avec le masculin afin de partager des valeurs de solidarité autour d'un projet commun¹²⁶. De même, les mutations du monde et l'essor des politiques sur l'égalisation des chances entre homme et femme, vont permettre aux institutions même les plus fermées comme les FD, d'accueillir la gent féminine et par conséquent de se confondre à la société qui brille par sa mixité. Avec l'évolution de la société et compte tenu des aptitudes et des capacités des femmes pouvant être utiles dans les armées, la féminisation des

¹²³ J. Kankeu, *Droit constitutionnel, Précis de la Faculté de Droit Université de Dschang*, Tome I, Edition Huit, Presses Universitaires de Dschang, 2003, pp. 191-205.

¹²⁴ Instruction ministérielle n°02555IM/MINDEF/024 du 29 juin 1992, portant additif à l'instruction ministérielle provisoire DOC-HI du 31 mai 1963, relatif au recrutement et à la gestion du personnel militaire féminin.

¹²⁵ E.R. Akamese, 32 ans, Lieutenant, Chef de bureau SHA, Yaoundé, 05 août 2020

¹²⁶ Neba Ngum Christine, 52 ans, Lieutenant-colonel, Sous-Directeur du Personnel, Yaoundé, 14 novembre 2020

armées est devenue en 1984 une évidence¹²⁷. Aussi, la femme qui joue un rôle indéniable d'abord dans la société, et l'armée faisant partie de cette société a aussi besoin de cette femme pour jouer plusieurs rôles dans le fonctionnement de l'armée. Il en est ainsi du renseignement, du secrétariat et des transmissions entre autres¹²⁸. Christophe Dandeker, semble emboîter le pas à ce militaire quand il pense que la féminisation des armées, répond à deux impératifs, l'un fonctionnel, l'autre sociétal :

La place des femmes dans l'armée illustre le fait que le monde militaire ne cesse de posséder des caractéristiques sociales et culturelles uniques qui lui confèrent une originalité évidente par rapport aux sociétés qu'elles servent ou représentent. En cherchant à expliquer comment cette originalité persiste et aussi se modifie, les sociologues considèrent que les forces armées répondent à deux impératifs : l'un « fonctionnel », l'autre « sociétal ». Autrement dit, les dirigeants politiques et militaires sont obligés de tenir compte du contexte stratégique en mettant sur pied des organisations militaires efficaces : c'est l'impératif fonctionnel. Mais aussi, en même temps, et tout spécialement dans les régimes démocratiques, ces dirigeants doivent s'assurer que les services armés sont en phase avec la société qu'ils défendent qui, en contrepartie, les rétribue, et sans le soutien de laquelle ils ne pourraient atteindre ces objectifs¹²⁹.

En 1975, c'est l'approche de l'émancipation de la femme qui domine les luttes féministes, l'égalité pour tous alimente les débats, les femmes comme les hommes doivent accéder à tous les postes de responsabilité. Les résultats sont visibles partout dans le monde ; en France, bien que les femmes aient participé à la deuxième guerre mondiale, la première impulsion de la féminisation de l'armée française est donnée dans les années soixante-dix et quatre-vingt¹³⁰ ; en Belgique, les femmes sont recrutées depuis 1976¹³¹ ; les armées africaines vont prendre le relais pour la plupart en 1984 notamment les armées sénégalaises¹³² et camerounaises. Paul Biya, lorsqu'il lance sa campagne pour l'élection présidentielle du 14 janvier 1984, c'est avec ces simples mots : « je souhaite me présenter à vous en tant que candidat du Nouvel Accord (New Deal) »¹³³. Le nouvel accord du président Biya en 1984 a plusieurs objectifs, en plus de la question démocratique, il y a la nécessité de faire en sorte que toutes les forces vives de la nation participent à ce nouvel accord. Le « *New Deal* » est un nouveau départ pour le Cameroun, la prise en compte du rôle de l'homme et de la femme dans la construction du pays va être un engagement qui va se matérialiser par de multiples changements, même au sein d'institutions

¹²⁷ Adjabe Anselme Péguy, 31 ans, Lieutenant, Chef service Bureau du Personnel, Yaoundé, 06 août 2020.

¹²⁸ Ekomane Nko'o Salomé, 42 ans, Lieutenant-colonel, Yaoundé, 07 novembre 2020.

¹²⁹ C. Dandeker, "Femmes combattantes": problèmes et perspectives de l'intégration des femmes dans l'armée britannique", *Revue française de sociologie*, (Vol. 44), 2003, p. 736.

¹³⁰ M. Monrique, "La place de la femme dans la professionnalisation des armées", Avis et rapport du Conseil Economique et Social, N°20, 2004, p. 5.

¹³¹ F. Vereecken, *l'armée et les femmes*, p. 1.

¹³² S. Ba, "Femme et forces armées au Sénégal. L'adaptation institutionnelle et organisationnelle, une nécessité pour des forces armées sénégalaises fortes", CODESRIA, Avril 2017, p.3.

¹³³ P. Sam-Kubam and R. Ngwa-Nuamboli, *Paul Biya and the quest for democracy in Cameroon*, Yaoundé, Editions Clé, 1985, p. 35.

qui jusque-là avaient du mal à franchir le Rubicon sur un certain nombre d'innovations. Ainsi, en prêtant le serment d'office le 21 janvier 1984, il déclare :

Les meilleures idées et les meilleures institutions sont sans valeur s'il n'y a pas d'hommes et de femmes pour les incarner ou les mettre en œuvre. C'est donc aussi le moment de mobiliser davantage les hommes et les femmes du *New Deal* qui sont motivés par de nouvelles attitudes, une discussion tolérante et ouverte, imprégnée d'un sens du devoir ainsi que de l'opportunité, compétents et expérimentés, simples et droits, et qui sont avant tout profondément dévoués au service du Cameroun et des camerounais¹³⁴.

La féminisation des armées qui intervient en 1984 peut être considérée comme l'œuvre du *New Deal*. Cet informateur ne s'inscrit pas en faux lorsqu'il déclare : « c'est la volonté politique d'implémenter la démocratie avec ses exigences, notamment la prise en considération du « genre » qui peut expliquer la féminisation de l'armée camerounaise en 1984 »¹³⁵. Bien que la féminisation soit antérieure à l'avènement de la démocratie en 1990, les ambitions portées par le « *New Deal* » cachent certainement l'idée de démocratisation. A la question de savoir ce qui a motivé ou peut expliquer la féminisation de l'armée en 1984, les militaires camerounais semblent avoir des opinions variées. Pour Yvette Boulé : « c'est le besoin de faire participer la femme en vue de montrer l'image d'une armée non discriminatoire »¹³⁶. Il ne faudrait pas non plus négliger le besoin en ressources humaines, car toute armée est d'abord forte par ses Hommes. C'est pourquoi Boubakary Yaya estime que : « c'est en complément d'effectif que la femme a fait irruption dans l'Armée »¹³⁷. Mais voir la femme comme un complément d'effectif serait la réduire à une simple figurante dans l'armée. Ne faudrait-il pas voir une envie de l'armée de s'inscrire dans la logique de la promotion de la femme et par ricochet de l'égalité ? Cela est en phase avec l'approche de cet informateur : « le désir d'assurer et de promouvoir l'égalité des sexes ; la nécessité de permettre à la gent féminine de faire carrière dans l'armée sont des raisons qui soutiennent la féminisation de l'armée au Cameroun »¹³⁸. Plus encore l'armée étant une institution aux missions diverses a eu besoin de la femme pour diversifier la ressource humaine dans certaines missions comme les interrogatoires par exemple, cet apport est salué par Esindi Ndongo Arnold en ces termes : « c'est le besoin du personnel eu égard des missions de l'armée »¹³⁹, plus généralisant Ntowala Patricia Christine confie que c'est : « la nécessité de donner la chance à tous les jeunes camerounais sans distinction de sexe »¹⁴⁰. Si le conservatisme a été une raison pour amenuiser l'entrée des femmes dans les

¹³⁴Sam-Kubam and Ngwa-Nuamboli, *Paul Biya and...*, p. 37.

¹³⁵ Ndzono Atangana Jean de Dieu, 42 ans, Capitaine, Médecin militaire, Sangmélima, 14 février 2020.

¹³⁶ Boulé Yvette, 27 ans, Marechal des Logis, Bureau du courrier, Yaoundé, 09 septembre 2020.

¹³⁷ Yaya Boubakary, 32 ans, Sous-Lieutenant, Bureau des transmissions, Yaoundé, 15 janvier 2020.

¹³⁸ Sekem Pierre, 28 ans, Lieutenant, Expert en système informatique, Yaoundé, 05 novembre 2020.

¹³⁹Esindi Ndongo Arnold, 29 ans, Soldat de 2^{ème} classe, Bureau des transmissions, Yaoundé, 15 juin 2020.

¹⁴⁰ Ntowala Patricia Christine, 44 ans, Lieutenant, Bureau gestion du Personnel, Yaoundé, 15 mai 2020.

armées de par le monde, certains auteurs ont montré que le caractère homogène des armées est à l'origine de l'émergence des pratiques homosexuelles dans l'armée surtout pendant les temps de guerre¹⁴¹. Afin de pallier à cette pratique qui reste pour l'Afrique un tabou, la nécessité d'une féminisation des armées pour la pérennité de la culture d'hétérogénéité africaine semble justifier la présence des femmes dans les armées africaines à partir de 1984. C'est dans la même logique que s'inscrit Ndzono Atangana Jean de Dieu : «on a jugé qu'il était possible d'impliquer la femme dans le métier des armes. Cette idée est venue en vue d'éviter l'homosexualité dans nos rangs et avoir un peu de souplesse dans la formation »¹⁴². Mais certaines sources rapportent que c'est suite à une décision discrétionnaire du Président de la République que les femmes vont entrer dans les FD avec un statut de militaire¹⁴³. Aussi, Hervé Kangang rapporte que c'est le soutien apporté par celles-ci en tant que secrétaires en service au MINDEF, au moral des troupes pendant la tentative de putsch du 06 avril 1984, qui va transformer le système de représentation de cette catégorie de personnel, qui jusque-là n'étaient reléguées qu'aux tâches civiles¹⁴⁴.

Après cette intégration, l'armée camerounaise va résolument se tourner vers la valorisation du potentiel des hommes et des femmes. Ainsi, l'institution va se réorganiser avec la prise en compte du genre dans son fonctionnement et son organisation afin de mieux converger vers les idéaux de démocratisation.

¹⁴¹ F. Tamagne, " La déportation des homosexuels durant la Seconde Guerre mondiale ", *Revue d'éthique et de théologie morale*, n°239, 2006, p. 77.

¹⁴² Ndzono Atangana, Sangmélima, 14 février 2020.

¹⁴³ I. Wadjiri, *Livre d'or des forces de défense camerounaises : 1960-1980*, Paris, Média, 1980, p. 55.

¹⁴⁴ H. Kangang, " Recrutement, présence et engagement des femmes dans les forces de défense camerounaises", mémoire de fin de stage, Université de Yaoundé, 2010, p.7.

CHAPITRE II : LE GENRE UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DANS LE PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION GAGE D'UNE PLUS GRANDE FÉMINISATION

La démocratie est le meilleur régime que l'homme n'ait jamais conçu disait Madeleine K. Albright¹, mais cela ne veut pas dire que toute démocratie fonctionne bien en pratique. Beaucoup de pays disposent d'un gouvernement élu, mais, sont freinés par l'absence de tradition démocratique ou par des problèmes tels que la pauvreté, la criminalité, la corruption, la dégradation de l'environnement et les troubles civils. Il est vrai que le rôle des femmes dans la démocratie a toujours fait l'objet de débats, et ce, depuis la naissance de la démocratie. Les débats, toutefois, ont pris fin. Les femmes ont droit à l'égalité pour ce qui est de voter, organiser, poser leur candidature, créer une entreprise, obtenir du crédit, exprimer leurs points de vue et bénéficier des droits et protections prévus par la loi.

Dans le monde moderne, l'autonomisation des femmes n'est pas simplement un objectif, mais constitue également l'une des pierres angulaires de la croissance démocratique. Cela vient du fait que les femmes soulèvent des questions auxquelles d'autres ne pensent pas, consacrent de l'énergie à des projets que d'autres ignorent, tendent la main aux électeurs que d'autres négligent et aident les sociétés à aller de l'avant ensemble. L'autonomisation des femmes permet l'obtention de gouvernements plus représentatifs, plus attentifs et plus responsables, et mieux armés pour faire face aux barrières ethniques, raciales et religieuses.

I. La place du genre dans la transformation des régimes

Dans l'histoire des relations entre l'homme et la femme, cette dernière généralement a toujours été placée au second rang dans la société. Cette place a varié en fonction du temps et des continents. Sur le plan politique, dans des pays européens, notamment les pays scandinaves, de grands progrès ont été accomplis en faveur de la parité politique. Ces avancées ont été possibles grâce à plusieurs adjouvants à l'instar des mouvements féministes. En effet, le mouvement de lutte féministe est partie de l'Europe, pour s'étendre par la suite dans le reste du

¹ IND (Institut National Démocratique), "La démocratie et les défis posés par le changement : un guide pour le renforcement de la participation des femmes à la vie politique", 2010, p. 12, publié le 14 avril 2014, <https://www.ndi.org> consulté le 14 mai 2020 entre 14h30 et 17h11.

monde. Il a permis un bon nombre d'avancées en ce qui concerne les droits de l'Homme et la participation des femmes à la vie démocratique. Si les luttes féministes militent juste pour l'amélioration de la condition féminine, les critiques du féminisme vont présenter des arguments qui vont emmener le monde à réfléchir sur une nouvelle manière de prendre en considération les exigences en matière de droit de l'Homme. Le genre vient dans le concert des relations internationales et surtout à l'ère où on parle de mondialisation pour valoriser l'homme et la femme, mais il doit prendre en compte les réalités de chaque continent ou de chaque société. Eu égard des principes et valeurs que ce concept défend il s'impose de plus en plus comme un élément de choix dans le système de gouvernance le plus partagé dans le monde à savoir la « démocratie ».

1. Les mouvements féministes dans les luttes démocratiques

« La réussite sociale sans la démocratie est improbable, la démocratie sans les femmes est impossible » déclarait Madeleine K. Albright². Cette improbabilité n'est plus à remettre en question eu égard du nombre de pays qui ont adopté ce système de gouvernance dans le monde. Cependant, les démocraties de par le monde ont toujours été le domaine d'expression des hommes. Les femmes, grâce en priorité aux luttes féministes vont défendre leur droit de jouir des privilèges qu'offre la démocratie et l'un de ces privilèges est la citoyenneté. L'histoire nous apprend que dans le monde les femmes ont été exclues de l'exercice de la citoyenneté. Or, le projet démocratique sur lequel repose la notion de citoyenneté s'est construit sur le principe d'égalité. La démocratie qui prend place dans la modernité politique repose donc sur une opposition à la hiérarchisation des différences et au principe du privilège. Toutefois, dans sa concrétisation, ce projet est marqué par l'exclusion de certains groupes sociaux dans l'accès à l'égalité des droits. Comme le soulignent Eleni Varikas³ et Joan Scott⁴, il est important de voir comment la perception de la différence qui marque le champ politique est en fait le produit d'une différenciation politique et historique. En d'autres mots, l'exclusion des femmes de la citoyenneté n'est pas une conséquence d'une différence « naturelle » mais bien de la construction sociale et politique d'une différence. La source de cette exclusion est tributaire à la division sexuelle du travail qui s'est naturalisée dans le champ du politique. Comme le souligne Varikas ; le vrai problème n'est pas celui de la différence des exclues mais bien la différenciation productrice d'exclusion, d'où le besoin de poser la question de citoyenneté des

² IND (Institut National Démocratique), "La démocratie et les défis...", p. 12.

³ E. Varikas, "Genre et démocratie historique ou le paradoxe de l'égalité par le privilège", In *Démocratie et Représentation*, 1995, p. 147.

⁴ J. Scott, "L'énigme de l'égalité", in *Cahier du Genre*, n°33, 2002, p. 18.

femmes, non pas comme la question des femmes mais plutôt comme celle d'un système en entier ; c'est dans cette logique qu'elle dit :

La question de la démocratie historique, c'est-à-dire d'un système politique qui, tout en se réclamant de l'égalité des droits, se sert en même temps de la loi générale et du privilège pour légitimer des rapports de domination. Un système qui procède à une différenciation arbitraire et hétéronome de rôles et de fonctions, empêchant l'autodéfinition des différences et enfermant certains individus dans une identité figée, décrétee incompatible avec une citoyenneté effective⁵.

L'exclusion des femmes de l'exercice de leur citoyenneté n'est pas née avec l'avènement des démocraties modernes. Elle est partie de l'antiquité classique, qui voit la naissance des principes de la citoyenneté qui émergent de la démocratie athénienne. Celle-ci est façonnée par une logique d'exclusion qui se traduit par une définition étroite du statut de citoyen. Ainsi, bien que cette démocratie pose les bases de la citoyenneté, cette dernière n'est accessible qu'à une minorité. À cette époque, les principes sur lesquels repose la citoyenneté sont entre autres : *l'exclusion, la délibération publique et le service militaire*⁶. Il existe une exclusivité de la citoyenneté, car limité aux adultes de sexe masculin, natifs d'Athènes qui sont libre de tout asservissement. Le citoyen athénien doit participer à la délibération politique et au service militaire d'où la dénomination de *citoyen soldat*. La participation directe des citoyens à la gouvernance est une des caractéristiques premières dans l'exercice, bien que restreint, de la citoyenneté au cours de cette période. Toutefois, elle va également être l'élément qui la distinguera de la citoyenneté moderne dans laquelle c'est plutôt la représentation qui prime. C'est ce qui fait dire à Diane Lamoureux : « l'élément central qui distingue la citoyenneté moderne de la citoyenneté antique, c'est qu'elle repose sur le principe de l'autorisation populaire du pouvoir politique (la représentation) plutôt que sur l'idée d'une participation directe à l'exercice du pouvoir »⁷. Mais, au-delà de cette transition, l'accès à la citoyenneté moderne passe obligatoirement par la construction du sujet libre, ce qui implique un processus d'émancipation individuelle qui a été refusé aux femmes au nom de leur « dépendance naturelle » aux hommes dans la sphère privée.

L'exclusion politique des femmes est basée sur la négation de leur individualité par l'assimilation historique des femmes à la figure de mère. Dans le droit romain, l'accès à la sphère politique était nié aux femmes au nom de leur incapacité d'agir pour un tiers, car la femme est

⁵ Varikas, "Genre et démocratie...", p. 148.

⁶ D. Lamoureux, *L'amère patrie. Féminisme et nationalisme dans le Québec contemporain*, Montréal, Edition du Remue-ménage, 2001, p. 43.

⁷*Ibid.* p.46.

définie comme celle qui n'a d'autre intérêt à faire valoir que le sien propre⁸. Cette réduction des femmes à la sphère domestique, reposant sur le présupposé de leur incapacité à représenter le collectif, est en fait l'élément qui assure une indépendance au père, seul reconnu apte à devenir citoyen. Ainsi, est présupposée l'indépendance des hommes face aux intérêts particuliers, ce qui est nié aux femmes au nom de leur rôle assigné de mères. La naturalisation de la maternité, comme une des figures principales admise pour la femme, a eu comme conséquence l'incompatibilité de la citoyenneté avec la maternité et donc avec la femme. La maternité étant infériorisée socialement, devient en apparence la base de l'exclusion. On peut comprendre ce qui a motivé l'exclusion de l'exercice du pouvoir politique aux femmes avec cette vision de la maternité. Marie-blanche Tahon fort de ce qui précède fait le constat selon lequel :

Que ce soit à Athènes ou à Rome, au berceau de la citoyenneté ou au berceau de la fonction du père, [...] la femme est exclue du politique parce qu'un lien est établi entre femme et mère, la mère étant incontournable pour que puisse être édifié le citoyen voué à Athena, pour que puisse être édifié le *pater familias* dégagé de la génétique. [...] La maternité, soit la construction de la mère, est là pour dire le caractère irréductible, incomparable de la citoyenneté, de la paternité.⁹

Ayant mis en avant le caractère incompatible de la maternité avec l'exercice de la citoyenneté, il va également régner une division sexuelle du travail qui est entérinée par le patriarcat. Une séparation entre sphère privée et publique va caractériser la citoyenneté moderne et va favoriser l'exclusion des femmes en politique. On peut comprendre à travers ces quelques mots, l'origine de la différenciation des rôles en démocratie et la nécessité pour les luttes féministes de pallier à cette vision qui réduit la femme dans la vie en société.

Les suffragettes, issues de la première vague féministe, sont les premières à utiliser le principe d'égalité entre les sexes pour faire valoir les droits politiques et civiques des femmes¹⁰. Lorsque ce principe d'égalité semble trouver son aboutissement avec l'obtention du suffrage universel, les suffragettes mettent fin aux revendications d'égalité formelle concernant les droits politiques de vote et d'éligibilité¹¹. La priorité des droits politiques fait place, avec la deuxième vague féministe, aux enjeux de pouvoir au sein de la sphère privée. Dès lors, prend place une politisation des enjeux dits privés comme la violence à l'égard des femmes ainsi que les droits reproductifs et la libre disposition de soi. Ces années marquent donc une période de lutte en faveur d'un élargissement de droits sociaux et civiques, c'est pourquoi Bérengère Marquez-

⁸ M-B. Tahon, "La maternité comme opérateur d'exclusion politique des femmes", in *Femmes et représentations politique au Québec et au Canada*, 1997, p.23.

⁹ Tahon, "La maternité comme opérateur...", p.25.

¹⁰ M. Boudreault, "La citoyenneté des femmes et le dilemme de l'égalité/différence, l'amorce d'une solution", Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 2001. p.36.

¹¹ B. Marques-Perreira, *La citoyenneté politique des femmes*, Paris, Armand Colin, Dalloz, 2003, p. 84.

Pereira va dire : « les grandes réformes des années soixante et soixante-dix, dans les démocraties occidentales, ont aboli la tutelle masculine dans le droit civil et partiellement dans le droit social »¹². Toutefois, le féminisme de la deuxième vague n'est pas directement axé sur les droits de citoyenneté, bien qu'il ait mis en place les bases mêmes d'un questionnement profond des structures de pouvoir. C'est surtout dans les deux décennies suivantes que cette question émerge avec la naissance d'un féminisme d'État.

Ainsi, ce n'est qu'au début des années 1980 que les sociologues et les politologues commencent à envisager la citoyenneté dans le cadre des rapports de genre, ce qui amène un questionnement du principe d'égalité de la démocratie libérale sur lequel ont pris naissance les droits politiques des femmes, car ce modèle a été critiqué sur la base de son incapacité à tenir compte de la diversité et de la pluralité de l'espèce humaine¹³. Le caractère « universel » de la citoyenneté est questionné par différentes approches afin de rendre visible l'étroite conception de l'« universel », caractéristique des principes démocratiques. Regard critique qui pose la question problématique de l'inclusion des femmes dans la citoyenneté, comme porte d'entrée dans la sphère politique. Cette problématique fait principalement l'objet de deux débats distincts. D'une part, on retrouve des propositions féministes qui posent le genre humain dans une dualité, entre hommes et femmes. Cette vision part du constat que la citoyenneté a été exclusivement masculine. Ainsi, l'accès à la citoyenneté pour les femmes passe par la reconnaissance de la différence entre les sexes afin de rendre celle-ci significative dans la conception du politique. D'autre part, on retrouve des propositions qui envisagent l'égalité comme principe politique afin de dénaturer cette différence. Ainsi, la citoyenneté doit être dégagée de ses bases androcentristes afin de rendre effectif le principe d'égalité entre les sexes. On cherche par ce fait à inclure les femmes dans la citoyenneté en s'opposant à leur exclusion qui a été faite au nom d'une « différence ». Ces deux perspectives correspondent à ce que l'on nomme généralement le débat « égalité/différence ». Dans cette perspective, il va exister deux tendances qui vont poser les bases des luttes féministes pour la démocratie. On a d'une part les thèses dualistes qui penchent pour la citoyenneté sexuellement différenciée et d'autre part, les thèses pluralistes et paritaires qui penchent pour le principe d'égalité.

Pour les dualistes, la proposition d'une citoyenneté différenciée est identifiée comme la première perspective analytique dans les théories sur la citoyenneté. Durant les années 1980,

¹²*Ibid.*, p. 84.

¹³ Boudreault, "La citoyenneté des femmes...", p.36.

Carole Pateman et Jean Elshtain¹⁴ avancent une remise en question du caractère neutre de la citoyenneté et son corollaire, la séparation entre le privé et le public qui définit le politique, en soutenant l'idée d'une citoyenneté différenciée, centrée sur les femmes¹⁵. Ces théoriciennes de la différence tentent de faire reconnaître l'expérience des femmes dans le privé pour ne pas assimiler ces dernières à une citoyenneté masculine. Notamment, en résinifiant la maternité comme culturelle, désignant ainsi l'identité des femmes en lien étroit avec la maternité. Elles reprochent à l'idéal égalitaire d'offrir aux femmes un modèle masculin, ce qui mettrait en péril les valeurs et les expériences vécues par ces dernières dans la sphère privée.

L'un des premiers travaux concernant la citoyenneté selon une perspective féministe est celui de Carole Pateman, qui considère que la citoyenneté a été conçue historiquement en antagonisme à l'expérience des femmes. Cette position s'inscrit dans une mouvance antilibérale qui pose comme essentielle la problématisation des rapports entre sphère privée et publique. Ainsi, cherchant à démocratiser ces deux sphères, on opte pour une démocratie participative plutôt qu'une démocratie libérale basée sur la représentation. On retrouve majoritairement deux argumentaires qui sont combinés dans ces analyses. D'un côté, on met l'emphase sur la construction biaisée sur laquelle repose l'idée d'une neutralité dans la citoyenneté. D'un autre côté, on identifie cette *neutralité* comme étant le problème en soi. Pour Carole Pateman, l'universalité abstraite de la citoyenneté est fondée sur le masculin comme norme de référence.

Considérant que les attributs de la citoyenneté reposent sur des critères uniquement reconnus aux hommes, les femmes auraient le choix entre s'intégrer à la sphère publique comme des hommes et ce, au détriment de la reconnaissance de leurs besoins spécifiques ou bien tenter de faire reconnaître politiquement ces spécificités, ce qui porte atteinte à la reconnaissance pleine et entière de leur citoyenneté, puisque ces besoins ont longtemps été les motifs évoqués pour justifier l'exclusion des femmes de l'univers politique¹⁶. Pour sortir de ce dilemme, Pateman propose d'envisager la citoyenneté comme différenciée selon le genre tout en accordant une signification politique à la maternité.

On retrouve dans cette même perspective analytique la thèse de Jean Bethke Elshtain qui est identifiée comme maternaliste, car elle met en valeur *l'éthique de la sollicitude* qui vise à remplacer les valeurs machistes de la citoyenneté républicaine par des valeurs dites

¹⁴ B. Marques-Pereira, "Le genre et les travaux anglo-saxons sur la citoyenneté", *Colloque AFSP « Genre et Politique »* 30 & 31 mai 2002, p. 2.

¹⁵ Marques-Pereira, "Le genre et les travaux...", p.4.

¹⁶ Boudreault, "La citoyenneté des femmes...", p.61.

maternelles (protection de la vie et de l'environnement, compassion et non-violence). Ainsi, la thèse maternaliste cherche à réhabiliter la sphère du privé par l'idée que l'implication des femmes doit passer par le social, donc par les lieux qu'elles occupent traditionnellement. Contrairement aux féministes égalitaristes, Elshtain croit que les femmes doivent refuser d'intégrer le modèle masculin et préserver leur identité traditionnelle acquise dans la sphère domestique¹⁷. Mais cette conception entérine une vision dépassée de l'histoire, car elle présuppose et renforce la dichotomie privé/public.

Les travaux sur lesquels reposent ces visions essentialistes sont ceux de Nancy Chodorow¹⁸ et de Carol Gilligan¹⁹. Ayant eu une influence considérable sur les théoriciennes de la différence, ces auteures mettent en avant une critique de l'androcentrisme de la psychologie et de la psychanalyse. En fait, elles concluent que ces sciences établissent leurs catégorisations sur une logique masculine, car posant la norme du masculin comme référent et excluant l'expérience des femmes. Ce qui ne laisse pas de place aux différences chez les femmes, façonnées par des expériences spécifiques comme la maternité. Ainsi, elles considèrent que *l'éthique de la sollicitude*, fondée sur les principes de préservation et de non-violence, et les activités maternelles représentent des bases possibles pour repenser la citoyenneté des femmes et, donc dépasser les limites de la citoyenneté masculine.

Les perspectives de Carole Pateman²⁰ et Jean Bethke Elshtain²¹ comme auteures clés du courant différentialiste en théorie féministe, soulignent le besoin de renouveler la citoyenneté par la reconnaissance des activités traditionnelles des femmes dans la sphère privée et des valeurs dites féminines. Les féministes de la différence conçoivent donc que la citoyenneté des femmes passe par la reconnaissance des expériences et valeurs féminines et non pas par l'inclusion des femmes dans les normes masculines qui délimitent les sphères publiques.

Parmi les auteures ayant critiqué la perspective différentialiste, surtout celle de Elshtain, on retrouve Eisenstein²² et Dietz²³. Pour la première, la perspective de Elshtain idéalise la

¹⁷Boudreault, "La citoyenneté des femmes...", p.45.

¹⁸ N. Chodorow, *The Reproduction of Mothering: Psychoanalysis and the Sociology of Gender*, Londres, University of California Press, 1978.

¹⁹ C. Gilligan., *Une si grande différence*, Paris, Flammarion, 1986

²⁰C. Pateman (née le 11 décembre 1940 dans le Sussex) est une féministe et politologue anglaise. Elle est professeure émérite à l'université de Californie à Los Angeles, son ouvrage phare est : *Le contrat sexuel*, Paris, La Découverte, 2010.

²¹ J. Bethke Elshtain est un éthicien, homme politique et philosophe américain, son grand ouvrage sur les femmes est *Women and War*, New York: University of Chicago Press, Basic Books, 1995.

²² S. Eisenstein, *plongée dans le sein maternel*, Hoëbeke, 1999.

²³ L. Berni et E. Lépinard, "La parité, contresens de l'égalité ? Cadrage discursif et pratique d'une réforme", *In Nouvelles Questions Féministes*, Vol 22, n°3, 2003, p. 25.

sphère domestique et évite de politiser cet espace, ce qui a comme conséquence de rendre invisibles les rapports de pouvoir qui s'y vivent. Il y a donc une reproduction des rôles sociaux, car ceux-ci sont perçus comme naturel. Pour Dietz, la perspective d'Elshtain, en plus d'idéaliser la famille, présente cette unité comme une entité figée en la généralisant. Ce qui ne tient pas compte de l'historicité des familles et de leur diversité. De plus, Dietz critique le lien établi par Elshtain entre pensée maternelle et citoyenneté, car il n'y aurait aucune garantie qu'ériger la pensée maternelle comme un modèle assure la réalisation des valeurs démocratiques²⁴.

Au demeurant, ces thèses posent des problèmes majeurs, car elles s'inscrivent, malgré leur volonté de s'en éloigner dans la conception androcentriste de la citoyenneté, par la reproduction de la bi-catégorisation sexuelle, cette approche tend à nier les enjeux de pouvoir historiques, ancrés dans les rapports sociaux. Ce qui a comme conséquence une invisibilité du rôle de reproduction de l'asymétrie des relations hommes-femmes que jouent des institutions comme la famille, l'éducation et l'Église. De plus, cette vision essentialiste nie l'importance de la participation des femmes dans la sphère publique et réifie la dichotomie privé/public à la base de l'exclusion des femmes. Le courant de la différence est marqué par un risque essentialiste, c'est pourquoi Micheline De Sève dit : « il peut s'accommoder de la hiérarchisation entre les sexes au nom de la complémentarité de leurs rôles »²⁵. Ce qui reproduit une dichotomie entre la sphère privée et publique et ne représente donc pas un modèle permettant une reconfiguration de la citoyenneté en vue de la rendre moins exclusive. A ces visions essentialistes s'oppose donc un besoin de repenser la citoyenneté sans réifier la catégorisation des rapports sociaux selon une distinction de genre.

Malgré le fait que le courant différentialiste aborde plusieurs problèmes majeurs, sa principale contribution est d'avoir révélé les lacunes de la pensée libérale issue de la modernité et démontré que la recherche de l'égalité avec les hommes pouvait comporter quelques pièges. Ainsi, le constat de la fausse neutralité du sujet moderne devient central pour remettre en question les limites de la citoyenneté moderne, conçue dans une perspective patriarcale.

Pour les partisans des thèses pluralistes, qui se positionnent fermement contre les courants différentialistes. La perspective des thèses égalitaristes a comme caractéristique de proposer une citoyenneté politique qui reconnaisse les spécificités découlant du genre, sans toutefois se fonder sur ce dernier²⁶. Dans une perspective égalitariste, on retrouve les thèses du

²⁴Berni et Lépinard, "La parité, contresens...", pp. 38-39.

²⁵M. De Sève, "Femme, action politique et identité", in *Cahier de recherche sociologique*, n°23, 1994, p. 26

²⁶Boudreault, "La citoyenneté des femmes..."p.55.

pluralisme politique qui émergent dans les années quatre-vingt et font du principe d'égalité des groupes sociaux l'enjeu central de la citoyenneté. Dans la décennie suivante émergent les thèses paritaires. Les premières entrevoient la présence et la participation politiques des femmes comme l'élément central de la citoyenneté. Pour les secondes, la parité devient une mesure pour assurer une représentation égale dans la sphère politique²⁷. Ces thèses égalitaristes reprennent les revendications des groupes de femmes en ce qui a trait à la reconnaissance de leurs droits politiques, sociaux et économiques.

Le courant égalitariste se situe plutôt dans l'axe libéral de la théorie démocratique dominante. Les thèses féministes de ce courant analysent l'apport du féminisme dans la théorisation de la démocratie, particulièrement sur la relation entre participation et représentation. Cette perspective cherche une nouvelle conception de la citoyenneté dans laquelle la différence sexuelle ne serait pas pertinente, comme le soulèvent Chantal Mouffe²⁸, Anne Phillips²⁹ et Iris Marion Young³⁰. C'est notamment par la redéfinition de la séparation entre les sphères privées et publiques que ces auteures tentent de reconceptualiser la citoyenneté pour la dégager de ses fondements androcentriste afin d'y inclure réellement les femmes. Ces perspectives s'inscrivent dans le courant égalitariste, car elles conçoivent le genre en termes de rapports de pouvoir. Les différences entre hommes et femmes y apparaissent comme des construits sociaux et non des données naturelles comme le prétendent les différentialistes. Les féministes égalitaristes refusent donc la conception de la citoyenneté des différentialistes, car un projet basé sur la différence sexuelle renforce les stéréotypes sexuels et la division du travail en fonction du sexe, ce qui est préjudiciable aux objectifs d'inclusion et d'égalité promus par le féminisme égalitaire.

Le féminisme égalitariste pose les inégalités entre les sexes comme pouvant être résolues par l'intervention de l'État. Cette perspective propose une citoyenneté politique qui reconnaît les spécificités du genre sans toutefois se fonder sur celui-ci. L'accès à l'égalité mis de l'avant par cette perspective passe par l'abolition des préjugés et des discriminations, mais aussi par des changements des structures sociales qui perpétuent la discrimination envers les femmes. En ce sens, la stratégie de l'accès à l'égalité reconnaît l'existence d'une discrimination systémique. Elle tente d'y mettre fin par des mesures et des programmes. Cette conception

²⁷ Marques-Perreira, *La citoyenneté politique...*, p. 145.

²⁸C. Mouffe., "Féminisme, citoyenneté et démocratie plurielle ", In *Genre et politique. Débats et perspectives*, sous la dir. de Ballmer-Cao Thanh-Huyen, Véronique Mottier et Lea Sgier, Paris: Folio Essais, 1994. Pp. 162-164.

²⁹ A. Phillips, *Engendering Democracy*, University Park: Pennsylvania State University, 1991, p. 46.

³⁰ I.M. Young, *Inclusion and democracy*, London, Oxford University Press, 2002, pp. 65-69.

égalitariste a beaucoup évolué depuis les années 1980, allant de l'égalité devant la loi et de l'égalité de statut à l'égalité des résultats en passant par l'égalité de traitement, l'égalité des chances et la discrimination positive³¹.

L'approche égalitariste avance différentes propositions desquelles nous retenons les thèses pluralistes pour illustrer le féminisme libéral égalitariste. Ces thèses proposent de rendre effective une articulation entre la participation politique et la représentation tout en prenant en compte les différences entre groupes sociaux dans la sphère politique. Il en ressort le besoin de penser l'inclusion des femmes par un élargissement et une reconfiguration de la différence, Anne Phillips dit à ce sujet : « la principale innovation des récents débats concernant la citoyenneté a été d'admettre le caractère réducteur des discours sur l'universalisme ou l'assimilation, et leur incapacité à prendre en compte les différences de groupe »³². Iris Marion Young³³ propose d'envisager la citoyenneté selon une *solidarité différenciée* en posant les groupes sociaux au centre de la participation pour fonder la représentation politique sur des politiques délibératives. Pour sa part, Anne Phillips met de l'avant une *politique de présence* qui vise à assurer une présence active dans les instances décisionnelles afin de prendre en compte les groupes exclus de la citoyenneté.

Young soutient que les théoriciens contemporains qui mettent en avant une démocratie participative, en réaction à la démocratie libérale, proposent un idéal citoyen de droits civiques publics qui laissent de côté, encore une fois, les particularités et les différences. Il propose de repenser le public afin de reconnaître l'apport positif des différences des groupes dans une vision alternative à l'idéal de la communauté homogène. Ainsi, pour lui, ce ne sont pas la pluralité et la particularité des groupes qui posent problème mais bien la relégation de ces différences à la sphère privée, en dehors du politique. Pour cette auteure, la re-politisation de l'espace public nécessite une conceptualisation de la dichotomie publique et privé et leur relation, afin de rompre avec la tradition républicaine de la modernité.

La proposition de Young vise une représentation spécifique des groupes, car elle favorise la participation et la politisation des groupes et révèle la partialité des perspectives sociales exprimées au cours des processus de décision politique³⁴. Il cherche ainsi à permettre la formation d'un intérêt général qui ne soit pas exclu et producteur de discriminations et

³¹ B. Marques-Perreira, *La citoyenneté politique des femmes...* p. 105.

³² A. Phillips, "La politique identitaire : faut-il tourner la page ?", *Cahiers du Genre*, n° 33, 2002, p.43.

³³ Young, *Inclusion and democracy...*, pp. 70-72.

³⁴ Marques-Pereira, "Le genre et les travaux..." p. 6.

d'inégalités. Sa proposition alternative est celle d'une solidarité différenciée. Ce concept permet d'entrevoir, selon lui une reconnaissance du pluralisme politique tout en posant le respect et la reconnaissance comme principes clés. Cette reconnaissance doit amener à des actions politiques qui favorisent la mise en place d'actions collectives suivant les principes de justice. Ce ne sont donc pas les différences qui sont identifiées comme problématiques, mais plutôt la discrimination, les individus différenciés en groupes d'affinités, sociaux et culturels, reconnaissent leur association à d'autres groupes d'affinité et affirmant leur être ensemble sur la base de relations de justice³⁵.

À cette fin, Young conçoit le groupe social comme faisant référence à l'expression d'une diversité des expériences historiques et de vie, c'est-à-dire au positionnement social des individus, plutôt qu'à leur identité³⁶. En ce sens, il affirme que la représentation spécifique des groupes favorise la participation et révèle la partialité des perspectives sociales dans les processus de décision politique. Bien que ces perspectives soient partielles et partiales, selon Young, on doit les prendre en compte dans la formulation d'un intérêt général qui ne soit, ni excluant, ni producteur de discriminations ou d'inégalités. Ainsi, elle promeut une interaction constante entre les institutions et les mouvements sociaux, par l'implication active du plus grand nombre. La conception de Young en est une dynamique, car elle articule à la fois représentation et participation. Elle voit la représentation au-delà de l'élection, car elle pose aussi comme problème central au processus démocratique la délibération, la participation et l'inclusion.

En reformulant l'articulation entre les sphères privées et publiques, Anne Phillips pose pour sa part le besoin pour le féminisme de faire un retour au politique. En affirmant que le *personnel est politique*, elle ouvre la voie à de multiples interprétations, en particulier sur la conception de la démocratie, en rendant possible un élargissement de l'ordre du jour politique pour faire place aux femmes. Elle propose ainsi une politique d'action affirmative qui repose sur deux piliers : la présence et les idées, dans la mesure où celles-ci sont intrinsèquement liées dans le cadre d'une citoyenneté plurielle fondée sur le compromis et la négociation politiques entre les différents groupes³⁷.

La *politique des idées* est identifiée au jugement et au débat relativement à la question des politiques publiques. Pour sa part, la *politique de présence* sous-entend une similitude de caractéristiques entre les personnes représentantes et celles représentées. Phillips propose

³⁵I. M. Young, *Inclusion and democracy*, London, Oxford University Press, 2002, p. 225.

³⁶ *Ibid.*, p. 227.

³⁷ A. Phillips, *Engendering Democracy*, University Park: Pennsylvania State University, 1991, p. 65.

d'envisager une politique de présence, entre une politique des idées et des identités, afin d'atteindre une égalité politique effective, ce qui constituerait à ses yeux comme une condition préalable à toutes les autres formes d'égalité. Ainsi, le traitement des inégalités politiques comprend également les inégalités économiques et sociales. Phillips met plutôt en avant la politique de présence qui possède toute son importance symbolique, car elle marque la rupture par rapport aux mécanismes d'infantilisation et d'infériorisation des groupes exclus.

L'enjeu d'un projet commun féministe n'est plus alors l'identification d'intérêts partagés mais plutôt, montrer que les différents intérêts (découlant des processus de différenciation) entre les hommes et les femmes rendent nécessaires une "politique de présence" : la présence en nombre et en idées sont des constituants indissociables d'un projet de représentation politique des femmes. Ainsi, on reconnaît que les différences entre les intérêts des deux groupes résident essentiellement dans leurs positions matérielles respectives, tout en contenant une diversification qui empêche de les entrevoir comme des groupes unifiés. Ce faisant, favoriser la représentation politique des femmes s'explique par le désavantage historique de leur groupe et leur intérêt partagé d'améliorer leur accès à la sphère publique et politique³⁸.

La représentation et la participation active deviennent dès lors des conditions nécessaires pour assurer une vision de la politique qui envisage la diversité et l'égalité. Ce qui pourra se faire par l'action affirmative qui, entrevue comme une période de transition, devient l'outil pour enrayer l'oppression reproduite par la conception classique de la citoyenneté. Ce moment ne serait que temporaire et ce, jusqu'à l'atteinte d'une citoyenneté ayant réalisé pleinement ses prémisses égalitaires. Dès lors, ces actions affirmatives, tenant en compte les relations de genre, ne seront plus pertinentes dans la compréhension de la citoyenneté. Dans ce contexte, la notion de citoyenneté peut commencer à assumer sa signification entière, et les personnes peuvent participer comme des égaux dans le choix de leurs buts communs.

Les deux perspectives d'Iris M. Young et d'Anne Phillips mettent en lumière des enjeux centraux des thèses égalitaristes. Retenons qu'un des plus grands apports de cette perspective est l'articulation nécessaire entre participation et représentation. Pour ces féministes, l'accès des femmes au politique est un enjeu-clé de la citoyenneté pour questionner et transformer les rapports sociaux de sexe. Ainsi, les égalitaristes soulignent l'importance d'investir la sphère publique pour les femmes et tentent de briser l'essentialisme caractéristique des positions des théoriciennes de la différence. Les égalitaristes posent les différences entre les sexes comme

³⁸ *Ibid.*, p.7.

une conséquence de la socialisation et tentent donc de dénaturiser leur impact dans la sphère du politique. Parallèlement, une critique de l'individu libéral abstrait permet de sortir des limites de la conception républicaine moderne et d'envisager la pluralité au niveau politique.

Toutefois, les thèses égalitaristes présentent des problèmes majeurs. D'une part, le rôle que les égalitaristes accordent à l'État dans l'application de mesures favorables aux femmes est problématique, car leur présence dans des positions de pouvoir politique est bien faible. De plus, l'accès des femmes au pouvoir n'assure pas automatiquement une reconfiguration des hiérarchies que commandent les rapports sociaux de sexe. D'autre part, mettre en avant une citoyenneté définie majoritairement par la participation politique des femmes tend à éclipser les difficultés quotidiennes et systémiques auxquelles elles font face. Ainsi, cette participation rencontre nécessairement des obstacles systémiques dans la division sexuelle du travail, ce qui rend nécessaire l'application de mesures positives pour contrer les disparités historiques qui perdurent et limitent l'exercice d'une égalité réelle.

Ces critiques ont amené les féministes égalitaristes contemporaines à revoir la notion d'égalité et les moyens d'en assurer l'accès. Dès lors, les thèses plus récentes, tenant compte des limites, des perspectives initiales du mouvement de lutte féministe, cherchent à abolir tant les discriminations envers les femmes que les structures sociales qui sont à la base de l'ensemble des discriminations sociales.

De par les continents, les mouvements féministes ont porté des résultats sur l'amélioration de la condition des femmes et un meilleur exercice de la démocratie. Diane Lamoureux³⁹, dans son article rompt avec l'idée selon laquelle le féminisme a été exclusivement un mouvement pour les femmes. Elle présente le mouvement féministe québécois comme celui qui a été confronté à prendre les avantages de la démocratie pour les femmes, tout en butant sur ses limites intrinsèques concernant les femmes. En posant la question de l'exclusion constitutive des femmes, le féminisme a conduit à une demande de plus de démocratie pour les femmes et il a également mis en lumière les limites d'une démocratie dont le principe originnaire est l'exclusivité⁴⁰. Elle revient sur les revendications qui ont touché la citoyenneté et qui ont donné naissance à deux temps forts du féminisme : le mouvement pour le droit de vote et celui pour le droit à l'avortement.

³⁹ D. Lamoureux, " La démocratie avec les femmes", in *Globe, Revue internationale d'études québécoises*, n°2, Vol 3, p.23.

⁴⁰ Lamoureux, " La démocratie avec...", p. 24.

Si on examine le mouvement suffragiste québécois et qu'on le compare avec le mouvement similaire en Grande-Bretagne, aux États-Unis ou même au Canada hors du Québec, on constate qu'il existe une caractéristique fondamentale qui est la nécessité pour les femmes d'accéder au suffrage. Si la lutte pour le suffrage féminin est la grande mobilisation de la belle époque en Grande-Bretagne et aux États-Unis, et qu'elle y trouve sa conclusion au lendemain de la première guerre mondiale, dans les pays comme le Québec, l'essentiel de la lutte se mène entre deux guerres⁴¹. L'historiographie dominante au Québec entre les deux guerres présente la femme qui vit en milieu urbain comme celle qui est confronté à plusieurs problèmes notamment l'industrialisation, la paupérisation, la diversité ethnique, la salubrité des logements, l'hygiène publique et le transport en commun. Ce qui entraîne la formation de plusieurs cercles d'idées et d'actions qu'on peut regrouper sous le vocable général de mouvements de réforme sociale. C'est à l'intérieur de ce cadre qu'il convient de situer le mouvement suffragiste féministe. Lamoureux nous apprend que l'une des contributions fondamentales du suffragiste québécois a été de diffuser largement l'idée de démocratie ou, plus particulièrement, de sélection des dirigeants politiques par la voie du suffrage, c'est dans cette logique qu'elle affirme : « les féministes ont eu non seulement à revendiquer le suffrage pour les femmes mais également le principe même du suffrage »⁴². Les traditionalistes ont présenté les mouvements féministes comme étant des contrepoids de la tradition et de la culture. La femme dans la tradition est la mère et son rôle doit se limiter dans la gestion de son foyer. Mais à ce discours qu'on peut qualifier de conservateur, on peut y opposer le principal texte théorique d'Idola Saint-Jean, *l'aristocratie des sexes*, dans lequel se conjuguent les thématiques du libéralisme politique, de l'individualisme, de la démocratie et du contractualisme. C'est fondamentalement au nom de l'égalité et de la liberté que celle-ci justifie le suffrage féminin en ces termes :

Pour en revenir à la vieille controverse d'école, voyons un peu ce qu'est l'électorat. Est-ce une fonction ou un droit ? Si on le tient pour une fonction publique, seuls les plus dignes et les plus capables doivent en être investis. D'après cela, nos gouvernements ont le devoir de conférer sur le champ cette fonction aux femmes instruites qui, par leur caractère et leur talent, ne peuvent que l'honorer et de l'enlever bien vite à tant d'hommes ignorants et malhonnêtes qui ne peuvent en faire qu'un sot usage ou un honteux trafic. Si, au contraire, on admet que l'électorat soit un droit, aucun membre du corps électoral ne doit en être dépossédé. Dès que le gouvernement n'est plus l'apanage de quelques privilégiés, et du jour où la volonté générale a remplacé la volonté monarchique, la démocratie étant née, les pouvoirs politiques émanant de l'expression et du consentement populaire, la logique veut que la souveraineté provenant de tous appartienne à tous⁴³.

En examinant cet extrait, on constate que c'est avec raison que les femmes doivent participer au suffrage et cela doit être une donnée universelle, car la démocratie étant de manière

⁴¹Lamoureux, " La démocratie avec...", p.25.

⁴² *Ibid.*, p.26.

⁴³ S-J. Idola. "L'aristocratie des sexes", in *Le Monde ouvrier*, janvier 1928, p. 6.

prosaïque le gouvernement de tous ; les hommes et les femmes sont appelés à participer de la même manière à l'expression des suffrages. Et cette problématique n'a pas été vécue unique en Occident. Même en Afrique, les femmes ont longtemps été éloignées de l'exercice de la démocratie par la non-participation à l'exercice du suffrage. En 1790, Condorcet⁴⁴ puis Mary Wollstonecraft⁴⁵ en 1792 ont certainement inspiré Idola, car les deux ont commis des écrits sur le droit de vote des femmes. Ils défendent l'idée qu'un droit qui n'est pas universel ne constitue aucunement un droit mais bel et bien un privilège. On retrouve dans leurs pensées les allusions à la notion de Jean Jacques Rousseau sur la « volonté générale » comme source de la légitimité démocratique, mais également il subsiste des traces des idées de Locke concernant l'autorisation populaire des pouvoirs publics et le nécessaire consentement à l'autorité politique.

Les mouvements de lutte féministes ont favorisé l'obtention du droit de vote au Québec ainsi que le droit sur l'avortement. Thérèse Casgrain est une figure de proue parmi les suffragistes québécois avec son organisation la Ligue pour les droits des femmes. Pour elle, le suffrage constitue la porte d'entrée dans l'univers du droit pour les femmes⁴⁶. Ainsi, En 1939, Idola Saint-Jean soutient devant le comité des Bills publics que : « nous voulons voter parce que, dans un régime démocratique, le vote est le facteur qui permet au citoyen d'être représenté au parlement et de participer à la vie publique »⁴⁷. Le mouvement pour le droit à l'avortement fait également partir des avancées des luttes féministes pour la démocratie en ce sens qu'il milite pour une vie sexuelle sur laquelle ne pèse pas l'épée de Damoclès d'une grossesse non-désirée mais aussi il représente une autonomie morale des femmes, à savoir leur individualisation. Ce mouvement s'est développé dans les pays occidentaux au début des années 70 avec pour slogan : « nous aurons les enfants que nous voulons⁴⁸ » et Diane Lamoureux affirme qu'il est

⁴⁴ Nicolas Antoine Jean Caritat, marquis de Condorcet, "Sur l'admission des femmes au droit de cité ", *Œuvres*, tome X, Firmin Didot et Frères, Paris 1847-1848. Encyclopédiste, secrétaire de l'Académie des sciences, révolutionnaire français, Condorcet est celui qui, avec Thomas Paine, révolutionnaire américain vivant en France, a appelé à la destitution du roi et à la formation de la République dès que la nouvelle de la fuite à Varennes fut connue. Il est partisan d'une démocratie sans exclusive et, outre l'émancipation politique des femmes, il prône l'abolition de l'esclavage et est membre de la Société des amis des nègres dont fait également partie l'abbé Grégoire, celui qui sera à l'origine de l'émancipation politique des Juifs au moment de la Révolution Française. Cf. <https://www.universalis.fr>

⁴⁵ Celle-ci est l'auteure d'une *Défense des droits de la femme* en 1792 (traduction française récente, Paris, Payot, 1976) dans laquelle elle compare l'attitude des Constituants français qui refusent d'accorder le droit de vote aux femmes au paternalisme monarchique.

⁴⁶ Lamoureux, " La démocratie avec les...", p.29.

⁴⁷ Idola, "L'aristocratie des sexes...", p. 17.

⁴⁸ Lamoureux, " La démocratie avec les...", p.29.

un facteur démocratique en ce sens où il est l'expression même de la liberté individuelle, elle dit à ce sujet :

C'est par le biais du droit à l'avortement que les femmes accèdent à l'individualisme abstrait et à l'idée de libre disposition de sa personne qui est à la base de la démocratie contemporaine. Le point de départ de cette démocratie, c'est l'existence d'individus caractérisés par trois traits majeurs : l'indépendance, la responsabilité et la raison. Ces individus concourent à la formation de la volonté générale. Mais la possibilité de participation à la volonté générale exige l'individualisation et c'est là que, historiquement ou tout au moins, le bât a blessé pour les femmes, puisqu'elles sont disqualifiées en vertu des trois traits mentionnés précédemment et que l'architectonique du droit (principalement en ce qui a trait au statut personnel) pérennise cette situation⁴⁹.

Eu égard de ce qui précède, on peut comprendre que les féministes soient tentés de rompre avec le débat qui porte sur la maternité, qui explique l'exclusion des femmes dans la gestion des affaires d'un pays. Car, à partir du moment où la maternité peut matériellement devenir un choix et non un *fatum*⁵⁰, la reproduction ne relève plus de la seule logique du vivant, mais peut s'autoriser d'emblée d'un espace symbolique. Cette revendication a eu des résultats de par le monde, mais certains pays de l'Afrique restent enracinés dans le respect de la vie. La maternité en Afrique est glorifiée et c'est avec raison qu'Oyèronké Oyewùmi écrit :

La maternité occupe une place spéciale dans des cultures et sociétés africaines. Indépendamment du fait qu'une société africaine particulière affiche un système de parenté patrilinéaire ou matrilinéaire, les mères sont la composante essentielle des relations sociales, des identités et évidemment de la société. Parce que les mères symbolisent des liens familiaux, l'amour inconditionnel et la fidélité, la maternité est invoquée même dans les situations extra-familiales qui remettent en question ces valeurs⁵¹.

Les mères occupent une place importante liée à leur fonction de reproductives, dans la culture africaine tout comme dans la culture humaine. Eu égard de ce qui précède, on est en mesure de dire que l'Afrique à son histoire et sa propre manière d'appréhender et de concevoir le féminisme et le Genre.

2. L'Afrique du Genre : regard sur le féminisme en Afrique et son apport sur la démocratisation.

Parler du genre en Afrique est très complexe, car ce continent a toujours, sur le plan historique pris en compte l'aspect genre dans son organisation et dans les rôles que les hommes et les femmes occupaient en société. On peut ici invoquer la notion de complémentarité qui a toujours conduit l'organisation sociétale dans l'Afrique ancienne. *A contrario*, parler de l'Afrique d'un genre revient à donner une autre image de l'Afrique sur les différentes questions

⁴⁹*Ibid.*, p.29.

⁵⁰ Terme latin employé pour désigner le destin ou le coup du sort. Il peut également illustrer le concept de fatalité.

⁵¹ O. Oyèwùmi. Abiyamo, "The Challenge of African Motherhood ", in *Jenda, A Journal of Culture and African Women Studies*, n° 4. 2003, p.1.

qui animent le monde aujourd'hui à l'instar du féminisme et de la démocratie. Ce continent a son histoire et son historiographie.

Le féminisme étant considéré par certains auteurs comme précédant le "Genre" et le "Genre" n'étant qu'un outil analytique imaginé par les féministes pour leur analyse afin de mieux comprendre et rendre compte des relations différenciées qu'entretiennent les hommes et les femmes dans la société, a ses particularités en Afrique. S'il est évident que la place de la femme africaine dans l'histoire de ce continent a fait et continue de faire débat dans les sociétés dites modernes, il est également vrai que la méconnaissance de l'histoire de ce continent va de pair avec la relégation de la femme au second plan. Si le féminisme est un mouvement idéologique, social et politique qui vise à réexaminer l'ensemble des relations sociales à partir de la perspective des femmes⁵², on est tenté de dire que le féminisme serait d'essence africaine. Car, dans cette partie du monde, la perspective des femmes a été au centre de la structure sociale notamment avec la présence des matriarcats dans bon nombre de régions. Dans l'Afrique ancienne, pour parler comme Hiede Goettner-Abendroth⁵³, les questions sur les femmes concernaient toute l'humanité et n'étaient pas des phénomènes marginaux. Le niveau d'une société et de la culture dans l'Afrique ancienne reposaient sur la liberté et créativité des femmes. On peut de ce fait dire que l'idée principale qu'exprime le matriarcat est que pendant les périodes les plus longues de l'histoire de l'humanité, les femmes n'étaient pas seulement créatrices des sociétés et des civilisations, mais que ces dernières ont été à la base de toutes celles qui ont suivi. L'Afrique ancienne a été l'expression de plusieurs matriarcats dont quelques-uns peuvent être cités en exemple notamment : le matriarcat d'Africa⁵⁴, le matriarcat d'Akan et Ashanti⁵⁵, le matriarcat Bantou⁵⁶ entres autres.

⁵² M. D'Almeida, "Genre et féminisme", Réseau des Organisations Féminines d'Afriques Francophones (ROFAF), série sur Genre et Leadership, Tribune n°14 : Femmes et Leadership Politique, Avril 2014, p.16.

⁵³ H. Goettner-Abendroth, "La recherche moderne sur le matriarcat. Définitions, perspectives, actualité", paru dans son ouvrage *Das Matriarchat I. Geschichte seiner Erforschung*, Editions Kohlhammer, Stuttgart 1988-1995.p.11.

⁵⁴ Africa, déesse berbère et romaine de l'Afrique. Le continent africain tient son nom d'une déesse berbère qui a ensuite été adoptée par l'Empire Romain.

⁵⁵ [Matriarcat Akan](#) (la Côte-de-l'Or : Ghana, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin) : Les Akans et ashanti considèrent le lien entre mère et enfant comme la clef de voûte de toutes les relations sociales. Ils le considèrent comme une parenté morale absolument obligatoire.

[Matriarcat Ashanti](#) (Ghana et Côte d'Ivoire) : les Ashanti forment la société matrilineaire *akan*. La fédération ashanti se développe au XIII^e siècle. Au XIX^e siècle, cette civilisation atteint son apogée. C'est une royauté avunculaire conseillée par la reine-mère.

⁵⁶ [Matriarcat Bantou](#) (Afrique centrale) Cet immense groupe ethnique est essentiellement matrilineaire. Maîtrisant le fer et l'or, bâtissant des royaumes prospères et judicieusement administrés, les bantous constituent l'un des grands courants civilisateurs de l'Afrique.

En Afrique, le féminisme s'inscrit dans la logique des *postcolonial studies*, surtout avec l'émergence du féminisme postcolonial en ce sens ou le féminisme africain à l'instar du féminisme postcolonial, se pense, s'écrit et se lit de manière prépondérante dans le monde aujourd'hui. Pour comprendre le féminisme africain, il faut s'inscrire dans la filiation des études postcoloniales, des études subalternes (*Subaltern Studies*) et surtout des féminismes dissidents.

Le féminisme africain se situe dans la lignée des études postcoloniales parce qu'il conteste l'androcentrisme tout en s'inscrivant dans son analyse des rapports de colonisation. L'historiographie coloniale a présenté la femme africaine comme « une bête de somme », un être ayant un sort peu enviable comparé à celui de l'homme. Et l'idéologie coloniale est venue décontenancer l'Afrique de ses valeurs en matière de complémentarité de genre au bénéfice de la domination masculine ou le patriarcat. Le féminisme africain à l'instar des *postcolonial studies* dont la paternité est attribué à Edward Saïd⁵⁷ (1935-2003) à travers la publication de son livre *Orientalism*⁵⁸, ou il souligne le caractère orientaliste des paradigmes de la pensée occidentale, et tente de comprendre le processus par lequel la vision orientaliste s'est élaboré et se régénère continuellement. Aussi, le féminisme africain s'appuie également sur les *Subaltern Studies*, dans la mesure où il rejoint ce projet historiographique qui est né de la critique virulente d'une historiographie élitiste. Selon Guha Ranajit, l'objectif des *Subaltern Studies* est d'expliquer la contribution par le peuple lui-même, c'est-à-dire indépendamment de l'élite, à la construction et au développement du nationalisme et de produire des analyses historiques où les groupes de subalternes sont perçus comme les sujets de leur propre histoire⁵⁹. C'est dans une certaine mesure la critique qui a été formulé au féminisme africain d'être élitiste en ce sens qu'il semblait ne concerner que les femmes de l'élite urbaine et académique. Or, Fatou Sow dit qu'il n'existe aucune déconnexion entre les femmes scientifiques et les autres femmes du

⁵⁷ E. Saïd, cité par Laetitia Dechaufour, "Introduction au Féminisme postcoloniale", in *Nouvelle questions féministes*, n°2, Vol 27, 2008, p.100.

⁵⁸ L'orientalisme vise à appliquer à l'Orient un système de représentations binaires : l'Orient ou plutôt l'idée de l'Orient est le miroir inversé de l'Occident (entendu par Saïd comme l'Angleterre, la France et les États-Unis) et se voit essentialisé et réduit à un certain nombre de stéréotypes. L'Oriental est défini par l'orientalisme comme un être passif, fainéant, instinctif, spirituel, et à la sexualité débridée. Tandis que l'Occident tend inexorablement vers le progrès, l'Orient reste arriéré et stagne dans la tradition. Inutile de préciser que les caractéristiques de l'Oriental le font appartenir au féminin, alors que celles prêtées à l'Occident sont codées comme masculines. Selon Saïd, l'Occident n'existerait pas sans l'Orient, et il a besoin de cette figure repoussoir pour être conforté dans sa supériorité naturelle. Le discours académique et médiatique actuel autour de «l'Arabe» est représentatif de l'orientalisme contemporain, en particulier depuis le 11 septembre 2001: le monde arabe se caractériserait par son irrationalité (la religion comme seule loi), son incapacité à se pacifier soi-même et ses valeurs rétrogrades et obscurantistes. Cf. <http://www.universalis-orientalisme.fr>

⁵⁹ L. Dechaufour, "Introduction au Féminisme postcoloniale", in *Nouvelle questions féministes*, n°2, Vol 27, 2008, p. 101.

monde rural ; toutes jouent un rôle dans le mouvement national et global⁶⁰. Elle rejoint de ce fait l'analyse d'Amina Mama, dans l'éditorial du numéro de lancement de *Feminist Africa* qui pense qu' :

En contexte africain, le féminisme est né de l'engagement profond des femmes et de leur dévouement à la libération nationale ; aussi n'est-il guère surprenant que des mouvements féminins africains participent aujourd'hui aux luttes disparates et aux mouvements sociaux significatifs de la vie postcoloniale. Les Africaines se mobilisent aux niveaux local, régional et international et déploient des stratégies et des positions diverses⁶¹.

Le féminisme en Afrique se positionne de ce fait comme non élitiste, mais plutôt inclusif. Les associations des femmes rurales ont eu un grand impact dans l'évolution du mouvement pour l'émancipation de la femme africaine au même titre que celles des femmes instruites d'Afrique. Le féminisme africain s'est donc inspiré des *Subaltern Studies* dans sa détermination à penser les résistances et à opérer une analyse qui tienne compte des différentes échelles d'observations pour mettre à jour le système d'oppression.

Le féminisme africain, fille du féminisme postcolonial de par son idéologie s'inspire également des productions des féministes dissidentes comme : Curiel Ochy, Jules Falquet et Sabine Masson⁶² qui contestent l' « universalisme » du féminisme blanc et occidental. Ces féministes ont pour point commun de lire l'oppression des femmes à la lumière du racisme, de l'esclavage et de la colonisation. Le féminisme postcolonial à l'instar de celui africain, critique l'erreur du féminisme hégémonique qui tente de présenter l'expérience des femmes blanches et de la classe moyenne comme la situation d'oppression des femmes du monde. Il est bien vrai que le féminisme africain a été critiqué à cause de son suivisme de fait, qui voudrait que les idées occidentales puisse être importées en Afrique pour perturber ou engendrer des conflits dans le continent. C'est fort de ce qui précède que va naître l'expression : « Nous ne brûlons pas nos soutiens gorge⁶³ ». Aussi, le féminisme africain veut s'inscrire dans le sillage de l'article de Naima Hamrouni⁶⁴, avec son titre invocateur : "Décoloniser le Féminisme. Ignorance épistémique, solidarité et réparation". Si l'inégalité entre les sexes est l'enjeu féministe de base et une pierre d'achoppement de taille dans le débat entre Africaines et Occidentales, entre Africaines elles-mêmes, il n'en demeure pas moins que les Africaines ont

⁶⁰ C. Armand, "Mouvements Féministes en Afrique", in *Revue Tiers Monde*, Vol 1, n°209, 2012, p. 151.

⁶¹ *Ibid.*, p.151.

⁶² C. Ochy, J. Falquet et S. Masson, "Edito : Féminismes dissidents en Amérique latine et au Caraïbes", in *Nouvelles questions Féministes*, vol 2, n°24, 2005, pp.4-13.

⁶³ R. Bourgoing, "L'Afrique invente son féminisme " publié le 27 juillet 2016, <https://www.bourgoing.com/presse/feminismetxt.htm>, consulté le 14 mars 2020 entre 14h30 et 15h03.

⁶⁴ N. Hamrouni, "Décoloniser le Féminisme. Ignorance épistémique, solidarité et réparation", in *Philosophiques*, Vol1, n°44, 2017, pp. 145-153.

pour priorité affirmé de promouvoir les niveaux de vie des femmes. Dès le début de la décennie mondiale des femmes, l'Association des Femmes Africaine pour la Recherche et le Développement (AFARD) lors de sa création en 1977 a eu un besoin de « décoloniser » la pensée et la recherche.⁶⁵ L'idée de faire du féminisme africain une idéologie qui cadre avec les valeurs et les problèmes spécifiques de l'Afrique est essentielle et peut se comprendre au travers des arguments mis en avant par Fatou Sow lors d'un débat et dont les propos ont été consignés dans un article en ces termes :

Lors des grandes conférences internationales sur les femmes et autres thèmes d'intérêt, les Africaines se sont inquiétées des projets féministes dans lesquelles elles ne retrouvaient pas toujours leurs priorités ou se sentaient marginalisées. Leur discours s'inscrivait en effet dans un contexte dans lequel les Africaines continuaient à décoloniser tous les champs du savoir : économie, politique, histoire... La tâche ne semble toujours pas achevée. En 2007, le Codesria proposait à la recherche africaine un axe de réflexion intitulé : *Décoloniser les sciences sociales en Afrique : le programme inachevé*. Pour les chercheuses et activistes, il était difficile de dialoguer avec le discours féministe dominant, libellé occidental, ce qui se justifiait à bien des titres. La rupture était perçue comme une nécessité impérative, *politiquement correcte*. Rappelons que des Africaines participantes de la Conférence : *Women in National Development* tenue à Wellesley College (1976) étaient « indignées » par ce qu'elles qualifiaient d'arrogance des chercheuses américaines dans les débats[...] Elles poussèrent à la création de l'Association des femmes africaines pour la recherche et le développement (AFARD/AAWORD) qui se réclamait d'un féminisme dont les sources, les influences et les idées seraient décolonisées⁶⁶.

L'idée d'une décolonisation du féminisme dominant est de bonne augure d'autant plus que les féministes dissidentes ont démontré que la marginalisation de la voix des femmes d'autres races et l'injonction au silence ont contribué à essentialiser la femme non blanche et à faire d'elle une catégorie homogène et non monolithique. Il règne chez les féministes occidentales une forme de « virage colonialiste », qui voudrait que les femmes du tiers monde soit une catégorie anhistorique et à sociale. Eu égard de tout ce qui précède, on comprend pourquoi les femmes africaines ont jugé bon de réfléchir à des courants de pensée africain sur

⁶⁵ Armand, "Mouvements Féministes en...", p.150.

⁶⁶ *Ibid.*, pp.150-151.

le féminisme. C'est ainsi, que sont nées tour à tour : le Femmisme⁶⁷ ; le Stiwanisme⁶⁸ ; le Négo-Féminisme⁶⁹ ; le Maternisme⁷⁰ ; le Féminisme de l'escargot⁷¹.

L'Afrique a toujours accordé une place de choix aux hommes et aux femmes. La vision du féminisme selon les africaines porte une double marque : la primauté de la défense des droits des femmes et la nécessité du soutien des hommes pour l'amélioration et la réalisation des revendications des femmes ; d'où la notion de « complémentarité de Genre » qu'on prône dans la vision du féminisme et du genre. En Afrique, les femmes ont eu des positions de pouvoir que celle d'Occident ne pouvait rêver. Et vouloir comprendre et analyser la femme africaine,

⁶⁷ Fondé par la nigériane Chikwenye Okonjo Ogunyemi et l'afro-américaine Alice Walker, le femmisme (*womanism*) a pour objectif l'émancipation triomphale de la femme, un individu unique sans influences patriarcales et sans soumission abusive à la tradition." Cependant, même si les notions générales du féminisme accordent des libertés politiques, sociales et économiques aux femmes, le féminisme est souvent accusé de nier et d'ignorer les expériences des femmes issues de minorités ethniques, et surtout noires. En raison de cette exclusion, le femmisme a émergé au sein de communautés africaines et afro-américaines. Le femmisme africain s'appuie sur une perspective africaine, une géopolitique afro-centrée, et une idéologie africaine. Il ajoute aux questions féministes classiques la culture, le colonialisme et les autres formes de domination qui affectent les femmes africaines. Pour en savoir plus, lire Muhammad Alkali et Al., "*Dwelling or Duelling in possibilities : How (Ir) relevant are African Feminisms ?*", in *Journal of Language Studies*, Vol 13, N° 3, 2013, pp. 239-242.

⁶⁸ Le Stiwanisme est fondé par la nigériane Molara Ogundipe-Leslie. Il se concentre d'abord sur les structures qui oppriment les femmes et sur la façon dont les femmes réagissent à ces structures institutionnelles. Ogundipe-Leslie affirme que le combat des femmes africaines est un résultat des structures coloniales et néocoloniales qui mettent souvent les hommes africains tout en haut de la hiérarchie sociale. Il est également une conséquence de la façon dont les femmes africaines ont internalisé la patriarchie, et ont commencé à soutenir elles-mêmes ce système. Pour en savoir plus, bien vouloir lire Muhammad Alkali et Al., "*Dwelling or Duelling in possibilities : How (Ir) relevant are African Feminisms ?*", in *Journal of Language Studies*, Vol 13, N° 3, 2013, pp. 242-44.

⁶⁹ Mise sur pied par Obioma Nnaemeka, le Négo-féminisme est le féminisme de la négociation, et un féminisme "no ego", structuré par les impératifs culturels, et modulés par les exigences locales et globales". La plupart des cultures africaines cherchent la négociation et le compromis : dans le négo-féminisme, les négociations jouent un rôle essentiel. Pour le féminisme africain, il faut que les féministes négocient, et fassent parfois des compromis, afin de gagner leur liberté. Elle écrit que le féminisme africain fonctionne si on sait "quand, où, et comment faire détoner ou contourner les terrains minés patriarcaux. Plus de détail dans son article: "*Nego-Feminism: Theorizing, Practicing, and Pruning Africa's Way*", in *Signs*, Vol. 29, No. 2, *Development Cultures: New Environments, New Realities, New Strategies*, 2014, pp. 357-385.

⁷⁰ De Catherine Obianuju Acholonu qui pense dans son livre

Motherism: The Afrocentric Alternative to Feminism que : le féminisme occidental a pour équivalent africain le Maternisme, et que le maternisme est composé de la maternité et de la nature nourricière. Le maternisme (*motherism*) est une théorie multidimensionnelle qui inclut les structures humaines et naturelles. Un materniste est quelqu'un qui s'engage pour la survie et la maintenance de la Terre-Mère, et qui en comprend les combats humains. Acholonu soutient qu'un materniste peut être femme ou homme, et que le maternisme n'a pas de barrières de genre, parce que le maternisme s'appuie sur le partenariat, la coopération, la tolérance, l'amour, la compréhension et la patience. Le maternisme exige une complémentarité homme-femme qui assure la complétude de l'existence humaine dans un écosystème équilibré. Pour en savoir plus, bien vouloir lire Muhammad Alkali et Al., "*Dwelling or Duelling in possibilities : How (Ir) relevant are African Feminisms ?*", in *Journal of Language Studies*, Vol 13, N° 3, 2013, pp. 244-247. Lire aussi Ngozi Ezenwa-Ohaeto., "*Fighting Patriarchy in Nigerian Cultures Through Children's Literature*", in *Studies in Literature and Language*, Vol 10, N°6, 2015, pp. 59-66.

⁷¹ Le féminisme de l'escargot est une théorie proposée par Akachi Adimora-Ezeigbo. Elle encourage les femmes nigérianes à travailler aussi lentement qu'un escargot dans leurs interactions avec les hommes, étant donnée « la société très dure et patriarcale dans laquelle elles vivent ». Ezeigbo propose à la femme « d'apprendre des stratégies de survie qui lui permettront de surmonter les obstacles qu'on lui impose et de vivre une belle vie ». Lire Ngozi Ezenwa-Ohaeto., "*Fighting Patriarchy in Nigerian Cultures Through Children's Literature*", in *Studies in Literature and Language*, Vol 10, N°6, 2015, pp. 59-66.

en généralisant les stéréotypes et en pointant du doigt le misérabilisme des femmes africaines à la lumière de celle d'Occident est une mauvaise interprétation de celle-ci. L'idée de fond est que les africaines ont connu une longue tradition de pouvoir au sein de la famille et de la communauté, en religion comme en politique, et son rôle ne se réduisait pas à être des mineures sous tutelle comme décrit par les féministes occidentales. Dans le volume 2 de *jenda*, consacré au « Féminisme en Afrique », Oyèronké Oyèwùmi, rejette les concepts de genre et de femme, ainsi que l'opposition homme/femme et l'inégalité entre les sexes quand elle écrit :

Le défi central des études africaines en genre est la difficulté à utiliser des concepts féministes pour décrire et analyser des réalités africaines. Les catégories de genre de l'Occident, présentées comme inhérentes à la nature (des corps), opèrent sur une dualité dichotomique binaire opposée masculin/féminin, homme/femme, dans laquelle le mâle est assuré d'être supérieur ; de ce fait, cette catégorie de définition est particulièrement étrangère à nombre de cultures africaines. Quand on interprète les réalités africaines sur la base de ces revendications occidentales, on note des distorsions, des incohérences linguistiques et souvent une incompréhension totale, car les catégories sociales et les institutions ne sont pas comparables⁷².

Loin des préjugés, la société traditionnelle dans l'Afrique ancienne est constituée de telle manière que la femme joue un rôle prépondérant malgré son statut de femme soumise prête à répondre aux exigences de la famille quelles que soient les préoccupations les plus ultimes. Bien que considérée comme celle dont la fonction principale est la procréation, la femme africaine a une place privilégiée dans la société et est perçue comme modèle. Aussi, l'histoire nous enseigne qu'au niveau politique les femmes jouaient un très grand rôle en tant que mère et femme du roi.⁷³ Au Cameroun et en Angola⁷⁴ par exemple, plusieurs personnalités féminines à l'instar de Mgouopou⁷⁵, Mefo Toukam⁷⁶, Ana Nsinga⁷⁷ sont des exemples qui à l'époque ancienne, ont su braver les considérations diverses pour occuper des postes exceptionnellement masculin. Aussi, Les femmes ont su créer des modes d'expressions de leur pensée dans la société africaine. L'exemple de la circulation de la parole par la palabre et la rumeur dans certaines sociétés africaines à l'instar de la Casamance permet de constater que les femmes dans

⁷²Armand, "Mouvements Féministes en...", p.152

⁷³ C. Coquery-Vidrovitch, "Des reines mères aux épouses de président", *Politique africaine*, N° 95, 2004, p. 21.

⁷⁴ Amani et Talla (sd) Tatsitsa, *Les pionnières du Cameroun ou le grand livre des femmes*, Paris, Collection ELLE, 2008, pp. 17-23.

⁷⁵ Ngouopou est la fille de Nshare Yèn, le fondateur du royaume Bamun. Elle est la première femme à régner sur le royaume Bamun de 1418 à 1461.

⁷⁶ Mefo Toukam, unique femme connue à figurer parmi les 9 notables du Pays Bamiléké. Les 9 notables du pays Bamiléké sont inchangeables. Leur succession est héréditaire et par coutume, l'homme n'est pas sensé succéder à la femme.

⁷⁷ Ana Nsinga, est la première femme à régner sur le royaume de Ndongo (Angola actuelle), au seizième siècle. Tel un souverain guerrier à l'instar de Fomekong Malon Dzué ou Bouombouo chez les Bamun, écrivit de belle page dans l'histoire des royaumes africains, parfois en lettre de sang. Elle fut le cauchemar des Portugais pendant son long règne, en combattant sans jamais faillir ces derniers qui voulaient coloniser son royaume et déporter son peuple comme esclave des champs de cannes à sucre dans le nouveau monde : la grande Amérique. Cf. Amani et Talla (sd) Tatsitsa, *Les pionnières du Cameroun ou le grand livre des femmes*, Paris, Collection ELLE, 2008.

l'Afrique ancienne ont une place de choix dans la société⁷⁸. Dans l'Afrique subsaharienne, il existe un espace clé pour la gestion des affaires publiques, point central où sont localisées les informations, les réflexions, les relations communautaires et où se prennent les décisions⁷⁹. Cet espace, c'est la « Palabre », il est presque exclusivement réservé aux hommes, les femmes ne s'aventurent guère⁸⁰. Ce faisant, celles-ci trouvent des espaces pour s'exprimer, à l'instar des puits, champs, rizières et associations féminines⁸¹.

Il est trompeur d'étudier la place de la femme au sein des sociétés africaines anciennes en se basant sur les groupes traditionnels actuels, qui se veulent pourtant les héritiers des grands royaumes et empires ayant fait le couronnement de l'Afrique avant la colonisation. En effet, le matriarcat africain a été atténué par certaines influences extérieures, d'où la prééminence du patriarcat dans certaines sociétés traditionnelles de nos jours. Le matriarcat nègre trouve son origine dans la sédentarité et la pratique de l'agriculture.⁸² Une origine qui n'est pas certaine mais qui s'explique à travers la pensée populaire selon laquelle les femmes sont les premiers êtres à avoir songé à la sélection des produits de la terre afin d'en nourrir leurs familles pendant que les hommes se livrent à d'autres activités telles que la chasse ou la guerre.⁸³ Aussi, le matriarcat nègre trouve sa source dans l'Égypte antique où l'union matrimoniale confère à l'homme et la femme les mêmes droits, sinon une plus grande considération à la femme⁸⁴. Fatou Kine Camara rapporte la pratique du matriarcat en Afrique en ces termes :

Mais ce que nos recherches ont aussi prouvé, c'est que c'est la femme et non l'homme qui dirigeait les affaires familiales et le ménage. Dans le couple même, c'est la femme qui avait le dernier mot. Ce principe est documenté de l'Égypte pharaonique à la période précoloniale, partout où il a cédé le pas au privilège de la masculinité, c'est du fait soit de l'arabo-islamisation, soit de la colonisation, soit des deux combinés.⁸⁵

Eu égard de ce qui précède, il faut comprendre que la femme en Afrique a une très grande considération dans l'organisation sociétale. Cependant, la perte de sa valeur est l'œuvre des chocs exogènes dont la colonisation et l'arabo-islamisation sont des illustrations. Mais, il est tout de même important de noter que l'existence du matriarcat n'occulte pas le rôle de l'homme. Il est donc erroné d'appréhender le matriarcat uniquement comme un système dans lequel la femme est au commandement du groupe social. Le fait que certaines femmes ont revêtu des attributs politiques en dirigeant certains royaumes à des périodes particulières, n'est pas qu'une

⁷⁸ I. Droy, *Femmes et développement rural*, Paris, Karthala, 1990, p.17

⁷⁹ *Ibid.*, p. 18.

⁸⁰ *Ibid.*, p.17

⁸¹ *Ibid.*

⁸² C. A. Diop, *L'Afrique noire précoloniale*, Paris, Présence Africaine, 2000, p. 185.

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ F. K. Camara, *L'union matrimoniale des peuples noirs*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 189.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 191.

conséquence du système matriarcal. Il s'agit plutôt d'un modèle sociopolitique dans lequel la femme occupe une place centrale, car elle est le fondement de la famille et de la société. C'est fort de ce constat, que Cheikh Anta Diop affirme : « Le régime du matriarcat proprement dit est caractérisé par la collaboration et l'épanouissement harmonieux des deux sexes, par une certaine prépondérance même de la femme dans la société due à des conditions économiques à l'origine, mais acceptée même défendue par l'homme »⁸⁶. La femme dans l'Afrique ancienne joue également un rôle important dans la transmission des droits politiques aux hommes, qui les exercent en tant que roi ou empereurs. Il existait une parité homme-femme dans l'organisation politique. Pour chaque fonction ministérielle exercée par un homme, il existe un parallèle féminin.⁸⁷ Aussi, au niveau militaire, à l'instar du royaume du Dahomey les femmes, appelées amazones combattent avec une dextérité incommensurable, elles exercent une fonction très capitale.

À cet effet, des contingents sont mêmes réservés pour la garde de la reine-mère et cela traduit l'attention que les hommes ont à l'égard de la femme. C'est ainsi que dans certains royaumes africains comme dans la tradition Wolof au Sénégal, la reine -mère, a sa cour royale exactement comme son fils avec des hommes comme courtisans.⁸⁸ Cela démontre l'importance que ces traditions accordent aux femmes et montre clairement que les hommes aussi sont au service des femmes. L'Afrique ancienne a vu émerger plusieurs femmes guerrières en plus des amazones du Dahomey⁸⁹ on peut notamment citer : Alba Pokou⁹⁰, Aminatou de Zaria⁹¹, Arawelo ou la reine diabolique⁹², Mbande Zingha⁹³ entre autres.

⁸⁶ C. A. Diop, *L'unité culturelle de l'Afrique noire*, Paris, Présence Africaine, 1982, p. 144.

⁸⁷ P. A. Kpakpo, "La femme et le pouvoir dans la société togolaise traditionnelle", *Revue du CAMES*, Université de Lomé, Série B, Vol 006 N° 1-2, 2004, p. 49.

⁸⁸ C. A. Diop, *Nation nègre et culture*, Paris, Présence Africaine, 2000, p. 384.

⁸⁹ Le Mouvement Matricien, "Matriarcat en Afrique : le continent des reines guerrières", publié le 25 janvier 2015, <https://www.matricien.org/geo-hist-matriarcat/afrique> consulté le 15 mai 2017 entre 10h01 et 12h07.

⁹⁰ Abla Pokou (royaume Ashanti du Ghana) : l'origine du peuple Baoulé à la confédération matrilineaire Ashanti du Ghana. Une guerre de succession fratricide, la reine sacrifie son propre fils qui donne la délivrance au peuple. Cf. Amani et Talla (sd) Tatsitsa, *Les pionnières du Cameroun ou le grand livre des femmes*, Paris, Collection ELLE, 2008.

⁹¹ Aminatou de Zaria reine guerrière (Niger) : Malgré l'islam, le statut des femmes est resté durablement élevé au Niger, au point que certaines femmes se sont démarquées par leurs compétences dans l'art de la guerre et de la politique. Libertine et anti-mariage, Aminatou fait partie de ces héroïnes nationales de l'Histoire du Niger.

⁹² Arawelo ou la reine diabolique (Somalie) : la diabolisation du matriarcat en terre islamisée. Cf. Amani et Talla (sd) Tatsitsa, *Les pionnières du Cameroun ou le grand livre des femmes*, Paris, Collection ELLE, 2008.

⁹³ Mbande Zingha, reine de Matamba (Angola) : Cette reine a marqué l'histoire de l'Angola par sa résistance farouche à la colonisation portugaise. Elle était à la tête d'un royaume amazone prospère. Elle dut se convertir au catholicisme pour obtenir la paix avec la puissance conquérante. Cf. Amani et Talla (sd) Tatsitsa, *Les pionnières du Cameroun ou le grand livre des femmes*, Paris, Collection ELLE, 2008.

Le féminisme en Afrique se caractérise en plus de son attachement profond aux valeurs traditionnelles, par son caractère inclusif. En Afrique il existe parfois des confusions ou des contradictions entre les mouvements féministes et les mouvements féminins qui utilisent des moyens différents pour la défense des droits des femmes et la promotion de plus de justice sociale. Il est certes vrai cette confusion n'est pas l'exclusivité de l'Afrique, car Catherine Jacques⁹⁴ rapporte que la même confusion s'est produite en Belgique pendant longtemps.

Ainsi, les mouvements féminins manifestent la prise de conscience qu'il s'agit de traiter les femmes à part entière dans le processus de développement. Alors que les mouvements féministes sont comme des relais politiques des mouvements féminins qui exercent un rôle d'organes stratégique et de plaidoyer. En Afrique, plusieurs mouvements féminins ont précédé les mouvements féministes, dans *Études par les femmes et études sur les femmes durant les années 1990*, Amina Mama⁹⁵ fait une analyse des diverses formes d'organisations autour de la question des femmes : associations féminines, associations féministes, féministes d'État ou « fémocrates ». Les mouvements de femmes ont existé dans l'Afrique ancienne, coloniale et postcoloniale. Ces mouvements ont aidé dans l'amélioration de la condition de la femme en Afrique, notamment l'obtention du droit de vote, et plus de considération sociale. Pour ce qui est de la citoyenneté politique, le Cameroun est l'un des premiers pays à avoir octroyé le droit de vote aux femmes en 1946, avant le Ghana 1954, l'Éthiopie 1955, l'Égypte 1956, la Tanzanie 1959 et la Guinée Équatoriale 1963⁹⁶. Avec ce que Fatou Sow appelle « ONGisation » des mouvements féminins, qui date des années 1980-1990, lorsque la coopération internationale décide, à partir de la décennie mondiale des femmes, le féminisme africain va connaître une éclosion. L'un des mouvements des femmes en Afrique ayant connu une grande portée dans les luttes féministes est le Collectif des Femmes pour le Renouveau (CFR)⁹⁷, les actions

⁹⁴ C. Jacques, " Le féminisme en Belgique de la fin du 19e siècle aux années 1970 ", In *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol 7, n° 2012-2013, 2009, pp. 5.

⁹⁵ A. Mama, " Études par les femmes et études sur les femmes en Afrique durant les années 1990", Document de travail 5/96, Dakar, Codesria, 1996. p.10.

⁹⁶ P.I. Ngo Nyouma épse Hieh, "L'exercice de la citoyenneté politique des femmes au Cameroun : enjeux, défis et perspectives", communication, p.5.

⁹⁷ CFR, collectif camerounais fondé en 1982, l'appellation « collectif » a été privilégiée et ceci dans le souci de promouvoir l'esprit de responsabilité de toutes les membres. Ce collectif se voulait aussi féministe, le féminisme se définissant comme un outil d'analyse politique du système patriarcal qui dépossède les femmes de leur vie et de l'essence de leur vie. Alors que les associations féminines poursuivaient des objectifs particuliers, le Collectif se voulait, en plus, un outil de conscientisation. Ainsi, les « tontines » ont des finalités bien propres comme la convivialité, le développement, la promotion d'activités culturelles. Le Collectif s'est donné quant à lui comme mandat la prise de conscience collective de l'oppression des femmes, du fait que leur oppression est un fait politique. La première action publique du Collectif, en 1982, est la publication d'un article dans *Wife*, une des rares revues féminines distribuées en Afrique. Cet article avait pour but de dénoncer les violences confrères femmes et proposait un débat national sur ce fléau. La lutte contre les violences faites aux femmes sera soutenue dix années plus tard par des féministes canadiennes, entre autres match international et le Programme en études des femmes

publiques du Collectif ont été nombreuses et principalement axées sur trois aspects : la dénonciation des violences faites aux femmes, l'organisation des activités de solidarité avec les femmes lors de la célébration du 8 mars et la lutte politique⁹⁸.

3. Le genre comme élément de démocratie.

La démocratie est la forme prédominante de gouvernement dans le monde aujourd'hui. Selon le label européen d'excellence en matière de gouvernance, on dénombre douze (12) principes de bonne gouvernance démocratique.

La Participation, la Représentation, l'Élection conforme au droit : ici les élections locales doivent être tenues de manière libre et correcte, conformément aux normes internationale et à la législation nationale, et sans tripatouillage⁹⁹. Les citoyens (hommes et femmes) sont placés au cœur de l'action publique et sont impliqués d'une manière clairement définie dans la vie publique au niveau local. Tous les hommes et toutes les femmes ont le droit de faire entendre leur voix lors de la prise de décision, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'organes légitimes qui représentent leur intérêt. Cette participation qui fait intervenir l'ensemble des citoyens, repose sur les libertés d'expression, de réunion et d'association. Aussi, toutes les voix même les plus défavorisées et les plus vulnérables, sont entendues et prises en compte lors de la prise de décisions, et c'est dans cette logique que s'inscrivent les revendications en matière d'égalité de genre dans les démocraties actuelles. Des efforts raisonnables sont toujours entrepris pour tenter de concilier divers intérêts légitimes et de parvenir à un large consensus sur ce qui est dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté, ainsi que sur les moyens d'y parvenir. Les décisions sont prises en fonction de la volonté de la majorité des citoyens, tout en

de l'Université d'Ottawa. En 1984, le Collectif décide d'organiser, pour la première fois au Cameroun, la célébration du 8 mars. C'est par un communiqué de presse que les femmes sont invitées à s'unir aux femmes du monde pour célébrer cette journée. Cette manifestation se conçoit comme une activité de visibilité du mouvement féministe au Cameroun mais aussi comme une activité de solidarité internationale. Par la suite, trois membres du Collectif participeront à leurs frais au Forum de Nairobi pour faire entendre un point de vue féministe⁵. Toujours dans cet esprit de mise en place de lieux de solidarité, le Collectif organise en 1987 le premier festival de films de femmes en Afrique noire et institue à cette même occasion le prix Winnie Mandela pour soutenir les femmes en lutte. Durant cette même année débute la collaboration avec l'autre association féministe d'Afrique noire. Réunies à Dakar en février 1989, des féministes de l'Afrique francophone ont tenu les États généraux du féminisme africain. D'emblée, la connotation occidental-centriste du féminisme a été remise en question. Le débat a été axé sur les reproches faits aux féministes africaines d'être des intellectuelles, ainsi que sur la question du sous-développement et sur les formes de luttes que vont prendre les mouvements féministes en Afrique. Cf. M. L. Eteki-Oabela, "Dix ans de luttes du Collectif des femmes pour le renouveau (CFR) : quelques réflexions sur le mouvement féministe camerounais", in *Recherches féministes*, vol 5, n°1, 1992.

⁹⁸ M. L. Eteki-Oabela, "Dix ans de luttes du Collectif des femmes pour le renouveau (CFR) : quelques réflexions sur le mouvement féministe camerounais", in *Recherches féministes*, vol 5, n°1, 1992, p.126.

⁹⁹Eloge, "12 principes de bonne gouvernances démocratique", Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale, 2006, p.2.

respectant les droits et les intérêts légitimes de la minorité. Cette vision est partagée dans la déclaration universelle sur la démocratie en ces termes :

L'élément clé de l'exercice de la démocratie est la tenue à intervalles périodiques d'élections libres et régulières permettant l'expression de la volonté populaire. Ces élections doivent se tenir, sur la base du suffrage universel, égal et secret, de telle sorte que tous les électeurs puissent choisir leurs représentants dans des conditions d'égalité, d'ouverture et de transparence qui stimulent la concurrence politique. C'est pourquoi les droits civils et politiques sont essentiels, et plus particulièrement, le droit de voter et d'être élu, le droit à la liberté d'expression et de réunion, l'accès à l'information, et le droit de constituer des partis politiques et de mener des activités politiques. L'organisation, les activités, la gestion financière, le financement et l'éthique des partis doivent être dûment réglementés de façon impartiale pour garantir la régularité des processus démocratiques¹⁰⁰.

La Réactivité¹⁰¹ : les objectifs, règles, structures et procédures sont adaptés aux attentes légitimes et aux besoins des citoyens. De même, le service public est assuré et il l'est suite aux demandes et aux plaintes dans les délais raisonnables. Le genre entend répondre à ces exigences en apportant à la démocratie plus de réactivité, car la prise en compte de l'apport de l'homme et de la femme apporte plus de rapidité dans l'exécution de certaines tâches.

L'Efficacité et l'Effizienz¹⁰² : les résultats sont conformes aux objectifs fixés. Les ressources sont utilisées de façon optimale. Des systèmes de gestion de la performance permettent de mesurer et d'améliorer l'efficacité et l'effizienz des services. La démocratie va dès lors de pair avec un gouvernement efficace, intègre, transparent, librement choisi et comptable de sa gestion¹⁰³. La prise en compte du genre est une bonne manière de capitaliser l'efficacité et l'effizienz des services. Les femmes et les hommes sont complémentaires dans la mise en œuvre des politiques visant à l'amélioration de la qualité des services.

L'Ouverture et la Transparence¹⁰⁴ : les décisions sont prises et mises en œuvre conformément à la réglementation. Le public a accès à toutes les informations qui ne sont pas classées secrètes pour des raisons spécifiées et prévues par la loi (comme la protection de la vie privée ou la garantie de l'impartialité des procédures de passation de marchés). Les informations sur les décisions, la mise en œuvre des politiques et les résultats sont rendus publics de manière à permettre à la population de suivre et de contribuer effectivement à l'action de la collectivité locale.

¹⁰⁰ Union Interparlementaire., "Déclaration universelle sur la démocratie", Caire, 11-16 septembre 1997, publié 15 septembre- 2014, <https://www.ipu.org/fr>, consulté le 14 mars 2021 entre 14h30 et 16h15.

¹⁰¹ Eloge, "12 principes de bonne...", p.2

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ Union Interparlementaire., "Déclaration universelle sur la démocratie", Caire, 11-16 septembre 1997, publié 15 septembre- 2014, <https://www.ipu.org/fr>, consulté le 14 mars 2021 entre 14h30 et 16h15.

¹⁰⁴ Eloge., "12 principes de bonne...", p.2

L'État de droit¹⁰⁵ : les collectivités locales respectent la loi et les décisions judiciaires. Les normes et les réglementations sont adoptées conformément aux procédures définies par la loi ; elles sont appliquées de manière impartiale.

Le Comportement éthique¹⁰⁶ : l'intérêt général est placé au-dessus des intérêts individuels. Il existe des mesures efficaces pour prévenir et combattre toutes les formes de corruption. Les conflits d'intérêt sont déclarés en temps voulu ; les personnes impliquées doivent s'abstenir de prendre part aux décisions qui s'y rapportent.

La Compétence et la Capacités¹⁰⁷ : les capacités professionnelles des personnes qui assurent la gouvernance sont entretenues et renforcées en permanence afin d'obtenir une production et un impact plus important. Les fonctionnaires sont encouragés à améliorer continuellement leurs performances. Des méthodes et des procédures pratiques sont créées et utilisées, visant à changer les aptitudes en compétences et à obtenir de meilleurs résultats.

L'Innovation et l'ouverture d'esprit face au changement¹⁰⁸ : des solutions nouvelles et efficaces aux problèmes sont recherchées et des méthodes modernes sont employées pour assurer les services. Il existe une disponibilité d'accepter de piloter et de tester de nouveaux programmes, ainsi qu'à apprendre de l'expérience des autres. Il est instauré un climat favorable aux changements en vue d'atteindre de meilleurs résultats.

La Durabilité et l'orientation à long terme¹⁰⁹ : les politiques actuelles prennent en compte les besoins des générations à venir. La durabilité de la communauté est constamment prise en compte. Les décisions sont prises dans l'objectif d'internaliser tous les coûts et d'éviter de transmettre aux générations futures les tensions et les problèmes, qu'ils soient d'ordre environnemental, structurel, financier, économique ou social. L'avenir de la communauté locale est envisagé à long terme selon une large perspective, cette conception s'accompagne d'une conscience des besoins qu'entraîne un tel développement. Cette perspective se fonde sur une compréhension des complexités historiques, culturelles et sociales.

La Gestion financière saine¹¹⁰ : les charges n'excèdent pas le coût des services assurés et ne réduisent pas la demande de façon trop importante, notamment dans le cas des services

¹⁰⁵Eloge., "12 principes de bonne...", p.3.

¹⁰⁶*Ibid.*

¹⁰⁷*Ibid.*

¹⁰⁸*Ibid.*

¹⁰⁹*Ibid.*

¹¹⁰Eloge., "12 principes de bonne...", p.4.

publics essentiels. La gestion financière est assurée avec prudence, en particulier lorsqu'il s'agit de contracter des prêts et d'utiliser cet argent, d'estimer les ressources, les recettes et les provisions, et d'utiliser les recettes exceptionnelles. Des programmes budgétaires pluriannuels sont préparés en consultation avec le public. Les risques sont calculés et gérés correctement, ce qui passe notamment par la publication des comptes consolidés et, dans le cas des partenariats public-privé, par un partage réaliste des risques. La collectivité locale participe aux accords de solidarité entre communes, à la répartition équitable des charges et des bénéfices et à la diminution des risques (systèmes de péréquation, coopération intercommunale, mutualisation des risques, etc.).

Les Droits de l'Homme, la Diversité culturelle et la Cohésion sociale¹¹¹ : les Droits de l'Homme sont respectés, protégés et appliqués, et la discrimination, fondée sur quelques critères que ce soit, est combattue, dans la limite des compétences des collectivités locales. La diversité culturelle est considérée comme une richesse et des efforts sont entrepris en permanence pour s'assurer que tous les citoyens ont un rôle à jouer dans leur communauté locale, qu'ils s'identifient à elle et qu'ils ne s'en sentent pas exclus. La cohésion sociale et l'intégration des régions défavorisées sont encouragées. L'accès aux services de base est garanti, notamment pour les tranches de la population les moins favorisées. Le respect des droits est une exigence en matière de promotion du genre dans les États. L'approche genre vise à corriger les déséquilibres en matière de droit entre les hommes et les femmes aussi peut-on s'appuyer sur plusieurs adjouvants à l'instar de la société civile et des Organisation Non Gouvernementale (ONG) entre autres. L'union interparlementaire abonde dans le même sens, mais va plus loin dans sa vision égalitariste en matière de démocratie quand, dans sa déclaration on peut lire :

Si l'existence d'une société civile agissante est un élément essentiel de la démocratie, la capacité et la volonté des individus de participer aux processus démocratiques et de choisir les modalités de gouvernement ne vont pas de soi. Il est donc nécessaire de créer les conditions propices à l'exercice effectif des droits participatifs, tout en éliminant les obstacles qui préviennent, limitent ou empêchent pareil exercice. Aussi est-il indispensable de promouvoir en permanence, notamment, l'égalité, la transparence et l'éducation, et de lever des obstacles, tels que l'ignorance, l'intolérance, l'apathie, le manque de choix et d'alternative véritables, et l'absence de mesures destinées à corriger les déséquilibres et discriminations de caractère social, culturel, religieux, racial ou fondés sur le sexe [...] L'état de démocratie suppose et la liberté d'opinion et la liberté d'expression, ce qui implique le droit de n'être pas inquiété pour ses opinions et celui de chercher, recevoir et répandre les informations et les idées, sans considérations de frontières, par quelque moyen d'expression que ce soit [...] Les institutions et processus démocratiques doivent aussi favoriser la décentralisation du gouvernement et de l'administration, qui est un droit et une nécessité, et qui permet d'élargir la base participative¹¹².

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² Union Interparlementaire., "Déclaration universelle sur la démocratie", Caire, 11-16 septembre 1997, publié 15 septembre- 2014, <https://www.ipu.org/fr>, consulté le 14 mars 2021 entre 14h30 et 16h15.

L'Obligation de rendre des comptes¹¹³ : Tous les décideurs, qu'il s'agisse de groupes ou d'individus, sont tenus pour responsables de leurs décisions. Les décisions font l'objet de compte-rendu ; elles sont expliquées et peuvent être sanctionnées. Il existe des mesures efficaces pour remédier aux abus administratifs et aux agissements des collectivités locales qui bafouent les droits civils. Etre comptable devant les citoyens, élément essentiel de la démocratie, s'applique à tous les détenteurs, élus et non élus, de la puissance publique et à tous ses organes, sans exception. Cela se traduit par le droit du public d'être informé des activités des pouvoirs publics, de leur adresser des requêtes et de demander réparation par le biais de mécanismes administratifs et judiciaires impartiaux¹¹⁴.

Parler du genre comme un élément de la démocratie n'est pas anodin, car le genre eu égard des valeurs et des principes qu'il défend fait partie intégrante de tous les principes qu'une véritable démocratie prône. C'est pourquoi on peut comprendre que hors mis les instruments internationaux de portée générale¹¹⁵, il existe un important corpus de politiques et de protocoles nationaux et internationaux qui réclament et dans certains cas, imposent la prise en compte du genre ou une représentativité féminine dans les instances de prise de décision et de gouvernance. Sur le plan international, il y'a entre autres : La Convention sur l'Élimination de

¹¹³ Eloge. , "12 principes de bonne...", p.4.

¹¹⁴ Union Interparlementaire., "Déclaration universelle sur la démocratie", Caïre, 11-16 septembre 1997, publié 15 septembre- 2014, <https://www.ipu.org/fr>, consulté le 14 mars 2021 entre 14h30 et 16h15.

¹¹⁵ Les instruments internationaux de portée générale les plus importants sont : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, qui met en exergue le principe de l'égalité des droits humains sans discrimination. Les pactes internationaux du 16 décembre 1966, relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels, qui offrent la possibilité aux hommes et aux femmes de faire valoir pleinement leurs droits dans les domaines concernés. La Convention n°100 de l'OIT sur l'égalité de rémunération du 29 juin 1959, qui recommande le principe de l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour u travail de valeur égale. La Convention n°111 de l'OIT sur la discrimination en matière d'emploi du 25 juin 1958, qui vise l'élimination de la discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, dans l'accès à l'emploi, dans la formation et dans les conditions de travail. Elle entend également promouvoir l'égalité de chance et de traitement. La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruel, inhumain ou dégradant du 10 décembre 1984, qui protège les femmes et les hommes contre les pratiques susmentionné. La Convention sur la diversité biologique de 1992, qui donne aux femmes la possibilité de tirer des bénéfices de leurs savoirs traditionnels. La Conventions des Nations Unis relative aux Droit de l'Enfant du 20 décembre 1989, qui accorde les mêmes droits aussi bien à la petite fille qu'au petit garçon. La Convention n°182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants du 17 juin 1999 qui met l'accent sur l'interdiction et l'élimination urgente des pires formes de travail des enfants ; elle promeut un standard légal international pour protéger les enfants des pires formes d'exploitation tels que l'esclavage, la prostitution infantine et la pornographie ; l'utilisation des enfants pour des activités illicites (trafic de stupéfiants) ; tous les travaux qualifiés de dangereux qui par le leur nature ou les conditions dans lesquels ils s'exercent peuvent nuire à la santé (physique ou mentale), à la sécurité ou la moralité de l'enfant (mines, agriculture, pesticide, produits chimiques, etc...). La Convention des Nations Unis de 2000 sur la criminalité transnationale organisée et ses deux protocoles additionnels, dont le premier vise à prévenir, à réprimer et) punir la traite des personnes, en particulier celles des femmes et des enfants. La Convention n°87 de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical du 9 juillet 1948, qui garantit aux travailleur et employeurs le droits de constituer des organisations de leur choix visant) promouvoir et à défendre leur intérêts, ou de s'affilier) ces organisations sans aucune autorisation préalable.

toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF, 1979), qui est une charte internationale des droits de la femme, qui définit la discrimination à l'égard des femmes et recommande un programme d'action national pour mettre fin à cette discrimination. Les États faisant partie du traité doivent prendre des mesures à la fois pour mettre fin à la discrimination et pour faire un rapport régulier sur les progrès réalisés au Comité de la CEDEF. Le Cameroun a ratifié cette convention en 1994. La Plate-forme d'action de Pékin (1995), qui est un programme pour l'autonomisation des femmes il est issu de la 4e Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Pékin, en Chine. Elle vise à supprimer tous les obstacles à la participation active des femmes dans toutes les sphères de la vie publique et privée, en leur donnant une part entière et égale dans les domaines de prise de décisions économiques, sociaux, culturels et politiques. La Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité (2000), qui a été la première reconnaissance officielle par l'ONU du fait que les femmes ont un rôle à jouer dans la promotion de la paix et de la sécurité. Cette résolution établit le droit des femmes à participer à la prise de décisions dans les situations de conflit et de post-conflit, y compris les négociations et mécanismes de gouvernance. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD, 2000) visent à réduire les pires formes de pauvreté d'ici à l'année 2015. L'objectif n° 3 est de « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes », y compris la participation des femmes à la vie politique¹¹⁶. Ces objectifs ont été actualisés par les Objectifs de Développement Durables, avec l'objectif n°5 qui milite en faveur des femmes. Il existe bien d'autres instruments de portée internationale spécifique à la femme¹¹⁷.

Sur le plan national, il existe aussi un parterre d'instruments qui entrent dans l'ordonnancement juridique des textes de portée générale et spécifique qui protègent spécifiquement les femmes en situation particulière. En ce qui concerne les textes de portée générale on a : la Constitution du 18 janvier 1996 qui, dans son préambule, énonce les droits

¹¹⁶ IND., "La démocratie et les défis...", p.16.

¹¹⁷ -La Déclaration sur la protection des femmes et des enfants en période de conflit armé adopté en décembre 1974, qui proscrit toutes les formes de répression et de manipulation cruel et inhumaine appliquées aux femmes et aux enfants, notamment l'emprisonnement, la torture, les fusillades, les arrestations en masse, les châtiments collectifs.

-La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 20 décembre 1945, qui engage les pays ou les États à prendre toutes les mesures propices pour éliminer les violences faites aux femmes.

-La Convention n°03 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) adoptée en 1919 et ratifiée en mai 1970 par le Cameroun pour la protection de la maternité.

-la Convention n°59 de l'OIT sur le travail de nuit des femmes.

-la Convention sur les Droits Politiques de la Femme adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 07 juillet 1954 qui garantit aux femmes le droit de voter et le droit d'être éligible dans toutes les élections sans discrimination..

-la Convention de 1957 sur la nationalité de la femme mariée, qui donne à celle-ci la faculté de prendre la nationalité du mari sans perdre la sienne propre.

des femmes fondamentaux et prône l'égalité entre les femmes et les hommes, le Code Civil de 1804, qui contient plusieurs dispositions qui protègent les droits des femmes et des hommes au sein de la famille et le ménage ; il a été complété par l'ordonnance N°81/02 du 29 juin 1981 introduisant dans la législation civile, des règles relatives au contexte socioculturel camerounais, qui garantit le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes tant pour le mariage que pour le divorce ; le Code Pénal de 1967, qui dispose que la loi pénale s'impose à tous sans distinction de sexe ; le Code du travail du 14 août 1992, qui reconnaît aux femmes et aux hommes le droit au travail comme étant un droit fondamental¹¹⁸ entre autres. Les textes particuliers sur la femme au Cameroun sont : la loi sur la profession de pharmacien de 1990 autorisant la vente des contraceptifs, qui a été adoptée dans l'intention de protéger la femme contre les Infections Sexuellement Transmissibles (IST), les grossesses indésirées, et de lui permettre de décider librement du moment, du nombre et de l'espacement des naissances, la loi du 19 décembre 1999 qui consacre entre autres, la suppression de l'autorisation maritale pour le déplacement de la femme, le décret de 1994 portant régime des pensions civiles, qui reconnaît à la veuve le droit à la pension de réversion, la Circulaire n°10-7-562/MINEDUC qui permet aux élèves filles suspendues pour cause de grossesse d'être réadmissées en classe après l'accouchement¹¹⁹.

Les femmes ayant subi plusieurs discriminations même avec la démocratisation des États, les politiques en matière d'égalité de genre vont permettre une revalorisation du rôle de la femme en démocrate et accroître de ce fait la place de celle-ci dans les instances de prise de décision. Dans l'analyse des principes, l'égalité et la participation sont des principes connexes à la démocratie et au genre. L'union interparlementaire reconnaît que la démocratie est un idéal universellement reconnu et un objectif fondé sur des valeurs communes à tous les peuples qui composent la communauté mondiale, indépendamment des différences culturelles, politiques, sociales et économiques. Elle est donc un droit fondamental du citoyen, qui doit être exercé dans des conditions de liberté, d'égalité, de transparence et de responsabilité, dans le respect de la pluralité des opinions et dans l'intérêt commun. Ce faisant, elle est à la fois un idéal à poursuivre et un mode de gouvernement à appliquer selon des modalités traduisant la diversité des expériences et des particularités culturelles, sans déroger aux principes, normes et règles internationalement reconnus. Cependant, Elle est un état, ou une condition, sans cesse perfectionné et toujours perfectible dont l'évolution dépend de divers facteurs, politiques,

¹¹⁸ AMINPROFF, Document sur la Politique Nationale Genre, 2011-2020, p.49.

¹¹⁹*Ibid.*, p.51.

sociaux, économiques et culturels. En tant qu'idéal, la démocratie vise essentiellement à préserver et promouvoir la dignité et les droits fondamentaux de l'individu, à assurer la justice sociale, à favoriser le développement économique et social de la collectivité, à renforcer la cohésion de la société ainsi que la tranquillité nationale et à créer un climat propice à la paix internationale. En tant que forme de gouvernement, la démocratie est le meilleur moyen d'atteindre ces objectifs; elle est aussi le seul système politique apte à se corriger lui-même.

En matière de genre, la déclaration universelle sur la démocratie soutient : qu' « il ne saurait y avoir de démocratie sans un véritable partenariat entre hommes et femmes dans la conduite des affaires publiques où hommes et femmes agissent dans l'égalité et la complémentarité, s'enrichissant mutuellement de leurs différences »¹²⁰. Le partenariat entre l'homme et la femme doit beaucoup plus être mise en exergue dans la responsabilisation politique. Afin de mieux intégrer les principes du genre en démocratie, il y'a une nécessité pour les femmes d'avoir une meilleure assise politique, car la discrimination des femmes en politique de par le monde reste le principal domaine qui demeure afin de mieux faire valoir le potentiel des systèmes démocratiques. On peut donc comprendre les multiples appels à plus d'égalité politique entre les femmes et les hommes en démocratie. La participation des femmes à la vie politique contribue à l'égalité des sexes et affecte à la fois l'étendue des questions politiques qui sont concernées et les types de solutions qui y sont proposées.

Il est irréfutable que la hausse du nombre de femmes élues à des fonctions politiques entraîne une augmentation des politiques mettant l'accent sur la qualité de vie et reflétant les priorités des familles, des femmes, ainsi que des minorités ethniques et raciales. La participation des femmes à la vie politique est accompagnée de profondes répercussions, positives et démocratiques, sur les communautés, les législatures, les partis politiques et la vie des citoyens, et contribue à une efficacité accrue des démocraties. Aussi, il est reconnu que quand les femmes sont habilitées à agir en tant que dirigeantes politiques, les pays connaissent des niveaux de vie supérieurs. Des évolutions positives peuvent être dénotées au niveau de l'éducation, des infrastructures et de la santé, et des mesures concrètes sont prises pour aider à rendre la démocratie plus efficace. Le cas des présidentes du Libéria, du Brésil et celle de l'Argentine sont des exemples de choix. La présence des femmes dans la vie politique garantit que les préoccupations des femmes, des hommes et des autres électeurs marginalisés sont représentées, et elles contribuent également à une meilleure réactivité au niveau des processus d'élaboration

¹²⁰ Union Interparlementaire, " La Démocratie : Principes et Réalisation", Union interparlementaire, Genève, 1998, p.4, publié le 19 mars 2012, <https://www.ipu.org/fr> consulté le 18 juin 2019 entre 14h01 et 15h00.

de politiques et des systèmes de gouvernance. Le leadership des femmes et leur mode de résolution des conflits incarnent les idéaux démocratiques et les femmes ont tendance à travailler d'une manière moins hiérarchique et plus collaborative que leurs collègues masculins. Les femmes sont également plus susceptibles de franchir les barrières politiques des partis, même dans des environnements hautement partisans. Dans la vie démocratique, les femmes législatrices considèrent le gouvernement comme étant un outil au service des groupes sous-représentés ou minoritaires.

Les femmes législatrices ont donc souvent été perçues comme étant plus sensibles aux préoccupations de la communauté et plus réactives aux besoins de leur électeurs. Les femmes sont profondément attachées à la paix et aux activités de reconstruction post-conflit et sont en mesure d'apporter une perspective unique et puissante à la table des négociations. Cela est sûrement tributaire à la nature même de la femme. Bien que cette nature ait parfois des connotations péjoratives sur d'autres fronts. Les femmes souffrent de manière disproportionnée dans les conflits armés et se font les plus véhémentes défenseuses de la stabilisation, de la reconstruction et de la prévention de nouveaux conflits. Madeleine Albright n'a pas tort de déclarer : « la participation des femmes à la vie politique entraîne des gains tangibles pour la démocratie, y compris une plus grande réactivité aux besoins des citoyens, une coopération accrue entre les partis et les groupes ethniques, ainsi qu'une paix plus durable »¹²¹. L'autonomisation de la femme est essentielle pour la démocratie, car elle participe à tirer profit de tous les principes qui font vivre la démocratie. Le 04 mai 2011, les Nations Unies ont initié une étude avec pour thématique : *Démocratie et égalité des sexes : le rôle des Nations Unies*, cette table ronde a permis d'examiner les principales difficultés et réussites rencontrées par les initiatives en faveur de la pleine participation et de l'inclusion totale des femmes dans la gouvernance démocratique ; réfléchir aux moyens de favoriser davantage la prise en compte des questions de genre dans les programmes d'aide à la démocratie dispensés par les Nations-Unies ; affirmer un engagement de haut niveau en faveur de l'autonomisation politique des femmes¹²².

La démocratie est certes considérée comme un système qui a une grande portée internationale. Mais chaque continent vit et interprète cette forme de gouvernance selon sa culture. En Afrique, comme présenté, les normes de genre et les pratiques démocratiques sont

¹²¹ IND., "La démocratie et les défis..", p.12.

¹²² Pour en savoir plus, lire le document sur *Démocratie et égalité des sexes : rôle de l'ONU*, sous la direction de Massimo Tommasoli, septembre 2013. Url : <https://www.un.org>

ancrées dans ce continent depuis l'Afrique ancienne. Lokengo Antshuka nous apprend que le consensus est le "fondement de la démocratie en Afrique"¹²³. Selon lui, l'Afrique ancienne qu'il nomme «Afrique précoloniale» a connu trois types de démocratie : la démocratie royale, la démocratie militaire et la démocratie républicaine. Dans la démocratie royale, bien que le chef traditionnel soit au premier plan, son rôle se résume à la proclamation des décisions du conseil des sages parfois contraires à la sienne. Les décisions sont prises à l'unanimité. Dans l'empire du Songhaï (Afrique de l'Ouest, XV^e-XVI^e siècle), le souverain avait toutes les apparences d'un autocrate omnipotent puisque les sept cents eunuques qui se tenaient derrière lui s'empressaient de conserver pieusement ses crachats, tandis que ceux qui se présentaient à lui devaient se découvrir, se prosterner et se couvrir la tête de terre ou de farine. Cependant, Claude-Hélène Perrot invite à ne pas confondre les attitudes d'expression du caractère sacré attribué à la royauté avec « la réalité du pouvoir et les limites qui lui sont assignées par le nécessaire consensus des sujets dans son exercice ordinaire »¹²⁴. La démocratie républicaine quant à elle a pu fonctionner dans les sociétés dites acéphales, anarchiques, antiétatiques ou segmentaires¹²⁵. Ici le pouvoir est exercé sous la base collégiale et sans chef individualisé. La démocratie militaire par contre est un variant de la démocratie royale. A l'exemple de la Rome antique, ou le Sénat peut donner les pleins pouvoirs civils et militaires à un dictateur pour une période de six mois lorsque l'État doit affronter un péril grave. Dans l'Afrique ancienne, le roi ou le conseil des notables pouvait également désigner un chef unique pour mener les opérations en temps de guerre. Celui-ci n'avait de comptes à rendre qu'au souverain ou au conseil des notables. Il était déchargé aussitôt sa tâche accomplie. Lokengo Antshuka suggère que l'Afrique moderne n'a pas totalement rompu avec cette pratique de « l'homme fort » providentiel. Énumérer plusieurs putschistes africains dont l'ambition est certainement de redresser le pays et d'y instaurer ou restaurer la démocratie, ceci à travers *les coups d'Etat nécessaires et progressistes* dont parle Michel Rocard¹²⁶.

Si militaire et démocratie sont déjà liés dans l'Afrique ancienne, analyser cette liaison dans cette étude en y apportant un supplément dans l'analyse du triptyque Genre, démocratie et

¹²³ L.Saur., "Démocratie en Afrique subsaharienne : dépasser les certitudes occidentales", Étude réalisée pour la Commission Justice et Paix Belgique francophone, 2015, p. 25.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 25. Mais pour approfondir la lecture, bien vouloir lire : Claude-Hélène Perrot, "Le Contrôle du pouvoir royal dans les États Akan aux XVIII^e et XIX^e siècles", in Gérard Conac (dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique. Colloque : Paris, 12-13 décembre 1990*, Paris : Economica, 1993, p. 153.

¹²⁵ *Ibid.*, p.25.

¹²⁶ M. Rocard, *Pour une autre Afrique*, Paris : Flammarion, 2001, p. 79.

armée semble important dans la présentation panoramique des concepts en présence dans ce travail.

II. Genre, Démocratisation et Armée : mise en relation de trois concepts antonymiques.

Le genre occupe une place de plus en plus grandissante dans les sociétés contemporaines. Les débats sur le genre montrent que ce concept est pluriel et s'inscrit dans tous les domaines de la vie. Cette pluralité lui vaut sa place dans le processus de démocratisation institutionnelle d'une part et une part importante dans le contrôle du caractère démocratique de l'armée. Armée et démocratie, d'aucuns voient en ces concepts une antonymie, mais avec la place des régimes démocratique dans le monde en général et en Afrique en particulier, l'armée s'est révélée être le bras séculier de la démocratie.

1. La place du genre dans la démocratisation des institutions

La démocratisation des institutions est essentielle dans les régimes démocratiques. Ce faisant certaines institutions n'intègrent pas le processus comme d'autres. La démocratisation des institutions s'inscrit dans le même sillage que la problématique classique de « l'administration démocratique ». Cette problématique renvoie à la conception de la démocratie qui a prévalu à la fin du XVIII^e siècle, avec les révolutions américaines et françaises. Il va donc s'imposer une nouvelle appréhension de la démocratie, d'inspiration libérale, qui va contraster avec les théories précédentes ; où la démocratie antique exclue toute idée de représentation. La démocratie est désormais « représentative » : si le peuple est bien à la source du pouvoir, il n'a pas la responsabilité directe de la gestion des affaires publiques. Jacques Chevallier présente quatre figures de la relation entre administration et démocratie : l'administration élue, l'administration politisée, l'administration bureaucratique et l'administration démocratique¹²⁷. Pour ce qui est de l'administration démocratisée, la fin du second conflit mondial en 1945 va contribuer à une nouvelle poussée de démocratisation, ce qui va infléchir les principes jadis d'organisation et de fonctionnement de l'administration. Ce changement concerne en premier chef la fonction publique avec l'influence du syndicalisme, pour qui le fonctionnaire doit être considéré, non comme un « sujet » mais comme un « citoyen » à qui doivent être reconnus certains droits. Aussi, corrélativement, le modèle classique de la relation avec les administrés, reposant sur l'idée d'assujettissement, va connaître un net

¹²⁷ J. Chevallier, "De l'administration démocratique à la démocratie administrative ", in *Revue française d'administration publique*, vol 1, n° 137-138, 2011. pp. 218-220.

fléchissement, du fait du développement des circuits de communication et des dispositifs de consultation. Mais il va aussi s'agir d'une intégration de nouveaux procédés d'incitation, ou l'administration, au lieu d'ordonner, d'imposer, d'enjoindre, cherche à convaincre, persuader, séduire. La concertation va faire en sorte que les décisions administratives soient le produit d'un processus d'élaboration conjointe. La démocratisation de l'administration est essentielle pour le respect des principes démocratiques et les institutions dans un pays démocratiques doivent être à l'image de leur administration.

Le genre étant un élément de la démocratisation et de féminisation des institutions eu égard de son caractère pluriel. Certaines institutions semblent réticentes à l'idée de faire valoir les normes démocratiques dans leurs organisations et leurs missions. C'est dans cette logique qu'on peut classer les Forces de défense et de sécurité. Résolument tournés vers une mondialisation des normes et de certaines valeurs, la prise en compte du genre dans cette institution hors du commun est essentiel à sa démocratisation à quatre niveaux : politique, institutionnel, économique et social.

En vue d'une démocratisation des FD, le genre a toute sa place dans la mesure où il va apporter une prise en compte des sexospécificités. Issues des plus hauts niveaux politiques, ils doivent transparaître dans la vision et les politiques de leaderships¹²⁸. Le succès de la prise en compte des sexospécificités est subordonné à l'adhésion des responsables supérieurs à la tête du processus et des personnels, qui ont besoin de connaître précisément les stratégies et les directives applicables. Il exige également un renforcement du contrôle civil et démocratique des FD. Aussi, les processus qui conduisent à ces résultats : examens de la défense, processus de démocratisation, contrôle de la société civile et contrôle parlementaire font fonction de point de départ à l'intégration des questions de genre. Le genre permet une ouverture d'esprit et emmène à penser différemment c'est pourquoi on peut comprendre cette vision constructive sur l'apport de la sexospécificité dans les FD :

Les gouvernements n'ont pas le monopole de la sagesse et il est souvent utile de consulter des experts extérieurs. L'expérience de l'étude et de la défense des propositions avec des agents extérieurs est précieuse et génère habituellement de meilleurs résultats. Les groupes de pression politique et les groupes qui prétendent représenter des intérêts sexospécifiques ou ethniques présenteront généralement leurs points de vue et il sera prudent de les écouter. Si l'examen prête à controverse, par exemple si le régime a changé, son aboutissement sera mieux assuré par une large consultation.¹²⁹

¹²⁸ M. Juma, "The Role of the Human Resources Department in promoting Gender Equity". Adresse aux fonctionnaires de ressources humaines de la Force de défense nationale sud-africaine, Pretoria, 30 novembre 2006.

¹²⁹ DCAF, "Réseau mondial pour la facilitation de la réforme du secteur de la sécurité", Recueil de bonnes pratiques sur la réforme du secteur de la sécurité, 2005, p. 14, publié le 27 mai 2010, <https://www.dcaf.org> consulté le 15 mai 2020 entre 11h08 et 12h30.

Le genre a une place grandissante dans toutes les institutions. La démocratisation assurée par la prise en compte du genre assure la participation des femmes, d'experts en sexospécificités et des représentants des ministères en charge des droits des femmes, des questions de genre et de la jeunesse aux organes d'examen des politiques publiques. Elle renforce les capacités sexospécifiques des organes formels d'examen par des formations, des séances d'information sur les questions de genre et de sécurité, des programmes de tutorat et d'autres initiatives. Elle permet aussi de consulter des femmes et d'autres groupes sous-représentés dans les institutions en général et dans les FD en particulier sur les obstacles à leur pleine intégration et à leur avancement équitable.

Le genre est un moyen essentiel qui fait en sorte que lors d'un processus d'examen de la défense qui consiste à définir une analyse claire et précise de la situation stratégique à l'intérieur et à l'extérieur du pays, avec pour but de parvenir à harmoniser les moyens militaires avec les objectifs géopolitiques. Cet examen va favoriser le développement d'une vision démocratique de la sécurité qui reflète les besoins sécuritaires de l'État et de ses citoyens en définissant la direction et les objectifs stratégiques de la réforme de la défense. Il est bien vrai que très peu de pays en développement et en transition ont entrepris des processus participatifs d'examen de leur réforme de la défense. Cela peut vouloir dire que la planification et la politique de défense ne sont pas fondées sur une évaluation réaliste de l'environnement stratégique et que l'appréciation des rôles des différents appareils de sécurité demeure limitée.

Dans des environnements soumis à de fortes contraintes, les implications pour le processus budgétaire et l'allocation des ressources sont importantes. Un point de départ intéressant pour les groupes de pression et les associations de défense serait d'inciter les forces armées à procéder à des examens de la défense afin d'évaluer ensuite précisément les risques et l'allocation des ressources. Pour ce qui est des États en situation post conflictuelle, ils ont tout intérêt à définir les priorités en termes de sécurité nationale pour faire évoluer le rôle conflictuel des FD et pour bâtir de nouvelles institutions de défense adaptées à l'environnement stratégique et politique post conflictuel. Du point de vue de la sécurité humaine, et selon une forme de démocratie holistique et participative, les perspectives du genre doivent être intégrées dans le processus d'exécution de l'examen de la défense et de construction d'une vision de la sécurité nationale. Les hommes et les femmes de tous les segments de la société gagneraient à y participer. L'objet et la structure des priorités, politiques et programmes de la défense, tels qu'ils sont définis, ont ainsi plus de chances de refléter véritablement les besoins sécuritaires de tous les citoyens de l'État. En outre, la pratique d'une large consultation sur la conception

d'une politique de défense génère un sens de l'appropriation nationale des FD et contribue à l'unité et à la cohésion nationale en établissant un consensus autour de l'objet, de la structure et du fonctionnement de l'appareil de sécurité d'État.

Dans les États postcommunistes d'Europe de l'Est, les expériences en matière de réforme de la défense ont démontré que l'intégration de la perspective genre ouvrait la voie à la démocratisation et au contrôle civil des forces armées. Sous le paradigme traditionnel et réaliste de la sécurité imposé par la Guerre froide, les forces armées étaient imprégnées d'une culture hautement militarisée. Aucune place n'était laissée aux civils et aux femmes dans la sphère de la défense et de la sécurité. Après la Guerre Froide, les forces armées se sont muées en systèmes de sécurité plus représentatifs de la société, y compris dans leurs pratiques de gestion du personnel. L'un des principaux objectifs des processus de réforme de la défense est d'améliorer l'efficacité des forces armées et de veiller à ce que les dépenses publiques de défense s'inscrivent dans la cadre d'une gouvernance transparente et responsable. La budgétisation sexospécifique est nécessaire en vue de rendre les institutions plus démocratiques. Car, L'analyse sexospécifique des budgets d'État, qui comporte l'examen des moyens, des activités, des résultats et des impacts des interventions gouvernementales, offre un tableau complet de l'efficacité et de l'efficience des dépenses publiques¹³⁰. L'analyse sexospécifique du budget de la défense, pour sa part, pourrait déterminer si les hommes et les femmes bénéficient à parts égales des dépenses de la défense. La démocratisation des institutions par le biais du genre est essentielle à l'amélioration du recrutement, de la rétention et l'état des avancements et termes de genre¹³¹.

Pour atteindre les cibles en termes de recrutement féminin, des mesures doivent être spécialement prises en faveur des femmes. Ces campagnes, déployées par exemple dans les écoles et dans les médias, doivent expliquer la valeur de cette présence féminine et spécifier les débouchés offerts aux femmes. Les campagnes de recrutement menées au Royaume- Uni dans les années 1990 mettaient en scène une militaire venant en aide à une femme victime de viol au beau milieu d'une guerre. D'après Brown: « à l'ère de l'après-Guerre froide, les femmes militaires peuvent jouer de nouveaux rôles spécifiques, des rôles propres aux femmes qui dispensent des soins et qui protègent d'autres femmes »¹³². Conçues spécialement à l'intention des femmes, les mesures de recrutement doivent représenter des femmes militaires dans

¹³⁰ C. Hendricks et L. Hutton, " Place du genre dans la réforme de la défense", DCAF, 2008, p.12.

¹³¹ *Ibid.*, p.14.

¹³² C. Hendricks et L. Hutton, " Place du genre dans la réforme de la défense", DCAF, 2008, p. 14.

diverses situations pilotes, capitaines de navire, officiers et montrer qu'elles peuvent évoluer bien au-delà des fonctions traditionnelles de service et d'appui.

2. La place du genre dans le contrôle démocratique de l'armée.

Le contrôle démocratique des forces armées désigne les normes et les principes régissant les relations entre les forces armées et la société, les armées étant subordonnées à des autorités démocratiquement élues, et soumises au contrôle du pouvoir judiciaire ainsi qu'à celui des médias et des organisations de la société civile¹³³. Le contrôle démocratique des forces armées garantit le respect de la prépotence politique des autorités civiles élues légalement. Il assure la sauvegarde de l'État de droits humains et responsabilise l'État face aux engagements de l'armée dans l'accomplissement des objectifs politiques du pays¹³⁴. Ce principe est important dans la mesure où l'armée en tant que dernier rempart des peuples ne soit plus déviée à des buts politiques et reçoive la confiance de la population. Ce principe est nécessaire dans l'armée camerounaise au regard du couple *Armée et Nation* qui semble battre de l'aile. Le contrôle des Forces Armées exige une certaine particularité pour son efficacité et une certaine compréhension des affaires militaires à défaut de compétences directes. Ces éléments proposés demandent du temps et de l'assiduité du côté des civils et des militaires. Ces éléments sont : *Le contrôle civil*, c'est-à-dire le pouvoir civil en place définit et approuve les politiques militaires. Seulement, la définition des stratégies d'opération à mener dans l'accomplissement des missions revient aux Forces Armées. *La gouvernance démocratique* s'explique par le contrôle des actions des militaires par les institutions de l'État ainsi que la société civile forte et les médias indépendants pour que la transparence des actions de l'Armée soit explicite. *L'expertise civile* ou le savoir-faire civil dans la gestion et le contrôle du secteur de la défense doit rimer avec l'expertise professionnelle des militaires dans la conduite d'une opération. *La non-ingérence dans la politique intérieure*. Celle-ci concerne non seulement l'Armée en tant qu'institution mais aussi les chefs militaires à titre individuel sur la politique intérieure. *La neutralité idéologique*, c'est-à-dire l'Armée doit respecter les missions qui lui sont dévolues dans la Constitution du pays ainsi que les différentes lois et textes en vigueur. *La contribution à l'économie nationale*, c'est à- dire la participation de l'Armée au développement économique du pays doit être effective et réelle. Bien que la dimension des Forces Armées soit étroitement

¹³³ DCAF., "Contrôle démocratique des forces armées", Série de documents d'information sur la Réforme du Secteur de la Sécurité, Genève, 2008, p.1, publié le 10 mai 2011, <https://www.dcaf.org> consulté le 20 mai 2020 entre 14h15 et 15h15.

¹³⁴ M.A.V. Rabearisoa, "Rôles et missions des Forces Armées dans une démocratie naissante : le cas de Madagascar", Fondation Friedrich Ebert Stiftung, octobre 2013, p. 7.

liée aux capacités économiques du pays, elles doivent être en mesure de participer activement à l'œuvre de développement économique et social. C'est le rôle dévolu au Génie Militaire camerounais. *La chaîne de commandement efficace* renforce le professionnalisme au sein de l'Armée afin qu'elle puisse rendre compte à la société. *Les droits du personnel militaire* doivent être respectés pour éviter toute forme de favoritisme ainsi que pour honorer l'unité et la cohésion de l'Armée¹³⁵. Depuis la fin de la guerre froide, plusieurs nouveaux facteurs ont placé la problématique du contrôle démocratique sur le devant de la scène. La vague de démocratisation sans précédent et l'augmentation d'États fragiles et faillis ; son absence s'est avéré d'une importance cruciale. L'utilisation de normes de contrôle démocratique comme moyen d'établir la confiance entre États, c'est dans cette optique qu'on a vu naître en Europe le code de l'Organisation pour la Sécurité et Coopération en Europe (OSCE) relatif aux aspects politico-militaire de la sécurité. L'accent est non seulement placé sur le contrôle démocratique des forces armées dans le cadre des accords de paix, de consolidation de la paix, de la prévention des conflits et du développement durable. Mais aussi sur la transformation des forces armées de plusieurs États de la communauté internationale en réaction à de nouvelles conditions stratégiques.

L'application des principes de contrôle démocratique dépend de chaque pays. Mais de manière générale, les mécanismes de leurs applications concernent entre autres : le cadre juridique, ou les principes du contrôle figurent de façon explicite dans les constitutions des pays. Au Cameroun, la constitution du 16 janvier 1996, révisée le 04 avril 2008 reconnaît ce principe ; il en est de même de la constitution des États-Unis de 1787 ou celle de la République de Pologne de 1997. Aussi, Les parlements nationaux peuvent adopter des lois spéciales qui introduisent ou renforcent les principes de contrôle démocratique ; citons parmi des exemples récents : la loi ukrainienne sur le contrôle civil démocratique de l'armée régulière et des organismes chargés du maintien de l'ordre (2003) et la loi sierra léonaise relative à l'Accord de paix de Lomé (ratifié 1999) qui stipule que l'armée rend compte de ses actes au pouvoir civil¹³⁶. Il y'a également une nécessité de créer des mécanismes institutionnels qui garantissent le respect de la primauté du droit dans les rangs de l'armée avec l'aide d'institutions telles que les médiateurs militaires ou les inspecteurs généraux ; au Canada par exemple la création d'un poste de médiateur est le fruit de l'implication des soldats de la paix canadiens dans des cas de violations des droits humains en Somalie. Ces mécanismes vont aussi permettent de mener des

¹³⁵Rabearisoa, "Rôles et missions...", pp.7-8.

¹³⁶ DCAF., "Contrôle démocratique des...", p.4.

audits pour éviter les fraudes et des actes de corruption qui autrement demeureraient inconnus du public en raison de la nature confidentielle de certaines informations militaires. Ces contrôles sont menés grâce à des enquêtes indépendantes des médias et des parlements, comme ce fut le cas par exemple en Indonésie où un contrôle visant à examiner de près les pratiques financières de fondations appartenant à l'armée a été réalisé en 2000.

La mise au point des mesures éducatives est également un impératif pour un meilleur contrôle démocratique des forces armées. Ces mesures éducatives visent à inculquer une nouvelle culture de la sécurité dans les sphères civiles et militaires en mettant l'accent sur des dimensions telles que la coopération civilo-militaire et une meilleure intégration des forces armées au sein de la société ; à titre d'exemple, après la deuxième guerre mondiale, l'Allemagne a adopté le concept de *citoyens en uniforme* pour parler de ses soldats afin que le personnel militaire ne soit plus un citoyen « à part » mais considéré comme « partie intégrante » de la population civile¹³⁷. D'autres pays à l'instar du Mali se sont également interrogés sur la notion du citoyen soldat¹³⁸. L'éducation assure également la formation du personnel de sécurité sur des problématiques telles que les valeurs démocratiques, les droits humains, le droit humanitaire international et les normes de contrôle démocratique des forces armées élaborées par les organisations internationales ; l'armée suisse par exemple dispense des formations sur le droit humanitaire international à l'intention de son propre personnel et des membres des forces armées d'autres pays.

Il existe plusieurs paradigmes de contrôle démocratique des forces armées. L'un d'entre eux repose sur la façon dont le contrôle est exercé. Le « contrôle vertical » est l'exercice d'une influence sur l'armée du « sommet à la base ». Le « contrôle horizontal », quant à lui, concerne le débat ou le fait d'influencer de façon informelle les questions de politique de défense et s'effectue à travers les médias et la société civile. L'« autocontrôle » désigne les mesures que l'armée prend elle-même pour veiller à ce que les règles soient respectées. Il existe une autre classification basée sur la chronologie des contrôles. Le « contrôle proactif » concerne les mesures prises pour faire face aux problèmes à venir. Le « contrôle réactif » se produit après la prise de décisions et comprend un examen des politiques de défense ou l'audit des dépenses.

¹³⁷ C. Mayer., "Les outils de contrôle politique des armées en démocratie : cas de la République fédérale d'Allemagne ", Actes du colloque international sur : « L'intégration des Forces armées et de Sécurité dans les sociétés démocratiques », Cotonou, 29 mars au 1^{er} avril 2005, pp. 35-41.

¹³⁸ Pour en savoir plus, lire "Le citoyen en uniforme et les exigences d'un code de conduite en démocratie" Par le Colonel Amadou Sagafourou Gueye, Actes du colloque international sur : « L'intégration des Forces armées et de Sécurité dans les sociétés démocratiques », Cotonou, 29 mars au 1^{er} avril 2005, pp.64-67.

Le « contrôle opérationnel » quant à lui se déroule au cours des opérations militaires et implique une intervention politique dans les décisions de la hiérarchie militaire. Le tableau suivant présente le rôle et les acteurs du contrôle démocratique des forces armées :

Tableau 1: Aperçu des formes classiques de gestion et de contrôle de l'armée.

	Acteur	Rôle principal	Type de contrôle	Fonctions
Pouvoir législatif	Parlement et commissions concernées (sécurité et défense, budget, etc.)	Légalité et légitimité	Contrôle vertical	- Définition des orientations politiques fondamentales - Adoption de la constitution, des lois et contrôle du budget à travers le contrôle des dépenses publiques, des audiences, des débats -les questions orales au MINDEF
Pouvoir exécutif	président, défense nationale/ conseil de sécurité, ministères de la défense, des finances, de l'intérieur et des affaires étrangères	Efficacité et efficacité	Contrôle vertical	-Formulation et mise en œuvre des politiques sécuritaires - Gestion de la planification des forces armées et contrôle financier
Pouvoir judiciaire	Cour constitutionnelle, cour suprême, cour d'appel, tribunaux de première instance et parquets, bureaux du médiateur, organes de contrôle indépendants,	État de droit et respect des droits humains	Contrôle vertical	-Protection des lois et de la constitution - Administration de la justice dans le secteur de la sécurité - Enquête et résolution de plaintes déposées par les citoyens
Médias et société civile	Médias, Organisations Non-Gouvernementales, instituts de recherche, groupes de réflexions, experts indépendants, partis politiques et entreprises liées à la sécurité	Transparence, responsabilité, enseignement et renforcement des capacités	Contrôle horizontal	- Débat et surveillance public - Formulation d'une politique sécuritaire - Formation et sensibilisation - Supervision financière
Forces armées	Inspection militaire, tribunaux	Autocontrôle, neutralité et	Contrôle verticale et horizontal	- Contrôle interne - Protection des droits humains

	militaires, état-major, corps des officiers, personnel engagé	professionnalis me		– Respect des lois et des normes professionnelles
--	---	-----------------------	--	---

Source: DCAF, “Contrôle démocratique des forces armées”, publié le 18 mars 2015, p.4. <https://www.dcaf.ch/backgrounders>, consulté le 14 juin 2020 entre 08h56 et 09h41.

L'égalité de genre en relation avec les problèmes de sécurité a gagné l'attention du public au cours des dernières années. D'un côté il y a la question de la majorité la plus affectée dans les conflits armés (les femmes), et de l'autre l'égalité des hommes et des femmes travaillant pour un monde plus sûr. La prise en compte du genre sur les problèmes de sécurité porte aussi un motif de bonne gouvernance et joue un rôle central dans le contrôle démocratique des forces armées. Les aptitudes des femmes à se concentrer et à apporter des solutions aux problèmes humains doivent être utilisées pour le bénéfice de la société. Le genre « traditionnel » est un principe établi des Nations-Unies afin d'atteindre de meilleurs résultats sociaux en évaluant les conséquences d'une activité ou de l'autre sur les hommes et les femmes. De plus, le respect des droits de la femme incluant les institutions armées est une exigence constitutionnelle dans tous les pays démocratiques. Ainsi, la participation des femmes à tous les niveaux : de la prise de décision, de la défense nationale est un principe essentiel des démocraties. Aussi, dans le contrôle démocratique des armées, les normes de genre cadrent avec la bonne gouvernance du secteur de la défense et la sécurité. Pour ce faire, *l'égalité de genre est indispensable à l'efficacité* : les institutions de la sécurité qui se veulent efficaces font véritablement participer les femmes comme les hommes. Cela leur permet ainsi de fournir des services de sécurité qui répondent aux besoins des deux genres, et de renforcer, par conséquent, leur efficacité.

Sur le plan opérationnel, l'égalité de genre permet aux institutions du secteur de sécurité d'identifier et de répondre aux besoins de l'ensemble de la population en matière de sécurité, au lieu de n'en desservir qu'une partie. Cela inclut de déterminer les différents facteurs associés au risque d'être victime ou auteur d'un crime chez les hommes, femmes, garçons et filles. Sur le plan institutionnel, cela signifie faire en sorte que l'environnement de travail soit exempt de discrimination et de harcèlement sexuels et sexistes, tout en offrant aux hommes et aux femmes de tous milieux des chances égales, sur la base de leurs qualifications et de leur capacité à s'acquitter de leurs tâches. *L'égalité de genre est indispensable à l'efficacité*. Pour être efficaces, les institutions de défense et de sécurité doivent optimiser leurs ressources humaines et financières. L'égalité de genre est indispensable pour y parvenir, car l'utilisation efficace des ressources humaines nécessite de tirer pleinement partie des capacités et de l'expertise des hommes comme des femmes. Elle suppose également de faire en sorte que les investissements

réalisés dans le capital humain soient conservés (par des initiatives sensibles à la dimension genre en matière de fidélisation du personnel, de promotion et de perfectionnement professionnel), et non pas perdus faute d'infrastructures stratégiques (par exemple, des conditions de travail compatibles avec la vie de famille) ou en raison de pratiques discriminatoires en milieu de travail (harcèlement sexuel ou sexiste). *L'égalité des genres est indispensable à la responsabilité.* Il existe des mécanismes de responsabilisation pour veiller à ce que les institutions de défense et de sécurité usent de leur autorité et utilisent les ressources du secteur de la défense et de de la sécurité dans le but exclusif de s'acquitter de leur mandat. Les femmes et les hommes de tous les milieux doivent pouvoir bénéficier d'un accès équitable à ces mécanismes, sans quoi ce secteur risquerait de renforcer les inégalités existantes entre genre en permettant aux membres les plus puissants de la société (dont le propre personnel des institutions) d'en dominer d'autres. *L'égalité de genre est indispensable à la transparence.* La transparence permet à ceux qui sont concernés par les processus de prise de décisions et leur mise en œuvre d'avoir accès à l'information.

Or, l'égalité de genre est un élément clé pour assurer la transparence. En effet, veiller à ce que les hommes et les femmes impliqués dans les organes de prestation, de gestion et de contrôle des services de sécurité aient un accès égal à l'information permet de s'assurer que les décisions sont prises en toute impartialité, avec souplesse et conformément aux lois et aux politiques pertinentes. *L'égalité de genre est indispensable à la participation.* Par participation, on entend la possibilité pour la population de participer à la prise de décision et à la prestation de services de façon libre, équitable et inclusive, soit de manière directe, soit à travers des institutions représentatives et légitimes. L'égalité de genre est une condition essentielle pour une participation libre, équitable et ouverte à tous, car les hommes ont tendance être largement surreprésentés au sein des institutions et des organes de décision du secteur de la défense et de de la sécurité, notamment les parlements et les comités de sécurité nationale. *L'égalité de genre est indispensable à la réactivité.* Les institutions réactives du secteur de la défense sont sensibles aux besoins de la population en matière de sécurité et entretiennent une culture du service.

Il ne peut y avoir de réactivité sans égalité de genre, parce que la sécurité pouvant être fondée sur des stéréotypes sexistes ou une culture de valeurs et de comportements machistes qui peut mener à des actes de harcèlement et de discrimination. L'égalité entre genre permet au secteur de la sécurité d'adopter une approche proactive pour répondre aux besoins spécifiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons. *L'égalité de genre est*

indispensable à l'état de droit. Toute personne, quel que soit son sexe, son genre, son âge, sa religion, sa classe, son orientation sexuelle ou son handicap, doit être protégée et responsable devant des lois connues publiquement, appliquées de manière impartiales et cohérentes avec les normes nationales et internationales relatives aux droits humains. L'égalité de genre est une condition essentielle à l'état de droit parce qu'elle est inscrite dans les normes nationales et internationales relatives aux droits humains, et parce que tous les hommes et les femmes, les filles et les garçons doivent jouir de la même protection et doivent tous rendre compte devant la loi¹³⁹. La prise en compte du genre voudrait prouver que les femmes jouent un rôle créateur et majeur dans la réalisation et la mise en œuvre des affaires sur tous les plans. La prise en compte du genre dans le contrôle démocratique des forces armées montre à suffisance que l'armée n'est plus ce corps homogène, elle est désormais appelée à s'engager dans plusieurs domaines surtout dans les pays démocratique.

3. La place de l'armée dans la stabilité de la démocratie

Devant l'immense gâchis politique, économique, social et culturel consécutif à la mauvaise gouvernance généralisé des jeunes États africains, René Dumont a commis un ouvrage dans les années 60 et donner à celui-ci un titre sentencieux et à la limite prophétique : *L'Afrique noire est mal partie*¹⁴⁰. Il s'inscrivait en visionnaire, au regard des échecs politiques des cadres civils et surtout des coups d'États militaires dans la plupart des pays d'Afrique indépendante. Dans de nombreux pays africains, la démocratisation ou la consolidation des réformes politiques ont été fortement entravées par l'ingérence régulière des forces armées dans les affaires politiques et économiques. Dans cette logique, on a parlé de la fragilisation de la démocratie par l'armée¹⁴¹. Cette fragilisation se matérialise dans certains pays comme l'Ouganda, où l'armée a le pouvoir de choisir dix députés issus de ses rangs. Au Rwanda, l'armée dispose d'une société qui lui permet de développer, d'acheter, de transformer et d'exporter des cultures à des fins commerciales. En Angola, des militaires participent à la négociation de contrats avec les entreprises étrangères, siègent à des conseils d'administration et sont actionnaires majoritaires dans des sociétés de télécommunications¹⁴². De telles pratiques sont contre productives en matière de gouvernance démocratique, car bien que les armées soient

¹³⁹ DCAF., "L'égalité des genres et la bonne gouvernance du secteur de la sécurité ", Série de documents d'information sur la Réforme du Secteur de la Sécurité, Genève, 2015, p.4, publié le 19 avril 2018, <https://www.dcaf.org> consulté le 20 mai 2020 entre 16h00 et 16h45.

¹⁴⁰R. Dumont, *L'Afrique noire est mal partie*, paris, Éditions du Seuil, 1962.

¹⁴¹ A. Essono Ovono, "Armée et démocratie en Afrique une relation ambivalente à normaliser", in *Afrique contemporaine*, vol 2, n°242, 2012, p.120.

¹⁴² M. C. Hounnikpo, "Armées africaines : Chainon manquant des transitions démocratiques", in *Bulletin de la sécurité africaine*, Centre d'Études Stratégiques de l'Afrique, n°17, 2012, p.2.

glorifiés pour leurs disciplines et leur prises de décisions rapides, les militaires n'ont que peu d'expérience en matière de création d'emplois, de politique macroéconomique, de santé publique et de nombreux autres défis complexes qui relèvent de la gouvernance. De manière plus générale, les prises de décisions de l'armée sont rigoureusement hiérarchiques et sans appel, alors que dans le domaine public, la mise en œuvre des politiques a tendance à être plus efficace lorsqu'elle se base sur un processus de délibération consultatif et transparent. Toutefois, pour les représentants de l'École développementaliste, l'intrusion de l'armée dans la vie politique n'est pas nécessairement contraire aux idéaux démocratiques, car elle peut aller dans le sens de la modernisation politique du pays¹⁴³.

S'il est reconnu depuis la chute du mur de Berlin et la fin de la guerre froide qu'on ne peut aujourd'hui bâtir ou consolider la démocratie dans le monde en général et en Afrique en particulier sans l'adhésion totale des FD aux principes sacro-saints de la neutralité politique, de la loyauté aux institutions démocratiques et de la soumission au pouvoir civil ; ils également reconnu que les FD ont un rôle important à jouer dans la consolidation de la démocratie. Afin de mieux consolider les idéaux de démocratie, elle et la population doivent travailler de pair pour la plénitude de l'exercice de la démocratie dans un pays. La relation entre civil et militaire ou l'émergence du concept *Armée et Nation* est au cœur des réflexions sur la capacité des militaires à vivre démocratiquement ou à vivre dans les pays démocratiques. De manière générale, le débat sur la relation civils-militaires puise sa source au tournant des années 1940, dans le constat d'une montée en puissance des militaires dans les sociétés occidentales. Aussi, dès 1961, S. Finer écarte largement de sa réflexion le cas des pays à « culture politique mature », parmi lesquels les États-Unis, la Grande-Bretagne, les pays Scandinaves ou la Suisse, au motif que le risque d'une intervention en politique des militaires y apparaît inenvisageable¹⁴⁴. On constate donc que la relation entre Armée et Nation reste problématique dans les pays sous-développés. L'armée dans le contexte africain a plusieurs fois été au secours de la démocratie. Devant le refus de certains dirigeants politiques face aux changements revendiqués par la majorité des citoyens, ou face aux dérives autoritaires de certains chefs d'Etat, l'armée est apparue comme le dernier recours. L'intervention de l'armée a permis de sortir de l'impasse en mettant fin à une situation de crise politique. Dans chaque cas, une transition plus ou moins longue a été organisée, des élections transparentes et disputées ont eu lieu à l'issue desquelles le pouvoir a été transféré aux civils. Ces interventions salvatrices pour la démocratie ont pris

¹⁴³ Essono Ovono, "Armée et démocratie en..." p.120.

¹⁴⁴ J. Joana, M. Smyrl, " Civils et militaires en démocratie ", in *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 15, n°1, 2008, p. 8.

deux formes : d'une part, sous la forme d'interventions fondatrices et, d'autre part, d'interventions correctrices. L'armée a permis dans certains pays de mettre fin au règne du parti unique au moment des revendications démocratiques. C'est le cas notamment au Mali, où l'armée dirigée par le colonel Amadou Toumani Touré est intervenue en 1991 pour renverser le président Moussa Traoré et instaurer la démocratie. Elle a également permis de remettre sur les rails le processus démocratique. En 2009 au Niger, elle est intervenue pour mettre fin à une crise née de la volonté du président Tandja de se maintenir au pouvoir à tout prix. La transition a permis l'organisation d'élections crédibles et le retour du pouvoir aux civils¹⁴⁵. Ces interventions ne peuvent légitimer en soi l'intervention de l'armée dans la vie politique. Toutefois, pour que la démocratie puisse s'enraciner profondément dans le continent africain, le secteur de la défense et de la sécurité doit être un partenaire conséquent du processus de consolidation démocratique. C'est dans cette logique que s'est inscrite la participation de l'armée camerounaise au processus de démocratisation et de consolidation du multipartisme (un idéal de la démocratie) dans les années 1990. Ondoua Antoine rappelle que :

Dans les années 1990, où l'ouverture du pays au multipartisme est synonyme de crise (état social critique), la gestion par l'armée des mouvements de contestations populaires et des troubles socio-politique procède certes de méthodes répressives, mais, elle n'est pas moins un long exercice complexe de limitation du chaos et un rempart de protection de l'embryonnaire entité nationale¹⁴⁶.

Au Cameroun comme dans la plupart des pays d'Afrique noire francophone, la décennie 1990 est riche en mouvements sociaux et en revendications politiques. L'effervescence populaire qui envahit toute cette partie du monde n'a pas son égal dans l'histoire. La chute du mur de Berlin, le démembrement de l'URSS (Union des Républiques Socialistes Soviétiques) et surtout le discours de La Baule (21 Juin 1990) sont généralement considérés comme les grands instigateurs de *la vague de démocratisation*¹⁴⁷.

Il est certes vrai que la relation civils-militaires est un impératif en démocratie, mais elle a tendance à amenuiser l'efficacité militaire. Mais le rôle de l'armée en démocratie est pluriel et l'efficacité militaire concerne également la réalisation des objectifs politiques, les capacités des forces armées à remplir les missions qui leur sont assignées par le pouvoir politique. En matière d'efficacité, Risa Brooks donne une conception générique, car selon elle : « l'efficacité militaire en démocratie repose sur « la capacité à créer de la puissance militaire à partir des

¹⁴⁵ Essono Ovono, "Armée et démocratie en...", pp.120-121.

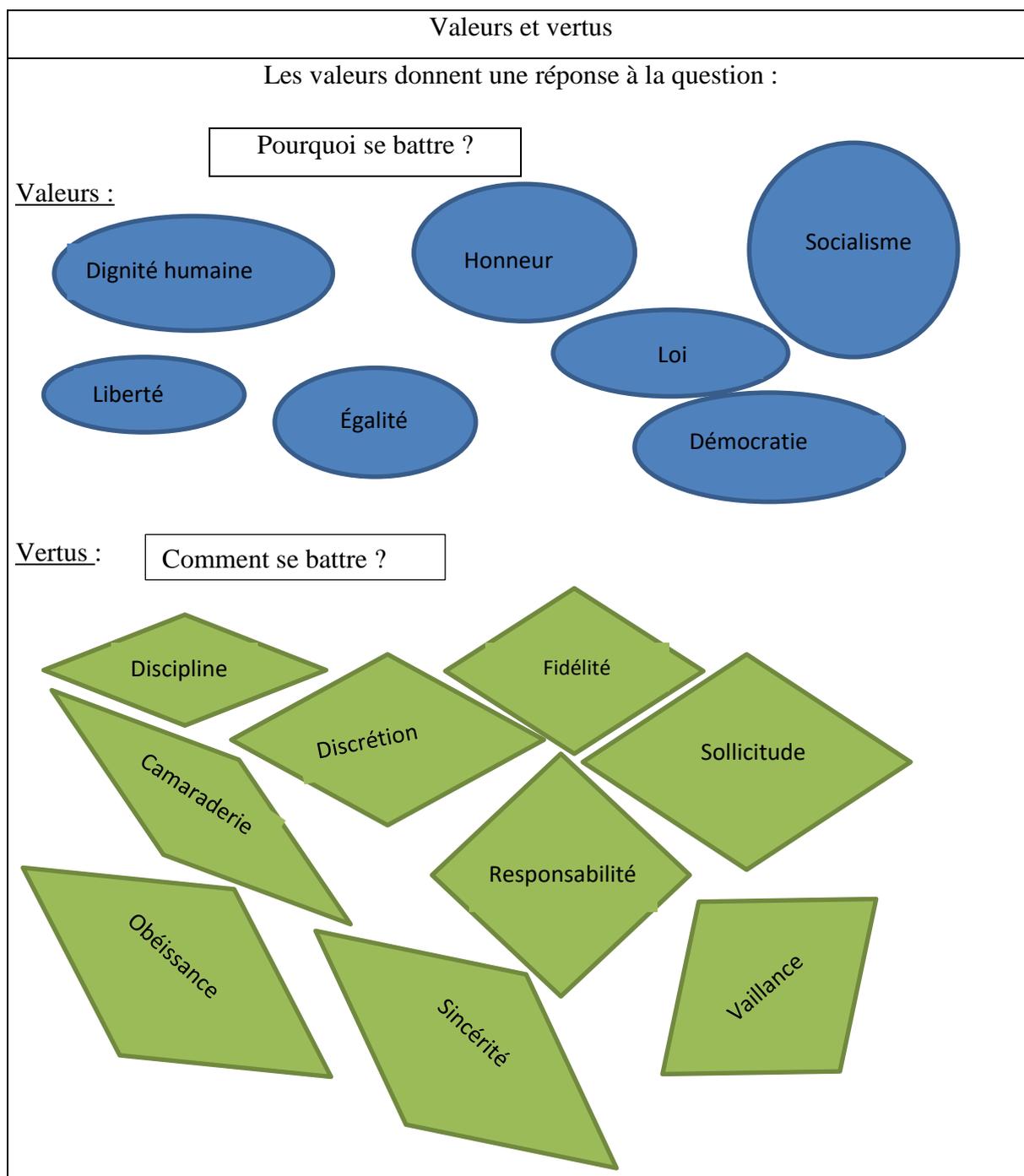
¹⁴⁶ A. Ondoua, "Sociologie du corps militaire en Afrique noire : le cas du Cameroun", Thèse de Doctorat PHD en Science Politique, Université de Renne 1, 2013, p. 158.

¹⁴⁷ B. Gueye, "La démocratie en Afrique : Succès et résistance", in *Pouvoirs*, n° 129, 2009, p. 5.

ressources économiques, démographiques, technologiques et du capital humain d'un État »¹⁴⁸. Pour Samuel Patrick Huntington¹⁴⁹, dans son ouvrage *The soldier and the state* (1957) c'est le professionnalisme de l'armée qui est la meilleure garantie de la réussite du couple armée et nation pour un meilleur exercice de la démocratie. Outre l'efficacité et le professionnalisme, il faut également un mariage entre certaines valeurs et certaines vertus pour mieux capitaliser le rôle de l'armée en démocratie. Dans l'exercice de ses fonctions, le soldat doit faire la distinction entre les valeurs et les vertus. La valeur est une conception du désirable partagé par l'ensemble des membres d'une société. Elle est intériorisée par l'individu au cours de sa socialisation et contribue à son intégration sociale. La vertu, quant à elle, est une disposition constante à accomplir des actes moraux par un effort de volonté. C'est une qualité portée à un haut niveau. À titre d'exemple la liberté, la dignité, la démocratie sont des valeurs qui peuvent varier d'une société à une autre selon la priorité qu'on leur accorde, alors que le courage, la sincérité, la discrétion sont des vertus, c'est à dire des qualités élevées que possède un individu. Il est préférable que chez le soldat le respect des valeurs priment sur les vertus. Un soldat vertueux qui ne respecte pas les valeurs peut par exemple exécuter n'importe quel ordre venant de son supérieur. Alors que s'il respecte les valeurs, il se réfèrera toujours à ces valeurs avant d'agir. Il se posera par exemple la question : est-ce que mon acte respecte les valeurs de ma société (dignité humaine, liberté, démocratie) ? En Allemagne par exemple la création d'un code moral a permis de dégager un certain nombre de valeurs et de vertus qui sont présentées ainsi qu'il suit :

¹⁴⁸ B. Irondelle, "Démocratie, relations civilo-militaires et efficacité militaire ", in *Revue internationale de politique comparée*, Vol 15, n°1, 2008, p.118.

¹⁴⁹ J. Joana, " La démocratie face à ses militaires. Où en est l'analyse des relations civils-militaires ? ", In *Revue française de sociologie*, Vol 48, n°1, 2007, p. 135.

Tableau 2: Les valeurs et vertus d'un soldat en démocratie

Source : C-M. Wilke., "Les forces armées fédérales d'Allemagne (la *Bundeswehr*) dans la démocratie fédérale : le principe de *l'Innere Führung* (code moral)", Actes du colloque sur « L'intégration des Forces armée et de sécurité dans les sociétés démocratiques », 29 mars au 1^{er} avril 2005, p.142.

Le code moral en démocratie s'adresse à deux catégories de militaires : les subordonnés et les supérieurs. Le subordonné est tenu d'obéir aux ordres de son supérieur mais il existe des exceptions : lorsqu'il se sent blessé dans sa dignité humaine, il a le droit de refuser d'exécuter l'ordre, lorsqu'on lui demande de commettre un délit, il a non seulement le droit de refuser mais il a l'obligation de refuser d'obéir. Par ailleurs, le pouvoir qu'on confère à un supérieur est

aussi une obligation. Il doit être conscient du fait qu'il n'agit pas pour ses intérêts personnels mais seulement pour l'intérêt de ses supérieurs et du gouvernement.

On peut apprécier la philosophie militaire d'une armée en examinant le serment du soldat. Si on se questionne sur les raisons qui sous-tendent le serment, on a les valeurs alors que si on se questionne sur la façon dont le soldat exécute sa mission, on a les vertus. Au demeurant, on peut dire que dans une nation, l'armée en tant que force la mieux structurée et disciplinée comportant en son sein des hommes et femmes les plus valides, doit être un modèle, une référence d'organisation, de dévouement au service des intérêts de la nation, de l'esprit de solidarité, de respect des lois et institutions de la République. En la matière il n'existe pas de modèle type mais plutôt un catalogue d'éléments généralement admis qui permettent d'élaborer un code de conduite pour les Forces Armées et qui leur permet tout en jouant pleinement le rôle qui est le leur, de contribuer à la stabilité des institutions qui constituent l'essence même de l'État démocratique.

Dans un contexte de démocratisation, avec l'adoption de constitutions qui dictent les règles de fonctionnement de l'État, assurant la mise en place d'institutions représentatives et garantissant les libertés, les forces armées n'échappent pas aux règles de démocratisation institutionnelles. Ayant connu des périodes divergentes au cours de leurs mises sur pied, les forces armées camerounaise que le vocable désigne désormais comme Force de défense et de sécurité sont caractérisées par l'unité dans la diversité. Cette formule est approprié pour qualifier l'état de l'armée camerounaise qui démontre eu égard de leur histoire qu'elle est une force d'intégration, de professionnalisme, de résilience, républicaine et qu'elle est résolument tournée vers le processus de démocratisation impulsé par l'intégration du genre en son sein.

CHAPITRE III : LA STRUCTURATION DES FORCES DE DÉFENSE CAMEROUNAISE EN CONFORMITÉ AVEC L'APPROCHE GENRE 1985-2001

Après la féminisation des armées en 1984, une nouvelle dynamique dans l'emploi des femmes va commencer avec l'ouverture des postes stratégiques aux femmes l'un des postes les plus élogieux pour la femme était celui du renseignement. En effet, dans un souci de recueil, de traitement et de coordination des informations utiles à son action de défense, il est promulgué le décret n° 61/22 le 16 Mars 1961 portant création et organisation du service de renseignements militaires et de la sécurité des forces armées du Cameroun.

Dans son article 3, deux types de missions lui sont assignés : une mission de renseignement militaire à travers une recherche active et spécialisée, une mission de sécurité décelant, neutralisant ou éliminant les individus ou organisations portant atteinte ou susceptible de porter atteinte à la sécurité des forces armées ; d'élaborer les mesures de protection du secret, du moral, du potentiel matériel utiles à garantir la sécurité des forces armées et d'en contrôler l'exécution. Autre base de la défense naissante, le texte fondamental du 12 Juin 1967. En six titres et quarante articles, la loi n° 67 /LF/9 portant organisation générale de la défense camerounaise prend en compte tous les aspects de la défense (moyens matériels, personnels), organise le commandement opérationnel du territoire et définit les prérogatives des autorités politiques et militaires. Au dynamisme administratif et juridique, s'impose le facteur militaire primordial qui est l'opérationnalité des troupes. Déjà avec cette loi, l'article 30 comme évoqué, parlait déjà de la question de participation des femmes dans l'armée. En 1985, le Ministère de la Défense (MINDEF) en passant sous le contrôle direct du Président de la République, remplace le MINFA, qui a pour rôle comme le précise le décret n°97/205 du 7 décembre 1997 portant organisation du gouvernement en ces termes le Ministre Délégué à la Présidence chargé de la Défense est responsable de l'étude du plan de défense ; de la mise en œuvre de la politique de défense ; de la coordination et du contrôle des plans de défense ; et de l'organisation et du fonctionnement des tribunaux militaires. Il est aussi l'expression de l'excellence de l'armée camerounaise avec ses différentes réformes. Ainsi, afin de répondre et d'appliquer les normes internationales et surtout respecter son texte fondamental, les FD au Cameroun sont dans un

processus de démocratisation qui s'accompagne d'une modernisation institutionnelle ; un recrutement de plus en plus mixte et une formation qui prend en compte les spécificités de l'homme et de la femme.

I. Modernisation des forces de défense camerounaises

C'est avec la fin du maquis début des années 1970 que le Cameroun amorce véritablement la constitution d'une armée nationale et républicaine : d'abord parce que son corps militaire est passé du commandement français aux ordres d'officiers nationaux, ensuite parce qu'il ne combat plus sur son propre territoire ses compatriotes « rebelles » et, enfin, parce que l'armée est dès lors le moteur de l'État et aussi l'un des principaux leviers de façonnement et de promotion de l'unité nationale¹. Au même titre que l'État-nation en gestation, c'est non sans urgence que l'armée camerounaise se doit de se conformer aux exigences d'une administration moderne, c'est-à-dire un système objectif et équitable de gestion publique. Outre les défis matériels et logistiques inhérents au statut politico-économique du pays, celui qui conditionne au premier chef son épanouissement se révèle le défi humain. La période de paix post indépendance offre ainsi l'occasion de peaufiner une législation auparavant montée à la hâte. La modernisation de l'armée camerounaise est un long processus dont la présentation n'a pas pour prétention d'être exhaustive. Elle va se limiter à la période la structuration bureaucratique et celle du façonnement du nouveau soldat de l'armée camerounaise.

1. La bureaucratisation de l'institution

Parler de la bureaucratisation de l'institution que constituent les FD camerounaises revient à présenter sa politique de défense et décliner les prémices de son évolution. L'ambition d'être souverain, de s'affirmer, d'agir et de réagir, de vivre et de survivre a en Afrique motivé chaque État à mettre sur pied une politique de défense. C'est elle qui dicte et détermine la conduite à tenir de tout gouvernement en des circonstances normales ou exceptionnelles. Déjà avancée en Europe en générale et en France en particulier, la mise en œuvre de la politique de défense répond au besoin de garantir la souveraineté et le désir de vivre pleinement de manière indépendante et suivant un modèle démocratique bien défini. Dans son *Livre Blanc* de défense et de sécurité nationale, les fondements de la stratégie de défense et de sécurité nationale reposent sur la préservation de l'indépendance et de la souveraineté mais aussi sur l'ambition

¹ Abwa, *Saoudou Daoudou parle...*, p.71.

d'assurer la légitimité des actions nationales et internationales de la France², c'est ainsi qu'on peut lire :

Attribut essentiel de la Nation, la souveraineté est un fondement de la sécurité Nationale [...] Si la Nation n'est plus en mesure de protéger sa souveraineté, elle perd la maîtrise de son destin, et le caractère démocratique du projet national est mis en cause [...] La stratégie de défense et de sécurité nationale contribue à garantir la capacité de la Nation à décider de son avenir dans le cadre du jeu des interdépendances auxquelles elle a librement consenti. [...] La légitimité internationale est le complément nécessaire de la légitimité nationale dans la mise en œuvre d'une stratégie de défense et de sécurité nationale³.

La mise en place d'une politique de défense résulte de la combinaison de plusieurs paramètres. Au Cameroun, elle résulte de l'expression de l'évolution politique sous régionale et mondiale⁴. « A menace globale, riposte globale », la guerre étant désormais globale, nécessite la participation de toutes les forces vives de la nation pour la défense du pays. C'est fort de ce qui précède que le Cameroun a opté pour la politique de défense dite « Défense populaire ⁵ ». Cette politique qui est avant tout nationale, car elle tend à prendre appui en premier lieu sur les réalités et les contraintes propre au Cameroun et n'a pour prétention de copier sur celles de l'étranger. Le principe est celui de la République en armes, dont toutes les Forces vives, ressources et énergies sont engagées dans la défense. En reprenant Jean Jaurès⁶, le peuple organisé constitue la nation armée, c'est-à-dire, une véritable Armée populaire face au péril national. La nation armée signifie nécessairement la nation juste, elle assure la défense et, en même temps œuvre pour la paix et le désarmement.

Cependant, l'esprit corporatif de l'Armée conduit au militarisme ; l'Armée permanente est une Armée de caste et de caserne, une société « à part ». Il faut donc rapprocher la Nation et l'Armée, arracher cette dernière à la réaction, ne pas en faire un instrument de maintien de l'ordre ni d'expédition. Pour ce faire, la démocratie doit transformer l'Armée en résiliant

² Ministère des Armées, "Livre blanc. Défense et sécurité nationale 2013", Paris, 2013, pp.19-23, publié le 29 avril 2013, <https://archives.defense.gouv.fr/actualite/la-reforme/livre-blanc-2013.html>, consulté le 17 janvier 2021 entre 9h47et 10h30.

³*Ibid.*

⁴ E. Messinga, "Les forces armées camerounaise face au nouvelle formes de menace à la sécurité : d'une armée de garde vers une armée d'avant-garde 1960-2010", Thèse de Doctorat PHD en science politique, Université de Yaoundé II SOA, 2011, p. 94.

⁵ La politique de Défense camerounaise comprend trois piliers principaux:

1. la recherche permanente d'équilibres internes, dont le but est de garantir la cohésion et la paix sociale;
2. la recherche d'équilibres externes, sans volonté belliqueuse ou expansionniste dont l'objectif est de garantir la liberté, la souveraineté et l'indépendance du Cameroun en disposant d'une Armée forte, nécessaire pour exercer la prévention et la dissuasion dans une posture défensive, voire pacifique ;

3. L'esprit de coopération et de solidarité sous régionale, régionale et internationale. Ce pilier permet au Cameroun de respecter ses engagements internationaux et de manifester sa solidarité envers des pays frères et amis en difficulté. Cf. E. Messinga, "Les forces armées camerounaise face au nouvelle formes de menace à la sécurité : d'une armée de garde vers une armée d'avant-garde 1960-2010", Thèse de Doctorat PHD en science politique, Université de Yaoundé II SOA, 2011.

⁶ J. Jaurès, *L'armée nouvelle*, Paris, Hachette, 1911, p. 98.

l'amalgame des troupes de ligne et des milices urbaines. Le régime républicain implique également que les questions militaires ne soient pas « top secret », et que l'opinion soit informée. C'est pourquoi, sans verser dans le « *tout militaire* », il apparaît que la défense populaire vue du Cameroun est l'expression de la capacité de la nation à mobiliser toutes les énergies susceptibles d'assurer la sécurité du pays et la sauvegarde de nos conquêtes dans la voie du progrès⁷. Cette politique est une mise en commun des efforts et des actions menées concomitamment par les forces régulières et la population. Mais elle est aussi la participation de tout un peuple à l'effort de défense en vue de s'opposer par tous les moyens à l'invasion du sanctuaire nationale comme le prévoit le préambule de la loi constitutionnelle du 16 janvier 1996⁸. Cette politique s'appuie sur des bases juridiques et politiques. Sur le plan politique, le contexte de l'accession à l'indépendance dans un climat de fragilité de la nation est l'une des raisons pour laquelle la défense populaire est soutenue dans le discours politique. Ainsi, on comprend ces mots du Président Ahmadou Ahidjo devant les élèves officiers de la promotion du 10^{ème} anniversaire de l'indépendance le 15 août 1970 :

Notre défense doit être nationale, c'est-à-dire, l'affaire de tous, l'affaire du peuple tout entier. Les menaces auxquelles nous pouvons être emmenés à faire face exigent des moyens que seule la défense populaire peut fournir. Les Armées ne suffisent pas pour sauver une nation, tandis qu'une nation de défense par le peuple est invincible⁹.

Ce qui signifie comme le précise le Général Oumaroudjam Yaya, si les armées régulières jouent un rôle de premier plan, les unités des forces populaires doivent être préparées pour être en mesure de leur apporter le complément indispensable sans lequel la victoire ne serait pas possible¹⁰. Cette vision stratégique est observée de manière continue par le successeur d'Ahidjo, son Excellence Monsieur Paul Biya qui déclare que « la défense populaire est la symbiose entre les Forces Armées et la Nation, [...] et représente la résistance morale et civique de la nation »¹¹. Par ailleurs, lors de la célébration du 40^{ème} anniversaire des Forces Armées camerounaises, les 29, 30 et 31 mars 2000, il affirme : « en effet, notre Armée, véritable ciment de notre unité

⁷C. A. Njimeni Njotang, " Les discours de Paul Biya à l'ère du multipartisme au Cameroun : mise en scène argumentative et relation au pouvoir", Thèse de Doctorat en « linguistique », Volume 2, Université Bordeaux Montaigne, Avril 2018, p. 298.

⁸ Lire constitution du 16 janvier 1996.

⁹ AMD, Documents internes du SHA, Discours du 15 Août 1970 devant les élèves-officiers de la promotion du 10^{ème} anniversaire de l'indépendance. Cf. Conférence du général Oumaroudjam YAYA : « La défense : Protection et sécurité du territoire, une mission interministérielle », présentée aux stagiaires du Cours supérieur interarmées de défense 2005-2006, p. 6.

¹⁰*Ibid.*, pp. 6-7.

¹¹ P. Biya, *Message du renouveau*, Tome I, « Triomphe de la Promotion Vigilance de l'EMIA », in *Frères d'armes*, n°69, Juillet-Août 1974, p.24.

nationale, a toujours été, et demeure le rempart de nos institutions et de notre souveraineté »¹². Sur le plan juridique, il existe plusieurs textes et lois qui traitent de la défense populaire au Cameroun. Les plus importants sont : la constitution camerounaise du 18 Janvier 1996 qui stipule in fine dans son préambule que tous les citoyens contribuent à la défense de la patrie ; les articles 3, 5, 17 et 19 de l'ordonnance n°59/57 du 11 novembre 1959¹³, à travers les notions de « mobilisations générales », de « réquisition des personnes », de « service national » etc. ; la loi n°67/LF/9 du 12 juin 1967¹⁴, dans ses articles 2, 5, 12, consacrant le caractère national et populaire de la défense de la patrie ; l'article 10 de la loi n°73/12 du 7 décembre 1973¹⁵ dispose que les populations peuvent être astreintes par réquisition à des travaux de protection civile ; le préambule (partie II - Défense) du décret n°75/700 du 6 novembre 1975¹⁶ dispose que la nation toute entière participe à un effort de défense en vue de : dissuader tout agresseur éventuel, s'opposer par tous les moyens, soit à l'invasion du territoire national, soit aux manœuvres subversives menées de l'intérieur ou de l'extérieur ; la loi n°78/22 du 29 décembre 1978¹⁷ dans son article 4 dispose quant à elle : « lors de leur présence sous les drapeaux, les officiers de réserve assurent avec les officiers d'active le commandement, l'encadrement ou le fonctionnement des unités et formations des Forces Armées et des services rattachés ».

La politique de défense du Cameroun ayant été déroulé, la bureaucratisation vient donner une assise à la nouvelle armée et valorisé ce que d'aucuns nomment la « camerounisation » des cadres afin d'assurer pleinement les rôles dévolus à l'armée...¹⁸. Raymond Aron fait bien de dire : « quand on crée un État, il est indispensable de trouver des fonctionnaires et de se doter d'une administration »¹⁹. Pour le tout jeune État camerounais, l'organisation générale du Ministère des Forces Armées (MINFA) est fixée par le décret n° 60/198 du 27 octobre 1960. L'article 1^{er} établit deux grandes structures que sont : une Direction du cabinet et un État-major des Armées. Son article 5 dit qu'elles ont en charge l'organisation, la mise en condition, la

¹² AMD, Documents internes du SHA, Discours du Président Paul Biya lors du 40^{ème} anniversaire des armées, mars 2000.

¹³ AMD, Documents internes du SHA, Ordonnance n°59/57 du 11 novembre 1959 portant création des Forces Armées camerounaises et organisation générale de la défense.

¹⁴ AMD, Documents internes du SHA, loi n°67/LF/9 du 12 Juin 1967 portant organisation générale de la défense.

¹⁵ AMD, Documents internes du SHA, loi n°73/12 du 7 décembre 1973 portant organisation générale de protection civile.

¹⁶ AMD, Documents internes du SHA, décret n°75/700 du 6 novembre 1975 portant règlement de discipline générale dans les Forces Armées.

¹⁷ AMD, Documents internes du SHA, loi n°78/22 du 29 décembre 1978 portant création d'u corps d'officiers de réserve des Forces Armées

¹⁸ D. Epassi, 25 ans, Sous-lieutenant, Bureau transmission, Yaoundé, 05 novembre 2020

¹⁹ R. Aron., *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962, p.162.

mobilisation et l'entretien des forces armées, ainsi que la constitution des approvisionnements nécessaires à la mise en œuvre des forces. Aussi, un Commandement Supérieur des forces terrestres ayant sous son autorité trois bataillons de l'ouest (zone guérilla et dénommés Garde civique Bamiléké, Corps francs du Mungo et Guerriers du Noun) est aussi créé. Dans un souci de recueil, de traitement et de coordination des informations utiles à son action de défense, il est promulgué le décret n° 61/22 le 16 mars 1961 portant création et organisation du service de renseignements militaires et de la sécurité des forces armées du Cameroun. Mais, la structuration de l'armée commence véritablement en 1966 avec la création du poste de Secrétariat Général du MINFA, dont le rôle est de coordonner les activités de l'administration centrale. L'autre base de la bureaucratisation de la nouvelle institution militaire est la mise sur pied du texte fondamental du 12 Juin 1967. En six titres et quarante articles, la loi n° 67 /LF/9 portant organisation générale de la défense camerounaise prend en compte tous les aspects de la défense (moyens matériels, personnels), organise le commandement opérationnel du territoire et définit les prérogatives des autorités politiques et militaires. Au dynamisme administratif et juridique s'impose le facteur militaire primordial : l'opérationnalité des troupes. La bureaucratisation va se poursuivre en 1972 avec la création par décret n°72/356 du 25 juillet 1972 du poste de Chef du secrétariat militaire, jouant le rôle de conseiller militaire du Ministre de la Défense²⁰.

2. La fabrication du soldat

Dans la phase décisive de la modernisation de l'armée camerounaise, la fabrication du soldat s'est avérée indispensable. Celui en poste lors de la mise sur pied de l'Armée est décrit par l'imagerie militaire contemporaine en ces termes :

Soldat peu qualifié, peu instruit vu la qualité du recrutement ²¹ ; un analphabète qui ne sait lire ni écrire²² ; un soldat qui n'a pour seul atout que son physique²³ ; un militaire considéré comme un individu inculte, barbare dans la société et donc l'usage de la force justifie son emploi ²⁴ ; un monsieur aliboron qui se croit tout permis et qui impose son autorité par la violence²⁵.

La mise sur pied de la condition militaire au Cameroun apparaît comme un impératif. La condition militaire est apparue dans les années 1960 et est perçue comme l'ensemble des droits

²⁰S.S Ndutumu., "Présentation des forces de défense camerounaises", État-Major des Armées, p. 5.

²¹ Sob Éric, 28 ans, Lieutenant, Service Formation École, Yaoundé, 05 novembre 2020.

²² Nkong Jolivaïs, 33 ans, Gendarme, Secrétaire Cellule communication, Yaoundé, 06 novembre 2020.

²³ Etamé Samuel Rolland, 58 ans, Sous-lieutenant, Agent antenne SEMIL, Yaoundé, 05 novembre 2020.

²⁴ Evina Samuel Jackson, 56 ans, Colonel, Chef Bureau DRH, Yaoundé, 10 novembre 2020.

²⁵ Epalé Jacob, 64 ans, Commandant, Compagnie de Sapeurs-pompiers, Sangmélima, 15 juin 2020.

et des obligations qui incombent à ceux qui exercent l'activité militaire ; Jean Joana va préciser à ce propos :

Sont régulièrement rassemblées sous ce vocable des dispositions aussi disparates que les restrictions à la liberté d'expression et d'association des militaires, les contraintes de mobilités et de disponibilité qui leur sont imposées (elles les privent du bénéfice de certains aspects du droit du travail, comme le régime des heures supplémentaires, par exemple) et les compensations dont elles font l'objet à travers des primes d'aide au logement ou d'aide à la scolarisation des enfants. Mais le terme désigne aussi le régime de retraite particulier dont ils bénéficient, la nature des contrats d'engagement offerts, les conditions d'avancement différentes de celles des civils²⁶.

Autant il est reconnu aux militaires la jouissance de tous les droits dévolus au citoyen, autant la restriction et l'interdiction de certains d'entre eux, ajoutées à la particularité de leurs devoirs, témoigne du caractère exceptionnel de leur condition. Les décrets antérieurs ont amorcé la bureaucratisation de l'institution et partant dans ce sens la vie des militaires. Avec le décret n°75-700 du 06 novembre 1975 portant règlement de la discipline générale des forces armées, le bréviaire de la culture militaire au Cameroun est établi. La discipline, l'autorité et l'obéissance constituent le triptyque de la condition militaire au Cameroun. La discipline est la force principale des Forces Armées. Les responsabilités exceptionnelles dévouées aux personnels militaires impliquent qu'elle soit stricte. Dans ce cadre, elle définit l'obéissance et régit l'exercice de l'autorité. Elle s'applique à tous, précise à chacun son devoir et aide à prévenir les défaillances à tous les échelons de la hiérarchie. Elle s'exerce dans la limite des lois que s'est donnée la Nation. Conférée par la loi, l'autorité implique le pouvoir d'imposer l'obéissance. Dans l'exercice de son commandement, le chef dépositaire de l'autorité, a le droit et le devoir de donner des ordres et de les faire exécuter. Toute faiblesse comme tout abus d'autorité sont des manquements à la discipline. L'ordre doit être donné dans le cadre des règlements en vigueur. L'obéissance est le recours actif et sans défaillance apporté au chef par le subordonné.

Elle procède de la soumission à la loi. Le subordonné est responsable de l'exécution ou des conséquences de l'inexécution des responsabilités qui lui incombent au regard de la loi. Il peut en appeler à l'autorité compétente s'il se croit l'objet d'une sanction injustifiée ou s'il reçoit un ordre illégal. Considéré à l'instar du citoyen lambda comme « un animal sociale », ces trois valeurs constituent le déterminant de la vie civile du militaire. Professionnellement, le militaire doit : servir avec conscience, honneur, loyauté, dévouement et désintéressement ; observer strictement la discipline et les règlements ; accepter avec foi les servitudes et sujétions de la vie militaires ; se comporter en tous temps et tous lieux avec droiture et dignité ;

²⁶ J. Joana Cité par W. Foumane., "La problématique du genre dans les forces de défense et de sécurité camerounaises 1984-2014", Mémoire de master II, Université de Yaoundé I, 2017, p.76.

comprendre la nécessité des missions des forces armées et celle notamment liée à la protection du secret ; prendre soin du matériel et des installations appartenant aux Forces Armées ; se préparer avec conscience, physiquement, moralement et militairement au combat pour l'accomplissement de sa mission, même au péril de sa vie. A la différence du citoyen civil, les libertés d'expression et d'association des militaires sont étroitement encadrées. Il est par exemple stipulé que : tout militaire en activité qui désire soit faire des conférences publiques, soit publier des écrits, doit y être préalablement autorisé par le Ministre. Il est mentionné que la liberté d'expression est limitée : par l'obligation de réserve à laquelle se trouve soumis l'ensemble des fonctionnaires civils et militaires ; par les exigences du secret qui vont de la simple obligation de non divulgation des documents classifiés à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne l'état des études, les faits et les informations que les militaires ont pu connaître dans le service. Toutefois, il est établi que les militaires en activité peuvent adhérer à des associations et y exercer des fonctions de responsabilité après en avoir reçu l'autorisation du Ministre. L'existence de groupement professionnel militaire à caractère syndical est cependant strictement interdite. Pour ce qui est de la détention et du port d'armes, il est notifié que les armes de dotation réglementaire ne sont portées qu'en tenue militaire ; elles peuvent l'être en tenue civile sur autorisation ou instruction spéciale du commandement. Elles sont obligatoirement portées par les officiers lorsqu'ils participent à l'encadrement des militaires en armes ou lorsqu'ils en ont reçu l'ordre d'exécution de missions particulières. Le décret traitant de la condition militaire au Cameroun est complet et représente un document primordial pour la fabrication d'un soldat des temps modernes.

Pour la fabrication du soldat dans la nouvelle armée, le Cameroun va se doter dès les premiers pas de son autonomie politique, d'une armée de type classique. Bâtie à partir des nationaux qui composent les contingents des troupes coloniales métropolitaines, qui n'ont eu qu'une fonction inaugurale²⁷. Certains militaires gradés et formés par la mère patrie, sont présents lors de la création de l'armée camerounaise, il est même demandé à ces « nationaux » hauts gradés de porter plus haut le rayonnement de la nouvelle armée avec la formation des hommes. Ondoua Antoine relève que la note secrète à l'aube de l'indépendance du Commandant supérieur de la zone d'outre-mer n°2 est sans équivoque : « [...] il incombe maintenant aux Chefs de corps et aux officiers d'action civique des unités d'amener leurs militaires camerounais, et plus particulièrement les gradés, à prendre conscience de leurs

²⁷ Les premiers contingents à la date de la création de l'armée servent en majorité pour la parade militaire lors de la célébration de l'accession du pays à l'indépendance comme nous l'a rapporté le Chef service historique des armées.

responsabilités nouvelles au moment de cette phase décisive de l'évolution de leur pays »²⁸. Il est présenté aux militaires et gradés camerounais un parterre d'arguments, notamment :

Le Cameroun indépendant a besoin du concours de tous les citoyens et de tous les cadres camerounais pour continuer sur la voie du progrès, pour résoudre les difficultés qu'il rencontrera en faisant l'apprentissage de son indépendance, pour sauvegarder sa souveraineté et sa liberté. Faute de concours actif, c'est-à-dire du travail et de l'esprit civique de tous ses ressortissants, le Cameroun, risque de régresser, de connaître l'anarchie politique, de perdre ainsi son indépendance au profit d'une dictature totalitaire. Groupant des hommes de toutes races fraternellement unis, l'Armée donne l'exemple de la discipline et de l'esprit civique. Elle se tient en dehors des rivalités politiques, raciales ou tribales. Elle ne connaît d'autre autorité que l'autorité légale dont est dépositaire le gouvernement issu du libre jeu des institutions démocratiques. L'armée est le symbole de l'unité et de la souveraineté nationale. Son loyalisme est indéfectible [...]. Au fur et à mesure de la constitution des nouvelles unités camerounaises, les militaires camerounais seront appelés à l'honneur de servir dans les rangs de leur nouvelle armée sous les plis de leur drapeau national. Les droits acquis dans les rangs de l'Armée française seront sauvegardés. Les militaires camerounais doivent trouver auprès de leurs cadres français une ambiance de compréhension et de confiance de nature à leur permettre d'envisager avec foi leurs destinées et celle de leur pays²⁹

Les principes qui ont guidé la politique de « camerounisation » des cadres des Forces Armées concernaient l'administration centrale et les postes de commandement³⁰. Pour ce faire, la formation des premiers cadres militaires camerounais se devait de suivre une cadence soutenue puisqu'au moment de sa création, l'armée camerounaise ne compte aucun officier³¹. C'est dans un empressement acté que furent nommés quelques officiers parmi les sous-officiers qui servaient dans l'armée française. Le décret n° 59/254 du 30 Décembre 1959 nomme ainsi au grade de lieutenant les sous-officiers (adjudants-chefs et adjudants) Bouba Kaele, Adolphe Sinkoa, Joseph René Moussa, Daniel Bikele. Alors que celui n° 59/ 255 du même jour nomme au grade de sous-lieutenants les sergents chefs Ndinga Pascal, Soboth Lazare, Maidoki Benoua, Ngomena Bouba³². Pour le soldat camerounais, la pratique du terrain n'est pas moins, elle s'est même révélée capitale et surtout urgente. « Pour savoir nager, il faut se jeter à l'eau », aurait adressé le Commandant des troupes de la Marine française, le Général Dio au jeune lieutenant qu'est alors Pierre Semengue en 1959. Pionnier parmi les pionniers de l'édification de l'armée camerounaise, Pierre Semengue n'a même pas eu le temps d'arborer le galon de lieutenant dans l'armée camerounaise. Il est propulsé par nécessité d'ordre hiérarchique semble-t-il - capitaine dès son retour au pays natal³³. La fabrication du soldat dans la période de la création de l'armée camerounaise s'est faite suivant les rouages du système « D », avec D comme Débrouillardise. Afin de pallier à ce système, il est créé en 1960 l'Ecole Militaire

²⁸ Ondoua., "Sociologie du corps militaire...", p. 155.

²⁹ *Ibid.*, pp. 155-156.

³⁰ Abwa, *Sadou Daoudou parle...*, p. 88.

³¹ Ondoua., "Sociologie du corps militaire...", p. 156.

³² *Ibid.*, p.157.

³³ *Ibid.*

Interarmées du Cameroun (EMIAC) : elle a pour mission de former des militaires camerounais capables d'assurer la relève et faire face aux problèmes sécuritaires qui minent le pays à cette époque³⁴.

La modernisation de l'Armée qui a le plus apporté dans la prise en compte du genre et la valorisation de la formation reçue dans le civil est celle de 2001. Elle est perçue comme le début de la professionnalisation des Armées, doublé de la transformation de l'Armée en Armée de métier. La dite réforme est l'œuvre de deux dynamiques : celle du dedans et celle du dehors.

La dynamique du dehors rend compte de ce que cette rénovation voudrait que la réforme de 2001 ne soit pas un phénomène isolé. Qu'elle s'imbrique avec les connexions internationales dont le point départ remonte en 1989, année de la chute du mur de Berlin et du changement du paradigme sécuritaire³⁵ (avec l'émergence des nouvelles menaces dites asymétriques).

La dynamique du dedans tient compte de la politique sécuritaire du Cameroun. S'il est vrai qu'hier, le foyer de tension entre le Cameroun et le Nigeria à propos de la Presqu'île de Bakassi et le phénomène des coupeurs de route se sont estompés, il n'en demeure pas moins vrai qu'aujourd'hui, l'on observe une sursaturation criminelle avec l'irruption d'une criminalité transfrontalière débordante et dépourvue de tout visage (difficiles d'identification, de prévision et d'éradication)³⁶. Devant un tel contexte préoccupant, le Chef des armées dans son discours du 30 septembre 2000, prononcé à l'occasion du quarantenaire de l'Armée camerounaise, fait savoir : « Les forces armées camerounaises devraient épouser leur temps, celui de la modernité, c'est-à-dire l'adaptation aux changements aussi bien, sur le plan technique et technologique que celui de la doctrine et de la stratégie »³⁷. À l'examen de ces propos, l'on pourrait y déceler l'idée ou l'intention d'une éventuelle réforme qui se profile à l'horizon dont, le sacre se fera le 25 juillet 2001 à travers l'adoption d'une série de textes qui transforment le visage et paysage des armées camerounaises, jadis, calquée sur un modèle postcolonial.

Un constat se fait dans la nouvelle armée eu égard des réformes de 2001, c'est celui d'un début d'expression d'une véritable hétérogénéité, doublé d'une envie d'intégrer plus de

³⁴ Document en annexe : chronologie de la mise sur pied de l'Armée camerounaise.

³⁵ M.R.W. Mbog Ibock., "Les politiques publiques de la défense au Cameroun : analyse de la réforme de l'armée camerounaise de 2001", Thèse de Doctorat/PH.D en Science Politique, Université de Douala, 2018, p.47.

³⁶ *Ibid.*, P. 48.

³⁷ *Honneur et Fidélité*, "Magazine des forces de défense camerounaises", Édition spéciale de mai 2013, p. 34.

camerounais à l'essor de cette institution grandissante. Cela va se vérifier par l'offre de place dans divers recrutements et l'adaptation de la formation militaire.

II. Un recrutement conforme avec l'approche genre

Dans toutes institutions, le recrutement constitue l'une des fonctions essentielles, car il permet de choisir les travailleurs en fonction d'un certain type de critères qui peuvent être universels ou propres à chaque institution. Dans le cadre des FD camerounaises, le recrutement a évolué avec l'ouverture des portes de l'armée aux deux sexes. Il est plus intégrateur c'est-à-dire qu'il prend en compte toutes les composantes sociologiques de la nation. Il apparaît donc nécessaire de décliner la politique de recrutement dans les FD Camerounaises avant de voir dans quelle mesure les types de recrutement de l'institution militaire sont arrimés à la confusion de genre.

1. La politique de recrutement du Ministère de la défense

Parler d'une politique de recrutement dans les FD camerounaises peut sembler erronée eu égard du caractère fermé de l'armée qui semble-t-il, ne diffuse pas certaines informations. Mais il est aussi évident que l'emploi des personnes dans cette institution repose sur un certain nombre de critères qui peuvent sembler discrétionnaires (propre à l'institution), mais qui épousent aussi autant que faire se peut les modèles de recrutement des législateurs camerounais.

« Dans l'armée camerounaise, il existe deux types de recrutement : le recrutement ordinaire et les recrutements spéciaux », ³⁸ confie un informateur. Le recrutement ordinaire est celui qui se pratiquait dans les premières années d'existence de l'armée camerounaise, où il était plus question de recruter en vue de former dans l'infanterie (ceux qui font la guerre). Il désigne celui qui met en exergue le mérite. C'est-à-dire que l'armée lance un recrutement et dans celui-ci les critères de recrutement sont simples mais complexes. Sur une demande en ressource humaine de 600 soldats, on place les candidats à une distance précise du lieu d'arrivée avec des charges particulières (charges de 50 kilogramme). Les 600 premiers capables d'arriver à destination sont retenus pour la formation militaire. Seul le Bataillon d'Intervention Rapide (BIR) reste encore fidèle à ce type de recrutement, car dans ce corps d'élite, c'est la méritocratie. Avec la modernisation et surtout la professionnalisation, « le recrutement ordinaire s'est transformé en concours » ³⁹. Les recrutements spéciaux quant à eux sont ceux qui se font sur la

³⁸ Abate Mefo'o Rostand, 27 ans, Sergent, Mécanicien Avionique, Yaoundé, 15 septembre 2020.

³⁹ Nkamdem Hubert Théophile, 76 ans, Retraité, Yaoundé, 24 juin 2019.

base des tests psychotechniques en vue d'un recrutement en fonction des spécialités de l'armée. Un informateur confie : « ce type de recrutement se fait beaucoup plus dans l'Armée de l'Air et l'Armée Marine ». ⁴⁰ Ici les conditions d'accès dans l'une des Armées susmentionnée sont ciblées, car les postulants doivent avoir des diplômes scientifiques ou techniques. Dans ce type de recrutement la formation militaire est peu poussée, car ceux ayant passé avec succès les tests psychotechniques, classés par ordre de mérite, sont envoyés en formation à l'étranger pour leur perfectionnement dans leur spécialité. Aussi, ce type de recrutement laisse transparaître une orientation de la carrière des militaires retenus ; orientation qui est soit fonction de la note obtenue lors des tests ou orientation en fonction des besoins de l'institution, c'est ce qu'il faut comprendre dans les propos d'Hubert Théophile Nkamdem :

Il est difficile de comparer un militaire qui est entré dans l'armée par un recrutement ordinaire et celui qui est entré par un recrutement spécial. Non seulement la formation militaire n'est pas la même, mais aussi l'institution va se fier à vos résultats pour vous orienter. Dans le cas de notre corps (Armée de l'Air), c'est après les tests que l'instructeur vous annonce vos scores, en fonction de ces scores, l'institution va orienter ceux qui ont des prédispositions en mathématiques et en réactivité dans les métiers de pilote ; en physique dans les métiers de mécaniciens avioniques etc...⁴¹

Cette manière de fonctionner est la même dans tous les corps en matière de recrutement spécial.

De même, au Cameroun, l'accès à l'administration publique respecte des critères visant à assurer la représentation des composantes ethniques. La légalité de ces critères réside dans la politique des quotas qui obéit à une certaine répartition des places entre régions. Pour ce qui est de la politique des quotas, il existe des mesures réglementaires élaborées par le gouvernement. Ces mesures consacrent cette politique de redistribution des places réservées aux ressortissants des différentes régions admis aux différents concours administratifs. Le décret présidentiel n°82/407 du 7 septembre 1982, modifiant et complétant celui n°75/496 du 3 juillet 1975 prévoit en fait que la répartition des places pour les concours de la fonction publique tienne compte de la « région d'origine » des parents. Cette répartition n'est point fantaisiste, il s'agit tout simplement d'une politique de redistribution ethnique élaborée par l'autorité politique pour satisfaire l'accès à certains emplois à certains groupes ethniques du Cameroun. Chaque concours administratif d'entrée dans les différentes catégories de la Fonction Publique est soumis à une réglementation stricte de répartition des places entre les candidats par le ministre chargé de la fonction publique et de la réforme administrative en fonction des régions d'origine de ces derniers et du statut d'ancien militaire. C'est ainsi que l'article 56 du décret de 1982

⁴⁰ Nkamdem, Retraité, Yaoundé, 24 juin 2019.

⁴¹ *Idem.*

précise que le Ministre chargé de la Fonction Publique doit procéder à la répartition des places entre les candidats, suivant leurs régions d'origine, dans le cadre de l'arrêté portant ouverture de chaque concours administratif d'entrée dans les différentes catégories de la Fonction Publique, et qu'il peut également dans ce cadre, réserver des places aux anciens militaires.

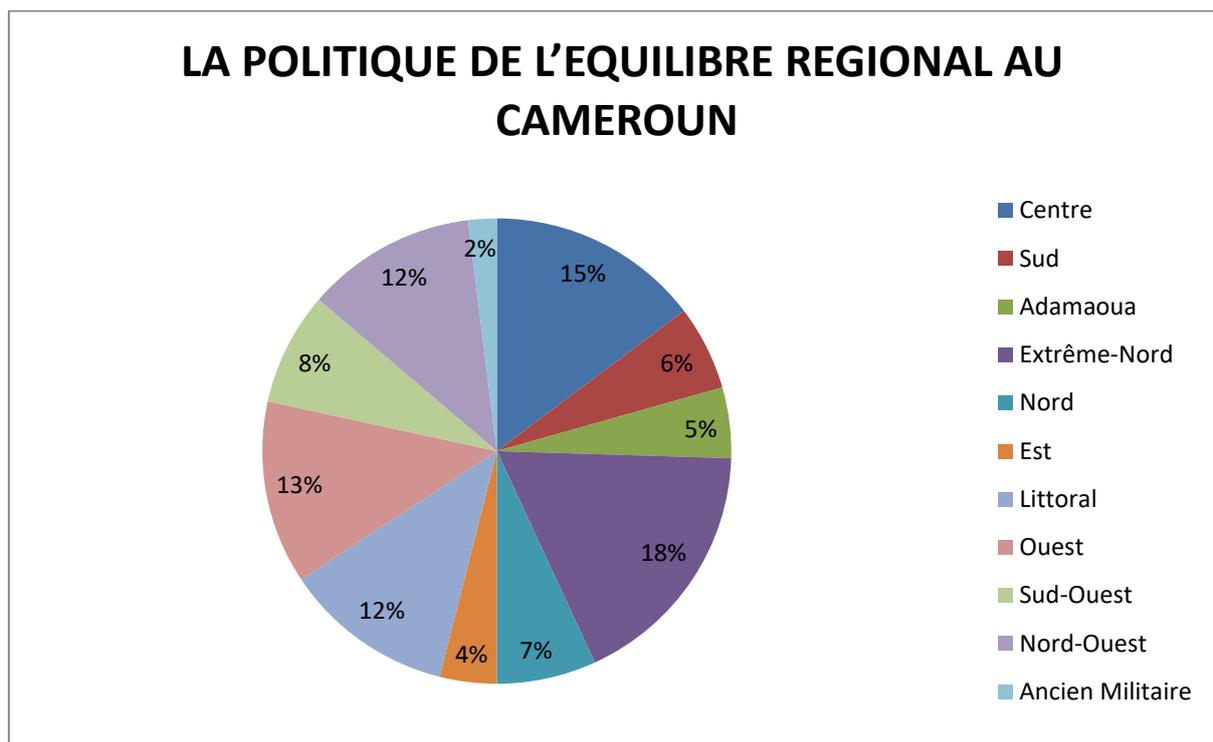
Il fixe donc à ce titre, par un texte particulier, les quotas de places réservées aux candidats de chaque région, compte tenu de l'importance démographique et du taux de scolarisation de leur région d'origine et aux anciens militaires, sans distinction d'origine. C'est ce qui a donné lieu à quelques arrêtés d'application, dont le dernier remonte à 1992. Il s'agit en fait de la décision n° 0015/MINFOPRA/ CAB d'août 1992. Cette décision établit les quotas entre les différents groupes ethniques et les anciens militaires selon le tableau ci-après :

Tableau 3 : Politique de recrutement du MINFOPRA en vigueur dans l'Armée camerounaise en conformité avec la décision d'août 1992

Province	Pourcentage
Centre	15%
Sud	4%
Adamaoua	5%
Extrême-Nord	18%
Nord	7%
Est	4%
Littoral	12%
Nord-Ouest	12%
Ouest	13%
Sud-Ouest	8%
Anciens Militaires	3%

Source : Alain Patrick Yodou Sibeudeu., "Justice politique et prévention des conflits dans les sociétés pluriethniques : cas de la politique de l'équilibre régional au Cameroun", Mémoire de master II en sciences sociales, Université Catholique d'Afrique centrale, 2011, p. 72.

Graphique 1: part de chaque région selon la politique de l'équilibre régionale



Source : auteur

La politique des quotas consacrée par l'autorité politique au Cameroun consiste donc en la répartition des places dans l'administration publique entre les ressortissants des différentes régions. Elle est établie sur la base de la population par région. Les règles qui consacrent cette politique ont pour prétention de transcender les tribus, la région étant une unité administrative Trans-ethnique⁴². Cette représentation n'ayant pas pour fonction d'assurer seulement la simple présence symbolique d'un groupe ethnique sur la scène publique, mais garantir surtout sa capacité effective à prendre part à des décisions qui engagent ses intérêts comme ceux des autres groupes, elle va s'étendre également dans les sphères décisionnelles que sont l'exécutif, le législatif et même le judiciaire.

Les FD camerounaises étant une institution qui doit respecter les normes Étatiques appliquent aussi la politique de l'équilibre régional dans son processus de recrutement. C'est ce qui en ressort quand on regarde son caractère républicain, qui somme toute intègre toutes les composantes sociologiques de la république. La politique de recrutement de l'armée

⁴²A. P. Yodou Sibeudeu., "justice politique et prévention des conflits dans les sociétés pluriethniques : cas de la politique de l'équilibre régional au Cameroun", Mémoire de master II en sciences sociales, Université Catholique d'Afrique centrale, 2011, p. 78.

camerounaise s'inspire de celle en vigueur dans la fonction publique, mais avec une particularité comme relevé dans ces propos :

Le recrutement dans l'armée se confond avec celui d'autres administrations. Il doit répondre aux normes d'intégrations régionales afin de rendre ou de consolider le caractère républicain de notre armée. Cependant, l'armée étant d'abord une institution de combat, le recrutement s'arrange à avoir un plus d'hommes que de femmes dans ses rangs⁴³.

Il semble que la mission de combat des FD influence grandement sa politique de recrutement. Mais à côté des missions de combat, se trouve la politique de défense du Cameroun.

En effet, la défense populaire, qui est la politique de défense et de sécurité de l'État camerounais, a pour objectif de décupler les forces, militaires et civiles ; que le pays lance dans une bataille. Ce concept intégrateur de l'ensemble des forces vives de la nation inspire le recrutement et s'appuie sur trois piliers : la préparation de la réserve nationale, qui a elle-même pour mission de préparer les citoyens et les sensibiliser à la défense nationale (elle se fait à trois niveaux : la préparation militaire élémentaire organisée au niveau départemental ; la préparation militaire technique destinée aux fonctionnaires et agents de l'État des catégories B et C ; la préparation militaire supérieure organisée à l'intention de tous les étudiants des grandes écoles et des universités). Le pays peut, par ce moyen, se constituer un vivier de réservistes encadrés par un service de défense et de mobilisation gérée par la gendarmerie nationale⁴⁴. Ainsi que l'affectation dans chaque département ministériel d'un haut fonctionnaire chargé des questions de défense et sécurité ; les manœuvres nationales dont l'objectif affiché était de renforcer la cohésion et les capacités entre les forces régulières, auxiliaires et supplétives⁴⁵. Aussi, la mission de cohésion nationale qui fait partie des missions générales de l'armée, tout ce précédent influence la politique de recrutement des FD. En effet, la cohésion nationale, qui englobe la diversité linguistique, ethnique et culturelle de la population camerounaise est à la fois, une grande richesse et une source potentielle de désunion et de désintégration de l'État. Il importe donc que la cohésion nationale soit sans cesse consolidée et, au besoin, défendue par tous les moyens. Cette cohésion se manifeste par le rassemblement en leur sein des éléments de toutes les tribus grâce à un système de recrutement par département et en proportion de chiffre de sa population, ce qui a fait dire au Président Paul Biya lors du 40^{ème} anniversaire des Forces Armées, les 29, 30 et 31 mars 2000, ...notre Armée, véritable ciment de notre unité

⁴³ Anonyme, 65 ans, Yaoundé, 05 juin 2019.

⁴⁴ J. T. Okala Ebodé, "Le système de sécurité camerounais à l'épreuve de la gouvernance démocratique", Thèse de Doctorat en science politique, Université de Yaoundé II, 2015, p.325.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 342.

nationale...⁴⁶ ; par le comportement des « hommes en tenue » à l'endroit des populations à travers la formation civique et morale de qualité qu'ils offrent aux citoyens, à travers la sensibilisation des autorités civiles et les populations aux problèmes de Défense.

Si dans la politique de recrutement au Cameroun en général et dans les FD en particulier, les quotas existent, on peut également dire que dans le recrutement en termes de genre, des quotas existent. Selon Ibarahim Mouich⁴⁷, on assiste depuis l'avènement du régime Biya en 1982 à un accroissement du rôle de la femme. D'abord avec la création d'un ministère en charge des questions des femmes en 1984, qui marque aussi la date d'entrée des femmes dans l'armée. Ce ministère a reçu pour mission de promouvoir les mœurs destinées à faire respecter les droits de la femme camerounaise dans la société, à faire cesser toutes discriminations à son égard et à accroître les garanties d'égalité dans le domaine politique, économique, social et culturel⁴⁸. Le régime de Biya a également donné une nouvelle impulsion à la condition de la femme au Congrès ordinaire du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), les 17, 18 et 19 décembre 1996, où les organisations des femmes et des jeunes du parti sont passés du statut d'organismes « annexes » à celui d'organismes « spécialisés ». Ainsi, l'Organisation Féminine du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (OFRDPC) s'est vu donnée la mission d'assurer l'entière intégration des femmes « dans tous les domaines de la vie nationale ». À cet effet, elle conçoit et met en œuvre des programmes à caractère économique, social, culturel et politique. Aussi, c'est lors de ce congrès que le quota de 30% de représentativité des femmes dans les différentes institutions de l'État a été arrêté. Mais quand on jette un regard sur les effectifs des femmes lors du recrutement, on se rend compte que les résolutions de ce congrès sont restées sur le papier.

L'armée étant une institution entièrement à part et non une institution à part entière, le recrutement des Hommes ne saurait obéir à certaines normes qui miroitent les félicitations de la communauté internationale. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les propos de ce militaire :

Remplir les forces de défense avec des effectifs qui répondent aux normes internationales relèverait de l'incompétence. Car, les hommes et les femmes n'ont pas le même rendement dans l'armée. En temps de guerre, ce sont les hommes qui sont plus aptes à se mobiliser, alors que les femmes rendraient l'armée plus

⁴⁶ E.C. Messinga., "Les forces armées camerounaises faces aux nouvelles formes de menaces à la sécurité : d'une armée de garde vers une armée d'avant-garde 1960-2010", Thèse de Doctorat/PhD, Université de Yaoundé II, 2011, P.108.

⁴⁷ I. Mouich., "Genre et commandement territorial au Cameroun", in *cahier d'études africaines*, N°186, 2007, pp. 8-9.

⁴⁸ *Ibid.*

incompétence sur le plan de l'opérationnalisation. Vous comprenez donc pourquoi le recrutement privilégie plus les hommes que les femmes.⁴⁹

Ces propos sont la preuve d'un désir des hommes de cette institution de voir la femme moins enrôlée dans les FD, mais la femme ne démontre-t-elle pas qu'elle mérite sa place dans cette institution ? Hubert Théophile Nkamdem s'inscrit en faux :

Dire que le recrutement doit obéir à 30% de représentativité féminine c'est mal connaître les missions de l'armée. Actuellement où le pays est sous tension avec les différentes crises à l'Extrême nord du pays, à l'Est, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest, l'homme est plus rentable que la femme. Nous ne sommes plus en temps de paix où les femmes pouvaient prétendre à postuler dans l'armée avec les mêmes chances que les hommes. La logique voudrait que l'armée soit une institution d'hommes et qu'elle compte plus d'hommes que de femmes⁵⁰.

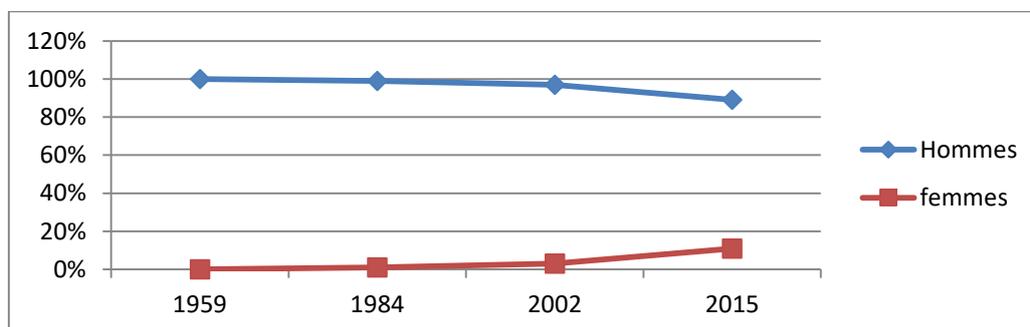
Un bref regard sur les pourcentages en termes de genre dans quelques contingents illustre le fait que les politiques camerounaises restent sur du papier et n'ont pas une réelle concrétisation.

Tableau 4: Proportion de recrutement par contingent dans les Forces de défenses camerounaises entre 1959 et 2015.

Années	pourcentages	
	Hommes	femmes
1959	100%	0%
1984	99%	1%
2002	97%	3%
2015	89%	11%

Source : AMD, Direction des Ressources Humaines, 2020.

Graphique 2: Quelques contingents lors des recrutements dans les Forces de Défenses Camerounaises.



Source : AMD, Direction des Ressources Humaines, 2020.

⁴⁹ Anonyme, 74 ans, Yaoundé, 15 juillet 2019.

⁵⁰ Nkamdem, 76 ans, Colonel, Retraité, Yaoundé, 24 juin 2019.

Ce graphique présente la domination des hommes dans l'Armée de 1959 à 1983. A partir de 1984, la courbe masculine commence sa phase descendante, à cause bien entendu de la féminisation des Armées et surtout des nouveaux rôles dont commencent à être investies les femmes après la proclamation de la Journée Internationale des Droits de la Femme en 1975. Cette décote de la courbe masculine est progressive après la professionnalisation en 2001 et continue de chuter. Cela est irréversible, car bien que l'homme soit la figure historique de l'armée, il n'en demeure pas moins évident que les femmes représentent désormais une concurrence de choix lors des recrutements. À partir de 1984, les femmes entrent dans l'armée et leur évolution n'est certes pas au rythme des recommandations internationales et des aspirations nationales en matière de promotion de la femme. Mais on remarque tout de même qu'en 2015 la proportion des femmes est de 11% ce qui témoigne d'une avancée de l'armée dans la promotion de la femme et démontre aussi que l'institution reste à la traîne face à ce qui semble irréversible à savoir « l'égalité de chance ».

Le recrutement dans l'armée tient compte de plusieurs paramètres, les hommes et les femmes qui y sont recrutés doivent satisfaire ces paramètres-là. Pas besoin de rappeler que dans les premières années de l'existence de l'armée camerounaise, les hommes constituent le seul vivier. Avec la féminisation des armées en 1984, la ressource humaine est constituée d'hommes et de femmes, mais l'homme domine encore fortement dans le recrutement. Il faut dire que le politique vient cette année-là de donner une nouvelle dynamique à la femme camerounaise en général (avec la création du Ministère de la Condition Féminine) et celle de l'institution militaire en particulier (avec l'entrée officielle des femmes dans l'armée notamment Élisabeth Mindzie, Modo Asse, Angélique Nga Owona ...). Le contingent du recrutement de cette année a juste une poignée de femmes (1%) pour la mise en route du processus de recrutement des femmes dans l'armée. Après la démocratisation du pays en 1990, les réformes dans l'armée en 2001, le contingent de 2002 montre une certaine évolution dans l'intégration des femmes dans l'armée (3%), mais les hommes restent le maillon essentiel lors des recrutements. En 2015, après la création du Ministère de la Femme et de la Famille (MINPROFF) en 2004, la mise sur pied du politique national genre, le contingent des militaires de 2015, laisse apparaître une certaine évolution dans le recrutement en termes de genre. Les femmes représentent près de 7% des militaires et les hommes 93% lors du recrutement. Si de l'avis général du personnel militaire le recrutement est jugé très bon, l'opinion publique ne semble pas partager cet avis. Ainsi, d'aucuns confient que : « l'armée reste un bastion masculin, même si la femme y est ; la

politique de recrutement n'est pas clairement définie. L'armée ne fait rien pour encourager les femmes à intégrer massivement cette institution »⁵¹.

Le recrutement dans les FD ne peut pas obéir au système de quota en termes de genre eu égard des missions de l'armée. Les hommes constituent la ressource humaine première dans la mobilisation territoriale en cas de crise. Les femmes bien que recrutées sont un maillon important mais qui reste encore sous représenté. Toutefois, les normes de genre sont déjà respectées dans cette institution républicaine avec la présence effective des hommes et des femmes dans les rangs des différentes composantes de l'armée.

2. Un Recrutement genré dans l'institution militaire

Les forces de défense ayant connues une grande évolution sur le plan structurel, sont appelées à s'inscrire dans la logique de l'intégration de toutes les couches sociales d'une part et des deux sexes d'autre part. Pour le dernier cas, si dans ses premières années d'existence, les hommes ont constitué le maillon fort de la ressource humaine, avec les différents progrès du pays l'institution militaire va s'arrimer à la confusion des genres. Il est important de rappeler que l'acceptation de l'état de militaire constitue un serment, celui de servir avec honneur et fidélité et de remplir sans réserve les devoirs imposés par le statut et le règlement de discipline générale de l'armée. Ces devoirs résultent de la mission des FD : défendre la Nation contre les ennemis du dehors, assurer au dedans la tranquillité, l'ordre et l'exécution des lois. Ils consistent notamment dans l'amour de la Patrie, la fidélité à la Constitution, l'obéissance aux lois et aux chefs, poussés, si les circonstances l'exigent, jusqu'au sacrifice suprême, le loyalisme envers les institutions, la dignité de vie, le respect des règles de l'honneur et la disponibilité permanente au service du bien public⁵². L'ensemble des militaires s'accordent à dire que les qualités qui sont mises en avant lors du recrutement sont entre autres : le physique, les aptitudes intellectuelles, la force morale. Mais on peut également dire que le militaire symbolise : l'héroïsme, le sens du sacrifice, le courage, la camaraderie ou la solidarité⁵³. Parmi les qualités les plus importantes, on a l'abnégation ou le sens du sacrifice ; elle représente l'une des spécificités fondamentales du métier des armes, qui veut que le militaire soit intimement lié à la mort. Dans les unités d'élites ou combattantes, le personnel engagé est conscient que la réussite d'une mission peut aller jusqu'à la blessure physique et même jusqu'au don de sa vie. C'est cet esprit de sacrifice qui anime même le militaire qui n'est pas sur le terrain des

⁵¹ Beyomo Armand, 42 ans, Journaliste Zen radio, Sangmélina, 27 mars 2020.

⁵² AMD, Document interne du SHA, loi n°80/12 du 14 juillet 1980 portant statut général des militaires, Article 1^{er}.

⁵³ Kougou, *Défense et sécurité nationale...*, p. 206.

opérations, puisqu'il débouche sur l'acceptation d'une disponibilité exceptionnelle. C'est pourquoi lors du recrutement selon Ndzono Atangana Jean de Dieu, « l'armée a besoin de jeunes camerounais de sexes confondus s'ils sont aptes physiquement, jouissent d'une bonne moralité et d'un niveau intellectuel stable »⁵⁴.

Le courage est aussi une qualité requise tout comme l'abnégation ; le combat implique le risque d'être blessé, d'en garder des séquelles permanentes et même de perdre la vie. Pour ne pas fuir et faire face au danger inhérent à la fonction du guerrier, le courage semble être, pour les militaires, une vertu indispensable. Jusqu'au XVII^e siècle, la notion de courage est conçue dans un rapport individuel au combat. Mais à partir de la constitution française et de l'utilisation des grandes unités dans lesquelles les belligérants se battent en bloc de manière interdépendante (le soldat n'adoptant plus la posture de guerrier isolé), le courage est désormais confondu à la discipline et à la solidarité⁵⁵.

La solidarité vient abolir le modèle du guerrier aristocratique qui combat seul ; celle-ci est ancrée dans le système de valeurs militaires. Comme le souligne Frédéric Coste, au combat, la solidarité prend une signification particulière. En effet, les risques de mort rendent les combattants véritablement dépendants les uns des autres. La solidarité implique le fait de protéger physiquement ses camarades. Elle s'enrichit donc des expériences opérationnelles⁵⁶.

Les qualités sus énumérées sont socialement et culturellement déniées aux femmes comme le souligne Said Haddad⁵⁷, ce qui contribue à justifier les considérations imaginaires collectives selon lesquelles le militaire est l'incarnation de la masculinité ou de la virilité. Le recrutement dans les FD doit prendre en compte tous les paramètres de chaque individu fut-il homme ou femme qui voudrait faire carrière dans l'armée. Si cette institution a aujourd'hui un recrutement mixte, la part des femmes dans cette institution reste à redéfinir, car le militaire doit incarner l'institution avec tous ses avantages et ses risques. C'est pourquoi on peut comprendre cette déclaration d'Atangana Anpis:

Le recrutement de la femme dans l'armée bute sur son utilisation. On ne connaît pas vraiment ce que la femme fait dans cette institution. Elle est employée pour rester dans les bureaux pour jouer les serveuses

⁵⁴ Ndzono Atangana Jean de Dieu, 42 ans, Capitaine, Médecin militaire, Sangmélina, 14 février 2020

⁵⁵ F. Coste, "Analyse du système de valeur militaire et des caractères conservateur des armées", D.E.A en Science Politique, Université Lille II, 2002, p. 16.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 17.

⁵⁷ S. Haddad, « la culture militaire à l'épreuve de la professionnalisation : quelques pistes de réflexions « identité masculine et armée se confondent », citer par Léon Koungou, *Défense et Sécurité Nationale en mouvement, dynamique de réformes, mutation institutionnelles en Afrique subsaharienne*, Paris, l'Harmattan, 2010, p. 206.

de café aux usagers et quelques mois après la formation où elle avait encore un "poids de militaire", se retrouve avec des kilogrammes qui orientent sa carrière dans la bureautique uniquement (administration)⁵⁸.

Sur le plan réglementaire, l'accès dans les FD est subordonné aux mêmes conditions d'âge, de diplôme, d'aptitude physique et médicale aussi bien chez les hommes que chez les femmes, tel que le stipulent les trois textes traitant du recrutement contenus dans les décrets du 25 juillet 2001 réorganisant la défense nationale au Cameroun. Il s'agit respectivement des : décret n°2001/177 du 25 juillet 2001 portant organisation de la défense qui dans son article 63, présente les aspects généraux du recrutement, le décret n°2001/187 du 25 juillet 2001 fixant les conditions de recrutement et d'admission dans les écoles militaires de formation des officiers, le décret n°2001/190 du 25 juillet 2001 portant statut particulier des personnels militaires non officiers des forces de défense. Le décret n°2001/187 du 25 juillet 2001 fixant les conditions de recrutement et d'admission dans les écoles militaires de formation des officiers, présente les conditions de recrutement. Le recrutement direct dans le tronc A est ouvert aux Camerounais des deux sexes, âgés de 23 ans, au plus, au 31 décembre de l'année de concours d'entrée à l'École Militaire de formation et de 18 ans, au moins, au 1er janvier de l'année du concours. Sont admis à concourir pour cette filière les jeunes gens titulaires du Baccalauréat de l'enseignement secondaire, du *General Certificate of Education Advance Level* (GCEAL) ou d'un diplôme équivalent et ayant accompli avec succès une année d'études supérieures. Le tronc B : filière secondaire se subdivise en deux branches. Le tronc B 1 relatif au recrutement interarmées. C'est la branche des sous-officiers admis comme élèves officiers. Cette filière est réservée aux sous-officiers titulaires du Baccalauréat, du GCEAL ou d'un Diplôme équivalent âgés de 30 ans au maximum au 31 décembre de l'année du concours et totalisant au minimum 5 ans de service effectif sous les drapeaux.

Le tronc B 2 comprend les promotions issues du rang, notamment : la filière des sous-officiers qui, n'ayant pas opté pour la filière menant à terme au grade d'Adjudant-chef Major ou Maître principal Major, accèdent au corps des officiers par le jeu normal de l'avancement. Ce sont les officiers issus du rang. Ils doivent avoir au moins 12 ans de service, être âgés au plus de 33 ans au 31 décembre de l'année de proposition. Ils doivent détenir le grade d'Adjudant-chef ou Maître principal. La filière des sous-officiers qui n'ayant pas opté pour la filière menant à terme au grade d'Adjudant-Chef Major ou Maître-principal Major sont admis comme élèves officiers: elle est réservée aux sous-officiers titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur âgés de 32 ans au maximum au 31 décembre de l'année du concours spécial et totalisant au

⁵⁸ Atangana Anpis, 34 ans, journaliste Colombe FM, Sangmélima, 15 juin 2021.

minimum 5 ans de service effectif sous les drapeaux. Ils doivent être particulièrement bien notés et autorisés à concourir.

Le tronc C concerne le recrutement des Officiers de réserve et des diplômés de l'enseignement supérieur. C'est la filière des officiers de réserve qui se découvrent une vocation militaire et demandent à faire carrière dans les Forces Armées. Cette filière est également réservée aux jeunes gens diplômés de l'enseignement supérieur dans une spécialité utile aux Forces Armées. Ils doivent être âgés de 26 ans au plus au 31 décembre de l'année du concours. Le tronc D quant à lui concerne le recrutement des officiers des services de santé. Il comprend : la filière des étudiants en médecine, pharmacie, chirurgie dentaire et en médecine vétérinaire en cours de formation. Ils doivent être au plus en 4^{ème} année d'études de leur cycle de formation. À leur admission en première année de l'École Militaire, les étudiants en première année de leur cycle de formation universitaire doivent être âgés de 18 ans au moins au 1er janvier de l'année de recrutement et de 22 ans au plus au 31 décembre de l'année de recrutement. Les étudiants de 4^{ème} année de leur cycle de formation doivent être âgés de 26 ans au plus au 31 décembre de l'année de recrutement. Les étudiants titulaires des diplômes en médecine, pharmacie, chirurgie- dentaire et en médecine vétérinaire sont admis sur titre après étude des dossiers par une commission constituée à cet effet et doivent être âgés de 30 ans au plus au 31 décembre de l'année de leur recrutement. Ils suivent une formation militaire appropriée dont la durée est fixée à l'article 4 du présent décret.

Si le recrutement est mixte aujourd'hui dans les forces de défense, il faut cependant noter que les places allouées sont à 90% réservées aux hommes pour les raisons de la politique de recrutement. Les femmes ont des difficultés à satisfaire à un recrutement ordinaire type BIR, ce qui justifierait leur nombre réduit dans ce corps d'élite. Le recrutement ordinaire ayant laissé place au concours, l'institution accorde aux hommes et aux femmes les mêmes chances de concourir, mais pas les mêmes opportunités de réussir, c'est en quelque sorte l'équivalent de l'exégèse : *beaucoup sont appelés, peu sont retenus*. Afin d'essayer un équilibre de la ressource humaine et accorder un plus grand nombre de places aux femmes, les FD lancent parfois de manière officielle ou officieuse les recrutements spéciaux. Ce recrutement a pour but de mieux mettre en valeur le concept « Armée de Métiers », d'où la présence d'un grands nombre de femmes dans le domaine administratif, la santé militaire et les postes de soutien. Si les efforts en terme de genre dans le recrutement sont conséquent, le constat laisse tout de même entrevoir un manque d'intérêt de la part des femmes à intégrer l'armée à cause certainement des clivages culturels ou personnels, mais aussi la politique marketing de l'armée qui continue d'afficher

l'homme au-devant et la femme reste toujours en retrait même dans la promotion de l'image des FD. Les affiches publicitaires, les bandes d'annonces, sont masculines. C'est pourquoi le nombre de femmes qui se présente lors des concours reste inférieur au nombre de places allouées.

Le recrutement mixte accroît la ressource humaine, mais il pose aussi des problèmes de gestion des femmes. En effet, la gestion du personnel militaire féminin semble particulière. La femme reste une femme nonobstant son entrée dans l'armée. Alors l'institution a réfléchi à une gestion spéciale du personnel féminin, cette gestion est plus sociale, car la femme a des besoins qui demandent une prise en compte particulière. Sur le plan social, le personnel militaire féminin est protégé suivant plusieurs textes dont l'Instruction Ministérielle n°02555/IM/MINDEF/024 du 29 juin 1992, portant additif à l'Instruction Ministérielle provisoire DOC-HI du 31 mai 1963, relative au recrutement et à la gestion du personnel militaire féminin, le décret n°2001/188 du 25 juillet 2001 portant statut particulier du corps des Officiers d'activité des forces de défense ; celui n°2001/190 du 25 juillet 2001 portant statut particulier des personnels militaires non officiers des forces de défense. Tous ces textes organisent la vie sociale du personnel militaire féminin non officier et officier dans les forces de défense. D'après l'article 51 du décret n°2001/188 du 25 juillet 2001, l'officier féminin bénéficie sur sa demande et sur présentation du certificat de grossesse du sixième mois, d'un congé de maternité. Le certificat de grossesse délivré par un médecin des armées doit indiquer la date probable de l'accouchement. La durée du congé est de 14 semaines consécutives, courant de la fin du 7^e mois de grossesse, jusqu'à dix semaines après délivrance. Si l'officier féminin accouche d'un enfant avant d'avoir cessé ses activités conformément aux dispositions ci-dessus, il perd le droit ou bénéficie des mêmes droits que s'il était en congé maladie. L'officier féminin peut être admis à cesser de manière temporaire le service pour prendre soin de son enfant après avoir bénéficié d'un congé de maternité, l'officier féminin en congé post-natal perçoit les trois quarts de la solde de base et la totalité de ses allocations familiales. Il bénéficie en outre de ses droits à pension et conserve ses droits à l'avancement d'échelon seulement.

Pour ce qui est du personnel militaire non-officier, l'article 33 du décret n°2001/190 du 25 juillet 2001⁵⁹, dispose des droits sociaux du personnel militaire non officier.

⁵⁹AMD, Documents internes du SHA, décret n°2001/190 du 25 juillet 2001⁵⁹ portant statut particulier des personnels militaires non officier des forces de défense. Il en est de même pour le personnel militaire officier énuméré par l'article 51 du décret n°2001/188 du 25 juillet 2001.

Les forces de défense qui sont pour la plupart conservatrices, ont intégré le réformisme pour ouvrir leurs portes aux femmes et ont posé les bases pour une meilleure gestion de celles-ci. Toutefois, un regard objectif permet de voir que l'emploi des femmes dans les forces de défense tient compte des différences physiologiques et psychologiques ; au niveau de la formation, cette mixité prend-elle aussi en compte les différences ou la formation du militaire met l'homme et la femme au même pied "d'égalité"?

III. Une formation « identique » à tous les militaires

Afin de mieux valoriser le potentiel d'une armée, la formation des Hommes apparaît comme la condition *sine qua non* d'efficacité. C'est dire comme l'a soulevé Jean Claude Messinga que l'efficacité et la pérennité d'un système de défense passe par la formation et l'entraînement de son « système d'homme ». En Juillet 1975, les centres de formation sont regroupés au sein du Commandement des Écoles et des Centres d'Instructions (COMECI), ces écoles vont se diversifier, se spécialiser en vue de répondre à la disposition de l'article 1^{er} du décret du 06 novembre 1975 l'armée doit être opérationnelle pour faire face aux périls qui peuvent assaillir la nation. Elle doit l'être professionnellement, mais aussi et surtout moralement⁶⁰. Les différentes missions assignées au COMECI peuvent se résumer à : former des hommes, conscients des valeurs à respecter et à promouvoir ; former des citoyens, ardents, capables de participer à l'effort de défense nationale et de construction nationale ; forger des soldats, spécialistes dans leur métier et sûrs de leur technique ; former des chefs, au caractère affirmé, à la compétence sans faille. Avec les réformes de 2001, le COMECI va avoir une nouvelle dynamique en devenant le Commandement des Écoles et Centres d'Instructions Interarmées (COMECIIA). Il a comme missions selon l'article 24 du décret n°2001/178 du 25 juillet 2001 portant organisation générale de la défense et des États-Majors Centraux : assurer la formation initiale et la formation continue du personnel militaire ; la spécialisation et le perfectionnement des officiers ; l'enseignement militaire supérieur préparatoire, du premier et deuxième degré.

1. Une formation confondue entre les hommes et les femmes

La formation ici représente le conditionnement technique des militaires dans les forces de défense. Cette formation est donnée aux hommes et aux femmes qui veulent faire carrière. Elle se reçoit dans les centres spécialisés à savoir : le Centre d'Instruction des Forces Armées

⁶⁰ AGN, Documents internes du Camp Yeyap, décret n°75/700 du 06 novembre 1975 portant règlement et discipline générale des forces armées.

Nationales de Ngaoundéré (CIFAN) pour la formation de base des soldats en milieu sahélien ; le Centre de Perfectionnement et d'Entraînement des Forces Armées de Ngaoundal (CPEFAN) ; le Centre d'Instruction Spécial des Armées de Yaoundé (CISA) pour les spécialités non combattantes (électricité, maçonnerie, plomberie, soudure, infirmerie, cuisine, etc.) ; le Centre de Recyclage des Forces Armées de Koutaba pour l'entraînement des parachutistes ; le Centre de Formation Technique des Armées de Yaoundé (CFTA) pour les spécialités combattantes ; le Centre d'Instruction des Forces Armées de Djoum pour la formation de base des soldats en milieu équatorial ; la Compagnie d'Instruction des Transmissions ; l'École Militaire Inter armées (EMIA) pour la formation des officiers ; l'École des Sous-Officiers d'Active de Sangmélima (ENSOA) ; l'École de Gendarmerie d'Awae formant les gendarmes d'intervention et de protection de la sous-région ; l'École de Pilotage de Garoua formant les cadres africains de l'Armée de l'Air ; le Cours Supérieur Interarmées de Défense (CSID) formant les Officiers Supérieurs.

Plusieurs phases sanctionnent la formation des militaires dans les FD camerounaises. Une formation commune de base est d'abord donnée à tous les soldats avant celle spécifique des différentes spécialisations techniques dans les différentes armées. La formation commune de base est assurée dès le mois de novembre 1959, année où sont mis sur pied les premiers éléments d'infanterie de l'armée camerounaise. Elle se doit de répondre aux exigences de mise en commun des soldats dans l'armée, car : « il s'agit d'une filière unique qui doit assurer l'homogénéité et l'uniformité de la formation de base en même temps qu'elle consolide un esprit de corps au sein des troupes, par l'appartenance aux mêmes classes d'incorporation et d'instruction »⁶¹. Jadis elle se déroulait à Koutaba, mais aujourd'hui, ce centre d'instruction se trouve à Ngaoundéré. La durée de la formation des recrues est d'environ neuf mois. Cette période est celle où le soldat doit s'aguerrir, entretenir et affermir ses qualités. Mais le soldat doit aussi apprendre la discipline militaire, le sens du courage et du dépassement de soi, le maniement des armes et, s'imprègne de la spécificité de leur fonction, notamment l'éventualité du sacrifice suprême pour la nation. Le Centre d'instruction de Djoum peut être présenté comme un exemple dans la formation commune de base des soldats au Cameroun. En effet, les soldats n'hésitent pas à raconter avec délectation leur passage au Centre d'Instruction de Djoum. Les infrastructures et le savoir-faire des formateurs ont contribué à faire d'eux des soldats de métier aguerris. En 31 ans d'existence, cette institution a formé plusieurs contingents des FD. C'est au fil des années que le Centre d'Instruction de Djoum a construit sa notoriété. Initialement

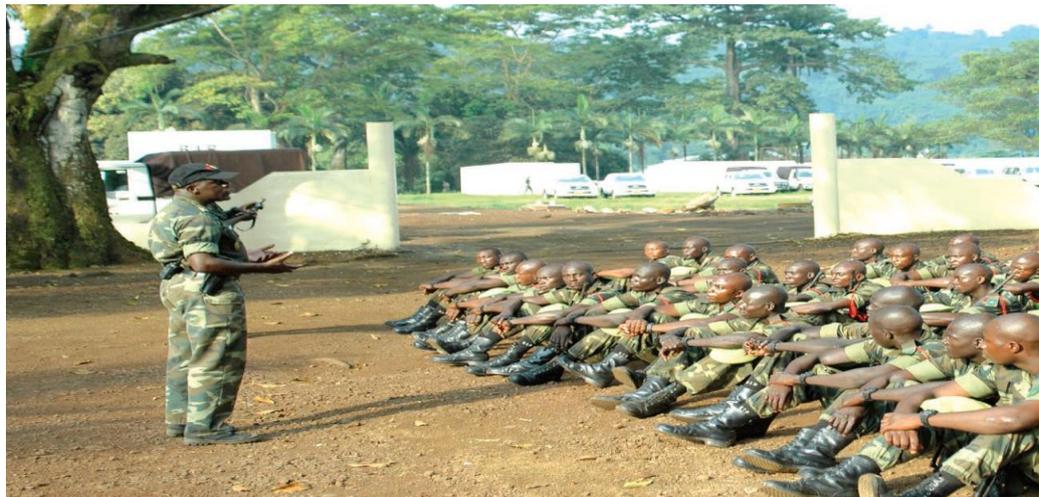
⁶¹AMD, Doctrine camerounaise sur l'instruction et l'entraînement, 2007, p. 28.

configuré comme un centre de formation commune de base, le commandement a également ouvert le cycle de perfectionnement élémentaire des niveaux 1 et 2. En langage spécialisé, il s'agit des stages pour l'obtention des Certificats d'Aptitude Technique n°1 (CAT1) et n°2 (CAT2) du service général. Cette école de formation accueille des élèves et stagiaires officiers dans le cadre des voyages d'études en zone de forêt. Les règles qui sonnent comme un leitmotiv vont de la bonne collaboration au respect de la discipline et du dévouement au travail. La qualité du savoir-faire et du savoir être assure une véritable plus-value à ce centre qui apporte sa pierre au processus de formation mis en place dans l'esprit de la réforme. Les curricula de formation au centre d'instruction de Djoum respectent les normes didactiques en vigueur. De ce fait, quatre (4) étapes permettent de faire d'une recrue un véritable soldat de métier. Ces étapes intègrent :

*La prise en main*⁶². Si elle tient sur une courte durée, elle éprouve considérablement la recrue tant physiquement, moralement que psychologiquement, dans le but d'installer la transition entre son ancienne vie civile et celle nouvelle du métier des armes. Concrètement, elle lui apprend entre autres à se priver de sommeil, à surpasser la peur et la fatigue, et surtout, à travailler en période d'intempérie. La Formation Commune de Base (FCB). Elle introduit la recrue dans l'univers de l'armée. Tout en lui apportant des aptitudes et attitudes, la FCB développe la capacité de résistance de la recrue sur le terrain, et à l'usure psychologique, au combat de jour comme de nuit. Ici, plusieurs modules d'enseignements sont dispensés à l'instar de l'armement, l'instruction sur le tir, le combat, le règlement, l'ordre serré. Le Complément de Formation Commune de base (CFCB). Il approfondit l'apprentissage, et la pratique des enseignements reçus à la FCB. Cette pratique est dense et davantage diversifiée ce qui permet au désormais soldat de jouer le rôle d'un Grenadier Voltigeur (GV). La Formation Élémentaire de Spécialité (FES). C'est le clou de la formation de base. Le soldat est doté d'une arme qu'il utilisera sur un champ de bataille, seul moment où il sera face à l'ennemi. Cette étape de la formation permet au soldat d'assurer en fonction de ses capacités tactiques et techniques, la maîtrise parfaite de l'usage de son arme. Le Centre de Djoum ouvre également ses portes aux certificats d'aptitude technique n°1 et n°2 (partie militaire pour les spécialistes qui s'inscrivent dans le cadre de la formation continue). Les modules enseignés permettent à l'apprenant d'approfondir les notions acquises au cours de la FCB et de la FES et de jouer un rôle plus important dans une unité combattante.

⁶² L. Magmagu., "Quid des formations communes de base ? L'exemple-type du Centre d'Instruction (CI) de Djoum", Honneur et Fidélité, Magazine des Forces de défense camerounaise, Décembre 2016, pp. 56-57.

Photo 1: Soldats parés à la formation commune de base au Centre d'Instruction de Djoum 2015.



Source : Honneur et Fidélité, le magazine des forces de défense camerounaises, décembre 2016, p. 58.

Le Centre d'Instruction de Djoum, qui s'étend sur une superficie de plus de dix hectares, est un pôle d'excellence pour les soldats qui y font leur formation. Ceux qui passent par ce centre n'oublient pas de sitôt le Lac piment, *Avebe*, *Mekoto* ou le parcours *Nkout*. Des endroits jalonnés d'obstacles naturels très éprouvants, des lieux de rudes manœuvres d'instruction qui font grincer les dents à leur seule évocation. Loin d'être un lieu de torture pour les recrues et les stagiaires, le CI/Djoum reste un cadre d'apprentissage où l'instruction est mise en priorité afin de favoriser une éclosion d'hommes de métier bien outillés, pour une armée professionnelle telle que le veut l'esprit de la réforme de 2001⁶³.

La formation prépare les hommes et les femmes à ce que sera leur mission au quotidien. Le militaire n'étant pas une personne comme toutes les autres en société, se doit d'être un exemple en toutes circonstances. Le désir de consolider le couple Armée et Nation demande à ce que ce citoyen d'un autre genre soit à la pointe de la formation pour mieux répondre aux différentes questions de son temps. C'est être d'avis avec Ela Ela qui pense que :

Dans la communauté nationale, le militaire est un citoyen à part entière. À ce titre, il est, en tant qu'agent de l'État, un rouage indispensable au fonctionnement du grand service public qu'est l'institution militaire. Il convient, dès lors, de lui donner la formation civique qui s'impose, afin de lui fournir les informations qui lui seront nécessaires pour participer activement et spontanément à l'œuvre commune de construction nationale⁶⁴.

⁶³ L. Magmagu., "Quid des formations commune...", pp. 58-59.

⁶⁴ E. Ela Ela., "La politique de défense au Cameroun depuis 1959 : contraintes et réalité", Thèse de Doctorat en Science Politique, Université de Nantes, 2000, p. 208.

En 1961 l'État camerounais a créé une école pour la formation des sous-officiers. Elle est implantée à Buea et est chargée de former les caporaux et les caporaux-chefs. Elle est transférée le 1^{er} janvier 1965 à Ngaoundal pour devenir le Centre de Perfectionnement et d'Entraînement des Forces Armées Nationales (CPEFAN). Il est chargé entre autres : du recyclage et du perfectionnement des unités élémentaires sur le plan tactique et sportif ; de la formation des gradés au service général ; de la formation des sous-officiers au service général jusqu'au Brevet d'Armes de second degré (BA2) ; du « dégraissage » des élèves officiers avant leur intégration à l'EMIA, l'organisation des Certificats d'Aptitudes Techniques de premier, second et troisième degrés (CAT1, CAT2, CAT3) ainsi que le Brevets d'Armes de premier degré et de second degré (BA1, BA2) du service général dont des fantassins. D'autres centres comme le CISA, le CIT et le CFTA, organisent les CAT et les Brevets de spécialités de premier et second degré (BS1, BS2) dans les spécialités spécifiques de chaque arme (transmissions, blindés, artillerie, etc.) et autres activités non combattantes : comptables deniers et matières, mécaniciens auto-engins blindés, informatique, etc.

La création de l'ENSOA va permettre d'ouvrir la « maison mère des sous-officiers » à l'instar de l'école des sous-officiers de Saint-Maixent en France. La mise sur pied progressive de cette école est d'une grande importance dans la mesure où, ce sont les sous-officiers qui forment la « cheville ouvrière » des Forces Armées camerounaises. Il faut néanmoins noter que la formation de certains sous-officiers camerounais dans les spécialités très techniques est effectuée à l'étranger et particulièrement dans les écoles françaises (Transmissions, Génie militaire, Musique, artillerie etc.). C'est aussi là que se déroulent les formations (non combattantes) de comptables deniers et matières, mécaniciens auto-engins blindés, informaticiens etc.

La formation des officiers est assurée par l'École Militaire Interarmées (EMIA). Inaugurée le 18 Janvier 1961, l'EMIA est le creuset et le point de passage obligé de tous les officiers camerounais quel que soit leur armée d'appartenance⁶⁵. Dans le cadre de la formation au Cameroun, l'EMIA assure la formation de base des élèves officiers, le perfectionnement et l'enseignement supérieur des officiers. La formation de base des officiers se fait en deux temps : d'abord une formation probatoire dans les mêmes conditions que les recrues du contingent qui commence au CIFAN de Ngaoundéré et se poursuit au CEPFAN de Ngaoundal.

⁶⁵ *Ibid.*, p.209.

Ils y passent une année et reçoivent une instruction physique et morale, tactique et technique du niveau de chef de groupe (CAT1, CAT2). C'est par la suite qu'ils rentrent à l'EMIA pour y suivre une formation de chef de section. Le parcours et la sortie sont liés au niveau du recrutement : Bac+1 ou Diplôme de l'enseignement supérieur. Dans le premier cas la formation est de trois ans environ (27 mois) avec le grade de sous-lieutenant à la sortie ; et dans le second cas, la formation dure deux ans environs (18 mois) avec le grade de lieutenant à la sortie⁶⁶. L'enseignement dispensé à l'EMIA, finalisé sur le métier de chef militaire couvre la période de recrutement au premier poste en unité, généralement comme chef de section de combat. Elle dure trois ans. Après une année probatoire dans les centres d'instruction à l'extérieur de Yaoundé notamment à Ngaoundéré, Djoum, Ngaoundal et Koutaba où les élèves officiers reçoivent une instruction physique et morale, tactique et technique jusqu'au niveau de chef de groupe, la formation du chef de section de combat débute à l'EMIA, couvrant une durée de deux années. Cette année probatoire permet aux futurs officiers d'acquérir tous les réflexes et techniques militaires de base et de s'endurcir physiquement en acquérant rusticité, résistance et endurance. Elle sert aussi de constat initial et permet la découverte concrète des conditions de vie de base, c'est-à-dire celle du soldat. Cette formation est complétée par l'acquisition du Brevet de parachutiste et du permis de conduire pour véhicules légers et pour poids lourds.

Ainsi formé et conditionné, l'Élève Officier d'Active (EOA) sera amené, à l'EMIA, à acquérir la technique et la pratique nécessaire au commandement d'une section d'infanterie. Il y découvrira aussi les grandeurs et les servitudes du métier, l'éthique de l'officier et du militaire tout court : force morale, discipline, esprit de sacrifice, disponibilité et désintéressement au service de la nation. L'enseignement dispensé aux élèves officiers, mis en œuvre par un corps professoral de haut niveau, vise à leur donner les connaissances nécessaires à l'exercice de leur métier et une ouverture sur le monde, avec le souci constant de maintenir l'équilibre entre la pensée et l'action. Cet enseignement porte essentiellement sur l'environnement dans lequel s'exerceront leurs actions futures, mais aussi, sur les règles du métier militaire. Il leur apporte un bagage de base et ébauche une spécialisation ultérieure. L'instruction militaire de base très solide et pratique, s'appuie sur les qualités morales et intellectuelles indispensables aux jeunes officiers appelés à être de véritables éducateurs et entraîneurs d'hommes, capables de maîtriser les techniques de leurs armes. La formation de base terminée, les jeunes sous-lieutenants et lieutenants sont ensuite affectés dans les Armées et formations de leur choix ou ils effectuent

⁶⁶ AMD, Documents internes, décret n° 94/183 du 29 Septembre 1994, fixant les conditions de recrutement et d'admission dans les écoles militaires de formations des officiers

en quelques sorte leur application. Certains sont envoyés dans les écoles d'application à l'étranger (France, Maroc, États-Unis, Sénégal, etc.). Quelques années plus tard, ces officiers se retrouvent à nouveau sur les bancs de l'EMIA pour suivre, pendant six mois, le stage de commandement d'unité sous la direction du bureau de perfectionnement. Ils y apprennent la pédagogie et les techniques de commandement d'une unité élémentaire tant au plan administratif que tactique. Le bureau de perfectionnement est également responsable du recyclage de tous les officiers qui préparent l'accès à l'enseignement supérieur.

Après leur temps de commandement, les capitaines sont sélectionnés sur étude de dossiers pour participer au cours de Certificat d'État-Major (CEM), formation qui leur donnera accès aux états-majors de Bataillon ou Région militaires. Pendant six mois, le bureau de l'enseignement supérieur forme les officiers stagiaires au commandement d'un bataillon renforcé, par des exercices tactiques en salle et sur le terrain. Ces exercices tactiques sont complétés par un enseignement qui vise à approfondir et élargir la culture générale des officiers stagiaires, à leur faire acquérir une méthode de travail tout en améliorant leurs connaissances militaires générales. Ils étudient ainsi le développement économique et social de leur pays par le biais des conférences, couronnées en fin de cycle, par un voyage d'étude.

Enfin, les officiers et capitaines anciens peuvent se présenter au concours d'entrée au cours de Diplôme d'État-major (DEM), après avoir suivi des cours par correspondance pendant six mois. Ce cours de Diplôme d'État-Major a pour but, non seulement de consolider les connaissances acquises aux cours précédents, mais aussi et surtout, d'élever le niveau de compréhension pour une meilleure approche synthétique des problèmes intéressant la défense et les Forces Armées camerounaises. Des travaux de réflexions, des commissions d'études, des conférences débats aident à atteindre ce but. Un voyage d'étude à l'étranger permet aux officiers stagiaires de s'ouvrir au monde extérieur et d'enrichir leur personnalité. Le monde étant caractérisé par un changement accéléré des techniques et des mentalités, ou l'évolution des hommes et le poids des réalités deviennent, chaque jour, plus exigeants, les Forces Armées camerounaises envoient des stagiaires de tout grade dans différentes écoles étrangères (France, Allemagne, Belgique, États-Unis, Chine, Maroc, Grande Bretagne, Grèce, etc.)⁶⁷.

Après le DEM, les officiers camerounais peuvent accéder à l'enseignement militaire supérieur de second degré : le Cours Supérieur Interarmées de Défense (CSID). La création du

⁶⁷ A. Pemboura., "Le processus de formation de la culture stratégique camerounaise : analyse du rôle des écoles militaires", Mémoire de Science Politique, Université de Yaoundé II, 2005, p. 78.

CSID en 2005 répond au souci du Chef de l'État, Chef des Forces de Défense de parfaire la réforme de 2001, en disposant de tous les échelons de formation du personnel militaire sur place au Cameroun. En acquérant cette dernière capacité, les Forces de Défense camerounaises disposent à présent de tout le spectre de formation des officiers, de la formation initiale des élèves officiers, à celle des futurs hauts responsables de la Défense Nationale (EMIA, EEM et CSID)⁶⁸.

Photo 2: Officiers en formation à l'École Militaire Interarmées en 2015



Source : Honneur et fidélité, "Magazine des Forces....", p. 51.

Aujourd'hui, le Cameroun peut être considéré comme un pionnier africain dans le domaine de la formation des officiers. La formation dispensée pendant une année au CSID a pour objectifs de rendre les officiers aptes à : participer à la conception, à la planification et à la conduite des opérations en particulier interarmées dans un cadre national, multinational ou interallié ; exercer des responsabilités au sein des États-Majors et de l'administration centrale ; exercer des responsabilités au sein d'organismes nationaux ou internationaux ou le ministère de la défense est représenté ; exercer à plus long terme des commandements ou des fonctions de direction. Pour atteindre ces objectifs, le CSID vise à : développer l'esprit et la compétence interarmées des officiers stagiaires en mettant en commun et en valorisant le professionnalisme et l'expérience de chacun d'entre eux ; promouvoir chez ces officiers l'ouverture et la vision

⁶⁸ Messinga., "Les forces armées camerounaises..." p.187.

prospective sur le monde, la réflexion stratégique et tactique, le souci de l'interopérabilité interarmées et interallié, dans la perspective d'une défense sous régionale et même continentale.

La formation dans l'armée est mixte selon la majeure partie des militaires. Elle ne prendrait pas en compte le sexe, l'homme et la femme sont habilités à subir les mêmes formations durant leurs séjours dans les différents centres de formations. Il est évident que l'intégration de la femme dans les forces de défense a dû demander un remodelage du système de formation. Les équipements sont adaptés aux hommes et aux femmes. Cependant, le constat qui se dégage est celui d'une légère valorisation des acquis de la formation en ce qui concerne les femmes. Cet état de choses est certainement tributaire à une autre donnée essentielle du parcours d'un militaire à savoir l'entraînement, qui selon l'avis de l'imagerie populaire est adapté à chaque sexe. Mais les militaires restent unanimes sur le caractère hétérogène de leur entraînement.

2. Un entraînement sexospécifique et non mixte

En temps de paix, l'entraînement est la mission principale des FD pour la mise en condition personnel et matériel des militaires en vue de la préparation d'une guerre éventuelle. Entraîner un soldat, c'est le préparer à manœuvrer et à guerroyer dans le cadre d'une mission⁶⁹. Cette préparation renvoi à l'équiper, l'instruire théoriquement et le former pratiquement. Léonard Messe estime que l'entraînement des forces sous-entend deux maîtres mots : *les aptitudes et la capacité opérationnelle*⁷⁰.

Le militaire a besoin d'un certain nombre d'exercices pour être un modèle de choix dans l'armée. L'entraînement s'inscrit dans une logique de la transformation des hommes et femmes en tenue en véritable militaire. Dans la plupart des armées du monde, l'entraînement doit répondre au besoin d'opérationnalisation des Hommes. L'armée camerounaise n'échappe pas à cette logique dans la mesure où elle entend former les militaires parés à toutes les situations de la vie. Il existe plusieurs exercices qui sont ouverts aux deux genres, notamment l'exercice Barracuda 72, les Manœuvres Alligator, le Buffle Noir, le Sawa, le Parcours de risque devenu aujourd'hui le Parcours du Combattant entre autres.

Après les époques troubles d'après indépendance, l'armée a décidé de mettre sur pied deux grands exercices d'entraînements à la guerre (englobant les unités élémentaires, échelon de chaque armée et le niveau interarmées), afin de garder le corps de défense en alerte. Le

⁶⁹ L. Messe., *L'État-Major des Armées et l'entraînement des forces*, Paris, Edilivre, 2015, p. 35.

⁷⁰ *Ibid.*

premier de ces exercices est baptisé « Barracuda 72 »⁷¹ il s'est tenu du 05 au 19 Janvier 1972 dans le sud du pays (départements du Ntem et de Kribi), à quelques encablures de la frontière équato-guinéenne. Zone de forêt, et peuplée par les bantous, cette zone, à cheval sur la plaine côtière et les plateaux cristallins est caractérisée par un climat de type guinéen. Avec pour thème général « la défense opérationnelle d'une zone frontalière dans le cadre d'une action subversive appuyée de l'extérieur par des commandos ennemis infiltrés, débarqués, parachutés »⁷², cet exercice de « défense globale » comprenait la participation aux côtés des forces nationales (Gendarmerie, Armées de Terre, de l'Air, Marine, Sûreté, formations paramilitaires) les autorités civiles mais aussi les populations locales. Cet exercice se déroule dans le même esprit de nos jours et témoigne toujours de l'excellence de ceux qui en sortent à la tête. Il s'est diversifié et s'est adapté aux nouvelles exigences en matière de sécurité et défense. Les épreuves sont toujours spectaculaires et intuitives, les hommes et les femmes qui y participent en sortent toujours différents de ce qu'ils étaient avant de poser leurs valises dans l'armée.

Photo 3: Entraînement d'une unité des Forces terrestres et de l'air à la base aérienne 101 de Yaoundé 2009



Source : *Honneur et Fidélité*, Le Magazine des Forces de Défense camerounaises, Numéro spécial du 20 Mai 2009, p. 40.

L'Afrique en miniature est bordée au Sud-Ouest par l'océan atlantique et c'est dans cet espace géographique que se déroule l'entraînement qui met en évidence la manœuvre alligator⁷³. Le 03 février 2000, le Ministre de la Défense du Cameroun annonçait le déroulement

⁷¹ Anonyme, "La défense opérationnelle du territoire dans le cadre de l'exercice BARRACUDA 72", in *Frère d'Armes*, N°58, septembre-Octobre 1972, pp. 27-30.

⁷² *Ibid.*

⁷³ *Honneur et Fidélité*, Magazine des Forces de Défense camerounaises, décembre 2016, pp. 53-54.

d'un exercice interarmées dans la région du Sud-ouest. Cet exercice dénommé ALIGATOR 2000, avait pour thème général « Repousser un ennemi venant de la mer »⁷⁴. Il prépare le militaire à l'exécution des missions maritimes. Cet exercice a pour but de doter les militaires des caractéristiques de l'animal qui porte le nom de l'exercice. Cet exercice participe au conditionnement physique, intellectuel et moral des hommes et des femmes.

Photo 4: Exercice de débarquement au cours de la manœuvre "Alligator" 2015



Source : Honneur et fidélité, "Magazine des Forces....", p. 53.

La manœuvre Alligator est un exercice mixte. Ses zones d'implémentations varient en fonction de l'orientation qu'on veut donner à l'entraînement. Elle peut se dérouler à Kribi, sur la Sanaga, ou ailleurs selon le besoin en formation.

Le deuxième grand exercice militaire avait pour nom de code « Buffle Noir 73 ». Il s'est tenu du 17 au 19 Avril 1973 dans le département de la Haute-Sanaga, aux environs de Nanga-Eboko, à proximité de la voie ferrée Douala-Yaoundé-Ngaoundéré. Le scénario mis en place au courant du mois d'avril 1973, suite à des menaces très précises de la part d'éléments hostiles, soutenus de l'extérieur, étaient décelées par les services de renseignements, au Nord du massif de l'Adamaoua, à la hauteur d'une ligne Tcholliré-Poli⁷⁵. L'exercice Buffle Noir est toujours pratiqué aujourd'hui. Il voit la participation des hommes et des femmes aux techniques visant

⁷⁴ Ela Ela., "La politique de défense ...", pp. 218-219.

⁷⁵ Anonyme., "Manœuvres Buffle Noir 73", in *Frères d'Armes*, n° 69, Juillet-Août 1974, pp. 24-28.

à repousser l'ennemi hors du territoire camerounais avec des armes et des technologies de plus en plus sophistiquées.

Photo 5 : Un militaire en plein entrainement au maniement des armes lourdes en 2015



Source : Honneur et fidélité, "Magazine des Forces....", p. 54.

L'entrainement militaire concerne aussi l'utilisation des lances roquettes sol-sol ou sol-air. Cette formation est plus ouverte aux hommes, car comme le dit Alemnji Angah Hilaire : « dans l'armée, la formation et l'entrainement sont mixtes mais avec des dosages différents. Dans certains exercices, elle peut prendre en compte le sexe »⁷⁶. Dans le même sens, un autre informateur affirme : « la formation est mixte mais elle prend en compte le sexe. La preuve les femmes ne font pas certaines activités jugées rudes »⁷⁷. Il semble que les femmes ne soient pas éligibles pour certains entrainements à cause des raisons d'ordre pratique et interne à l'institution armée, mais doit-on les éliminer pour autant sans les avoir donner une chance ? Les capacités physiques peuvent relever de l'inné tout comme de l'acquis. Valoriser l'entrainement mixte, n'est pas faire montre de faiblesse, mais confirmer que l'institution grandit et veut faire de la femme un *sparing partner* de choix. C'est par exemple le cas de l'entrainement sur le lance-roquettes ou la force physique est de choix.

⁷⁶ Alemnji Angah Hilaire, 44 ans, Lieutenant, Commandant de compagnie, Yaoundé, le 05 novembre 2020.

⁷⁷ R. Nkili, 26 ans, Soldat de Première classe, Brigadier, Sangmélina, 14 juin 2020.

Photo 6: Entraînement sur les opérations de lance-roquettes en 2015



Source : Honneur et fidélité, "Magazine des Forces....", p.55.

Cet exercice demande de la force physique au regard de la force que dégage la roquette lors de la mise à feu, ce qui vise à soutenir cette affirmation :

Les femmes dans les forces de défense sont certes intégrées et tendent à vouloir faire ce que les hommes font, que ce soit dans la formation ou l'entraînement. Mais elles ne sauraient faire les mêmes épreuves physiques que les hommes, c'est pour cette raison qu'on fixe un barème de notation et des exercices qui s'adaptent pour le mieux à leur condition⁷⁸.

La question du barème de notation est au cœur de l'exclusion des femmes dans certaines opérations de terrain, car l'institution militaire les considère comme n'étant pas aptes en fonction des capacités requises pour être opérationnelles. Mais les militaires eux-mêmes témoignent que dans certains exercices au cours de l'entraînement, les femmes excellent souvent parfois plus que les hommes. Il est important que la femme soit exploitée au mieux dans l'institution que représentent les FD camerounaises et cela commence dès l'entraînement. L'aptitude physique, une exigence incontournable pour tout militaire qui réclame véritablement cette identité est au cœur des débats sur la capacité des femmes à faire montre de leurs forces. Les critères d'aptitudes physiques des FD camerounaises montrent un certain déséquilibre sur la valorisation des capacités des hommes et des femmes. Le tableau ci-dessous en est une parfaite illustration.

⁷⁸ Anonyme, 70 ans, Yaoundé, 05 septembre 2020.

Tableau 5 : Critères de conditionnement physiques par genre dans les Forces de Défense camerounaises

Armées	Critères pour un score maximal de 100 points	
	Hommes	Femmes
Marine Nationale	30 pompes 50 redressements assis abdominaux Marche commando de 5 kilomètres en environ 20 minutes	15 pompes 25 redressements assis ou abdominaux Marche commando de 2.5 kilomètres en environ 20 minutes
Armée de l'Air	40 pompes 60 redressements Marche commando de 5 kilomètres en environ 20 minutes	15 pompes 30 redressements Marche commando de 2,5 kilomètres en environ 20 minutes
Armée de Terre	80 pompes 120 redressements Marche commando de 10 kilomètres en 20 minutes Parcours du combattant d'environ 18 obstacles en environ 30 minutes	25 pompes 50 redressements ou abdominaux Marche de 3,5 kilomètres en 20 minutes Parcours du combattant d'environ 18 obstacles en environ 1 heure
Gendarmerie Nationale	40 pompes Marche commando de 4,5 kilomètres en 4 minutes Parcours du combattant d'environ 18 obstacles en environ 45 minutes	20 pompes Marche commando de 2,5 kilomètres en 5 minutes Parcours du combattant d'environ 18 obstacles en environ 1 heure

Source : auteur à partir des investigations dans les SHA de : l'Armée Marine, l'Armée de Terre, l'Armée de l'Air et la Gendarmerie Nationale

Le présent tableau montre que le Cameroun adoucit l'entraînement des femmes, mieux les critères d'entraînement sont discriminatoires. Hors l'entraînement mixte suppose que les hommes et les femmes sont emmenés à pratiquer de la même manière et cela va permettre de dégager les excellents soldats, les moins excellents et les faibles aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Si de l'avis général des militaires, les aptitudes physiques représentent l'une des qualités les plus regardées dans l'armée, l'homme et la femme doivent faire les mêmes épreuves avec les mêmes barèmes de notation. Il est clair que chaque armée a ses spécificités, mais le militaire est un soldat hybride, c'est dire de lui qu'il peut être appelé à tous les niveaux des États-Majors quand le besoin se présente. Cette institution hors du commun doit pouvoir s'inscrire dans la logique de Raphaëlle Branche qui estime que : « c'est l'armée qui transforme

des "gonzesses à genoux" en hommes debout »⁷⁹. Parler comme Branche c'est invoquer le travail de « masculinisation » qui est accompli par l'institution armée pendant l'entraînement, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Car, il faut bien le rappeler, tous les militaires hommes ne naissent pas d'emblée avec certaines qualités viriles. Il y en a qui viennent les acquérir lors de la formation et l'entraînement. Dans la pratique, ces exigences qu'on peut qualifier de minimales pour les militaires féminins ne sont pas souvent respectées. L'institution militaire camerounaise pratique la division sexospécifique des rôles lors de l'entraînement. Car, de l'avis des militaires : « la formation militaire dans l'armée est toujours mixte, mais le personnel féminin bénéficie toujours des faveurs de la hiérarchie »⁸⁰ ; ceci peut être de bonne augure pour emmener plus de femmes à passer certains tests d'aptitudes. Mais la discrimination positive en matière de genre ne peut être applicable dans tous les corps de métiers. L'armée est le creuset de l'unité nationale, l'incarnation du professionnalisme, un corps républicain, les hommes et les femmes qui y vont doivent savoir que c'est l'excellence qui prime et non le favoritisme. Loin de penser que les femmes versent dans le favoritisme ou que c'est l'institution qui soit à l'origine de cet état de chose. Cependant, le militaire doit être conscient des exigences et des risques du métier qu'il fait peu importe son sexe. Si de manière empirique, la femme est taxée de « sexe faible », l'institution armée doit former celle qui a fait le choix volontaire d'y entrer avec les conditions qui s'imposent à chaque militaire digne de ce nom ; bien que Tchouka Jean s'oppose à cette idée lorsqu'il dit : « si l'Armée appliquait encore ses critères de formation et d'entraînement des premières années d'existence, il n'y aurait aucune femme dans l'armée, car ses prédispositions physiques et morphologiques ne lui permettent pas de subir la violence d'une formation rude comme celle des hommes »⁸¹.

Cependant, s'il existe une armée modèle dans le monde, c'est bien évidemment l'armée américaine. Quand on jette un regard sur le modèle de critères en ce qui concerne les aptitudes physiques, on comprend pourquoi on peut parler dans une certaine mesure de parité hommes-femmes dans tous les domaines dans cette armée.

⁷⁹ L. Capdevilla et D. Godineau, "Histoire, femmes et société", in *Editorial*, Clio.revues.org, p.9.

⁸⁰ Tchouka Jean, 44 ans, Lieutenant, Instructeur, Yaoundé, 07 novembre 2020.

⁸¹ *Idem*.

Tableau 6: Critères d'aptitudes physiques des forces armées américaines

Services	Critères pour un score maximal de 300 points, par sexe et par exercice	
	Hommes	Femmes
Marine	20 tractions, 100 redressements assis, Course de 3 miles en 18 minutes	70 secondes de suspension bras fléchis, 100 redressements assis, Course de 3 miles en 21 minutes
Armée de Terre	75 pompes, 80 redressements assis, Courses de 2 miles en 13 minutes	46 pompes, 80 redressements assis, Course de 2 miles en 15 minutes 35 secondes
Navale	67 pompes, 100 accroupissements, Course de 1,5 mile en 08 minutes 10 secondes	67 pompes, 100 accroupissements, Course de 1,5 mile en 08 minutes 10 secondes

Source : C. Hendricks et L. Hutton., *Place du genre dans la réforme de la défense*, Boîte à Outils «Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité». Eds. Megan Bastick et Kristin Valasek, Genève, DCAF, OSCE/BIDDH, UN-INSTRAW, 2008, p. 45.

Il existe un équilibre dans les critères des aptitudes physiques dans les forces armées américaines. La Marine ou la *Navy* considéré comme le corps élitiste brille par la rigidité de ses critères. Les hommes et les femmes sont appelés à la pratique des mêmes épreuves à quelques exceptions près. On ne dira pas que la femme n'éprouve aucune difficulté au sein cette institution, mais il existe une grande valorisation des militaires sans grande distinction.

Les FD sont résolument tournées vers une nouvelle donne qui est celle de construire la paix plutôt que de faire la guerre. C'est dans cette logique que l'exercice SAWA 2006 du RECAP (Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix) multinational s'est déroulé dans la capitale économique du Cameroun du 12 au 23 Novembre 2006. Il a donné l'occasion aux responsables militaires, aux officiers planificateurs et participants de tester les procédures sous régionales en matière de maintien de la paix. Pour bon nombre d'observateurs, cette rencontre a été un succès éclatant. Le dispositif militaire mis en place comporte la DIREX (Direction de l'Exercice). La DIREX assure, en collaborant avec le représentant du Secrétariat Général de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), la conduite stratégique : évolution du mandat, emploi des réserves stratégiques, moyens, soutien, finances⁸². Le niveau tactique de la force comprend quatre composantes : une composante Terre installée au camp Bassa et articulée en neuf (9) Postes de Commandement (PC) Bataillons, donc 2 du Cameroun, 1 de l'Angola, 1 de la République Démocratique du Congo, 1 du Burundi

⁸² Messinga., "Les forces armées camerounaises...", p. 189.

et du Rwanda, 1 de la République Centrafricaine et Guinée Équatoriale, 1 de la République du Congo, 1 du Tchad, 1 du Gabon. Une composante Air implantée à la base aérienne 201 et disposant de 3 avions Hercule C130 (Cameroun et Gabon), 1 A310 belge et 2 ULM Tétras camerounais. Une composante mer installée à la base navale et disposant de 2 patrouilleurs gabonais, 2 patrouilleurs camerounais et d'une frégate française, le *germinal*. Une composante Gendarmerie installée également à la base navale.

Il s'agit d'un exercice d'appropriation des procédures sous régionales, exercice pendant lequel deux semaines durant, un millier d'officiers originaires des 11 États membres de la CEEAC sont à pieds d'œuvre dans les différents Postes de Commandement pour décortiquer le scénario de l'exercice qui consiste à engager une force multinationale dans un État fictif appelé « WENAMEL », en proie aux remous⁸³. Le conflit, initialement interne, s'internationalise dans la mesure où la stabilité des pays limitrophes est menacée. Il convient de gérer la crise conformément à un des six scénarios retenus par l'Union Africaine dans son document intitulé Version 2010 de la Force Africaine en Attente (FAA). Ceci implique le déploiement d'un élément militaire de sécurisation appuyé par une composante police qui lance au plus tôt les opérations de stabilisation en coordination avec les humanitaires et les acteurs de la reconstruction (SSR/DDR : *Security Sector Reform* ou Réforme du Secteur de Sécurité / Désarmement, Démobilisation & Réintégration ou Désarmement, Démobilisation et Réinsertion). La mission exige, d'une part, une bonne maîtrise de l'outil informatique, car les ordres sont donnés et reçus par le biais d'un réseau interconnecté, et d'autre part, des moyens fiables, notamment des réseaux téléphoniques, informatiques et internet sécurisés. En somme, cet aspect militaire a mis en exergue des éléments stratégiques de planification de l'Union Africaine et de la CEEAC conçus dans un processus global de planification, ainsi que les niveaux opératifs (force de théâtre) et tactiques (bataillons).⁸⁴

L'un des entraînements mythiques des militaires dans les forces de défense camerounaises est le parcours à risque. En effet, c'est un exercice où il faut faire montre des capacités physiques hors normes. Vu le nombre élevé de démissionnaires et même de décès, ce parcours a été allégé en devenant le parcours du combattant. Mboutou Joël, confie en abondant dans le sens où les difficultés étaient énormes :

À notre époque quand nous entrons dans l'armée dans les années 1980, l'entraînement était vraiment dur. Seul les amoureux du métier y revenaient. Des personnes démissionnaient, d'autres rentraient avec des

⁸³Messinga., "Les forces armées camerounaises...", p.190.

⁸⁴ *Ibid.* p.201.

séquelles graves, d'autres malheureusement mourraient. Surtout les fils des riches que leurs parents avaient mis dans l'armée. Eu égard à toutes ces complications liées à ce parcours, l'institution a jugé bon de l'alléger en le transformant en parcours du combattant⁸⁵.

Plusieurs militaires des années de créations aux années 1990 se rappellent ce parcours qui, sans prétention de frustrer les militaires, les transformait en véritables guerriers. Il faut également dire que le militaire évolue avec les changements induits par les avancées du monde, ce qui voudrait aussi dire que la formation et l'entraînement aussi opèrent des mises à jour autant que faire se peut pour s'adapter aux temps modernes.

Si de manière générale les armées sont nées pour certaines pendant la grande guerre de l'autre côté de la méditerranée, en Afrique particulièrement, ces armées sont l'œuvre de la colonisation. L'armée camerounaise est dans cette catégorie. Elle a connu une évolution à trois temps : une essence coloniale, une naissance néocoloniale et une renaissance camerounaise. L'armée qui voit le jour au Cameroun en 1959 est une souche de la garde républicaine. Au moment de l'indépendance, l'armée est investie de missions conséquentes pour contribuer au processus de consolidation du nouvel État. Elle doit faire face à de nombreux défis dont la lutte contre la rébellion Upéciste et la structuration de l'institution constituent les points les plus préoccupants. Si lors de sa naissance elle a fait preuve de conservatisme d'exclusion d'une certaine catégorie de la ressource humaine, sa renaissance va lui permettre de grandir et faire preuve d'inclusion et d'intégration de certaines valeurs. L'une des valeurs que l'armée s'est engagée à promouvoir c'est la prise en compte du genre dans son organisation et ses missions.

Les différents mouvements féministes en Europe pour la lutte des droits citoyens de la femme ont eu des résultats de portée générale pour la plupart. L'obtention du droit de vote est le résultat le plus poignant, car il permet à la femme de donner son avis au même titre que l'homme dans le choix des dirigeants. L'histoire de la femme européenne n'a pas la même trajectoire que celle de la noire d'Afrique. Dans le berceau de l'humanité, la femme avait déjà un rôle de choix dans la société ancienne. La complémentarité de genre a vu des femmes gérer des postes de pouvoir de par l'Afrique. On dira somme toute qu'à cette période on ne parlait pas de vote pris dans son sens moderne, mais c'est le consensus qui a façonné la société africaine jadis. Il est donc à relever que la trajectoire que les mouvements féministes d'Europe ont eu n'a pas été la même en Afrique, il en est de même de la trajectoire des armées. Le genre se présente dans les institutions comme une donnée essentielle de transition entre la rigidité des armes et la souplesse de la féminité. Il apporte son lot de bienfaits pour le rayonnement de l'institution militaire, qui ne sera plus taxée de conservatrice sans précédent, mais de véritable force professionnelle ; capable de s'adapter aux changements de son temps. L'armée camerounaise a embrassé le genre et cela est visible dans sa ressource humaine et sa formation.

⁸⁵ Mboutou Joël, 72 ans, Colonel, Retraité, Sangmélina, 04 mai 2019.

Mais au demeurant, la prise en compte du genre se faisant en fonction des réalités de chaque institution, l'entraînement peine à implémenter une véritable prise en compte du genre et préfère rester sexospécifique.

L'intégration du genre dans les armées est devenue une exigence internationale. Cependant, chaque armée doit s'appropriier le concept et l'implémenter selon la politique de son choix et cela est visible dans les différentes composantes des FD camerounaises.

DEUXIEME PARTIE : LES FORCES DE DÉFENSE CAMEROUNAISES : COMPOSANTES GENRÉES ET MALAISE DANS LE GENRE 2001-2015

Les quatre conférences mondiales sur les femmes organisées par les Nations Unies ont été le moyen de placer la question de l'égalité entre les sexes au cœur de l'agenda mondial. Ces conférences notamment celles de Mexico en 1975 ; Copenhague en 1980 ; Nairobi en 1985 ; Beijing en 1995 ; Luxembourg en 2000, Beijing + 10 en 2005 ont permis de regrouper la communauté internationale autour d'un ensemble d'objectifs communs, assorti d'un plan d'action effectif pour la promotion générale des femmes dans toutes les sphères de la vie publique et privée. Les États du Nord en général et ceux du Sud en particulier vont donc intégrer « les politiques de Genre » dans leur politiques et processus de développement.

Dans les armées, la prise en compte du genre va aller de pair avec la prise en compte du rôle de la femme et des hommes dans l'exercice du métier des armes. L'armée camerounaise ayant résolument évolué avec la prise en compte de la nouveauté qu'a été la féminisation, va adopter une politique de recrutement genrée, une formation qui n'exclut pas les velléités féminines. Les éléments de la prise en compte du genre sont présents dans toutes les armées, cette institution va s'adapter aux changements du temps pour s'imposer comme une véritable armée républicaine où sont visibles les idéaux de démocratie. Que ce soit dans l'Armée de Terre, celle de l'Air, la Marine et la Gendarmerie Nationale, les femmes ont leur partition à jouer comme leurs collègues hommes. Il est vrai en termes de profil de carrière, les rôles dévolus aux femmes semblent avoir des barrières, car il est possible de voir que dans le domaine de l'administration, les femmes talonnent les hommes ; quand on explore le domaine opérationnel ou du commandement, l'homme reste le mâle dominant. Cela est beaucoup plus visible dans les trois armées Terre, Air et Marine, la Gendarmerie Nationale étant une force qu'on peut qualifier d'hybride semble mieux favoriser une ascension identique des hommes et des femmes dans leur carrière.

Aussi est-il nécessaire de faire une analyse genre dans les FD, qui est une étape fondamentale dans une démarche de développement. C'est une autre manière d'apprécier le

vécu quotidien (différents rôles) des hommes et des femmes, d'apprécier les relations entre les hommes et les femmes ainsi que leurs relations de pouvoir. Les résultats escomptés doivent être précis, palpables et évaluables. Les individus étant différents les uns des autres, leur inter relation doit être précisée. Dans les Forces de Défense, l'homme et la femme sont en inter relation. La nature et la qualité de certaines relations dépendent de plusieurs facteurs tels que le sexe, la culture, le climat et plusieurs autres facteurs qui peuvent être structurels ou contextuels. On ne peut à priori, présumer que ces relations sont symétriques ou égales. Cependant, l'élément relationnel implique que, ce qui affecte un individu peut affecter un autre ou plusieurs. En effet, ce que les hommes et les femmes peuvent réaliser dépend de leur situation c'est-à-dire, des conditions dans lesquelles ils vivent, des activités qu'ils mènent, ainsi que des normes, valeurs et principes qui sous-tendent cette situation. Les politiques gouvernementales influencent cette situation parce qu'elles ont un impact différencié sur les groupes d'individus, tout comme les rapports sociaux influencent les capacités des individus à assurer leur épanouissement, à exercer leurs droits ou en jouir. L'analyse genre dans le cadre de cette partie va permettre d'évaluer la féminisation et la responsabilisation dans les Forces de Défense camerounaise.

CHAPITRE IV: LE GENRE DANS LES DIFFÉRENTS ÉTATS-MAJORS DES ARMÉES 2001-2015

Le titre V « Définition des moyens de défense » de la loi n°67/LF/9 du 12 juin 1967¹ stipule que les moyens de la défense comprennent : les Forces régulières, qui sont des éléments régulièrement engagés, ayant un statut analogue à celui de la fonction publique. Ce sont en fait des fonctionnaires en armes ; les Forces supplétives, sont des éléments civils armés, organisés en unités et employés à plein temps pour les missions de défense. Cependant, les Forces supplétives sont temporaires, mises sur pied pour les besoins d'une cause et leur durée dépend de celle-ci. Elles sont normalement rattachées pour encadrement, instruction et administration à une force régulière. Les Forces auxiliaires, sont des éléments civils armés qui ne sont pas employés en plein temps pour les missions de défense. D'après l'article 22 de cette loi. Les conditions de recrutement, les missions, l'organisation, l'administration, la tutelle, les modalités d'emploi des Forces supplétives et auxiliaires, sont fixées par décret. L'occasion ne s'étant jamais présentée, le décret d'application indiqué *in fine* dans cet article n'existe donc pas. Pour ce qui est des Forces régulières, l'article 21 de la loi n°67/LF/9 du 12 juin 1967² dispose que les Forces régulières comprennent : la Gendarmerie Nationale ; l'Armée de Terre ; la Marine Nationale ; l'Armée de l'Air ; les Polices des États Fédérés devenues aujourd'hui la Police Nationale. Il convient d'y ajouter le Corps National des Sapeurs-Pompier, créé le 5 avril 1986 par le décret n°86/286, portant création et organisation de cette force. Ainsi énumérées, les Forces régulières se subdivisent en trois catégories :

Les Forces de *première catégorie* sont formées par la Gendarmerie territoriale ; la Police ; les Forces supplétives et auxiliaires. Ces Forces, placées sous l'autorité des chefs d'unités administratives, mènent une action dissuasive dans le cadre du maintien de l'ordre et de la défense civile.

¹ AMD, Documents internes du SHA, loi n°67/LF/9 du 12 juin 1967 portant organisation générale de la défense.

² *Ibid.*

Les Forces de *deuxième catégorie* sont constituées par les unités de la Gendarmerie mobile et des Groupements mobiles d'intervention de la police qui agissent sur réquisition des autorités pour le maintien de l'ordre renforcé.

Les Forces de *troisième catégorie* sont formées de l'ensemble des formations militaires opérationnelles : Armée de Terre ; Marine Nationale ; Armée de l'Air ; Gendarmerie Nationale ; (Corps National des Sapeurs-Pompier).

Ces formations ne sont sollicitées qu'exceptionnellement et principalement en cas de débordement des Forces de première et deuxième catégories. Les formations militaires sont mises en mouvement sur réquisition des autorités compétentes. Ce chapitre se concentre sur la présentation de la situation qui prévaut sur la place de la femme et du genre dans les différents États-Majors des armées.

I. L'armée de terre : une force de commandement pseudo misogyne

Les forces de l'Armée de Terre sont les premières à voir le jour au Cameroun en 1959, elles sont une composante des Forces de Défense dont l'emploi requiert principalement l'utilisation du milieu terrestre. Leurs structurations, leurs composantes ainsi que leurs missions font l'objet des textes particuliers.

1.1. Structuration et composantes

Les forces de l'Armée de Terre sont placées sous l'autorité du Chef d'État-Major de l'Armée de Terre³, assisté du Major-Général de l'État-Major de l'Armée de Terre chargé de la coordination. Les services qui sont directement rattachés au Chef d'État-Major de l'Armée de Terre sont entre autres : le Secrétariat Particulier du Chef d'État-major, l'Inspection Technique, l'Antenne de Communication de l'Armée de Terre, l'Antenne de la Sécurité Militaire, le Conseil aux Actions Civilo-militaire et les Forces de l'Armée de Terre. La composante « Terre » que constitue l'armée de terre est caractérisée par la mobilité obtenue par une motorisation complète des unités, elle dispose des moyens d'artillerie Sol- Sol et Sol-Air, des moyens antichars, des moyens du génie ceci en fonction de la zone d'action⁴. Elle comprend le personnel militaire en position soit active, soit de disponibilité, soit de réserve, elle emploie le personnel

³ AMD, Documents internes SHA, décret n°2001/178 du 25 juillet 2001 portant organisation générale de la défense et des États-majors centraux, Article 78.

⁴ E.C. Messinga., "Les forces armées camerounaises faces aux nouvelles formes de menaces à la sécurité : d'une armée de garde vers une armée d'avant-garde 1960-2010", thèse de Doctorat/PhD, Université de Yaoundé II, 2011, p 128.

militaire et le personnel civil⁵. Elle comprend plusieurs unités donc celles de combat qui ressortent des armes et services suivants : armes, infanterie, arme blindée, cavalerie, artillerie (sol-sol, sol-air), le génie militaire, train, service de la transmission, les services de commissariat, de justice, de santé, essence et matériel de génie militaire⁶. Elle comprend aussi les Formations de combat de l'Armée de Terre faites des unités de divers types (sahel, forêt, savane) regroupées en huit Régions Militaires couvrant les dix régions⁷. Les formations d'actives de l'Armée de terre sont : 07 Brigades d'Infanterie Motorisée, 01 Brigade d'Intervention Rapide (BTAP, BSA, BBR), des Bataillons d'Interventions Rapide (BIR), 05 Régiments de Génie, 01 Régiment d'Artillerie Sol-Air et 01 Régiment d'Artillerie Sol-sol⁸.

1.2. Missions

Elle a pour mission d'assurer en tout temps, en toutes circonstances, et contre toutes formes d'agressions : la sécurité et l'intégrité du territoire national ; le respect des accords internationaux, des traités et des agréments ; certains services publics ; la participation aux opérations humanitaires ; le tout sous le commandement d'un Chef d'État-Major. Nous avons comme principales innovations : trois (03) Régions militaires Interarmées et dix (10) Secteurs militaires constitués des Unités de combat, d'intervention, de soutien et spéciales de réserves ; le renforcement structurel de l'État-Major de l'Armée de Terre ; la création du Bataillon d'Intervention Rapide (BIR) ; la combinaison des bataillons d'infanteries motorisés et le Bataillon d'Intervention Rapide ; la mise à jour de l'artillerie des bataillons dans les Régions ; la présence active des unités spéciales sur le terrain notamment : le Bataillon Spécial Amphibie (BSA), le 3^{ème} BIR, le Bataillon de Troupes Aéroportées, le 1^{er} BIR⁹.

2. La responsabilisation dans l'armée de terre : quelle place en termes de genre ?

La responsabilisation est un élément essentiel dans la prise en compte du genre dans les armées. Pour ce qui est de l'Armée de Terre, l'utilisation de la ressource humaine disponible est tributaire de la prise en compte de plusieurs facteurs (physiques, intellectuel, disponibilité,

⁵ L. Messe, "l'État-major des Armées et l'entraînement des forces ", Mémoire professionnel en vue de l'obtention d'un Master Professionnel, Université de Yaoundé II, 2010, p.10.

⁶ Cf., article 06 du décret n°2001/177 du 25 juillet 2001 portant organisation des forces de défense du Cameroun. ⁷*Ibid.*

⁸ Ndutumu., "Présentation des Forces...", p. 26.

⁹ C. Nkoa Atenga., "Army in the mood of change", Honneur et Fidélité, Numéro Spécial, Magazine des Forces de Défense Camerounaise, 2005, pp. 20-21.

grade, ancienneté entre autres.) il est question ici de voir comment sur le plan administratifs et dans le commandement, l'Armée de Terre exploite les hommes et les femmes disponibles.

2.1. Sur le plan administratif

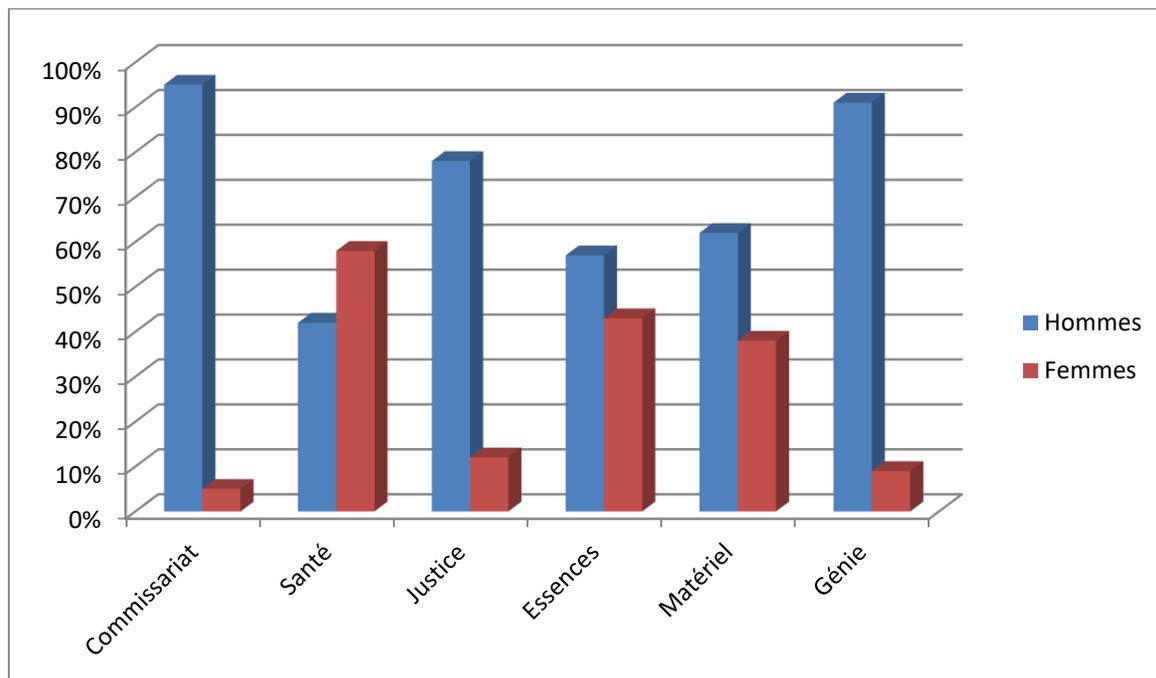
L'administration est un domaine où l'homme et la femme s'expriment de manière "équitable". L'Armée de Terre par la prise en compte du genre valorise le travail des hommes et des femmes dans ses services qui sont : le commissariat, la santé, la justice, les essences, le matériel et le génie. En tant que première force existante au moment de la mise sur pied de l'armée camerounaise, le vivier d'hommes et de femmes qui y font leur entrée avant la professionnalisation a des responsabilités diverses. Pour les hommes, la sécurisation du pays est la principale occupation, alors que les femmes sont pour la plupart peu formées sur le plan militaire, c'est pourquoi elles sont beaucoup plus concentrées sur les tâches administratives, ménagères et culinaires. Avec la professionnalisation en 2001, la responsabilisation va connaître une grande évolution, les hommes et les femmes sont capables d'occuper toutes les fonctions administratives s'ils ont les qualifications nécessaires. L'exécution des tâches administratives semble ne pas être trop contraignante pour l'homme et la femme dans ce corps quand on voit la proportion du personnel employé. S'il est vrai que certains services sont plus ouverts aux femmes même au sein de l'administration, d'autres ne le sont pas pour autant comme le montre le tableau qui suit :

Tableau 7: Proportion des hommes et des femmes par poste de responsabilité dans l'Armée de Terre en 2015

Responsabilités	Pourcentages	
	Hommes	Femmes
Commissariat	95%	5%
Santé	42%	58%
Justice	78%	12%
Essences	57%	43%
Matériel	62%	38%
Génie	91%	9%

Source : AMD, Direction des Ressources Humaines État-major de l'Armée de Terre.

Graphique 3: Responsabilisation sur le plan administratif dans l'Armée de Terre en termes de genre en 2015



Source : AMD, Direction des Ressources Humaines État-major de l'Armée de Terre.

Le tableau ci-dessus présente la configuration non standard de la répartition du personnel sur le plan administratif à la date de 2015. Il en ressort que la part des hommes varie en fonction de la qualité des services. Ils sont en nombre dans les domaines ou par abus l'institution pense que la femme serait moins productive. Le commissariat, domaine de la rigueur et de l'autorité, la justice, le matériel et le génie sont des domaines où l'homme exprime sa puissance, témoignant que l'Armée de Terre est un bastion masculin. Les femmes sont dominées partout excepté le domaine de la santé. Le commissariat et le génie bien que faisant partie des services, seraient plus contraignants pour la femme. Cette vision est partagée par la plupart des militaires surtout ceux de sexe masculin. L'un d'eux confie : « les femmes ne sont pas toujours disponibles vu leurs doubles visages (maison, travail), elles ne peuvent être pleinement à la hauteur de certaines tâches et des attentes du commandement »¹⁰. Le domaine administratif étant très vaste, les femmes y sont présentes en nombre, car les domaines comme le secrétariat, le nettoyage, l'accueil, et le service (faire du café, distribuer les journaux aux chefs entre autres) semble être les domaines d'expression par excellence des femmes. C'est dans cette logique que Angoula Artur Siméon affirme : « la grande concentration des femmes dans le domaine administratif est due au fait que les femmes soient très bonnes dans le secrétariat, car cette tâche n'est pas trop

¹⁰ Mba Henri, 41 ans, Sous-Lieutenant, Chef service des essences, Yaoundé, 08 novembre 2020.

contraignante »¹¹. Parler de la femme militaire comme un être qui possède plus de limite que de qualité, c'est réduire la portée de l'institution militaire dans l'utilisation de sa ressource humaine. Les femmes ont les mêmes diplômes académiques et pour la plupart les mêmes diplômes professionnels que les hommes, mais à cause de la "mentalité rétrograde", elles sont mises à l'écart. Si l'homme présente le double visage de la femme (maison et profession), il est possible de se demander si l'homme n'a pas ce double visage. Mais il s'agit d'un problème de mentalité, grandir dans la vision qu'on a de la femme serait un gain pour l'institution.

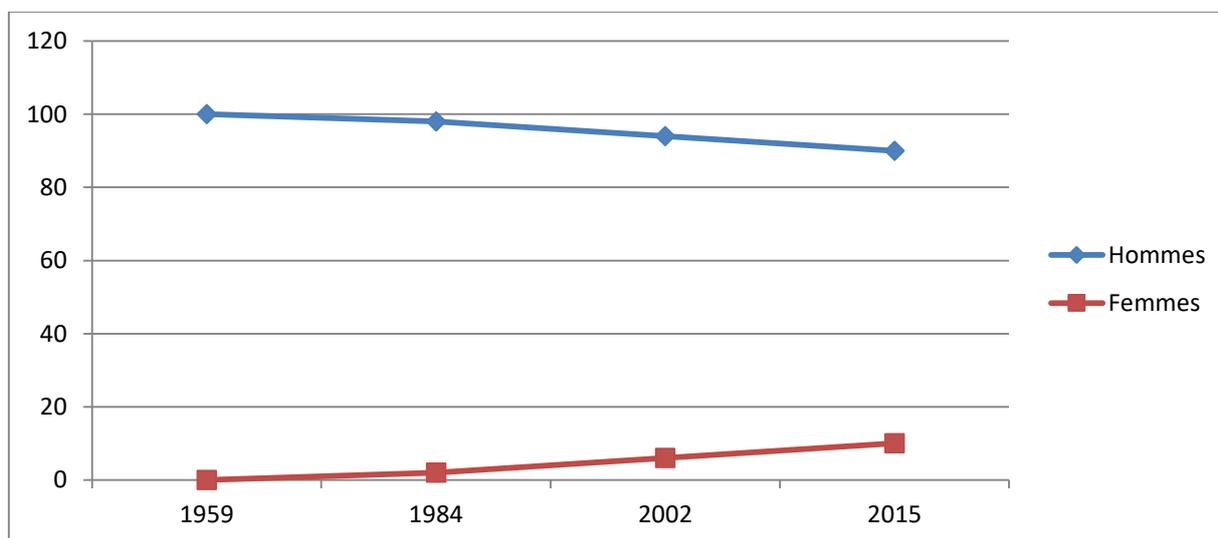
Toutefois, si dans le domaine administratif, l'homme et la femme sont déjà intégrés mais ne se valent pas réellement, au niveau de l'ascension hiérarchique, cette intégration se vérifie aussi dans l'Armée de Terre, c'est cette illustration que donne le tableau qui suit :

Tableau 8: Évolution genrée dans l'Armée de Terre entre 1959-2015.

Années	Pourcentages	
	Hommes	femmes
1959	100%	0%
1984	98%	2%
2002	94%	6%
2015	90%	9%

Source : AMD, Direction des Ressources Humaines État-major de l'Armée de Terre.

Graphique 4: Proportion des hommes et des femmes dans l'Armée de Terre entre 1959 et 2015.



Source : AMD, Direction des Ressources Humaines État-major de l'Armée de Terre.

¹¹Angoula Artur Siméon, 25 ans, Soldat de première classe, Sentinelle (garde), Yaoundé, 08 novembre 2020.

Le graphique permet de voir que la présence des femmes dans l'Armée de Terre est effective depuis 1984. Il règne une certaine évolution dans la représentativité des femmes. 2002 est présenté comme l'année d'après professionnalisation d'où une grande augmentation des effectifs par rapport aux années d'avant dû à ce qu'on peut appeler "les armées de métiers". L'évolution en nombre de femme va continuer de s'accroître en 2015 ; les hommes par contre dans l'Armée de Terre sont partis du sommet en 1959 et leur courbe redresse continuellement. Mais, il reste vrai que pour atteindre la parité, qui va véritablement faire s'enraciner le genre, le chemin reste long.

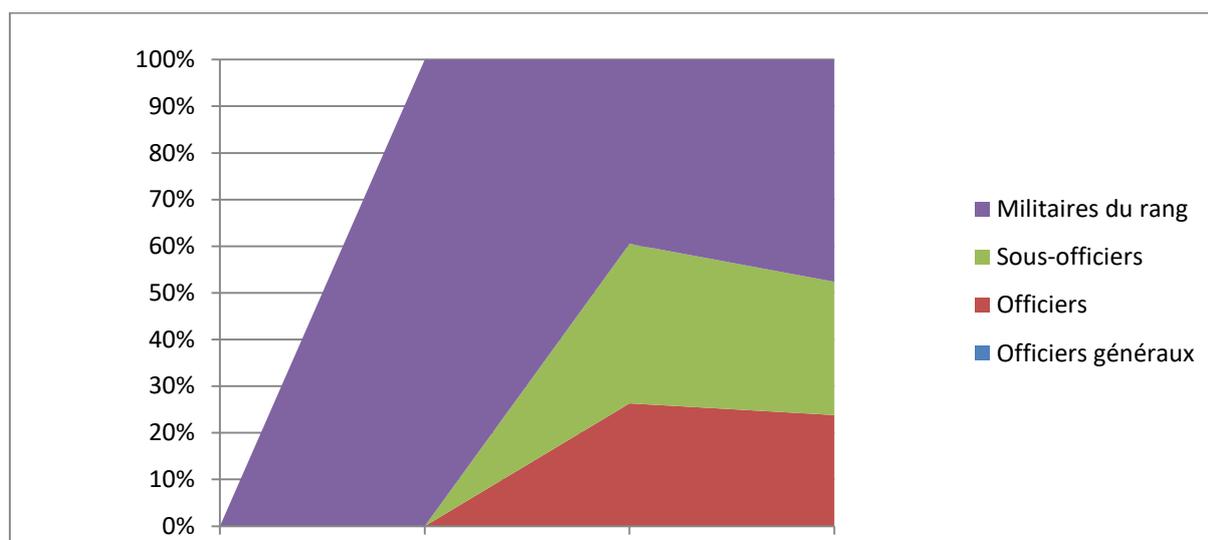
Dans ce corps, les femmes sont présentes depuis 2004 dans la majeure partie des grades même comme certains restent fermés. On remarque une évolution sous forme de pyramide, c'est-à-dire qu'à la base, les femmes sont très nombreuses, mais au fur et à mesure qu'on monte vers les rangs les plus importants leur effectif chute drastiquement. C'est ce que présentent ces données :

Tableau 9: Représentation des femmes par rang dans l'Armée de Terre entre 1959 et 2015

Rangs	Pourcentage			
	1959	1984	2002	2015
Officiers Généraux	0%	0%	0%	0%
Officiers	0%	0%	10%	15%
Sous-Officiers	0%	0%	13%	18%
Militaires du Rang	0%	2%	15%	30%

Source : AMD, Direction des Ressources Humaines État-major de l'Armée de Terre.

Graphique 5: proportion des femmes dans l'Armée de Terre



Source : AMD, Direction des Ressources Humaines État-major de l'Armée de Terre.

Le graphique permet de voir que dans l'Armée de Terre le rang le plus ouvert ou le plus convoité est celui de militaire du rang. La portion des femmes qui occupent ce rang est grandissant depuis 1984. Il se présente comme le premier à être ouvert aux femmes. Après ce rang, celui des Sous-officiers est le deuxième qui regroupe une grande partie des femmes. Bien que la représentativité ne soit pas encore aux normes, il est à féliciter les efforts de la femme de faire carrière dans ce rang dans les FD, car il ouvre les possibilités en termes de carrière qui permettraient aux femmes d'espérer mieux face à la mainmise des hommes dans les rangs jugés précieux. À côté de ce rang, il y'a celui des officiers, rang élitiste pour ce qui est de la femme, elles sont certes moins représentées, mais ayant le mérite d'y figurer, quand on sait que c'est le dernier rang avant celui suprême des Officiers Généraux ; qui reste fermée aux femmes.

Si les femmes ont pu accroître leur proportion dans ces rangs, c'est parce que l'armée en 2001 a impulsé des réformes sur tous les plans, mais aussi par le fait que le Cameroun a décidé à partir de 2000 de passer un cap pour la promotion du genre. Cette promotion du genre qui aboutit en 2004 à la transformation du Ministère de la Condition Féminine en celui de la Promotion de la Femme et de la Famille, et dont l'une des missions est de veiller sur la mise en œuvre effective du genre au Cameroun.¹² L'homme et la femme sont devenus malgré le caractère misogyne de ce corps des partenaires et sont toujours côte à côte pour le rayonnement des FD.

¹² Cf. Politique Nationale Genre du Cameroun 2009-2015.

Photo 7: Hommes et femmes dans l'Armée de Terre lors de la parade au Boulevard du 20 mai 2015: des partenaires complémentaires



Source : Archives Privées du Capitaine de Vaisseau Sylvain Ndutumu.

Le partenariat homme-femme dans l'Armée de Terre est une réalité sur le plan administratif eu égard des différentes politiques nationales et institutionnelles de promotion du genre dans les Forces de Défense. Ce partenariat est-il le même au niveau de la fonction mère des forces de l'Armée de Terre à savoir le commandement opérationnel ou encore la participation aux opérations de combat ?

2.2. Dans le commandement et le combat

L'homme et la femme constituent depuis 1984 un vivier important de la ressource humaine dans l'armée. Le commandement et les opérations de terrains sont deux données essentielles dans l'Armée de Terre, car ils témoignent de la bonne santé de ce corps et de sa capacité à assurer ses missions de défense terrestre, ainsi que toutes celles où cette force est sollicitée. A bien des égards, on pourrait dire que le commandement est une affaire d'hommes, les femmes n'ont rien à faire dans ce domaine bien qu'ayant reçu des formations qui les rendent

aptes à assumer certaines fonctions ou tâches dans ce domaine. C'est d'ailleurs cette philosophie que partagent certains militaires de corps. Il est facile de voir des militaires qui affirment mordicus que le commandement est beaucoup plus un domaine d'hommes, car « la femme n'est pas celle-là qui résiste aux travaux pénibles (manœuvres) dans les forces de défense, d'où son choix plus orienté vers l'administration »¹³. Les travaux pénibles n'ont pas été catégorisés. Mais la catégorie femme sans être victime, à temps plein des travaux forcés lors des périodes de dominations occidentales en Afrique, était aussi actrice dans la réalisation de certains travaux pénibles. Si le travail pénible ne concerne que le commandement ou le théâtre des opérations militaires, la triple fonction de la femme militaire (travailleuse, mère, et femme au foyer) semble être plus contraignante que commander pour que d'autres exécutent.

La triple fonction de la femme militaire est présentée dans ce corps comme l'une des raisons qui justifie la masculinisation du commandement et l'engagement sur le théâtre opérationnel, car « le terrain est très exigeant et c'est uniquement dans l'administration que la femme peut adjoindre travail et foyer »¹⁴. Sur le plan militaire, le territoire national est divisé en trois (03) Régions Militaires Interarmées (RMIA) et trois Régions de Gendarmerie¹⁵. Les RMIA sont en charge du commandement, de l'administration, du soutien et de l'engagement des Forces de Défense dans l'exécution de leurs missions permanentes et temporaires. Dans les RMIA au Cameroun, le commandement est assuré par la gent masculine, les femmes n'ont pas encore eu le privilège de faire figure de tête. Cela s'explique selon ce militaire par : « le rôle de mère et de femme au foyer qu'assume la femme qui pourrait la rendre indisponible »¹⁶. L'homme serait donc celui qui assure mieux le commandement eu égard de sa disponibilité atemporelle ? C'est ce qu'il faut comprendre dans les propos de ce militaire :

¹³ Kombo David, 44 ans, Lieutenant, Cadre chancellerie, Yaoundé, 06 novembre 2020

¹⁴ Kamgang Raoul Yves, 25 ans, soldat de 1^{ère} classe, Secrétaire, Yaoundé, 03 septembre 2019.

¹⁵ Décret n°2001/180 du 25 juillet 2001 portant réorganisation du commandement militaire territoriale. En date (2021), le président de la République du Cameroun a encore signé la création de deux (02) autres Régions Militaires Interarmées. L'alinéa deux stipule qu'à chaque RMIA correspond une Région de Gendarmerie. Les ressorts territoriaux et les postes de commandement des Régions Militaires Interarmées sont fixés ainsi qu'il suit :

- Première Région Militaire Interarmées (RMIA1) :

- Ressort territorial : Province du Centre, Province de l'Est, Province du Sud
- Poste de commandement : Yaoundé

- Deuxième Région Militaire Interarmées (RMIA 2) :

- Ressort territorial : province du Littoral, province du Nord-Ouest, province de l'Ouest, Province du Sud-Ouest

- Poste de commandement : Douala

- Troisième Région Militaire Interarmées (RMIA 3) :

- Ressort territorial : province de l'Adamaoua, province de l'Extrême-Nord
- Poste de commandement : Garoua

¹⁶ K. Job, 29 ans, Lieutenant-colonel, Sous-directeur de la DRH, Yaoundé, 05/11/2020.

L'Armée en générale et l'Armée de Terre en particulier est un corps de métier où la compétence et la disponibilité sont des données importantes d'une carrière. La femme fait son entrée dans l'Armée de Terre en 1984, pour ma part elle n'a pas encore cette maturité dans l'armée pour pouvoir s'assumer et assurer certaines fonctions. La prise en compte du genre dans les forces de défense ne voudrait pas dire faire les choses à tort et à travers, que la femme gagne en maturité et fasse des choix et certainement ces postes qui sont aujourd'hui semi ouverts vont s'ouvrir à elle.¹⁷

La maturité se forge par quoi ? Par les épreuves et l'expérience sur le terrain. Si l'expérience peut s'acquérir par le nombre d'années passés dans une fonction ; les épreuves quant à elles demandent un engagement des femmes sur le théâtre des opérations. Mais la femme est encore exclue de ce théâtre, devons nous conclure à l'impossibilité pour la femme d'acquérir la maturité ? L'article 4 du décret portant réorganisation du commandement militaire territoriale mentionne : la Région Militaire Interarmées est placée sous l'autorité d'un Commandant de Région Militaire Interarmées, officier nommé par décret du président de la République. Or comme présenté jadis, seul le grade des officiers généraux reste fermé aux femmes. Il est donc évident que l'accession à un poste de responsabilité dans le commandement reste très discrétionnaire. Toutefois, la prise en compte du genre dans une logique de démocratisation de l'Armée de Terre a vu s'élever quelques femmes dans le commandement de certaines unités. Le commandement des forces de défense voit l'ascension du Colonel Philomène Ngah Owona¹⁸ au poste de Commandant Bataillon de Commandement et de Soutien, Région Militaire Inter Armées 1(RMIA1).

¹⁷ Anonyme, 63 ans, Yaoundé, 15 juin 2020.

¹⁸ Le Colonel Ngah Owona, est issue de la promotion « Solidarité africaine » de l'École militaire interarmées de Yaoundé (EMIA), en 1989. Elle est la première africaine à accéder à la prestigieuse école de Fort Leavenworth, Kansas (États-Unis) en 2003, où elle obtient un diplôme d'état-major, le *Common and General Staff College Diploma*. Autre fait majeur de sa carrière, de 2005 à 2006, elle a été observateur militaire au Darfour à la mission de l'Union africaine au Soudan. Cf. *Honneur et Fidélité*, "Ces femmes qui honorent nos Forces de Défense", Le Magazine des Forces de Défense Camerounaise, mai 2016.

Photo 8: Col. Ngah Owona : Première femme commandant de bataillon depuis 2015.



Source : *Honneur et Fidélité*, "Ces femmes qui honorent nos Forces de Défense", Le Magazine des Forces de Défense Camerounaise, mai 2016, p. 59.

Cette ascension dans l'Armée de Terre de la femme témoigne que l'institution armée du Cameroun s'améliore dans l'utilisation de la ressource humaine féminine. Elle vient aussi présenter et s'ériger en faux contre ces propos de Nguiche Carine « la plupart des femmes se contentent d'exercer dans les services, plutôt que dans les commandements territoriaux »¹⁹.

Le réalisme, est une théorie que mettent en exergue les militaires pour justifier du caractère peu propice à l'emploi des femmes dans le domaine du commandement. En effet, la tradition joue encore un rôle principal dans la formation de la mentalité de l'Homme, fut-il militaire. Il est facile même dans l'armée de voir que l'image de la femme fut-elle militaire, reste calquée sur son rôle joué dans les traditions. Mendouga Natacha Fallone pense : « en réalité, la femme ne peut commander, car pour être réaliste, elle a des devoirs physiologiques (avoir des enfants et s'en occuper) et des devoirs matrimoniaux (s'occuper de son foyer) »²⁰. C'est dire avec Mendouga que la femme dans l'Armée de Terre malgré son intégration et sa formation aux contraintes du métier reste limitée.

¹⁹ Nguiche Carine, 35 ans, Caporal-chef, Secrétaire de direction, Yaoundé, 06 septembre 2019.

²⁰ Mendouga Natacha Fallone, 25 ans, Sergent-chef, Secrétaire de direction, Yaoundé, 03 septembre 2019.

Le combat est le domaine d'expression par excellence de l'Armée de Terre. Pour ce faire, elle se doit d'avoir une structure bien établie en vue d'être toujours parée au combat. C'est dans cette logique que s'inscrit le décret portant réorganisation des formations de combats de l'Armée de Terre :

Les Formations de combats de l'Armée de Terre sont des Unités Professionnelles qui participent avec les autres Forces de Défense à la défense des intérêts vitaux de la Nation. Ces formations sont réparties sur l'ensemble du Territoire National. Leur organisation et leur soutien sont assurés sous la responsabilité du Chef d'État-Major de l'Armée de Terre²¹.

L'article 2 dit qu'au sein des Régions Militaires Interarmées, les Formations de Combat d'Intervention, de Soutien et d'Appui sont réparties dans les unités suivantes : la Brigade de Quartier Générale, la Brigade d'Intervention rapide, des Brigades d'Infanterie motorisée, des Bataillons d'Infanterie motorisé, des Bataillons de soutien, des Bataillons d'Appui, des Bataillons d'Intervention rapide, un Régiment de Génie, un Régiment d'Artillerie Sol-air, un Régiment d'Artillerie Sol-Sol , les Forces de Réserves Spéciales. La Brigade du Quartier Général est une grande unité chargée d'assurer la protection de la Capitale et le soutien des organismes Institutionnels. La Brigade d'intervention rapide est une unité de combat tactique constitué des formations telles que : le Bataillon Spécial Amphibie (BSA), le Bataillon Blindé de Reconnaissance issu de la Réserve Générale (BBR), le Bataillon des Troupe Aéroportées (BTAP).

²¹ AMD, Documents internes du SHA, décret N°2001/185 du 25 juillet 2001 portant réorganisation des formations de combat de l'Armée de Terre, Article 1.

Photo 9: Le Bataillon des Troupes Aéroportées en exercice en 2015



Source : Archives privées du Capitaine de Vaisseau Sylvain Ndutumu.

La Brigade d'Infanterie Motorisée est une grande Unité tactique de combat installée dans plusieurs Secteurs Militaires Terrestres²². Les Bataillons d'Intervention Rapide sont présents dans chaque Région Militaire Interarmées.

La présentation de ces formations de combats de l'Armée de Terre est nécessaire dans la compréhension de la place de l'homme et de la femme dans ce secteur d'activité. Si le poids de la tradition occulte encore l'ouverture de tous les postes de responsabilité à la femme, c'est parce que le combat dans l'Armée de Terre est encore beaucoup plus traditionnel. En d'autres termes, l'Armée de terre du Cameroun malgré la professionnalisation est encore dominée par des combats qui demandent la confrontation directe. Et les Formations de combats de cette armée sont à 99% dirigées par les Officiers Généraux. Pas besoin de rappeler que dans les FD du Cameroun, le rang des Officiers Généraux reste la chasse gardée des hommes. Les 1% de femmes qui sont présentes dans ces formations restent dans la gestion des tâches administratives, celles qui sont allées plus loin restent dans les unités d'appui ou de soutien. C'est pour cette raison que Saliyou Baba affirme : « les femmes sont aptes à partir dans les zones d'opérations, peut-être pas en première ligne ; mais elles ont déjà tout de même le mérite d'y être »²³. La masculinisation des formations de combat est tributaire du fait que les femmes

²² AMD, Documents internes du SHA, décret N°2001/185 du 25 juillet 2001 portant réorganisation des formations de combat de l'Armée de Terre, Article 1.

²³ Saliyou Baba, 30 ans, Adjudant, Réserviste BQG, Yaoundé, 09 septembre 2019.

sont : « fragiles et les formations de combats ne peuvent pas garantir une vie de famille assez stable »²⁴. Dans le même ordre d'idée, « c'est la condition féminine qui limite son rôle dans les formations de combat, car l'institution voudrait qu'elle soit à des postes qui lui permettent de gérer son foyer au regard de son statut »²⁵. Si dans l'Armée de Terre la prise en compte du genre a permis une certaine ouverture d'esprit et des pratiques dans ce corps ou la virilité est le premier atout. Cette valeur d'intégration et d'équilibre de rôle a eu quelle portée pour l'Armée ou l'intelligentsia est un atout de choix ?

II. L'Armée de l'Air : une force ou les capacités intellectuelles ne font pas de distinction de sexes

L'Armée de l'Air est une composante des Forces de Défense dont l'emploi requiert principalement l'utilisation du milieu aérien. Ce corps est considéré à juste titre comme celui des intellectuels au regard des capacités psychiques qui sont nécessaires pour dominer les instruments de base de cette armée. Cette partie se concentre sur la structuration et l'utilisation des Hommes dans ce corps.

1. Ossature de l'armée de l'air

Formé depuis le 1^{er} janvier 1961 sous la dénomination d'Escadrille Camerounaise, l'embryon de ce qui va évoluer jusqu'à l'actuelle Armée de l'Air²⁶. Décliner ses composantes et ses missions permet de mieux appréhender ce corps.

1.1. Composantes

Sur le plan historique, l'Armée de l'Air se composait sur le plan logistique d'avions légers appelés "Broussard", essentiellement assignés aux liaisons, reconnaissances, évacuations sanitaires et observations. Les décennies 60 à 80 sont significatives pour le progrès de l'Armée de l'Air, car elles enregistrent une montée en puissance illustrée par l'acquisition en nombre de nouveaux vecteurs, la maîtrise des techniques et la nationalisation de son commandement²⁷. Cette nationalisation va permettre une adaptation de cette armée à la réalité du pays, avec la mise sur pied d'un arsenal juridique qui régit la structuration de ce corps.

²⁴ Nguiche, Yaoundé, 06 septembre 2019.

²⁵ Fotabong Ebou Elvis, 30 ans, Sous-lieutenant, Spécialiste en Artillerie BQG, Yaoundé, 08 septembre 2019.

²⁶ F. Massogui, "Armée de l'Air. Intégrer la Hi-Tech pour relever les défis", Honneur et Fidélité, Magazine d'information du Ministère de la défense, 2016, pp. 46-49.

²⁷ *Ibid.*, p. 47.

L'Armée de l'Air se compose sur le plan de la ressource humaine du personnel militaire en position soit d'activités, soit de disponibilité, soit de réserve²⁸. En termes d'innovations liées à la réforme figurent : le renforcement structurel de l'État-Major de l'Armée de l'Air, la redéfinition des Forces de l'Armée de l'Air et l'émergence d'une chaîne technique et logistique cohérente. L'État-Major est désormais calqué sur le model commun aux autres composantes Terre et Mer. Les Forces de l'Armée de l'Air sont aujourd'hui structurées en trois sous-ensembles notamment : Les Forces Aériennes : composées des escadrons et des escadrilles²⁹ (article 4). Les escadrons, qui constituent de véritables réserves de feu. Au total, six escadrons aériens sont créés et disséminés dans une logique de l'emploi interarmées, sur le territoire national. A la Première Région Militaire Interarmées se greffent les 11^{ème} et 12^{ème} escadrons aériens, chargés respectivement de la chasse et de l'appui, la liaison, l'observation et la reconnaissance. Les 21^{ème} et 22^{ème} escadrons aériens spécialisés en transport, assaut et reconnaissance relèvent de la Deuxième Région Militaire Interarmées. La Troisième Région Militaire Interarmées regroupe quant à elle, les 31^{ème} et 32^{ème} escadrons aériens voués à la chasse, l'appui, la liaison et l'observation, la reconnaissance. L'une des composantes essentielles de l'Armée de l'Air c'est l'Escadrille, qui est une unité opérationnelle et organique de l'Armée de l'Air. Elle se compose de deux à six aéronefs, installés dans des Bases Aériennes (07 au total) au sein des Régions Militaires Interarmées. L'escadrille peut agir indépendamment du découpage territorial. L'Armée de l'Air comprend : Des escadrilles de chasse et appui; des escadrilles de transport et d'assaut; des escadrilles de liaison et d'observation; des escadrilles de reconnaissance; des escadrilles d'hélicoptères anti-char³⁰. Les Forces Terrestre de Protection et de Combat qui ont pour missions, entre autres de surveiller et de protéger les installations aériennes, les points sensibles et de mener des opérations de type commando. Elles sont articulées autour des Bataillons des Fusiliers de l'Air : qui sont des formations stationnées dans les Bases Aériennes, chargés de la sécurité des bases aériennes, elles sont implantées sur trois Bases Aériennes. Le Bataillon des Fusiliers Commandos de l'Air implantés à Bamenda. C'est une formation particulière de l'Armée de l'Air chargée de mener des opérations de type commando. Les éléments de Soutien et de Formation que sont les Bases Aériennes (qui sont des lieux de stationnement des unités, formations, grandes unités aériennes et /ou des moyens de support et de soutien de l'Armée de l'Air) les organismes logistiques et les centres

²⁸AMD, Documents internes du SHA, décret n°2001/178 du 25 juillet 2001 portant organisation générale de la défense et des États-majors Centraux.

²⁹ AMD, Documents internes du SHA, décret n°2002/037 du 14 février 2002 portant création et organisation des forces de l'Armée de l'Air.

³⁰ Ndutumu, "Présentation des Forces...", p. 32.

d'instruction qui contribuent activement aux missions de l'Armée de l'Air. La troisième innovation majeure concerne l'émergence d'une chaîne technique dont les Centres de Révisions et des Visites Techniques chargées de l'entretien et de la maintenance du 2^{ème} et 3^{ème} échelon , d'une part, et le Centre de Ravitaillement Technique chargé de la gestion des matériels aériens³¹.

1.2. Missions et services

En plus de participer avec les autres forces à la défense des intérêts de la Nation. Selon l'article 2 décret portant création et organisation des forces de l'Armée de l'Air, elle a pour missions : la surveillance, la protection et la défense de l'espace aérien ; le soutien et l'appui aux autres Forces de Défense ; la surveillance et la protection des installations aéroportuaires en liaison avec le Ministère des transports.

Il existe plusieurs services dans l'Armée de l'Air camerounaise. De manière non exhaustive on a entre autres : le service du Commissariat de l'Air : qui est chargé de la gestion administrative et financière, de la satisfaction des éléments en alimentation et habillement, campement, couchage, ameublement.... Du Groupement des Moyens Opérationnels : il comprend plusieurs sous-services. Les autres services sont : l'Escadron des Systèmes d'Information et de la Communication ; l'Escadron des Vols ; la Compagnie des Moyens Opérationnels ; le Groupement des Moyens Techniques ; l'Escadron des Services Techniques ; l'Escadron de Maintenance, l'Escadron des Matériels de Servitude ; l'Escadron de Ravitaillement Technique ; des Groupements des Moyens Généraux ; l'Escadron des Services Généraux ; l'Escadron de Soutien de l'Infrastructure et de l'Énergie ; l'Infirmierie de la Base Aérienne³². Aussi, il existe dans l'Armée de l'Air des Organismes Spécialisés : les Centres de Surveillance et de détection : qui ont pour mission la surveillance de l'espace aérien par l'utilisation de moyen de détection appropriés. Du Centre de Ravitaillement Technique (CRT) : placé sous l'autorité d'un Chef de centre ayant rang de Commandant de Bataillon, assisté d'un adjoint, ayant rang de Commandant en Second de bataillon, officiers de l'Armée de l'Air. Le CRT est chargé : des opérations de réception, de stockage et de distribution des rechanges des matériels techniques de l'Armée de l'Air en provenance de l'industrie ; de l'envoi en réparation ou révision, vers les organismes extérieurs, des équipements de l'Armée de l'air ; du contrôle des normes des matériels et rechanges réceptionnés à l'état neuf ainsi que des matériels réparés avant distribution. Les Centres de Révision et de Visite Technique (CRVT) : qui sont

³¹ Y. Nguemba Mama., "Armée de l'Air et les retombées des réformes", *Honneur et Fidélité*, Numéro Spécial, Magazine des Forces de Défense Camerounaise, 2005, p. 22.

³² Cf. Décret n°2002/037 du 14 février 2002 portant création et organisation des forces de l'Armée de l'Air.

chargés de l'entretien et de la maintenance de 3^{ème} échelon sous la responsabilité de l'État-major de l'Armée de l'Air avec des moyens organiques ou en régie avec les fournisseurs extérieurs aux Forces Armées.

L'Armée de l'Air regorge d'un parterre d'opportunités et services pour les hommes et les femmes. A l'image des autres armées, l'homme et la femme n'ont pas la même histoire, car leur entrée dans ce corps diverge. Mais avec la prise en compte du genre qui vient accélérer la prise en compte des idéaux démocratiques de présence effective et de participation, la femme tout comme l'homme occupe une certaine place dans cette armée sur le plan de l'administration et de l'opérationnalisation.

2. Exploitation de la ressource humaine dans l'armée de l'air

Quand on jette un regard sur l'Armée de l'Air camerounaise, on est tenté de dire qu'elle ne compte que des avions et des pilotes. Mais, depuis la professionnalisation, l'Armée de l'Air est un carrefour des métiers, ces métiers qu'on peut classer dans deux grands ensembles dont ceux administratifs et ceux du commandement. La ressource humaine qui y travaille est constituée d'hommes et de femmes. Cependant, en termes de distribution des rôles, peut-on parler de domaine réservé dans ce corps ou la compétence intellectuelle prime sur les capacités physiques ?

2.1. Dans le personnel non-navigant

L'Armée de l'Air regorge de plusieurs services dont la plupart se concentrent dans le domaine de l'administration. Dans le jargon de cette armée, on les qualifie de métiers de Soutient et de Support des Bases. À Yaoundé, Douala, Bamenda, Garoua, Bertoua ou Ngaoundéré, la réhabilitation des infrastructures de l'Armée de l'Air pour l'amélioration des conditions de travail est visible grâce au travail abattu par les hommes et les femmes. Depuis la professionnalisation des Armées en 2001, les Bases aériennes font leurs mues dans la mesure où elles emploient les professionnels de tout horizon. Les uns installent et gèrent le matériel informatique ou encore les radars (spécialistes des systèmes et supports en télécommunication, spécialistes système de détection et traitement de l'information...). D'autres sont chargés de loger et nourrir le personnel (spécialistes en hôtellerie et restauration...), de le soigner (médecins militaire, infirmiers, aides soignant) ou de l'entraînement (moniteurs de mise en condition physique et sportif). D'autres enfin gèrent les moyens financiers et matériels de la Base (Commissaires de l'air, comptables, gestionnaires administratifs), assistent le commandement (secrétaires...), prennent en charge les stocks de matériels (gestionnaires du

matériel technique) ; assurent la maintenance des installations (plombiers, électriciens, maçons, menuisiers....)³³. Eu égard de ce qui précède, on comprend que l'Armée de l'Air est une armée de « métiers », ces métiers qui font montre du talent des hommes et des femmes à divers niveau de responsabilisation. La responsabilisation importante dans l'évolution des carrières des militaires fut-il dans l'Armée de l'Air.

Pour parler de l'emploi de la ressource humaine dans l'attribution des responsabilités dans l'Armée de l'Air pour ce qui concerne le personnel non-navigant, il faut voir la répartition en terme de genre dans chaque service ou domaine. En effet, si la responsabilisation est comme le confie ce militaire : « un choix du haut commandement »³⁴, force est de constater que dans le personnel non-navigant, l'attribution des responsabilités varie selon le type d'emploi à exercer selon qu'on est un homme ou une femme. Le tableau qui suit en est une illustration.

Tableau 10: Responsabilisation en termes de genre du personnel navigant dans l'Armée de l'Air en 2015

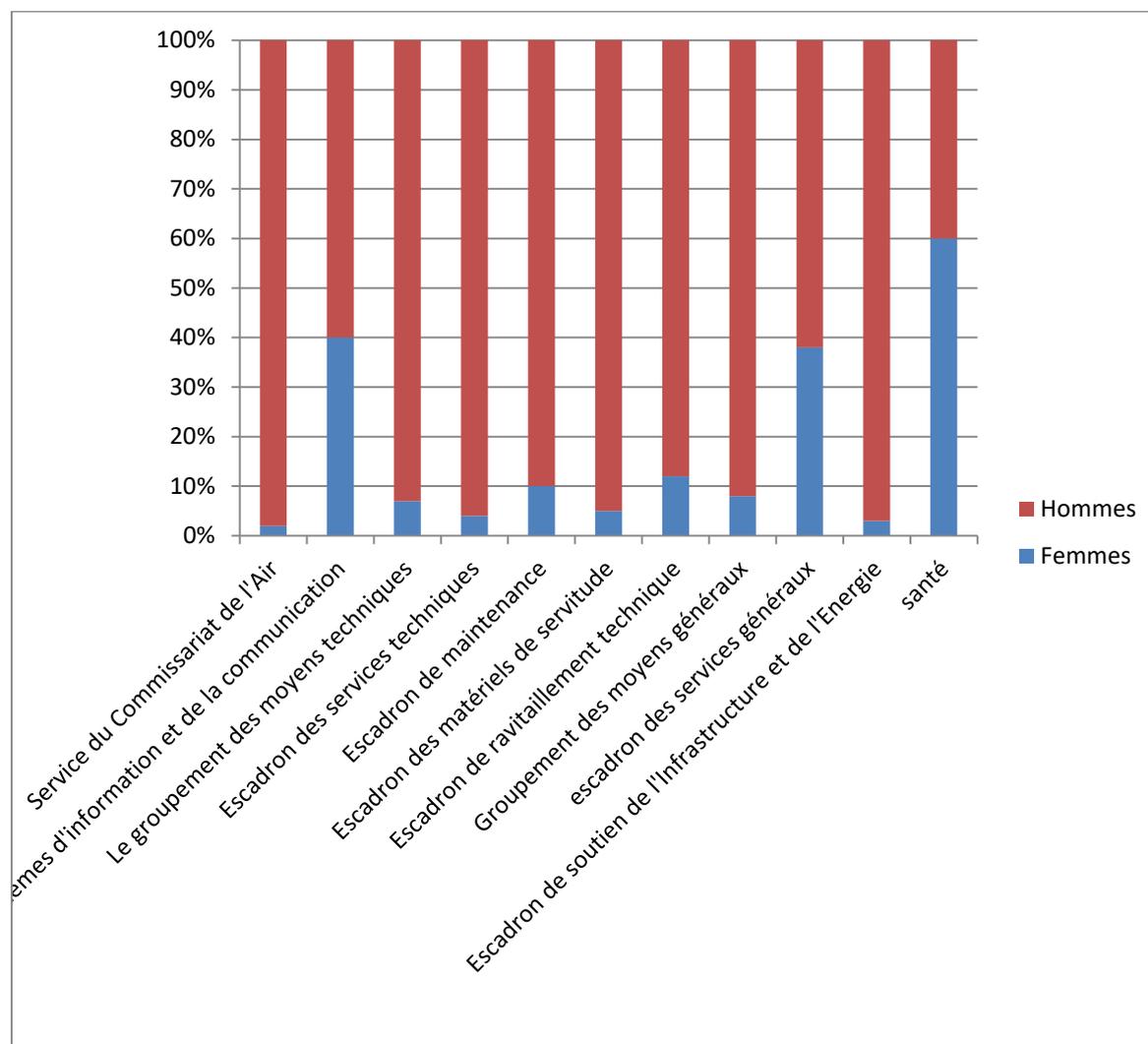
Poste de responsabilité	Pourcentage	
	Hommes	Femmes
Service du Commissariat de l'Air	98%	2%
Escadron des systèmes d'information et de la communication	60%	40%
Le groupement des moyens techniques	93%	7%
Escadron des services techniques	96%	4%
Escadron de maintenance	90%	10%
Escadron des matériels de servitude	95%	5%
Escadron de ravitaillement technique	88%	12%
Groupement des moyens généraux	92%	8%
escadron des services généraux	62%	48%
Escadron de soutien de l'Infrastructure et de l'Énergie	97%	3%
santé	40%	60%

Source : AMD, État-Major de l'Armée de l'Air

³³ H. Bayoi Mang, "Armée de l'Air : carrefour des métiers", *Armée de l'Air Infos*, n°011, Mai 2016, p. 29.

³⁴ Andzame Gabrielle Laure, 25 ans, Sergent, Secrétaire, Yaoundé, 20 octobre 2020.

Graphique 6: Proportion en termes de genre dans les services du personnel Non-navigant en 2015.



Source : AMD, État-Major de l'Armée de l'Air

Dans ce graphique il est possible de voir qu'il y'a des domaines où la femme et l'homme s'expriment de manière différente avec une plus grande assise masculine (Commissariat de l'Air, les différents Groupements, les escadrons ou il existe plus de contrainte). La sous responsabilisation dans ces domaines trouve son justificatif dans les propos d'Ongba Martin Bienvenu : « les femmes sont considérées comme plus fragiles physiquement et moins enclin à se détacher de leurs familles »³⁵. La fragilité de la femme semble lui jouer des mauvais tours dans le déroulement de sa carrière, et à celle-ci s'ajoute le poids de la famille. Ce double faisceau semble justifier la présence effective mais moindre des femmes dans les domaines à forte domination masculine. « Beaucoup de femmes ne se consacrent pas tellement à leur

³⁵ Ongba Martin Bienvenu, 27 ans, Lieutenant, Chef Bureau des effectifs, Yaoundé, 15 octobre 2020.

carrière, surtout celles qui sont femmes au foyer »³⁶, confie Dayang Jérémie de corps. Les hommes tout comme les femmes ont un foyer, cela ne devrait en rien justifier le sous-emploi dans les domaines jugés adaptés à l'homme. Il est pourtant vrai qu'au recrutement tous sont nantis des mêmes diplômes et perfectionnent leur attitude dans les formations spécialisées. Mais quand il s'agit de la responsabilisation les raisons d'ordre psychologique, physiologique et autres émergent. N'est-il pas logique qu'à diplôme égale, responsabilité "égale" ? Aussi, à grade égale exploitation "égale" ? Les femmes sont employées en nombre dans la santé histoire de confirmer la responsabilisation calquée sur la place de la femme dans la culture camerounaise.

La démocratisation de l'armée camerounaise sous l'impulsion de la prise en compte du genre est venue valoriser la participation mutuelle de l'homme et la femme ceci dans un souci d'efficience. Cette démocratisation renchériée en 2001 par la professionnalisation, va donner un nouveau souffle à l'emploi des femmes. C'est sans doute ce qu'il faut comprendre dans les propos de Ndzie Mvoa Berthe : « la spécialisation dans l'armée a permis aux dirigeants d'orienter par leur volonté puis qu'on est en démocratie, les femmes dans les services ou elles s'intègrent le mieux à l'instar du secrétariat, les transmissions, les renseignements entre autres... »³⁷. Cette orientation de la femme dans les postes où elles peuvent à priori mieux faire carrière est visible au niveau de la responsabilisation comme l'a démontré le graphique. En effet, il existe des domaines où la femme s'exprime à arme égale avec l'homme depuis la professionnalisation et l'ambition des forces de défense de valoriser la prise en compte du genre dans la plupart des postes de responsabilités. C'est le cas au niveau des Escadrons des Systèmes informatiques et communication, ceux des services généraux et le domaine de la santé.

Mais il n'est pas uniquement du ressort du haut commandement d'orienter, mieux, de choisir les domaines de carrière de ses militaires, la latitude est aussi donnée aux militaires eux-mêmes de décider sur leur carrière et comme on l'a constaté et avec les différents entretiens, les femmes elles-mêmes préfèrent les services et la santé. C'est ce qu'il faut comprendre lorsque ce Madeng Charles Guy de l'Armée de l'Air dit : « chaque militaire donne une espèce d'orientation à son profil dès le début de sa carrière et les femmes semblent généralement s'orienter vers les services au détriment du commandement »³⁸. Jugée abordable et facile de concilier vie professionnelle et vie privée, l'administration est mieux pour certaines. Atsa Géraldine pense que le bureau est semblable à son foyer :

³⁶ Dayang Jérémie, 31 ans, Sous-lieutenant, Cadre Bureau des effectifs Yaoundé, 15 octobre 2020.

³⁷ Ndzie Mvoa Berthe, 42 ans, Capitaine, Pilote, Yaoundé, 14 octobre 2020.

³⁸ Madeng Charles Guy, 24 ans, caporal, Responsable des systèmes informatique, Yaoundé, 14 octobre 2020.

Moi femme je dois aller aux théâtres des opérations pour quelle raison ? Et s'il m'arrive malheur, qui s'occupera de mes enfants ? Au moins quand l'homme est au front il sait que sa femme est à la maison, s'il tombe sur le champ de bataille sa femme va s'occuper de ses enfants, c'est un peu sa le problème...³⁹.

Abondant dans le même sens, Gutche Nicole Irina confie : « c'est la recherche de la stabilité familiale qui pousse la femme à plus s'engager parmi le personnel non-navigant et surtout dans la santé militaire »⁴⁰. S'inscrire dans la logique de ces informateurs, c'est renier l'ambition nourrit par d'autres militaires d'avoir des carrières plus élogieuses. Si la femme militaire ne grandit pas en ambition ou n'ambitionne pas sa carrière et s'engager jusqu'au sacrifice suprême que fait-elle dans l'armée ? La femme camerounaise de ce siècle fut-elle militaire doit changer son raisonnement et rêver plus grand. Rêver plus grand est possible surtout que l'intellect qui est une donnée de choix pour l'avancement en échelon et en grade est connexe aux hommes et aux femmes. Sur le plan de la hiérarchie dans l'Armée de l'Air, l'histoire retient que le commandant Tsada qui est le premier personnel féminin officier.

Photo 10: Commandant Tsada, premier personnel féminin au rang des Officiers dans l'Air Force.



Source : Archives privée, Service Historique Armée de l'Air.

³⁹ Atsa Géraldine, 22 ans, soldat de 2^{ème} classe, Charger de la maintenance, Yaoundé, 14 octobre 2020.

⁴⁰ Gutche Nicole Irina, 24 ans, soldat de 1^{ère} classe, Charger de la maintenance, Yaoundé, 14 octobre 2020.

Si le personnel non-navigant est celui qui ne va pas forcément en première ligne lors des opérations, son rôle est non négligeable. Ceux qui agissent au sol comme les mécaniciens d'avions sont un maillon incontournable de la chaîne de monitoring et de surveillance. Ils sont responsables des aéronefs à leur charge et pour cela, ils doivent mener un travail minutieux, pointilleux et physiquement éprouvant. Cette tâche est exercée par un personnel paré à toutes épreuves, techniquement apte et toujours en éveil. Des qualités particulièrement recherchées lors des recrutements. En effet, une bonne base technique est requise pour prétendre à une carrière de mécanicien d'avions dans l'Armée de l'Air. Ce domaine soumet au préalable les candidats à des tests psychotechniques rigoureux. Après le recrutement, et grâce à la coopération, l'Armée de l'Air bénéficie des bourses qui donnent lieu à la maturation de la formation dans des écoles à travers le monde : cours spécial de l'École de l'Air à Salon de Provence en France ; École de formation des spécialistes de l'Armée de l'Air à Rochefort en France ; École hellénique de l'Air en Grèce ; École Royale de l'Air au Maroc ; Denel Aviation en Afrique du Sud⁴¹. Ce domaine regorge d'une palette de spécialités : Ingénieur Télémechaniciens⁴² ; Mécaniciens Avioniques⁴³ ; Mécaniciens Vecteurs⁴⁴ ; l'Armurier⁴⁵ ; le Chaudronnier⁴⁶ ; l'Électrotechnicien⁴⁷. Ce domaine est ouvert depuis 2013 aux femmes, on peut donc comprendre que ce soient les hommes qui dominent dans ces spécialités.

⁴¹ J.L. Mounyol., "Le personnel Non-navigant spécialiste : les hommes de l'ombre", *Armée de l'Air infos*, n°011, mai 2016, pp. 32-33.

⁴²Ingénieur Télémechanique : Cette spécialité donne une vue d'ensemble sur le fonctionnement d'un aéronef. L'ingénieur acquiert les outils pour la gestion efficace de la maintenance d'aéronefs ainsi que le suivi minutieux de la documentation. Dans la maintenance des aéronefs, son rôle principal est la répartition des tâches en fonction de la zone de travail et de différentes spécialités. En ce qui concerne le suivi de la documentation, il s'assure que tous les travaux effectués sont en accord avec la documentation du constructeur. Il est chargé du suivi des équipements spécifiques sur un aéronef et de la programmation des visites régulières et des inspections sur l'appareil. Cf. *Armée de l'Air infos*, n°011, mai 2016.

⁴³Mécanicien Avionique : C'est un technicien spécialiste de l'avionique des aéronefs. Les circuits électriques et électroniques, les équipements de bord électriques et électroniques et de radiocommunication. Il assure l'entretien et le dépannage du câblage de bord. Cf. *Armée de l'Air infos*, n°011, mai 2016.

⁴⁴Un Mécanicien vecteur : est spécialiste dans l'entretien de la cellule, des ensembles mécaniques, des arbres de transmissions mécaniques, de la timonerie et du groupe moteur d'un aéronef.

⁴⁵L'Armurier : il est garant de l'entretien et de la maintenance de toutes les armes et systèmes d'armement embarqués sur un aéronef. Il n'intervient qu'au moment où les aéronefs doivent être armés. Dans certains cas, il peut subir une transformation spécifique dans la maintenance et l'entretien des missiles et autres armes électroniques embarquées sur aéronef. Cf. *Armée de l'Air infos*, n°011, mai 2016.

⁴⁶Le Chaudronnier : il travaille aux réparations sur la structure même de l'aéronef ainsi que sur tous les ensembles mécaniques avionnés. Il apporte son assistance au mécanicien vecteur. Il travaille aussi sur la modélisation des systèmes mécaniques. Cf. *Armée de l'Air infos*, n°011, mai 2016.

⁴⁷ L'Électrotechnicien : il est chargé de l'entretien des systèmes automatisés, des systèmes électroniques aux circuits imprimés et intégrés. Il est d'une grande aide pour le technicien avionique dans la maintenance des systèmes électroniques. Cf. *Armée de l'Air infos*, n°011, mai 2016.

Photo 11: Un mécanicien avionique en pleine maintenance



Source : Armée de l’Air, 60 ans d’ascension, Document d’information.

Les femmes représentent 1% du personnel-non navigant mécanicien d’avion, car la demande en termes de disponibilité et de travail semble être peu compatible avec leur différent besoin. Loin d’être incompétente, mais tout réside dans le choix de carrière.

Faire carrière dans l’Armée de l’Air est désormais possible aux femmes et surtout avec la prise en compte du genre dans les Armées. Les hommes et les femmes sont partenaires dans la marche de l’Armée de l’Air vers l’excellence comme en témoigne cette photo :

Photo 12: Hommes et femmes dans l'Armée de l'Air lors de la parade au Boulevard du 20 mai 2015.



Source : Archives Privées du Capitaine de Vaisseau Sylvain Ndutumu

Dans l'imagerie populaire, quand on parle de l'Armée de l'Air, on voit uniquement les avions et les pilotes. Ces deux entités se trouvent principalement dans la spécialisation la plus prisée dans la *Cameroon Air Force* à savoir le personnel navigant.

2.2. Dans le personnel navigant

Au rang des missions de l'Armée de l'Air camerounaise, figure en bonne place la surveillance, la protection et la défense de l'espace aérien. Un défi quotidien qui justifie l'achat de nouveaux composants aériens pour élargir sa flotte. L'exploitation de ces vecteurs nécessite absolument une ressource humaine qualifiée répondant aux normes internationales et ayant des qualifications techniques adaptées. Cette ressource humaine que constitue le personnel navigant travaille pour la plupart dans les Bases Aériennes (BA). La BA est l'outil de combat de l'Armée de l'Air. Son organisation est adaptée à la souplesse et à la rapidité de l'emploi de l'arme aérienne. Elle est en permanence opérationnelle, le Cameroun compte six bases aériennes et les unités navigantes s'y déploient activement. L'Armée de l'Air n'est pas une armée comme toutes les autres, c'est ce qu'il faut comprendre dans cette déclaration :

Plusieurs qualités font de l'Armée de l'Air une armée spécifique : sa réactivité et sa rapidité d'intervention, mais aussi la puissance de ses forces et sa capacité à déployer ses unités sur une grande distance. Ses moyens aériens peuvent remplir de nombreuses missions différentes et s'adapter avec souplesse à n'importe quelle situation. Elle peut enfin s'appuyer sur une grande précision de tir, une technicité avancée et surtout, son réseau de bases aériennes, véritables outils de combat⁴⁸.

⁴⁸ Bayoi Mang, "Armée de l'Air ...", p.29.

Eu égard de ce qui précède, faire carrière parmi le personnel navigant demande une formation de pointe. Cette formation qui va permettre de manipuler les appareils du parc aérien camerounais constitué de nombreux types d'aéronefs : des avions de combats (Alpha jet), des avions de transport (C130, CASA), des avions de liaison (MA60), des hélicoptères (M117, PUMA, Z9, BELL...) ⁴⁹.

Dans l'Armée de l'Air, le personnel navigant s'exprime selon le chapitre premier du Décret n°2002/037 du 14 février 2002 ⁵⁰. A cet effet, les forces aériennes sont constituées des escadrons et des escadrilles. Pour le dernier cas, l'article 8 mentionne : l'escadrille est une unité opérationnelle et organique de l'Armée de l'Air. Elle est composée de deux à six aéronefs installés dans des Bases Aériennes au sein des Régions Militaires Interarmées, elle peut agir indépendamment du découpage territorial. Il existe des Escadrilles de Chasse et d'Appui : son personnel est chargé d'effectuer des missions d'entraînement, de chasse et d'appui ; Transport et d'Assaut : cette escadrille est chargée d'effectuer des travaux de logistique, de transport, de parachutage, d'évacuation sanitaire et des missions humanitaires en temps de besoin ; Liaison et d'Observation : elle est chargée d'effectuer des missions de liaison, d'observation et d'évacuation sanitaire ; Reconnaissance : cette escadrille est chargée d'effectuer des missions de reconnaissance ; d'Hélicoptères Anti-char : chargée d'effectuer des missions d'entraînements et de lutte antichars ⁵¹. Dans ces constituants principaux où s'exprime le personnel navigant, l'homme et la femme y évoluent, mais à des niveaux hautement différents, comme le démontre ce tableau.

⁴⁹*Ibid.*

⁵⁰ AMD, Document interne SHA, Décret n°2002/037 du 14 février 2002 portant création et organisation des forces de l'Armée de l'Air

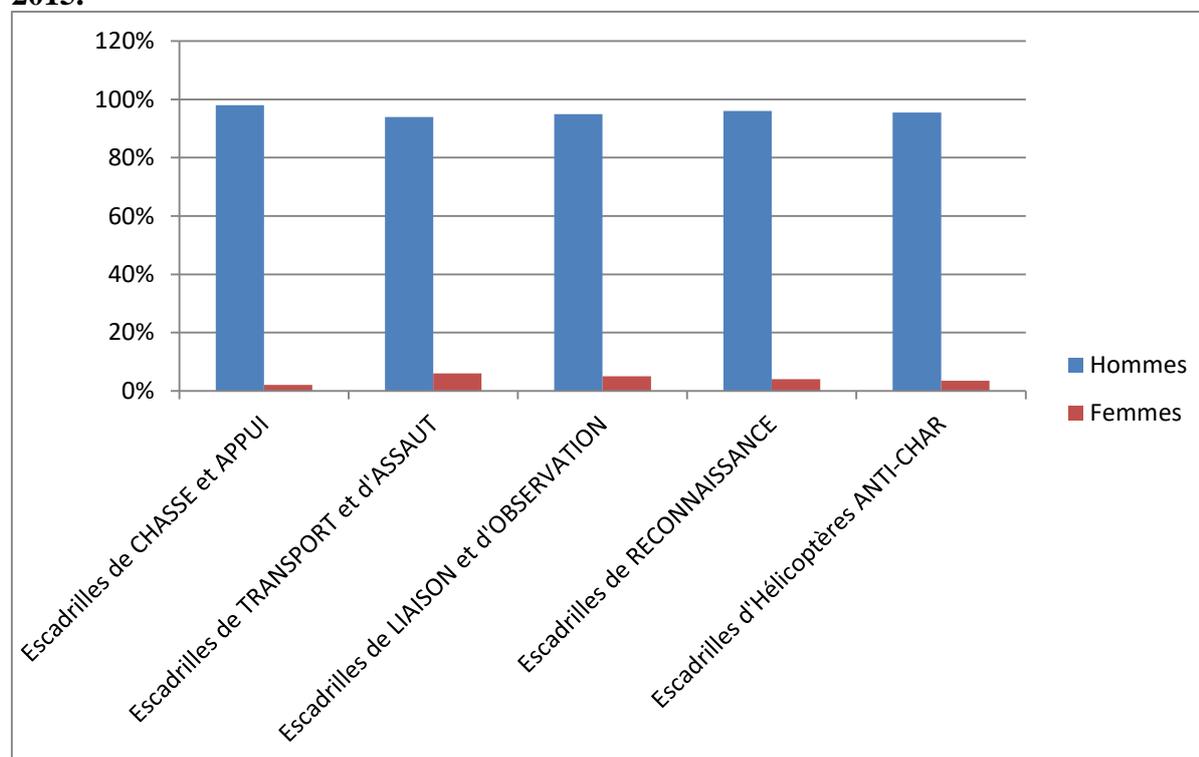
⁵¹ AMD, Document interne SHA, Décret n°2002/037 du 14 février 2002 portant création et organisation des forces de l'Armée de l'Air.

Tableau 11: Proportion de responsabilisation en termes de genre dans le personnel navigant de l'Armée de l'Air en 2015.

Responsabilités	pourcentages	
	Hommes	Femmes
Escadrilles de chasse et appui	98%	2%
Escadrilles de transport et d'assaut	94%	6%
Escadrilles de liaison et d'observation	95%	5%
Escadrilles de reconnaissance	96%	4%
Escadrilles d'hélicoptères anti-char	95,50%	3,50%

Source : AMD, État-Major de l'Armée de l'Air

Graphique 7: Proportion de l'attribution des responsabilités au personnel navigant en 2015.



Source : AMD, État-Major de l'Armée de l'Air

Le graphique qui précède présente la situation de la responsabilisation en termes de genre dans l'Armée de l'Air. On peut voir qu'il y règne une grande domination masculine. Les hommes sont à plus de 80% dans tous les services de ce domaine. Les femmes ne dépassent pas les 10%, or les deux reçoivent la même formation et subissent les mêmes entraînements sur les spécialités des personnels navigants. À l'entrée à l'EMIA, les diplômés sont les mêmes, en termes d'avancement et de stage il y'a égalité, mais dans la responsabilisation les écarts se

normalisent. Cela s'explique par plusieurs raisons notamment celles conjoncturelles et celles structurelles. Pour ce qui est des raisons structurelles, Rostand Abate Mefo'o confie :

C'est l'arrivée tardive dans un système jadis dominé par les hommes, dont il a fallu un peu plus de temps aux femmes pour prendre leurs marques. Aussi, le complexe même des femmes à s'imposer devant un parterre d'hommes limite leur expression dans certains domaines comme celui de faire carrière parmi le personnel navigant⁵².

Les femmes ne constituent pas plus de 10% du personnel navigant, car sur le plan conjoncturel selon les militaires de l'air, les femmes n'aiment pas les difficultés, ou leur force physique ne permet pas l'exercice de certaines responsabilités.

L'image de la femme présentée dans les écrits européocentristes comme le « sexe faible » est ancré dans les sociétés, bien que le genre soit venu bousculer certaines considérations, il n'en demeure pas moins évident que la femme n'est pas encore exploitée à sa juste valeur en sociétés. Comme le dit Ndzono Atangana Jean de Dieu :

Au Cameroun, le concept de l'égalité de sexe existe mais il reste à prouver que l'homme reste et demeure celui qui affronte le plus de difficultés que la femme. Et c'est la raison qui limite la prise en compte effective du genre dans la responsabilisation dans l'armée, surtout dans les postes sensibles comme la navigation⁵³.

En plus des responsabilités sur le plan familial comme énoncé plus haut qui limite l'action des femmes et encourage son orientation dans certains domaines de l'armée, l'exploitation de la ressource humaine dans l'Armée de l'Air tient beaucoup compte de la forme physique pour ce qui est du personnel navigant. A missions spécifiques, besoins spécifiques et dans l'armée comme le dit ce militaire : « les forces de défense ont des missions bien définies qui pour être remplies, nécessitent une ressource humaine appropriée. Certaines missions demandent plus le physique (champs de bataille) d'autres plus d'intellect (médecine, pilotage) ou combinent les deux et voir même faire appel à d'autres critères »⁵⁴. Les escadrilles formant des unités opérationnelles ou la propension au combat sont toujours d'actualité, le personnel qui y est engagé doit pouvoir être disponible et paré à toutes formes de sacrifice. Or, dans l'Armée de l'Air, la femme est présentée comme celle « dont la nature ne lui permet pas la souffrance et opération veut dire souffrance avant d'attendre une éventuelle récompense. Mais la femme semble fuir cette souffrance pour parfois faire valoir d'autres atouts non conventionnel pour éviter les postes à responsabilités ardues »⁵⁵. Cependant, les femmes ne s'inscrivent pas dans cette vision rigide ou pseudo misogynne, pour la majorité, l'armée doit

⁵² R. Abate Mefo'o, 27 ans, Sergent, Mécanicien avionique, Yaoundé, 15 septembre 2020

⁵³ Ndzono Atangana Jean de Dieu, 42 ans, Capitaine, Médecin militaire, Sangmélina, 14 février 2020.

⁵⁴ Abate Mefo'o, 15 septembre 2020

⁵⁵ Sekem Pierre, 28 ans, Lieutenant, Expert en système informatique, Yaoundé, 05 novembre 2020.

donner la chance aux femmes avant de juger de leur incompatibilité avec certains emplois. L'une d'elle pense que :

Si les femmes ont les mêmes formations que les hommes, elles doivent se mouvoir sur le terrain ou dans le domaine où elles ont été formées au même titre que leur collègue de l'autre sexe. Mais vu la configuration des rapports de genre dans l'armée, la femme reste considérée comme un être inférieur même ayant subi la même formation et étant même sortie major⁵⁶.

La politique genre est une réalité dans les FD en générale et dans l'Armée de l'Air en particulier. Si à la base, le métier des armes était fait pour les hommes, cependant avec le phénomène d'égalité de chance, les femmes revendiquent tous les domaines de l'armée⁵⁷, cela prouve que le genre participe au changement du visage de l'Armée de l'Air. Lui emboitant le pas, cet informateur pense que : « les femmes occupent de plus en plus de postes dans les domaines complexes des Armées, il ne faudrait pas aussi oublier le caractère de notre culture africaine qui voudrait que l'homme protège sa femme. L'ouverture de tous les postes de manière égale viendra progressivement »⁵⁸. Cette vision est vraie, car dans l'Armée de l'Air, les femmes commencent à effectuer des tâches qui jadis leur étaient fermées, c'est ce qu'illustrent ces images :

Photo 13: Quelques femmes ayant conquis des postes parmi le personnel navigant :

Le Capitaine Mewouo Mirabelle, une des très rares femmes pilotes au Cameroun



Source : *Honneur et Fidélité*, Magazine des Forces de Défense Camerounaises, décembre 2016, p.117

⁵⁶ F. Mewouo, 34 ans, Commandant, Pilote de transport, Yaoundé, 14 septembre 2020.

⁵⁷ F. Ngu Batum, 38 ans, Lieutenant-colonel, Gestionnaire du matériel technique, Yaoundé, 05 septembre 2020.

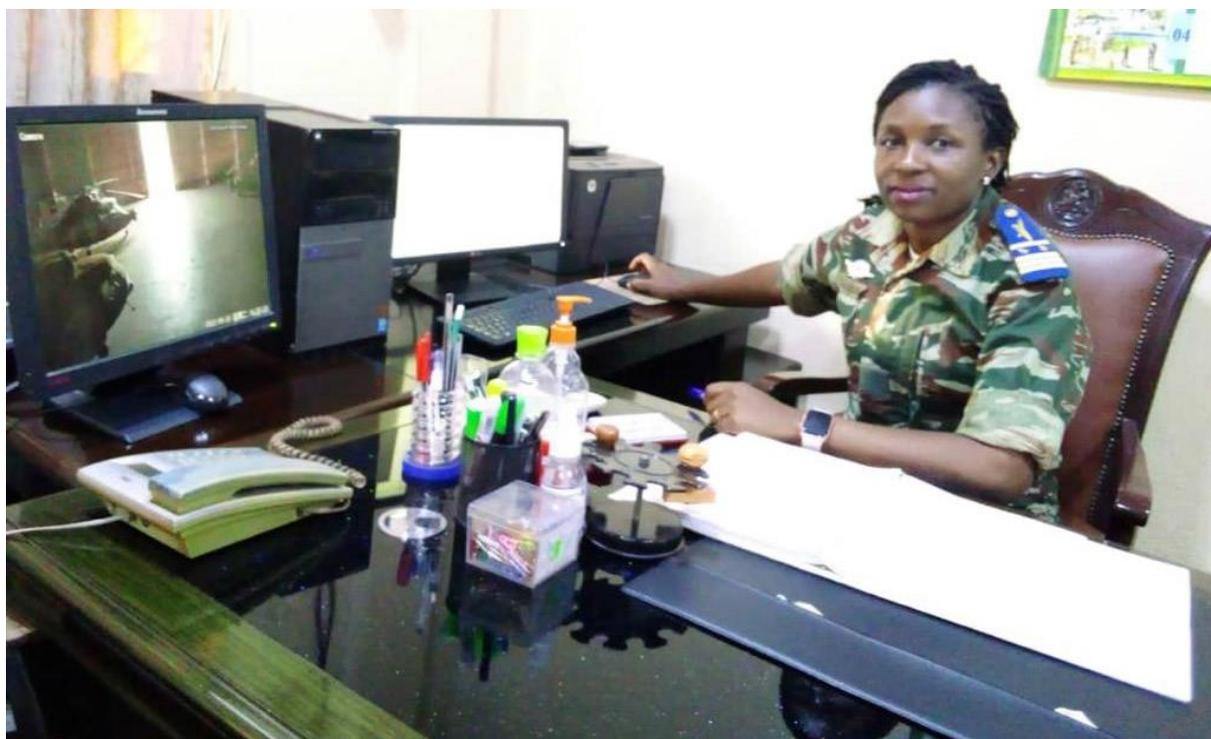
⁵⁸ S. Bahane, 29 ans, Sous-lieutenant, Cadre Bureau logistique, Yaoundé, 05 septembre 2020.

Le Lieutenant Guemkam : Premier personnel pilote d'Hélicoptère



Source : Archives privée, Service Historique Armée de l'Air.

Commandant Mpinwa Moabande : Premier personnel Féminin Ingénieur Aéronautique



Source : Archives privée, Service Historique Armée de l'Air.

Commandant Mewouo : Premier personnel féminin Pilote de Transport



Source : Archives privée, Service Historique Armée de l'Air.

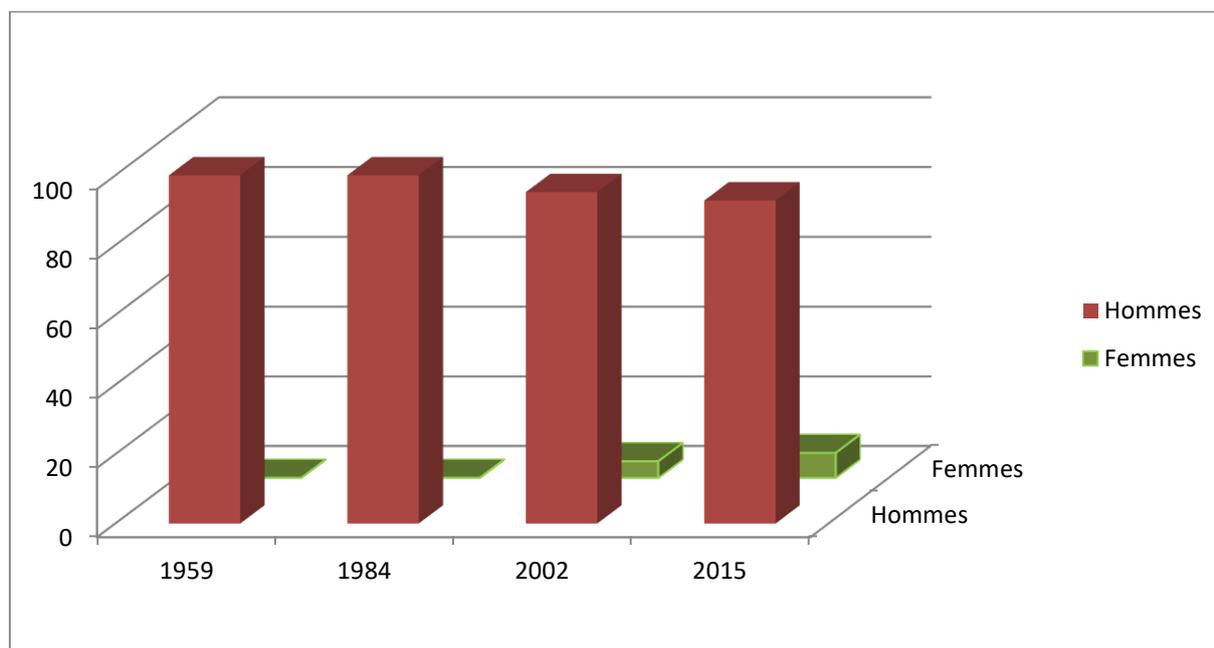
L'occupation des postes jadis réservés va de pair avec l'ascension hiérarchique. En effet, l'Armée de l'Air compte des femmes à presque tous les niveaux de la hiérarchie, bien qu'il subsiste quelques limites à leur ascension.

Tableau 12: hommes et femmes dans l'Armée de l'Air entre 1959 et 2015

Années	Pourcentages	
	Hommes	Femmes
1959	100%	0%
1984	100%	0%
2002	95.2%	4.8%
2015	92.8%	7.2%

Source : AMD, État-Major de l'Armée de l'Air

Graphique 8: Proportion hiérarchique en termes de genre dans l'Armée de l'Air entre 1959 et 2015



Source : AMD, État-Major de l'Armée de l'Air

Le graphique qui précède permet de se féliciter de la présence des femmes dans l'Armée de l'Air. Certes leur proportion n'excède 10% qu'au rang des Militaires du rang, mais cela peut s'expliquer comme énoncé plus haut par l'orientation des carrières des femmes dans le domaine administratif ou l'ascension hiérarchique varie selon plusieurs critères. L'évolution est à encourager, car en 2015, la part des femmes évolue et cette évolution va s'accroître avec les nouvelles vagues de recrutement et concours.

La faible progression des femmes dans la représentation hiérarchique incombe à leur entrée tardive dans le corps et les spécificités de cette armée. C'est dans ce sens que semble abonder cet informateur :

L'Armée de l'Air est une force d'intégration. Les hommes et les femmes peuvent de manière volontaire faire carrière sans aucun préjugé. À l'arrivée tardive s'ajoute les tests psychotechniques dont sont soumis tous militaires désireux de faire carrière dans l'Armée de l'Air camerounaise. À cela très peu d'hommes et de femmes satisfassent, mais comme la demande en personnel est toujours importante chez les hommes, il est certainement logique qu'il soit plus en nombre en tout. Un petit exemple : pour un concours où 20 postes sont à pourvoir et où la politique des « quotas » et de « l'équilibre régionale » accorde une certaine proportion aux femmes (5 places par exemple), il n'y aura même pas 3 femmes. L'Armée en générale reste ouverte aux deux sexes, mais à chacun de jouer sa partition⁵⁹.

L'homme et la femme font carrière dans l'Armée de l'Air à des proportions diverses, cela est la résultante de plusieurs causes. Avec la prise en compte du genre, l'Armée se veut

⁵⁹ Anonyme, 64 ans, Yaoundé, 05 octobre 2020.

démocratique de par la participation des hommes et des femmes au rayonnement de cette institution républicaine. L'égalité de chance est une réalité dans toutes les armées y compris dans la *Navy camerounaise*.

III. L'Armée Marine : une force navale dont la complexité n'empêche la prise en compte du genre

La force de l'Armée Marine voit le jour suite à un besoin de sécurisation des approches maritimes camerounaises. Elle voit le jour le 5 mai 1961 avec la réception par l'Etat du Cameroun de trois unités navales : « La Patrie du Cameroun », « l'Indépendance » et « La Réunification ». Confiée dès cette naissance à l'assistance technique française, elle passe sous commandement camerounais à partir de l'année 1973. Plusieurs réformes viendront ensuite modeler sa taille et son fonctionnement, lui permettant de s'adapter aux défis de son temps⁶⁰. Composante des FD dont l'emploi requiert principalement l'utilisation des milieux marins et maritimes, elle se doit d'être une organisation de pointe eu égard de la ressource humaine qui la compose.

1. Organisation de la Marine nationale

La marine nationale est organisée avec des composantes bien structurées, afin de remplir un parterre de missions. Elle voit le jour en mai 1961, c'est une armée hautement spécialisée qui requière un personnel techniquement formé et un matériel extrêmement coûteux.

1.1. Composantes

L'Armée Marine comprend : les Forces de surfaces ; les Forces de Fusiliers Marin et de Palmers de Combat ; les Éléments de Soutien.

Les Forces de Surface sont créées au sein de la Marine Nationale, elles comprennent des Flottilles, des Divisions de Bâtiments et d'Embarcation⁶¹. Les Forces de surfaces sont chargées principalement de la défense maritime ; elles participent avec les autres Forces de Défense à la défense des eaux intérieures (fleuves, lacs, eaux des criques) ; elles conduisent également l'action de l'État en mer. Les Flottilles sont des Formations Organiques et Opérationnelles de la Marine regroupant au moins deux divisions de Bâtiments ou d'Embarcations. Il existe des Flottilles de Combat composées de Divisions de Patrouilleurs ; des Flottilles de Surveillance composées de Division de Vedettes ; des Flottilles de Soutien et de Transport composées de

⁶⁰ L. Koungou, *Défense et sécurité nationale en mouvement, dynamique des réformes, mutation institutionnelle en Afrique subsaharienne*, Paris, l'Harmattan, 2010, p. 99.

⁶¹ AMD, Documents internes du SHA, décret N°2002/036 du 04 février 2002 portant création et organisation des Forces de la Marine Nationale.

Divisions de Bâtiment, de Transport et de Division d'Embarcations. Sont créées au niveau de la RMIA 1 : la 11^{ème} Flottille de combat qui comprend (la 111^{ème} et la 112^{ème} Division de Combat) ; la 12^{ème} Flottille de Surveillance qui comprend (la 121^{ème} et la 122^{ème} Division de Surveillance) ; la 13^{ème} Flottille de Soutien et de Transport qui comprend (la 131^{ème} et la 132^{ème} Division de Soutien de Transport). Au niveau de la RMIA 2 : la 21^{ème} Flottille de combat qui regroupe en son sein (la 211^{ème} et la 212^{ème} division de Combat) ; la 22^{ème} Flottille de Surveillance qui comprend (la 221^{ème} et la 222 Division de Surveillance) ; la 23^{ème} Flottille de Soutien et de Transport qui comprend (la 231^{ème} et la 231^{ème} Division de Soutient et de transport)⁶².

Les Forces de Fusiliers Marin et de Palmers de Combat sont placées sous l'autorité d'un Commandant avec des assistants. Elles sont chargées de la participation à des opérations terrestres à partir de la mer ; de la participation à des opérations terrestres aux ordres du commandant des opérations militaires ; de la protection des sites sensibles ; des opérations de type commando. Dans la RMIA 1 il y'a le 11^{ème} Bataillon de Fusiliers Marins (formation spécialisée dans les opérations terrestres à partir de la mer et dans la protection des sites sensibles (BAFUMAR) formé par la transformation du 21^{ème} Bataillon de Fusiliers Marins Commando (BAFUMACO), dont le poste de Commandement est fixé à Campo. La RMIA2 comprend le 21^{ème} Bataillon de Fusiliers Marin (BAFUMAR) formé par la transformation du 11^{ème} Bataillon de Fusilier Marin Commando (BAFUMACO), dont le poste de Commandement est fixé à Ekondo-Titi ; le 22^{ème} Bataillon de Fusiliers Marins (BAFUMAR) formé par la transformation du 12^{ème} Bataillon de Fusiliers Marin Commando (BAFUMACO) dont le poste de Commandement est fixé à Mundemba ; la Compagnie des Palmers de Combat (COPALCO) dont le poste de Commandement est fixé à Issongo. Elle est en charge des opérations de type commando ; de la reconnaissance et de la recherche du renseignement en profondeur ; de la participation à des opérations aux ordres du commandant des Opérations Militaires.

Les Éléments de Soutien et de Formation sont constitués : des Bases Navales ; et des Organismes Spécialisés. Les Bases Navales sont des lieux de stationnement des Forces de la Marine et des moyens de soutien répartis éventuellement en Unités et Formations. Le décret de 2002 a créé les Bases Navales de Douala, Limbe et Kribi. Les Bases Navales doivent garantir la présence et la souveraineté de l'État dans leurs zones d'action. Pour cela, elles doivent détacher des éléments opérationnels avancés. Ces éléments, mis en œuvre par le Chef d'État-

⁶² AMD, Documents internes du SHA, décret N°2002/036 du 04 février 2002 portant création et organisation des Forces de la Marine Nationale.

major de la Marine sur ordre du Chef d'État-major des Armées, sont constitués en fonction des missions qui leur sont confiées et peuvent être engagé partout à partir des Bases Navales. Au sein des Bases Navales, il existe d'autres structures qui participent au bon fonctionnement de la base. Les Organismes Spécialisés de la Marine nationale comprennent : les Chantiers Navals ; les Ateliers Navals ; Écoles et Centres d'Instruction ; les Centre Opérationnels de Surveillances Côtière.

1.2. Missions

La Marine Nationale remplit aux côtés des autres Forces de Défense auxquelles elle apporte son soutien, des missions de défense des intérêts de la nation, notamment la surveillance, la protection et la défense des espaces maritimes nationaux, fluviaux et lacustres, et des installations essentielles à la vie de la Nation placées à proximité immédiate du littoral (plateformes pétrolières...). Elle a également pour mission de conduire l'action de l'État en mer en liaison avec d'autres administrations. Entre autres : des missions de services publique telles que la recherche et le sauvetage en mer, la protection de l'environnement, la sécurité de la navigation et l'assistance aux navires en détresse. Elle a aussi des missions de police générale telles que la police des pêches, la lutte contre les trafics en tous genres⁶³. Pour accomplir ses missions régaliennes, la Marine Nationale doit satisfaire à deux exigences : être informée en permanence de ce qui se passe en mer : c'est le *Maritime Domain Awareness* (MDA) et contrôler en permanence ses unités déployées en mer : c'est le *Command & Control* (C 2)⁶⁴. Aussi, en plus de ses missions fondamentales : la surveillance, la protection et la défense des espaces maritimes nationaux, fluviaux et lacustres, des installations essentielles à la vie de la Nation placées à proximité immédiate du littoral ; la conduite de l'action de l'État en mer en liaison avec les autres administrations ; le soutien des autres Forces de Défense. La Marine Nationale est également impliqué dans l'assistance aux populations en difficulté ; la recherche et le sauvetage des vies en mer ; l'aide humanitaire lors des catastrophes naturelles ; la régulation et le contrôle du trafic maritime ; la police des pêches dans notre Zone Économique Exclusive (ZEE) ; la lutte contre l'immigration clandestine et contre tout genre de trafics illicites ; la lutte contre la piraterie et le terrorisme international. Ancré dans le Golfe de Guinée, l'espace maritime camerounais est un lieu de transit par excellence. C'est un lieu d'activités économiques diverses, un lieu où la souveraineté du Cameroun doit se manifester par une présence effective et quotidienne. Il est donc possible de comprendre les innovations parmi lesquelles : transfert

⁶³ H. Tientcheu Ntichi, "Dispositif de surveillance côtière de la Marine Nationale, fruit de la coopération", *Pompons Rouges*, n°011, Magazine d'Informations et de Liaison de la Marine Nationale, 2018, p.10.

⁶⁴*Ibid.*

de l'État-Major de la Marine à Yaoundé ; activation de la notion de « l'action de l'État en mer » ; mise sur pied à la Marine de deux Forces représentant les composantes maritimes et terrestres de la taille d'une brigade d'infanterie : les Forces de Surface composées de plusieurs Flottes remplaçant la seule Flotte de combat et de surveillance initiale ; les Forces de Fusiliers Marins et Palmiers de Combat rassemblant la composante terrestre (trois bataillons de Fusiliers Marins) et la composante Commando. La Compagnie des Palmiers et Nageurs de Combat (COPALCO) ; la création et l'extension des éléments de soutien et de formation ; extension des domaines de compétence des Bases Navales par des éléments opérationnels avancés qui peuvent être déployés en temps de besoin. La création d'un chantier naval à Douala ; l'activation d'un Atelier Naval dans chaque Base Navale ; la création de l'École d'Application des Officiers de la Marine à Douala et de l'École des Plongées à Issongo ; la création des Centres d'Industrie Navale de Spécialité de Douala et de Perfectionnement des Fusiliers Marins de *Man O War BAY*. Ces Centres existaient déjà, mais sans acte de création ; la création du Centre Opérationnel de Surveillance Côtière pour la Détection de tous les navires et aéronefs longeant les côtes camerounaises⁶⁵.

1. Attribution des responsabilités dans l'armée Marine

C'est un groupe de treize gendarmes de la brigade maritime qui ont constitué les premiers éléments de la marine nationale⁶⁶. La responsabilisation dans l'Armée Marine se situe à deux niveaux : le domaine administratif et le domaine de l'opérationnel ou encore celui du commandement. S'il est évident que ce corps est une armée pas comme les autres eu égard des hommes et des femmes qui la composent et des missions qui lui sont assignées, il n'en demeure pas moins vrai que cette armée est à l'image des autres armées dans l'emploi des hommes et des femmes de sa ressource humaine. Dans l'administration, les hommes et les femmes participent à divers niveaux au bon fonctionnement du corps et dans le commandement, il semble régner une plus grande visibilité pour les hommes.

3.1. Dans l'administration

L'administration est un domaine dans lequel se planifie la plupart des activités de l'Armée Marine. On y retrouve des hommes et des femmes dans tous les services à des niveaux de responsabilité variée. Si le maître mot de l'Armée en générale et dans la Marine en particulier est la compétence, les femmes ont des compétences qui leur permettent depuis leur intégration

⁶⁵ G. Ngouah N'gally., "La marine Nationale, cap vers l'avenir", Honneur et Fidélité, Numéro Spécial, Magazine d'information des Forces de Défense Camerounaise, 2005, pp. 23-24.

⁶⁶ D. Abwa, *Sadou Daoudou parle*, Yaoundé, Université Catholique d'Afrique Centrale, 2001, p. 79.

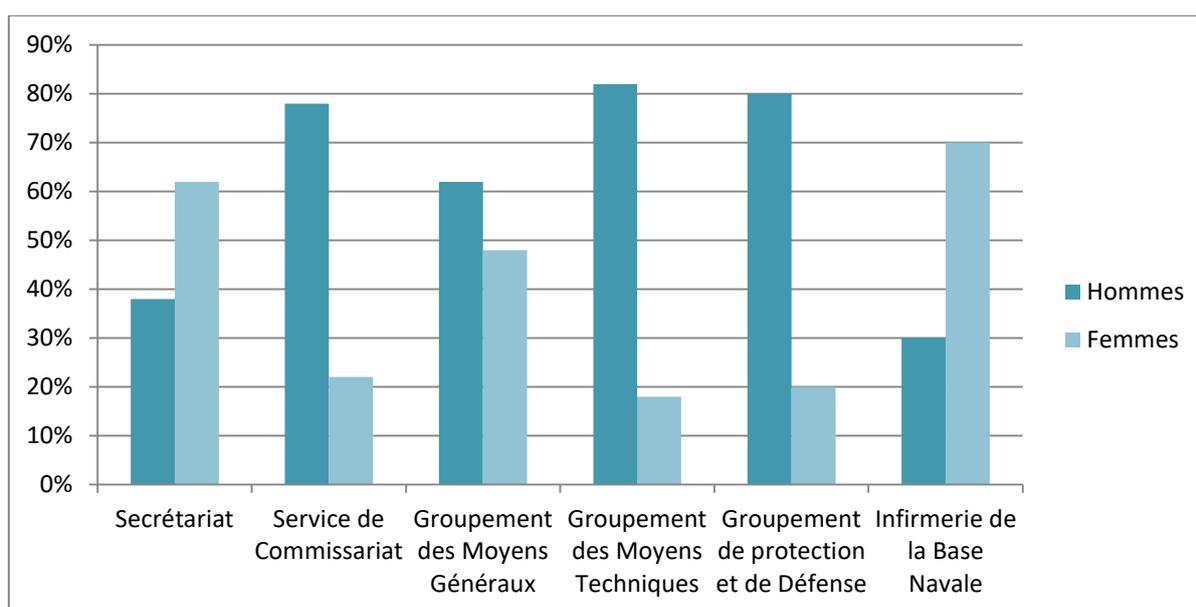
de faire carrière dans les différents services de l'Armée Marine. En plus des services centraux (État-major de l'Armée Marine), le travail administratif se concentre aussi dans les Bases Navales. Ainsi, la Base Navale comprend les services tels que : le Secrétariat ; le Service du Commissariat ; le Groupement des moyens de Commandement ; le Groupement des Moyens Généraux ; le Groupement des Moyens Techniques ; le Groupement de protection et de Défense et l'Infirmierie de la Base. Dans ces services, l'homme et la femme jouent un rôle indéniable depuis l'intégration de la gent féminine dans ce corps. Mais avec la prise en compte du genre et les soucis pour l'Armée de tendre vers plus de démocratie, la femme est intégrée depuis les réformes de 2001 et 2002 avec une plus grande visibilité de carrières. Le tableau ci-dessous en est une illustration :

Tableau 13: Hommes et femmes dans l'administration de la marine en 2015

Responsabilités	Pourcentages	
	Hommes	Femmes
Secrétariat	38%	62%
Service de Commissariat	78%	22%
Groupement des Moyens Généraux	62%	48%
Groupement des Moyens Techniques	82%	18%
Groupement de protection et de Défense	80%	20%
Infirmierie de la Base Navale	30%	70%

Source : AMD, État-major de l'Armée Marine.

Graphique 9: proportion des hommes et des femmes dans les services sur le plan administratif dans les Bases Navales dans la Marine en 2015



Source : AMD, État-major de l'Armée Marine.

Dans ce graphique, les hommes restent dominants dans la plupart des services. Leur part reste élevée dans les services de choix. La Marine également utilise la femme dans les services qui sont à l'image de son rôle social. Le secrétariat et l'infirmierie sont des domaines où celles-ci dominent l'homme. Eu égard de ce qui précède, la Marine bien que représentant un corps assez complexe, a décidé de la féminisation de ses services. Et il reste vrai que la formation surtout pour ce qui est du domaine administratif, reste accessible à la mixité. Mais comment comprendre qu'au moment de jouir des avantages des formations reçues, avec les mêmes aptitudes, les hommes soient plus sollicités ? N'est-ce pas là une sorte de chosification de la valeur de la formation féminine ? Ou encore une négation de la fiabilité des formations féminine ? Au demeurant, qui forme ? C'est l'Armée, c'est l'institution. Doit-on dire que les FD en générale et la Marine en particulier forment mal les femmes ? Où c'est la femme qui ne valorise pas suffisamment ses potentialités en choisissant les domaines qu'on peut qualifier de « peu contraignant » ? Mais dans un domaine aussi réglementé par la discipline comme l'est le sacerdoce, peut-on parler de choix ou d'imposition ? L'Armée Marine devrait pouvoir valoriser cette compétence reçue par ses militaires grâce aux formations qu'elle a elle-même administré ou à fait subir par les partenaires. Le genre voudrait que le sexe deviennent une abstraction, que soit valoriser l'apport de l'Homme dans le construit sociale fut-il militaire.

La Base Navale est le lieu par excellence d'expression des hommes et des femmes au cours de leur carrière dans l'Armée Marine. L'attribution des responsabilités sur la base de la division sexuelle du travail a beaucoup évolué depuis la féminisation. Il est facile de voir que la femme est représentée dans tous les postes de responsabilités nonobstant certaines fluctuations au niveau des services « clés ». Les enquêtes de terrain ont montré que les militaires femmes s'engagent dans la marine pour plusieurs raisons. Certaines à cause de l'uniforme « blanc », d'autres par suivisme et très peu par vocation. C'est ce que peut laisser entendre la confiance d'Ameuguele Diane Françoise : « l'Armée marine est celle qui m'a le plus intéressé de tous les corps des Forces de Défense, cela à travers son uniforme et les défilés du 20 Mai »⁶⁷. Fotsing Chancelle abonde dans le même sillage : « il y'a des membres de ma famille qui sont des militaires de la Marine et c'est le marketing de ce corps qu'ils ont fait, qui justifie la présence du militaire que je suis dans cette armée aujourd'hui »⁶⁸. Eu égard de ces propos, il possible de croire que c'est la vocation vestimentaire ou celle du suivisme qui pourrait expliquer que même dans le domaine administratif au sein de la Marine, certains services notamment les

⁶⁷ Ameuguele Diane Françoise, 45 ans, Maitre Principal, Infirmière, Yaoundé, 05 septembre 2018.

⁶⁸ Fotsing Chancelle, 35 ans, Second Maitre, Secrétaire, Yaoundé, 05 septembre 2018.

Commissariats et les différents Groupements soient plus occupés par les hommes. En effet, dans ces services, la proportion des femmes est relativement faible, car le haut commandement mise sur la compétence et la disponibilité qui sont deux valeurs essentielles du militaire. La femme « limitée » par sa physiologie ne peut se donner à 100% dans certains services essentiels de la Marine.

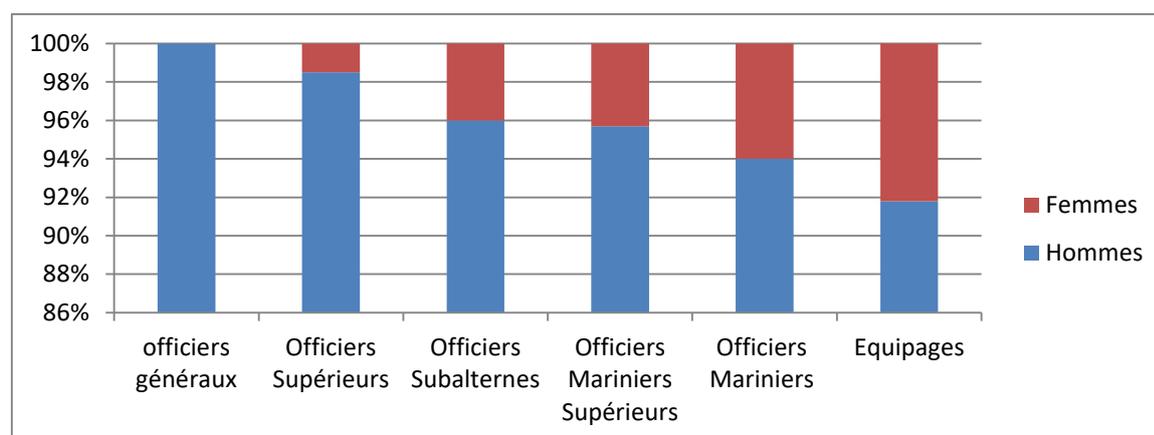
Avec la prise en compte du genre, la Marine assure mieux ses missions sur le plan administratif, car l'homme et la femme apportent une valeur ajoutée dans les différents métiers de cette armée. Les deux partenaires agissent de manière complémentaire parce qu'ayant reçu de l'avis militaire une formation mixte. Cependant, un regard sur l'ascension hiérarchique laisse voir que le rang des officiers généraux reste la chasse gardée des hommes en revanche, le reste des rangs compte des femmes. C'est ce qu'illustre le tableau ci-dessous :

Tableau 14: Hiérarchie dans la marine en 2015

Rangs	Pourcentages	
	Hommes	Femmes
Officiers Généraux	100%	0%
Officiers Supérieur	98.5%	1.5%
Officiers Subalternes	96%	4%
Officiers Mariniers Supérieurs	95.7%	4.3%
Officiers Mariniers	94%	6%
Équipages	91.8%	8.2%

Source : AMD, État-major de l'Armée Marine.

Graphique 10: Proportion hiérarchique en terme de genre dans l'Armée Marine en 2015



Source : AMD, État-major de l'Armée Marine.

Le graphique qui précède montre que la prise en compte du genre est une effectivité dans les FD en générale et dans l'Armée Marine en particulier. Il est facile de voir que la

proportion générale des femmes dans la Marine est faible eu égard du caractère exigeant des missions en mer et des opportunités de faire carrière. La Base Navale étant le lieu d'expression stratégique des forces de la Marine, compte plus de personnel féminin en tant qu'équipage. Loin de négliger cette fonction dans ce sens où ce personnel assure des tâches très essentielles dans le fonctionnement des Bases Navales. La proportion des femmes diminue au fur et à mesure qu'on monte sur le plan de la hiérarchie, pour disparaître au niveau des Officiers généraux. Cet état de choses confirme que l'intégration du genre bute encore sur des écueils que le haut commandement devrait restructurer.

Somme toute, la femme est bien ancrée dans la Marine camerounaise, elle effectue les missions à elle assignées depuis son intégration et surtout avec l'avènement de la professionnalisation. Bien qu'en nombre limité, l'Armée Marine valorise le genre et fait de cette politique son meilleur moyen pour valoriser les principes sociaux d'intégration et de démocratisation. C'est un corps où la femme s'affirme et valorise la pureté de l'uniforme qu'elle arbore consciente des engagements qui y émanent, c'est ce qu'il faut comprendre lorsqu'on jette un regard sur cette image :

Photo 14: Les femmes de la Marine Nationale au Boulevard du 20 Mai 2015.



Source : Archives Privées du Capitaine de Vaisseau Sylvain Ndutumu

La femme a démontré ses capacités de faire carrière depuis son entrée dans l'Armée Marine dans le domaine administratif et continue d'aspirer à plus de responsabilisation. Dans

l'armée le terrain et le commandement sont des domaines essentiels d'ascension hiérarchique, c'est pourquoi tout militaire souhaite être mis en évidence dans ce domaine.

3.2. Dans l'opérationnel et le commandement

La Marine est à l'image des autres Armées confrontée aux défis de son temps. Après les années de rudes conflits frontaliers de Bakassi, au cours desquelles la Marine Nationale camerounaise a assuré ses missions régaliennes, et la quasi-totalité du soutien logistique, ses actions contribuent désormais au développement de la Nation ceci dans le cadre de mise en œuvre de sa politique de sécurité globale et multisectorielle⁶⁹. La mutation de l'art de la guerre entraîne aujourd'hui une modernisation des armées, et la Marine est résolument tournée vers l'amélioration de ses capacités aéronavales, afin de permettre aux hommes et aux femmes de ce corps de mieux assurer leurs missions de terrain. L'aéronavale a une mission de dissuasion, où l'État assure à travers cette composante, la surveillance, le contrôle des espaces maritimes, fluviaux et lacustres. Elle met en exergue des manœuvres opérationnelles des aéronefs, des drones avec caméras embarquées et des hélicoptères⁷⁰. Sur le plan opérationnel, la Marine assure les missions : de projection de puissance : qui permettent la maîtrise de l'espace aéro-maritime et assure la défense aérienne ; la lutte antinavires et anti-sous-marine mais aussi le soutien des opérations aéroterrestres. L'opérationnel c'est aussi les missions de protection de l'action de l'État en mer à ce titre, la marine lutte contre le terrorisme et pollution maritime, les trafics illicites. Elle contribue aussi à la recherche et au sauvetage en mer des personnes et des biens ; elle contrôle aussi les éventuels embargos. L'opérationnel c'est en outre les missions de préventions : qui concernent la surveillance et la sécurisation des zones maritimes de souveraineté et la recherche de renseignements. A ces quatre missions s'ajoutent celles d'intervention qui consistent à identifier la menace, la localiser et la traiter dans le cadre de la lutte contre la criminalité maritime.

Depuis l'intégration des femmes dans la Marine, le domaine de l'opérationnel leur est ouvert mais eu égard du constat fait sur le terrain, les hommes sont plus sollicités pour assurer les missions jadis énoncées. L'Armée Marine étant une force de combat dont l'intervention est plus concentrée sur les eaux, il revient de s'interroger sur le rapport que les femmes entretiennent avec les eaux. Ne savent-elles pas nager ou alors ont-elles le « mal de mer » ? Les réponses à ces questions font comprendre que la Marine est une armée ou les missions sont

⁶⁹ P.P. Nkotto, "Vers une capacité Aéronavale", *Pompons rouges*, Magazine d'Information et de Liaison de la Marine Nationale, n°011, Mai 2018, p.38.

⁷⁰*Ibid.*

très exigeantes pour le corps humain et le corps de l'homme serait plus disposé à subir ces exigences eu égard de ses capacités morphologiques et physiologiques innées. C'est ce qu'on peut entrevoir quand Djob Kévine Brice affirme : « ce qui valorise la présence plus accrue des hommes dans les opérations de terrain c'est : le degré d'endurance des hommes au combat, les capacités physiques hors normes des hommes et le mental des hommes prêts à tout sur le terrain »⁷¹. Abondant dans le même sillage, Engamba Florian confie :

Les hommes se distinguent par leur aisance sur le terrain des opérations en mer, de par leurs capacités physiques naturelles supérieures aux femmes. Ces dernières sont plus à l'aise dans les tâches administratives. On l'éloigne également des opérations en haute mer, car sa sensibilité peut être un défaut pour le groupe. De plus, en zone éloignée et hostile, elle peut être une source de distraction pour les hommes⁷².

Au regard des affirmations qui précèdent, la femme semble ne pas avoir un rôle de choix à jouer dans l'opérationnel. Mais comme le rappelle Clausewitz⁷³, désormais, tous les moyens sont bons pour contraindre l'ennemi, et parmi ces moyens figure en bonne place la technologie, avec elle, les femmes tout comme les hommes peuvent combattre à arme égale. Cet avis est partagé par Endallé Clarence :

La Marine à l'instar des autres armées fait subir aux militaires des formations spécialisées, et de ces formations, les femmes sortent souvent major, alors il est évident que chaque militaire formé doit aller sur le terrain pour faire valoir ce qu'il a appris lors de la formation. Si dans l'Armée Marine seuls les hommes sont aptes pour le terrain ou l'opérationnel, alors je ne vois pas l'utilité de former des femmes au même pied d'égalité que les hommes. Que les hommes restent avec leur armée et que le haut commandement ne sollicite plus de femmes dans les concours et recrutements⁷⁴.

La participation opérationnelle doit se faire à arme égale afin de mieux pérenniser la prise en compte du genre. Les femmes s'en félicitent de ce qui est fait à leur égard, cependant, elles ne demandent pas de traitement de faveur, car le militaire professionnel et formé fut-il de la Marine doit valoriser sa formation. C'est dans cette logique que s'inscrivent les propos de Y. Chawa Yolande Yvana :

La Marine est une armée de professionnels formés et conscients de l'engagement à l'honneur et à la fidélité au service de la Nation, la femme n'est plus la mère au foyer passive de l'époque coloniale, elle s'exprime dans plusieurs corps de métier. C'est en toutes connaissances des risques que je deviens militaire et que je porte mon choix sur la Marine, car l'expérience de la mission en mer est ce qui me motive. Je suis consciente des risques mais j'ai conscience de ma formation⁷⁵.

Dans le domaine du commandement et de l'opérationnel, la prise en compte du genre permet la présence des hommes et des femmes dans la plupart des services. Cependant, on

⁷¹ Djob Kévine Brice, 29 ans, Enseigne de Vaisseau de 1^{ère} classe, Plongeur marin, Kribi, 06 août 2020.

⁷² Engamba Florian, 34 ans, Lieutenant de Vaisseau, Fusillier Timonier, Kribi, 03 août 2020.

⁷³ K. Clausewitz, *De la guerre*, Paris, Edition de Minuit, 1955, p. 23.

⁷⁴ Endallé Clarence, 54 ans, Capitaine de Corvette, Chef du bureau logistique, Kribi, 06 août 2020.

⁷⁵ Chawa Yolande Yvana, 45 ans, Enseigne de Vaisseau de 2^{ème} classe, Secrétaire, Kribi 04 août 2020.

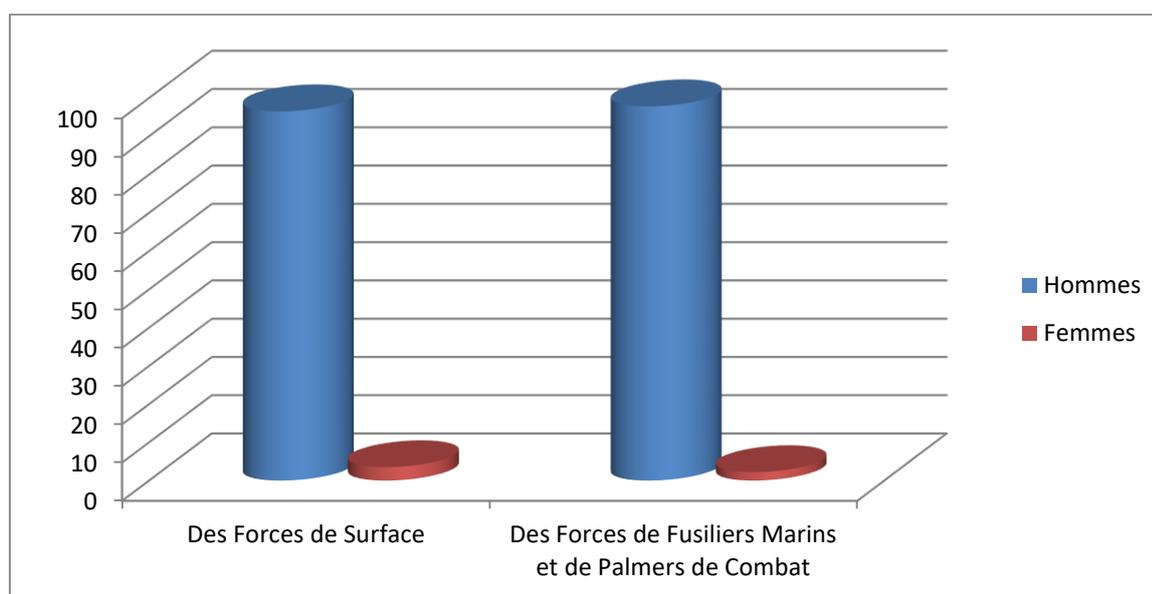
constate une forte concentration de la ressource humaine masculine. Le tableau qui suit en est une illustration.

Tableau 15: Répartition des responsabilités dans le domaine opérationnel en termes de genre en 2015

Poste de l'opérationnel	Pourcentages	
	Hommes	Femmes
Des forces de surfaces	96.5%	3.5%
Des forces de fusiliers marins et palmers de combat	97.8%	2.2%

Source : AMD, État-major de l'Armée Marine.

Graphique 11: Proportion hommes et de femmes dans les composantes opérationnelles de la Marine nationale en 2015



Source : AMD, État-major de l'Armée Marine.

Le graphique qui précède, permet de voir que la proportion des femmes est en dessous des 5%. Cette sous représentativité dans cette armée est l'œuvre de plusieurs facteurs dont quelques militaires expliquent de manière générale par la complexité du terrain et l'exigence surhumaine des opérations en mer. C'est ce qui ressort de l'affirmation de Bebda Samuel : « le contexte actuel oblige les forces de défense et surtout la Marine à projeter des forces efficaces sur le théâtre des opérations. Et les missions de l'armée demandent un personnel paré à toute épreuve et ce connaissant la sensibilité des femmes, il est normal de les écarter de certaines opérations sensibles »⁷⁶. La sensibilité de la femme cependant n'est pas une fatalité et les

⁷⁶ Bebda Samuel, 32 ans, Maitre principale, Moniteur, Kribi, 05 août 2020.

techniques de transformation des militaires lors de la formation atteignent aussi bien les hommes que les femmes. Toutefois, il faut relever que la formation n'est pas au-dessus de l'innée, elle donne certaines aptitudes complémentaires ou vient améliorer ce qui est déjà encrée dans les schèmes de l'Homme. C'est ce qu'il faut comprendre dans ces propos :

La Marine Nationale emploie les Camerounais de sexe confondu. Avec l'avènement des concepts comme le genre et la démocratie, elle s'est résolument tournée vers une prise en compte plus élargie de la femme avec les recommandations du haut commandement (chef de l'État). Les femmes sont présentes dans plusieurs métiers dans la Marine, même ceux qui ne leur étaient pas ouverts avant, car jugés trop difficiles pour elles sont en cours de féminisation. Dans chaque processus il faut un certain temps pour s'adapter en fonction des exigences et des missions. La femme selon votre constat tarde à réellement faire ses preuves dans le domaine opérationnel, c'est d'une part vrai, car le terrain n'est pas le bureau. Dans la Marine comme dans chaque corps des Forces de défenses, le militaire doit faire preuve d'endurance quand il est déployé sur le terrain ; de mobilité ; de souplesse ; de l'autonomie, car bien qu'étant membre d'une équipe, on peut être emmené à opérer seul ; d'adaptabilité, car sur le terrain on ne prévoit pas tout. Certains hommes satisfont à ces exigences plus que les femmes parce que chez certains c'est naturel. Alors que la femme bien que formée au même titre que son collègue homme se fait toujours rattraper par sa nature féminine et le jour ou une femme fera montre de ces qualités dans la Marine, le terrain lui sera ouvert⁷⁷.

Une vision plus objective de la place du genre dans l'armée est importante, parce que d'aucuns voient en ce phénomène une volonté pour l'armée de copier les idéaux d'ailleurs. Mais résolument tournée vers la professionnalisation des métiers, la Marine contient encore quelques réfractaires au plein épanouissement du processus d'ouverture de certaines activités aux Militaires. Il est possible de voir des militaires estimer que : « les femmes ne peuvent pas, du moins ne doivent pas se retrouver dans les opérations de terrain, mais les hommes, car ils sont en constante quête de paix par le combat, au contact de l'ennemi »⁷⁸. Pourtant, il faut dépasser les considérations qu'on pourrait qualifier de misogynie et sortir de certaines considérations fallacieuses qui limitent la femme dans la Marine à un membre d'équipage qui accompagne l'homme qui commande. Bien que les missions de terrain de la Marine soient très contraignantes vue qu'elles peuvent être longues en mer et isolent longtemps les marins de leurs familles, la prise en compte du genre qui emmène peu à peu au changement de mentalité et de sensibilité va aider à l'ouverture progressive de tous les domaines aux hommes et aux femmes. Le caractère contraignant des missions de terrains de la Marine est ce qui pousse les femmes à souvent privilégier une courte carrière dans la marine pour envisager plus tard une vie familiale⁷⁹. Cette analyse est partagée par Bindjeme Anglade Bobet:

Pour certaines femmes dans notre corps la carrière a des exigences qui ne permettent pas de remplir d'autres fonctions qui sont celles de la femme, d'où cette nécessité pour elles de choisir des domaines où elles peuvent être militaire de profession et socialement remplir leur rôle de mère, épouse et autres. La recherche de cet équilibre pousse parfois nos chefs à orienter les carrières des femmes dans l'administration si elles

⁷⁷ Anonyme, 62 ans, Yaoundé, 5 septembre 2018.

⁷⁸ Djob Serge Prince, 35 ans, Quartier Maître de 2^{ème} classe, Patrouilleur en haute mer, Kribi, 05 août 2020.

⁷⁹ P. Trompette, "Métier militaire et identité féminine", Les Champs de Mars, 2000, p. 7.

ne le font pas elles-mêmes. Aller au front est bien mais pouvoir aussi s'occuper de ses enfants est essentiel surtout pour une femme fut elle militaire de la Marine⁸⁰.

La recherche de l'équilibre dans la vie des militaires est consubstantielle à la bonne santé psychologique de l'homme en tenue. Si dans les trois composantes des État-Major de l'armée, le genre reste le ventre mou dans le processus d'équilibre des rôles entre l'homme et la femme, l'une des composantes des FD à savoir Gendarmerie Nationale, semble plus ouverte en matière d'intégration et de valorisation de l'apport du genre dans son organisation et ses missions.

⁸⁰ Bindjeme Anglade Bobet, 28 ans, Matelot Breveté, Sentinelle Kribi, 06 août 2020.

CHAPITRE V : LA GENDARMERIE NATIONALE : UNE FORCE HYBRIDE PLUS OUVERTE À "L'ÉGALITÉ DE GENRE"

La Gendarmerie Nationale camerounaise est fille de la Gendarmerie française. La Gendarmerie française elle-même est l'héritière de la "Maréchaussée" de France, force militaire qui fut pendant des siècles, le seul corps exerçant en France des fonctions de police¹. Vieille institution, le nom de Maréchaussée vient du fait qu'elle est à l'origine de la police militaire des maréchaux en campagne, commandé par un prévôt doté de pouvoirs judiciaires. C'est en 1920 qu'est créé le détachement de gendarmerie française au Cameroun. Les débuts sont timides avec 1 chef de brigade et 4 gendarmes. Mais c'est avec l'évolution du pays que cet effectif va s'agrandir pour atteindre le premier janvier 1960 15 officiers ; 321 sous-officiers français, 459 auxiliaires de la gendarmerie camerounaise². Le 1^{er} avril 1960, la gendarmerie camerounaise voit le jour, par la fusion des auxiliaires de la Gendarmerie française et des personnels de la Garde camerounaise³. Elle comprenait la gendarmerie départementale ; la gendarmerie mobile et la garde républicaine. Au moment de la création, on compte 4 officiers, 272 sous-officiers et 2617 gendarmes⁴. Le 12 février 1966, la Gendarmerie Nationale est placée sous les ordres d'un fonctionnaire camerounais portant le titre de Délégué Général à la Gendarmerie Nationale jusqu'au 21 novembre 1986 date de la réorganisation du gouvernement, où l'appellation de Délégué Général de la GN devient Secrétaire d'État à la Défense. Après ces mutations, plusieurs textes sont mis sur pied notamment celui n°2001/181 du 25 juillet 2001 portant organisation de la Gendarmerie Nationale, pour régler la structuration mais aussi l'emploi du personnel de la Gendarmerie Nationale.

I. Structuration de la gendarmerie nationale camerounaise

La gendarmerie nationale était au départ commandée par un Délégué Général et elle comprenait : un organisme de commandement et d'administration dénommée délégation générale à la gendarmerie nationale, une école de gendarmerie nationale, des légions de gendarmerie, des unités de gendarmerie mobile et une légion de la garde républicaine⁵. La gendarmerie est une force militaire instituée pour veiller à la sûreté publique (elle garantit la

¹ AGN., *La Gendarmerie Nationale*, Cours du Colonel Fomban Fomuso, Inspecteur de la Gendarmerie, 1996, p. 1.

² *Ibid.*, p.4.

³ D. Abwa, *Sadou Daoudou parle*, Yaoundé, Université Catholique d'Afrique Centrale, 2001, p.74.

⁴ AGN., *La Gendarmerie Nationale...*, p.4.

⁵ Abwa, *Sadou Daoudou parle...*, p.74.

protection des personnes et des biens, renseigne, alerte et porte secours) et assurer le maintien de l'ordre public et l'exécution des lois. Par ailleurs, elle participe à la défense de la Nation et à la protection des institutions. Son action s'exerce sur l'ensemble du territoire national ainsi qu'aux armées, au profit de tous les départements ministériels, et plus spécialement celui de la Défense. L'ordonnance n°60-20 du 22 février 1960 réglementant l'Organisation, l'Administration et le service de la Gendarmerie Nationale et le décret n°60-20 du 31 décembre 1960 sur le Service de Gendarmerie précisent que : la Gendarmerie fait partie intégrante des Forces Armées. Ses éléments y prennent rang à droite des troupes des diverses Armées. La disposition des lois et règlements militaires lui sont applicables, sauf modification et exception motivées par la spécialité de son organisation et de son service. En tant que force militaire, la Gendarmerie Nationale a des composantes variées et des missions précises.

1. Les composantes de la GN

Après sa création le 1^{er} avril 1960 de la volonté du pouvoir politique, elle installe ses premières structures au Cameroun Oriental. C'est avec la Réunification du 1^{er} octobre 1961 que la gendarmerie s'installe dans l'ex-Cameroun britannique.

En 1960, les composantes de la Gendarmerie Nationale sont : le commandement Supérieur ; l'École de la gendarmerie ; les Légions de gendarmerie ; les Groupes d'Escadrons ; les Escadrons ; les Pelotons ; les Brigades territoriales et spécialisées et un service de santé⁶. Ces composantes sont placées sous l'autorité d'officiers et sous-officiers français. Le 30 avril 1960, quatre Légions de Gendarmerie sont créées dont celles de Yaoundé, Douala, Dschang et Garoua. Elles regroupent 08 compagnies, 87 brigades, 14 Escadrons de gendarmerie mobile et 46 Pelotons⁷. Au Cameroun Méridional, le 1^{er} octobre 1961 correspond à l'implantation de la Gendarmerie Nationale au Cameroun occidental à la suite de la Réunification. Quelques brigades sont créées, mais c'est à partir du 1^{er} Mars 1962 que l'assiette territoriale de la Gendarmerie Nationale dans cette partie du Cameroun s'enrichit, notamment avec la création des brigades de Wum composé d'un sous-officier et cinq gendarmes ; la brigade de Nkambé avec un sous-officier et cinq gendarmes ; la brigade d'Eyumodjok avec un sous-officier et quatre gendarmes. Ces trois unités sont rattachées à la compagnie de gendarmerie de Bamenda, Légions de gendarmerie de Dschang⁸. Après cette assise territoriale de la gendarmerie, plusieurs structures voient le jour dont la dernière-née est la Brigade de la gendarmerie maritime. Elle est

⁶ C.G Moukam, "La Gendarmerie au Cameroun de 1920 à 2010 : aperçu historique", Thèse de Doctorat Ph/D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2012, p. 131.

⁷*Ibid.*

⁸*Ibid.*, p.133.

créée par l'arrêté n°149 du 24 avril 1963, son rôle est d'aider la marine marchande à effectuer ses activités en toute sécurité.

En 1960, la gendarmerie nationale est territorialement installée et ses composantes s'articulent autour de quatre légions, huit compagnies, trois groupes d'escadrons et quatorze escadrons. Cette composition est matérialisée par le tableau suivant :

Tableau 16: Unités de la Gendarmerie Nationale en 1960

Légions	Compagnies	Brigades	Postes	Groupes d'escadrons
Yaoundé	Yaoundé	Yaoundé, Mfou, Okola, Nkongzok, Sa'a, Nanga-Eboko, Ndikinimeki, Mbalmayo, Bafia		Escadrons mobiles n° 1, 2, 3
	Eséka	Eséka, Bot-Makak, Matomb		
	Abong-Mbang	Abong-Mbang, Doumé, Bertoua, Garoua-Boulai	Yokadouma, Betare-Oya, Nguemendouga	
	Ebolowa	Ebolowa, Ambam, Ngoulemakong, Djoum		
Douala	Douala	Routière, Douala, Bwelelo, Loum, Mbanga, Manjo, Melong, Port		Escadrons mobiles n° 4, 5, 6, 7, 8, 9
	Edéa	Edéa, Pouma, Kribi		
Dschang	Dschang	Dschang, Kekem, Bafang, Mbouda, Bangou, Fouban, Foubot		Escadrons mobiles n°10, 11, 12, 13
Garoua	Garoua	Garoua, Meiganga, Ngaoundéré.		Escadrons mobiles n°14

Source : C.G Moukam., "La Gendarmerie au Cameroun de 1920 à 2010 : aperçu historique", Thèse de Doctorat Ph/D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2012, p. 135.

Entre 2001 et 2002 a lieu la réorganisation des Forces de Défense, toutes les armées vont subir de grands changements et la Gendarmerie Nationale faisant partie de ce conglomérat va indubitablement subir des améliorations sur tous les plans notamment dans son organisation. D'après le décret n°2001/181 du 25 juillet 2001 portant organisation de la Gendarmerie Nationale, dans son titre II qui traite de l'organisation de la Gendarmerie Nationale, cette composante des Forces de Défense est placée sous l'autorité du Secrétaire d'État à la Défense

spécialement chargé de la Gendarmerie. Cette dernière comprend : les Services Centraux ; les Commandement Territoriaux ; les Commandements et Formations Spécialisées. Les Services Centraux de la Gendarmerie Nationale comprennent : le Secrétariat Particulier ; la Division des Affaires Générales ; le Service des Transmissions ; le Poste de Commandement Opérationnel de la Gendarmerie Nationale ; la Direction de l'Emploi et des Structures ; la Direction du Personnel. Les Commandements Territoriaux : sur le plan national, la Gendarmerie Nationale est organisée en trois commandements territoriaux dénommés « Région de Gendarmerie » et chaque Région de Gendarmerie a le même ressort territorial que la Région Militaire Interarmées correspondante⁹. La Région de Gendarmerie : est chargée du commandement, de l'administration, de la coordination et du soutien des formations de la Gendarmerie dans l'exécution de leurs missions. Les ressorts territoriaux et les postes de commandements de la Région de Gendarmerie sont répartis comme le montre le tableau suivant :

Tableau 17: Répartition sur le territoire national des Régions de Gendarmerie

Première Région de Gendarmerie (RG1)	Deuxièmes Régions de Gendarmerie (RG2)	Troisième Région de Gendarmerie (RG3)
Ressort territorial : région du Centre, région de l'Est, région du Sud. Poste de commandement : Yaoundé	Ressort territorial : région du Littoral, région du Nord-Ouest, région de l'Ouest, région du Sud-ouest Poste de commandement : Douala	Ressort territorial : région de l'Adamaoua, région de l'Extrême-Nord, région du Nord Poste de commandement : Garoua

Source : AGN, Documents internes Camp Yeyap, décret n°2001/181 du 25 juillet 2001 portant organisation de la Gendarmerie Nationale.

La Région de gendarmerie est placée sous l'autorité d'un Commandant de Région de gendarmerie, officier nommé par décret présidentiel. Il est assisté d'un commandant en second et d'un chef d'État-major tous nommé par décret présidentiel.

Dans les limites territoriales de la Région, la Gendarmerie Nationale est organisée en commandement territorial unique dénommé « Légion de Gendarmerie ». L'article 71 alinéa 2 dit : la Légion de Gendarmerie est en charge du commandement, de l'administration, de la coordination et du soutien des formations et unités territoriales, spécialisées et mobiles de la Gendarmerie dans l'exécution de leurs missions ; chaque Légion de Gendarmerie couvre le

⁹ AGN, Documents internes Camp Yeyap, Chapitre III du Décret n°2001/181 du 25 juillet 2001 portant organisation de la Gendarmerie Nationale.

secteur militaire terrestre correspondant. Les ressorts territoriaux et les postes de commandement des Légions de Gendarmerie sont fixés comme l'indique le tableau ci-après :

Tableau 18: Répartitions des Légions de Gendarmerie

Régions de Gendarmerie	Légions de Gendarmerie	Postes de commandement
RG1	Légion de Gendarmerie du Centre	Yaoundé
	Légion de Gendarmerie de l'Est	Bertoua
	Légion de Gendarmerie du sud	Ebolowa
RG2	Légion de Gendarmerie du Littoral	Douala
	Légion de Gendarmerie du Nord-Ouest	Bamenda
	Légion de Gendarmerie l'Ouest :	Bafoussam
	Légion de Gendarmerie Sud-Ouest	Buea
RG3	Légion de Gendarmerie de l'Adamaoua	Ngaoundéré
	Légion de Gendarmerie de l'Extrême-Nord	Maroua
	Légion de Gendarmerie du Nord	Garoua

Source : AGN, Documents internes Camp Yeyap, décret n°2001/181 du 25 juillet 2001, portant organisation de la Gendarmerie Nationale.

La Légion de la Gendarmerie est placée sous l'autorité d'un commandant de Légion de Gendarmerie, Officier de Gendarmerie nommé par décret du Président de la République. Il est assisté d'un commandant en second et d'un Chef d'État-major, Officier de Gendarmerie nommé par Arrêté du Président de la République. Les Formations et Unités Territoriales Spécialisées de la Gendarmerie Nationale sont selon l'article 87 du décret n°2001/181 du 25 juillet 2001 portant organisation de la Gendarmerie Nationale, chargées de l'exécution de l'ensemble des missions de la gendarmerie dans leurs circonscriptions. Les Formations et Unités Territoriales et Spécialisées comprennent entre autres : la Gendarmerie Territoriale ; des Formations et Unités de la Gendarmerie Mobile ; des Commandements et Formations Spécialisés ; du Commandement des Écoles et Centres d'Instructions de la Gendarmerie Nationale ; du Groupement Polyvalent d'Intervention de la Gendarmerie ; du Groupe d'Escadrons d'Intervention du Secrétariat à la Défense Chargé de la Gendarmerie ; de la Musique de la Gendarmerie. L'organisation de la gendarmerie nationale eu égard de ses composantes travaille pour remplir des missions bien définies.

2. Ses missions

Les missions de la gendarmerie résultent des principaux textes portant organisation de la Gendarmerie Nationale. De manière générale, les missions de la gendarmerie se résument en ces termes :

La Gendarmerie Nationale est une force instituée pour veiller à la sécurité publique, et l'exécution des lois, une surveillance continue et répressive constitue l'essence de son service. Son action s'exerce sur l'étendue du territoire. Elle est particulièrement chargée de la sûreté des zones rurales et des voies de communications¹⁰.

La Gendarmerie Nationale se présente aussi comme une force militaire. Le 08 janvier 1963, de nouvelles attributions sont dévolues à la gendarmerie et se résument en ces termes : « la gendarmerie est une force militaire chargée, sous la direction des autorités administratives et judiciaires, de veiller à la sécurité publique et d'assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois »¹¹. La Gendarmerie Nationale compte plusieurs missions qu'on peut classer en missions essentielles ; missions ordinaires ; missions traditionnelles et les missions spéciales¹².

La police administrative : elle a pour objet de garantir la tranquillité du pays, le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. C'est un domaine très vaste qui implique pour la Gendarmerie Nationale des missions de : surveillance et de renseignement, maintien et rétablissement de l'ordre, contrôle de l'exécution des lois, d'initiative ou à la demande. Ces missions de police administrative occupent environ 30% des services¹³. La police administrative comprend la police générale dont l'objet est le maintien de l'ordre en général. Cette police générale s'appuie sur le maintien de l'ordre comme sus évoqué, avec pour objectif de prévenir les troubles pour ne pas avoir à les réprimer. L'autorité administrative étant dépositaire de l'ordre publique, la gendarmerie doit travailler en étroite collaboration avec elle afin d'être en permanence renseignée sur tous les évènements de nature à perturber l'ordre public.

La police judiciaire : elle a pour objet : de constater les infractions à la loi pénale, d'en rassembler les preuves, d'en rechercher les auteurs et les livrer à la justice ; d'exécuter les mandats et décisions de justice. C'est une mission très importante représentant 30 à 40% du service de la Gendarmerie Nationale ¹⁴. Elle s'exerce sous la direction du Procureur de la République et sous le contrôle du Ministre, Garde des sceaux par les officiers de police

¹⁰ AGN, Ordonnance n°60-20 du 22 février 1960 réglementant l'Organisation, l'Administration et le service de la Gendarmerie Nationale.

¹¹ Moukam., "La Gendarmerie Nationale...", p.146.

¹² AGN, *Les missions de la gendarmerie nationale*, Documents internes Camp Yeyap, p.7.

¹³*Ibid.*

¹⁴*Ibid.*

judiciaire, les gradés de la gendarmerie et les gendarmes qui exercent les fonctions de Commandant de brigade ou Chef de poste¹⁵. Les gendarmes habilités à effectuer des enquêtes relevant du domaine de la police judiciaire portent la dénomination d'Officier de Police Judiciaire (OPJ). Ils reçoivent les plaintes et les dénonciations, ils constatent les crimes, délits et contraventions. Ils défèrent aux réquisitions et exécutent des délégations des juridictions d'instruction. Ils ont également le droit de requérir le concours de la force publique.

Les gendarmes qui n'ont pas qualité d'OPJ sont dits agent de police judiciaire. En cas d'absence des OPJ, les agent peuvent constater les délits et contraventions mais ne peuvent procéder qu'à des enquêtes préliminaires. Indépendamment de l'exercice de la police judiciaire, la gendarmerie a dans ses attributions un certain nombre de missions d'ordre judiciaire ; il s'agit entre autres de : l'exécution d'enquêtes de renseignements d'initiative ou à la demande des autorité judiciaires sur les fait qui tout en ne constituant pas des infractions peuvent avoir des représentations d'ordre judiciaire ; l'exécution de divers mandats : de comparutions ; d'emmener ; d'arrêt ; de dépôt délivrés par l'autorité judiciaire compétente pour assurer des personnes qu'ils désirent voir comparaître ou détenir préventivement ; l'exécution des extraits de jugement pour assurer des personnes condamnées par les juridictions répressives ; la remise des pièces d'ordre judiciaires ; le transfèrement des personnes appréhendées ou détenues soit devant un magistrat ou à la maison d'arrêt, soit entre deux établissements pénitentiaires ; la police des audiences des tribunaux et des cours sur réquisition de leur président ; le prêt de main-forte aux huissiers chargés de la mise à l'exécution des jugements¹⁶.

La police militaire : l'obligation faite à la gendarmerie de veiller à la sûreté publique et d'assurer le maintien de l'ordre comme son caractère militaire, font de cette armée l'intermédiaire naturel entre l'autorité militaire et les citoyens. Sa mission est remplie par l'exercice simultané de la police militaire générale à caractère préventif et la police judiciaire militaire à vocation répressive. Sur le plan préventif, la contribution de la Gendarmerie Nationale au maintien de la discipline militaire revêt les principaux aspects suivants : surveillance et contrôle de certains personnels militaires ; renseignement à l'autorité militaire en ce qui concerne les évènements importants intéressant l'armée ou la défense nationale. En ces différents domaines, la Gendarmerie Nationale agit soit d'initiative, soit sur demande des autorités militaires. Son action s'exerce par les procédés habituels ; contact humain ; surveillance préventive, répression. Sur le plan répressif : la Gendarmerie Nationale participe

¹⁵ Moukam, "La Gendarmerie Nationale...", p.148.

¹⁶Moukam, "La Gendarmerie Nationale...", p.149.

activement à la police judiciaire militaire qui a pour objectif de constater les infractions relevant des juridictions des forces armées, d'en rassembler les preuves et d'en faire connaître aux auteurs. La police judiciaire militaire est exercée sous le contrôle du MINDEF¹⁷.

La gendarmerie concourt également aux missions diverses et ces missions font partir de ses missions extraordinaires. En effet, si la Gendarmerie Nationale est placée sous les ordres du MINDEF et relève pour emploi du Ministère de l'administration territoriale (police administrative) et du ministère de la justice (police judiciaire) ; elle est aussi l'organe d'exécution pour de nombreuses autres missions ressortissant à différents départements ministériels telle que : recouvrement des amendes par les contraintes par corps ; demande de renseignement concernant les débiteurs de l'État, contrôle des patentes relative à l'exercice des professions commerciales ; recherche des infractions douanière ; contrôle de la circulation routière, surveillance de la navigation aérienne et des aérodromes, protection des producteurs et des consommateurs contre les ventes de denrées nuisibles à la santé publique.

Les missions de défenses de la gendarmerie relèvent de ses missions spéciales. Il convient de distinguer les missions de défense de la gendarmerie en temps de paix et celles en temps de guerre. En temps de paix, elle participe à l'élaboration du cadre de Défense Opérationnel du Territoire (DOT). « La gendarmerie est au cœur de la défense opérationnelle du territoire. Elle joue un rôle majeur pour le renseignement de défense et la sûreté des forces, la défense et l'intervention au profit des points d'importance vitale et des services communs indispensables »¹⁸. En effet dès le temps de paix, dans le cadre de la DOT, trois missions sont communes aux forces armées : rechercher, exploiter et transmettre le renseignement relatif à la sûreté des forces ; assurer la défense interne des moyens et des installations qui leurs sont propres ; continuer, sous réserve des priorités opérationnelles, à partir de l'effort de défense civil. Le renseignement est très important dans les gendarmeries de par le monde et celle camerounaise n'échappe pas à cette logique. En France, l'exploitation du renseignement dans le cadre de la DOT fait partie des moyens de réussite des missions de la gendarmerie dans ce domaine. Car, pour eux :

Le renseignement revêt pour la DOT une importance capitale en raison de la doctrine d'emploi privilégiant l'intervention rapide de moyens nécessaires. Il prolonge l'effort entrepris dès le temps de paix ou de crise et repose sur la connaissance et le suivi du milieu physique et humain du territoire. En DOT, le

¹⁷Moukam, "La Gendarmerie Nationale...", p.149.

¹⁸ Anonyme, 75ans, Yaoundé, 15 juin 2020.

renseignement ne change pas de nature par rapport à celui du temps de paix. Seuls les moyens et l'exploitation seront différents en raison notamment des opérations militaires qui seront alors envisagées¹⁹.

Ce faisant, au Cameroun, la gendarmerie intervient à travers la gendarmerie territoriale et la gendarmerie mobile. En effet, dans le cadre de la DOT, les forces de la gendarmerie sont réparties en trois groupes : les unités de réserves générales (la Légion) ; les unités d'intervention (Escadrons et Pelotons de la gendarmerie mobile) ; les unités territoriales (Légions, Compagnies, Brigades et Postes de gendarmerie territoriale). Les services du Commandement Supérieur et de l'École de gendarmerie peuvent exceptionnellement, sous certaines conditions participés aux missions dévolues aux unités territoriales. En période de tension (mise en garde, état d'urgence, mobilisation et sur décision du Ministre de la Défense), la ressource humaine de la gendarmerie peut être composée : d'un regroupement lorsqu'il s'agit d'unités territoriales et dans la limite de 50%, afin de mettre sur pied un Peloton de maintien de l'ordre dans chaque compagnie ; d'un renforcement caractérisé par l'appel des réservistes ou des prémilitaires²⁰. Le regroupement et le renforcement de la ressource humaine est concomitant aux unités de la gendarmerie mobile et à celles territoriales. Les Pelotons de maintien de l'ordre des compagnies peuvent être mis sur pied pour emploi local à des durées réduites sur réquisitions des autorités administratives s'adressant au Commandant de Légion.

En temps de paix, la gendarmerie comme énoncé jadis, agit par le biais des unités territoriales et mobiles. Les unités territoriales agissent dans le cadre de leur service spécial, éventuellement sur ordre particulier de ses chefs hiérarchiques, également sur réquisition et demande de concours émanant des autorités compétentes. Les unités mobiles, qui sont des forces d'intervention destinées spécialement au maintien et au rétablissement de l'ordre, ne sont mises en action que par l'accord du MINDEF. Les missions de défense de la gendarmerie en temps de paix englobent : la recherche du renseignement, le maintien de l'ordre, la protection des personnes et des biens, la surveillance des points sensibles, la préparation de la mobilisation.

En temps de guerre, le rôle de la gendarmerie en matière de défense est essentiel dans tous les domaines. À ce titre, elle participe à : l'information des populations et des autorités ; la réquisition des personnes, des biens et des services ; le contrôle de la mise en œuvre des mesures imposées par les autorités visant à restreindre les libertés ; les enquêtes diverses relatives : au contrôle de la répartition des ressources, des matières premières, des produits industriels

¹⁹ AGN, Centre de Production Multimédia de la Gendarmerie Nationale., "Préparation au concours d'admission à l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale", janvier 2015, p.81.

²⁰Moukam, "La Gendarmerie Nationale...", p. 153.

nécessaires au ravitaillement des populations etc. en cas d'occupation ennemie, les missions de la gendarmerie diffèrent selon les unités. La gendarmerie territoriale reste sur place dans le but de conserver et de poursuivre ses missions traditionnelles et s'efforce avec les autorités nationales demeurées à leurs postes de protéger aux mieux les populations contre l'emprise de l'ennemie. Cependant, elle n'accepte en aucun cas d'exécuter les missions qui portent atteinte à l'honneur national. Les unités d'interventions et de réserves quant à elles rejoignent les zones de regroupement prévues à partir desquelles, elles harcèlent l'ennemie et soutiennent les organisations locales de résistance.

Afin de mieux remplir ses missions, la gendarmerie s'appuie sur certains principes généraux d'actions. Ces principes généraux soutiennent ses actions, car bien que jouissant de la force coercitive de répression, ses actions ont des limites ; elles sont diverses et variées et participent à mieux asseoir sa principale action qui est la surveillance.

Les limites d'actions de la gendarmerie représentent le seuil où s'arrête l'agir de la gendarmerie. En effet, si les domaines où s'exerce l'action de la gendarmerie sont vastes et variés, il existe cependant certaines limites qu'elle ne peut dépasser. Compte tenu de son caractère militaire, il est interdit à son personnel de faire de la politique, d'afficher ses idées ou de se mêler des querelles locales, d'exécuter des missions de nature à porter atteinte à la considération de l'institution militaire. Ces règles cadrent avec le décret n°75/700 du 6 novembre 1975 portant règlement de discipline générale dans les forces armées et confirment le caractère de grande muette dont fait preuve la gendarmerie. A ces règles d'emploi dont l'observation s'impose impérieusement, il faut ajouter les limites d'ordre territorial qui résultent des termes même de l'article 1^{er} de l'ordonnance n°60-20 du 22 février 1960. En effet, il pose le domaine d'exercice de l'action de la gendarmerie, mais précise aussi que la gendarmerie est particulièrement destinée à la sûreté des campagnes et des voies de communication. Et de fait, les campagnes et les routes sont le vrai domaine de la gendarmerie. Si la sûreté nationale est en principe du domaine de la police, la loi confère une compétence territoriale à la gendarmerie d'où la présence de certaines unités dans les points de maintien de l'ordre sur l'étendue du territoire.

Pour ce qui est des diverses formes d'actions de la gendarmerie, il faut noter que le service spécial de la gendarmerie se divise en service ordinaire et service extraordinaire. Le service ordinaire est celui qui s'opère quotidiennement ou à des époques déterminées à

l'initiative des seuls militaires de l'armée²¹. Sans qu'il y ait besoin d'aucune réquisition de la part des autorités judiciaires et de diverses autorités. Le service extraordinaire est celui dont l'exécution n'a lieu qu'en vertu d'ordres, de réquisitions ou de demandes de concours émanant de diverses autorités n'appartenant pas à la gendarmerie. Cette distinction a le mérite de bien souligner la place prépondérante réservée à l'initiative dans le service de la gendarmerie. Dès qu'il sait qu'une infraction a été commise, le gendarme a le devoir d'intervenir spontanément. La gendarmerie peut également être mise en mouvement par les autorités dans le cadre de leurs attributions respectives. Leur action s'exerce alors par des ordres (autorité militaires auxquelles la gendarmerie est subordonnée).

L'une des missions phare de la gendarmerie est la surveillance. Elle a avant tout, pour objectif la protection des personnes et des biens. C'est l'aspect préventif, primordial de l'action de la gendarmerie tel qu'il résulte notamment du décret n°60-20 du 31 décembre 1960 sur le service de la gendarmerie ; dont de nombreux articles se consacrent à la prévention en générale ; à l'assistance aux personnes en danger ; au sauvetage des biens en cas de sinistre. Mais la gendarmerie doit également intervenir toutes les fois où elle se trouve en présence d'une désobéissance caractérisée aux lois et règlements. Cet aspect répressif de cette armée revêt plusieurs formes : l'emploi de la force pour mettre fin aux troubles ; la constatation par procès-verbal pour saisir en cas de besoin les tribunaux compétents ; la combinaison des deux procédés à l'instar de la conduite à la brigade d'un récalcitrant et le procès-verbal pour la participation à un attroupement.

Cependant la répression n'est pas le but principal du service de la gendarmerie dont la règle d'or reste la prévention au maximum pour avoir à réprimer le moins possible. Aussi, la gendarmerie intervient dès qu'elle a connaissance d'un accident ou d'une calamité publique ayant occasionné des victimes notamment les accidents de la route ; de chemin de fer ; inondation ; incendie ; etc. C'est ce caractère hybride qui fait l'authenticité de cette armée et valoriserait l'expression de la ressource humaine à divers niveaux de l'administration et du commandement.

II. Exploitation du personnel dans la gendarmerie nationale

La gendarmerie nationale est l'une des composantes des Forces de Défense ou la féminisation contraint cet univers historiquement masculin comme les autres à articuler l'assimilation et la diversité de son personnel. En trente-trois ans de présence féminine, la

²¹Moukam, "La Gendarmerie Nationale...", p. 154.

gendarmerie est cet univers atypique où la confusion des genres est une réalité dans le domaine du commandement, mais surtout dans celui administratif.

1. Dans le domaine administratif

L'administration est un domaine où se planifie la plupart des missions de la Gendarmerie Nationale. Durant ce travail, l'expérience de terrain a permis de comprendre que le personnel féminin de la Gendarmerie Nationale occupe une place tout à fait particulière au sein de cette institution.

Cette place est particulière dans la mesure où elle semble faire l'objet d'un étonnant consensus. Ce consensus est beaucoup plus perceptible sur le plan administratif où le gendarme féminin est « un gendarme comme les autres ». Le personnel féminin et masculin, s'accordent eu égard des sondages réalisés sur la base des questionnaires, pour nier une quelconque différence : « dans les actions, nous sommes gendarmes, pas des hommes et des femmes »²². Cela est vrai, car le gendarme féminin à l'instar de son collègue masculin jouit d'une égalité statutaire qui relève de sa fonction ; cette égalité s'étant dans la rémunération et la gestion de la carrière. Cette dynamique d'évolution de la gendarmerie nationale vers la prise en compte du genre semble s'inscrire dans la même logique d'Isabelle Guion De Méritens, Générale de Division et commandant de l'École des Officiers de la Gendarmerie Française :

La Gendarmerie s'est progressivement adaptée à la présence des femmes et a facilité leur intégration. Le temps des débuts où la présence de celles-ci surprenait, perturbait, interpellait, est bien fini. La présence des femmes est totalement banalisée ; la politique de féminisation a laissé la place à une politique de mixité et, aujourd'hui, à une politique d'égalité ou plutôt d'équité²³.

Même si beaucoup reste encore à faire pour s'inscrire totalement dans la logique de cette affirmation, les efforts consentis par l'institution armée sont à saluer. La convergence d'appréciation mutuelle entre l'homme et la femme, qui récuse toute différenciation repose sur plusieurs facteurs qui peuvent justifier leur caractère hétérogène. Entre autres : la formation dans les différents domaines à l'instar de celui du Certificat d'Aptitude Technique (CAT), les diplômes d'armes, celui d'Officiers de Police Judiciaire (OPJ) ou d'Agent de Police Judiciaire (APJ) etc. C'est fort de ce qui précède que les propos d'Edima Joséphine Carine trouvent un sens :

La formation fait que, vous êtes structuré pendant une dizaine de mois en école dans un cadre militaire intensif, qui ne vous lâche pas. Je veux dire même votre sommeil leur appartient. Votre temps de récupération leur appartient, votre instruction leur appartient. Vous êtes démonté pour être remonté, c'est

²² Penda Anatole, 29 ans, Gendarme Major, Cadre Cellule Communication, Yaoundé, 05 novembre 2020.

²³ I. Guion De Méritens, "Regard croisés sur les femmes au sein de la Gendarmerie", in *les Actes du colloque « Femmes militaires, et maintenant ? »*, mars 2017, p. 69.

de la mécanique, à la limite fille comme garçon sont réglés comme une montre. Il faut que toute la compagnie soit uniforme et que tout le monde avance d'un même pas²⁴.

L'image de l'horlogerie où chaque partie de chaque élève y compris les pratiques quotidiennes, façon de se tenir, de marcher, de faire son lit... est démontée pour être remontée dans le bon ordre, illustre le passage collectif du monde civil au monde militaire²⁵. En effet, l'ethnologue Arnold Van Gennep, dans son étude sur les rites de passage, distingue ainsi trois phases dans le changement de statut de la personne. Appliquées à l'école des Sous-officiers cela traduit ainsi : les rites de séparation (marquent le départ vers l'école), les rites de marge (pendant l'école, élèves coupés du monde civil) et les rites d'agrégation (cérémonie de fin d'école)²⁶. Devenu OPJ, le gendarme ainsi transformé peut retourner vers le monde civil. Autre facteur d'indifférenciation : l'uniforme qui éviterait toute distinction construite sur le genre et projetterait une image immédiate d'un gendarme dupliqué sous une même apparence. Les corps dans leur différence sont en quelque sorte neutralisés par le port de la tenue qui marque l'appartenance au corps unique de la gendarmerie et qui stimule la fierté d'y appartenir. C'est l'avis de ce gendarme : « l'uniforme me met au même rang que mes camarades »²⁷. L'uniforme est un moyen essentiel d'égalité dans la gendarmerie, car il permet une confusion des genres pour la seule primauté du militaire.

L'adhésion de la grande majorité des gendarmes féminins à cet outil est un élément qui démontre que la prise en compte du genre dans la gendarmerie va certainement emmener l'institution vers la démocratisation. La femme ne voit aucun inconvénient à arborer avec fierté les différentes tenues de la gendarmerie, car elle est le premier moyen qui régleme les rapports de genre dans cette institution²⁸. Cette fierté de la femme en uniforme est matérialisée par le carré des femmes de la gendarmerie lors des parades au boulevard du 20 mai comme le montre cette image :

²⁴ Edima Joséphine Carine, 30 ans, Maréchal des Logis, Secrétaire, Yaoundé, 20 septembre 2020.

²⁵ A. Van Gennep, *Les Rites de passage. Étude systématique des rites*, Paris, Picard, 1981, pp.45-59.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ P.V. Tsoyé, 24 ans, Gendarme, Sentinelle, Yaoundé, 15 septembre 2020.

²⁸ F. Abale et al., "Le port de la tenue réglementaire par le personnel féminin en service centraux de la gendarmerie nationale : adhésion ou contrainte ?", Mémoire de fin du 40^{ème} stage d'application des Officiers de la Gendarmerie Nationale, 2018, p.19.

Photo 15: Carré féminin lors de la célébration de l'unité nationale en 2015



Source : Archives privées du Capitaine de Vaisseau Sylvain Ndutum

Cependant, il existe toujours des exceptions qui permettent de confirmer la règle même au sein de la gendarmerie camerounaise. En effet, il semble tout de même exister une certaine divergence d'opinion de la part des gendarmes sur la vision de la femme comme un gendarme pareil aux autres. De l'avis d'Evidi Salomon Antoine « il y en a qui sont plus mauvaises que les hommes et il y en a qui sont aussi beaucoup plus compétentes »²⁹. Cet artifice de langage laisse paraître une déclaration de la différence et fait ressortir une problématique liée à la personnalité et non à la généralité. Mais certains gendarmes féminins épousent ce point de vue, Avoulou Clémence Nadège confie : « l'armée (la gendarmerie) est une affaire d'hommes, nous sommes juste là pour les accompagner »³⁰, Boulé Yvette martèle que : « c'est un problème en réalité de personnalité plus que de genre (pris dans son sens grammatical) »³¹. On retrouve dans ces propos l'essentialisme qui enferme les femmes dans certains rôles, celui de la mère, de l'épouse compassionnelle et sensible. Le caractère féminin, le plus souvent évoqué par les hommes, concerne la délicatesse, autrement dit la tempérance et la sensibilité : « la femme va arriver à apaiser les tensions, elle tempore beaucoup les choses »³². Qu'il s'agisse du contact,

²⁹ Evidi Salomon Antoine, 32 ans, Maréchal des Logis Chef, Officier de police judiciaire, Yaoundé, 15 septembre 2020.

³⁰ Avoulou Clémence Nadège, 40 ans, Lieutenant, Cadre cellule communication, Yaoundé, 14 septembre 2020.

³¹ Boulé Yvette, 26 ans, Maréchal des Logis, Agent de liaison service du courrier, Yaoundé, 14 septembre 2020.

³² Evidi, Yaoundé, 15 septembre 2020.

de l'écoute, de la disponibilité, de l'instinct ou du feeling, la délicatesse du caractère féminin donnerait aux femmes gendarmes une capacité singulière dans la compréhension d'autrui et dans ce que le langage commun appelle le « 6e sens ». Or, cette capacité repose sur un savoir inné, irrationnel, dont les effets quasi magiques permettent de fluidifier les relations entre les individus³³ et d'avoir des certitudes immédiates, fondées sur la perception sensible de la situation. Toutefois, certains hommes, en effet, auraient aussi une sensibilité délicate, les plaçant dans la catégorie des cas particuliers voire dans celles des hommes à la sensibilité féminine. On voit bien, dès lors, que cette répartition sexuée de la délicatesse est contradictoire ; l'esprit féminin incarnant tout à la fois la tempérance (prudence, sagesse) et une sensibilité possiblement instinctive. L'homme est présenté comme rationnel et la femme comme intuitive³⁴. C'est cette intuition qui justifie certainement la grande visibilité du personnel féminin de la gendarmerie dans le domaine de l'administration.

Quand on jette un regard dans les services administratifs de la gendarmerie, surtout ceux centraux, la gent féminine y est présente avec une grande proportion comme le présente ces données :

Tableau 19: hommes et femmes dans les services centraux de la Gendarmerie Nationale entre 2002 et 2015

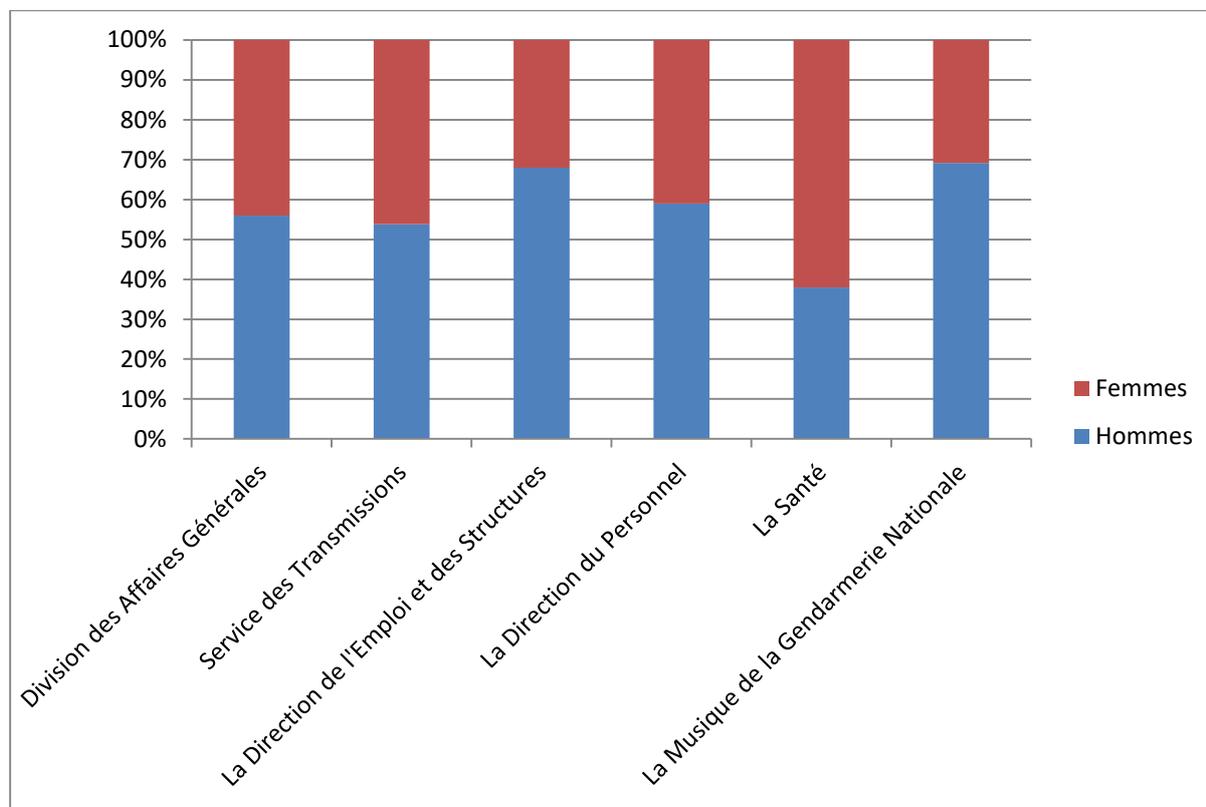
Services	Pourcentages	
	Hommes	Femmes
Affaires générales	56%	44%
Service des transmissions	53.8%	46.2%
Direction de l'emploi et des structures	68%	32%
Direction du personnel	59%	41%
La santé	38%	62%
Musique de la gendarmerie	69.2%	30.8%

Source : AGN, Direction de l'Emploi et des Structures (DES) Gendarmerie Nationale.

³³ La magie n'opère pas à chaque fois, en tout cas dans les relations entre femmes gendarmes et femmes de gendarmes, d'où l'absolue nécessité de comparer les discours des personnels, leurs représentations et leurs pratiques.

³⁴ Voir l'analyse de Geneviève Fraisse, dans son ouvrage paru en 1989, *Muse de la raison. La démocratie exclusive et la différence des sexes*, Paris, Alinéa : « Jean-Jacques Rousseau, déjà, avait globalement résolu la chose en affirmant que les femmes n'ont pas la science des fins, seulement celle des moyens, bref que leur raison est tout entière pratique, jamais théorique, qu'elle est au service d'une finalité à laquelle elle ne préside pas. [...] Il ressort de cette énumération que la raison pratique accordée aux femmes est un mélange d'inné et d'acquis, de spontanéité et d'apprentissage ; mais jamais d'étude » p. 152

Graphique 12: Proportion en terme de genre dans les services centraux de la gendarmerie nationale entre 2002 et 2015



Source : AGN, Direction de l'Emploi et des Structures (DES) Gendarmerie Nationale.

La prise en compte du genre emmène peu à peu l'institution qu'est la gendarmerie à se démocratiser eu égard de l'application de toutes les règles communes aux administrations de l'État en matière d'égalité des chances et d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Bien que cela ne soit pas encore à s'en réjouir, mais les efforts sont consentis çà et là et se matérialisent par la présence des hommes et des femmes dans tous les services de l'administration de la gendarmerie. On note eu égard du graphique qui précède une certaine égalité dans la représentativité dans les services. Cette pseudo égalité a plusieurs explications. Certains gendarmes à l'instar de Wanda Martial Jérôme voient la grande présence des femmes dans les services administratifs de la gendarmerie comme étant la continuité de l'application du legs traditionnel qui voudrait que : « la femme soit beaucoup plus concentrée dans la cuisine, les tâches ménagères et l'éducation des enfants (administration de la famille) »³⁵. Mais peut-on réduire les services administratifs de la gendarmerie au rôle de la femme en cuisine ou à l'éducation ? La bureaucratie a ses spécificités et des règles auxquelles les femmes doivent s'affranchir pour mériter leur place dans ce domaine. Pour Wanda Martial Jérôme : « c'est

³⁵Nlate Akom Blaise, 27 ans, Lieutenant, Instructeur sport et endurance, Yaoundé, 05 novembre 2020.

l'ordre naturel des choses qui prédestine la femme aux travaux légers au regard de sa différence physique notoire avec l'homme »³⁶. Si dans le domaine militaire, le leitmotiv c'est la compétence, on comprend mal pourquoi à compétence égale dans le domaine administratif, les femmes ne gagneraient pas plus en représentativité. Cette compétence est bien perceptible dans le domaine de la santé où les femmes représentent 62% du personnel. Mais cette grande présence des femmes dans la santé trouve encore des explications qui ne relèvent pas forcément de la compétence. C'est ce qu'il faut comprendre dans les propos de Nlate Akom Blaise : « les femmes sont dotées d'esprit de maternité. Elles savent prendre plus soin des autres que l'homme. Une qualité primordiale dans les hôpitaux »³⁷ ; mais que serait l'esprit de maternité sans la compétence ? Par contre, l'explication que donne Omgba Martin Bienvenu est logique et donne plus de crédit à la compétence qu'à la subjectivité : « l'Armée recrute le personnel médical issu des écoles de médecine ou d'infirmiers. Dans ces écoles le personnel est le plus souvent féminin »³⁸. La compétence des femmes dans tous les domaines de l'administration de la gendarmerie est visible et elle justifie à elle seule leur nombre grandissant dans ce corps. C'est l'avis de ces gendarmes féminins qui voient en elles des femmes battantes et fières d'être à leur poste de par leur mérite :

À compétence égale, responsabilisation égale. Je me suis battu pour être ce que je suis : un gendarme servant son pays avec Honneur et Fidélité. Certes vrai que le domaine administratif est plein de femmes, mais étant donné que nous avons choisi le métier des armes, quand on fera appel à nous on sera prête³⁹.

La discrétion dans la nomination est aussi à pointer du doigt sur la grande concentration des femmes dans l'administration, car : « c'est le choix fait par le haut commandement dans l'utilisation de ses ressources humaines »⁴⁰.

La professionnalisation des armées en 2001 a ouvert de nouvelles perspectives d'emploi aux hommes et aux femmes. Au niveau de la gendarmerie, cette ouverture se matérialise par l'occupation des postes de responsabilité dans tous les niveaux de l'administration (centrale ou déconcentré). De cette responsabilisation, découle une ascension hiérarchique. Et dans la hiérarchie de la gendarmerie, il existe encore certes des zones d'ombre comme le rang des Officiers Généraux qui est fier de sa masculinité généralisée ; mais dans les autres niveaux, l'homme et la femme cheminent ensemble. Le déroulement de carrière est identique aux hommes, avec des règles similaires pour tous : avancement, rémunération, mobilité etc. le

³⁶ Wanda Martial Jérôme, 28 ans, Sous-Lieutenant, Instructeur, Yaoundé, 05 novembre 2020.

³⁷ Nlate Akom, Yaoundé, 05 novembre 2020.

³⁸ Omgba Martin Bienvenu, 27 ans, Lieutenant, Chef bureau gestion des effectifs, Yaoundé, 15 octobre 2020.

³⁹ Yougouda Victoria, 35 ans, Capitaine, Chef bureau des essences, Yaoundé, 07 novembre 2020.

⁴⁰ Mapou Christelle, 40 ans, Major, Officier de Police Judiciaire, Yaoundé, 07 novembre 2020.

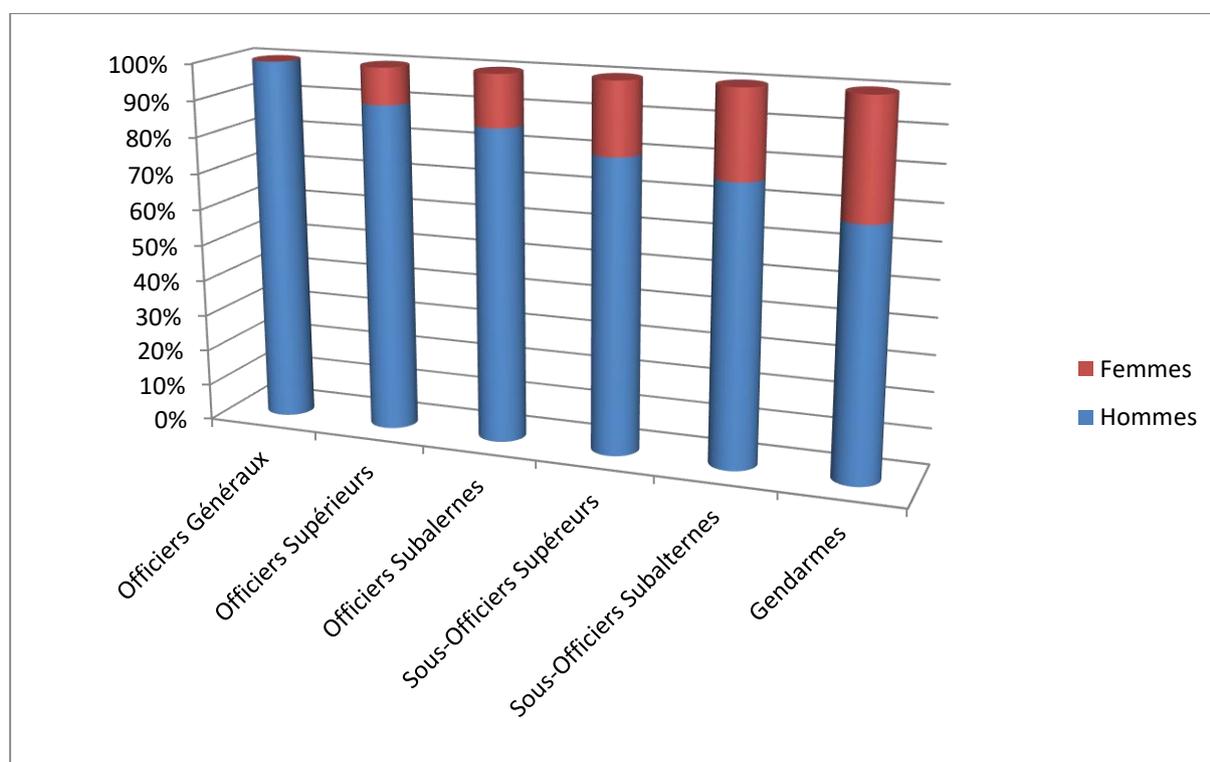
visage de la hiérarchie dans la gendarmerie nationale témoigne de la prise en compte du genre dans la majorité des rangs, c'est ce que laisse voir le tableau qui suit :

Tableau 20: Hiérarchie en termes de genre dans la gendarmerie en 2015

Rangs	Pourcentage	
	Hommes	Femmes
Officiers généraux	100%	0%
Officiers supérieurs	90%	10%
Officiers Subalternes	85%	15%
Sous-Officiers Supérieurs	80,4%	19,% 6
Sous-Officiers Subalternes	76,3%	23,7%
Gendarmes	68,8%	32,2%

Source : AGN, Direction du Personnel (DP).

Graphique 13: Proportion hiérarchique en terme de genre dans la gendarmerie nationale en 2015



Source : AGN, Direction du Personnel (DP).

Ce graphique permet de comprendre que dans la gendarmerie nationale, à travers l'application du principe du genre, les hommes et les femmes sont présents dans la majorité de

ses rangs. Le rang de gendarmes est normalement le plus pourvu en personnel d'où la présence assez importante des femmes qui sont à plus de 30%. Les sous-officiers subalternes ainsi que ceux supérieurs comptent respectivement 23,6 et 19.5% des effectifs de la Gendarmerie Nationale. Le rang des officiers supérieurs quant à lui compte moins de 5% de femmes, or c'est un rang charnière si on veut un jour voir la gendarmerie franchir le Rubicon en accueillant la première femme dans le rang des Officiers généraux. C'est lapalissade de dire que le rang des Officiers Généraux est une concentration masculine dans toutes les armées camerounaises, même la gendarmerie qui semble faire figure d'exception dans sa gestion de la ressource humaine féminine se retrouve dans les mêmes tares. Non sans être déçu, on rappelle tout de même que dans ce rang, les femmes ont une représentativité de 0%.

Le corps des officiers est celui qui peut facilement voir la pleine expression de l'application du genre eu égard des fonctions que les militaires de ce rang sont capables d'occuper. Le corps des officiers de la Gendarmerie Nationale est sans doute aussi vieux que l'ensemble des Forces Armées du Cameroun, car il existe depuis les années d'indépendance. Les premiers officiers de la gendarmerie proviennent de l'Armée coloniale française, souvent utilisé comme soldat ou sous-officiers selon leur potentiel⁴¹. Cette fourniture en officier est rendue capable grâce aux accords de défense signés entre le Cameroun et la France au moment de l'accession à l'indépendance du Cameroun et surtout pour préparer la relève des officiers français en poste au Cameroun. Les officiers doivent appartenir à une armée, un service ou une spécialité ; ceux de la gendarmerie nationale doivent : commander des unités de formations de la Gendarmerie Nationale, assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois ; veiller à la sécurité publique, veiller à la mise en œuvre des moyens militaires de combat de la Gendarmerie Nationale; participer à la formation, à l'encadrement et au fonctionnement de l'ensemble des formations et organismes de la Gendarmerie Nationale. Lors des avancements aux grades du 1^{er} juillet 2002, la gendarmerie nationale comptait 569 officiers répartis ainsi qu'il suit : un (01) Général de Corps d'Armée ; deux (02) Généraux de Division ; quatre (04) Généraux de Brigade ; trente (30) Colonels ; vingt-sept (27) Lieutenant-Colonel ; 161 Capitaines ; 192 Lieutenants ; 69 Sous-Lieutenant et un (01) aspirant⁴², un tiers de ces Officiers provient de l'EMIA. Au cours de leur carrière, les officiers bénéficient d'avancement en grade et dans

⁴¹ G-P. Nguesse Ewané., "Gestion des personnels Officiers de la Gendarmerie Nationale et nécessité d'un profil de carrière", Mémoire fin de stage d'application, CECIG, 2003, p. 13.

⁴² *Ibid.*, P. 15.

chaque grade, d'avancement en échelon lorsqu'ils se trouvent dans une position non interrompue de service. Les officiers sont notés à plusieurs niveaux, une fois l'an.

De cette notation est établi le tableau des avancements. Ces tableaux sont établis en respectant l'ordre des conditions retenues sur la liste arrêté et par ordre de mérite pour l'avancement. Aucun officier ne peut être promu en grade supérieur s'il n'a au préalable été inscrit au tableau d'avancement arrêté dans l'ordre de mérite par le Président de la République sur proposition du Ministre de la Défense. Cette procédure permet de faire taire ceux qui pensent que dans l'armée ou la Gendarmerie Nationale, certains militaires profitent des largesses du commandement pour évoluer dans leurs carrières. L'avancement en grade sanctionne à la fois le mérite et l'aptitude à exercer les fonctions du grade supérieur⁴³. C'est ce qu'illustre l'image qui suit, qui présente une femme aujourd'hui officier de la gendarmerie, elle qui est entrée comme gendarme en 1987.

Photo 16: Le Lieutenant-colonel Neba Christine Ngum : une femme au profil de carrière extraordinaire.



Source : Archives privées, Lieutenant-colonel Neba Christine Ngum, 2022.

⁴³ Nguesso Ewané., "Gestion des personnels...", p. 18.

Les critères de promotion des officiers sont entre autres le mérite et l'aptitude. Le mérite est synonyme de recherche d'objectivité, car la promotion en grade est attribuée aux officiers qui se seront particulièrement distingués dans leur manière de servir. L'aptitude est la capacité à exercer les fonctions du grade supérieur. Dans l'armée, l'occupation des postes est en règle générale fonction du grade. L'aptitude s'acquiert par l'expérience vécue sur le terrain et surtout par la qualité de la formation professionnelle suivie par les officiers à travers les stages. Il existe à cet effet des stages dans le cadre d'une formation militaire continue⁴⁴ ou une formation spécialisée⁴⁵. Aussi, les officiers de la Gendarmerie Nationale sont à la base de leur formation d'officier d'armée des officiers d'infanterie de l'armée de terre. C'est ensuite qu'ils suivent une année d'application à l'école de Gendarmerie. La formation au métier de Gendarme se fait tant au Cameroun qu'à l'étranger. Le Cameroun forme le plus grand nombre de gendarmes. Les officiers de la Gendarmerie Nationale formés à l'étranger dans le cadre de la coopération militaire entre le Cameroun et les pays amis ont pu bénéficier d'une formation polyvalente, leur permettant de s'adapter aux évolutions techniques, sociales et internationales⁴⁶. Les affectations des officiers tiennent compte de certains principes notamment : les connaissances intellectuelles, techniques et professionnelles. Le commandement dans l'attribution des responsabilités doit prendre en considération ces paramètres. Il est de même de l'équilibre ethno-tribal, nécessaire pour endiguer les frustrations que pourront causer les affectations à certaines fonctions privilégiés des ressortissants d'une même tribu au détriment des autres⁴⁷. Cet équilibre couvre plusieurs domaines donc ceux des affectations, recrutement, attributions des stages etc.

Si le vivier des officiers dans la gendarmerie nationale est minutieusement bien organisé afin de permettre aux hommes et femmes qui y accèdent de faire des carrières qui reposent sur des principes d'égalité de chances, les autres rangs ne sont pas en reste. Dans la Gendarmerie Nationale, depuis la mise sur pied de ce corps et sa féminisation, il règne une évolution nette du genre et cela est perceptible à travers ce tableau

⁴⁴ La formation militaire continue comprend les stages tels que le :

- Stage d'Application des Officiers de la Gendarmerie Nationale (SAOGN)
- Stage de Commandant d'Unité (SCU)
- Certificat d'État-Major (CEM)
- Diplôme d'État-Major (DEM)

⁴⁵ La formation spécialisée comprend :

- Les études profanes approfondies

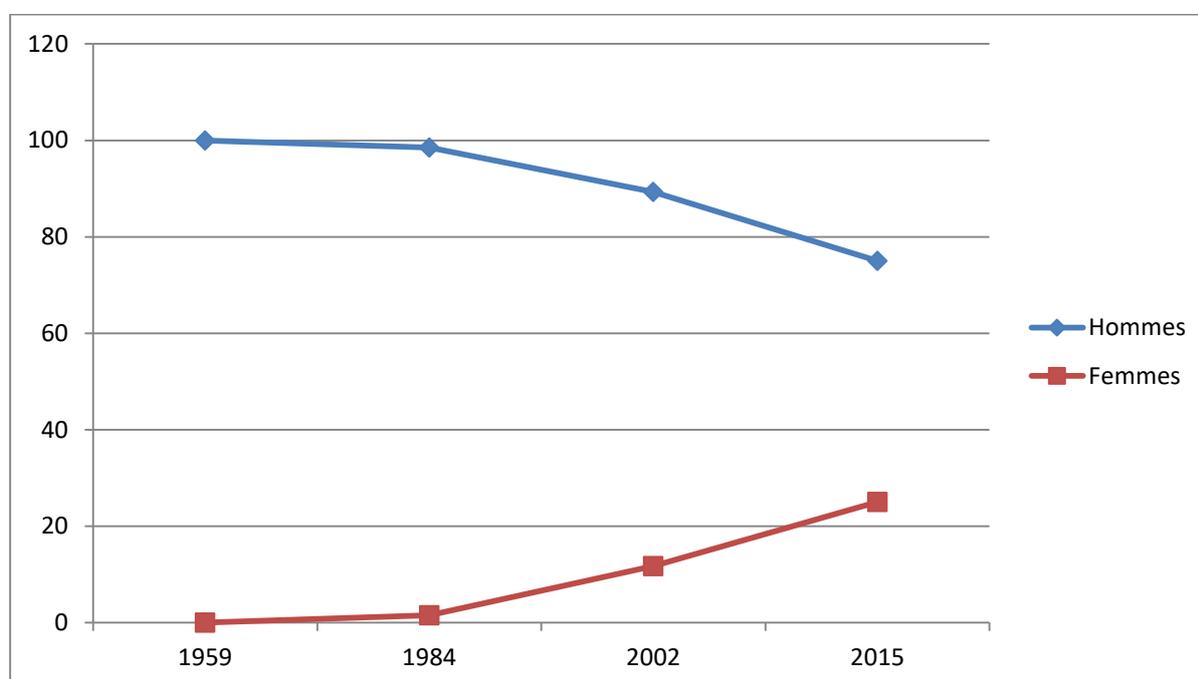
⁴⁶ A. Pemboura., "Le processus de formation de la culture stratégique camerounaise : Analyse du rôle des écoles militaires", DEA en Science Politique, Université de Yaoundé II, 2005, p. 62.

⁴⁷ *Ibid.*, p.20.

Tableau 21: Hommes et femmes dans la gendarmerie entre 1959 et 2015.

Années	Pourcentages	
	Hommes	Femmes
1959	100%	0%
1984	98.5%	1.5%
2002	89.3%	11.7%
2015	75%	25%

Source : AGN, Direction du Personnel (DP).

Graphique 14: Proportions des hommes et des femmes dans la Gendarmerie Nationale entre 1959 et 2015

Source : AGN, Direction du Personnel (DP).

Le graphique ci-dessus permet de constater une certaine évolution de la gent féminine dans la représentativité. Si en 1959 les hommes constituent le principal personnel de la gendarmerie au Cameroun, cette présence accrue de l'homme va à partir de 1984, date d'entrée des femmes dans les armées de l'avis général commencé à s'estomper. En 2002, les femmes représentent 11.7% des effectifs de la gendarmerie. Il faut saluer l'apport de la professionnalisation, couronné par l'insertion des armées dans la mondialisation, d'où l'appellation « d'armée de métiers ». Le recrutement prend en compte avec cette nouvelle dynamique des camerounais des deux sexes initialement formés dans le civil à des métiers divers. C'est ce qui justifie une ruée des camerounais dans la Gendarmerie Nationale

aujourd'hui et porte à 25% le pourcentage des femmes de ce corps. Ce pourcentage qui est proche des 30% que promeut la PNG du Cameroun. Il est évident que des efforts restent à faire pour tendre vers une plus grande représentativité des femmes dans la gendarmerie, mais ce corps peut se féliciter de sa politique de prise en compte des capacités de son personnel pour la bonne marche des missions de la gendarmerie non seulement sur le plan de l'administration, mais également dans le commandement et l'opérationnel.

2. Dans le commandement et l'opérationnel

La gestion du personnel de la Gendarmerie Nationale varie en fonction du domaine dans lequel le haut commandement voudrait le responsabiliser. Le commandement est un domaine où plusieurs qualités sont prises en compte. Avant de dérouler l'employabilité des hommes et des femmes dans la gendarmerie sur le plan opérationnel et du commandement, il est judicieux de présenter les spécificités de ce domaine.

Au plan opérationnel, le commandement des unités de la gendarmerie est unifié. Le décret n°2001/181 du 25 juillet dans son chapitre trois (article 55) précise :

Les commandements territoriaux de la Gendarmerie Nationale comprennent : des Régions de gendarmerie ; des Légions de gendarmerie formant corps ; des Groupements de Gendarmerie Territoriale ; des Compagnies de Gendarmerie Territoriale ; des Compagnies de Gendarmerie Spécialisées ; des Brigades de Gendarmerie Territoriale et des Brigades de Gendarmerie Spécialisées ; des Postes de gendarmerie.⁴⁸

Au niveau de la région administrative, se trouve la Légion. Celle-ci est commandée par un officier ; elle forme un corps c'est dire qu'elle regroupe à la fois les unités de la Gendarmerie Territoriale et celle de la Gendarmerie Mobile.

La Gendarmerie Territoriale est aussi appelée Gendarmerie Départementale. Elle est organisée en Groupements, Compagnies, Brigades, et Postes placés sous le commandement d'une Légion de Gendarmerie. La Compagnie comprend un certain nombre de Brigades et de Postes, elle est commandée par un officier assisté d'un état-major réduit. Les Brigades par contre sont commandées par des sous-officiers. Elles peuvent être spécialisées, c'est notamment le cas des Brigades de recherches ; des Brigades de surveillances des ports, aérodromes et frontières ; des Brigades de Police de la Route⁴⁹. Les Postes sont commandés par des sous-officiers ou Gendarmes. La Gendarmerie Territoriale dispose d'éléments d'interventions dotés de moyens de communication. Elle est chargée du maintien de l'ordre, de la tranquillité

⁴⁸ AGN., Documents internes du Camp Yeyap, décret n°2001/181 du 25 juillet 2001 portant organisation de la Gendarmerie Nationale.

⁴⁹ Mounkam, "La Gendarmerie au Cameroun...", pp. 135-137.

publique et de la sécurité des personnes et des biens. Elle est chargée particulièrement des enquêtes judiciaires, administratives, fiscales, douanières dans leurs circonscriptions respectives et ceci avec la collaboration de toutes les administrations implantées dans leur ressort de compétence.

La Gendarmerie Mobile représente les forces de deuxième catégorie c'est-à-dire qu'elle est constituée des forces qui agissent dans le maintien et le rétablissement de l'ordre⁵⁰. L'article 93 du texte de 2001 portant organisation de la Gendarmerie Nationale abonde dans le même sens en affirmant que les Formations et les Unités de la Gendarmerie Mobile sont des structures de type militaire chargées de l'exécution des missions de maintien et de rétablissement de l'ordre public. Elles renforcent les formations et unités territoriales et spécialisées dans l'exécution de leurs missions de sécurité générale, de maintien de l'ordre, de police administrative, judiciaire et militaire. Elle comprend des Groupes d'Escadrons ; des Escadrons ; des Pelotons. Des missions de combat peuvent lui être assignées en cas de trouble grave ou de guerre. Elle peut en cas de demande, renforcer les forces de 1^{ère} catégorie. Le Groupe d'Escadron est la plus grosse composante de la Gendarmerie Mobile. Le Cameroun distingue trois Groupes d'Escadrons : Groupe d'Escadron n°1 à Yaoundé ; Groupe d'Escadron n°2 à Douala ; Groupe d'Escadron n°3 à Maroua.

Après cette brève présentation des principales composantes de l'opérationnel, il est nécessaire de présenter la manière dont la Gendarmerie Nationale exploite son personnel dans le cadre du commandement et dans le domaine opérationnel. La gendarmerie est cette composante des Forces de Défense qui brille par son caractère hybride dans la mesure où elle assume à la fois des missions de type militaire et celles de type sécuritaire. Dans le domaine administratif comme présenté jadis, le personnel masculin et féminin se confond dans la responsabilisation. Sur le plan du commandement territorial, et l'opérationnalisation, la gendarmerie fait des efforts de ne pas laisser à la traîne les femmes. Cependant, le constat qui se dégage eu égard des entretiens réalisés et des avis recueillis, il existe plusieurs facteurs néfastes qui limitent l'action des femmes dans le commandement et l'opérationnel. Parmi les spécificités intrinsèquement féminines, la grossesse présentée comme une menace, arrive en bonne position dans les représentations de la femme gendarme surtout celle qui aspire faire carrière dans le commandement ou l'opérationnel. Si elle rassure les épouses des personnels masculins, elle provoque en revanche, chez leur mari, une forme d'inquiétude liée à la surcharge

⁵⁰ *Ibid.*, p.137.

de travail induite par les congés de maternité. Bidzomo Antoine déplore cette situation sur le plan managérial :

On a le cas d'un personnel féminin... Si on parle d'un point de vue personnel c'est son choix si elle veut faire un ou 2 enfants [...] Le problème chez nous, c'est quand un personnel féminin tombe enceinte, elle est absente chez nous pendant au moins 6 mois, avec les congés pathologiques... On arrive à plusieurs mois d'indisponibilité⁵¹.

L'une des qualités d'un militaire c'est sa disponibilité, on comprend cette frustration des hommes. De leur côté, les personnels féminins arguent que leur absence liée à leur grossesse est beaucoup moins importante que celle de leurs collègues masculins qui se blessent au combat, par exemple. Les hommes semblent invoquer la fatalité de l'accident qu'ils opposent implicitement à la grossesse, processus délibéré. Autrement dit, s'ils ne font pas exprès de se casser une jambe ou autres au front, les femmes, elles, font exprès de « tomber enceinte ». D'ailleurs, les personnels féminins comme masculins s'accordent tous sur le fait que les femmes doivent tout de même rester minoritaires. Cette minorité est visible dans la décote au niveau de la représentativité féminine dans le commandement et l'opérationnel comme l'atteste le tableau qui suit.

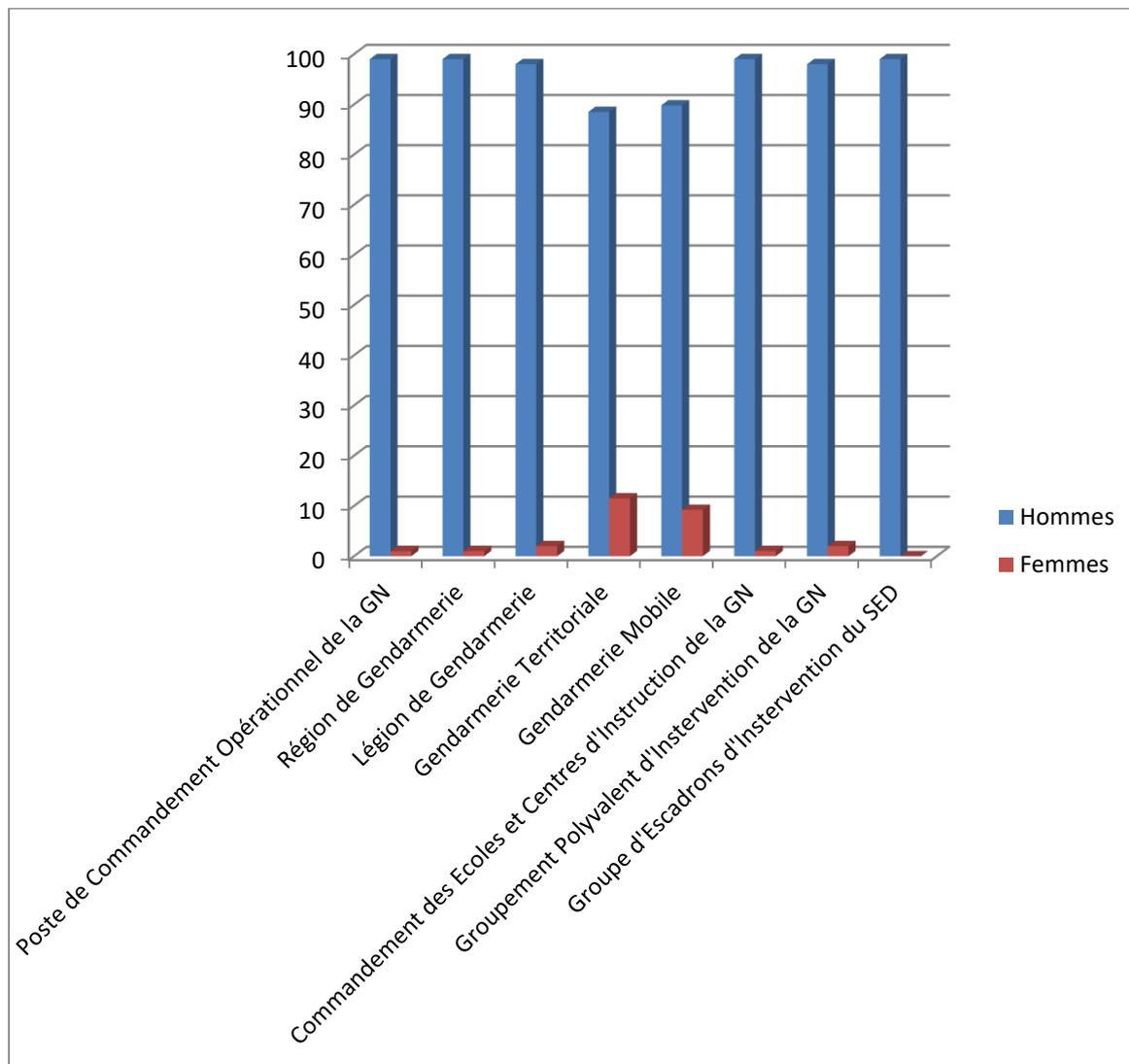
Tableau 22: Genre et commandement dans la gendarmerie nationale en 2015

Responsabilités	Pourcentages	
	Hommes	Femmes
Poste de Commandement Opérationnel de la GN	99%	1%
Région de Gendarmerie	99%	1%
Légion de Gendarmerie	98%	2%
Gendarmerie Territoriale	88,5%	11,5%
Gendarmerie Mobile	89,8%	9,2%
Commandement des Écoles et Centres d'Instruction de la GN	99%	1%
Groupement Polyvalent d'Intervention de la GN	98%	2%
Groupe d'Escadrons d'Intervention du SED	99%	1%

Source : AGN, Direction de l'Emploi et des Structures (DES).

⁵¹ Bidzomo Antoine, 47 ans, Major, Analyste informatique, Yaoundé, 15 novembre 2020.

Graphique 15: Proportion des hommes et des femmes dans les unités de commandement et celles opérationnelles dans la gendarmerie nationale en 2015



Source : AGN, Direction de l'Emploi et des Structures (DES).

Le graphique qui précède montre une certaine présence des femmes dans le commandement et dans l'opérationnel. Cette présence est fort limitée, car la gent féminine ne dépasse pas 15% de représentativité dans ce domaine encore très masculin. C'est dans la Gendarmerie Territoriale et Mobile que leur présence est un peu plus accentuée avec respectivement 11.5% et 9.2% en terme de proportion féminine. Cette faible présence des femmes dans ces domaines est peut-être dû au souci de la réussite opérationnel, car comme l'explique Dayang Jérémie: « la réussite des opérations en présence des hommes déterminés par leur courage, leur maîtrise, leur rigueur, leur sérieux etc. sont des qualités demandées en situation d'exception et les femmes combinent très rarement ces qualités »⁵². Si la réussite des

⁵² Dayang Jérémie, 31 ans, Sous-lieutenant, Moniteur de formation Camp Yeyap, Yaoundé, 15 octobre 2020.

missions donne plus de visibilité aux hommes dans certains domaines, le rendement des femmes reste aussi faible pour leur voir confié certaines tâches, c'est qui ressort des propos de Alemnji Angah Hilaire : « bien qu'intégrées dans l'Armée, les femmes dans la durée ne peuvent obtenir les rendements que dans la durée. Toutefois, elles doivent travailler d'avantage pour maximiser leur rendement »⁵³. Le travail ardu des femmes peut cependant buter sur les limites institutionnelles qui voudraient expliquer cette pseudo mise à l'écart des femmes dans le domaine de l'opérationnel par les exigences du métier. Mais l'histoire a montré à travers les exploits des *Abodjé* (Amazones) du Dahomey que les femmes pouvaient aussi investir le domaine de l'opérationnel. C'est dire que si la femme « primitive » a pu mener des batailles avec succès, celle « moderne » ne peut-elle pas faire plus au regard de la modernité des équipements et de la qualité d'Hommes à ses côtés ? Les hommes qui réussissent dans le commandement ne le font pas en solitaire, ils sont assistés d'une équipe qui aide à la réussite de leur commandement et certainement des femmes y participent beaucoup. Alors n'est-il pas logique qu'une femme puisse aussi être à la tête et bénéficier de l'apport d'une équipe d'hommes pour réussir son commandement...

Le caractère rigide du terrain pousse à exclure les femmes de ce domaine. C'est ce qu'il faut comprendre quand Engono Constant Éric affirme : « la présence en rangs dispersés des femmes dans le domaine de l'opérationnel et du commandement est tout simplement dû au caractère exigeant de l'institution et la femme est très fragile pour être sur le terrain à temps plein comme l'homme, car ce dernier peut rester des jours sans se laver »⁵⁴. La thèse de la fragilité de la femme et la nécessité d'une vie familiale semble universel dans les Forces de défense pour justifier de la minorisation des femmes sur le terrain. Il est facile de lire dans les propos des personnes sources de la Gendarmerie Nationale: « c'est probablement le fait qu'elles sont considérées comme étant plus fragiles physiquement et moins enclines à se détacher de leur famille »⁵⁵ ; pourtant la famille est le socle sur lequel se repose chaque militaire pour soutenir sa carrière, car c'est d'elle qu'on reçoit motivation et encouragement, elle peut être la raison pour laquelle on se sacrifie autant dans un métier aussi exigeant ; à ces mots on conclut que l'homme et la femme viennent et ont une famille qui leur est chère. Ngane Michel Gabin dans le même sillage pense que : « le rendement des femmes en opération ne peut être le même que celui des hommes et pour mieux favoriser une vie de foyer, autant mieux les éloigner des

⁵³ Alemnji Angah Hilaire, 44 ans, Lieutenant, Commando GPIGN Yaoundé, 05 novembre 2020.

⁵⁴ Engono Constant Éric, 42 ans, Lieutenant-colonel, Commandant GPIGN Yaoundé le 05 novembre 2020.

⁵⁵ Omgba, Yaoundé, 15 octobre 2020.

fonctions contraignantes »⁵⁶. Le physique de la femme est aussi un inconvénient pour son épanouissement opérationnel, d'où cette affirmation : « c'est la différence physique entre l'homme et la femme qui explique cette grande mise à l'écart des femmes dans ces domaines aussi exigeants que sont le commandement et l'opérationnel »⁵⁷. Dans la même logique la restriction des postes aux femmes dans l'opérationnel et le commandement s'appuie sur cette affirmation de Nkomo Célestin : « les limites naturelles imposées par la constitution physiologique des uns et des autres constitue un grand frein à l'opérationnalisation féminine »⁵⁸. À côté de ceux qui voient en la femme le « sexe faible », car trop fragile et trop rattachée à la famille, il y'a des personnes sources qui pensent que c'est le poids de la tradition qui alourdi le labeur des femmes en armes et limite leur pleine expression dans la gendarmerie. C'est ce qu'il faut comprendre dans les propose de Deffo Blanche Inès : « ce sont des constructions humaines émanant de la tradition et de la religion qui voudraient que les femmes exercent des métiers ou elles auront le temps de s'occuper de leurs foyers »⁵⁹. S'inscrivant dans le même sillage, Ladane Ferdinand dit : « nos traditions disent que la femme est beaucoup plus chargée de la cuisine (administration) et l'homme est chargé de subvenir aux besoins de sa famille : chasse, pêche, cueillette et faire des tâches ardues (terrain) »⁶⁰.

À côté de ceux qu'on peut par abus de langage qualifier de partisans de la thèse traditionnaliste, il y en a qui impute l'ordre des choses au choix fait par le haut commandement d'exploiter les hommes et femmes pour des missions précises c'est le cas de Andzame Gabrielle Laure qui pense que : « c'est le choix du haut commandement dans l'usage de ses ressources humaines qui oriente les responsabilisations »⁶¹. Takoua Robert impute l'orientation de la carrière sur la qualité ou le type de spécialisation : « c'est la spécialisation dans l'armée qui permet aux dirigeants d'orienter par leur volonté afin de respecter les principes démocratiques de participation, les femmes sont orientées vers les tâches moins contraignantes comme le secrétariat, la chancellerie et autres... »⁶².

Le haut commandement joue son rôle de régulateur dans la manière d'employer et de faire évoluer les carrières dans la Gendarmerie Nationale. Toutefois, il est meilleur de voir émerger des gendarmes qui brillent par leurs compétences professionnelles et non par des

⁵⁶ Ngane Michel Gabin, 49 ans, Adjudant-chef major, Instructeur, Yaoundé le 07 novembre 2020.

⁵⁷ Penda Anatole, 29 ans, Gendarme major, Cadre cellule communication, Yaoundé le 05 novembre 2020.

⁵⁸ Nkomo Célestin, 31 ans, Adjudant, Instructeur, Yaoundé le 06 novembre 2020.

⁵⁹ Deffo Blanche Inès, 26 ans Adjudant, Secrétaire, Yaoundé le 09 novembre 2020.

⁶⁰ Ladane Ferdinand, 47 ans, Capitaine, Chef bureau formation Yaoundé le 15 novembre 2020.

⁶¹ Andzame Gabrielle Laure, 25 ans, Sergent, Secrétaire, Yaoundé, 20 octobre 2020.

⁶² Takoua Robert, 42 ans, Lieutenant, Cadre Bureau de la Chancellerie, Yaoundé 10 novembre 2020.

compétences préférentielles. Abordant le sujet avec ceux qu'on peut considérer à juste titre comme des illuminés des Forces de Défense, il a été possible de comprendre que :

La progression dans l'armée obéit à certains canevas auxquels la femme tout comme l'homme est tenue de respecter. Mais dans certaines circonstances, les tords sont partagés, la dévalorisation mentale de la femme dans la société en générale et pendant ses premiers pas dans l'armée en particulier pour ne pas dire la gendarmerie, a eu raison sur le psychisme de celle-ci. À son état psychologique et physiologique qui la dispenserait de l'accomplissement de certaines tâches, se voit souvent greffer par moment l'action de certains chefs.⁶³

Toutefois, certaines femmes ont pu sortir du lot et écrire leur histoire dans le domaine du commandement et de l'opérationnel au sein de la gendarmerie nationale camerounaise. L'ouverture des portes de l'armée en 1984 a permis le recrutement des femmes. Les femmes officiers de gendarmerie participent à des opérations de Maintien de la paix. Elles travaillent comme observateurs militaires déployées dans les théâtres d'opération telle qu'au Darfour et en République Démocratique du Congo⁶⁴. Les femmes occupent des fonctions importantes, c'est le cas du Colonel Mindzie Élisabeth Henriette qui a occupé les fonctions de Chef d'État-major de la Première Région de Gendarmerie qui regroupe les légions du Centre, Sud et de l'Est, elle a aussi été Conseillère Technique n°2 au Secrétariat d'État à la Défense (SED).

Photo 17: Colonel Mindzié Élisabeth : l'une des premières femmes Chef d'État-major



Source : *Honneur et Fidélité*, "Ces femmes qui honorent nos Forces de Défense", Le Magazine des Forces de Défense Camerounaise, mai 2016, p. 59.

⁶³ Anonyme, 65 ans, Yaoundé 20 novembre 2020.

⁶⁴ Abale et Al., "Le port de la tenue...", p.14.

Dans le commandement, l'histoire retient que le colonel Anne Bella Nkotto⁶⁵ (actuellement retraité) est la première femme commandant d'une Légion de gendarmerie, en l'occurrence la légion de gendarmerie du Sud⁶⁶. Les femmes brisent progressivement les sentiers de genre faible et commencent à s'affirmer tant bien que mal dans la grande institution masculine que constituent à leur création les forces de défense camerounaises.

Photo 18: Colonel Anne Bella Nkotto : première femme commandant de légion de gendarmerie en 2015



Source : *Honneur et Fidélité*, "Ces femmes qui honorent nos Forces de Défense", Le Magazine des Forces de Défense Camerounaise, mai 2016, p. 59.

⁶⁵ Née à Metet, le 02 avril 1961, elle est originaire d'*Evindi Si* par Nkpwang à Sangmélima. En plus de sa licence en droit qui a conditionné son entrée à l'EMIA en 1990, elle est Doctorante en Stratégie, Sécurité, Défense et Gestion des Conflits. Elle est la première femme en Afrique Centrale diplômée de l'ESIG de Simbock à Yaoundé depuis 2009. Titulaire d'un brevet de parachutiste, du diplôme de l'École d'Application de la Gendarmerie de Yaoundé, du Diplôme du cours international de Melun en France (la plus grande école de gendarmerie du monde), le colonel a tour à tour occupé les fonctions de chef de Bureau du Personnel et de la chancellerie de la légion de gendarmerie du Nord-Ouest à Bamenda. Chef de bureau des stages au SED, chef de bureau de la coopération au MINDEF, commandant de compagnie de l'aéroport international de Yaoundé Nsimalen, chargé d'études au bureau des essences des armées et la gendarmerie entre autres. Cf. <https://www.camer.be-camerounanne-bella-nkotto-lamazone-du-commandement>

⁶⁶ G. R. Mvondo, "Cameroun : Anne Bella Nkotto l'Amazone du commandement militaire", *Mutation*, publié le 10 avril 2015, <https://www.camer.be-camerounanne-bella-nkotto-lamazone-du-commandement> Consulté le 25 février 2019 entre 13h37 et 13h55.

D'autres femmes de la gendarmerie occupent des fonctions de commandants de Pelotons Mobiles, commandant de Brigade de gendarmerie. Elles sont également en service dans les unités spécialisées, les unités de gendarmerie mobile mais à une portion congrue. Tout ceci participe à la promotion d'une démocratisation de la gendarmerie par la prise en compte de toutes ses composantes sociologiques dans son organisation et ses missions. Des efforts restent à fournir au niveau du commandement et l'opérationnel, car si les formations sont égales, l'homme et la femme doivent pouvoir travailler de pair dans tous les domaines pour un meilleur rayonnement de la gendarmerie. Au demeurant, les avancées dans la Gendarmerie Nationale n'ocultent pas le mal qui règne dans les autres Armées pour ce qui est de l'implémentation véritable du genre. Cela pousse à émettre des réserves et à réclamer d'avantage de considération pour que les femmes soient plus intégrées et que leur responsabilisation soit un fait adossé sur la compétence et non sur le sexe.

CHAPITRE VI : LA FÉMINISATION CONTENUE NONOBTANT LA PROFESSIONNALISATION

La féminisation des armées au Cameroun intervient en 1984, à cette date, très peu de femmes s'intéressent au métier des armes, car comme le dit Omgba Martin Bienvenu : « elles ont longtemps considéré l'armée comme un métier réservé essentiellement aux hommes »¹. L'exclusivité des métiers est dépassée avec la prise en compte du genre dans les politiques institutionnelles. Et c'est fort logiquement que la professionnalisation des armées en 2001 est intervenue avec plus de visibilité d'emplois pour les hommes et surtout les femmes. Elle a engendré un recours plus important aux femmes afin d'accroître les ressources potentielles de recrutement. La dénomination "armée des métiers" avec la professionnalisation a donné plus de perspectives d'emploi aux hommes et aux femmes dans l'armée. Avec cette petite révolution, on projetait le rajeunissement de l'armée sur tous les plans, surtout en ce qui concerne la ressource humaine. Cependant, il semble subsister une certaine résistance à une augmentation effective du vivier féminin dans les Forces de Défense. Cet état des choses a des justificatifs qui corroborent le creuset quantitatif entre l'homme et la femme dans l'armée.

I. Les raisons qui expliquent une certaine atténuation du recrutement des femmes

Si on considère que la mission principale d'une personne qui exerce le métier des armes c'est le sacrifice suprême ; être apte au combat nécessite qu'on puisse réunir un certain nombre de pré requis. Les critères de recrutement, de formation et d'entraînement regorgent des ramifications d'une sélection naturelle des espèces dans les Forces de Défense. La formation étant un maillon essentiel pour le militaire ne gomme pas forcément les différences de poids, de corpulence et la psychologie de chaque militaire. Et bien que les femmes soient formées dans les mêmes conditions que leurs collègues hommes, celles-ci ont des contraintes conjoncturelles et structurelles importantes.

¹ Omgba Martin Bienvenu, 27 ans, Lieutenant, Chef bureau gestion des effectifs, Yaoundé, 15 octobre 2020.

1. Les différences physiologiques et psychologiques homme/femme : quel impact au combat ?

Au Cameroun, un certain nombre de facteurs sont mis en avant en ce qui concerne les disparités naturelles entre l'homme et la femme dans les Forces de Défense. Le facteur principal qui est présenté comme écueil sur l'impératif fonctionnel de l'armée camerounaise est la capacité physique. En effet, des facteurs anthropométriques et physiologiques différencient les femmes des hommes, et ces facteurs agissent défavorablement dans la plupart des aspects de la performance physique au combat. Les femmes sont en moyenne plus petites, ont une masse maigre c'est-à-dire une masse musculaire plus faible, en particulier au niveau des membres supérieurs (-33 à -50 %, contre -20 à -25 % au niveau des membres inférieurs) et une masse grasse supérieure (+10 %). Ceci a des conséquences directes sur le développement de la force et de la puissance musculaire, puisque la force mesurée au niveau du haut du corps chez la femme serait de l'ordre de 40 à 60 % de celle mesurée chez l'homme, alors qu'au niveau des membres inférieurs elle serait en moyenne chez la femme de 70 à 75 % de celle mesurée chez l'homme². Les niveaux d'aptitude physique aérobie sont plus faibles chez la femme, avec des consommations maximales d'oxygène en valeur absolue de l'ordre de 15 à 30 % inférieures à celles d'hommes modérément entraînés ; si ces valeurs sont exprimées par rapport à la masse corporelle, cette différence n'est plus que de 10 %³. Ces données correspondent à des moyennes dans les sous-populations d'hommes et de femmes, les écarts inter individuels étant eux-mêmes importants à l'intérieur de ces groupes. Ainsi, même si en moyenne les femmes sont globalement moins fortes que les hommes, il existe un certain recouvrement entre les populations, la femme la plus forte étant plus forte que l'homme le plus faible. Autre élément à prendre en considération, la capacité à maintenir un niveau de force ou de puissance sur des contractions répétées de faible intensité est plus importante pour la femme par rapport à l'homme ; mais lorsque cette intensité est supérieure ou égale à 80 % de l'intensité maximale, cette différence favorable pour la femme disparaît. Ces plus faibles aptitudes physiques aérobie et anaérobie mettent les femmes en situation défavorable lorsqu'il s'agit de réaliser des tâches militaires telles que lever ou transporter des charges lourdes, ou encore déplacer de telles charges sur de longues distances.

Toutes les armées occidentales et même africaines sont confrontées à la contrainte du port de charges, aggravé par le port des équipements de protection balistique. La charge portée

² D. Robert et al., "Current Considerations Related to Physiological Differences between the Sexes and Physical Employment Standards", *Applied Physiology, Nutrition, and Metabolism*, vol. 41, n° 6, juin 2016, p. 108.

³*Ibid.*, p.109.

n'est dans ces conditions pas proportionnelle à la masse des individus, mais liée à celle des équipements transportés. Ainsi, travaillant à un pourcentage supérieur de leurs capacités maximales pour réaliser les mêmes niveaux de performance que les hommes, les femmes se fatiguent plus vite et sont prédisposées à un risque plus important de blessures musculo-squelettiques liées à l'exercice. Epstein et al après des analyses sur les camps d'entraînement disent :

L'analyse de la littérature montre de façon systématique une incidence des blessures plus importantes chez les jeunes recrues féminines par rapport à leurs confrères masculins, en particulier au cours de la formation initiale. Pendant la carrière professionnelle, cette différence persiste, que ce soit au cours de l'entraînement régulier ou lors des déploiements actifs. Des différences existent également dans le type de blessures observé, les femmes étant encore plus sujettes aux blessures des membres inférieurs que les hommes. De manière intéressante, il faut noter qu'un niveau élevé d'aptitude cardio-vasculaire (aptitude aérobie) permet de réduire, sans les annuler, les différences hommes/femmes dans l'incidence des blessures. Ce plus grand risque de blessures observé chez les femmes peut également être attribué à des différences anatomiques au niveau osseux et une plus grande laxité articulaire. La structure même des os longs chez la femme, plus fins que chez l'homme, pourrait au moins en partie expliquer le plus grand nombre de fractures dites de fatigue (fractures de stress pour les anglo-saxons), les différences hormonales ayant également leur part de responsabilité dans cette pathologie⁴.

Toutefois, ces différences physiologiques ne doivent pas faire oublier le rôle délétère des équipements mal adaptés à une morphologie différente entre hommes et femmes ; dans la plupart des cas, les équipementiers industriels ne se sont guère préoccupés d'adapter les effets aux caractéristiques morphologiques féminines ; ce qui est fort logique, car dans le jargon des armées, on ne dit pas « la militaire ». Donc on peut comprendre l'homogénéité des uniformes afin de ne pas faire de différence entre l'homme et la femme. Cependant, un équipement mal adapté crée au minimum un inconfort et peut contribuer significativement à augmenter la charge mentale et physique de la tâche à réaliser, voire à accroître le risque de blessures. Loin de jouer les féministes, il faut tout de même relever comme Friedl Karl dans son étude qu'il existe des situations environnementales et des expositions opérationnelles particulières qui n'entraînent pas de différence majeure de réponse physiologique entre hommes et femmes ; ainsi, malgré une plus faible capacité de transport de l'oxygène (liée à un taux d'hémoglobine sanguin inférieur), les femmes ont en moyenne une tolérance à l'hypoxie identique à celle de l'homme. De même, la tolérance aux accélérations continues et soutenues, spécifiques de l'aviation de combat, ne semble pas dépendre de différence liée au sexe, alors même qu'elle est variable d'un individu à l'autre. Ainsi, les femmes ont une aptitude aux contraintes aéronautiques similaires à celle des hommes⁵.

⁴ Y. Epstein et al., "Physiological and Medical Aspects that put Women Soldiers at Increased Risk for Overuse Injuries", *The Journal of Strength and Conditioning Research*, vol. 29, n° 11, novembre 2015, pp. 107-110.

⁵ K. Friedl, "Biomedical Research on Health and Performance of Military Women: Accomplishments of the

Dans le domaine des activités subaquatiques, la plus grande proportion de masse grasse des femmes pourrait les exposer à un risque de survenue plus fréquent d'accidents de décompression, du fait de la dissolution préférentielle des gaz (en particulier de l'azote) dans les graisses. Il semble cependant qu'à l'issue d'une plongée saturante il n'y ait pas de phénomène bullaire plus important chez la femme, et l'incidence des accidents de décompression ne serait pas plus élevée chez elle. Pour ce qui concerne les performances en plongée, il est intéressant de noter qu'avec une cage thoracique plus petite et des volumes pulmonaires plus faibles, la femme dispose d'une autonomie plus importante en plongée, ce qui représente un avantage opérationnel incontestable. Par ailleurs, si dans la Marine nationale il existe des barèmes différenciés entre hommes et femmes pour les épreuves physiques évaluées au sol, ceux-ci n'existent plus dès lors qu'il s'agit de tester les aptitudes subaquatiques : ces épreuves subaquatiques sont réussies ou échouées selon des critères identiques aux hommes et aux femmes⁶.

Dans le domaine de la psychologie, force est de constater que le sexe (masculin ou féminin) d'un individu affecte le développement et le fonctionnement de son cerveau et que le fonctionnement cérébral féminin et masculin a des implications comportementales. Des études menées dans le cadre des neurosciences ont montré leurs niveau d'utilité dans trois domaines : la prise en charge des blessés et victimes militaires ; les questions de charge sensorielle et cognitive et les moyens de les résoudre et l'amélioration des stratégies de sélections, d'apprentissage et d'entraînement des militaires en fonction des postes qu'ils sont amenés à occuper au cours de leur carrière afin d'organiser de manière optimale la préparation des opérations et leur gestion. Des interprétations éthologiques sont proposées en termes de réponse de type « combat-ou-fuite » chez les hommes et « approche-soins » chez les femmes⁷. Aussi, au-delà de ces disparités homme-femme d'adaptation au stress, d'autres différences comportementales et neurofonctionnelles sont : les femmes obtiennent de meilleures performances sensorielles, attentionnelles, amnésiques visuelles (visages) et de cognition sociale, les hommes montrent de meilleurs résultats dans la perception de l'espace, le repérage tridimensionnel et la vitesse d'exécution sensorimotrice. Des différences cérébrales sous-tendent les observations comportementales ; les fortes connexions sont observées chez l'homme

Defense Women's Health Research Program " , *Journal of Women's Health*, vol. 14, n° 9, décembre 2005, pp. 764-767.

⁶*Ibid.*, p. 800.

⁷ J. Wang et al., "Gender Difference in Neural Response to Psychological Stress", *Social Cognitive and Affective Neuroscience*, vol. 2, n° 3, septembre 2007, p. 228.

au sein d'un même hémisphère cérébral alors que chez la femme entre les deux hémisphères. Chez l'homme, cette connectivité peut rendre compte d'une grande vitesse de traitement des informations et de réalisation de tâches liant la perception à l'action et chez la femme d'une facilité d'intégration du raisonnement et de l'intuition, produisant une meilleure intelligence émotionnelle et un meilleur niveau de langage⁸. Ce faisant, d'un point de vue opérationnel, se pose la question de l'impact de ces différences homme-femme en termes de capacités d'adaptation. Les environnements opérationnels imposent des contraintes sensorielles, cognitives et émotionnelles spécifiques, susceptibles d'affecter différemment les hommes et les femmes.

À l'orée de cette analyse sur les impacts des différences psychologique ou neurologique et celle physiologique au combat, on peut dire que le sexe (masculin ou féminin) d'un individu affecte le cerveau mais la manière dont il le fait dépend d'autres facteurs. Force est de constater que les connaissances actuelles ne permettent pas un inventaire opérant des différences homme-femme. Un travail important de recherche reste à mener sur les interactions mutuelles entre le développement cérébral, les processus de réponse aux stressors et la vulnérabilité aux facteurs environnementaux pour les hommes comme pour les femmes. Ce travail est indispensable pour penser et permettre la mise en œuvre d'une prévention efficace de l'adaptation aux situations opérationnelles, ceci en vue de la création d'un corps d'élite féminin au Cameroun. Aussi, il apparaît clairement que les tâches militaires requérant un haut niveau d'aptitude physique, tout particulièrement le port de charges lourdes, sont les seules activités militaires qui risquent objectivement de mettre en difficulté les femmes par rapport à la plupart de leurs confrères masculins. Ce constat doit faire l'objet d'une prise en charge spécifique et structurée, dans laquelle la sélection joue un rôle primordial, tout comme la mise en œuvre de protocoles d'entraînement physique individualisé et adapté. En effet, tout comme pour les hommes, un entraînement physique spécifique, régulier et progressif est susceptible de faire évoluer favorablement les performances physiques des femmes et ainsi de réduire les différences observées avec les hommes, sans pour autant toujours les annuler⁹. Mais ce qui compte en définitive, c'est la capacité à réaliser les tâches élémentaires liées au poste de combat occupé par le personnel, qu'il soit féminin ou masculin. C'est la raison pour laquelle il apparaît nécessaire de définir précisément des standards d'aptitude physique minimums requis pour accomplir de telles tâches, et de vérifier que ces niveaux minimums sont obtenus par tous les

⁸J. Wang et al., "Gender Difference in...", p. 230.

⁹ B. Nindl, "Physical Training Strategies for Military Women's Performance Optimization in Combat-Centric Occupations", *The Journal of Strength and Conditioning Research* vol. 29, n° 11, novembre 2015, p. 104.

personnels assignés à ce type de tâche, quel que soit leur sexe et quel que soit leur âge. De même, la question des barèmes physiques à appliquer est ainsi une question centrale qu'il conviendrait de revisiter. Il est souhaitable que soit distingué d'une part ce qui relève de l'évaluation de la performance pour la notation des personnels, qui implique d'appliquer un barème différencié tenant compte des aptitudes physiologiques spécifiques en fonction du sexe et de l'âge, et d'autre part ce qui relève de l'aptitude à accomplir une tâche précise pour tenir un poste précis, qui implique que ne soit retenue que la notion de « réussite » ou d'« échec » et ce, quelque soient le sexe et l'âge.

2. Les femmes ont un parterre de difficultés professionnelles et extra-professionnelles

Parmi les raisons qui phagocytent une évolution de l'égalité de genre dans le monde militaire, figurent en bonne place les difficultés professionnelles et extra-professionnelles. Celles-ci éloigneraient la femme de la pratique de certains métiers et de l'occupation de certaines responsabilités.

Une étude menée par Katia Sorin¹⁰ ; relève les difficultés professionnelles auxquelles font face les femmes pour trouver leur place dans les armées. La féminisation des effectifs suppose l'intégration d'éléments féminins dans un métier jusqu'ici dominé par les hommes. La difficulté de manière générale réside dans la culture masculine et virile associée à cette profession où l'identité du guerrier reste structurante dans l'imaginaire collectif. Les différences culturelles entre les armées et la conception adoptée par l'institution militaire imposent aux personnels féminins une intégration différenciée. De l'avis général, le mot « militaire » s'applique indifféremment aux hommes et aux femmes. Cela prouve que les femmes doivent se confondre aux hommes et endurer toutes les formations pour devenir de bons « militaires ». Pendant les investigations de terrain il a souvent été difficile de trouver un nom à la « soldate » pour les nommés directement la femme, car la confusion de genres semble créer une ambiguïté lorsqu'on veut parler d'une femme. Pour s'adresser aux femmes soldats, les femmes elles-mêmes et les autorités militaires ajoutent « féminin » au mot soldat. Dans son application quotidienne, ce recours discursif tend à renforcer la naturalisation de la condition masculine de la notion de soldat et à souligner l'artificialité de la notion de "soldat féminin" : tandis que les soldats n'ont pas besoin de recourir à l'adjectif 'masculin' pour se référer à eux-mêmes, les soldats femmes se réfèrent à elles-mêmes comme aux "féminines". Le plus souvent, les soldats

¹⁰ K. Sorin, *Femmes en armes, une place introuvable ? Le cas de la féminisation des armées française*, Paris, l'Harmattan, 2003, pp. 19-20.

abordent la relation entre femme et activité militaire en termes de relation politique ou artificielle : d'aucuns pensent que l'incorporation des femmes au sein de l'armée est : « une question d'image »¹¹ ou encore le produit des : « pressions politiques et de pressions internationales »¹². Le constat qui se dégage c'est qu'aux yeux des soldats et de certains officiers, les femmes militaires apparaissent dans « leurs institutions » comme des personnages artificiels. A ces arguments s'en ajoutent souvent d'autres qui signalent que les femmes sont biologiquement incapables d'occuper les mêmes espaces professionnels que les hommes dans le monde militaire. Amplement partagées par les militaires hommes, ces explications soutiennent que les femmes manquent naturellement de deux attributs propres au « bon soldat » : la capacité de résistance physique et le contrôle des émotions. Selon ces perspectives, les femmes possèdent certaines caractéristiques biologiques incompatibles avec les réquisitions fonctionnelles de la guerre et de l'activité militaire : la menstruation et la possibilité d'être enceintes.

La neutralité des sexes, notamment défendue par les armées, évite d'affronter la différence entre hommes et femmes et de bouleverser les règles de ce microcosme social. Néanmoins, les armées ont été créées à l'origine pour accueillir exclusivement des soldats masculins. Et les femmes elles-mêmes le reconnaissent, c'est ce qu'il faut comprendre dans les propos de cet officier : « moi je me revendique du « sexe faible » »¹³. Or, en intégrant les femmes, l'institution militaire ne prévoit pas la remise en cause de son mode de fonctionnement. Ainsi, l'armée propose un processus de désocialisation dont l'objectif est de former des soldats sans distinction. Afin d'atteindre cette hétérogénéité entre les personnels, la formation initiale dispense des enseignements sur les modes de comportement et les valeurs à acquérir pour devenir un soldat. L'objectif principal est d'oublier les réflexes civils pour intégrer ceux du monde militaire. Les armées imposent alors aux femmes une adaptation aux normes établies avant leur arrivée en prônant l'égalité de traitement hommes-femmes. Car, la féminisation est définie comme étant contraire à l'ordre naturel du monde militaire et d'un ordre de relations de genre plus vaste, les soldats femmes doivent, pour intégrer ce monde, « gagner leur place » et « démontrer » qu'elles sont capables de dépasser les « incapacités biologiques ». Les soldats considèrent que cette « démonstration » doit principalement se dérouler sur le terrain de l'instruction militaire et lors de l'entraînement physique et sportif. Cependant, la possibilité pour les femmes d'atteindre la condition militaire par leur travail physique et corporel est

¹¹ Amenguele Zeh Boris, 30 ans, Technicien de génie civil, Sangmélina 04 décembre 2020.

¹² Idem.

¹³ Eboussé François Xavier, 42 ans Capitaine, Médecin militaire, Douala, 20 novembre 2021.

limitée par le fait que cadets, hommes et femmes, n'ont pas les mêmes exigences d'entraînement et de rendement physique, car l'institution militaire maintient des barèmes différenciés lors des épreuves sportives, suivant les règles établies dès l'enseignement secondaire et reprises dans les compétitions internationales. Ce qui contribue selon nous à limiter la femme dans ses compétences, car tout militaire est appelé au dépassement de fonctions ; mais en adaptant les épreuves sportives, on se retrouve dans une formation non plus mixte mais plutôt sexospécifique. Et c'est l'une des faiblesses du système de formation en vigueur dans l'armée. La neutralité constitue un principe fondamental indispensable à la réalisation de la mission essentielle : la préparation au combat. Les femmes vont-elles alors au combat ? Le constat qui se dégage est que l'objectif de l'instruction initiale reste de former des soldats où le féminin devrait jouer un rôle mineur et devenir un cadre parmi d'autres attachés à la condition d'individu civil. Cette vision est appuyée par ce militaire : « l'armée ne recrute pas encore les femmes pour les envoyer au combat, la femme dans l'armée pour le moment sert à effectuer des tâches qui ne sont pas encore de l'ordre opérationnel au sens strict du terme »¹⁴. C'est pourquoi on peut comprendre ces propos d'un étudiant de l'Ecole Nationale de l'Administration et de la Magistrature (ENAM) : « quand vous arriver à la formation au camp de Koutaba, le moniteur de formation (militaire) vous dit que si une femme sort devant vous les hommes ; vous serez sévèrement punis. Tu dois te battre à être devant la femme dans les épreuves »¹⁵. Eu égard de ce qui précède, on peut se poser la question de savoir quel est le rôle de la femme dans les camps de formation militaire de ce pays ? Et la réponse serait quelles y vont pour motiver les hommes à se surpasser. Or la formation étant supposée être mixte, on ne comprend pas pourquoi la femme est démotivée, or elle devrait être celle-là sur qui les épreuves sont les plus ardues ; vu sa « différence ».

Les soldats féminins qui veulent se surpasser et faire taire les sceptiques sont aussi placés dans une situation ambiguë : elles peuvent consolider leur condition de « militaires » mais au risque de perdre progressivement leurs attributs c'est-à-dire leur « féminité ». Les femmes militaires affrontent ainsi une double évaluation : selon la situation et le contexte, elles sont contraintes de justifier tantôt leur condition de femme, tantôt leur condition de militaire, tantôt la relation entre ces deux dimensions de leur identité. Tandis que la relation entre la condition d'homme et de militaire s'évalue essentiellement en termes moraux, à *contrario*, la relation entre la condition de femme et de militaire, est classée et évaluée en termes biologiques et

¹⁴ Owona Mbozo'o Hector, Capitaine, Chef bureau archive et chrono, 41 ans, Yaoundé, 14 décembre 2019.

¹⁵ Mbakop, Jean Rostand, 35 ans, Cadre MINFI, Yaoundé, 19 juin 2021.

sexuels. Ce modèle de classification et d'évaluation des soldats féminins maintient la condition de femme et celle de militaire comme deux dimensions antagoniques de la définition de l'identité militaire¹⁶. Dans l'armée de terre argentine, l'antagonisme dans les relations homme-femme se manifeste par les dénominations que reçoivent les femmes en formation. Pour les hommes de ce corps, les femmes sont des « *cucarachas* » (cafards)¹⁷. Ni femmes, ni militaires, les « *cucarachas* » sont définies comme des êtres « *liminaires* » et contaminants, par nature inaptes à la formation militaire et dépourvus de la beauté féminine exigée pour s'ériger en réceptrices légitimes du désir érotique des soldats hommes¹⁸.

Dans la conception militaire, les individus se définissent comme des soldats, prêts à sacrifier leur vie pour le pays quel que soit leur sexe. Néanmoins, les codes militaires ont été adoptés entre hommes. Les femmes doivent pour ce faire adopter les normes établies par les hommes et pour les hommes. Cette acquisition requiert des personnels féminins un dédoublement identitaire visant à adopter les règles de cet univers masculin tout en s'imposant comme minorité de sexe différent. C'est dans cette logique qu'on comprend la rigidité dans les efforts qui sont demandés aux femmes dans les armées. Éloïse Malcourant fait donc ce constat :

Il ressort de la majorité des entretiens que nous avons réalisés que les femmes rentrant à l'armée doivent prouver au quotidien qu'elles sont capables de faire la même chose que les hommes. Lorsqu'une femme arrive dans une unité, elle doit montrer plus qu'un homme de quoi elle est capable. Notons qu'elle doit encore prouver davantage sa motivation si c'est un jeune élément. Selon un professeur de sociologie à l'École Royale Militaire, « les femmes militaires se sentent observées en permanence. On scrute tous leurs faits et gestes en étant à l'affût de la moindre erreur. Indirectement nous sommes des êtres sociaux donc cette dimension de diversité est facilement observable et on ne sait pas en faire abstraction. Les femmes essaient d'être très neutres dans leur manière d'être. La dimension de féminité est moins mise en avant dans le milieu militaire que dans le civil ». Il ressort de tous nos interviews que sur le plan mental, les femmes qui optent pour une carrière à la Défense belge possèdent des caractères forts ainsi qu'un certain répondeur. Pour toutes les femmes interrogées, ces traits de caractère sont primordiaux pour toute personne qui voudrait s'engager à l'armée¹⁹.

Le risque pour les femmes est de renoncer à leur féminité, dans leur tentative d'être considérée non plus comme une proie sexuelle mais comme un membre à part entière du

¹⁶ Cette situation n'est pas propre à l'armée camerounaise. De par le monde, dans les armées il existe des antagonismes. Une situation similaire se présente dans les écoles militaires de Coëtquidan de l'armée française où Stéphane Héas *et al.* (2007) ont identifié une « dualité identitaire » dans les pratiques et les représentations des femmes officiers ; Selly Ba (2017) "Femmes et Forces Armées au Sénégal" parle de la difficile adaptation des femmes dans l'armée sénégalaise et pense que cette féminisation est manquée ; Éloïse Malcourant (2014) "Les difficultés d'être une femme dans l'armée Belge" parle aussi de ces problèmes de cohabitation de genre ; Maximo Badaro (2010) "L'Armée de terre argentine à l'épreuve du genre" fait également la même lecture de la difficile conciliation du couple homme femme dans l'armée....

¹⁷ M. Badaro, " L'Armée de terre argentine à l'épreuve du genre", in *Cahier du Genre*, l'Harmattan, n°48, 2010, p. 68

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ E. Malcourant, "Les difficultés d'être une femme à l'armée belge", Carmen Castellano, Place Saint-Jean, Bruxelles, 2014, p. 5.

groupe, un « pote ». Par conséquent, les femmes, pour s'intégrer, doivent oublier leur genre, le militaire suggérant d'adopter certaines formes de masculinité. Dans ces conditions, les armées ne reconnaissent pas des êtres asexués mais des « êtres homosexuels », appartenant tous au même sexe²⁰. Dans ce milieu où seul domine le masculin, les femmes tentent de s'adapter en s'appropriant des comportements associés à l'image traditionnelle du soldat. Afin de s'inscrire dans ce milieu d'hommes, les femmes s'adonnent donc à un « bricolage identitaire », bousculant les sociabilités masculines pour faire cohabiter les genres. Déclarer que l'armée ne prend pas en compte le sexe des individus revient non seulement à imposer l'égalité de traitement entre hommes et femmes mais aussi à enjoindre les personnels féminins à adopter les normes en vigueur, établies pour les soldats masculins. Or, il est évident que l'égalité de traitement n'existe pas encore à cause de la non ouverture des postes de combat aux femmes. Il est vrai que face à ce constat, les femmes s'adaptent en choisissant des modes de comportement visant à affirmer leur statut de minorité ou au contraire à tenter de le faire oublier. Les personnels féminins semblent porter individuellement le poids de la légitimité des femmes dans les armées. Dans une unité, lorsqu'une seule femme est présente, elle personnalise la féminisation des effectifs. Son comportement a des conséquences au-delà de son individualité, elle risque de marquer la réputation des femmes dans l'armée. Ainsi, l'assimilation entre un membre d'une minorité comme représentant une catégorie entière oblige à une certaine réserve dans les comportements adoptés. Certes, aujourd'hui la présence des femmes s'est banalisée, plusieurs femmes pouvant exercer dans la même unité, cependant, cette impression d'être jugée en tant que femme avant d'être jugée en tant que militaire persiste chez plusieurs militaires. La neutralité des sexes est une illusion dans la mesure où tous les hommes ne sont pas convaincus de l'égalité entre homme et femme, soit parce qu'ils considèrent l'environnement militaire réservé aux hommes, soit parce qu'ils jugent les femmes incapables de réaliser les mêmes missions qu'eux. Le déterminisme des genres, attribuant des rôles spécifiques à l'homme et à la femme, l'un en charge de la défense, l'autre assurant la descendance, « a imprégné l'institution militaire durablement, notamment le corps des officiers », selon Pierre-Joseph Givre²¹.

La différence de force physique, premier argument avancé en défaveur des femmes, est jugée comme un obstacle insurmontable, contraignant l'intégration des personnels féminins et limitant leur capacité à devenir un soldat à part entière. C'est pourquoi une formation visant à apprendre aux femmes à compenser leur moindre force physique est prévue dans le plan

²⁰ Sorin, *Femmes en armes...*, p.211.

²¹ P.-J Givre, " La mixité dans un bataillon alpin ", In *Inflexions*, n° 17, 2011, pp. 65-69.

d'action 2013-2017 exposé par Françoise Gaudin²². Pour les hommes, l'apprentissage des valeurs militaires passe parfois par des brimades consistant à donner des surnoms référents au féminin. La perception du genre au sein des armées introduit alors une ambiguïté importante. En effet, traiter les hommes de « femmelettes » ou de « gonzesses » revient à assimiler la féminité à la faiblesse. Dans ces expressions, la féminité est considérée comme un élément péjoratif signifiant qu'il est embarrassant, pour un homme, d'être considéré comme une femme. Or comme le dit Molinier Pascale et Daniel Welzer-Lang, « à côté de ces attributs conférés au masculin, la virilité revêt également un second sens : celui de la forme érectile et pénétrante de la sexualité masculine »²³. Cet usage particulier des termes féminins renvoie à la conception patriarcale de la société dont l'armée est issue, c'est-à-dire à une vision de la femme comme une propriété de l'homme qu'il doit protéger, un être fragile dont le rôle premier, voir unique, reste la procréation.

L'association entre « femme » et « compétence » n'est a priori pas acquise, les personnels féminins doivent la conquérir. Ainsi, un militaire déclare : « une femme doit sans cesse prouver sa compétence et montrer qu'elle a sa place. Pour un début d'affectation, c'est compréhensible, mais dans l'armée de terre, c'est permanent »²⁴. Elle exprime ici le lien qui est fait par certains hommes entre le féminin et la faiblesse, voire l'incompétence. Cette perception est renforcée par la crainte de la proximité entre des personnes de sexe différent pouvant représenter une menace pour l'ordre et la discipline qui caractérisent le milieu militaire. Ainsi, les personnels masculins restent méfiants à l'égard de leurs homologues féminins en raison de leur pouvoir de séduction. Car, la présence de femmes militaires dans l'armée, rend problématique la virilité sexuelle masculine naturalisée dans la mesure où elles en sont l'objet potentiel. Comme le dit Emmanuel Prévot :

Les pulsions sexuelles et leur satisfaction sont appréhendées comme 'naturelles' par et pour les militaires. Assimilées à un modèle viril, elles sont légitimées dans les représentations des militaires, en tant que preuve qu'ils sont de "vrais hommes". À maintes reprises, on nous rappelle d'ailleurs combien il est *difficile pour un homme de rester tant de mois sans contacts physiques*. En Bosnie, l'activité sexuelle des militaires n'a pu être arrangée, mais d'autres théâtres d'opérations extérieures, notamment africains, connaissent une organisation qui accrédite cette représentation en tolérant des pratiques visant la satisfaction sexuelle des hommes. L'époque des "bordels militaires de campagne" est révolue, mais la prostitution tend à se développer aux abords des implantations militaires, les 'quartiers libres' représentant une manne financière non négligeable dans les pays pauvres. Les endroits sont connus et répertoriés par l'armée et les 'filles' parfois contrôlées par le service de santé. Il ne s'agit donc pas d'interdire la sexualité mais de l'encadrer,

²² Ministère des Armées, "Ne nous privons pas de la compétence des femmes", *Actualités*, mars 2013, publié le 20 octobre 2015, <http://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/ne-nous-privons-pas-de-la-competence-des-femmes>. Consulté le 15 juin 2021 entre 14h15 et 14h50.

²³ P. Molinier, D. Welzer-Lang, " Féminité, masculinité, virilité ". In *Hirata Helena*, Laborie Françoise, Le Doaré Hélène, Senotier Danièle (eds) (2000). *Dictionnaire critique du féminisme*. Paris, PUF [2e éd. 2004].p. 77.

²⁴ Biwolé Sandrine, 24 ans, Militaire du rang, Sentinelle, Ebolowa, 11 juillet 2020.

le risque principal étant celui de la contamination par le VIH. La virilité sexuelle est naturalisée et rend problématique la présence de femmes militaires dans la mesure où elles en sont l'objet potentiel. Ce n'est pas tant la sexualité qui est prohibée que les relations sexuelles avec ces dernières. [...] surveillance. Le commandement redoute en effet les relations sentimentales entre militaires en arguant de leur nuisance par rapport à l'exécution de la mission : la jalousie supposée entre hommes empêcherait la camaraderie, une « *petite amie* » détournerait le cadre de ses hommes, etc. Les comportements des femmes sont donc observés, détaillés et interprétés. Par exemple, lorsque l'une d'entre elles est vue trop souvent avec le même homme, sa hiérarchie la rappelle à l'ordre. Si les soupçons persistent, on n'hésite pas à tenter de démasquer le couple supposé en flagrant délit²⁵.

Cependant, les femmes n'ont aucun intérêt sur le long terme à user de cette facilité, risquant de perdre le respect de leurs collègues masculins comme féminins. Leur attitude tend alors à éviter toute ambiguïté dans leurs comportements. Souvent considérées comme instigatrices, elles sont parfois accusées de bénéficier de privilèges ou d'avoir obtenu une meilleure notation grâce à leurs atouts féminins. Ce fantasme du pouvoir de séduction que la femme détient sur l'homme reste fondé sur le stéréotype de la femme aguichante, dont le charme est irrésistible face à un homme, guidé par ses pulsions sexuelles. Or, dans le contexte militaire où la maîtrise de soi et de son corps prévaut, ces préjugés semblent inopérants. Dans des situations caractérisées par une tension extrême, le soldat apprend à réagir avec sang-froid et lucidité sans se laisser contrôler par ses émotions. Face à cette réalité, les femmes se défendent en adoptant un comportement distant avec les hommes, pour s'assurer de ne rien avoir à se reprocher. Elles réagissent avec dureté, voir froideur, aux réflexions des personnels masculins afin de se protéger des quolibets et des rumeurs. Lors de la formation militaire, le processus d'intégration induit la provocation des nouvelles arrivantes par des blagues à caractère sexuel, voir des rites d'initiation, en particulier dans les spécialités techniques peu féminisées. La réaction choisie détermine la place occupée au sein du groupe. Cette étape représente une réelle difficulté, nécessitant un dosage précis entre réponse directe et indifférence.

Dans l'armée les contraintes et exigences imposées par le statut valent pour tous les militaires. Malgré une augmentation des perspectives d'emploi des femmes dans les forces de défense, suite à la mutation de l'art de la guerre, le recrutement dans cette institution va connaître une nouvelle visée. Les femmes qui sont entrées sont très vite confrontées aux réalités de cette institution, entre autres : l'endurance, le sacrifice, la politesse, bref "**l'honneur et la fidélité**". Mais les femmes, sont d'authentiques militaires et se plient à ces exigences propres à l'institution qu'elles incarnent. Il est évident que tout début est difficile, surtout dans l'armée,

²⁵ E. Prévot, "Féminisation de l'armée de terre et virilité du métier des armes", in *Cahier du Genre*, L'Harmattan, n°48, 2010, pp.88-90.

mais la difficulté est partagée aussi bien chez les hommes que les femmes. Une femme officier rapporte que :

On doit bien se former comme militaire, sinon on vient ici, on étudie, tout ça, on finit le cursus et on a une bonne moyenne, mais ensuite il faut apprendre à commander, il faut avoir du caractère, il faut avoir un esprit guerrier, pour le dire d'une certaine façon. Dans l'armée on fait la différence entre la formation administrative et celle du conditionnement physique et opérationnelle parce que, généralement, quand on dit qu'un cadet est «commando » c'est qu'il aime plus la partie instruction militaire et qu'il y passe plus de temps et ensuite, généralement pour lui, ça se passe moins bien dans les salles de cours. Beaucoup s'en sortent mieux à la théorie (formation administrative) que dans celle dit «commando ». Car, il y en a qui sont très bons en instruction, ils savent commander, ils expliquent bien, ils font tout bien, ils portent le sac à dos, mais ils s'en sortent moyennement à la théorie. Il y a aussi des collègues qui dans la partie académique sont très bons, ils ont de très bonnes notes, une bonne moyenne, tout, et ensuite quand ils sont en instruction, sur le terrain, ils sont mollassons, ils n'ont pas de caractère²⁶.

C'est dans cette mesure qu'on peut comprendre la différence de notation lors de la formation, avec des niveaux de difficultés qui varient en termes de genre. Le respect des notions est consubstantiel à l'accomplissement de la mission de l'armée qui, est celle d'assurer, si besoin par la force, la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation demande d'avoir des militaires de choix. Dès lors, toute mesure qui a pour conséquence de limiter ou contraindre l'exercice de ces sujétions, doit être examinée au regard de l'efficacité de la conduite de la mission du militaire.

Si les femmes s'en sortent moins dans l'armée sur le plan du commandement et mieux en administration selon l'avis de certains militaires, il faut souligner que le modèle de soldat viril est révolu, car la professionnalisation est une donnée qui fait du militaire un sujet qui doit étudier afin d'être capable de s'adapter aux variations de son temps. Cette vision est partagée déjà dès les camps de formation, car comme le dit Anne Bella Nkotto :

Il y'a des militaires (hommes) qui croient que les études n'important pas, car ils seront forcément un soldat combattant, un commando, un Rambo, mais ensuite, sur le terrain il est pire que toi. Cela est visible dans presque tous les corps. Il y a des militaires qui se considèrent comme ça, et moi je les ai doublés plus d'une fois, et si on va courir je les double même aussi en courant, j'avais un meilleur niveau sur le terrain, et même dans la théorie. Alors, des fois, c'est un justificatif pour beaucoup de militaires qui n'étudient pas, qui considèrent qu'ils n'étudient pas parce qu'ils sont « mauvais », parce qu'ils encaissent et que ce sont des durs, et en définitive, tu vas en éducation physique ils ne sont pas au niveau, tu vas à l'étude ils sont carrément nuls, tu vas à la partie militaire ils ne sont pas non plus les plus doués. En règle générale, on voit que le studieux réussit bien sur le terrain et qu'il se porte bien physiquement. La plupart de ceux qui réussissent dans l'un réussissent dans l'autre. Appeler 'administratif' celui qui étudie est une excuse des plus « misogynne », qui sert de consolation à des gens qui disent qu'ils n'étudient pas parce que les études c'est pour les femmes, pour ceux qui aiment se brûler les cils en étudiant et rien de plus²⁷.

Le problème de la mobilité géographique est également de choix ; le fonctionnaire des FD est appelé à se déplacer et à servir en tout temps et en tout lieu. Il est donc indispensable de

²⁶ Bella Nkotto Anne, 62 ans, Colonel, Retraité, Mpkwang, 15 septembre 2020.

²⁷ *Idem*

pouvoir répondre présent à sa mission partout où besoin est. Cette mission peut varier d'un pays à un autre ou d'une région à une autre. C'est dans cette mesure qu'on peut comprendre que les femmes soient plus perturbées que les hommes et c'est ce qui soulève dans une certaine mesure le problème de choix du conjoint et de l'organisation familiale. De même, l'accomplissement des tâches nécessaires à la réalisation de la mission des FD nécessite des aptitudes, notamment physiques qui peuvent conduire à écarter les hommes ou les femmes ne disposant pas des aptitudes requises. Hors comme le souligne ce militaire : « mis à part le sexe biologique, la force physique différencie le militaire féminin de celui masculin et elle est importante dans notre métier »²⁸. Les militaires doivent obéissance aux ordres de leur supérieur, l'organisation hiérarchique qui impose la discipline, conséquence de la nature des risques encourus, est une caractéristique de la vie dans les casernes, les camps de formation et les unités des FD. Les femmes rencontrent ainsi des difficultés lors de la formation, car certaines rapportent qu'elles ne supportent pas le fait d'être manœuvrées pendant la formation et le fait de se plier aux exigences de respect hiérarchique caractérisé par le salut des subalternes aux plus hauts gradés, ce qui suppose la répétition interminable des mêmes exercices en longueur de journée. Cette manœuvre est d'ailleurs plus accentuée chez les hommes qui considèrent l'armée comme leur propriété et donc il n'est pas bon qu'une femme soit plus performante qu'eux.

Les questions sur les relations entre collègues ou le cas du harcèlement sexuel se sont glissées naturellement lors des différents entretiens et il est important d'y poser un regard. Tout d'abord on a le favoritisme lors de la formation, qui se traduit par la contestation des aptitudes physiques et intellectuelles des candidats au profit de la consonance des noms. Les femmes sont les plus impliquées, car véritable « proie » pour certains « prédateurs ». Les femmes se retrouvent dans la posture de proie et les encadrateurs ou formateurs deviennent des prédateurs, car comme dans toutes sociétés, il existe la corruption. Et la forme la plus répandue dans les FD est le sexe et plus précisément, le harcèlement sexuel. Il est une violation déontologique et représente un problème pour la femme subalterne. Soucieuse de garder son emploi et d'évoluer, elle est obligée de se soumettre et cela lui pèse dans la vie même après la formation. Cet état de chose entraîne ainsi l'insubordination de certaines femmes et cause, par la même occasion, l'indiscipline de plusieurs d'entre elles.

L'un des aspects majeurs de l'intégration des femmes dans les armées demeure leur acceptation par les hommes, formant la majorité des personnels de leur entourage. La

²⁸ E. Tsogo, cité par Foumane Willy, "La problématique du genre dans les forces de défense et de sécurité (1984-2014)", Mémoire de Master 2, Université de Yaoundé I, Décembre 2017.

reconnaissance de leurs pairs assure leur crédibilité dans un environnement professionnel sain. La réussite de l'intégration dépend de la capacité individuelle des hommes à accepter d'être commandés par des femmes et de travailler avec elles. Un officier met l'accent sur l'importance de la hiérarchie, aucune différence entre les sexes n'étant admise avec les supérieurs. Elle remarque cependant que la mixité force les hommes à repenser leur langage sur la femme militaire. Le comportement des personnels masculins envers leurs homologues féminins est rarement neutre se traduisant soit par le rejet soit par la protection. Aucune de ces options ne favorise réellement l'intégration : l'indifférence rend l'interaction difficile tandis que la protection tend à accroître le sentiment de faiblesse et l'impression de privilèges accordés aux femmes. Les liens associant subordonnés et supérieurs représentent le fondement des armées. Or, l'une des spécificités du métier d'officier réside dans le respect à inspirer aux subordonnés liés à leur autorité, aspects essentiels soulignés par plusieurs témoins. Ainsi, les qualités de chefs renforcent la cohésion entre les membres d'une même unité, l'officier incarnant « l'esprit de corps ». Parmi les femmes interrogées, l'une affirme que les officiers doivent donner l'exemple aux subordonnées, notamment dans le choix du moment pour avoir des enfants, considéré comme une responsabilité à assumer. Un capitaine atteste de son sentiment d'être respecté, essentiel pour un officier, alors qu'il doit montrer l'exemple au quotidien tant dans le travail et le comportement que dans le sport, sans oublier de conseiller les subordonnés. Selon un officier, afin d'établir de bonnes relations avec les subalternes, les décisions prises doivent être justes et expliquées. Une proximité se crée alors de fait, soit lors des événements opérationnels, soit au quotidien.

Le rôle de l'officier consiste non seulement à mettre en œuvre les ordres des supérieurs mais aussi à défendre les demandes des subordonnés. Les officiers, soumis à un impératif de commandement, accordent une importance particulière à convaincre leurs subalternes. Ceux-ci respectent les femmes officiers même s'il est plus difficile pour elles de trouver leur place dans le commandement. Inspirer confiance requiert un labeur quotidien et une constante remise en question face aux considérations négatives en raison des différences par rapport aux hommes en particulier de leur taille, souvent moins imposante et de leur voix, plus aiguë. Cependant, elles déploient d'autres moyens pour convaincre, notamment l'ironie et l'humour. Les personnels féminins peuvent aussi jouer de l'image traditionnelle associée à la femme, apparaissant ainsi plus compréhensive et ouverte au dialogue que leurs homologues masculins. Ainsi, leur commandement se fonde sur un charisme différent, pouvant être jugé plus maternel. Cependant, la compétence semble indispensable pour pouvoir donner des ordres, de même que

le statut hiérarchique, imposant de lui-même une autorité naturelle issue de la structure militaire. Les subordonnées reconnaissent aux officiers féminins leurs compétences, leur professionnalisme garantissant leur crédibilité, néanmoins la gestion des personnels et l'autorité ne font pas l'unanimité.

Ainsi, la solidarité féminine ne s'applique pas systématiquement au sein des armées, certaines femmes portant un regard sévère sur celles qui doivent commander. La remise en cause des capacités des femmes officiers peut être portée par d'autres personnels féminins malgré les difficultés communes de leur carrière. Un militaire affirme ainsi :

Dès mon entrée dans l'armée, une première femme m'a marquée, elle était [...] un exemple formidable de réussite féminine dans l'armée ; droite, forte et stricte tout en restant à l'écoute, bienveillante. Lors de ma première affectation, j'ai croisé une femme qui était loin des valeurs militaires que j'affectionne (rigueur, exemplarité, rigueur dans le commandement et respect). Elle m'a cependant permis de faire les bons choix en termes de comportement : ne pas reproduire ce que je n'ai pas aimé dans sa façon d'être. Cela m'a permis d'adopter un commandement plus diplomate tout en restant ferme, du moment où l'on montre l'exemple et explique le pourquoi de nos décisions²⁹.

En outre, certaines femmes tiennent à leur statut de minorité qui leur permet de conserver et de valoriser le caractère exceptionnel de leur engagement.

L'endogamie répandue parmi les femmes militaires représente aussi un moyen de défense contre les réflexions désobligeantes : entretenir une relation avec un autre militaire permet d'éviter quelques désagréments. Se mettre en couple avec un militaire de la même unité apparaît comme une garantie de tranquillité vis-à-vis des autres collègues masculins, le conjoint offrant une certaine protection contre les critiques et remarques des autres soldats. Cependant, il risque aussi de créditer la thèse qu'une femme ne peut se défendre seule : ce qui apparaît comme un soulagement relèvera ainsi une faiblesse. L'arrivée des personnels féminins remettant en cause ces préjugés, les femmes s'adaptent pour surmonter ces obstacles par des stratégies particulières liant leur féminité et leur statut militaire. Le statut de minorité induit la distinction entre les sexes, être l'unique femme entourée d'hommes peut ainsi conduire à affirmer sa spécificité. À leur entrée dans l'armée, certaines femmes prennent conscience de leur appartenance à une catégorie sexuée ce qui les conduit à affirmer leur spécificité. L'esthétique du corps constitue un enjeu déterminant, le choix des pratiques corporelles particulières permet de se distinguer visuellement des hommes. Les personnels féminins s'engagent alors dans un jeu d'apparence, notamment en revendiquant le port de la jupe, de bijoux et du maquillage comme autant d'attributs référents à leur féminité. Jouant des faibles marges de manœuvre permises par les règles militaires, elles peuvent choisir de mettre à profit

²⁹ Fotso Pascaline, 31 ans, Adjudant, Archiviste Camp Yeyap, Yaoundé, 19 juillet 2020.

cette liberté qui leur est laissée ou au contraire tenter de se fondre dans la masse pour éviter de se faire remarquer. Le choix du port du pantalon ou de la jupe, réglementé en fonction des besoins opérationnels, symbolise aussi cette revendication de genre visant à souligner le *devoir d'application des règles mixtes*³⁰ : tandis que certaines femmes proclament leur droit à porter la jupe, d'autres privilégient le port du pantalon en toutes circonstances. Le langage adopté dans les conversations, révélateur de logique sociale, est particulièrement représentatif dans les spécialités à forte domination masculine où les femmes s'approprient le langage des militaires, réputé cru et vulgaire, phénomène inconnu dans les États-majors où se concentre l'essentiel des effectifs féminins. La division temporelle entre temps civile et tant militaire permet aussi aux femmes de ne pas réaliser de choix entre leurs deux identités, en particulier pour les femmes marines lors de l'embarquement. Elles effacent leur féminité sur le navire, respectant l'organisation bureaucratique et impersonnelle du bâtiment, et renouent avec leur féminité lors des permissions. L'intégration dans un milieu masculin incite certaines femmes à accentuer leur féminité et d'autres à effacer toute appartenance à une catégorie de sexe prédéfinie. Ces stratégies adoptées par les personnels féminins sont jugées par leur entourage, aussi bien les hommes que les femmes, leurs subordonnés et leurs homologues.

Les femmes sont présentées comme ayant des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle, *a contrario* des hommes qui préfèrent avoir un penchant plus ardu pour leurs carrières professionnelles et laissent la gestion des tâches familiales à la femme. Mais cela peut être nuancé par la notion de choix du conjoint, car les hommes aussi sont des pères au foyer et ont des devoirs envers leurs familles. Tout dépend semble-t-il, des objectifs que les uns et les autres se fixent pour asseoir une bonne carrière dans les FD. Les femmes qui choisissent le métier des armes sont certes appelées plus tard à devenir des femmes au foyer, comme le rappelle la plupart des hommes du même métier et cela peut avoir un effet tacite sur la carrière des femmes, mais il n'en demeure pas moins que le choix de la carrière de tout individu ne se fait pas sans écueils. Mais la capacité à transformer les difficultés en avantages, est le fort de la femme. Ce faisant d'aucuns rapportent que la distribution des fonctions dans ces institutions tient compte de la compétence, mais aussi de la situation matrimoniale des femmes, qui sont appelées à suivre leur époux en cas d'affectation. Généralement, les femmes qui ont des carrières de choix dans les FD sont pour la majeure partie mariées avec des hommes exerçant le même métier. Par contre, celles dont les conjoints travaillent dans le civil ont des carrières caricaturées sur celles de leurs époux. De même, il se pose le problème de gestion de la

³⁰ M. Bertoldi, " À la conquête des armes ", in *Inflexions*, n° 17, 2011, p. 47.

progéniture pour ces femmes, car au moment de la conversion au métier, les femmes doivent éviter d'être enceintes. Par la suite, celles-ci procréent et doivent s'occuper de leurs enfants. Or, dans ces métiers, la maternité est perçue par les hommes comme un événement perturbateur. Présenter la fonction maternelle de la femme comme un facteur incompatible avec le métier des armes relève du machisme, car la femme mère ne devient pas inapte, elle souscrit juste à un devoir naturel auquel toute femme est conviée. Ses qualités et sa motivation restent les mêmes, et la maternité peut même être une source de motivation pour un éventuel dépassement de soi ; Djou Atangana Alphonse Marie pense que :

Le principe de l'égalité est un fait, mais si les grossesses du personnel militaire féminin peuvent avoir un impact considérable sur les services et les unités qui l'emploient, cette catégorie de personnel, pour des raisons d'équité, les retards, les absences, alibis de santé personnelle, de l'enfant et les problèmes de ménages généralement avancés pendant sa période d'exercice sont acceptés mais pas autorisés dans notre corps.³¹

Une fois de plus le machisme est mis en exergue. Parler ainsi de la femme mère qui accuse un retard dans son travail, semble être inhumain, car l'homme ne doit pas détourner son regard de la fonction de parent qui lui incombe pour ne satisfaire que sa carrière. La fonction procréatrice de la femme est un héritage humanitaire, car pérennise la succession et par ricochet le futur. La vie n'est qu'un choix et ce n'est pas cette dame policière qui dit le contraire :

Les femmes qui ont des ambitions « carriéristes » importantes font deux types de choix : soit elles privilégient des conjoints qui ont initialement moins d'ambitions qu'elles ou, en tout cas, qui sont disponibles ; soit elles mettent à contribution l'ensemble de leur famille pour s'occuper des enfants. Les femmes policières mettent en place de stratégies familiales pour optimiser leur carrière entre autre l'homogamie (de nombreuses femmes policières ont un conjoint policier), le célibat et parfois un faible taux de fécondité. Tout dépend de chacune d'entre elle.³²

Mindzie Élisabeth Henriette explique que:

Relativement à la question de grossesse, eu égard aux exigences de responsabilité, il y'a lieu de dire d'entrée de jeu qu'il ne s'agit pas d'un handicap, lequel s'entend comme déficience physique ou mentale. Bien au contraire, il s'agit là, de la fonction procréatrice de la femme, nécessaire à la survie humaine. Vous ne serez pas sans doute là, sans cette magnifique fonction de la femme. Les lois et règlements de la République ont d'ailleurs intégré cette exigence fondamentale dans le fonctionnement de la société en octroyant un congé de maternité de 14 semaines et une heure de tétée par jour pendant un an, pour permettre aux femmes de s'adonner à ce rôle primordial.³³

Le choix de carrière dépend de tout un chacun, la femme à ses propres méthodes pour avoir une carrière prospère et élogieuse. Les affirmations de ces dames prouvent qu'elles sont capables de faire des choix tout comme les hommes, pour ce qui est du rapport travail-famille.

³¹Djou Atangana Alphonse Marie, 41 ans, Capitaine de Vaisseau, Directeur du commissariat inter-armée, Yaoundé, le 20 août 2020.

³²Ngah Dzeli Claudette, 48 ans, Commissaire de Police Principale, Commandant du CCGMI, Yaoundé, le 23 mars 2019.

³³Mindzie Élisabeth Henriette, 56 ans, Colonel, Conseillé Technique, Yaoundé, le 11 juin 2019.

Aussi, la législation emboîte le pas à la poursuite d'une bonne carrière par les femmes avec les dispositions réglementaires. Les femmes qui ont des postes de responsabilité de choix dans les FD, sont des mères et réussissent à concilier travail et famille ; tout dépend des ambitions et des moyens qu'on alloue à la réussite de sa carrière. Cependant, il est aussi important de prendre le phénomène de la procréation en exemple de difficultés extra professionnelles qui effritent l'égalisation des rôles dans les FD. Certaines femmes le plus souvent, profitent de cette faille pour se soustraire aux exigences professionnelles, ce qui n'est pas vu du bon œil par la gent masculine, qui estime souvent que ces dernières bénéficient des largesses du commandement en la matière. Il y'a toutefois lieu de nuancer, en reconnaissant d'une part que certaines en font un usage négatif alors que d'autres arrivent à planifier leurs grossesses en prenant en compte les nécessités du service.

Au regard de ce qui précède, on constate que la femme fait face à des problèmes liés à sa condition. Ces problèmes sont abordés de différentes manières par les hommes et les femmes, et on fait le constat selon lequel, la femme est un acteur du développement et la source de survie de l'humanité. Cependant, il est opportun de réfléchir sur l'image que renvoie la femme dans les FD. La perception des autres et leur comportement vis-à-vis des personnels féminins influencent l'intégration des nouvelles arrivantes et peut être déterminante, en particulier en début de carrière. Avoir un modèle féminin de réussite de carrière et de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale incite les jeunes femmes aspirant à devenir officiers à se projeter dans leur mission. Deux modèles distincts peuvent être observés : d'une part, la femme administrative, sédentaire, féminine ayant une vie familiale classique, d'autre part, la femme opérationnelle, masculine, sportive et célibataire³⁴. À partir de ces deux référents extrêmes, les personnels féminins choisissent, selon leur vision du métier militaire, la place qu'elles entendent occuper dans l'institution. Mais ce choix promeut-il des avancées dans le processus de féminisation des armées ?

II. La persistance d'une féminisation en marge

La féminisation des armées est un processus irréversible de par le monde. Les femmes investissent de plus en plus des domaines où il y'a quelques années, on ne pensait pas les voir obtenir des emplois. Le monde militaire étant un de ces domaines qui a longtemps été un bastion homogène, a vu l'hétérogénéité venir redéfinir ses modes et praxis. Au Cameroun, la date de 1984 est citée comme année de féminisation des armées, cette entrée tardive des femmes

³⁴ Sorin., *Femmes en Arme....*, p.103.

dans cette institution de quintessence masculine tend à justifier leur présence très contenue dans les armées. Toutefois, l'entrée tardive ne suffit pas à justifier cette invisibilité numérique des femmes. Il faut tout de même relever que la domination des hommes sur le plan quantitatif n'occulte en rien le professionnalisme des femmes eu égard de leurs multiples qualités.

1. La domination quantitative au masculin

Les discours politiques sur l'égalité des sexes, de même que les recherches scientifiques traitant des rapports de genre, tendent à se concentrer exclusivement sur la situation des femmes. Il ne s'agit pas ici de contester la légitimité de ces postures, que ce soit sur le plan de l'action ou de l'explication, étant donné l'ampleur des défis que pose à une société la relation de subordination qui est celles des femmes, de surcroît lorsque cette société se veut démocratique et revendique la participation de toutes et de tous aux prises de décisions sociales et politiques. Il s'agit au contraire de proposer un éclairage spécifique sur les hommes dans le cadre de l'étude des rapports sociaux de sexe. Lorsque les hommes apparaissent cependant dans les discours sur les rapports de genre, c'est le plus souvent pour souligner le « lourd fardeau » que fait peser sur eux le processus d'émancipation des femmes.

Ici, ce n'est plus la permanence des inégalités, mais plutôt les bouleversements en cours qui retiennent l'attention. Face aux discours féministes qui revendiquent plus d'égalité, apparaît ainsi un discours qui se qualifie lui-même de « masculiniste » et qui souligne l'ampleur des changements intervenus³⁵. Parler de rapports sociaux, c'est parler de pouvoir. Toute société est constituée de groupes et la définition même de ces groupes est un enjeu de pouvoir, dans la mesure où ils sont toujours construits en catégories opposées : riches/pauvres, forts/faibles, hommes/femmes, nord/sud, etc. Ces oppositions dichotomiques doivent être comprises comme l'expression même du pouvoir, car elles reflètent nécessairement un rapport hiérarchique. Les rapports sociaux de sexe sont donc présents à tous les niveaux de la société et traversent l'ensemble des champs qui la constituent. C'est dans ce sens que Joan Scott affirme que : « le genre est une façon première de signifier les rapports de pouvoir »³⁶. Le genre se joue en effet en tous lieux et à tous moments, sans qu'il n'y ait besoin de prendre toujours appui matériellement sur des corps sexués. Cependant, il serait vain, pour les sciences sociales du moins, de chercher dans le genre l'origine même du pouvoir, sa cause première en quelque sorte, car cela revient le plus souvent à courir le risque d'une ré-essentialisation, biologique ou

³⁵ F. Dupuis-Déri, "Féminisme au masculin et contre-attaque masculinité au Québec", in *Revue Mouvements*, n°31, janvier-février 2004, p. 30.

³⁶ J. Scott, "Genre : une catégorie utile d'analyse historique", in *Cahiers du GRIF*, printemps 1988, p.128.

même culturelle³⁷, des rapports sociaux de sexe. Le genre est donc considéré ici comme socialement construit de part en part, et l'approche qu'on privilégie ici est celle d'un constructivisme radical. Si la « valence différentielle des sexes », telle que la décrit Françoise Héritier³⁸, apparaît comme un ordre symbolique commun à toutes les sociétés, cela ne signifie pas pour autant qu'elle soit inscrite dans quelque nécessité transcendantale ou organique. Cette valence différentielle, dans une perspective socio-historique, est un phénomène dont l'origine est à chercher dans l'ordre social inégalitaire des rapports de genre.

L'armée peut être considérée comme une *maison des hommes*. En effet, un apport important pour la compréhension des masculinités a été réalisé avec les études féministes, ainsi qu'avec le concept de *maison des hommes* appliqué aux sciences humaines et sociales pour la compréhension des rapports sociaux de sexe. En s'intéressant à la façon dont les hommes construisent entre eux toute une partie de leur identité de genre, Daniel Welzer-Lang³⁹ a cherché à tirer toutes les conséquences du fait que le masculin est une construction sociale, en montrant que les rapports sociaux de sexe ne se limitent pas aux seules interactions entre femmes et hommes. Les hommes, bien que chacun à sa manière, structurent leurs identités psychiques, par homologie, en fonction de la structure des rapports sociaux de sexe, et dans leurs interactions résident sans aucun doute des clés permettant de rendre compte de la façon dont se reproduit, sous nos yeux, la domination masculine. En effet, le concept de *maison des hommes* n'est pas propre à l'armée, car les maisons d'hommes concernent tous ces domaines où la femme a difficilement fait son entrée, si on peut citer l'armée, on peut aussi citer le sport, les savoirs et autres métiers où la force physique est une nécessité première. Chacun de ces champs dispose d'une autonomie relative quant à ses règles et ses enjeux, mais tous sont caractérisés par le fait qu'ils se sont constitués comme des espaces masculins dont les femmes ont été soigneusement écartées. Cela revient par conséquent à considérer la *maison des hommes* non pas comme la simple juxtaposition de micro-milieus dans lesquels les hommes se retrouvent entre eux, mais bien comme une logique relationnelle durable constituant un champ transversal à l'espace social dans son ensemble. Les nouveaux entrants doivent se soumettre aux *rites d'institution* propres à chaque sous-champ (militaire, sportif, professionnel, etc.), avec à chaque fois pour effet de les signifier en tant qu'hommes. Chacun de ces rites est un passage obligé, constituant autant de serments d'allégeance aux règles du jeu, une reconnaissance du jeu et de ses enjeux. La

³⁷ F. Héritier, *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*, Paris, éd. Odile Jacob, 1996, p. 45.

³⁸ *Ibid.*, p.62.

³⁹ D. Welzer-Lang, *Nouvelles approches des hommes et du masculin*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2000, pp.4-10.

définition de ces enjeux étant elle-même un enjeu de pouvoir et de lutte au sein du champ, c'est au prix d'une violence symbolique constante que la croyance dans les enjeux est maintenue intacte. Cette violence symbolique, dans chacun des sous-champs de la *maison des hommes*, a pour effet de faire reconnaître comme légitime le modèle dominant de la masculinité qui y prévaut, d'amener chaque agent à se définir lui-même en fonction des règles du champs. Les écarts à la règle y sont pénalisés, et la sanction consiste toujours dans l'assimilation au féminin, repoussoir ultime de la socialisation masculine. Tout résident de la *maison des hommes* apprend donc, au fur et à mesure de sa construction masculine, que la pire atteinte à son honneur est d'être traité de femme ou de tout ce qui y est assimilé : « gonzesse », « pédé », « tantouse », « lopette », etc.⁴⁰ Lorsqu'il ne s'agit pas de se démarquer explicitement des femmes, il s'agit alors de se distinguer des autres hommes qui seront alors décrits comme trop faibles, trop peureux, trop sensibles, et par là toujours susceptibles d'être féminisés⁴¹. Devenir un homme, c'est donc apprendre à rejeter et à dévaloriser ce qui relève du féminin, parfois par la violence. Pour échapper à tout déterminisme, il convient en quelque sorte de pénétrer dans l'intimité de l'habitus masculin si l'on entend montrer que ce dernier est une construction sociale qui échappe aux interprétations naturalistes des comportements des hommes.

Dans le domaine du sport et des savoirs, en analysant la genèse du sport, Norbert Elias et Éric Dunning⁴² montrent de quelle manière celui-ci est étroitement lié au processus de maîtrise de la violence consubstantiel de l'émergence de l'Etat moderne. En s'appuyant sur ses analyses, mais en y ajoutant ce qui fait évoluer la science à sa voir le questionnement, on va tenter de voir le lien qui unit sport, violence et construction sociale du masculin. Dunning se base sur une étude de la « sous-culture macho » du rugby autour de 1850, analysant les chansons que les joueurs entonnent après la partie. La « dérision des femmes » et la « dérision des homosexuels » en constituent les principaux leitmotifs qui : « reflètent tous deux le pouvoir croissant des femmes et la menace grandissante qu'elles représentent pour l'image traditionnelle du mâle »⁴³. Ce sport étant alors réservé aux classes moyennes et supérieures, sa pratique constitue dans ce sens une façon pour les hommes de répondre à la menace que constituait pour eux le « pouvoir croissant » des femmes de ces mêmes classes : « ils pouvaient y encourager leur masculinité menacée et, en même temps, tourner en dérision, vilipender et

⁴⁰ Welzer-Lang, *Nouvelles approches des...*, p.51.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² N. Elias et E. Dunning, *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Arthème Fayard, 1986, pp. 1- 472.

⁴³ Elias et Dunning, *Sport et civilisation...*, p. 377.

transformer en objets les femmes, principales sources de la menace »⁴⁴. Sont également analysées les chansons de hooligans anglais, dont les deux thèmes principaux sont la violence et la démasculinisation symbolique des supporters ennemis. Malgré ces observations, Dunning voit dans ces différentes pratiques un moyen pour les hommes de « s'accrocher » à un modèle ancien de la masculinité, mais il ne semble pas y déceler une manière d'élaborer entre hommes de nouveaux codes qui pourraient avoir pour effet de reproduire leur domination. Il considère même, en conclusion de son analyse, que le sport apparaît n'avoir qu'une importance secondaire en ce qui concerne la production et la reproduction de l'identité masculine⁴⁵. Pourtant, le sport peut également avoir pour fonction de procurer des profits symboliques aux hommes dans la lutte qu'ils se mènent entre eux pour la définition d'une masculinité légitime, cette lutte n'étant pas étrangère à la domination des femmes. De plus, la « violence maîtrisée » exercée dans le sport reste néanmoins une violence, et à ce titre elle est toujours susceptible d'être transposée dans d'autres milieux sociaux comme l'armée, et ce même si elle s'inscrit dans un processus général de civilisation des mœurs.

La maîtrise de la violence est également un *entraînement* à la violence, et le sport n'en constitue pas le seul lieu. Les casernes militaires modernes peuvent aussi être considérées comme un cadre visant à maîtriser la violence, dans la mesure où son expression incontrôlée y est sévèrement punie selon des règles strictes. Mais nul ne peut douter que la vie militaire permet et qu'elle a pour fonction d'entraîner cette même violence pour qu'elle soit exercée en temps et en lieu voulus (par des hommes, bien entendu). Pour cette même raison, il serait donc hasardeux de considérer d'emblée que la violence exercée et maîtrisée dans différentes institutions sociales est sans lien avec celle qui peut se manifester également dans les rapports sociaux de sexe. Elias établit une distinction entre, d'une part, des « sports de loisir » qui sont voués à la maîtrise de la violence et permettent le « dénouement agréable des tensions », et, d'autre part, des « sports de performance » dont les tensions sont dominées et façonnées par les tensions et rivalités entre États, comme en témoignent par exemple les Jeux Olympiques⁴⁶. Cependant, la violence doit être également maîtrisée dans les sports de performance et il ne saurait être question de la laisser se déployer sans limites. La distinction posée par Elias paraît donc avant tout servir à poser une différence de nature ou de fonction du sport, qui change en

⁴⁴Elias et Dunning, *Sport et civilisation...*, p. 378.

⁴⁵*Ibid.*, p. 380.

⁴⁶*Ibid.* p.384.

effet selon lui dès le moment où les tensions et la violence augmentent à l'intérieur des États et entre États⁴⁷.

Or, si les « sports de performance » constituent bel et bien un entraînement et une stimulation des combats entre États, il n'est pas interdit de voir également dans les « sports de loisir » une manière de s'entraîner à une concurrence entre hommes qui produit ses effets bien au-delà du champ sportif. En outre, cela conduirait également à nuancer la fonction purement « mimétique » des batailles mises en scène par un sport comme le football qui revêt toujours une dimension de performance masculine, qu'il soit exercé comme loisir ou en compétition. Par conséquent on peut faire l'hypothèse que le sport, s'il a certes permis de civiliser les mœurs de la vie quotidienne, a néanmoins pour effet de construire des hommes dont la violence est en état de mobilisation permanente, assurant ainsi une forme de discipline propre aux États-nations. Plutôt que de « maîtrise », on pourrait alors parler d'une *canalisation* de la violence qui peut ainsi être mobilisée en temps voulu par l'État qui en possède le monopole de l'exercice légitime.

Le savoir a été, et reste aujourd'hui, un enjeu de lutte entre les sexes. A l'instar du sport, l'accès au savoir fut en effet la principale condition de l'autodétermination d'un individu caractéristique de la philosophie des Lumières et dont nous avons déjà vu qu'il est en partie le reflet d'une représentation masculine du monde. Avant cela, dans la période médiévale, le savoir était l'apanage du clergé pour qui il constituait, outre ses fonctions directement liées à la connaissance, un moyen de se distinguer de l'aristocratie avec qui il partageait et se disputait la domination de la société⁴⁸. Or, cette distinction se faisait déjà par le vecteur des femmes, comme cela sera le cas tout au long de l'institutionnalisation du savoir. En effet, c'était notamment par la valorisation de la chasteté, ainsi que par le dénigrement de l'amour des femmes et de la débauche sexuelle, censés caractériser selon eux l'aristocratie, que les membres du clergé pouvaient jouir du prestige que leur conférait cet ascétisme masculin. Mais aujourd'hui les femmes occupent massivement les domaines du savoir et la thèse de la domination masculine semble être du passé pour ne pas dire dépassé.

⁴⁷Elias et Dunning, *Sport et civilisation...*, p. 384.

⁴⁸ C. Schies, "La construction sociale du masculin. On ne naît pas dominant, on le devient", Mémoire de DEA en Sociologie, Université de Genève, juin 2005, p.53.

Pour parler de l'armée comme une maison d'hommes, on peut s'inspirer des écrits de Pierre Bourdieu⁴⁹ notamment de ce qu'il nomme la théorie des champs. Cette théorie permet en réalité d'adopter une démarche radicalement constructiviste et dynamique des rapports sociaux de sexe, et ainsi d'échapper au risque d'une ré-essentialisation du genre. On a vu que le marché du travail, au fur et à mesure qu'il s'est constitué comme un champ autonome, s'est constitué également comme un champ masculin. Un haut lieu de la socialisation masculine est en effet le domaine militaire, la caserne étant un espace particulièrement significatif de la *maison des hommes*. Il se situe à un moment où l'identité masculine est déjà fortement constituée, mais où elle doit être affirmée d'une façon ostentatoire et magnifiée, offrant ainsi une démonstration que l'habitus masculin doit être sans cesse construit et renforcé sous peine de laisser échapper le potentiel subversif qu'il ne parvient jamais à véritablement annihiler. L'armée constitue donc un véritable rite d'institution qui a pour but de forger des dominants, non seulement sur le plan militaire, mais également sur le plan social, en faisant d'eux des hommes, des « vrais ». Les armées modernes jouent ainsi un rôle important dans la légitimation de l'ordre symbolique qui repose sur une opposition entre féminin et masculin, privé et public, passif et actif, et ceci à un instant crucial où les jeunes hommes s'approprient à faire leur entrée dans la sphère productive où ils se devront d'être « actifs ». André Rauch a également souligné la transformation historique de cette institution dans la dynamique des rapports de genre : « que la présence de femmes dans les armées de la Révolution et de l'Empire devienne répréhensible est révélateur qu'il s'y enseigne de nouveaux codes de la virilité ».⁵⁰

Anne-Marie Devreux a pour sa part étudié les aspects genrés de la vie militaire, en montrant que celle-ci tend à reproduire entre hommes les enjeux de pouvoir liés aux rapports entre femmes et hommes. La première de ses enquêtes dans ce domaine porte sur la fonction des tâches ménagères à l'armée⁵¹. Les travaux de nettoyage et d'entretien, parfois décrits comme des « servitudes », mais désignées officiellement comme des « travaux d'intérêt général », s'y voient en effet assigner une fonction de sanction, la meilleure manière d'y échapper étant de monter en grade. Son analyse illustre bien le mécanisme par lequel une institution qui recrute ses membres sur la base de leur sexe biologique a pour effet et pour mission inavouée de favoriser chez les hommes un apprentissage des hiérarchies et surtout des manières de s'y

⁴⁹ P. Bourdieu., "La maison ou le monde renversé", in *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Seuil, 2000, pp. 61-82.

⁵⁰ A. Rauch., *Crise de l'identité masculine 1789-1914*, Paris, Hachette-Littérature, éd. Pluriel, 2000, p. 54.

⁵¹ A-M. Devreux . " Être du bon côté ", in *CREA - Centre de Recherche et d'Études Anthropologiques, Des hommes et du masculin*, Presses Universitaires de Lyon, 1992, p.149.

positionner favorablement. Elle présente ainsi l'expérience minimale de la vie de caserne comme moyen qui permet d'appréhender les hiérarchies formelles et informelles et d'apprendre à s'en prémunir en passant du côté des initiés⁵². Ainsi donc, par l'expérience pratique du service militaire, dans l'intimité des hommes, se met en place une catégorisation des activités qui opère en distinguant les tâches nobles des tâches ingrates, les rôles masculins des rôles féminins, selon une logique qui obéit strictement aux nécessités de la division sexuelle du travail et contribue à la reproduire. Les profits matériels et symboliques ainsi obtenus seront non seulement transposables dans la vie civile, familiale notamment, mais constituent le vecteur par lequel s'effectue une initiation à la domination en général et à celle des femmes en particulier. Dans une seconde enquête, Devreux⁵³ s'attache à décrypter le rapport que les jeunes militaires entretiennent avec leur arme de combat, dont elle montre qu'elle constitue un équivalent symbolique de possession d'une femme et de sa pénétration. A la question de l'enquêtrice : pourquoi il ne faut jamais se séparer de son fusil, l'un des soldats interrogé répond :

Oui dormir dans le duvet, vous mettez votre arme [...] Vous dormez avec l'arme [...] C'est un peu con, ils disent que "Maintenant votre femme, c'est l'arme, vous dormez avec". Si ça leur fait plaisir... . Un autre appelé, rapportant les propos de gradés : « Oui, une arme, c'est comme votre femme et tout. Elle doit toujours être à côté de vous, vous ne devez jamais la quitter⁵⁴.

Pour se faire accepter dans ce milieu masculin par excellence, les femmes doivent à la fois renoncer à une partie de leur féminité, c'est-à-dire prouver leur capacité à satisfaire aux critères de virilité, et d'autre part se départir de leur désirabilité pour ne pas « tenter » les hommes, ce dont ces derniers seront bien entendu les seuls juges en fin de compte. Cela souligne le caractère provisoire de tout gain acquis dans ces circonstances et la nécessité pour elles de faire sans cesse leurs preuves, si tant est que cela soit possible étant donné cette contradiction qui leur impose d'être ni trop ni trop peu « féminines », le dénigrement étant dans les deux cas au rendez-vous. Cependant, la première injonction qui s'adresse aux femmes militaires est bien d'accepter les règles de fonctionnement viriles de la caserne si elles entendent y rester. Pour Heather Höpfl, cette démarche d'acceptation peut être caractérisée comme un processus d'acquisition du « pénis métaphorique »⁵⁵. Dans de telles circonstances, les débats sur l'acceptation des hommes homosexuels à l'armée soulèvent une contradiction du même type. La question peut même paraître paradoxale étant donné qu'une institution comme l'armée prend précisément une partie

⁵² Devreux . " Être du bon ...", p. 154.

⁵³ A-M. Devreux, "Des appelés, des armes et des femmes : l'apprentissage de la domination masculine à l'armée", in *Nouvelles Questions Féministes*, Vol.18, No.3-4, 1997, p. 56.

⁵⁴ *Ibid.*, pp, 58-60.

⁵⁵ H. J. Höpfl, "*Becoming a (Virile) Member: Women and the Military Body*", in *Body & Society*, Vol. 9(4), Sage Publications, 2003, p, 16.

de son sens en opposition à l'homosexualité : comme le remarque Judith Butler : « les gays de l'armée ne menacent de défaire la masculinité que parce que cette masculinité est constituée d'homosexualité répudiée »⁵⁶. Cela n'est encore qu'une exclusivité occidentale. L'Afrique en générale et le Cameroun en particulier a encore ses zones taboues.

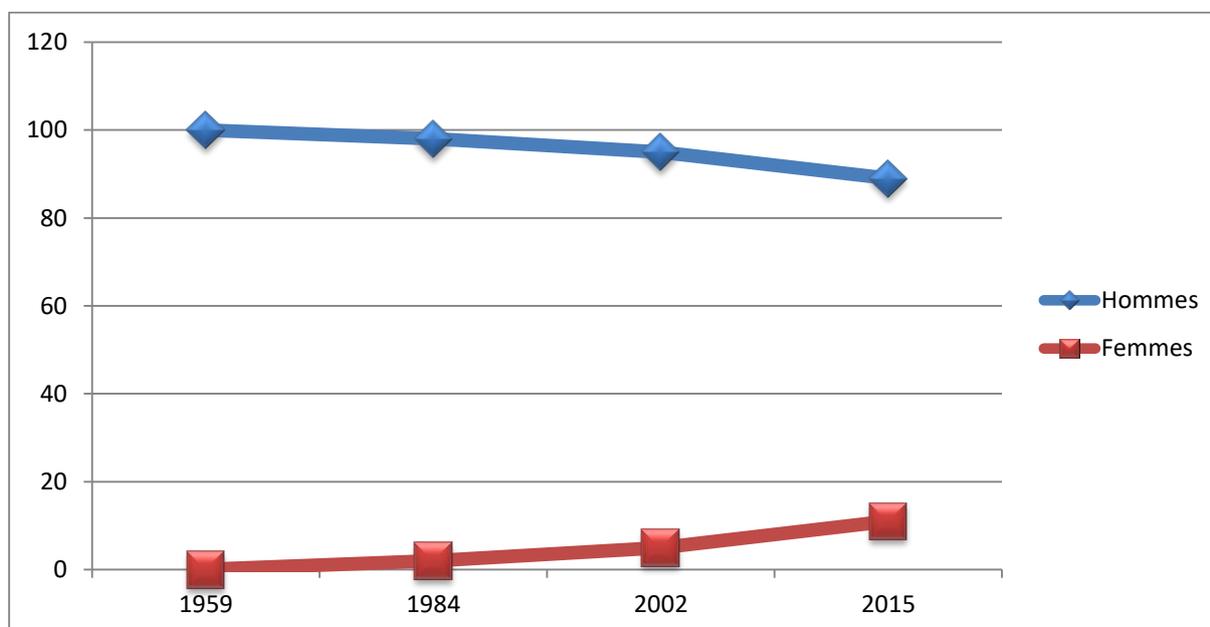
Dans l'armée camerounaise, la domination masculine est visible sur la courbe de l'évolution des militaires comme le présente le tableau ci-dessous.

Tableau 23: Évolution des militaires en termes de genre dans l'armée camerounaise entre 1959 et 2015

Années	Pourcentages	
	Hommes	Femmes
1959	100%	0%
1984	98%	2%
2002	95%	5%
2015	89%	11%

Source : AMD, Direction des Ressources Humaines.

Graphique 16: Évolution des militaires en termes de genre dans l'armée camerounaise entre 1959 et 2015



Source : AMD, Direction des Ressources Humaines.

⁵⁶ J. Butler., *La vie psychique du pouvoir*, éd. Leo Scheer, (édition. Origine anglaise 1997), 2002, p. 78.

Le graphique ci-dessus présente les courbes d'évolution des hommes et des femmes dans l'armée de 1959 à 2015. Il est possible de voir que la courbe d'évolution des hommes se trouve en haut de l'échelle des valeurs *a contrario* de celle des femmes. Si en 1959 les hommes comptent pour 100% de la ressource humaine, ce pourcentage commence à fléchir à partir de 1984 date de la féminisation des armées. Ce fléchissement continue à s'accroître en 2002 après la professionnalisation signe d'une nouvelle dynamique dans l'emploi de la ressource humaine dans l'armée. En 2015, les hommes comptent pour 89% dans les FD et les femmes 11%, ces chiffres contribuent à confirmer le caractère dominant de la masculinité dans l'armée. Mais la particularité de la domination masculine qui pour nous pourra inquiéter « la masculinité » est l'orientation de leur courbe. Celle-ci commence en haut des valeurs et tend aujourd'hui à redresser, *a contrario* de celle féminine qui commence au plus bas de l'échelle pour évoluer progressivement vers le sommet. Eu égard de ce qui précède, est-il osé de parler comme l'imagerie populaire : *les premiers seront les derniers et les derniers seront les premiers*, cela va s'en dire... Toutefois, cette domination de l'homme n'exclut pas l'apport des femmes sur tous les plans, car bien que faiblement représenté à cause de nombreuses considérations qui tendent à limiter leur motivation, les femmes militaires sont devenues incontournables dans les armées d'aujourd'hui.

2. L'apport qualitatif des femmes comme signe d'une résilience

Parler de l'apport qualitatif des femmes militaires revient à faire montre de leur fait d'arme dans cette grande institution que constituent les FD camerounaises. Longtemps mise à l'écart du domaine des armes, les femmes qui sont entrées dans l'armée camerounaise sont devenues des pièces essentielles dans les stratégies militaires.

En effet, dans toute société, l'homme a besoin de ses deux jambes pour avancer. On ne saurait mettre en branle cette autre partie de l'humanité que constituent les femmes. Dans toutes institutions, celles-ci ont un rôle capital à jouer et l'armée n'y échappe pas. Depuis leur intégration et avec l'avènement de la professionnalisation, les femmes apportent beaucoup dans divers domaines. Cette richesse du vivier féminin est visible à travers le recrutement des officiers à la sortie des universités et des écoles dans les spécialités identiques à celles du civil. En effet, la politique de l'armée, depuis la professionnalisation, consiste à n'assurer elle-même que les formations n'existant pas dans le civil, c'est-à-dire essentiellement les spécialités combattantes ou pour parler de manière commune « la formation militaire » ; les autres spécialités ont de ce fait un recrutement « sur étagère » des personnes déjà formées. Cela prend tout son sens dans la dénomination « Armée de métier » qui prévaut dans l'armée après la

professionnalisation de 2001. Cette solution présente un double avantage, car d'une part, elle permet de limiter les coûts de formations et d'autre part elle permet d'assurer un volume de recrutement plus important⁵⁷. C'est dire que le recrutement, selon l'approche « Armée de métier », permet à cette institution de recruter les femmes de qualité selon les nécessités de l'armée. Il permet ainsi au personnel d'être recruté selon leur formation initiale, aux femmes formées, d'avoir des prestations à la hauteur des attentes de l'institution. Pour le cas d'espèce, le personnel féminin des armées joue un rôle important dans le domaine de la santé ; plusieurs d'entre elles sont des médecins chefs dans différents hôpitaux militaires. La femme est d'un grand apport dans certaines missions, telles que celles de filature ou de renseignement dans le cadre des enquêtes conduites par l'armée, car la présence d'une femme semble moins détectable et plus adaptée à ce type de mission. Cet avis est partagé par Ngonkap Ekouelle Yvan Bertrand : « dans certains cas, oui la femme est indispensable. En fait, sur le plan du renseignement, leur attirance physique peut nous être utile »⁵⁸. Evina Samuel Jackson laisse comprendre que :

Nul n'ignore l'importance du renseignement dans l'évolution des forces armées de par le monde. Ne nous limitons pas seulement à regarder les qualités de la femme au XXI^{ème} siècle, l'histoire nous raconte que ce sont les femmes qui jadis, ont assuré l'anticipation de l'ennemi de par leur mission d'infiltration, où elles portaient jouer de leur charme pour avoir des informations auprès des combattants ennemis.⁵⁹

Outre ces qualités dans le renseignement, les femmes ont leur place dans la protection juvénile et des personnes victimes de violence. Les femmes sont aussi essentielles dans la résolution des conflits. L'ONU l'a très bien compris et c'est ce qui justifie la présence de plus en plus accrue de femme dans les Opérations de Maintien de la paix (OMP) et l'exigence de 30% de représentativité féminine prônée par cette institution internationale ; les femmes camerounaises participent à ces opérations de par le monde. Nul besoin n'est d'évoquer les qualités des femmes sur le plan administratif, car leur rôle dans l'administration est satisfaisant et au regard des postes occupés ceci est la résultante du rendement qu'elles fournissent.

Cependant, la présence accrue de femmes au sein des armées présente un troisième type d'intérêt, celui lié aux qualités particulières traditionnellement reconnues aux femmes, même si cela peut faire l'objet de débats philosophiques. Les adeptes de l'approche universaliste tendent, en effet, à nier qu'il existe des qualités sexuées, pour mettre l'accent sur les caractéristiques individuelles des personnes, qui transcenderaient les sexes. Dans une autre approche, si les femmes ont une capacité de force physique, en moyenne, inférieures à celles des hommes, elles possèderaient en revanche des qualités différentes. Parmi les atouts qui leur

⁵⁷ Koungou, *Défense et Sécurité Nationale en mouvement...* ; p. 233.

⁵⁸ Ngonkap Ekouelle Yvan Bertrand, 29 ans, Marechal des Logis, Cadre cellule communication, Yaoundé, le 05 novembre 2020.

⁵⁹ Evina Samuel Jackson, 56 ans, Colonel, Chef de bureau DRH, Yaoundé, 10 novembre 2020.

seraient spécifiques, les tenants de l'approche sexuée, mettent traditionnellement en avant, la vivacité intellectuelle, le sérieux, le sens de la précision et de l'organisation, le pragmatisme. Elles seraient plus volontaristes, plus déterminées, plus persévérantes et courageuses. Enfin, en matière de gestion des relations humaines, le sens de la diplomatie, le sang-froid, l'intuition. Toutefois, les qualités sexistes des femmes peuvent être une source de problèmes pour l'équilibre des FD, tendant à faire de la femme « une épée à double tranchant ».

Ainsi donc, cet apport des femmes sur le plan de la qualité peut-il permettre une meilleure valorisation de la femme militaire et impulser la déconstruction des considérations misogynes sur les femmes en générale et les femmes militaires en particulier ?

CHAPITRE VII : LA RESPONSABILISATION CALQUÉE SUR « L'ARRANGEMENT DES SEXES »

Et si on jugeait le militaire à sa carrière ? Telle est la question qu'on peut se poser eu égard de la grande distance qui subsiste dans l'octroi des emplois entre les hommes et les femmes dans les FD camerounaises. En réalité, si la grande majorité des missions est accomplie indifféremment par les militaires hommes et femmes, il existe cependant des chasses gardées féminines et masculines, conduisant à penser qu'il existe une grande division sexuelle du travail dans les FD. La division sexuelle du travail est une logique qui voudrait que les hommes soient orientés vers les postes qui cadrent le mieux avec leur condition d'hommes et les femmes pareillement. Cette division sexuelle du travail est à l'origine de nombreuses frustrations de la part des féministes, qui estiment que l'homme et la femme devraient avoir les mêmes chances dans l'octroi des responsabilités. C'est ainsi qu'elles vont parler d'égalité de chance et dans certains cas de discrimination positive.

Bien que l'armée soit avant tout un outil de combat et que la question de sa féminisation doit être mise en perspective avec sa finalité : l'engagement opérationnel. Les femmes militaires aujourd'hui sont peu présentes sur tous les théâtres d'opération et représentées dans tous les métiers aux côtés de leurs frères d'armes masculins. Sur le plan des ressources humaines, la féminisation n'est pas abordée comme un sujet de préoccupation ou d'inquiétude pour les FD. En effet, dans la continuité du virage qu'elle a entamé il y a plusieurs décennies, les verrous qui constituent un frein et laissent croire à l'existence d'un plafond de verre pour les femmes semblent subsister. Cela est visible à travers le type de structures qui emploient plus les femmes ; la masculinisation des postes les plus élevés quand on avance sur le plan des responsabilités. Tout ceci a besoin d'une toilette qui passe par une véritable systématisation de la prise en compte du genre.

I. Concentration des femmes dans les structures à caractère social dans les forces de défense camerounaises

En dépit de la féminisation et de l'augmentation grandissante du pourcentage des femmes militaires, le profil de carrière de la plupart des femmes ressemble à un parcours du combattant et dans ce parcours, seul quelques femmes sont sorties du lot. De l'avis général, et après analyse, les rôles sociaux des femmes les rattrapent dans toutes les structures auxquelles elles sont

employées. A ces rôles que l'imagerie populaire qualifie de « rôle féminin », se dresse cette nouvelle barrière facile à entrevoir, mais difficile à franchir qu'on nomme « le plafond de verre ».

1. La santé militaire : chasse gardée des femmes

« Et si vous regardiez aussi les structures qui emploient plus les femmes dans l'armée »¹, telle est l'observation faite par un militaire au cours d'un échange. En effet, dans les armées (camerounaise ou internationale), les femmes investissent plusieurs domaines au même titre que les hommes depuis plusieurs années. Mais de l'avis général et après constat sur le terrain, la santé militaire est la structure par excellence qui emploie plus de femmes. Le domaine de la santé est celui qui a d'abord ouvert les portes aux femmes dans plusieurs armées dans le monde.

En France par exemple, l'admission du personnel féminin enrôlé dans les forces armées françaises débute avec la seconde guerre mondiale, bien que quelques bénévoles aient servi comme aides-soignantes ou infirmières dans les hôpitaux militaires pendant la première guerre. C'est la loi du 11 juillet 1938 dite «loi Boncourt» relative à la Nation en temps de guerre, qui prévoit l'engagement volontaire, voir la réquisition des femmes dans les armées. On voit ainsi un personnel féminin volontaire de la Croix-Rouge infirmier, ambulancier, médico-social en service auprès des unités combattantes sans y être incorporé, ainsi qu'une Section Sanitaire Automobile (S.S.A.) chargée de fournir aux armées ambulances et conductrices². Ainsi, la féminisation de certains services dans l'armée française est l'héritage des fonctions paramédicales. Aussi, Le statut des Militaires Infirmiers et Techniciens des Hôpitaux des Armées (MITHA) a été créé en 1980 pour pouvoir intégrer des militaires masculins qui ne pouvaient l'être dans le statut des sous-officiers féminins du SSA³.

Au Canada, les femmes servent dans les forces armées depuis 1885 lorsque des infirmières diplômées furent appelées au service actif pendant la répression de la rébellion du Nord-Ouest. Le service d'infirmières de l'Armée canadienne a été organisé en 1899. Pour faire face à la demande croissante de personnel, la Division féminine de l'Aviation royale du Canada et le Service féminin de l'Armée canadienne ont été formés en 1941 et le Service féminin de la

¹ Owona Mbozo'o Hector, 41 ans, Capitaine, Chef service archive et chrono, Yaoundé, 14 décembre 2019.

² OTAN., "Les personnels féminins dans les forces armées de l'alliance", Bruxelles, Etat-major Militaire International, 1986, p.19, publié le 15 septembre 2007, https://archives.nato.int/uploads/les_personnels_féminins_dans_les_forces_armées_de_l_alliance consulté le 15 mai 2021 entre 15h32 et 17h30.

³ M. Monrique, "Place des femmes dans la professionnalisation des armées", Conseil Economique et Social, N°20, 2004, p.70.

Marine royale du Canada en 1942. A la fin de la guerre, les effectifs furent rigoureusement réduits et ne subsistaient alors que quelques infirmières et quelques officiers du service ménager⁴.

En Allemagne, Dans le cadre d'un engagement volontaire, les femmes peuvent être employées comme officiers au service de santé si elles sont médecins, dentistes, vétérinaires ou pharmaciennes diplômés et ont quarante ans au plus. Elles sont engagées comme officiers aussi bien pour des durées plus ou moins courtes (de 2 à 20 ans) que comme officiers de carrière. Elles ont essentiellement les mêmes droits et les mêmes attributions que leurs homologues masculins. Les conditions de service des officiers du service de santé comportent les particularités suivantes : en cas de grossesse et à la naissance d'un enfant, elles ont les mêmes droits en ce qui concerne la maternité que leurs collègues féminins de la fonction publique et du secteur privé ; l'usage des armes ne leur est autorisé qu'à leur demande à des fins d'autodéfense ou pour la défense des blessés et des malades contre des attaques contraires à la loi internationale. Immédiatement après leur engagement, les officiers (femmes et hommes) du service de santé seront préparés à leur affectation future en effectuant un stage d'initiation à l'École de médecine des forces armées fédérales de Munich. Les femmes-officiers du service des forces armées fédérales servent surtout dans les hôpitaux, écoles et collèges et dans d'autres organismes de ces forces armées où elles exercent des fonctions relatives à la médecine générale, à la médecine préventive et militaire, à la pharmacie, aux fournitures médicales et au contrôle alimentaire⁵.

En Grèce, les femmes servant dans les forces armées grecques se répartissent en deux catégories : infirmières-officiers et les volontaires pour les trois forces armées⁶. Le grade d'infirmière-officier a été établi dans les forces armées à la suite de la promulgation en février 1946 de la législation régissant la constitution d'un Corps d'infirmières-officiers. En octobre de la même année, une seconde loi pourvoyait à la création de l'École des Infirmières-Officiers. Actuellement, toutes les infirmières-officiers servant dans les forces armées grecques sont des diplômées de l'École des Infirmières-Officiers et le grade le plus élevé auquel elles peuvent être promues est celui de colonel. Les femmes servant actuellement comme volontaires dans les forces armées grecques ont commencé à s'engager sous le signe de ce volontariat en 1979 à la suite de la promulgation de la loi portant sur l'engagement des femmes dans les forces

⁴ OTAN., " Les personnel féminins ...", p.11.

⁵*Ibid.*, p. 27.

⁶*Ibid.*, pp. 28-29.

armées. Selon les dispositions de cette loi, les femmes étaient engagées initialement pour servir pendant 14 mois après quoi elles pouvaient poursuivre volontairement leur service. La loi concernant la hiérarchie du commandement et la promotion des sous-officiers et des volontaires de carrière des forces armées prévoit que les femmes volontaires peuvent accéder au grade de sergent et atteindre, si elles rejoignent les rangs de l'active et en fonction des besoins de ces forces, le grade le plus élevé envisagé pour les officiers des spécialités respectives. Un petit nombre de volontaires servent en tant qu'officiers dans le cadre d'un engagement de longue durée. La nécessité de moderniser l'administration des soins dans les hôpitaux militaires s'est imposée de façon impérative à l'issue de la deuxième guerre mondiale. D'où la création du Corps des infirmières-officiers et d'une école destinée à leur formation.

Au Portugal, En 1961, une législation a été votée portant création d'un Corps d'infirmières pouvant être intégré dans l'Armée de l'air portugaise. Il a été décidé de recruter 9 infirmières volontaires expérimentées pour servir comme officiers et 12 aides-infirmières volontaires avec le grade de sergent⁷.

Au Royaume-Uni, pour que l'œuvre accomplie par Florence Nightingale pendant la guerre de Crimée se poursuive, le service des infirmières de l'Armée de terre fut créé en 1881. Il devait ultérieurement se constituer en «Corps d'infirmières de l'Armée de terre Reine Alexandre» (*Queen Alexandra's Royal Army Nursing Corps* [QARANC]). En 1884, des infirmières dûment formées furent affectées dans certains hôpitaux de la marine nationale et en 1902 le «Service d'infirmières de la marine nationale Reine Alexandra» (*Queen Alexandra's Royal Naval Service* [QARNNS]) vit le jour. L'année 1918 fut celle de l'institution du «Service d'infirmières de l'Armée de l'air Princesse Mary» (*Princess Mary's Royal Air Force Nursing Service* [PMRAFNS]). En 1944, en reconnaissance des services inappréciables rendus par les femmes au cours des deux guerres mondiales, la décision fut prise de conserver les services féminins autres que ceux des infirmières, parmi les services d'active de la Couronne, d'où la création le 1er février 1949 des «Services féminins de la marine» (*Women's Royal Naval Service* [WRNS]), de l'Armée de terre (*Women's Royal Army Corps* [WRAC]) et de l'Armée de l'air (*Women's Royal Air Force* [WRAF]). Ces services féminins font partie intégrante des forces armées respectives. Les forces armées du Royaume-Uni ne comportent que des volontaires qui appartiennent soit aux services d'active soit aux réserves. A l'exception des médecins, dentistes et juristes (et des vétérinaires de l'Armée de terre), les femmes servent donc

⁷OTAN., " Les personnel féminins ...", p.38.

ou dans les services d'infirmières ou dans les services autres que ceux-ci. La carrière des femmes-médecins, juristes, dentistes, vétérinaires suit la même voie que celle de leurs collègues masculins⁸.

Aux États-Unis, Les femmes américaines ont participé à des opérations militaires dès la Guerre de l'Indépendance (1775-1783), ou par volonté individuelle de prendre les armes et participer au combat ou en tant que personnel intégré dans les forces armées américaines en tant que force de soutien. Elles ont été médecins, infirmières, soldats, espionnes, et ont servi dans des missions de reconnaissance. Afin de reconnaître les contributions des femmes civiles qui ont servi comme infirmières pendant la Guerre de Sécession (1861-1865) et la Guerre Hispano-Américaine (1898), le Corps des Infirmières de l'Armée a été créé en 1901, accordant aux femmes infirmières un statut militaire officiel, une grande première dans l'histoire du pays⁹. Les femmes sont entrées dans les forces armées des États-Unis au début du XX^e siècle lorsque le Congrès autorisa la création du Corps des Infirmières de l'Armée de terre et de la Marine nationale. Ces corps ont fonctionné sans interruption jusqu'aujourd'hui. Le nombre d'infirmières s'est accru jusqu'à environ 36 000 pendant la première guerre mondiale. Quelques 13 000 femmes ont été engagées en outre dans les forces armées afin de libérer les hommes pour le combat ; elles ont toutes repris leur statut civil en 1919. Au cours de la seconde Guerre Mondiale, près de 350 000 femmes ont répondu à l'appel « *Free a man to flight* » (Libérer un homme pour le combat) et ont prouvé leur aptitude à remplir presque toutes les fonctions sauf le combat direct. Elles ont servi dans l'Armée de terre, dans la Marine, dans le Corps des Marines et dans les Garde-côtes aussi bien aux États-Unis qu'en outre-mer. Le nombre de femmes servant dans les deux corps d'infirmières a atteint le chiffre de 68 000 pendant la deuxième Guerre Mondiale¹⁰.

Au Cameroun, la santé militaire a un cadre législatif et réglementaire notamment les décrets : n°2001/177 du 25 juillet 2001 portant organisation du Ministère de la Défense ; n°2001/178 du 25 juillet 2001 portant organisation générale de la Défense et des États-Majors Centraux ; n°2001/185 du 25 juillet 2001 portant organisation des Services Extérieurs de la Santé Militaire. Elle se caractérise par un Service Interarmées, mais rattaché à l'armée de terre¹¹. Cette direction emploie le personnel de toutes les armées et les civils, elle assure les

⁸OTAN., " Les personnel féminins ...", p. 42.

⁹ E. Kinne, "Le rôle des femmes dans les forces armées américaines : réalités et évolutions", DAS, 2012, p. 4.

¹⁰ OTAN., " Les personnel féminins...", p.52.

¹¹ A.E. Mama, "La santé dans les Forces de Défense camerounaises", 5^{ème} Conférence de l'alliance des partenaires africains pour la gestion des épidémies, Yaoundé, 18-22 juin 2018, p. 10.

prestations au profit de toutes les armées et de la population civile ; s'appuie sur la logistique de toutes les armées pour remplir ses missions ; elle est sollicitée par toutes les armées pour des actions diverses. Elle a ses structures administratives à trois niveaux (avec cinq Hôpitaux Militaires de Région) et des structures de soins à cinq niveaux (Hôpitaux d'Instruction des Armées ; Hôpital Militaire de Région ; Centre Médical Militaire de Secteur ; Centre Médical Militaire de Formation et Infirmerie de formation). Pour les officiers, cette direction offre des opportunités de carrières variées à l'instar de : Médecins Généralistes, Dentistes, Vétérinaires, Spécialistes, Pharmaciens, Professionnels de santé publique, Diététiciens, Infirmiers, Administrateurs des services de santé etc... Pour le personnel non officiers il est possible de faire carrière comme Infirmiers, Techniciens de Laboratoires¹².

Si la date de 1984 est celle officielle de l'entrée des femmes dans les armées, il faut dire que la loi fédérale de 1967 parlait déjà du recrutement des femmes comme volontaires ou requises. Si celle-ci ne spécifie pas leur domaine d'expression, la source orale vient combler ce vide. En effet, les entretiens ont permis de comprendre que les femmes présentent dans le sillage de l'armée avant le statut officiel ont commencé par servir dans les infirmeries militaires. C'est ce qu'il faut comprendre dans les paroles de Takoua Robert:

La première place occupée par les femmes dans notre armée était celle d'aide-soignante dans les différentes branches sanitaires de l'armée. L'indépendance est arrivée dans un climat de tension et il est bien logique que les rebelles faisaient aussi des victimes dans les rangs de l'armée et qui allait s'occuper en premier de ces victimes ?¹³

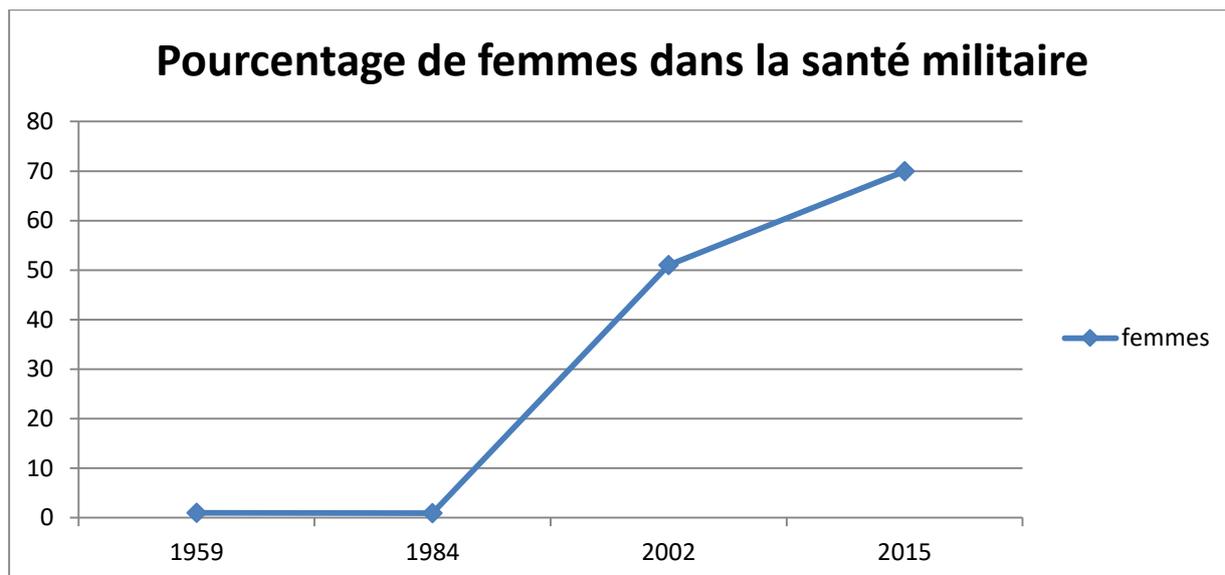
Dans le même ordre d'idée, un autre militaire dit : « historiquement, la fonction de la santé est dévolue aux femmes, car elles se plaisent dans ce domaine et également parce que c'est une fonction sociale »¹⁴. En 1984, date d'entrée des femmes dans l'armée avec le statut de militaire, on constate que les premiers domaines de responsabilisation des femmes étaient pour la plupart les structures à caractères sociales et parmi lesquelles les infirmeries. En 2001, les femmes qui évoluent dans la santé militaire vont croire ceci à cause de la professionnalisation et surtout de cette l'innovation « Armée de Métiers ». C'est donc une lapalissade le fait d'avoir vu au Cameroun la première femme colonel sortir des sentiers de la santé à la personne de Rose Angélique Ngah. C'est un domaine où la représentativité féminine va grandissante comme le présente le graphique ci-dessous

Graphique 17: Pourcentage de femmes militaires dans le domaine de la santé militaire

¹²*Ibid.*, p. 17.

¹³ Anonyme, 78 ans, Yaoundé, 15 octobre 2020.

¹⁴ Takoua Robert, 42 ans, Lieutenant, Médecin militaire, Yaoundé 10 novembre 2020.



Source : AMD, Direction de la Santé Militaire, 2015.

La courbe ci-dessus présente l'évolution de la représentativité féminine dans le domaine de la santé militaire. Il est possible de voir que cette courbe évolue au fil des années passant respectivement de 0% en 1959 à 51% en 2002 un an après la professionnalisation et 79% en 2015. Ceci permet de confirmer que le vivier féminin est mieux représenté dans les structures à caractère social. Car, ordinairement les femmes constituent le plus gros effectif des hôpitaux militaires notamment pour ce qui est des infirmières, aides-soignantes et même des médecins¹⁵.

La présence en nombre de femmes qui exercent dans la santé militaire n'est pas anodine selon l'avis de plusieurs militaires. D'aucuns estiment que c'est un ordre naturel des choses que de voir les femmes dans ce domaine, car : « la femme est la mère de l'humanité et sa présence dans ce domaine adoucit les mœurs, d'où la nécessité de les avoir dans ce domaine »¹⁶. Le caractère de mère est celui qui justifie de la présence accrue des femmes dans la santé, d'autres choisissent ce domaine par amour ou pour la recherche de l'équilibre professionnel, c'est ce qu'il faut comprendre dans la confession de Poundi Ngollé Mireille : « c'est l'instinct protecteur des femmes, leur humanisme élevé et la stabilité de cette spécialité qui emmène les femmes à s'orienter dans ce domaine dans l'armée »¹⁷. L'écoute et la douceur sont quelques vertus féminines, leur exploitation dans l'armée peut aider dans plusieurs situations notamment lors des conflits ; c'est ce que laisse transparaître cette illustration.

¹⁵ V. H. Aboui., "Les femmes en situation de conflit : le cas de Boko Haram", Mémoire de géopolitique, Université de Yaoundé II, 2015-2016, p.27.

¹⁶ Boubakary Yaya, Sous-Lieutenant, 32 ans, Urgentiste, 15 janvier 2020

¹⁷ Poundi Ngollé Mireille épouse Etamé, 48 ans, Colonel, Médecin militaire, Yaoundé, 25 novembre 2020.

Photo 19: Plaidoyer pour une approche réaliste et pragmatique du terrorisme mené par un médecin militaire pendant le conflit avec Boko Haram



Source : *Honneur et Fidélité*, "Magazine des forces de défense camerounaise", décembre 2016, p.75.

La santé relève de l'administration et la représentativité féminine est plus accentuée dans le domaine administratif ; il est donc logique de voir les femmes plus en nombre dans ce domaine. D'autres militaires pensent que la présence en nombre de femmes dans la santé militaire est tributaire aux traditions et à la politique de recrutement d'après 2001. C'est ce qu'il faut comprendre quand Nkili Rostand dit :

La grande concentration des femmes dans la santé militaire relève des constructions humaines émanant de la religion, la culture et des conditions qu'il y'a dans certains métiers comme celui des armes. Ici les femmes choisissent des spécialités calquées sur le culturel leur permettant d'avoir plus de temps pour leur foyer¹⁸.

Adjabe Justine pense quant à lui que : « l'armée recrute le personnel médical issu des écoles de médecine ou des infirmiers. Et dans ces écoles, les femmes sont plus en nombre d'où cette forte pression féminine dans ce domaine »¹⁹. Engoubou Pierre Jacques pense qu'orienter le recrutement des femmes uniquement dans la santé militaire est une meilleure politique pour plus de femmes dans l'armée, ainsi va-t-il affirmer : « c'est même cette option que l'armée devrait choisir pour recruter les femmes dans nos forces de défense »²⁰. La femme semble aussi choisir le domaine de la santé pour s'éloigner délibérément du commandement voir de

¹⁸ Nkili Rostand, 26 ans, soldat de première classe, Brigadier, Sangmélina, 14 juin 2020.

¹⁹ Adjabe Justine, 35 ans, Capitaine, médecin, Yaoundé, 05 juillet 2020.

²⁰ Engoubou Pierre Jacques, 31 ans, Sergent, Sécurité présidentielle Sangmélina, Sangmélina, 07 mars 2020.

l'opérationnel. C'est le constat fait par Fotabong Ebou Elvis qui estime que : « les femmes vont se cacher dans les hôpitaux pour fuir le théâtre des opérations »²¹.

Cependant, cet informateur semble oublier que dans la santé militaire il existe la santé générale et la santé opérationnelle. Pour le dernier cas, les femmes militaires en service dans le domaine de la santé militaire sont appelées à servir avec honneur et fidélité partout où la mission les conduit. On retrouve les femmes déployées dans les dispositifs de soins provisoires installés à proximité des zones des combats, qui continuellement accueillent les flots de blessés. C'est le cas dans le conflit du Cameroun contre la secte terroriste Boko Haram, où les femmes jouent leur partition dans le soin de blessés dans les hôpitaux militaires de Garoua, Maroua et surtout Yaoundé. Toutefois, même dans le secteur de la santé militaire, il est difficile de rencontrer les femmes dans des domaines comme la branche des brancardiers ou des trains de combat n°1 destiné à faire le tri des blessés en première ligne pendant le combat ; les femmes sont dans les postes de secours plus en arrière des lignes de combat²². Cette manière de procéder n'est pas propre à l'armée, car dans plusieurs domaines, nonobstant les avancées multiples que réalisent les femmes, leur exploitation s'amointrie à cause des clichés sociaux qui limitent l'expression de la femme. C'est ainsi qu'il faut comprendre cette affirmation d'une étude menée par Monique Meron et *al* :

La présence des femmes sur le marché du travail continue d'augmenter et se rapproche de celle des hommes. Les différences de répartition des hommes et des femmes selon les métiers ont toutefois tendance à se maintenir, malgré les importantes transformations de l'emploi. D'une part, les femmes sont de plus en plus nombreuses dans les métiers de service à la personne, et dans des emplois peu qualifiés, parfois précaires, souvent à temps partiel, qui se développent rapidement ; d'autre part, avec des niveaux de formation devenus équivalents ou supérieurs à ceux des hommes, elles investissent largement certains métiers qualifiés en expansion. La répartition des emplois des plus jeunes et des plus diplômés fait apparaître de moindres différences selon les sexes en 2002 que vingt ans plus tôt, à l'inverse des plus âgés et des moins diplômés. La concentration des femmes dans certaines professions demeure très forte, et, globalement, la ségrégation des emplois féminins et masculins selon les métiers ne s'estompe pas²³.

Eu égard de ce qui précède, la femme reste réduite aux tâches qui laissent peu de visibilité en termes d'évolution des carrières et d'ascension hiérarchique ; cela fortifie la forteresse qui empêche encore les femmes de briser le plafond encore transparent, mais qui s'assombri de plus en plus.

²¹Fotabong Ebou Elvis, 30 ans, Sous-lieutenant, Spécialiste en artillerie, Yaoundé, 08 septembre 2019.

²² Aboui., "Les femmes en situation ...", pp. 27-28.

²³ M. Meron, M. Okba, X. Viney., "Les femmes et les métiers : vingt ans d'évolutions contrastées", in *Données Sociales*, N°3, 2006, p. 225.

2. La faible ascension des femmes qui bute sur le "plafond de verre".

Partout on constate que les femmes sont de plus en plus rares au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie et qu'elles demeurent minoritaires dans les postes de décision et de responsabilité de haut niveau²⁴. Par-delà les statistiques, plusieurs études expliquent ce confinement des femmes aux postes inférieurs en évoquant le phénomène du « *glass ceiling* », traduit par l'expression « plafond de verre », un concept mis au monde par Morrison, White et Van Velsor (1987) dans le cadre d'une étude menée auprès de soixante-dix-sept femmes occupant des postes exécutifs ainsi qu'auprès de leurs associés masculins. Manifestation toujours opérante selon les chercheurs et chercheuses, le plafond de verre désigne ces barrières et difficultés, parfois à peine perceptible, qui freinent la mobilité ascendante des femmes dans les hautes sphères organisationnelles²⁵. Plus précisément, ce plafonnement des profils professionnels des femmes serait dû à un ensemble de facteurs 'invisibles', comme l'indique la métaphore du verre, qui laisse passer le regard et non les personnes, ouvrant la perspective tout en bloquant le mouvement²⁶. Ainsi, le plafond de verre désigne, d'une part, les pratiques de discrimination dites imperceptibles qui affectent l'avancement professionnel des femmes et des groupes minoritaires et, d'autre part, sous-entend que les inégalités se décuplent de façon plus manifeste lors de l'ascension vers les niveaux supérieurs²⁷.

Pour expliquer, comprendre le phénomène, les pratiques discriminatoires qui édifient le plafond de verre ou pour tenter d'expliquer la faible représentation des femmes dans les lieux de pouvoir, plusieurs approches conceptuelles ont été retenues par les chercheurs et chercheuses. Les travaux de Eagly et al²⁸ (entre autres 1991, 1992, 2002, etc.) sur les groupes de travail et le leadership s'appuient sur la théorie des rôles sociaux (*gender role theory*) pour expliquer les comportements des femmes et des hommes en matière de pouvoir et de leadership. Cette approche postule que les individus adoptent des comportements stéréotypés selon le rôle

²⁴ Anonyme, "Femmes et carrières : la question du plafond de verre", in *Revue française de gestion*, N° 151, Vol 4, 2004, p. 117.

²⁵ I. Marchand, "Comprendre le plafond de verre : cas des entreprises privées au Québec", Mémoire de Maitrise, Université du Québec à Montréal, Février 2008, pp. 15-16.

²⁶ A. Casini, M. Sanchez-Mazas, " « Ce poste n'est pas fait pour moi ! » : l'impact de la norme de genre et de la culture organisationnelle sur la mobilité professionnelle ascendante", In *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, n° 67-68, 2005, p.142.

²⁷ Maume cité par Isabelle Marchand, Johanne Saint-Charles et Christine Corbei, " L'ascension professionnelle et le plafond de verre dans les entreprises privées au Québec", In *Recherche Féministes*, Vol 20, n°1, 2007, p. 30.

²⁸ H. A. Eagly, et S.J. Karau., "Role Congruity Theory of Prejudice Toward Female Leaders", in *Psychological Review*, vol.109, N°3, 2002, pp. 573-598.

- H.A. Eagly, M.G Makhijani et B.G. Klonsky, "Gender and the Evaluation of Leaders: A Meta-Analysis", in *Psychological Bulletin*, vol.111, N°1, 1992, pp. 3-22.

- H. A. Eagly, et S.J. Karau., "Gender and the Emergence of Leaders: A Meta-Analysis", in *Journal of Personality and Social Psychology*, vol.60, N°5, 1991, 685-710.

social prescrit au regard de leur sexe. Cet apprentissage social vise principalement à reproduire la division sexuelle des rôles; la socialisation des femmes les habiliterait davantage à se concentrer sur les dimensions socio-émotive et relationnelle dans les structures groupales et organisationnelles. En conséquence, elles n'émettraient que peu de comportements axés sur la tâche, considérés comme étant plus masculins. À l'opposé, les hommes désireraient avoir plus de contrôle immédiat sur leur environnement, seraient plus compétitifs et adopteraient plus de comportements axés sur la tâche. Également, s'inscrivant dans cette tendance culturaliste, les femmes nourrirait moins d'aspirations professionnelles et exerceraient un style de leadership dit féminin, soit plus démocratique, axé sur la communication et la participation²⁹. D'autres études démentent cette hypothèse qui caractérise un style de leadership selon le sexe, car il n'existerait pas de différences statistiquement significatives sur la façon de l'exercer³⁰.

Par ailleurs, Fortier³¹ dans son analyse privilégie un regard psychanalytique pour analyser la place ainsi que le rôle des femmes et de la féminité en matière d'exercice du pouvoir dans les milieux de gestion. Inspiré par les travaux de Gilligan³², Fortier s'inscrit dans une approche de la différence afin de donner : « une voix aux femmes dans un contexte encore largement masculin [...] et, enfin, pour mieux comprendre l'expérience des femmes et les iniquités qu'elles continuent de subir en raison de leur sexe [...] »³³. Pour Fortier, le problème ne réside pas dans la différenciation des sexes, mais bien dans le fait que l'un soit désavantagé par rapport à l'autre. Dans cette optique, ce serait en raison de la peur du succès ou de la conscience du prix à payer pour celui-ci que les femmes s'excluent intentionnellement des lieux de pouvoir.

Un autre important corpus d'auteurs et d'auteures s'inscrit dans le paradigme du structuralisme pour étudier la place des femmes dans les structures organisationnelles ou encore pour expliquer la discrimination en vigueur dans ces milieux. En effet, plusieurs approches émanent de cette perspective qui met en avant l'étude des rapports de pouvoir et de domination entre les sexes, les ethnies et les classes sociales ainsi que leur reproduction dans l'infrastructure

²⁹ P. L. Inman, "Women's Career Development at the Glass Ceiling", in *New Directions For Adult and Continuing Education*, WSO, 1998, pp. 35-42.

³⁰ A. Le Pors et F. Milewski, "Piloter l'accès des femmes aux emplois supérieurs", Premier rapport au Comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques, Rapport au ministre de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, Paris. , 2002.

³¹ I. Fortier., "Pouvoir, compétence et féminité: expérience d'ingénieures en gestion ", in *Recherches féministes*, vol.15, W1, 2001, pp. 65-91.

³² Citer par I. Fortier, "Pouvoir, compétence et féminité: expérience d'ingénieures en gestion ", in *Recherches féministes*, vol.15, W1, 2001, p.67.

³³ *Ibid.*, p.70.

sociale, est elle aussi opprimante. Pour sa part, Kanter³⁴ se focalise sur l'étude des rapports de pouvoir entre deux groupes de force numérique différente au sein de la structure organisationnelle. Selon celle-ci, les hommes, le groupe dominant, utilisent des femmes alibis dans certaines fonctions stratégiques afin de démontrer un semblant de bonne volonté. Toutefois, en tant que groupe dominé, les femmes sont sous haute surveillance et peuvent difficilement s'allier entre elles ; elles feront l'expérience d'un traitement moins discriminatoire lorsqu'elles auront atteint la masse critique de 35 %. Dans le prolongement des travaux de Kanter, Rinfret et Lortie-Lussier³⁵ dans leurs articles vérifient si l'effet du nombre de femmes cadres de niveaux intermédiaire et supérieur dans la fonction publique fédérale était suffisant pour qu'un changement d'attitude à leur égard se manifeste. Leurs résultats montrent que des différences prévalent entre les sexes : pour les femmes, l'augmentation de leur présence à un niveau d'environ 35 % ne suffit pas pour que s'opère un changement des attitudes auprès de leur propre groupe. Deux variables médiatrices apparaissent alors nécessaires, à savoir l'évaluation de leur statut et la perception de leur apport à la culture organisationnelle. Pour les hommes, la masse critique de 35 % demeure quant à elle directement reliée à leurs agissements envers les femmes. La théorie de Kanter se trouve alors ainsi confirmée auprès du groupe des hommes. Confrontées à des résultats différenciés selon les sexes, Rinfret et Lortie-Lussier font l'hypothèse qu'une proportion de 35 % de femmes : « représenterait la masse critique pour les membres de la majorité ou les observateurs de l'extérieur, mais qu'elle serait insuffisante pour les femmes, les premières concernées »³⁶.

Dans le même sillage, la théorie du statut social, et les attentes générées par celui-ci, vise aussi à expliquer les difficultés rencontrées par les femmes dans les hautes sphères décisionnelles. Plus explicitement, il revient à Berger et al³⁷ d'avoir développé un modèle théorique selon lequel la « hiérarchie de pouvoir et de prestige dans les groupes de travail est déterminée par les différences ayant trait au statut externe des membres », c'est-à-dire du statut social dont chaque membre du groupe est porteur avant même que ne commence les interactions groupales. À partir de cette théorisation, Meeker et Weitzel-O'Neil ont postulé que le sexe est une variable de statut et conséquemment, en raison des processus des différenciations et de

³⁴ R.M. Kanter, *Men and Women of the Corporation*, New York, Basic Books, 1977, p. 45.

³⁵ N. Rinfret, et Lortie-Lussier, " Le changement des attitudes à l'endroit des femmes cadres: modèles différentiels en fonction du sexe", in *Psychologie appliquée: Revue internationale*, vol.45, N°4, 1996, pp.353-370.

³⁵ N. Rinfret, et Lortie-Lussier, " L'impact de la force numérique des femmes cadres: illusion ou réalité", *Revue Canadienne des sciences du comportement*, vol.1.25, N°3, 1993, pp. 465-479.

³⁶ N. Rinfret, et Lortie-Lussier., "Le changement des attitudes....", p. 367.

³⁷ Citer par B.F Meeker et Weitzel-O'neil, "Sex Roles and Interpersonal Behavior in Task-oriented Groups", in *American Sociological Review*, vol.42, 1977, pp. 101-105.

division sociale des sexes, les hommes bénéficiaient d'un statut supérieur à celui des femmes. De plus, la théorie du statut social peut, non seulement appréhender l'exclusion des femmes des lieux de pouvoir, mais aussi celle des groupes minoritaires, de statut inférieur au groupe social des hommes blancs³⁸. Dans le même esprit, plusieurs études présentent un modèle hybride. C'est le cas notamment de Karakowsky et al.,³⁹ Lips⁴⁰, Young, Knippenberg et Ellemer⁴¹, qui prennent en considération les privilèges qu'engendre le statut supérieur des hommes dans les organisations et les groupes. D'autres s'inspirent d'une autre approche structurelle telle que la théorie des barrières systémiques ou encore celle de l'identité sociale, selon laquelle le comportement : « n'est pas déterminé uniquement par des variables psycho sociologiques [...]. Il dépend aussi de la position occupée par les groupes dans la structure de statut et de pouvoir intergroupes »⁴².

Enfin, un dernier groupe d'auteurs⁴³ examine la surreprésentation des hommes dans les hautes sphères organisationnelles en regard des théories économiques néo-classiques, principalement celle du capital humain. Brièvement, cette approche suggère que le moindre investissement des femmes sur le marché du travail engendre des répercussions directes sur leur position dans les milieux organisationnels. Puisqu'elles sont plus nombreuses que les hommes à travailler à temps partiel et à avoir un parcours professionnel moins linéaire que les hommes, elles accumuleraient moins d'expertise et moins d'années d'expérience professionnelle, ce qui les rendrait moins qualifiées que les hommes. De plus, selon cette théorie, les hommes seraient plus mobiles et par conséquent, accéderaient facilement aux promotions⁴⁴. Ces lacunes compromettraient les possibilités de nomination attribuées aux femmes et ainsi, leur accession aux directions supérieures. Toutefois, en compagnie d'autres, les auteurs identifient elles-

³⁸ C. L. Ridgeway, "Gender, Status, and Leadership", in *Journal of Social Issues*, vol.57, N°4, 2001, pp. 637-655. H. Lips, "Leadership, Power, and Social Change", *A New Psychology of Women: Gender, Culture and Ethnicity*, 2^e éditions, Boston, McGraw-Hill, 2003, pp. 458-485.

- H. Lips, *A New psychology of Women. Gender, Culture, and Ethnicity*, New-York, McGraw-Hill Compagnies, 2002.

³⁹ L. Karakowsky, K. Mcbey, D.L Miller, "Gender, Perceived Competence, And Power Displays, Examining Verbal Interruptions in Group Context", in *Small Group Research*, vol.1.35, N°4, 2004, pp. 407-439.

⁴⁰ H. Lips, "Leadership, Power, and Social...", pp. 458-460. 485.

⁴¹ H. Young, A. V. Knippenberg, , Ellemers, De Vries, N. Naomi). "The Asymmetrical Perception of Men and Women", *Group Processes & Intergroup Relations*, vol.2, N°3, 1999, pp. 259-278.

⁴² R. Y. Bourhis, R. Cole, A. Gagnon., "Sexe, pouvoir et discrimination: analyse intergroupes des rapports de femmes-hommes", *Revue québécoise de psychologie*, vol.13, N°1, 1992, p. 117.

⁴³ C. Brown, L. Jones., "The Gender Structure of the Nursing Hierarchy: The role of Human Capital", in *Gender, Group and Organization*, vol.1.11, W 1, 2004, pp. 1-25. I. Metz, P. Tharenou., "Women's Career Advancement", *The Relative Contribution of Human Capital and Social Capital*, in *Group & Organization Management*, vol.1.26, N°3, 2001, pp. 312-342.

⁴⁴ Brown et Jones., "The Gender Structure...", p.15.

mêmes les biais de cette approche qui ne prend pas en considération la discrimination et les stéréotypes existant à l'endroit des femmes.

À cet effet, Laufer⁴⁵ explique que pour justifier et expliquer le phénomène du plafond de verre, on a souvent invoqué l'hypothèse d'un « retard historique ». Les femmes ayant eu accès plus tardivement que les hommes à l'éducation, aux diplômes et à l'armée entre autres, il est normal qu'elles soient plus rares au sommet des hiérarchies professionnelles et organisationnelles, ce retard peut être comblé progressivement par l'investissement des jeunes filles dans les sphères éducationnelles et par l'accès croissant à des positions de cadre et de professions supérieures qui résulterait. Cette hypothèse est partagée par les militaires de l'armée camerounaise. Bien que le concept de plafond de verre soit méconnu par la plupart des militaires, ceux qui ont connaissance du sujet pointent du doigt l'entrée tardive des femmes dans l'armée comme le dit Tchouka Jean : « les femmes doivent être plus instruites, formées au haut niveau pour avoir leur droit et mériter la confiance pour certains grades »⁴⁶. Toutefois, cette justification de la raison du plafond de verre reste insuffisante. Car, les femmes instruites le sont de plus en plus et celles qui font de l'armée leur milieu professionnel sont également à la hausse. Mais la progression semble ne pas aller de pair avec l'occupation de certains postes de responsabilité. Ces constats permettent donc d'invalider en partie l'hypothèse du « retard historique » comme cause principale du plafond de verre.

Ils permettent tout de même de jeter un regard critique sur l'hypothèse d'une rareté des femmes dans les « viviers » qui expliquerait à son tour l'absence des femmes au sommet des hiérarchies. Ainsi, comme dans le cas de l'université, il peut y avoir une proportion importante de femmes dans ce qu'il est convenu d'appeler les « viviers » et celles-ci n'en demeurent pas moins rares au sommet. Il est donc essentiel de comprendre ces processus qui au sein des organisations apparaissent responsables de cette « construction de la rareté » limitant l'accès des femmes au sommet des hiérarchies professionnelles et organisationnelles. L'armée étant par essence masculine, les responsabilités sont aussi masculine, c'est ce que laisse entendre Ladane Ferdinand qui dit : « notre armée est légèrement calquée sur la coutume et dans nos coutumes, la femme ne peut occuper certaines fonctions »⁴⁷. D'autres militaires par contre esquissent des pistes de solutions afin de briser ce « *glass ceiling* » notamment : « juste laisser

⁴⁵ J. Laufer, "Femmes et carrières : la question du plafond de verre", In *Revue Française de Gestion*, n°151, 2004, p. 124.

⁴⁶ Tchouka Jean, 44 ans, Lieutenant, Instructeur, Yaoundé, 07 novembre 2020.

⁴⁷ Ladane Ferdinand, 47 ans, Capitaine, Chef bureau formation, Yaoundé le 15 novembre 2020.

le temps faire les choses ce plafond sera brisé »⁴⁸. Pour Neba Ngum Christine, la solution est inhérente à la femme, car pour elle : « les femmes doivent s'interroger elles-mêmes sur les moyens qu'elles doivent utiliser pour enfin briser ce plafond de verre »⁴⁹. Mewouo Francine penche pour une approche qui mettrait en exergue la discrimination positive : « il serait souhaitable de nommer les femmes au grade de général et lui attribuée tous les avantages y afférent, afin de voir si elles assument bien ou pas et de juger le maçon au pied du mur »⁵⁰.

C'est la carrière du militaire qui parle quand on veut savoir si on est en présence d'un bon militaire ou pas. C'est vrai que d'aucuns diront que cette manière d'analyser est discriminatoire, mais hélas le monde est fait de discriminations. En effet, au Cameroun et certainement de par le monde, quand on voit un militaire on s'interroge d'abord sur sa carrière. Ainsi, la carrière des hommes à une évolution qu'on pourrait qualifier de normale, car il est possible que dans les FD camerounaises un homme parte de militaire de rang à celui d'Officier Général. A *contrario*, les femmes militaires ont des profils de carrière qui sont parfois excellents et rivalisent de mains de maître avec celles des hommes. Cependant, on assiste toujours à cette limite que certains militaires qualifient de naturelle, car « pour briser ce qui limite l'égalité à l'accès à tous les rangs, il faudrait deux choses : soit les hommes deviennent incompetents ; soit qu'ils n'existent plus »⁵¹ et comme ces deux choses sont impossible, cette limite va certainement perdurer. Dans le même ordre d'idée, certains militaires pointent du doigt le pouvoir discrétionnaire du président de la république qui : comme le dit l'article 5 alinéa 10 de la constitution : il nomme aux emplois civile et militaire⁵². C'est deux raisons (naturelle et constitutionnelle), expliquent selon bon nombre de militaires pourquoi les femmes de leur institution buttent sur un plafond de verre et n'arrivent pas à franchir le Rubicon pour atteindre le rang des Officiers Généraux. Non sans mériter, elles demeurent bloquées aux rangs des officiers, elles sont en date environ 9%. Le Cameroun ayant ses normes et praxis, même le domaine où les femmes excellent le mieux dans l'armée à savoir celui de la santé est malheureusement encore inéligible pour connaître des militaires officiers généraux.

⁴⁸ Ngane Michel Gabin, 49 ans, Adjudant-chef major, Instructeur, Yaoundé le 07 novembre 2020.

⁴⁹ Neba Ngum Christine, 52 ans, Lieutenant-colonel, Sous-directeur du personnel, Yaoundé, 14 novembre 2020

⁵⁰ Mewouo Francine, 34 ans, Commandant, Pilote de transport, Yaoundé, 14 septembre 2020.

⁵¹ Djob Serge Prince, 35 ans, Quartier Maître de 2^{ème} classe, Patrouilleur haute mer, Kribi, 05 août 2020.

⁵² Constitution du 16 janvier 1996.

Eu égard de ce qui précède, on peut comprendre que dans l'armée le phénomène de « *glass ceiling* » soit en faveur des hommes qui ne sont pas victime de cette discrimination, car ils brillent dans les compartiments les plus « charismatiques ».

II. La masculinisation des postes de responsabilité les plus nantis

Femme en arme, une place introuvable ? Tel est le titre de l'ouvrage de Katia Sorin. Cette question est celle qui fait l'actualité des femmes dans les armées de par le monde et le Cameroun n'y échappe pas. Cette question ne se pose pas de manière *ex nihilo*, elle est la résultante d'une série de constat sur les mesures barrières et les gestes barrières autour de l'ascension des femmes dans les FD d'une part et leur rôle les opérations dites de combat⁵³.

1. Une hiérarchie fortement masculine

L'armée sur le plan historique comme évoqué plus haut a été créée en premier chef pour les hommes. C'est ce qui peut expliquer cette domination farouche des hommes au niveau hiérarchique. Aussi, il existe au Cameroun d'autres raisons qui justifient de ce repli des femmes aux grades inférieurs. Point besoin n'est de rappeler les différences physiques, psychologiques, morphologiques et autres qui existent entre les hommes et les femmes dans l'exercice du métier des armes. Cependant, il est nécessaire dire que l'ascension hiérarchique dans l'armée bien qu'elle relève du pouvoir discrétionnaire, repose aussi sur plusieurs considérations qui sont de plusieurs ordres. Les investigations sur le terrain ont permis de comprendre que ce qui limite les femmes dans l'évolution hiérarchique c'est aussi la non-participation des femmes aux combats. Ce militaire argue bien quand il dit :

Pour évoluer dans notre corps en sus des différentes formations, la participation aux opérations de combats y est pour beaucoup. Les carrières masculines pour la plupart sont hybrides, car elles ont un volet administratif et un volet opérationnel. Or à ce jour, aucune femme ne peut en dire autant. D'où ce grand décalage au niveau de l'évolution en grade⁵⁴.

S'il y'a une présence effective des femmes dans l'armée, il reste un grade ou les femmes miroitent l'accession, mais à cause du plafond de verre, ce grade reste la chasse gardée des hommes.

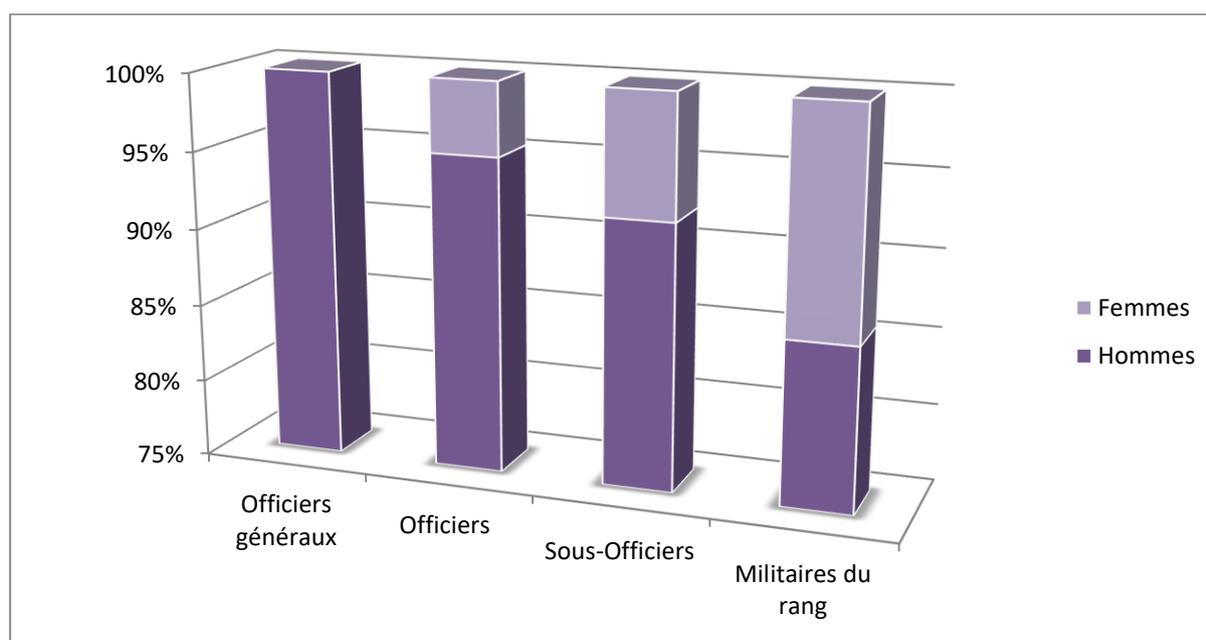
⁵³ L'expression opération de combat est préférée ici à celle d'opération extérieure, car les femmes camerounaises participent aux missions extérieures dans le cadre des OMP. Or les opérations de combat sont compris comme celles ou les affrontements avec utilisation de toute l'artillerie et les moyens de dissuasion possible de l'armée lors des conflits.

⁵⁴ Mbozo'o Owona, Yaoundé, 14 décembre 2019.

Tableau 24: Proportion des rangs genrés dans les forces de défense 2015.

	Armée de Terre		Armée de l'Air		Armée Marine		Gendarmerie Nationale	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Officiers Généraux	100%	0%	100%	0%	100%	0%	100%	0%
Officiers	94.22%	5.78%	98.48%	1.45%	96.57%	3.43%	92%	8%
Sous-officiers	92.60%	7.40%	92.20%	7.80%	93.89%	6.11%	89.76%	10.24%
Militaires du rang	89.21%	10.79%	86.86%	13.14%	90.81%	9.19%	75.45%	24.55%

Source : AMD, Direction des Ressources Humaines.

Graphique 18: Pourcentage dans la hiérarchie par Armée 2015

Source : Auteur, à partir des données globales du tableau n°24. 2015.

Le graphique ci-dessus présente globalement la part des hommes et des femmes par rang hiérarchique. Il est possible de lire que plus on évolue au niveau hiérarchique, plus la proportion des hommes domine. En date de la réalisation de ce travail ; les hommes représentaient 85.58% dans le grade des militaires du rang contre 14.42% pour les femmes. Au niveau des sous-officiers, on a respectivement 92.11% d'hommes et 7.89% de femmes. Pour ce qui est du grade des officiers, les hommes occupaient 95.31% pour 4.69% de femmes. Pour le rang des Officiers Généraux, le plafond de verre reste rigide et même si plusieurs militaires répondent avec foi qu'une femme va accéder à ce rang un jour, Epalé Joël par contre s'inscrit

en faux, car pour lui : « il est difficile de voir les femmes accéder au rang des officiers généraux dans la configuration actuelle de l'armée, car elles n'ont pas de faits d'arme visible »⁵⁵.

Elles ne vont pas aux combats, mieux aucune femme n'a encore commandé les troupes au combat et remporté des batailles. Or ce qui conditionne la nomination au rang des officiers généraux au Cameroun c'est le terrain, de manière précise « les batailles »⁵⁶. S'inscrivant en faux face à cette affirmation, Neba Ngum Christine rétorque en ces mots :

Tout cela relève de la discrimination et pour ma part du machisme. Il y en a dans notre armée plusieurs officiers généraux qui ont fait leur carrière dans l'administration comme plusieurs femmes et ont été promu au rang des officiers généraux, je préfère taire les noms. Les femmes ont déjà prouvé qu'elles méritent cette promotion, mais comme cela relève de la discrétion du président de la république, on reste en attente⁵⁷.

D'autres militaires ont bien voulu citer les noms du Colonel Bella Nkotto Anne; Mindzie Henriette Élisabeth entre autres comme des femmes qui avaient toutes les qualifications nécessaires pour être promu à ce rang, mais pour des raisons inconnues, les hommes ont été préférés. La nomination au poste de général homme et femme confondus peut être considérée comme un moyen et non une fin, c'est ce qu'il faut comprendre dans les propos de cet informateur :

Le poste de général a beaucoup plus d'assise politique que du mérite aujourd'hui. Il y'a des colonels hommes méritants qui ne sont pas nommés, et ceux non qui le sont. Aussi, ce poste participe à l'instar du remaniement ministériel à pérenniser le principe de l'équilibre régional, où on va nommer un général dans une localité, car celle-ci est en manque d'élite. Il revient aussi aux membres du réseau présidentiel. Si je dois me résumer, la nomination au rang des officiers généraux relève : du politique, des sectes ou des affinités avec le Chef des Armées. Pour être général dans ce pays aujourd'hui il faut manger la kola avec le président.⁵⁸

Ainsi, eu égard de ce qui précède, si le combat méritant et les faits d'armes conditionnent un avancement plus rapide, il y a lieu de voir dans quelle mesure la femme tout comme l'homme doit investir le théâtre des opérations de combat afin de prétendre un jour briser le plafond de verre. Mais au Cameroun : « les femmes apparemment ne sont pas encore recrutées pour être envoyées sur les zones de combats »⁵⁹.

⁵⁵ Epalé Joël, 64 ans, Commandant, Compagnie de Sapeurs-pompiers, Sangmélina, 15 juin 2020.

⁵⁶ Mbozo'o Owona, Yaoundé, 14 décembre 2019.

⁵⁷ Neba Ngum, Yaoundé, 14 novembre 2020.

⁵⁸ Anonyme, Yaoundé, 18 juillet 2021.

⁵⁹ Mbozo'o Owona, Yaoundé, 14 décembre 2019.

2. Néolibéralisme, division du travail et militarisation : hommes en armes et femmes de service

La guerre n'a pas un visage de femme, écrit Svetlana Alexievicht⁶⁰. La guerre fait partie intégrante de l'histoire de l'humanité, depuis ses débuts⁶¹. Pourtant, cette activité fort ancienne semble n'avoir été le domaine réservé que d'une partie de cette humanité, tant il est vrai que la guerre reste perçue comme une affaire d'hommes essentiellement. De multiples arguments ont été avancés pour expliquer cette prédominance masculine. Une "violence innée", un "instinct de prédateur", voire une "pulsion de mort" particulièrement développés chez l'homme, en tant que sujet masculin, expliqueraient, biologiquement parlant, sa propension à se lancer dans des entreprises guerrières.

Les traditions culturelles qui inculquent aux garçons, dès leur plus jeune âge, le culte de la guerre, comme un geste valorisant et glorieux, et qui les initient, *via* la compétition et l'exhibition de la force, à sa pratique, seraient aussi responsables de cette dichotomie. L'association « naturelle » entre virilité et armée reflète les lois du genre qui structurent la société, attribuant aux hommes la guerre, la chasse et le maniement des armes, et aux femmes la sauvegarde du foyer et des valeurs familiales. La division sexuelle du travail et la construction de soi engendrent par conséquent un monopole masculin de la chasse, de la guerre et *a fortiori* des armes⁶². Comme l'explique Paola Tabet, c'est parce que le métier des armes reste un monopole masculin que les femmes se retrouvent exclues de la chasse ou de la guerre. Elle dit également que le « sous équipement » des femmes s'accroît avec l'industrialisation des sociétés⁶³. Alain Testard, dans son étude sur "la femme et la chasse"⁶⁴, souligne que dans bien des sociétés, les femmes chassent comme les hommes... mais avec des armes différentes. De même, les études anthropologiques ont démontré que la guerre pouvait se percevoir comme une continuation des activités de chasse, et que nombre d'expéditions belliqueuses menées dans des sociétés traditionnelles ou préindustrielles visaient à "chasser" des hommes, pour les besoins économiques ou pour rassasier des dieux exigeants en vies humaines, quand ce n'était pas pour les chasseurs eux-mêmes lors de pratiques anthropophagiques. Aussi, Parce que les femmes ne peuvent provoquer l'écoulement du sang, les armes destinées à ouvrir et trancher leur sont proscrites. Elles peuvent pratiquer une chasse « féminine » en ayant recours à des armes

⁶⁰ S. Alexievitch, *La guerre n'a pas un visage de femme*, Paris, Presses de la renaissance, 2004, p.1.

⁶¹ J. Guilaine, J. Zammit, *Le sentier de la guerre: Visages de la violence préhistorique*, Le Seuil, Paris, 2000, p.15.

⁶² P. Tabet, " Les mains, les outils, les armes ", In *L'Homme*, XIX, n° 3-4, 1979, pp. 9-10.

⁶³ *Ibid.*, p.11.

⁶⁴ A. Testard, "La femme et la chasse ", cité par Françoise Héritier, *Hommes, femmes la construction de la différence*, Paris, Le Pommier / Cité des Sciences et de l'Industrie, 2005, p. 143.

conformes à leur sexe : chiens, gourdins, feu. En somme, ce que Testard appelle *une affaire de sangs*⁶⁵ est le fondement même de cet interdit dont la persistance relève d'une transgression anthropologique qu'auraient conservée les sociétés. Ce raisonnement est encore valable aujourd'hui, car les armées de par le monde voient en l'homme le seul substrat capable de mieux mener les campagnes armées.

Au Cameroun, *la guerre n'a que le visage de l'homme*, car c'est cette catégorie humaine qui est plus convoitée dans les missions dites de terrain. Les raisons principales restent ce creuset morphologique et psychologique entre les hommes et les femmes d'une part et cette volonté des forces de défense camerounaises de faire montre d'un protectionnisme envers les femmes. Parler de protectionnisme revient à évoquer le caractère culturel des forces de défense camerounaises, qui préfèrent maintenir les femmes dans l'administration pour la plupart ou préfèrent les donner des postes de commandement où il est facile d'avoir un regard sur leur activité. Les différents conflits qu'a connu et connaît le Cameroun ont vu et voient uniquement les hommes engagés au front. Or dans la rémunération on peut parler d'égalité salariale, même si on ne va pas nier que les primes de risques sont importantes. On peut donc comprendre pourquoi Nkong Jolivais affirme avec regret : « les hommes souffrent sur le terrain »⁶⁶. Loin l'idée de juste faire une dénonciation, mais proche l'idée d'une interpellation. Que les hommes défendent avec honneur et fidélité la patrie est un sacrifice auquel tout le monde ne peut qu'être reconnaissant. Mais mettre la femme militaire qui a choisi ce métier hors-jeu ou hors du jeu dans ce qui doit être la norme et normaliser cet écart qui persiste entre l'homme et la femme n'élève pas les forces de défense. Si à formation mixte responsabilisation mixte, l'armée camerounaise gagnerait en notoriété. Mais hélas, les clichés présentent toujours les hommes en positions de combats.

⁶⁵Testard, "La femme et la chasse...", p. 143.

⁶⁶Nkong Jolivais, 33 ans, Gendarme, Cadre cellule communication, Yaoundé, 06 novembre 2020

Photo 20: Armée camerounaise en planification stratégique dans le Nord Cameroun



Source : Archives Privées, Division de la communication MINDEF 2021.

Voir les hommes se mouvoir pour la défense de la patrie est très élogieux. Mais le métier des armes compte-t-il uniquement les hommes comme ressource humaine ? La réponse est négative. Quand on voit les prises de position des militaires sur la question de l'envoi des femmes au front, on constate que les réponses sont soit très politisé, soit très protectionnistes. En effet, les investigations ont permis d'aborder avec différents corps et différentes personnalités de l'armée cette question des hommes en armes et des femmes au service. Pour le dernier cas les analyses précédentes ont permis de faire la lumière sur certains points. *A contrario*, pour les hommes en armes d'aucun évoque le pouvoir constitutionnel du Président de la république : « toutes les missions ou opérations de combats sont à la discrétion du haut commandement qui sélectionne les personnes aptes sans distinction de sexe »⁶⁷.

Si le pouvoir discrétionnaire du président est la cause principale de la mise en brande des femmes aux opérations de combats, on se demande pourquoi ce dernier est présenté par bon nombre de femmes comme l'artisan de l'évolution du Cameroun vers une prise en compte véritable du genre. Toutefois, seule la discrétion ne suffit pas à justifier cette discrimination

⁶⁷ Neba Ngum, Yaoundé, 14 novembre 2020

opérationnelle. La thèse de l'impact de la culture joue aussi, car l'armée semble avoir une politique de management de la ressource humaine qui est calquée sur la division traditionnelle du travail. C'est dans cette logique qu'on peut comprendre les propos de ce militaire : « la guerre n'est pas faite pour les femmes dans notre armée »⁶⁸, un de ses frères d'armes affirme : « la guerre est un théâtre d'opération où la femme ne doit pas se trouver parce que cela demande beaucoup de courage et parce que tuer un être humain vous tourmente à vie »⁶⁹. Pour ce militaire la femme manque de courage. Remettre en cause le courage de la femme c'est méconnaître ces êtres. S'engager dans l'armée qui est un métier à part est déjà un signe de courage, il n'est pas essentiel de présenter le manque de courage à tuer pour justifier une pratique qui est misogyne, car : « la munition ne choisit pas qui tuer »⁷⁰. Si le courage manque aux femmes, la force selon certains militaires leur manque aussi. Nonobstant une formation qu'on peut qualifier de mixte, les hommes de l'armée évoquent la force physique et l'endurance comme deux écueils qui ne favorisent pas le combat aux femmes. La confession de ces militaires le démontre clairement : « la femme ne peut pas combattre et ne peut être l'égal de l'homme en opérations puisque plusieurs facteurs tant naturels qu'artificiels s'y opposent (capacité physique, endurance...) »⁷¹, son frère d'arme semble paradoxalement lui emboîter le pas : « la femme quel que soit sa force physique ne peut faire la guerre »⁷². Le physique, cette donnée morphologique qui ne serait réservée qu'aux hommes fait beaucoup de mal à l'évolution de la carrière des femmes dans les armées de par le monde. Les études ont démontré que les charges lourdes que représentent les uniformes (tenue et paquetage) des soldats en temps de guerre ne sont pas faites pour la femme et cela semble être une cause de leur mise à l'écart lors des opérations de combats.

⁶⁸Tchouka, Yaoundé, 07 novembre 2020.

⁶⁹ Engono Constant Éric, 42 ans, Lieutenant-colonel, Commandant GPIGN, Yaoundé le 05 novembre 2020.

⁷⁰ Penda, Yaoundé, le 05 novembre 2020.

⁷¹ Job, Yaoundé, 05 novembre 2020.

⁷² Djob, Kribi, 05 août 2020.

Photo 21: Le paquetage : une charge que seul l'homme peut porter ?



Source : Archives Privées, Division de la Communication.

Pendant la formation qui se veut mixte les militaires apprennent à porter ces charges, comment pendant la guerre ces charges deviennent difficiles pour les femmes ? Le semblant de réponse est tout à l'avantage des hommes, car : « la femme peut autant que l'homme si elle fait ses preuves, mais à la guerre, aucune erreur n'est tolérée »⁷³. L'erreur ce mot qui vaut mille vies en guerre est le propre des femmes, car leurs ondes ne sont pas toujours bonnes surtout pour les hommes en tant de guerre. Si l'erreur est humaine pour les civiles, l'erreur au combat est plus féminine pour certains militaire, ceci à cause de sa seule présence qui suffit à annihiler toute une stratégie de combat. C'est ce que laisse entendre Ndzono Atangana Jean de Dieu lorsqu'il trouve que : « [...] la femme peut influencer dans le commandement opérationnel, car son sexe influence toujours et fragilise le commandement »⁷⁴ ; abondant dans le même sens, Sekem Pierre affirme : « sa sensibilité, son instinct maternelle pourraient être des défauts pour nos forces en opération de combat. Mais aussi et surtout en zones éloignées et hostiles elles pourraient devenir des sources de distraction pour les hommes »⁷⁵. Au regard de tout ce qui précède, on peut comprendre pourquoi ce militaire conclu avec véhémence en affirmant : « les

⁷³ Etamé Samuel Rolland, 58 ans, Sous-lieutenant, Agent antenne SEMIL, Yaoundé, 05 novembre 2020.

⁷⁴ Ndzono Atangana Jean de Dieu, 42 ans, Capitaine, Médecin militaire, Sangmélima, 14 février 2020.

⁷⁵ Sekem Pierre, 28 ans, Lieutenant, Expert en système informatique, Yaoundé, 05 novembre 2020.

femmes ne sont pas encore prêtes au combats »⁷⁶. Mais le dire ne suffit pas, encore faudrait-il le prouver. Si les militaires eux même reconnaissent que : « la femme a sa place au combat et surtout avec la mutation des types de combat et des manières de combattre »⁷⁷, l'art de la guerre est devenu hybride et peut dore et déjà prendre en compte l'expérience que lui apporte chaque composante humaine des forces de défense.

Le rapport des femmes à la guerre est toujours présenté sous une bannière victimaire. Cette vision phallocratique a presque érigé la femme en une sorte de victime désignée de la guerre, comme si elle n'est réduite qu'à subir la violence et rester dans sa passivité qu'on qualifie de naturelle. C'est cette vision de la femme est communément répandue sur la relation qu'elle a avec la violence. Ainsi, il est répandu dans l'opinion l'idée que la femme est par nature un être qui récusé la violence donc incapable d'être autre chose que victime⁷⁸. En effet, l'autre moitié de l'humanité n'est que rarement mise en exergue dans le discours sur la belligérance, sauf dans un rôle purement victimaire. Proies ou butin, les femmes ne seraient donc que des objets passifs de la passion guerrière des hommes. Mieux, la nature féminine tendrait à des comportements pacifistes, et s'opposerait alors au caractère belliciste des hommes. "Berceau de la vie", la femme n'aurait pas sa place sur le champ funeste des batailles, si ce n'est en tant que victime involontaire des affres de la guerre. Cette dernière affirmation s'avère inexacte, ne serait-ce qu'au seul regard de cette époque qui voit la présence au sein des armées, régulières ou irrégulières, des femmes soldats, y compris sur le théâtre même des hostilités. Une vision rétrospective permet tout autant de réfuter une séparation aussi nette parmi les acteurs de la guerre. Tout comme leurs compagnons, les femmes ont été impliquées dans la belligérance elles aussi certainement depuis des temps immémoriaux.

À l'image de ce qui se passait dans certaines sociétés traditionnelles amérindiennes, la gent féminine a souvent été mobilisée en cas de guerre, que ce soit de façon symbolique en pratiquant des rituels censés apporter la victoire ou de manière pratique, en participant directement à la préparation des expéditions militaires ou en s'occupant de leurs conséquences (soins aux blessés, surveillance des prisonniers). Leur participation directe dans les combats reste cependant relativement rare, même si des guerrières existent dans certaines nations indiennes (Delaware, Navajo, Cheyenne)⁷⁹. Cette absence s'expliquerait surtout par une

⁷⁶ Alemnji Angah Hilary, 44 ans, Lieutenant, Commando GPIGN, Yaoundé, le 05 novembre 2020.

⁷⁷ Nkomo Célestin, 31 ans, Adjudant, Instructeur, Yaoundé le 06 novembre 2020.

⁷⁸ Aboui., "Les femmes en situation...", p.21.

⁷⁹ E. Reynaud, *Les femmes, la violence et l'armée*, Fondation pour les études de défense nationale, Paris, 1988, p. 36.

division sexuelle de l'usage des objets. Ainsi, si la guerre ne serait pas formellement interdite aux femmes, elles n'auraient toutefois pas les moyens réels de la faire, car les hommes seuls conserveraient le monopole des armes⁸⁰. Cette explication permettrait au passage de saisir combien ces légendaires femmes combattantes par excellence que furent les amazones ont marqué les esprits, du fait justement qu'elles possédaient des attributs guerriers réservés jusque-là uniquement aux hommes. Même après avoir intégré les armées, le potentiel de violence de la femme continue à être réfuté.

Toutefois, cette posture paradoxale de la femme soldat que l'imaginaire a d'elle sur les champs de batailles, avec des fleurs sur la tête, reste en réalité cette cristallisation de préjugés qui opposent depuis des siècles l'homme à la femme sur la base du potentiel de violence que chacun d'entre eux peut développer. La posture de la femme soldat reste donc complexe à tenir puisque, même dans les armées, le préjugé de la femme inapte à faire montre de violence la poursuit et débouche sur la négation du réel potentiel de la femme aussi bien dans les sphères de planification que celles d'exécutions. Vu sous cet angle, la femme n'aura jamais sa place dans les armées comme il faut, or : on sous-entend qu'elle doit en principe subir la même formation que les hommes. Elle est supposée à la fin de la formation commandé des unités de combats : le cas des amazones dans l'histoire de l'Afrique⁸¹. En effet, les amazones de par leur histoire permettent de revisiter l'histoire militaire au féminin. Si les amazones font figure de mythe, elles eurent des émules bien réelles dont l'existence est attestée depuis les temps les plus reculés. Bien souvent, ces guerrières ont été des souveraines. Dans l'Égypte antique, des reines ont combattu en tête de file. Elles ont été suivies par des figures comme : la chinoise Fu Hao⁸², la bretonne Boudicca⁸³ ou la reine de Palmyre Zénobie⁸⁴, pour ne parler que des figures les plus connues de l'Antiquité. Des femmes de plus basse extraction ont également pris le commandement d'armées. La plus célèbre d'entre elles reste bien évidemment la Pucelle

⁸⁰ P. Tabet, *La construction sociale de l'inégalité des sexes: Des outils et des corps*, L'Harmattan, Paris, 2000, p.65.

⁸¹ B. Ndzie Mvoa, 42 ans, capitaine, Instructrice, Yaoundé, 14 octobre 2020.

⁸² L'Histoire par les femmes, "Fu Hao, puissante cheffe militaire", publié le 05 juin 2018, <https://www.histoireparlesfemmes.com/2018/06/05/fu-hao-puissante-chef-militaire/>, consulté le 24 juin 2019 entre 11h20 et 12h30.

Fu Hao (vers 1250-1200 avant JC) est l'épouse d'un Roi de la dynastie Shang, elle grimpe les échelons du pouvoir. Grande prêtresse et générale en chef des armées, elle s'illustre par de grandes victoires militaires. Les sources archéologiques révèlent que Fu Hao mène les troupes Shang lors de plusieurs campagnes militaires. Après des décennies de conflits sporadiques entre les Shang et les Tu-Fang, elle les défait en une seule bataille. Fine stratège, elle vain également les Yi, les Qiang et les Ba ; sa victoire contre ces derniers reste dans l'histoire chinoise comme la première embuscade à grande échelle.

⁸³J.-L. Voisin, "Boudica, reine et résistante", publié le 19 décembre 2016, <https://www.garance.be/spip.php-article670> consulté le 24 juin 2019 entre 15h30 et 16h02.

⁸⁴ M. Sartre, *D'Alexandre à Zénobie: Histoire du Levant antique*, Fayard, Paris, 2001, p.46.

d'Orléans, condamnée, entre autre, au bûcher non pas pour avoir pris les armes, mais pour avoir endossé des habits d'homme (dont l'armure) pour combattre⁸⁵; preuve supplémentaire du tabou entourant l'usage des objets de la guerre. Le fait que des femmes aient pu quelques fois endosser l'habit militaire et même se faire passer pour des hommes pour guerroyer est d'ailleurs étroitement lié à l'absence de visites médicales pour les futurs soldats, une pratique qui entrera en vigueur au XIX^e siècle seulement.

Plus récemment, Laskarina Bouboulina⁸⁶ s'illustre lors de la guerre d'indépendance grecque et son souvenir est aujourd'hui encore rappelé par plusieurs rues portant son nom en Grèce. Aux États-Unis, une certaine Calamita Jane travaillant comme éclaireuse dans l'armée américaine prend part à diverses campagnes militaires contre les Indiens. Aussi, "La Noria" (de son vrai nom Nora Astorga Gade) combat aux côtés des Sandinistes, avant de devenir vice-ministre de la Justice, puis ambassadrice du Nicaragua auprès des Nations Unies. En Afrique : Yaa Nana Asantewaa⁸⁷ ; Nevada Nyakasikana mène la révolte contre l'occupant britannique dans le Mashonaland et le Matabeleland (actuel Zimbabwe) à la toute fin du XIX^e siècle⁸⁸, tandis qu'Alice Auma (ou Alice Lakwena, du nom de l'esprit qui était supposé commander ses faits et gestes) dirige, quelque cent ans plus tard, le célèbre *Holy Spirit Movement* dans sa lutte contre le gouvernement ougandais⁸⁹. Aux côtés de ces cheffes d'armée et d'autres encore,

⁸⁵ A. Duby, *Les procès de Jeanne d'Arc*, Gallimard, Folio Histoire, Paris, 1995, p. 58.

⁸⁶ L'Histoire par les Femmes, "Laskarina Bouboulina, héroïne de la guerre d'indépendance grecque", publié le 03 décembre 2014, <https://histoireparlesfemmes.com/2014/12/03/laskarina-bouboulina-heroine-de-la-guerre-dindependance-grecque/> consulté le 12 juillet 2021 entre 12h30 et 13h33. Son histoire est également l'objet d'un roman de Michel De Grèce, *La Bouboulina* (Pocket, Paris, 2003).

⁸⁷ La rédaction francophone, "Yaa Nana Asantewaa, la reine guerrière", publié le 08 mars 2018, <https://www.google.com/amp/s/amp.dw.com/fr/yaa-nana-asantewa-la-reine-guerriere> consulté le 20 octobre 2020 entre 10h30 et 11h25.

Yaa Nana Asantewaa est surtout connue pour son rôle héroïque dans la guerre du Trône d'Or. Le Trône d'Or était la chose la plus sacrée chez les Ashanti. Sir Frederick Mitchell Hogson, le représentant britannique de l'époque, demanda à ce qu'on le lui ramène pour qu'il puisse s'asseoir dessus, au nom de Sa Majesté la Reine de Grande-Bretagne. On se souvient également de sa remarque sur le comportement hésitant des hommes Ashanti face à la demande britannique : *Est-ce vrai que les Ashanti n'ont plus de bravoure ? Je ne peux pas y croire. C'est impossible ! Je dois vous dire : si vous, les hommes d'Ashanti, vous ne voulez pas y aller, nous les femmes, nous irons. Je ferai appel à mes camarades féminines. Nous irons nous battre contre les hommes blancs. Nous irons nous battre jusqu'à ce que la dernière tombe sur le champ de bataille. Si vous mes chefs vous ne comptez pas vous battre, vous devriez prendre mes sous-vêtements en échange de vos pagnes.*

Tout au long de sa vie, elle a défendu ce qu'elle croyait être la sainteté de sa terre, de sa culture et de sa langue. C'était une femme qui avait le courage de ses convictions. Née en 1840 à Besease dans l'empire Ashanti et morte en 1921 aux Seychelles, elle reste aujourd'hui un modèle au Ghana. Elle est un modèle et une source d'inspiration très importante pour les filles et les femmes, au Ghana comme ailleurs. Un nombre important de femme qui se retrouvent dans les professions dominées par les hommes héritent du surnom de "Yaa Asantewaa", en signe de courage.

⁸⁸ D. Lan, *Guns and Rain: Guerillas and Spirit Medium in Zimbabwe*, University of California Press, Berkeley/Los Angeles/London, 1985, p.74.

⁸⁹ H. Behrend, *La guerre des esprits en Ouganda. Le Mouvement du Saint-Esprit d'Alice Lakwena (1985-1996)*, L'Harmattan, Paris, 2000, pp.54-58.

nombre de femmes combattent collectivement souvent de concert avec leurs partenaires masculins. Ainsi, durant la "Guerre des Cimbres" (guerre entre romain et allemands, -113 à -101), les troupes germaniques sont aussi composées de combattantes qui, selon les chroniques romaines, sont plus acharnées que leurs homologues masculins. Après l'ultime bataille de Verceil (-101), on rapporte que ces femmes, voyant la défaite approcher et après la mort de leurs compagnons, préférèrent tuer leurs enfants, puis se suicider plutôt que tomber aux mains des troupes du général Marius⁹⁰. Dans sa *Guerre des Gaules*, César cite à son tour de nombreux exemples de participations féminines dans des combats. Encore plus récent, en 1798, lors de la révolte de Nidwald (Suisse centrale) contre l'occupant français, les insurgés comptent de nombreuses femmes dans leurs rangs qui luttèrent avec une très grande opiniâtreté. La répression des armées françaises fit également de nombreuses victimes féminines parmi la population de ce canton helvétique. Mais les soldates féminines les plus connues restent certainement les amazones des rois du Dahomey⁹¹.

Lorsqu'en 1890, le roi Béhanzin s'engage dans une lutte contre la France, elles seront au premier rang de ses soldats. En face, leurs adversaires hésitèrent, dans un premier temps et pour leur plus grand malheur, à faire feu sur elles. C'est finalement la supériorité de l'armement français et l'usage de mitrailleuses qui viendra à bout de ce corps d'élite et du soulèvement du roi Béhanzin. Si ces unités ou ces troupes féminines restent toutefois longtemps anecdotiques par rapport aux armées masculines, le déclenchement des deux conflits mondiaux, et surtout du second, va non seulement généraliser la féminisation des armées, mais aussi accroître de manière impressionnante le nombre des combattantes pour certains pays. Le phénomène est vraiment notable en Russie. Déjà durant la Grande Guerre, sous le gouvernement Kerensky, une unité de soldates, nommée "bataillon de la mort" et forte de 2000 volontaires, avait été envoyée combattre sur le front germano-russe. Mais c'est à l'occasion de la Grande guerre patriotique, dès 1941, qu'un nombre important de femmes a été intégré dans l'armée soviétique ou dans les rangs des partisans. On estime à un million le nombre de militaires féminins, soit le 8% des effectifs⁹². La moitié d'entre elles servirent au front, soit dans des emplois de soutien, soit en prenant directement part au combat. On assiste également à l'enrôlement massif de femmes dans les mouvements de résistance et leur participation à la violence armée, en Italie

⁹⁰ L. H. Dyck, "les Cimbres", *World History Encyclopedia*, publié le 14 janvier 2020, <https://www.worldhistory.org/trans/fr/1-18678/cimbres/>, consulté le 26 janvier 2020 entre 14h14 et 15h10.

⁹¹ J. S. Goldstein, *War and Gender*, Cambridge University Press, Cambridge, 2001, pp. 60-64.

⁹² Reynaud., *Les femmes, la violence...*, p.20.

et en Yougoslavie notamment⁹³. Si les armées des autres États impliqués dans le conflit mondial, tant du côté des puissances de l'Axe que des Alliés, eurent aussi quelques fois massivement recours à des auxiliaires féminines, elles ne les emploient que rarement et uniquement de façon individuelle sur la ligne de feu.

Dans les conflits postérieurs, lors des guerres de libération nationale, les femmes prennent aussi une part active au combat, notamment au Viêt-Nam, où plusieurs centaines de milliers d'entre elles sont engagées, entre 1946 et 1975, contre l'occupant français d'abord, puis contre les troupes américaines et du Sud Viêt-Nam. La guérilla de la *Zimbabwe African National Liberation Army* (ZANLA), en lutte contre le régime raciste de Salisbury comprend quelque 4000 combattantes, soit 6% des effectifs de ce mouvement⁹⁴. La proportion de militaires femmes s'élève, quant à lui, à plus de 30% des combattantes dans les rangs des Tigres tamouls⁹⁵.

Cependant, si les femmes ont quelquefois été les égales des hommes devant le feu de l'ennemi, ce statut n'entraîna pas de changement notable dans leur condition au sein de la société pour laquelle elles luttèrent les armes à la main. Ainsi, malgré leurs qualités guerrières évidentes, les amazones du roi Béhanzin n'étaient pas mieux traitées, dans la vie quotidienne, que les autres femmes du Dahomey. Dans l'armée du Vietcong, les soldates étaient généralement considérées comme inférieures à leurs homologues masculins, ce préjugé reflétant la position des femmes dans la société vietnamienne⁹⁶. Par ailleurs, une fois passé le conflit, les armées redevaient essentiellement viriles, à l'image de celle de l'Union soviétique de l'après-guerre dont la part féminine était tombée à 0,2% des effectifs totaux⁹⁷. De même, la tendance déjà énoncée pour les sociétés non industrielles au désarmement des femmes, même quand il y avait une participation féminine à la guerre, se confirma au XXe siècle.

Dans les forces de défense camerounaise, la femme est à l'image de ces dames historiques, c'est-à-dire pleine de potentialité, apte à servir partout avec honneur et fidélité ; mais qui reste cantonnée dans les arrières cours des opérations de combat. Le dicton *à la guerre comme à la guerre*, a tout son sens quand on entend Nguiche Carine dire « la guerre ne fait pas de distinction, tu as la compétence tu la fais au même titre que l'homme »⁹⁸. La compétence est

⁹³ *Ibid.*, p.24.

⁹⁴ Goldstein, *War and Gender...*, p. 82.

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ *Ibid.*, p.85.

⁹⁷ E. Reynaud., *Les femmes, la violence...*, p.21.

⁹⁸ Nguiche Carine, 35 ans, Caporal-chef, Secrétaire, Yaoundé, 06 septembre 2019.

l'une des qualités militaires que doit revêtir la femme, et cette qualité est une exigence de choix en opération. L'évocation de ce mot par tous les militaires suscite un questionnement : qui donne la compétence au militaire ? Est-ce la formation ? Ou celle-ci est innée ? La réponse donnée par bon nombre de militaire est consubstantielle à la morphologie que d'aucuns appellent la nature. De ce fait, bien que la formation donne certaines aptitudes au militaire, le fait naturel ne peut disparaître, il refait toujours surface et ce fait naturel est la différence entre l'homme et la femme à effectuer certains métiers. Cependant, le fait que le naturel soit immuable est une fausse conception de l'anatomie humaine en générale et celle féminine en particulier. Si au cours de la formation militaire, la femme réussit à perdre ses menstrues pendant tout le processus et ceux même jusqu'à plusieurs mois après cette formation ; on peut dire qu'il y'a possibilité de dominer le naturel et par ricochet rendre la femme compétente à toute épreuve dans l'armée. Ce faisant, il est facile de comprendre la position de certains militaires qui pensent que la femme a des compétences dans tous les domaines et elles s'en sortent plutôt bien : « les femmes sont toutes aussi employées dans les opérations comme les hommes et ne font pas preuve d'une faiblesse particulière »⁹⁹. Il est donc possible de voir les femmes engagées dans les opérations pour la défense de la nation camerounaise, même si celle-ci restent toujours en base arrière.

Photo 22: Militaires camerounaises en opération pendant le conflit contre Boko Haram en 2017

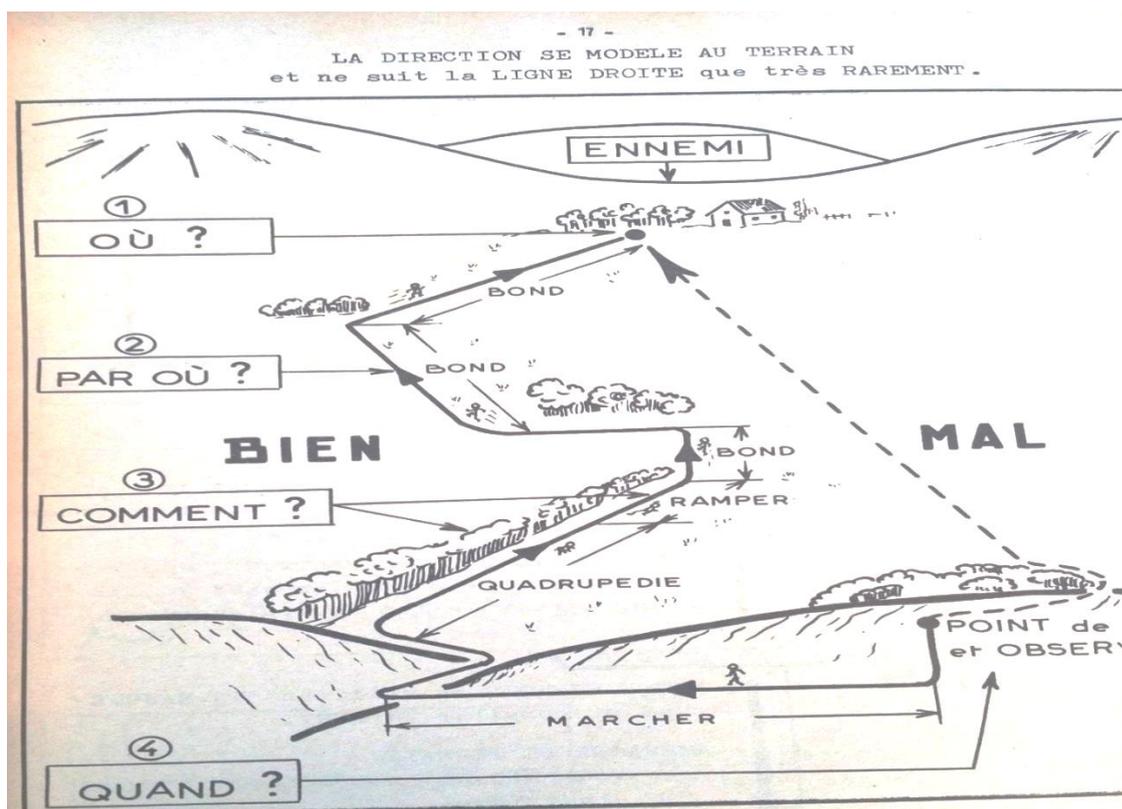


Source : Archives Privées, Division de la communication 2021.

⁹⁹ Madeng Charles Guy, 24 ans, caporal, Responsable système informatique, Yaoundé, 14 octobre 2020.

La position des femmes dans les opérations de combat est comme cette image où on a des femmes attentistes, latentes, ennuyées et ennuyeuses à cause de la non opérationnalisation bien qu'en opération. Or les militaire semblent défendre cette position en disant avec véhémence : « allez voir dans le NOSO¹⁰⁰, les femmes y sont régulièrement envoyées. S'il arrive que vous alliez là-bas vous verrez des femmes en gilet et en casque et il sera difficile de faire le distinguo entre l'homme et la femme »¹⁰¹. Hélas, voire les femmes en tenue de combat ne signifie pas combattre et dans une zone de combat, il y'a plusieurs positions. La distance pour atteindre l'ennemie est très longue et les femmes occupent justes des postes de soutient dans les opérations. Les principaux points au front sont masculins, la logistique, les sanitaires et le culinaire sont féminin bien qu'on rencontre aussi des hommes. De manière prosaïque, le terrain est un territoire ou on structure ses mouvements, la coordination est importante et la discipline de rigueur pour ne pas compromettre l'opération.

Photo 23: Exemple de parcours en vue d'atteindre l'ennemie.



Source : AGN, Documents internes Camp Yeyap, manuel de formation au combat, 1970, p.17.

¹⁰⁰ Nom attribué au Nord-ouest et Sud-ouest pendant la crise dite « anglophone ».

¹⁰¹ Bwele Albert Wilson, 44 ans, Lieutenant, Commando pour la sécurisation du NOSO, Yaoundé, 15 octobre 2020.

Cette image permet de voir la position lointaine de la femme (point n° 4 de départ et d'observation) engagée dans les opérations de combat. Si l'imaginaire populaire considère la femme militaire comme observatrice, spectatrice en général, les forces de défense ont le devoir d'honneur de donner une image différente de la femme militaire camerounais. Cela passe par la reconnaissance et le changement de mentalité qui peuvent se réaliser grâce à une prise en compte du genre sur tous les plans.

III. De la nécessité d'une systématisation de la prise en compte du genre

L'armée est une institution du monde et une institution dans le monde. C'est dire que cette structure évolue avec son temps et s'adapte à son époque. Vu sous cet angle, la promotion du genre devient un incontournable dans la réalisation des missions d'une armée. La femme est devenu dans les Armées ce bras séculier de l'homme, ce collègue indispensable, ce militaire militant. Militant pour plus de visibilité, plus de reconnaissance, plus d'audace. Rendre la femme plus visible c'est reconnaître qu'elle a du potentiel dans l'armée et faire montre d'audace, c'est oser exploiter la femme dans les domaines qui restent fermés et semi-fermés à celle-ci. Quoi de mieux qu'un véritable enracinement du genre dans les Forces de défense sur les plans de la formation et de planification entre autres.

1. Faire le pari de la complémentarité

Aides-toi et le ciel t'aidera. Cette parole a tout son sens dans les mouvements féministes en histoire militaire, car elle vient donner les armes à la femme d'être non plus spectatrice comme jadis décrier, mais actrice de sa propre réalisation dans le métier qu'elle s'est choisie. Parler de la valorisation du potentiel de la femme peut susciter de l'étonnement auprès du haut commandement eu égard de ce qui a déjà été fait dans les forces de défense pour la valorisation de la femme. Aussi cela peut laisser dubitatif, car d'aucuns estiment que valoriser le potentiel de la femme c'est lui donner la responsabilité dans l'administration eu égard de son essence qui ne saurait précéder son existence. Toutefois, à menace globale, riposte, globale. Si le potentiel de la femme n'est pas mis en valeur, cela va provoquer l'obsolescence de l'armée. Parce que sa ressource humaine féminine va continuer à rester dans la torpeur et la relève aura du mal à répondre favorablement lors des recrutements parce que toutes les femmes n'entrent pas dans l'armée pour servir de serveuse café.

D'aucunes ont des ambitions différentes que celle-là, mais le système étant ce qu'il est, elles préfèrent se bedonner et après subir les critiques sur leur morphologie. Cependant, la révolution féministe déployée dans le sillage de la Deuxième vague (années 1960) a produit

une mutation d'ampleur affectant les conditions féminine et masculine, une mutation qu'il ne faut pas craindre de qualifier d'historique. Résumer cette formule, c'est dire que si les femmes sont devenues des hommes comme les autres, investissant massivement la sphère sociale dans tous les domaines et à tous les échelons, les hommes ne sont pas loin de devenir des femmes comme les autres, aspirant à un meilleur équilibre de leurs vies professionnelle et privée. Ce qui doit prôner dans les institutions fut-elle militaire aujourd'hui, c'est une convergence de genre, c'est dire que les individus en viennent à assumer les charges de la vie familiale dans une relative indistinction sexuée. Certes, encore peu d'indicateurs statistiques, historiques et sociologiques viennent appuyer ce postulat ; c'est plutôt l'inverse puisque les données tendent assez massivement à souligner la perpétuation de l'assignation domestique féminine. La chose est régulièrement rappelée, les femmes continuent d'assurer les deux tiers des tâches ménagères et l'essentiel des soins aux enfants. Cela dit, et les données sont sur ce point très claires, le temps consacré par les hommes aux activités liées à la parentalité augmente régulièrement depuis une vingtaine d'années. La tendance est donc amorcée qui voit les rôles familiaux et les fonctions sociales progressivement mais irrésistiblement se déssexualiser. En récusant le partage séculaire entre une sphère privée-féminine et une sphère publique-masculine, les féministes ont durablement transformé le monde commun et mis fin à la hiérarchisation sexuée des ordres. Ce faisant, elles ont contribué à faire advenir une condition féminine inédite qui est aussi le modèle d'une nouvelle condition humaine¹⁰². Être une femme aujourd'hui, c'est assumer la dualité d'une existence simultanément domestique et sociale, sans rien vouloir sacrifier de ces dimensions. Or, il se trouve que cette aspiration devient peu à peu commune aux individus des deux sexes, selon une logique de masculinisation de l'intime qui enjoint à considérer désormais la féminisation des métiers à travers le prisme de la mixité.

Jusqu'à la rupture de l'émancipation, les femmes n'étaient que *privées*, c'est-à-dire qu'elles restaient définies par leur nature biologique d'êtres procréateurs. La deuxième vague féministe a permis qu'elles deviennent également *publiques*, revendiquant de se voir appliquer les critères neutres et universels qui définissent un individu dans les termes de l'égalité et de la liberté. Ce qu'il faut comprendre, c'est comment ce mouvement s'est déployé pour les femmes selon une logique cumulative. Leur implication dans la sphère sociale ne s'est en effet pas faite au prix d'un renoncement aux charges et aux gratifications de la sphère familiale, et c'est bien en assumant de front les exigences de leur vie intime et les contraintes de leur vie professionnelle qu'elles vivent désormais. La condition féminine contemporaine est *duale* :

¹⁰² C. Froidevaux-Metterie, *La Révolution du féminin*, Gallimard, 2015, p.247.

toute femme est à la fois un individu *abstrait*, engagé dans l'espace privé social du travail comme dans l'espace public de la citoyenneté, et un sujet *concret*, inclus dans l'espace intime des relations affectives et familiales. Enclenché il y a un siècle, le phénomène de féminisation de la sphère sociale est bien connu. Nul ne peut nier à la fois toute les mesure prise et repérer les avancées symboliques qui, les unes après les autres, font tomber les derniers bastions masculins. Loin d'ignorer les obstacles discriminatoires qui empêchent de conclure à une rigoureuse reconnaissance du potentiel de la femme. Analyser cette dynamique de valorisation du potentiel de la femme c'est reconnaître que grâce au genre, les institutions jadis trop rigides ouvrent peu à peu toutes les portes aux femmes. L'important ici, c'est d'appréhender ce mouvement sous les deux angles féminin et masculin. La dualité qui caractérise l'existence féminine s'avère en effet concerner tout autant les hommes. Individus abstraits et universels, ils le sont quasiment depuis toujours ; ce qui est nouveau, c'est qu'ils se découvrent dans leur dimension de sujets incarnés et sexués, concernés et requis par les problématiques qui concernent l'évolution des sociétés en général et des institutions ou ils sont engagés à servir en particulier.

Dans l'armée camerounaise, la désexualisation des rôles passe par plusieurs paramètres que doivent remplir les hommes mais surtout les femmes. Les propos évoqués plus haut sont partagés par les militaires et les civils. Pour ce qui est Ohandja Jean Pierre,, « l'idée est que les femmes travaillent d'avantage afin de mériter leurs promotions »¹⁰³. Fournir plus d'effort dans la réalisation de soi dans les forces de défense pour la gent féminine n'est pas nouveau, car dans cette institution ou l'homme est historiquement le mâle dominant, la femme a besoin de faire ses preuves. Cela passe par ce conseil qui est donné par Abessolo Asseko Calixte: « acquérir et/ou s'approprier les savoirs et, avoir une idée élevé de l'estime de soi »¹⁰⁴.

Acquérir les savoirs c'est dire que les femmes doivent chercher à mieux se former, aller en stages, faire des recyclages ceci permettra de : « veiller au stricte respect de la discipline militaire et d'être apte et compétent »¹⁰⁵. L'aptitude s'acquiert lors de la formation et en majorité se sont les hommes qui forment. Par conséquent, le manque de dynamisme des femmes est-il tributaire à un laxisme des hommes dans la formation des femmes ? C'est un autre débat. Mais l'évolution de la femme dans l'armée ne peut se réaliser sans l'apport véritable des femmes, c'est pourquoi les propos de Agoumé Françoise Hortense ont tout leur

¹⁰³ Ohandja Jean Pierre, 43 ans, Contractuel Minproff, Yaoundé, 12 mars 2020.

¹⁰⁴ Abessolo Asseko Calixte, 56 ans, Directeur Minproff, Yaoundé, 14 mars 2020.

¹⁰⁵ Penda Ntimba Auguste Sylvain, 36 ans, Cadre Minproff, Yaoundé, 04 mars 2020.

sens : « l'institution militaire doit promouvoir le *He for She*, concept des Nations Unies (ONUFEMMES) qui consiste à emmener les hommes à soutenir la promotion du droit des femmes, l'égalité et la prise en compte du genre dans la promotion »¹⁰⁶. Du côté des militaires, les idées sont légions pour que la femme sorte de ses sentiers battus à la lumière. Pour eux, beaucoup de militaires femmes, au moment de l'engagement, se trouvent obligées de se conformer à leurs pairs et de se positionner par rapport à un certain nombre de stéréotypes négatifs concernant leur choix professionnel. En effet, les bases de la construction du soi militaire reposent selon Arima Clavert Justin sur : « la capacité des militaire à développer l'abnégation »¹⁰⁷. Si dans les armées de par le monde, l'identité sexuée et sexuelle prévaut sur l'identité professionnelle, il y a lieu : « d'assurer la mutualité du respect, en considérant le sexe de la femme à sa juste valeur qui est celle de militaire qui apporte son expérience dans les différentes tâches que lui confie le haut commandement »¹⁰⁸. Les femmes ont besoin de dépasser les perceptions rattachées à leur essence, de démontrer de quoi elles sont capables afin de s'attirer une once de respect de leurs homologues masculins. Cela passe par : « une volonté de se démarquer des habitudes usuelles de la femme, c'est-à-dire avoir l'envie de faire ce que l'homme fait généralement dans la mesure du possible »¹⁰⁹. Selon Élisabeth Kinne, pour une femme, des choix s'imposent pour la réalisation d'un soi militaire¹¹⁰. Elle présente les stratégies qu'une jeune recrue a utilisées pour asseoir son soi militaire lors de son expérience en Irak :

Dans son récit autobiographique sur son expérience en Irak, *J'aime mon reflet plus que toi : jeune et femme dans l'armée de terre américaine*, Kayla Williams, spécialiste en renseignements et interprète en langue arabe, ouvre son témoignage en expliquant le choix identitaire qui confronte une jeune femme qui arrive dans les rangs : se construire en tant que celle qui accepte des avances sexuelles ou celle qui les refuse. Celle qui se montre aimable est perçue comme appartenant à la première catégorie et perd le respect soldatesque de ses pairs. Celle qui prend ses distances se retrouve reléguée à la deuxième catégorie, préférable si l'on veut démontrer ses capacités et talents de soldate professionnelle. En tout cas, une femme qui arrive dans les rangs est obligée de se positionner et de faire face à ce qui est en premier une perception sexualisée de son corps. Sa réaction, la manière dont elle se présente et se définit en relation à ce corps, va en grande partie déterminer son expérience dans le cadre de sa carrière militaire. Williams raconte ensuite comment on réussit à tisser des liens dans une unité majoritairement masculine et à naviguer entre perceptions et réalités. Loin de jeter l'opprobre en bloc sur les soldats hommes américains et leur comportement, elle analyse comment des facteurs tels que la proximité, l'intimité, la peur, la vulnérabilité, l'isolement et la mission à accomplir sont des éléments qui organisent des relations entre soldats¹¹¹.

Si la femme est déjà capable d'user de ses atouts pour une approche holistique de sa vie en présence de ses homologues hommes, il y'a lieu comme le dit ce militaire : « de ne plus

¹⁰⁶ Agoumé Françoise Hortense, 33 ans, Cadre Minproff, Yaoundé, 04 mars 2020.

¹⁰⁷ Arima Clavert Justin, 33 ans, Caporal-Chef, Ambulancier Sapeurs-pompiers, Sangmélima, 03 juin 2020.

¹⁰⁸ Bwele, Yaoundé, 15 octobre 2020.

¹⁰⁹ Madeng, Yaoundé, 14 octobre 2020.

¹¹⁰ Claude Weber (dir), *Les femmes Militaires*, Renne, PUR, 2015, p.285. Pour plus de culture, lire K. Williams. *Love my rifle more than you: Young and female in the U. S. Army*, New York, W. W. Norton and Company, 2005.

¹¹¹ *Ibid.*, pp. 285-286.

rabaisser les femmes et de leur donner l'occasion de s'exprimer »¹¹². Abondant dans le même sens, ce militaire affirme qu' : « il ne faut plus que les femmes se laissent être considérées comme des femmes mais comme des chefs militaires. Tout commence lorsque nous faisons les activités sportives ou l'on dit toujours « les mammoths devant », cela sous-entend qu'elles se laissent déjà être déclarer moins physique et donc moins aptes que les hommes »¹¹³. La femme doit avoir confiance à son potentiel, cultiver la compétence et associer une bonne dose de rigueur dans son travail. Elles doivent s'impliquer dans la gestion de leur carrière, et s'investir à fond dans la formation. Mais pour s'investir à fond dans cette formation, il faudrait déjà que l'institution puisse limiter dans la mesure du possible les « *stereotype threat* » stéréotypes négatifs.

Les stéréotypes négatifs ont été le sujet de la recherche d'Emerald Archer dans son travail sur le Marine Corps. En 2011, des femmes composaient 6,8 % des effectifs dans les Marines, une branche où l'identité culturelle et historique du « fusilier » est masculine et voudrait dire que l'on privilégie le combat, fonction dont les femmes ont été exclues jusqu'à présent¹¹⁴. Archer applique les travaux de Claude Steele¹¹⁵ sur la théorie de la « *stereotype threat* » où un individu peut se retrouver positionné pour confirmer un stéréotype négatif qui porte sur les capacités et performances des membres de son propre groupe social. Elle constate à quel point des attitudes et valeurs négatives peuvent affecter les performances ; par exemple une formatrice qui ordonne de ne pas écouter leurs collègues qui disent qu'elles ne peuvent pas courir aussi vite que les hommes. En les écoutants, elles courent moins vite. Au cours de leur formation, on leur rappelle systématiquement l'importance de cette confrontation psychologique avec des stéréotypes négatifs et la nécessité de se positionner. Archer conclut que des stéréotypes sexués vont perdurer mais qu'une culture plus inclusive des femmes et une plus grande visibilité des soldats femmes peuvent changer leur contenu pour faire comprendre que la présence des femmes est à la fois nécessaire et souhaitable ; qu'elle peut renforcer l'institution au lieu de l'affaiblir. Si les forces armées américaines sont prêtes à relever le défi, elles deviendront meilleures, non pas parce qu'il y aura plus de femmes, mais parce que la pleine intégration oblige à poser une série de questions profondes sur la nature même des

¹¹² Nguiche, Yaoundé, 06 septembre 2019.

¹¹³ Madeng, Yaoundé, 14 octobre 2020.

¹¹⁴E. Archer., “*The Power of gendered stereotypes in the US Marine corps*”, in *Armed Forces & Society*, vol. 39, n° 2, 2013, p. 360.

¹¹⁵M. Inzlicht, T. Schmader, *Stereotype threat: Theory, Process, and application-Oxford Scholarship Online*, Oxford University Press, publié le 02 décembre 2011, <https://academic.oup.com/book/1444>, consulté le 14 avril 2021 entre 09h30 et 10h40.

armées¹¹⁶. Loin est l'idée de transposer les réalités américaine au Cameroun, mais proche l'idée de montre que ces réalités sont universelles dans les armées et les solutions d'ailleurs peuvent servir au Cameroun dans un contexte de mondialisation. Cela étant, les forces armées camerounaises se retrouvent à un carrefour par rapport à leurs conceptions de ce qu'être soldat veut dire et des identités qu'elles souhaitent forger pour leur personnel à l'avenir. L'importance accordée aux corps féminins qui intègrent l'institution risque de fausser les perceptions de leur efficacité en tant que soldats et mettre en avant une série de critères d'évaluation qui ne sont plus forcément adaptés aux besoins et réalités opérationnelles. La pleine intégration des femmes est une opportunité inédite pour examiner les compétences et la performance désirées pour l'institution militaire camerounaise. Eu égard de ce qui précède, il est important de donner certaines chances aux femmes dans les Armées camerounaises, ce militaire n'a donc pas tort de dire :

La progression de la gente féminine au sein de l'armée camerounaise est appréciable et, davantage vivement à encourager, car de plus en plus il y a des femmes qui occupent des postes très importants. La période timide de l'intégration des femmes est pratiquement terminée et le terrain est fait de sorte qu'on puisse les avoir jusqu'aux sphères de grades et fonctions inimaginables dans le futur tels Général ou même Chef d'État-major et autres¹¹⁷.

L'ambition de voir les femmes au plus haut degré de la hiérarchie militaire est louable, mais elle nécessite des adjuvants et l'un de ces adjuvants est la prise en compte du genre dans les politiques et les programmes tant au niveau des écoles de formation que dans les services centraux où sont prises toutes les décisions.

2. Mieux oser le genre, mieux oser avec la femme

Rien de grand dans ce monde ne s'est fait sans passion a dit un philosophe. Cette citation vaut son pesant d'or dans l'idée d'avoir une armée moderne dans un contexte de mondialisation ou l'homme et la femme participent à la construction de la patrie en quête de l'émergence d'une part et ou ces deux participent à la défense équitable de la patrie en quête paix d'autre part. Il est vrai qu'on a longtemps épilogué sur les différences de toutes natures entre genre, mais la seule différence qui devrait exister dans l'armée entre l'homme et la femme est le sexe biologique. Ce sexe biologique qui n'est pas le genre, mais donc la seule exploitation devrait servir à prouver qu'il existe des hommes et des femmes dans l'armée. La démocratie a ceci de particulier qu'elle laisse la latitude à l'homme et à la femme de participer à l'exercice du

¹¹⁶ Archer. *"The Power of gendered..."*, p.375.

¹¹⁷ Abate Mefo'o, Yaoundé, 15 Septembre 2020

suffrage. Plus encore, le genre veut faire de l'homme et de la femme des maillons essentiels où leur pleine exploitation véritable procure des résultats hors normes.

Oser le genre, c'est oser le recrutement en nombre plus élevé de femmes. La politique de recrutement actuelle brille par son obsolescence pour ce qui est de la prise en compte du genre. Si au Cameroun, les quotas existent encore alors que dans plusieurs armées professionnelles du monde cette restriction a été abolie pendant la traversée des armées de masses à des armées professionnelles. Si le quota de représentativité féminine de 30% recommandé par l'ONU était respecté au Cameroun, certainement les femmes seraient mieux mise en évidences. La prise en compte véritable du genre va permettre de réaliser ce quota en intéressant beaucoup de femme au métier des armes, c'est aussi l'avis de ce soldat : « la prise en compte véritable du genre peut être une possibilité de mieux démocratiser l'armée, car on remarque que plus de femmes s'impliquent dans la chose militaire, mieux dans le métier des armes »¹¹⁸.

Oser le genre c'est promouvoir l'égalité de chances. C'est-à-dire donné la chance aux femmes à l'instar des hommes de faire carrière dans les opérations de combats. S'inspirer des meilleurs pour avancer n'est pas signe de suivismes, bien au contraire c'est ce qui fait grandir une institution. Alors comme jadis présenté, l'armée américaine est comme une vitrine sur laquelle les jeunes armées comme celles camerounaises doivent s'inspirer pour se construire. Il n'est pas que question de le faire *mutatis mutandis*, mais progressivement. *Les idées gouvernent le monde* dit-on souvent, l'écriture a la particularité de rester pendant que les paroles s'en vont. C'est dire que ces écrits peuvent aider la postérité à faire face aux changements qui auront lieux dans le temps et vont aider l'armée à ne pas accuser un retard historique.

Le 24 janvier 2013, Léon Panetta, secrétaire américain à la Défense, annonçait la levée des derniers obstacles qui empêchaient l'intégration complète des femmes dans les armées américaines, y compris en ce qui concerne les unités de combat. Cette décision devait prendre effet au plus tard au 1er janvier 2016, à moins que les armées ne présentent devant le Congrès des arguments justifiant de quelconques exceptions. Après trois années d'études et d'expérimentations, Ash Carter, son successeur au poste de secrétaire à la Défense annonçait, le 3 décembre 2015, que toutes les positions seraient finalement ouvertes aux femmes et ce, sans exception. 220 000 nouveaux postes s'ouvriraient donc aux femmes dans les armées

¹¹⁸ Job, Yaoundé, 05 Novembre 2020.

américaines¹¹⁹. Cette innovation américaine si on peut le dire s'appuie sur une politique bien déterminer et structurer par étape.

Photo 24: Un exemple de module d'intégration du genre dans l'Armée

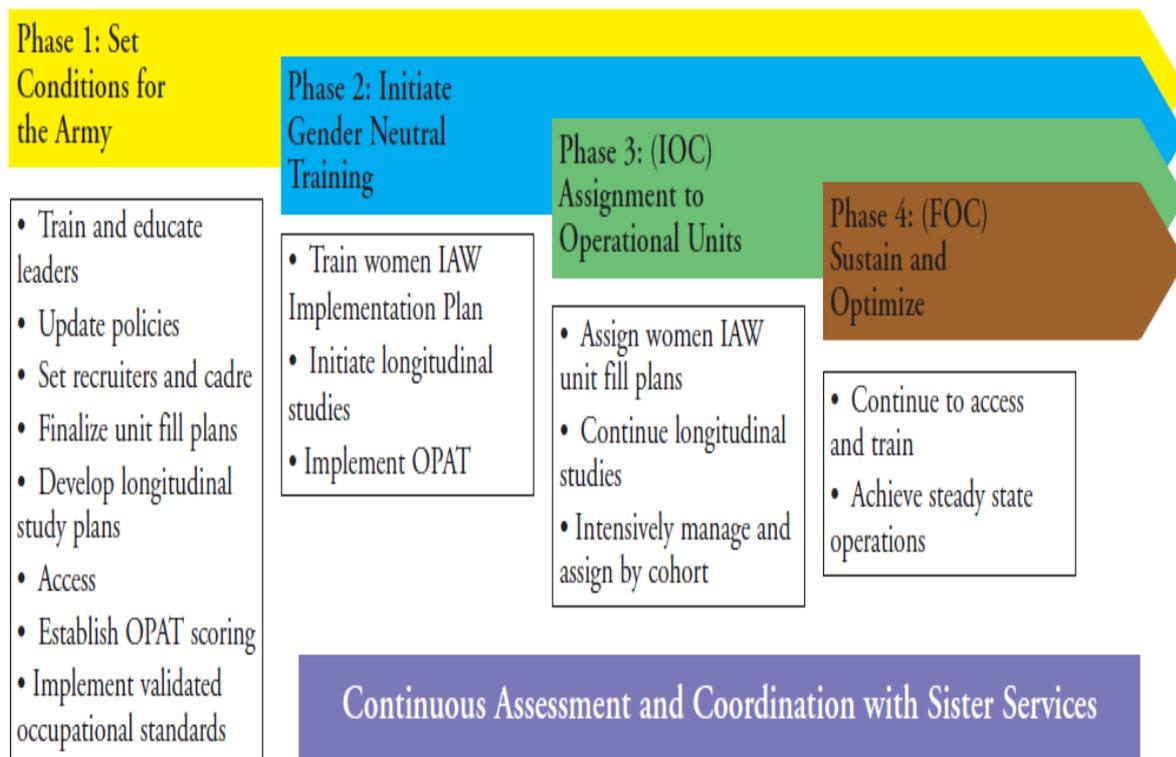


Figure 1 - Army Gender Integration Phase
(HQDA Execution Order 097-16 to the US Army Implementation Plan 2016-01 p. 5)

Source : A. Paniol, "Intégration complète des femmes dans les armées américaines : où en sommes-nous un an après ?", les Actes du Colloque : Femmes Militaires, et maintenant ?, 8 mars 2017, p.31.

La phase première de l'intégration du genre est celle préparatoire. Elle a pour objectif de mettre en place l'environnement juridique, la ressource humaine, scientifique et culturel

¹¹⁹ A. Paniol., "Intégration complète des femmes dans les armées américaines : où en sommes-nous un an après ?", les Actes du Colloque : Femmes Militaires, et maintenant ?, 8 mars 2017, p.29.

- l'US Army a mis en place l'OPAT (*Occupational Physical Assessment Test*), un test passé par les hommes et les femmes sans que ne soit pris en compte le genre (3). Il devrait être passé chaque année par, 80 000 recrues et cadets ; il est constitué de quatre épreuves : un saut en longueur, un lancer de puissance assis (avec un médecine-ball), une épreuve de lever de poids et une course d'intervalles en aérobic. En fonction de leurs résultats, les recrues sont classées dans quatre catégories (*Black, Gray, Gold et White*). La catégorie *Black* concerne les spécialités (*MOS : Military Occupational Specialty*) générant les plus grandes demandes en terme physique, comme les armes de mêlées. Les demandes physiques diminuent progressivement dans les catégories suivantes. La catégorie *White* concerne les personnels ne remplissant pas le minimum requis pour servir dans l'US Army. La recrue doit donc passer les tests qui correspondent à son *MOS*. Dans le cas où elle n'atteindrait pas les standards minimums requis, elle serait alors transférée dans une autre spécialité.

nécessaire à la bonne mise en œuvre de l'intégration des femmes dans des unités qui n'en avaient jamais accueillies jusqu'à présent. La seconde phase, dite de mise en formation consiste à former les premières femmes dans des cursus qui leur étaient jusqu'à présent fermés. Du fait de l'approche « *Leaders first* », les premiers cursus ouverts sont ceux des officiers, puis quelques mois plus tard ceux des *Enlisted* (qui comprennent, aux États-Unis, les militaires du rang et les sous-officiers). Une fois les formations terminées et les diplômes obtenus, les femmes sont ensuite envoyées en unités, c'est donc la troisième phase qui est celle de mise en postes en unités opérationnelles. Enfin, la quatrième et dernière phase consiste, en parallèle, à vérifier la bonne tenue de la mise en œuvre de cette décision, au travers d'un certain nombre d'études, sans oublier le dialogue constant à maintenir avec les autres armées et services qui accomplissent le même travail d'intégration. En effet, il faut le temps de recruter et former les femmes et aux hommes qui souhaitent rejoindre les armées de mêlées. Il est aussi nécessaire de prévoir des adaptations en termes de politiques de ressources humaines et d'infrastructures¹²⁰.

Cette politique peut être contextualiser dans l'armée camerounaise et anticiper sur l'évolution du monde vers l'utilisation d'une ressource humaine de plus en plus féminine. Elle peut aussi permettre la mise sur pied d'une force d'élite féminine qui mettra les femmes au pied du mur et donc elles auront l'obligation de faire leur preuve. C'est la même idée que partage Aboui Véronique Hortense dans les conclusions de son étude¹²¹. L'institution qui a têt compris le bienfondé de l'utilisation en nombre des femmes dans les opérations extérieur c'est l'ONU.

En effet, sous l'impulsion des ONG, la résolution 1325 des Nation Unies sur la participation de la femme aux opérations extérieures voit le jour. Ces ONG représentent en réalité un agglomérat d'organisations locales, nationales et internationales constituées en réseaux réunissant des activistes féministes, des victimes, des défenseurs des droits humains et des chercheurs universitaires. Leur rôle est particulièrement intéressant comme sujet de réflexion dans le domaine des relations internationales si l'on considère, comme Jacqui True et Micheal Mintrom, que les acteurs impliqués dans des réseaux transnationaux exercent une influence non négligeable sur la formulation des politiques au sein des organisations internationales¹²². Dans cet ordre d'idées, il semblerait alors possible de qualifier les ONG de défense des droits des femmes *d'entrepreneurs de normes* en matière de politiques d'égalité

¹²⁰ Paniol., "Intégration complète des femmes...", p. 31.

¹²¹ Aboui., "Les femmes en situation...", p.125.

¹²² J. True et M. Mintrom., "Transnational Networks and Policy Diffusion: The Case of Gender Mainstreaming ", in *International Studies Quarterly*, Vol. 45, No. 1, Mars 2001, pp.27-57.

entre les sexes. Il sera toutefois imprudent de présumer que ces ONG partagent toutes les mêmes objectifs ou la même vision. Certaines étant nettement plus radicales ou critiques que d'autres. Or, de manière générale, elles soutiennent toutes que parvenir à une plus grande égalité entre les hommes et les femmes nécessitent qu'en amont, la culture organisationnelle de l'institution soit modifiée en profondeur. Ne serait-ce qu'au niveau sémantique, prenons l'exemple du concept de «*post-conflict*» couramment employé dans les documents des Nations Unies pour signifier la fin des combats et la période de relèvement et de reconstruction.

Au sein de l'institution, le terme *post-conflict* est utilisé pour procéder à un changement de politiques ; les opérations militaires sont délaissées pour des interventions dites civiles. Ainsi, lorsqu'un conflit cesse, les activités de l'ONU sont réorientées vers la reconstruction ou la construction des structures sociales, politiques et économiques des communautés en vue de créer les conditions favorables à l'essor d'une gouvernance démocratique. Cette distinction entre périodes de conflit et post-conflit est amplement contestée par la pensée féministe. Ses protagonistes arguent, entre autres, que le terme post-conflit implique que la fin des hostilités signifierait la fin de la violence. Dès lors, une telle conception négligerait de reconnaître la prévalence de la violence structurelle, notamment celle qui s'inscrit dans la division internationale du travail, qui menace le quotidien des femmes (insécurité alimentaire, précarité économique, sous-éducation des filles). Délimiter de la sorte un continuum de violence signifie aussi prendre pour acquis qu'au moment où les armes se taisent, la militarisation des sociétés cesse.

Sommairement, on entend la militarisation comme un processus socio-politique par lequel un système d'idées et de valeurs militaristes parvient à s'introduire et à se consolider dans toutes les institutions de la société¹²³. Pour les auteures travaillant sur les questions de militarisation, comme Cynthia Enloé, plus la transformation des conventions sociales se fait en fonction d'idéaux militaristes, plus les femmes sont confinées à des espaces discriminatoires qui limitent leur capacité à faire valoir leur droits, à accéder à des ressources ou à faire entendre leur voix. Ce que la *curiosité féministe*¹²⁴ apprend alors, c'est que les interventions onusiennes

¹²³ C. Enloé, "Demilitarization - or more of the same? Feminist questions to ask in the postwar moment", in *The Postwar Moment: Militarities, Masculinities and International Peacekeeping*, sous la direction de Cynthia Cockburn et Dubravka Zarkov, pp.22-33. L'auteure compte parmi les croyances militaristes : l'idée que les conflits armés permettent de résoudre les tensions sociales; que la nature humaine est foncièrement violente et qu'avoir des ennemis est inévitable ; qu' un État sans armée est « faible », qu'en temps de crise les femmes ont besoin d' une protection armée et les hommes qui refusent de prendre les armes vont compromettre leur masculinité. (p.24)

¹²⁴ C. Enloé, *The Curious Feminist: Searching for Women in a new Age Empire*, Los Angeles, University of California Press, 2004, p.145. Pour l'auteur, Le terme *curiosité féministe* est une traduction libre du concept «

en matière de résolution des conflits armés contribuent à maintenir la militarisation des sociétés après le silence des armes parce qu'elles ne sont pas considérées sous leurs aspects sociaux et personnels. Elle argue par exemple que, l'ONU ne va pas chercher à savoir si l'accès à des ressources ou la capacité à faire valoir ses droits passe par des institutions qui sont dominées par des idéaux militaristes ou auprès de qui les populations vivant dans des camps de réfugiés doivent-elles se diriger pour assurer leur sécurité (forces d'auto-défense civile, milice, paramilitaires, policiers)?

En fait, sans ce type de questions, l'organisation continuera à faire abstraction des tensions sociales qui émergent à la fin d'un conflit (comme par exemple, les rivalités entre anciens commandants pour des postes de prestige au sein du futur appareil politique) qui marginalisent les femmes du processus de paix et de reconstruction. Eu égard de ce qui précède, l'ONU a donc mis sur pied un texte sérieux pour les femmes.

Le cadre normatif sur les femmes, la paix et la sécurité a pris son envol avec l'adoption, en octobre 2000, de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies. Cette résolution a marqué un point tournant sur les questions des droits des femmes aux Nations Unies dans la mesure où, pour la toute première fois de son histoire, l'organisation place la situation des femmes pendant et après un conflit armé à l'ordre du jour des questions de paix et de sécurité internationales. Dès lors, la situation des femmes est devenue un enjeu de paix et de sécurité internationale pour cette organisation de gouvernance globale. Suite à l'adoption de la Résolution 1325, plus d'une dizaine d'agences, incluant celles directement impliquées dans la gestion des opérations de paix, ont mobilisé leurs ressources humaines, financières et matérielles pour répondre aux obligations de ce nouveau cadre¹²⁵.

Outre les quatre autres résolutions adoptées par le Conseil de sécurité depuis¹²⁶, une panoplie de stratégies, politiques et mécanismes sont venus se greffer au cadre¹²⁷ en vue d'en

Feminist curiosity » lequel a été popularisé par Cynthia Enloé; « is a curiosity that provokes serious questioning about the workings of masculinized and feminized meanings. »

¹²⁵ Il s'agit en l'occurrence du Fonds de développement des Nations unies pour la femme, de la Division pour l'avancement de la femme, de la Commission du Statut de la femme, de la Conseillère spéciale des Nations unies sur les questions de genre, du Rapporteur spécial des Nations unies sur les violences sexuelles, de la Commission sur la consolidation de la paix, du Fonds des Nations unies pour le développement et du Bureau des Nations unies pour la prévention des crises et du relèvement.

¹²⁶ Il s'agit de la Résolution 1820 (S/RES/ 1820) et 1888 (S/RES/ 1888) sur les violences sexuelles utilisées comme arme de guerre, de la Résolution 1889 (S/RES/1889) et 1925 (S/RES/1192 5) sur la sous-représentation des femmes dans les mécanismes de relèvement et les processus de paix.

¹²⁷ Le cadre sur les femmes, la paix et la sécurité est un ensemble de nouveaux préceptes dans le discours des Nations unies sur la sécurité. On reconnaît désormais que les conflits armés ont des impacts différents sur les hommes et les femmes et que ces dernières en subissent les conséquences de manière disproportionnée. Le cadre

faciliter la mise en œuvre. La résolution 1325 est un outil essentiel dans la promotion des normes égalitaires, car il cherche à créer un nouveau canevas de comportements et d'attitudes légitimes qui gouvernent les pratiques institutionnelles en matière de sécurité : qui est sécurisé par les pratiques (les hommes et les femmes) ; comment la sécurité est-elle définie (moyennant une plus grande égalité entre les sexes) ; qui devrait participer aux négociations de paix (autant les hommes que les femmes) ; qui est l'objet d'une protection (les deux sexes selon leurs vulnérabilités). La résolution se veut aussi normative dans le sens où le principe d'égalité entre les sexes est régi par un ensemble de règles et de conventions¹²⁸. Il n'est pas question d'une égalité *stricto sensu*, mais d'une égalité qui implique l'homme et la femme dans la gestion des situations de conflits ou post conflit, ou l'homme et la femme apportent chacun une expertise qui permet de tendre vers des solutions durables de paix dans le monde.

En contribuant à la réalisation des OMP, le Cameroun traduit le souci de s'affirmer comme un pays résolument engagé derrière les valeurs de référence que sont la paix, la sécurité, la démocratie et la liberté. L'on y voit ainsi l'opportunité pour le Cameroun de bénéficier de l'aura diplomatique et du prestige international que confèrent de tels engagements à l'échelle de la communauté internationale. Le Cameroun à travers sa participation aux OMP développe un nouveau cadre d'expression dynamique : le site multilatéral. Il est question dans cet environnement de confirmer les ambitions de leadership dans la sous-région à travers une participation maximale aux OMP à l'intérieur du continent, dans un contexte de désenchantement des puissances occidentales à l'égard des missions de paix sur le continent depuis l'échec de l'intervention humanitaire en Somalie. Le Cameroun est en cela fortement concurrencé par tous les autres, notamment le Tchad qui connaît une fulgurante montée à travers ses participations remarquables.

soulève aussi le rôle distinct et essentiel des femmes dans la prévention et le règlement des conflits armés et exige, de ce fait, de bonifier (tant sur le plan quantitatif que qualitatif) la participation des femmes aux processus de paix, qu'il soit formel ou informel. Il demande aussi de mettre fin aux violences sexuelles employées comme armes de guerre puisqu'elles contribueraient à exacerber les conflits et, ce faisant, à menacer la sécurité internationale. On en appelle aussi à une plus grande présence des femmes au sein des missions de paix et du département, et ce, à tous les niveaux, mais spécialement à des postes de décision. L'idée directrice de ce cadre est que l'égalité entre les sexes est une condition *sine qua non* de la paix; l'égalité étant essentielle à l'établissement d'une justice sociale sans laquelle il ne peut exister de paix durable. C'est donc dire que les efforts de l'organisation en matière de gestion et de résolution des conflits doivent inclure, tant au moment de l'élaboration des mandats qu'au moment des interventions sur le terrain, une démarche soucieuse de l'expérience et des besoins spécifiques des hommes et des femmes. L'égalité entre les sexes étant la finalité ultime recherchée par ce programme

¹²⁸ M. Coutu, "Du discours à la pratique : le genre et les opérations de paix des Nations Unies", Mémoire de maîtrise en science politique, Université du Québec à Montréal, septembre 2012, p.38.

Dans le même ordre d'idées, participer à la résolution des problèmes internationaux apparaît comme un facteur de puissance au même titre que les autres facteurs classiques de puissance. De ce fait, intervenir dans le cadre d'une OMP, peut permettre de répondre à l'impératif de grandeur sur la scène internationale. Il s'agit d'être présent pour faire sensation, bonne figure et bonne prestation aux yeux des autres États, en se faisant consigner dans les annales de l'histoire comme un acteur majeur de la pacification de la scène internationale. Il n'est plus besoin de rappeler ici que le rayonnement international est l'une des grandes lignes de la politique étrangère du Cameroun¹²⁹, et par conséquent garder à l'esprit que les multiples mobilisations des contingents militaires en Afrique participent de cet objectif.

Dans l'armée camerounaise l'implémentation de la résolution 1325 est une réalité, sauf que cette réalité est « camerounisé » dans la pratique. C'est dire que le Cameroun n'exécute pas cette résolution avec les recommandations onusiennes et les militaires eux-mêmes en témoignent avec regret. Ainsi, dans les rapports de stages produits çà et là dans les forces de défenses, certains auteurs regrettent que la participation des femmes au OMP ne soit que de 2% or l'ONU a placé la barre à 20%¹³⁰, ce tableau sur la participation du Cameroun aux OMP l'illustre bien :

Tableau 25: Le Cameroun dans les Opérations de Maintien de la Paix internationale

Année de la mission	Désignation de la mission	Nombre de participants	Fonctions occupées	Observations
1961	ONUC : organisation des Nations Unies au Zaïre	Quelques militaires		
Juin 1992-juillet 1994	Mission des Nations Unies au Cambodge	28	Observateur militaire	01 mort en mission (Ndi Ncho Abraham)
2004-2008	MONUC : mission des Nations Unies en République Démocratique du Congo	12	Observateur militaire	06 officiers féminins
		03	Officier d'opérations aériennes	
2005-2009	MINUAD : mission des Nations Unies au Soudan et au Darfour	90	Observateur militaire	01 officier féminin (Nga Owona Philomène)

¹²⁹ J.N. Ndzie, "La participation des forces de défense camerounaises aux opérations de maintien de la paix en Afrique", Master 1 en relations internationales, IRIC, 2009, p.9.

¹³⁰ R. S. Mballa, "La participation du personnel féminin de la Gendarmerie Nationale dans les OMP du MINDEF", Mémoire de fin de stage d'application, 2019, p. 5.

	ONUCI-Côte d'ivoire	01	Conseiller militaire du président de la Commission de l'UA	
2009-2010	MONUC : mission des Nations Unies en République Démocratique du Congo	05	Observateur militaire	02 officiers féminins (Bindele Isabelle Sylvie et Aboui Véronique)
	MINUAD (Soudan, Darfour)	05	Observateur militaire	
		03	Officiers d'État-major	
		01	Geomatic Analysis Officer	
2007-2010	ONUCI-Côte d'ivoire	01	Conseiller militaire du président de la Commission de l'UA	

Source : AMD, Opération de Maintien de la Paix en 2010.

Il est facile de voir que la proportion des femmes dans ces OMP est très réduite aussi, les responsabilités occupées par les femmes lors des OMP sont celle de secrétaire, infirmière, cuisinière, observateur et autres tâches en arrière-plan. Le recrutement lors des OMP des femmes inexpérimentées emmène la plupart à se compromettre auprès des chefs, qui semblerait-il les recrute à des fin subjectives. Selon celles qui ont participé au OMP, un sondage a été fait, il découle que : Presque tout le personnel féminin part servir de poupée sexuelle au personnel masculin tout grade confondu, ce qui est source de tension entre certains chefs. Certaines se livrent à la prostitution pour se faire plus d'argent et obtenir les faveurs¹³¹. L'Adjudant Fotso Pascaline présent dans une mission extérieure confie :

Le Cameroun est connue aux OMP pour avoir les filles les plus légères, il est vrai beaucoup d'entre nous partons là-bas pour les primes et quand tu y arrive, la vie n'est pas facile. Mais moi j'y suis allé plusieurs fois j'ai fait mon travail et rien que mon travail. Les autres pays ont compris que les jeunes filles en OMP sont vulnérables, c'est pourquoi certains envoie des femmes matures, d'autres avec qui j'ai échangé étaient déjà en retraite, mais pour les besoins de service on les a appelé. Généralement les prédateurs ne regardent pas les mères¹³².

Si les femmes qu'on envoie coté Cameroun dans les OMP ont une prestation moyenne, c'est à cause de la réalité camerounaise, cette réalité qui n'est que la conséquence d'une

¹³¹Mballa, "La participation du personnel...", p. 13.

¹³² Fotso, Yaoundé, 17 novembre 2020.

mauvaise gestion du personnel féminin et la subjectivité de certains décideurs dans le recrutement de celles qui vont dans les OMP. Il est donc possible de comprendre ce militaire parlant de cette image peu reluisante que laissent les femmes militaires lors des OMP : « la femme par ses actes lors des missions extérieures ne valorise pas trop l'institution, car leur retour d'expérience dans ces missions est toujours entaché de fausses notes »¹³³. Si les anciennes pratiques dans le recrutement ne favorisent par l'évolution de la femme lors des OMP, il y a lieu de changer de stratégie et oser avec les femmes qui ont pour ambition de valoriser leurs carrières et par ricochet l'image des forces de défense sur le plan international. Pour ce faire, il faut rompre avec le protectionnisme et cette envie de catonner les femmes dans l'administration, c'est le même avis que partage Penda Ntimba Augustin Sylvain : « c'est cet envie de protéger les femmes et leur grande responsabilisation dans le domaine de l'administration qui les limite, mais la résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies vient préconiser l'envoi dans femmes sur le terrain et cela est très justifié »¹³⁴. Si comme présenté jadis, les conflits touchent plus les femmes que les hommes sur le plan des victimes, la prise en compte véritable de la résolution des Nations Unies va permettre de nuancer cet impact sur la femme, car elles ne seront plus seulement des spectatrices, mais des actrices dans les opérations cela est en phase avec ces propos :

Les femmes ont souvent eu un traitement hostile pendant les conflits et même au sein de certaines sociétés qui ne les acceptent pas encore comme "êtres" assez forts pouvant diriger les hommes. La résolution 1325 des Nations Unies a permis de diminuer considérablement ces préjugés dans les sociétés et dans les conflits. Si la résolution a beaucoup impacté les sociétés plus évoluées, les sociétés traditionnelles restent plus rebelles et 20 ans après cette dernière, les femmes continuent à être tuées, violées marginalisées et même ciblées (par exemple les 200 lycéennes enlevées par BOKO HARAM et autres). Des efforts restent à faire dans la sensibilisation et l'implication dans les conflits et au sein sociétés¹³⁵.

Faire des OMP un domaine essentiel d'opérationnalisation de la femme est indéniable eu égard de ses atouts dans le renseignement et l'espionnage. Si d'aucun voit d'un mauvais œil la place de la femme dans les missions de combats, les missions de maintien de la paix sont donc une aubaine pour diminuer certains manquements de l'armée dans la prise en compte des femmes sur le terrain. Leur présence est nécessaire, car : « la femme est incontournable dans le processus sociétal de maintien et de rétablissement de la paix parce qu'elle fait partir de cette société »¹³⁶. La persuasion, la négociation des qualités essentielles pour le maintien et le

¹³³ Nkotto Yannick, 37 ans, Marechal de Logis Chef, Soldat engagé pour la sécurisation du NOSO, Sangmélina, 11 octobre 2021.

¹³⁴ Penda Ntimba, Yaoundé, 04 mars 2020.

¹³⁵ Abate Mefo'o, Yaoundé, 15 septembre 2020

¹³⁶ Job, Yaoundé, 05 novembre 2020.

rétablissement de la paix, ces qualités dont sont dotées les femmes, sont à exploiter par l'armée camerounaise c'est pourquoi Kombo David pense : « qu'il n'est pas nécessaire de se limiter à 20% de femmes pour les OMP, on peut aller au-delà si les femmes sont compétente »¹³⁷. Si l'art de la guerre a changé, l'art de construire la paix aussi, d'où cette interpellation de Achu John : « l'armée s'est révolutionnée à travers les pratiques de son temps, la guerre aussi s'est révolutionnée avec la prise en compte des capacités intellectuelles, l'art de résoudre les conflits aussi doit connaître une révolution avec la présence en nombre des femmes dans les OMP et les programmes de DDR »¹³⁸. Oser le genre avec et pour la femme se résume par ces propos de Kemagoua Yolande Carmelle : « être ouvert d'esprit, promouvoir l'égalité pour tous les individus, mettre à l'épreuve avant de se faire une opinion, éviter les jugements de valeur et donner une chance aux femmes de montrer ce qu'elles sont capables de construire par leur production »¹³⁹.

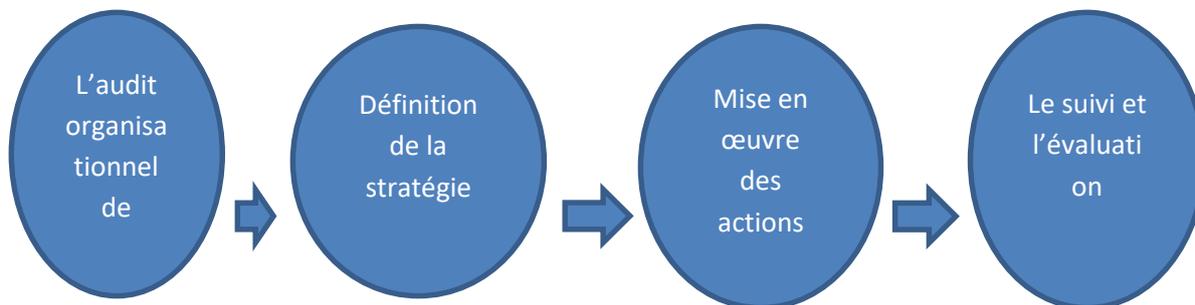
L'un des points de départ essentiel pour entamer une véritable systématisation du genre est le recrutement. Point culminant du rajeunissement et d'accentuation de la ressource humaine. Ce faisant, intégrer la perspective genre dans la politique de recrutement et de formation des armées est une étape qui doit viser à promouvoir l'égalité de chances et de traitement au sein des Armées. Cela signifie notamment : veiller à ce que les hommes et les femmes puissent avoir les mêmes chances de recrutement et de formation quel que soit leur nature ; après avoir été recruté et formé, soutenir les hommes qui veulent évoluer vers un poste ou une tâche majoritairement réservé aux femmes, et inversement ; encourager les femmes à occuper des postes à responsabilités ; éliminer les barrières qui limitent l'accès des femmes à des postes à responsabilité et de décision ; assurer l'effectivité de l'égalité de traitement (rémunération ou indemnités, accès à la formation, reconnaissance du travail effectué ...) ; prévoir des conditions de travail et d'activités adaptées aux contraintes et besoins spécifiques des hommes et des femmes ; éliminer les différentes formes de discrimination à l'encontre des hommes et des femmes du fait de leur sexe, mais aussi de leur âge, religion, origine ethnique ; créer un climat de travail inclusif permettant aux hommes et aux femmes de travailler, efficacement ensemble. Pour ce faire, ces quatre étapes pour intégrer l'approche genre dans une institution militaire peuvent être appliquées :

¹³⁷ Kombo David, 44 ans, Lieutenant, Cadre chancellerie, Yaoundé, 06 novembre 2020

¹³⁸ Achu John, 44 ans, Lieutenant, Cadre cellule communication, Yaoundé, 06/11/2020.

¹³⁹ Kemagoua Yolande Carmelle, 38 ans, Cadre Minproff, Yaoundé, 12 mars 2020.

Schéma 1 : Étapes d'intégration du genre dans les projets de développement institutionnel



Source : Tanmia.ma., "Guide pour l'intégration du genre dans les projets de développement", volume 2, septembre 2006. P. 7.

La prise en compte du genre est une réalité dans les différents corps des Forces de Défenses camerounaises. Cependant, la présence des femmes dans les différentes composantes des armées (terre, air, mer et gendarmerie) diffère selon chaque corps. L'armée de terre considéré dans l'historicité comme la force ayant employé en premier les femmes se présente comme un corps beaucoup plus tourné vers l'opérationnel, d'où une certaine présence timide des femmes. Elle présente le même profil que celle marine ou de l'avis général des militaires, les orientations opérationnelles à savoir les missions en mer ne favorisent pas un accès important des femmes dans ce corps. L'armée de l'air par contre, nonobstant sa valorisation plus accrue de l'intelligentsia, avec la possibilité de recruter des femmes diplômés des écoles scientifiques au même titre que les hommes ; brille par la domination quantitative masculine. La gendarmerie nationale par contre est plus ouverte à la promotion des femmes. Ceci s'explique par le caractère de ses missions qui sont à la fois celles de défenses (opérationnelles) et de sécurité (administration). Cette configuration de la gendarmerie est ce qui justifie une présence massive des femmes dans ce corps *a contrario* des autres corps de l'armée camerounaise. Toutefois, sur le plan de la responsabilisation, les composantes étudiées ont les mêmes configurations à savoir : une pseudo égalité de chance dans le domaine administratif et une grande masculinisation des postes dans le commandement et l'opérationnel. Cet état des choses est à repenser dans une logique où la construction du lien armée et nation préoccupe de plus en plus au Cameroun.

La féminisation des armées est un phénomène irréversible. De par le monde, des avancées sont considérable pour une meilleure expression féminine dans les armées. Au

Cameroun, si 1984 sonne comme la date de la féminisation, il n'en demeure pas moins que les femmes ont toujours évolué au côté des hommes bien avant. Si historiquement l'armée a été créée par les hommes et pour les hommes, on comprend pourquoi les femmes sont toujours aussi mal représentées dans ce milieu de quintessence masculine. L'explication de cette limitation face à celle qui a mordu le fruit défendu, est qu'elle traîne avec elle un chapelet de difficultés (imposées et réalistes) qui empêche son expression dans un domaine aussi élitiste que l'armée. Si la domination quantitative est naturelle, il n'en demeure pas moins vrai que les femmes challengent les hommes sur l'apport qualitatif dans l'armée. Toutefois, cet apport ne semble pas suffisant eu égard de la persistance du plafond de verre sur l'ascension hiérarchique des femmes tendant à confirmer les dires de Katia Sorin qui pense que la place de la femme dans le métier des armes reste une place introuvable. Au demeurant, le plafond de verre n'est pas une fatalité, car *chaque genre découvre sa mission, l'accomplit ou la trahi*. Alors de quel côté veulent se trouver les femmes militaires camerounaises ? La réponse a priori pourrait être l'accomplissement de la mission, mais pour se faire, la femme doit se valoriser dans le sens de l'ouvrier qui mérite son salaire et le haut commandement donc le politique est le chef des armées doit valoriser les compétences féminines en nommant l'une d'elle au rang suprême de Général.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le genre est un concept qui a pour ambition de révolutionner les institutions. Si dans les démocraties et même les « démocraties » on prend l'intégration du genre dans les politiques de gouvernances comme condition *sine qua non* de développement, c'est parce que : le genre contribue à l'efficacité ; les femmes aussi ont le droit de participer aux décisions qui affectent leur vie¹. En fin de compte, la gouvernance sensible au genre signifie un monde avec de meilleurs choix et opportunités, un meilleur accès aux ressources, et de meilleurs résultats de vie pour les femmes, grâce à des politiques et des actions de gouvernance qui remettent en question des inégalités de genre profondément ancrées dans la société, et qui sont soutenues par de solides mécanismes de responsabilité.

Le thème de ce travail portait sur : "le genre, élément de féminisation des institutions républicaines : cas des Forces de Défense camerounaises 1959-2015 ". Ici il était question de démontrer comment le genre transforme une institution autoritaire en institution plus ouverte aux valeurs sociales ; mais aussi de savoir si depuis 1984 des avancées sont observables sur la place de la femme dans les forces de défense camerounaises. Il en ressort des principaux résultats que :

Lors de sa création, l'armée n'avait que l'homme comme principale ressource humaine en témoigne l'article 17 de son acte de naissance. Cela résulte du fait que pendant l'ère coloniale, l'armée était déjà constituée essentiellement d'hommes et on ne parlait pas encore de la femme en tant que personne pouvant aussi faire partir du milieu des hommes selon l'idéologie patriarcale. La formation militaire était aussi à l'image de l'absurde coloniale qui a énormément décontenancé la femme africaine de sa substance et de ses valeurs. A la veille des indépendances, le Cameroun va mettre sur pied une force armée en 1959 dont l'ossature et le profil sont l'incarnation de l'armée française. Avec les défis sécuritaires que pose le pays au sortir des indépendances, point de temps pour la femme, la nouvelle armée est essentiellement masculine.

L'apprentissage de la bureaucratisation de l'armée à la camerounaise va s'accompagner de la fabrication des soldats, qui n'ont qu'une mission : « la protection du territoire par tous les moyens ». C'est ce qui explique le fait que la ressource humaine en cette période soit fortement masculinisée et ceci s'adosse sur une idéologie conservatrice ou l'armée brille par sa « misogynie ». En 1967, la loi portant réorganisation des FD camerounaises apporte déjà une nette amélioration dans l'utilisation de la ressource humaine dans l'armée. Le titre VI informe

¹ A. Brody., "Genre et gouvernance", Bridge, avril 2009, pp.22-23.

que les femmes sont enrôlées dans les FD comme volontaire ou réquisitionnées pour des besoins de défense. C'est fort probable qu'au regard du rôle que ces femmes ont jouée dans cette posture de requise ou de volontaire que le Chef de l'État a décidé de les intégrer dans l'armée en 1984. Cette analyse est soutenue par les sources consultées, qui apprennent que c'est à partir du rôle que les femmes ont joué dans divers domaines pendant la tentative de putsch manqué en 1984 que le droit de faire partir des FD avec le statut de militaire leur est accordé.

Avec l'arrivée de la femme, de nouvelles exigences vont s'appliquer aux FD camerounaises. Ainsi, dans les piliers de l'institution militaire que sont la ressource humaine et la formation, le genre est désormais pris en compte. Aussi, le vestimentaire et la législation vont s'arrimer à cette nouvelle orientation sociale. Bien qu'en 2015 on relève que les femmes ne représentent que 11% des effectifs de la défense, alors que le Cameroun a fixé à 30% le taux de représentativité féminine dans tous les domaines de l'État, la femme militaire fait montre d'une résilience prometteuse dans ce milieu de quintessence masculine.

Un regard dans les États-majors des armées et la Gendarmerie Nationale montre que le genre influence la démocratisation véritable des FD camerounaises ; bien que son implémentation dépende des réalités de chaque armée. L'Armée de Terre perçue comme une force de commandement est un peu moins attrayante pour la femme que pour l'homme. Toutefois, on retrouve une certaine mixité dans la responsabilisation, surtout dans le domaine administratif. Dans l'État-major de l'Armée de l'Air, les capacités intellectuelles font de cette force, une composante plus ouverte à la confusion de genre. Pour ce qui est de l'Armée Marine, les sources nous enseignent que cette composante des forces de défense brille par sa complexité. En effet, le domaine maritime étant le lieu d'expression par excellence des militaires qui y sont intégrés s'avère très contraignant pour une application véritable du genre. Les hommes se présentent comme étant plus à même de vivre plusieurs mois en mer et à supporter les missions de cette armée, cela va sans dire... on peut donc comprendre cette absence des femmes dans les navires de combat camerounais et dans certaines unités navales. Toutefois, on peut relever une pseudo-égalité dans le domaine administratif.

Dans la Gendarmerie Nationale, le caractère hybride de cette force qui comprend les forces de première, deuxième et troisième catégorie laisse un peu plus d'ouverture à la mixité. Cela s'explique par le fait que les femmes et les hommes peuvent facilement être intégrés dans les forces de première et deuxième catégorie, qui assurent le plus souvent les missions

d'administration et de sécurité ; la force de troisième catégorie étant plus proche des combats est peu genrée.

L'implémentation du genre dans les FD camerounaises en vue d'une plus grande démocratisation est toujours contenue, surtout pour ce qui est de l'égalisation des rôles en termes de genre. Certes les domaines administratifs "non exigeant" et la santé militaire sont de plus en plus mixtes, mais cela ne cache pas le fait réel qui est celui de la non-application du genre dans les domaines qui peuvent accélérer la reconnaissance du mérite, la mise en exergue du potentiel et l'ascension hiérarchique que sont le terrain, les unités d'élites et le commandement. Cette masculinisation des postes de responsabilité les plus à même de favoriser une véritable évaluation des compétences entre l'homme et la femme fait dire qu'il existe toujours un « plafond de verre » pour les femmes dans les FD camerounaises. Ce plafond de verre annihile l'égalité de genre et occulte dans le même sens les efforts de démocratisation véritable de cette institution. D'aucun explique cet état de chose par les nombreux problèmes donc fait face la femme au cours de sa carrière, dont le plus important est celui de l'indisponibilité. Il y'a donc une nécessité de mieux systématiser la prise en compte du genre dans l'institution armée au Cameroun afin de mieux tendre ou prétendre aux valeurs démocratiques qui vont encourager une meilleur collaboration du couple Armée et Nation.

La clarification succincte de résultats s'est faite autour de sept chapitres regroupés en deux parties.

Le premier chapitre, parle de l'autoritarisme de l'armée camerounaise lors de sa mise sur pied en 1959 et ses premiers pas vers la socialisation. Le deuxième chapitre quant à lui fait une présentation du genre comme élément essentiel dans le processus de démocratisation. Dans le troisième chapitre, on parle de la prise en compte du genre dans l'Armée notamment dans les domaines du recrutement ; de la formation et de l'entraînement. Les chapitres quatre et cinq présentent le degré de prise en compte du genre dans les différentes Armées et la Gendarmerie Nationale. Le chapitre six quant à lui vient relever les écarts qui existent encore dans la féminisation, alors que le huitième chapitre met en évidence les problèmes de division du travail dans les Forces de Défense camerounaises.

Reposant sur des sources de première et de seconde main pour soutenir la structuration, et sur la méthode inductivo-hypothético-déductive pour soutenir l'argumentaire, cette étude est arrivée à un certain nombre de résultats notamment :

Le 11 novembre 1959 marque la naissance de l'armée camerounaise. S'il est vrai que l'acte de naissance de l'armée est calqué sur l'organisation de la défense française, il a le mérite d'asseoir les bases de ce qui sera plus tard les Forces de Défense camerounaises. Mais avant de devenir ces forces de défense d'aujourd'hui ou le sens du professionnalisme est de rigueur, la nouvelle armée qui est née en 1959 s'est frottée à plusieurs écueils notamment : les menaces sécuritaires, le manque de moyen, une ressource humaine peu qualifiée, une aide française un peu trop envahissante. Mais la nouvelle armée a su faire preuve de résilience et s'est modernisée au fil du temps. Cette modernisation commence avec l'abandon des tendances conservatrices et de rigidité qui prévalait lors de la mise sur pied à cause du contexte, pour adopter une approche plus sociale et intégratrice. L'armée se présente comme le creuset de l'unité nationale où se brassent toutes les composantes culturelles de la nation, mais aussi cette institution qui prend en considération la femme dans ses rangs. Pour le dernier cas, la féminisation des armées qui a lieu en 1984 témoigne de l'évolution de l'armée camerounaise vers une dynamique plus globalisante. L'homme et la femme vont cheminer de pair pour la construction de la Nation. Cette socialisation emmène à des changements sur le plan du fond mais pas de la forme afin de mieux s'adapter à la nouvelle configuration.

L'exclusion des femmes de l'exercice de la citoyenneté n'est pas née avec les démocraties modernes, elle commence dès l'antiquité classique². À cette époque, ce qui prime c'est la domination du *citoyen soldat*, car le citoyen doit participer à la délibération politique mais surtout au service militaire. Outre cette exigence de *citoyen soldat* (catégorie donc ne font pas partie les femmes), l'exclusion politique des femmes est également basée sur la négation de leur individualité par l'assimilation historique des femmes à la figure de mère. Mais, l'avènement du féminisme, surtout la première vague ; les revendications sur la participation politique des femmes commencent. C'est ainsi qu'on a vu naître les suffragettes, qui vont réclamer les droits politiques de votes et d'éligibilité pour les femmes. La deuxième vague féministe voit le jour après le succès de la première menée par les suffragettes. Celle-ci s'attarde sur la revendication du pouvoir dans le privé. Les mouvements féministes de par le monde ont joué un rôle central dans l'émergence des démocraties. Les femmes ont pu avoir gain de cause sur leur participation à l'exercice de la citoyenneté avec des tendances divergentes. Puis s'en est suivie les revendications multiples sur leurs droits à disposer d'elles même, de leurs corps etc.

² A. Morales Hudon., "Théorisation d'une citoyenneté plurielle : paradoxes et tensions de l'inclusion des femmes", Mémoire de maîtrise en science politique, Université du Québec à Montréal, novembre 2007, p.11.

Les écrits européocentristes ont présenté l'Afrique comme un continent sans histoire et ses Hommes comme n'ayant pas de substance cognitive. Mais lorsqu'on regarde l'historicité de ce continent, on peut dire que le féminisme Européen est d'inspiration africaine. Si tous ces savants sont venues puiser les connaissances en Afrique, ils ont certainement vu que la femme africaine avait un sort peu enviable à celle de leur pays et seraient donc allés leur inspirer la conception de la femme à l'africaine. C'est pourquoi en Afrique, les mouvements féministes s'inscrivent dans l'idéologie des *postcolonial studies*. En s'appuyant sur les *Subaltern Studies*, les *postcolonial Studies* partagent un même point d'appui, à savoir : démontrer le caractère central des expériences de la colonisation ou de l'esclavage dans la vie des femmes du tiers monde (qu'il soit américain ou pas), et de mettre l'accent sur la dimension située de leur discours sur ces expériences³.

Cependant, Il a été reproché au féminisme postcolonial d'avoir suivi le tournant linguistique postmoderne et de s'être éloigné des préoccupations matérialistes qui étaient les siennes⁴. Ce mouvement est venu aider le féminisme africain dans l'évolution de son histoire de par son idéologie, s'inspirer de son histoire pour écrire l'histoire. Aux valeurs inclusives, le féminisme africain se veut également traditionnel. Et dans cette tradition, le matriarcat dans certaines sociétés a vu émerger des femmes de caractères et de pouvoirs. Décontenancer par la colonisation et son idéologie patriarcale, les femmes se sont mobilisées en associations : associations féminines, associations féministes, féministes d'Etat ou « fémocrates ». L'obtention du droit de vote par les femmes a lieu pour la plupart entre 1496 et 1963.

Dans le label européen d'excellence en matière de gouvernance, on dénombre douze (12) principes de bonne gouvernance démocratique à savoir : la participation, la représentation, l'élection conforme au droit ; la réactivité ; l'efficacité et l'efficience ; l'ouverture et la transparence ; l'état de droit ; le comportement éthique ; la compétence et la capacité ; l'innovation et l'ouverture d'esprit face au changement ; la durabilité et orientation à long terme, la gestion saine des finances ; les droits de l'homme, la diversité culturelle et la cohésion sociale ; l'obligation de rendre des comptes⁵. Ces principes sont pour la plupart les mêmes que prône la prise en compte du genre dans les politiques. Ces principes sont contenus dans un

³ L. Dechaufour., "Introduction au féminisme postcolonial", in *Nouvelles Questions Féministes*, Vol 27, n°2, P. 109.

⁴ R. Lewis et S. Mills (Eds.), *Feminist Postcolonial Theory. A Reader*. Edinburgh University Press: Edinburgh, 2003, p.20.

⁵ Eloge. , "12 principes de bonne gouvernances démocratique", Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale, 2006, pp.2-4.

parterre de textes internationaux et nationaux. Le genre se présente comme l'âme d'une démocratie et met en exergue le bienfondé de la participation des hommes et des femmes à l'exercice du suffrage ; il veille à la représentativité des hommes et des femmes ; au respect de leurs droits etc. Idéal de gouvernance pour certain, la démocratie reste un concept perfectible. C'est cette recherche de perfection qui pousse chaque continent à réaliser sa propre démocratie afin d'éviter de prendre celle-ci suivant une approche holistique.

Toutefois, en Afrique, les normes de genre et les pratiques démocratiques sont ancrées dans ce continent depuis l'époque ancienne. La démocratie dans l'Afrique ancienne repose sur le consensus. Ce consensus qui a servi pendant les trois formes de démocratie qu'a connu l'Afrique à savoir : la démocratie royale, la démocratie militaire et la démocratie républicaine⁶. Pour ce qui est de la démocratie militaire, de primé à bord on peut dire que ces concepts s'imposent aujourd'hui en s'opposant, car la démocratie est pour ainsi dire du côté de la négociation à *contrario* du militaire qui est du côté de la guerre. Mais la mise en relation de ces concepts est rendu possible par l'ajout d'un troisième élément à savoir le genre. Le genre joue un grand rôle dans la démocratisation des institutions, mais il joue un rôle encore plus important dans le contrôle démocratique des armées.

C'est par la prise en compte du genre dans le contrôle démocratique des armées que les autres pouvoirs de l'État agissent mieux pour éviter les excès de l'armée. Le cours sur la séparation des pouvoirs prend appui sur cette déclaration de Montesquieu : « c'est une expérience que tout homme qui possède le pouvoir est tenté d'en abuser ; c'est pourquoi dans certaines circonstances, le pouvoir doit gérer le pouvoir ». Dans le contexte actuel, le pouvoir des armes est contrôlé par le pouvoir de l'administration civile, car les autorités politiques et celles civiles élues ont reçue du peuple le pouvoir d'agir en leur nom. Ce contrôle exercé par le politique et le civil, qui aident l'armée à mieux assurer son rôle dans les régimes démocratiques. L'armée joue un rôle essentiel dans la stabilisation des régimes démocratiques, celui-ci se vérifie par la qualité des relations que le militaire entretient avec le civil, la neutralité politique et l'intervention de l'armée au développement. Les armées dans le monde en générale et celles camerounaises en particulier avancent chacune à son rythme vers ces idéaux en les insérant *in situ* dans leur politique interne.

⁶ L. Saur., "Démocratie en Afrique subsaharienne : dépasser les certitudes occidentales", Etude réalisée pour la Commission Justice et Paix Belgique francophone, 2015, p. 25

L'adoption du genre par l'armée camerounaise a fait tache d'huile dans l'histoire cette institution. Si au départ (lors de la création), les intentions sont de limiter au maximum l'accès des femmes au domaine des armes, le rôle joué par celles-ci lors du putsch manqué du 6 avril 1984 en faveur des soldats engagés va transformer leur statut. Depuis cette période, l'armée s'adapte pour la gestion de la femme. Le recrutement qui est basé sur le principe de l'équilibre régional va ajouter l'élément femme. Les textes qui jadis n'étaient que centré sur l'homme vont se conformer au respect des normes genrées. C'est ainsi qu'on assiste au recrutement des premiers contingents mixtes de 1984 avec certes un pourcentage de femmes réduit, mais qui va évoluer au fil des années. Les normes de recrutement vont beaucoup changer avec la professionnalisation des armées en 2001. La formation qui reste sexospécifique et non mixte est donnée aux hommes et aux femmes pour aduler l'esprit militaire. A la formation nationale, va s'ajouter la formation internationale. Afin de mieux répondre aux différents défis, les hommes et femmes de l'armée sont tous le temps envoyés à l'extérieur dans le cadre de la coopération avec les pays amis pour une meilleure expérience technique. On peut citer comme école : l'école militaire de saint Cyr (Coëtquidan) ; l'Académie Royale de Meknes au Maroc ; l'Hellenic Air Force Academy en Grèce⁷.

Si le recrutement et la formation prennent déjà en compte les normes de genre dans l'armée de manière générale, les différentes armées (Terre, Mer, Air et la Gendarmerie nationale) ne peuvent que s'arrimer au processus qui est irréversible. Toutes ces composantes ont intégrer la femme dans leur structurations et dans leur mission. Dans l'armée de terre, il existe une grande concentration des femmes dans le domaine administratif et une minorisation pour le terrain. Dans cette même administration, certains postes restent fortement masculin notamment les commissariats militaires, la justice, les essences et le génie. Dans le commandement, les femmes sont également peu nombreuses, dans ce domaine les hommes ont la main mise. Dans l'armée de l'Air qui est considérée comme une force ou l'intellect peut garantir l'égalité, les femmes s'en sortent mieux dans le personnel non-navigant. La configuration est presque la même que sa sœur terrestre en terme de représentativité dans les postes sensible. Dans le personnel navigant, les données féminines baissent drastiquement pour ne même pas dépasser les 10%. Cependant, l'exception confirmant la règle, quelques femmes se retrouvent désormais dans les cockpits nonobstant que ce soit juste pour des vols de routine. L'armée marine se présente comme une force ou la complexité empêche une certaine prise en

⁷ A. Pemboura., "Le processus de formation de la culture stratégique camerounaise : analyse du rôle des écoles militaires", Mémoire de Science Politique, Université de Yaoundé II, 2005, pp. 80-83.

compte en nombre élevé des femmes. Au regard de ses mission et ses spécificités, l'homme selon l'avis de certains militaire est la ressource humaine par excellence pour y faire carrière. Les mêmes sons de cloche sont audibles dans cette armée que pour ses consœurs où il est facile de voir des femmes en nombre pseudo élevé dans l'administratif à *contrario* du commandement.

Dans la Gendarmerie Nationale qui est une force aux missions hybrides avec un volet militaire et un autre sécuritaire semble être plus ouverte à l'intégration des normes de genre dans son ossature. Le domaine administratif est celui où les hommes et les femmes s'expriment de manière égalitaire. Cette force a élevé la femme à des postes sensibles dans l'administration, le profil de carrière des femmes n'a rien à envier à celui des hommes. Des grands noms comme Elisabeth Henriette Mindzie ou encore Christine Neba Ngum ressortent et témoignent de la prise en compte du genre et de l'ouverture des domaines stratégiques aux femmes eu égard des postes qu'elles occupent et ont occupé. De même, lorsqu'on regarde la proportion des femmes dans les différents services de l'administration, les écarts de pourcentage ne sont pas énormes : 44% dans la division des affaires générales, 42% dans les transmissions, 32% dans la direction des emplois et des structures, 62% dans la santé entre autres. L'évolution hiérarchique est en nette progression, tout comme la courbe de l'évolution de la représentativité féminine. Dans le commandement, la Gendarmerie est la première force où la femme a été promue au poste de Commandant d'une Légion de Gendarmerie, une première dans l'histoire de l'armée camerounaise. Il est vrai que tout n'est pas accompli, il existe toujours des écrous trop serrés pour la pleine expression du genre dans ce corps.

Si la femme est présente dans toutes les armées, il n'en demeure pas moins que sa présence laisse transparaître des remous de misogynies dues à plusieurs paramètres que l'armée même parfois ne maîtrise pas. Le recrutement des femmes reste très réduit dans l'armée, car celles-ci présentent un parterre de difficultés dont certains sont incompatibles avec le métier des armes. Les femmes sont physiologiquement et psychologiquement plus faibles que les hommes. Leur masse corporelle est très réduite au point où même la tenue d'apparat militaire peut causer des déformations de leur colonne vertébrale. Les tenues de combats étant confectionnées avec pour modèle l'homme, la femme se sent difficilement à son aise à l'intérieur de celle-ci. À ces problèmes physiologiques s'ajoutent ceux psychologiques, les femmes sont émotives et leur capacité de concentration est très limitée. Ce manque de concentration phagocyte son parcours professionnel, à cela vient se greffer la limite naturelle de l'enfantement et de la gestion du foyer. Ces différents maux ont pour aboutissant d'asphyxier

les effectifs féminins au profit d'une domination masculine sans précédent. Cela est visible sur la courbe de l'évolution des militaires femmes qui peine à évoluer, car elles ne représentent même pas 15% en 31 ans de présence dans l'armée. Si on considère qu'elles sont encore novices, elles ne manquent pas pour autant de passion et d'ambition. Les femmes sont une ressource humaine stratégique au côté des hommes. Elles apportent par leur qualité beaucoup de valeur ajoutée aux missions spécifiques de l'armée camerounaise.

Au demeurant, il subsiste toujours ce problème de la division sexuelle du travail. Cette division sexuelle qui ne favorise pas l'exploitation de toutes les potentialités de la femme d'où leur difficulté de gravir les échelons de l'administration. S'il existe des femmes dans la plupart des rangs de l'armée, il reste un rang qui semble facile à apercevoir mais difficile à entrevoir : ce rang c'est celui des officiers généraux. Méritent-elles ou ne méritent-elles pas déjà d'accéder à un tel rang ? Ce qui est vrai c'est que les femmes méritent d'être promues à tous les rangs pour que l'armée franchissent un pallier dans son ambition de prendre en compte les hommes et les femmes dans le processus de défense et d'intégration nationale. Bien que relevant de la discrétion du Chef de l'État, Chef des Armées, nommant aux emplois civils et militaire, il est aussi vrai qu'il s'appuie sur des rapports jadis présentés pour motiver sa décision. On peut donc comprendre que briser le plafond de verre au Cameroun n'est pas que du ressort du président de république, c'est le rapport de ceux qui côtoient les femmes au quotidien qui peut amener à briser cette glace de verre qui semble se solidifier au fil des années. Malheureusement, le domaine où les femmes militaires s'expriment plus à savoir la santé militaire n'est pas encore éligible pour voir la femme brisée le plafond de verre. Cette limitation de la femme se justifie aussi par d'autres éléments comme la faible ascension hiérarchique des femmes dans l'armée.

Elles ne représentent que 5% des officiers dans l'armée de terre, 1, 45% dans l'armée de l'air, 3, 43% dans l'armée marine et 8% dans la gendarmerie nationale. Au niveau des sous-officiers elles sont respectivement : 7, 40% dans l'armée de terre, 7,80% dans celle aérienne, 6, 11% dans la marine et 10, 24 % dans la gendarmerie. Le rang des militaires du rang est plus lotis en personnel féminin ce qui est le plus normal avec 10, 79% dans les forces terrestre, 13, 14% dans celle aérienne, 9, 19% dans les forces de la marine et 24, 55% dans la gendarmerie nationale. Bien que présente dans tous les rangs actuellement ouverts aux femmes, à l'instar du rang des officiers, la pratique de la guerre n'est pas encore féminine. Si la motivation de ceux qui pense que les hommes sont les plus aptes à aller sur le terrain se fonde sur cette vision de Svetlana Alexievitch : « la guerre n'a pas un visage de femme », l'histoire rappelle sans prétention que la femme a longtemps fait la guerre. C'est pourquoi il est nécessaire de tendre

vers une complémentarité de genre dans tous les domaines pour que dans les l'armées les hommes et les femmes se complètent tant dans l'administration que sur le théâtre des opérations de combat. Mais pour ce faire, les femmes doivent croire en elles et l'institution militaire doit pouvoir leur donner des raisons et les moyens de s'affranchir par la mise en contribution de leur compétence sur tous les plans.

Dans un monde changeant aux défis multiples, les forces de défense ont tout à gagner en promouvant la pleine participation des femmes dans les armées. Cela renforcerait les capacités opérationnelles et l'efficacité, et correspondrait aux attentes des sociétés qui souhaitent avoir des armées plus proches des populations. Pour les armées toutefois, intégrer les femmes ne va pas toujours de soi. Adapter le recrutement, les structures, les trajectoires de carrière sont autant de défis qui doivent être relevés en prenant en compte une approche globale de la dimension genre.

Au-delà des «simples» considérations d'égalité et des questions de principe militant en faveur de l'ouverture des armées aux femmes, les forces armées doivent aujourd'hui faire face à de nouveaux défis multiples. La professionnalisation des armées, le déploiement de militaires pour des opérations intérieures dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, le fait pour les armées de se retrouver en concurrence de plus en plus forte avec d'autres employeurs pour recruter les meilleurs candidats possibles, ce qui pourrait poser à plus long terme la question de la viabilité des forces armées, sont parmi les raisons qui doivent pousser les forces de défense camerounaises à ne plus négliger les compétences des femmes. Une participation accrue à des opérations de maintien de la paix peut amener les forces de défense à être davantage en contact avec les populations civiles, contexte dans lequel la présence de femmes parmi le personnel militaire peut sensiblement améliorer les relations entre population civile et armée. Au sein des Nations Unies, il a été remarqué par exemple que les femmes Casques Bleus élargissent l'éventail de compétences et d'aptitudes dont disposent toutes les catégories de personnel, améliorent l'efficacité opérationnelle de toutes les tâches ainsi que l'image, l'accessibilité et la crédibilité des missions aux yeux de la population locale.

Les forces de défense ont ainsi de plus en plus intérêt à capitaliser sur une diversité d'expériences et la façon de penser. Tout comme chez d'autres employeurs, la diversité renforce la capacité à innover, à résoudre des problèmes et à prendre des décisions bien fondées. Pour les forces de défense, recruter et conserver parmi leur personnel un plus grand nombre de femmes est aujourd'hui un enjeu essentiel. Pour augmenter le nombre de femmes militaires, il

faut bien sûr en recruter davantage. L'image des forces de défense au sein de la population en général, et notamment l'image véhiculée lors des campagnes de recrutement devrait changer. Les messages transmis et les images utilisés à l'appui de ces campagnes sont associés aux capacités physiques et à la masculinité (courses dans la boue, fusils, balles...). Autrement dit, la nature même des campagnes de recrutement, ancrée dans des stéréotypes dépassés et éloignés des besoins actuels des forces de défense a tendance à motiver davantage de candidats masculins que féminins. Il est donc souhaité comme une initiative très intéressante le développement d'une nouvelle campagne de recrutement, plus représentative de la réalité actuelle des forces armées, axée davantage sur les compétences techniques et les valeurs que représentent les forces armées (le prise en compte des femmes, leur opérationnalisation, leur rôle dans le combat etc.). Pour être capable d'attirer les meilleures recrues, hommes ou femmes, les forces armées doivent désormais bénéficier d'une réputation d'employeur de choix. Leur traitement de la diversité et notamment du genre sera un facteur d'évaluation important pour un certain nombre de femmes dans ce contexte.

Si le milieu militaire est perçu par le grand public comme sexiste, voire misogyne, de nombreuses femmes seront dissuadées d'y poursuivre une carrière. Toutefois, dans le recrutement et la progression de carrière, même si fixer des objectifs chiffrés et évaluer les résultats est important, l'accent doit surtout être mis sur la recherche des compétences dont les armées ont besoin. La communication de la hiérarchie à ce sujet pourrait également être très claire. D'une part, mettre en exergue les compétences requises permet d'assurer que les forces de défense bénéficient du personnel le mieux en adéquation avec ses besoins ; d'autre part, cette approche garantirait aux femmes recrutées ou promues un meilleur accueil, puisque leurs compétences ne seront pas sujettes à question.

Dans le contexte du développement de la carrière, les femmes militaires affirment ressentir la nécessité de démontrer leur ténacité et de faire constamment leurs preuves, en travaillant un peu plus que les hommes afin de gagner leur confiance, alors que celle-ci est accordée presque naturellement aux collègues masculins⁸. C'est ce qu'il faut comprendre dans ces propos : « la féminisation somme toute récente des armées et le caractère très masculin du milieu militaire expliquent que les femmes y ressentent, davantage que les hommes, la nécessité de faire leurs preuves pour s'y imposer, *a fortiori* quand elles y exercent des fonctions

⁸ M. Blondin., "Les femmes dans les forces armées : promouvoir l'égalité, mettre fin aux violences fondées sur le genre", Assemblée parlementaire Conseil de l'Europe, juin 2016, p.11.

d'autorité »⁹. C'est ce manque de confiance qui phagocyte leur participation à la guerre or la guerre n'a pas de sexe. « Je ne sais pas si la société serait prête à accepter la mort d'une femme au combat »¹⁰ ? Cette interrogation décisive, soulevée avec une grande clairvoyance par l'adjudant-chef de l'armée française doit être posée dans celle camerounaise. Et la réponse est évidente, car les hommes qui se battent forment la majorité des militaires et donc des morts et des blessés au cours des combats. Pourtant tous (hommes et femmes) ont prêté serment de servir avec "Honneur et Fidélité".

Des analyses féministes identifient les structures militaires comme des institutions masculines, patriarcales, dirigées par et pour des hommes, basées non sur les " caractéristiques biologiques des hommes mais sur les constructions culturelles de la " virilité". Dans de nombreux contextes culturels, être " vraiment un homme " passe par la capacité à se servir d'une arme. Cela signifie-t-il que les hommes sont intrinsèquement violents ? Non, la violence masculine dirigée vers d'autres hommes, femmes ou enfants est un reflet d' " attentes masculines " imposées par la société et renforcées par des états avides de manipuler ces attentes pour leurs propres fins politiques. Les hommes qui se sentent incapables de remplir leurs rôles " masculins " de protecteurs ou d'agresseurs sont susceptibles de décharger leurs frustrations sur leur famille. Ces actes engendrent par la suite d'autres violences, un manque de compréhension des besoins personnels et de ceux des femmes, comme de leur évolution à l'épreuve de la guerre. Le fait que la guerre soit généralement faite par les hommes ne prouve en rien que les hommes soient naturellement violents. La guerre est décidée par ceux qui ont le pouvoir et les hommes occupent généralement les positions les plus puissantes¹¹.

Il est donc important d'accorder une meilleure place à la femme dans les conflits armés, mettre fin aux discriminations dans la responsabilisation et montrer aux femmes qu'elles peuvent aussi exceller dans l'armées. Contenir la femme militaire reviendrait à confirmer qu'il existe bien un problème dans l'utilisation correcte des femmes dans l'armée et pour cela on rejoindrait Sally Ba qui dit qu' « il est important d'éviter de recruter des femmes pour ensuite se demander ce qu'on va en faire »¹². C'est dans cette optique qu'il faudrait déjà commencer par l'implémentation véritable de la résolution 1325 du conseil de sécurité des nations unies ; dispenser des formation mixtes et non sexospécifiques ; accorder aux femmes à l'instar de leur

⁹ Senat français. "Rapport d'information", session ordinaire de 2014-2015, p.8.

¹⁰*Ibid.*, p.15.

¹¹ A. El Jack., "Genre et conflit armé", Bridge, août 2003, p.16.

¹² S. Ba., "Femme et forces armées au Sénégal. L'adaptation institutionnelle et organisationnelle, une nécessité pour des forces armée sénégalaise fortes", CODESRIA, Avril 2017, p.7.

collègue homme la capacité d'avoir une unité d'élite histoire de juger le maçon au pied du mur ; valoriser les acquis de la professionnalisation en devenant vraiment une armées professionnelle. Si on est d'avis que la professionnalisation des armées est un processus lent qui place le soldat au cœur d'une réforme culturelle majeure redéfinissant un cycle vertueux des rapports civilo-militaires¹³. On est aussi d'avis qu'il existe un lien direct, capital et incontournable entre le pouvoir que le peuple s'est démocratiquement donnée et l'armée. A ce titre, l'armée est à la fois l'instrument du pouvoir et le bras armé de la nation. Un instrument qui est affiné et affûté en fonction du travail auquel il est destiné. Certains caricaturistes ont trouvé la formule de « grande muette » pour ancrer le caractère quasi religieux de l'obéissance de l'armée, laissant toutefois entendre que les muets ont bel et bien un « langage spécifique » et qu'il est souhaitable de garder le regard braqué sur eux¹⁴.

Au demeurant, il faut en plus des efforts du politique se souvenir de ces vérités sur les femmes : elles sont nos mères, nos femmes et nos sœurs. Elles portent l'humanité qui aujourd'hui semble s'altérer par de nouvelles pratiques qui témoignent d'un monde à la dérive, entre l'homosexualité, les violences sous toutes ses formes, paradoxe du modernisme.

Les femmes dit-on, symbolisent le « sexe faible », mais il faudrait pour le regretter, relever un prétexte pour certaines, de se mettre elles-mêmes sous l'empire de la dépendance. L'autre antipode est la posture de tortionnaire autocratique dans les foyers. Ces attitudes en tout état de cause, ne glorifient en aucune mesure, la gent féminine qui devrait pourtant évoluer, non plus sous l'ombre des hommes, mais en colistières, collatérales ou en tandems, surtout que l'apparente dissymétrie entre l'homme et la femme, ne soit plus qu'une vue de l'esprit. Alors ne vous fiez guère aux apparences, la femme dispose d'une panoplie d'armes de défense, passant de la séduction à la persuasion, la femme, animée d'une patience cynique pour savourer une vengeance ou chatouiller d'un soupçon de gentillesse une victime qui pourrait rapidement faire les frais d'une furie. D'ailleurs, elles affluent déjà dans les dojos et rings, pour donner à coups de savates, des corrections à quelques mâles impénitents...Mais souvent battues, violées, ou ostracisées, aujourd'hui, la révolte aurait sonné, avec des têtes de proue qui s'affirment pour une quête à plus d'égards et d'équilibre, et une trajectoire plus asymptotique à celle des hommes.

¹³ A. Augé., "Le soldat congolais et la pédagogie du genre", in *Inflexions*, Vol 2, N°17, 2011, p.146.

¹⁴ C. Nkoa Atenga, *Les armées africaines à l'heure de la démocratie et des droits de l'homme*, Paris, Hachette, 2010, p.61.

Tant les enjeux et défis interpellent les femmes à mutualiser leurs atouts, loin d'être seulement physiques, pour empêcher à ce monde de se précipiter irréversiblement dans une chute abyssale. Mères de l'humanité, pondérées, tenaces, ouvrières, intelligentes, elles ont bien plus à nous apporter, que des intrigues parsemées de mendicités agressives, mais des actions de véritables partenaires. La cerise sur le gâteau serait leur beauté et leur grâce, donnant sens à la vie, et qui jointes au romantisme masculin, solidifieraient des liens granitiques des familles.

Aussi, de la parité, on peut longuement épiloguer sur le sujet, mais en réalité, on comprend très bien les subtilités des dérives que l'on ferait basculer sous l'empire du cadre traditionnel ou religieux. La meilleure compréhension resterait dans l'affirmation de la femme comme un être égale à l'homme, gardant cependant sa spécificité, relevant ses atouts comme potentiel d'investissement pour une société qui évolue, depuis le fondement de la cellule familiale jusqu'à l'implication active. Il ne s'agit ni d'arrogance quand l'on est établi à un niveau social plus élevé que son partenaire, ni de dépendance à l'inverse, comme pour brandir un outil de chantage. Il s'agit de complémentarité et d'efficacité dans les combats contemporains. Dire également que l'homme restera l'homme participe d'une approche machiste, ou celle d'accompagner une conception de mendicité permanente conférée à celle qui se complairait dans le beau rôle de la femme, celui de la femme monnayant *ad vitae aeternam*, l'offre à la demande ou la demande à l'offre.

Les regards sont donc tournés vers l'armée pour une meilleure approche du genre afin que le processus de démocratisation dont le genre est l'adjuvant porte des fruits allant dans le sens du rayonnement de l'armée et de l'intégration nationale. De même l'armée doit encourager la femme à fournir plus d'effort, abolir la "loi du clitoris" pour les avancements en termes de genre. Et réfléchir aux nouvelles avancées qu'offrent la technologie et la science pour mieux favoriser l'opérationnalisation de la femme militaire.

ANNEXES

N°	Annexes	Pages
1	Attestation de recherche	354
2	Autorisation d'effectuer un stage académique au MINDEF	355
3	Message porté	356
4	Autorisation de recherche académique	357
5	Autorisation de recherche à la Gendarmerie Nationale	358
6	Autorisation de stage académique au MINPROFF	359
7	Questionnaire d'enquête	360
8	Guide d'entretien	365
9	Note de service sur l'emploi des personnels féminins de la Gendarmerie	367
10	Les premières personnalités féminines de l'armée camerounaise	369
11	Chronologie de mise sur pied de l'armée camerounaise	370
12	Ordonnance n°59/57 du 11 novembre 1959 portant création de l'Armée Camerounaise et organisation de la défense	373
13	Loi n°67/LF9 du 12 juin 1967 portant organisation générale de la défense	376
14	Décret n° 75/700 du 06 novembre 1975 portant règlements de Discipline Générale dans les Forces Armées	378
15	Loi portant statut général des militaires	380
16	Décret fixant les conditions de recrutement et d'admission dans les écoles militaires de formation des officiers	382
17	Décret portant définition du commandement organique et opérationnel	384
18	Décret portant organisation et création de la Marine Nationale	386
19	Décret portant création et organisation des forces de l'Armée de l'Air	388
20	Décret portant réorganisation des formations de combat de l'Armée de Terre	390
21	Décret portant organisation de la Gendarmerie Nationale	392

Annexe 1: Attestation de

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie ----- UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I ----- FACULTÉ DES ARTS, LETTRES ET SCIENCES HUMAINES ----- DÉPARTEMENT D'HISTOIRE		REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland ----- UNIVERSITY OF YAOUNDE I ----- FACULTY OF ARTS, LETTERS AND SOCIALS SCIENCES ----- DEPARTMENT OF HISTORY
--	---	--

ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, **Pr. Philippe Blaise ESSOMBA**, Chef du Département d'Histoire de la Faculté des Arts, Lettres et sciences Humaines, certifie que Monsieur **FOUMANE Willy**, Matricule **10A013** est inscrit en Thèse au Département d'Histoire et poursuit actuellement un travail de recherche sur le thème suivant : « **LE GENRE, ELEMENT DE MESURE DE LA DEMOCRATIE DANS LES INSTITUTIONS REPUBLICAINES : CAS DES FORCES DE DEFENSE CAMEROUNAISES 1959-2015** ». La présente recherche est sous la direction du **Professeur Virginie WANYAKA BONGUEN O.**, Maitre de Conférences.

Nous le recommandons aux responsables des Administrations, Centres de documentation, archives et toutes institutions de recherches nationales ou internationales, en vue de lui faciliter la recherche.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.




04 NOV 2019

Pr. Essomba Philippe Blaise

recherche

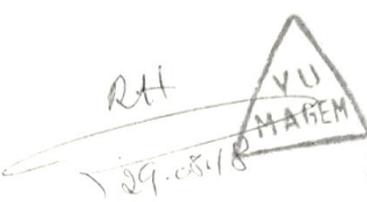
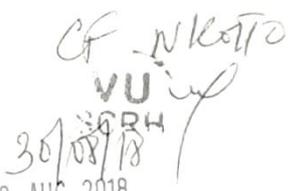
Annexe 2: Autorisation d'effectuer un stage académique au MINDEF

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix - Travail - Patrie ----- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE ----- MINISTERE DE LA DEFENSE -----		REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Work - Fatherland ----- PRESIDENCY OF THE REPUBLIC ----- MINISTRY OF DEFENCE -----
Yaoundé, le 28 AUG 2018		N° 6083 /LE/MINDEF/024/4
LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE CHARGE DE LA DEFENSE THE MINISTER DELEGATE AT THE PRESIDENCY IN CHARGE OF DEFENCE		
A		
Monsieur FOUMANE Willy S/C Université de Yaoundé I Tel: 695-33-32-15		
REF : V/L en date du 19/06/2018		
OBJET : Autorisation d'effectuer un stage académique		
Monsieur,		
Faisant suite à votre correspondance susvisée en référence et dont l'objet est repris en marge,		
J'ai l'honneur de vous faire connaître que vous êtes autorisé à effectuer votre stage académique au Ministère de la Défense, pour la période allant du 20 août au 20 septembre 2018.		
Pour ce faire, vous serez astreint à l'obligation de réserve par rapport à tout document ou information sensible dont vous pourriez avoir connaissance au cours de vos recherches.		
Vous voudrez bien prendre attache avec les responsables des Etat-Majors Centraux, de la Gendarmerie et de la Direction des Ressources Humaines, déjà instruits par mes soins à cet effet.		
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée./-		
 BETI ASSOMO Joseph		

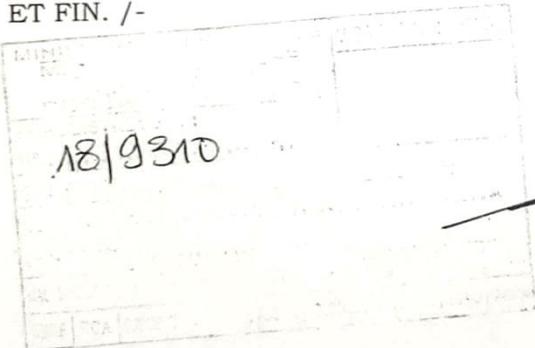
Annexe 3: Message porté

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie		REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE MINISTERE DE LA DEFENSE		PRESIDENCY OF THE REPUBLIC MINISTRY OF DEFENCE

MESSAGE PORTE

<p><u>ORIGINE</u> : MINDEF</p>		<p><u>INFO</u> : CDIV.SEMIL</p>
<p><u>DESTINATAIRES</u> : - SED - CEMAT - CEMAA - CEMM - DRH</p>		

N° 002747 /MP/MINDEF/024/4 DU 28 AUG 2018 **XX OBJET XX** STAGE
 ACADEMIQUE **XX HVFC XX** MONSIEUR **'FOUMANE WILLY XX** ETUDIANT
 EN CYCLE DOCTORAT A L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I **XX** EST AUTORISE A
 EFFECTUER UN STAGE ACADEMIQUE AU MINISTERE DE LA DEFENSE **XX**
 PERIODE DU 20 AOUT AU 20 SEPTEMBRE 2018 **XX** ENCADREMENT
 PROFESSIONNEL **XX SED/CGN XX EMAT XX EMAA XX EMM XX DRH XX**
 ET FIN. /-





BETI ASSOMO Joseph

Annexe 4: Autorisation de recherche académique au MINDEF

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MINISTERE DE LA DEFENSE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
MINISTRY OF DEFENCE

Yaoundé, le 04 DEC 2019

N° 10304 /LE/MINDEF/EMA/1032

**LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE CHARGE DE LA
DEFENSE**

The Minister Delegate at the Presidency in Charge of Defence

A

Monsieur **FOUMANE Willy**, Doctorant en Histoire à
l'Université de YAOUNDE I
Tél : 695333215

Objet: Autorisation de recherches académiques au profit d'un Doctorant

Référence: Votre lettre datée du 29 Octobre 2019

Monsieur,

Faisant suite à votre lettre visée en référence par laquelle vous sollicitiez l'autorisation de mener des recherches,

J'ai l'honneur de vous marquer mon accord de principe pour la conduite de vos travaux de recherches portant sur le thème «**Le genre, élément de mesure de la démocratie dans les institutions républicaines : cas des Forces de Défense camerounaises 1959-2015**» au sein du Ministère de la Défense.

Vous voudrez par conséquent prendre l'attache du Capitaine de Frégate, Chef Service Historique des Armées/EMA pour les modalités pratiques liées à cette activité.

En outre, vous êtes avisé que vous serez astreint au devoir de réserve, par rapport à toute information ou document sensible dont vous auriez connaissance au cours de vos recherches.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée./-

Copie :

- CEMA
- CSHA/EMA
- ARCHIVES/CHRONO



BET ASSOMO Joseph

Annexe 5: Autorisation de recherche de la Gendarmerie Nationale

REPUBLIC OF CAMEROON
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTRE DE LA DEFENSE

GENDARMERIE NATIONALE

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF DEFENCE

NATIONAL GENDARMERIE

Yaoundé le 14 JAN 2020

N° 200053 2-LE/GN/200

16/07/2020
AFALH
→ Entense
K

Le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense
chargé de la Gendarmerie Nationale
à
Monsieur FOUMANE Willy
S/C Université de Yaoundé I
Tel: 695 33 32 15

CD/
Kistone
intense

Objet: Autorisation de recherche.

Référence: VL du 8 janvier 2020.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'agréer la sollicitation, objet de votre correspondance susvisée.

Vous voudrez bien prendre à cet égard l'attache du Colonel, Directeur des Personnels et du Colonel, Commandant les Ecoles et Centres d'Instruction de la Gendarmerie Nationale.

En guise de préalables à l'activité que vous mènerez, vous serez astreint au respect des diligences suivantes :

- la présentation du questionnaire à soumettre aux enquêtés ;
- la signature d'une lettre d'engagement à respecter le secret-défense ;
- la soumission antérieure au dépôt à l'Université de Yaoundé I de la morasse de votre thèse aux responsables de la Gendarmerie Nationale susvisés.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée./-

UNIVERSITE DE YAOUNDE I
SERVICE DU COURRIER
RECEVU
ARRIVEE LE 15/01/2020
SOUS LE N° 20171

REPUBLIC OF CAMEROON
THE SECRETARY OF STATE
LE SECRETAIRE D'ETAT
GENDARMERIE NATIONALE
NATIONAL GENDARMERIE

Malax ETOGA

Annexe 6: Autorisation de stage académique MINPROFF 2020

<p>REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-patrie</p> <p>MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE</p> <p>SECRETARIAT GENERAL</p> <p>DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES</p> <p>SOUS-DIRECTION DU PERSONNEL DE LA SOLDE ET DES PENSIONS</p> <p>SERVICE DE LA FORMATION, DES STAGES ET DE LA GESTION REVISIONNELLE DES EFFECTIFS</p> <p>00001657</p> <p>N°19/_____/MINPROFF/SG/DAG/SDPSP/SFSGPE</p>	<p>REPUBLIC OF CAMEROON Peace -Work-Fatherland</p> <p>MINISTRY OF WOMEN'S EMPOWERMENT AND FAMILY</p> <p>SECRETARIAT GENERAL</p> <p>DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS</p> <p>SUB-DEPARTMENT OF PERSONNEL SALARIES AND PENSIONS</p> <p>SERVICE FOR TRAINING, INTERSHIPS AND FORWARD MANAGEMENT OF PERSONNEL</p> <p>Yaoundé, le 1 NOV 2019</p>
---	---

LE MINISTRE
THE MINISTER
A/TO
Monsieur FOUMANE Willy
Tel: 695 33 32 15
email : willyf838@gmail.com

-YAOUNDE-

Objet: demande de stage académique
Réf: v/L du 29 octobre 2019

Monsieur,

Faisant suite à votre lettre de référence,

J'ai l'honneur de marquer mon accord pour votre admission en stage académique non rémunéré au sein du département ministériel dont j'ai la charge, Direction de la Promotion Sociale de la Femme, pour la période allant du 13 janvier au 13 mars 2020.

Vous voudrez bien prendre attache avec le responsable de l'unité de travail susmentionnée, pour les modalités pratiques y afférentes.

Veillez croire, **Monsieur**, à l'assurance de ma parfaite considération.

copie :

- Direction de la Promotion Sociale de la Femme



Mme ABENA ONDOA
née OBAMA Marie Thérèse

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES (SDPSP) TEL : 222 22 43 87 SITE WEB : WWW.MINPROFF.COM

Annexe 7: Questionnaire d'enquête

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

**FACULTE DES ARTS,
LETTRES ET SCIENCES
HUMAINES**

ECOLE DOCTORALE

**DEPARTEMENT
D'HISTOIRE**



**FACULTY OF ARTS,
LETTERS AND SOCIAL
SCIENCES**

**DEPARTMENT OF
HISTORY**

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE POUR LA COLLECTE D'INFORMATION EN VUE DE LA REDACTION D'UNE THESE DE DOCTORAT Ph/D EN HISTOIRE

TITRE : "LE GENRE, ELEMENT DE DEMOCRATISATION DES INSTITUTIONS REPUBLICAINES : CAS DES FORCES DE DEFENSES CAMEROUNAISES 1959-2015"

A. profil de l'informateur.

Nom et prénom.....
 Sexe
 Grade et corps

 Age.....
 Fonction
 Date du jour et ville.....

B. Questions (Continuez votre réponse au verso en cas de manque de ligne en portant juste le numéro de la question s'il vous plait)

1. Quel est le visage de l'armée camerounaise pendant la colonisation en termes de ressource humaine?

.....

2. Qu'est ce qui explique la naissance de l'Armée camerounaise en 1959 ?

.....
.....
.....
.....

3. Qu'elles sont les défis de l'Armée au sortir des indépendances de 1960 et de 1961 ?

.....
.....
.....
.....
.....

4. Qu'elle est l'image du soldat, du militaire ou gendarme camerounais dans l'Armée de 1960 à 1983 en termes de ressources humaines ?

.....
.....
.....

5. Qu'est ce qui explique ou a motivé la féminisation des Armées en 1984 ?

.....
.....
.....

6. Avez-vous déjà entendu parler du genre ? oui non

7. Si oui comment avez-vous entendu parler du genre ? médias livres

Autres

8. Avez-vous reçu une formation sur le genre ? oui non

9. Qu'est-ce que le Genre selon vous ?

.....
.....
.....

10. Pouvez-vous donner votre opinion sur la démocratie ? oui non

11. Quelle idée avez-vous de la démocratie institutionnelle ?

.....

12. Les forces de défense camerounaises sont-elles démocratique ?

Oui non

Pourquoi ?.....

13. Quel regard portez-vous sur le principe de l'égalité régit par le genre d'une part et la démocratie d'autre part dans votre institution ? Positif Négatif

Pourquoi ?.....

14. Au regard du système de valeur des armées, les femmes méritent-elles d'être dans ces milieux ? oui Non

Pourquoi ?.....

15. En 2004 les forces de défense accueillait son premier colonel de sexe féminin, mais c'est en 2015 qu'une femme est placée à la tête d'une légion de gendarmerie. Selon vous qu'est ce qui explique cette faible progression du genre féminin dans les forces de défense ? à qui peut-on imputer cet état de chose ? aux hommes ? aux femmes elles-mêmes ou à autres choses ?

Pourquoi ?.....

16. En matière de responsabilisation dans votre Corps, qu'est ce qui est pris en compte pour être responsabilisé ? le Physique la compétence autres

Pourquoi ?.....

17. Connaissez-vous le concept de plafond de verre ? oui non

18. Existe-t-il un plafond de verre dans l'ascension hiérarchique pour les femmes dans les Forces de Défense ? oui Non si oui que faut-il faire pour le briser.

.....
.....
.....
.....

19. Le recrutement dans les Forces de Défenses est-il fonction du sexe ou des capacités de chaque genre ? du sexe des capacités

20. Lors de la formation militaire, les épreuves sont-elles adaptées à chaque genre ? oui non

Pourquoi ?.....
.....
.....

21. Quels sont les différents éléments de l'entraînement dans votre corps ?

.....
.....
.....
.....

22. Qu'est ce qui explique la grande concentration des femmes dans le domaine administratif et la valorisation des hommes sur les opérations de terrain dans votre Corps ?

.....
.....
.....
.....

23. Avez-vous déjà entendu parler de la résolution 1325 des Nations Unies ? oui non

24. Svetlana Alexievitch a commis un ouvrage en 2004 avec pour titre : « la guerre n'a pas un visage de femme ». Les opérations de combat ont elles un code de masculinité ou la femme peut aussi combattre à arme égal comme l'homme dans votre Corps ? oui non

Pourquoi ?.....
.....
.....
.....

25. Pourquoi le domaine de la santé militaire est plus loti en ressource humaine féminine ?

.....
.....
.....
.....

26. Pensez-vous que l'approche genre est un moyen pour essayer d'égaliser les rôles entre l'homme et la femme dans les forces de défenses afin de les rendre plus démocratiques ? oui Non

Pourquoi ?.....
.....
.....
.....

27. Quel conseil pouvez-vous donner à votre collègue de sexe opposé, afin de mieux promouvoir l'égalité entre genre dans les forces de défenses ?

.....
.....
.....

Contacts après remplissage par message ou autres :

Foumane Willy

Etudiant Doctorant en Histoire Militaire

FALSH

Tel : 695333215. Email : wilyf838@gmail.com

Annexe 8: Guide d'entretien

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTE DES ARTS
LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES

ECOLE DOCTORALE

DEPARTEMENT
D'HISTOIRE



FACULTY OF ARTS
LETTERS AND SOCIAL
SCIENCES

DEPARTMENT OF
HISTORY

**GUIDE D'ENTRETIEN POUR LA COLLECTE D'INFORMATION EN VUE DE LA
REDACTION D'UNE THESE DE DOCTORAT Ph/D EN HISTOIRE**

**TITRE : "LE GENRE, ELEMENT DE DEMOCRATISATION DES INSTITUTIONS
REPUBLICAINES : CAS DES FORCES DE DEFENSES CAMEROUNAISES 1959-2015"**

C. Identification de l'informateur.

Noms et prénoms.....

Grade et fonction

.....

Age.....

Date du jour et ville.....

D. Questions

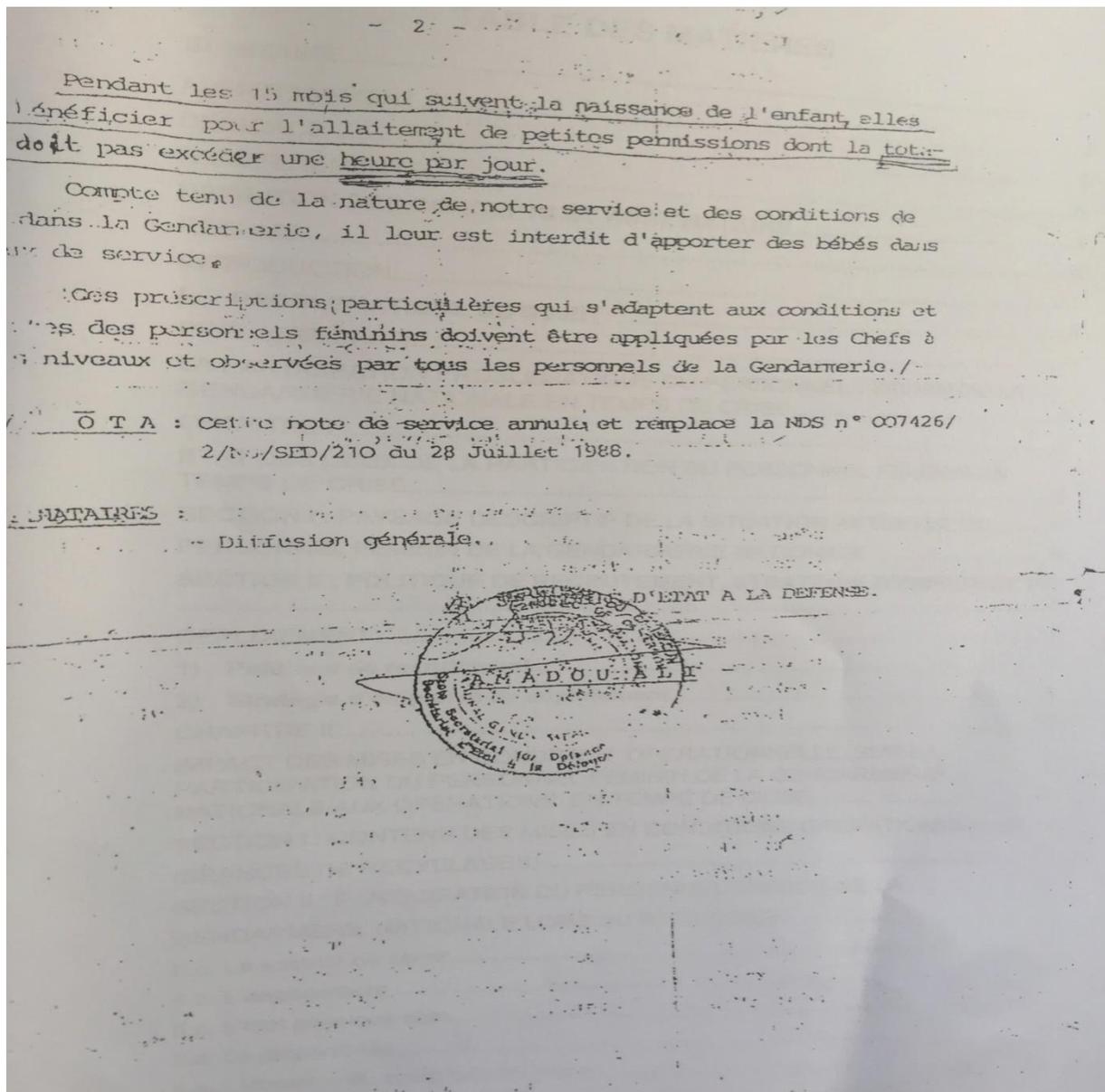
- 1) Qu'est ce qui explique la naissance de l'Armée camerounaise en 1959 ?
- 2) Qu'elles sont les défis de l'Armée au sortir des indépendances de 1960 et de 1961 ?
- 3) Qu'elle est l'image du soldat, du militaire ou gendarme camerounais dans l'Armée de 1960 à 1983 en termes de ressources humaines ?
- 4) Qu'est ce qui explique ou a motivé la féminisation des Armées en 1984 ?
- 5) Quel est la politique de recrutement que l'armée applique ?
- 6) Avez- vous des connaissances sur le Genre ? Si oui, qu'est-ce que le Genre selon vous ?

- 7) Les forces de défense camerounaises sont-elles démocratique ?
- 8) Quel regard portez-vous sur le principe de l'égalité régit par le genre d'une part et la démocratie d'autre part dans votre institution ?
- 9) Au regard du système de valeur des armées, les femmes méritent-elles d'être dans ces milieux ?
- 10) Selon vous qu'est ce qui explique la faible progression du genre féminin dans les forces de défense ?
- 11) En matière de responsabilisation dans votre Corps, que regarde-t-on ?
- 12) Existe-t-il un plafond de verre dans l'ascension hiérarchique pour les femmes dans les Forces de Défense ?
- 13) Lors de la formation militaire, les épreuves sont-elles mixte et en quoi consiste cette mixité ?
- 14) Qu'est ce qui explique la grande concentration des femmes dans le domaine administratif et l'opérationnalisation des hommes?
- 15) Les opérations de combat ont elles un code de masculinité ?
- 16) Quel domaine cadre le mieux avec la ressource humaine féminine ?
- 17) Quel est l'importance du genre dans votre institution selon vous ?
- 18) Quel conseil pouvez-vous donner à votre collègue de sexe opposé, afin d'objectiver la promotion du genre dans les forces de défense ?
- 19) Voulez-vous que votre nom apparait dans ce travail ?

Foumane Willy

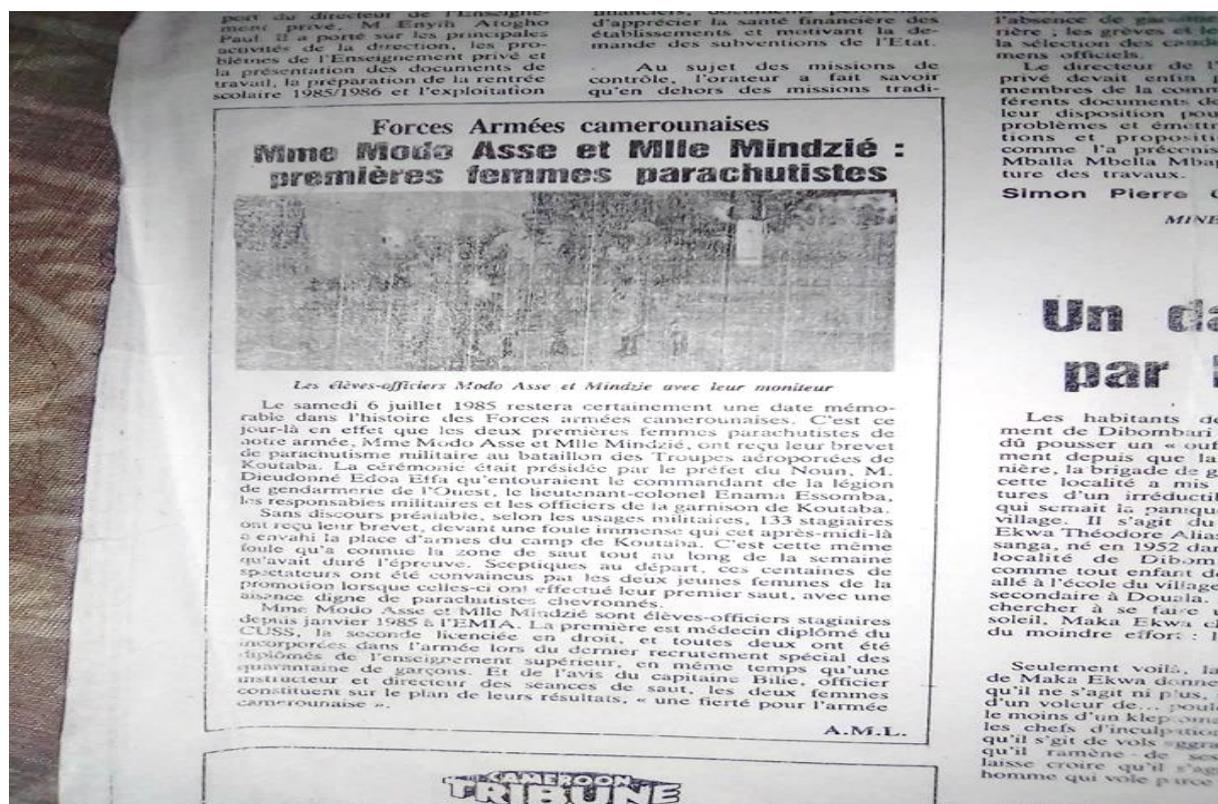
Etudiant Doctorant en Histoire

FALSH. Tel : 695333215. Email : willyf838@gmail.com



Source : Archive de la Gendarmerie Nationale, 2021.

Annexe 10: Les premières personnalités féminines de l'armée camerounaise



Source: A N Y, Cameroon Tribune, 1985 tome 2.

Annexe 11: Chronologie de mise sur pied de l'armée camerounaise

Mise sur pied de l'armée camerounaise

(Tableau chronologique)

NOVEMBRE – DECEMBRE 1959:

a) – Arrivée des premiers membres de la Mission Militaire Française.

b) – Incorporation de 282 recrues et création d'un Centre d'Instruction de l'Armée Camerounaise (CIAC) à KOUTABA dont l'encadrement est fourni par la Mission Militaire Française et par 45 Sous-Officiers et gradés Camerounais de l'Armée Française.

Jusqu'au 31 Décembre 1959 ce Centre d'Instruction est géré et administré par l'Armée Française.

1^{er} JANVIER 1960:

a) – Le CIAC de KOUTABA devient unité administrative de l'Armée camerounaise.

b) – L'Armée Française transfère à l'Armée Camerounaise deux Compagnies, la 1^{ère} et la 3^{ème} Compagnie constituées avec les cadres et la troupe Camerounaise du 10^{ème} BIMA.

Ces deux Compagnies comptent chacune 150 hommes.

c) – Création du Bureau Administratif de l'Armée Camerounaise (BAAC), chargé d'administrer l'ensemble de l'Armée organisée sur le type d'un Service du Major d'un Corps de Troupe Français. Ce Bureau Administratif est toutefois en rapport direct avec le Ministère des Finances car il n'existe pas d'ordonnateur secondaire dans le système financier Camerounais.

d) – Nomination par le Gouvernement Camerounais de II Officiers (provenant des Sous-Officiers camerounais de l'Armée Française en activité ou à la retraite).

A la date du 1^{er} janvier 1960 l'Armée compte:

- II Officiers
- 52 Sous-Officiers
- 68 Caporaux-Chefs et Caporaux
- 490 hommes de troupe.

3 JANVIER 1960:

La 3^{ème} Compagnie est dirigée sur la Sanaga Maritime où elle est engagée dans les opérations de maintien de l'ordre (sous Commandement opérationnel français).

12 JANVIER 1960:

La 1^{ère} Compagnie est dirigée sur le Bamiléké où elle est engagée dans les opérations de maintien de l'ordre (sous Commandement opérationnel français).

MARS 1960:

a) - Incorporation de 320 recrues affectées au centre d'instruction de KOUTABA.

b) - La 2^{ème} Compagnie et la 4^{ème} Compagnie sont dirigées sur le Bamiléké où elles participent aux opérations de maintien de l'ordre sous Commandement opérationnel français. (Ces deux unités ont été constituées avec les recrues de Novembre - Décembre 1959).

c) - 79 Sous-officiers, gradés, et hommes de troupe camerounais du 17^{ème} BIMA sont transférés à l'Armée camerounaise.

1^{er} AVRIL 1960:

L'Armée compte 1018 hommes dont:

- II Officiers
- 88 S/Officiers
- 919 hommes de troupe

JUILLET 1960:

a) - Les 5^{ème} et 7^{ème} Compagnies constituées avec les recrues de Mars 1960 sont dirigées sur le Bamiléké et engagées dans les opérations de maintien de l'ordre sous Commandement opérationnel Français.

Les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Compagnies constituent en principe le 1^{er} Bataillon, les 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} le 2^{ème} Bataillon. Ces deux bataillons ne disposent que des Secteurs de Commandement embryonnaires.

b) - 33 Sous-Officiers et 161 gradés et hommes de troupe provenant du 17^{ème} BIMA et de l'Armée de l'Air Française sont transférés à l'Armée Camerounaise.

1^{er} AOUT 1960:

Constitution de la Compagnie d'État-major et des Services de l'Armée (CEMS).

1^{er} SEPTEMBRE 1960:

L'armée compte 1.241 hommes dont:

- II Officiers
- 157 Sous-Officiers
- 168 Caporaux-Chefs et caporaux
- 895 Hommes de troupe.

OCTOBRE 1960:

Incorporation de 190 recrues destinées à la mise sur pied de la 8^{ème} Compagnie, de l'Escadron Blindé et la constitution des Services de Commandement des 1^{er} et 2^{ème} Bataillons.

1^{er} JANVIER 1961:

Le Commandement opérationnel est prise en charge par le Ministre des Forces Armées Camerounaises.

FEVRIER 1961:

L'Escadron Blindé et la 8^{ème} Compagnie sont engagées dans les opérations de maintien de l'ordre en Bamiléké.

MARS 1961:

Incorporation de 632 recrues destinées à la formation du 3^{ème} Bataillon.

25 AVRIL 1961:

Le capitaine SEMENGUE Officier Camerounais prend le Commandement du 1^{er} Bataillon.

MAI 1961:

a) - L'Armée compte 2.190 hommes dont:

- 17 Officiers
- 215 Sous-Officiers
- 170 caporaux-Chefs et Caporaux
- 1.958 Hommes de troupe.

b) - Les aspirants sortis de l'École Militaire Interarmes de Yaoundé (créée en Août 1960) sont mis à la disposition de l'Armée et de la Gendarmerie et affectés dans les unités.

SEPTEMBRE 1961:

Le 3^{ème} Bataillon est dirigé sur le Bamiléké puis le Mungo où il est engagé dans les opérations de maintien de l'ordre.

NOVEMBRE 1961:

132 militaires Camerounais en service dans l'Armée de la République du Nigeria sont transférés à l'armée Camerounaise.

Ces militaires suivent pendant 2 mois un stage de réadaptation.

JANVIER 1962:

a) - La 13^{ème} Compagnie formée avec les militaires ex-Nigériens [Nigériens] est implantée à BAMENDA (Cameroun Occidental).

b) - L'Armée compte 2.528 hommes dont:

- 62 Officiers
- 309 Sous-Officiers
- 331 Caporaux-Chefs et Caporaux
- 2.156 Hommes de troupe

MARS 1962:

Incorporation de 130 recrues destinées à la formation de la Compagnie du Génie et au remplacement des unités.

1^{er} AVRIL 1962:

L'Armée compte 2.640 hommes dont:

- 63 Officiers
- 3 Aspirants
- 308 Sous-Officiers
- 330 Caporaux-Chefs et Caporaux
- 2.306 Hommes de troupe.

Elle comprend:

- 3 Bataillons
- 1 Escadron Blindé
- 1 Compagnie d'État-major et des Services
- 1 Compagnie du Génie (en cours de formation).

Source : A. Ondoua., "Sociologie du corps Militaire en Afrique Noire : le cas du Cameroun", Thèse de Doctorat PHD en Science Politique, Université de Rennes 1, 2013.

Annexe 12: Ordonnance n°59/57 du 11 novembre 1959 portant création de l'Armée Camerounaise et organisation de la défense.

Ordonnance n° 59/57 du 11 novembre 1959 portant création de l'Armée Camerounaise et organisation générale de la défense.

Le premier Ministre, Chef du Gouvernement camerounais,
Vu l'ordonnance n° 58/1373 portant statut du Cameroun ;
Vu la loi n° 59/56 du 31 octobre 1959 accordant au Gouvernement les pouvoirs de légiférer et de préparer la constitution Camerounaise ;
Le Conseil des ministres entendu ordonne :

TITRE PREMIER

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} : Il est créé une armée camerounaise relevant de l'autorité du Premier ministre, Chef du Gouvernement camerounais.

Article 2 : La mission principale de l'armée camerounaise est d'assurer en tout temps, toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire national ainsi que la vie de la population.

Article 3 : Le pouvoir exécutif dans l'exercice de ses attributions légales prend les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs définis à l'article précédent.

En cas de menace, ces mesures peuvent être soit la mobilisation générale, soit l'état d'alerte ou de mise en garde prévu par la loi n° 59/33 du 27 mai 1959.

Article 4 : La mobilisation générale met en œuvre l'ensemble des mesures de défense déjà préparées. Elle est décidée par le décret pris en conseil des ministres.

Article 5 : Ces décrets ont pour effet, dans le cadre des lois existantes, la mise en vigueur immédiate des dispositions qu'il appartient au Gouvernement de préparer et d'adapter à tout moment aux nécessités de la défense.

Ils ouvrent, en tous les cas, au profit du Gouvernement, dans les conditions et sous les pénalités prévues par la loi du 11 juillet 1938, complétée et modifiée par des lois spéciales :

- a) le droit de requérir les personnes, les biens et les services ;
- b) le droit de soumettre à contrôle et répartition les ressources en énergie, matières premières, produits industriels et produits nécessaires au ravitaillement et, à cet effet, d'imposer aux personnes physiques ou morales en leurs biens les sujétions indispensables.

Article 6 : En cas de menace portant notamment sur une partie du territoire, sur un secteur de la vie nationale ou sur une fraction de la population, des décrets pris en conseil des ministres peuvent ouvrir au Gouvernement tout ou partie des droits définis à l'article précédent.

TITRE II

DIRECTION GENERALE ET DIRECTION MILITAIRE DE LA DEFENSE

Article 7 : La politique de la défense est définie en conseil des ministres.

Article 8 : Pour l'étude des problèmes de la défense, le Gouvernement dispose du conseil supérieur de la défense dont la composition est fixée par décret.

Article 9 : Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement camerounais, responsable de la défense nationale, exerce la direction générale et la direction militaire de la défense. A ce

titre, il formule les directions générales pour les négociations concernant la défense et suit le développement de ces négociations.

Il décide de la préparation et de la conduite supérieure des opérations et assure la coordination de l'activité en matière de défense dans l'ensemble des départements ministériels. Il nomme à tous les emplois militaires.

Article 10 : Le conseil supérieur de la défense en matière de direction militaire définit les buts à atteindre, approuve les plans correspondant à la répartition générale des forces, les mesures destinées à pourvoir aux besoins de l'armée.

Le conseil supérieur de la défense assure l'orientation et la coordination de la recherche scientifique et technique de la défense. Il détermine l'orientation et la coordination des services de documentation et de renseignements.

Article 11 : Dans le cas d'événements interrompant le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et entraînant la vacance du premier ministère, la responsabilité et les pouvoirs de défense sont automatiquement et successivement dévolus aux ministres dans l'ordre indiqué par le décret portant composition du Gouvernement.

TITRE III

LA RESPONSABILITE DES MINISTRES EN MATIERES DE DEFENSE

Article 12 : Chaque ministre est responsable de la préparation et de l'exécution des mesures de la défense incombant au département dont il a la charge.

Chaque année, à date fixée par le Premier Ministre, chaque ministre lui adresse – pour la gestion suivante – dans le cadre des directions générales qu'il a reçues de lui, les plans concernant son action dans le domaine de la défense, assortis des renseignements nécessaires sur leurs incidences financières. Le Premier Ministre établit le programme d'ensemble.

Article 13 : Le Ministre chargé des forces armées est responsable, sous l'autorité du Premier Ministre, de l'exécution, de la politique militaire et, en particulier de l'organisation de la gestion, de la mise en condition d'emploi et de la mobilisation de l'ensemble des forces ainsi que de l'infrastructure militaire qui leur est nécessaire. Il assiste le Premier Ministre en ce qui concerne leur mise en œuvre.

Il a autorité sur l'ensemble des forces et services des armées et est responsable de leur sécurité.

Dès l'état d'alerte ou de mise en garde définis par la loi n° 59/33 du 27 mai 1959, le Ministre chargé des forces armées dispose en matière de communications, transports, transmissions et répartition des ressources générales des priorités correspondant aux besoins des armées et des forces de l'ordre.

Une loi spéciale fixera les garanties fondamentales des cadres des armées ainsi que les principes de leur statut.

Article 14 : Le Ministre de l'intérieur prépare en conséquence et met en œuvre la défense civile.

Il est responsable, à ce titre, de l'ordre public, de la préparation matérielle et morale des personnes, et de la sauvegarde des installations et ressources d'intérêt général.

Il prépare, coordonne et contrôle l'exécution des mesures de défense civile incombant aux divers départements ministériels.

Il reçoit du Ministre chargé des armées, pour le développement et la mise en œuvre de ses moyens, le soutien des services et de l'infrastructure des armées et, notamment pour le maintien de l'ordre public, l'appui total des forces militaires.

Article 15 : Le Ministre chargé de l'économie nationale oriente, aux fins de la défense, l'action des ministres responsables de la production, de la réunion et de l'utilisation des diverses catégories de ressources, ainsi que de l'aménagement industriel du territoire.

Il assure la liaison permanente avec le Ministre de l'intérieur et le Ministre chargé des armées afin de tenir compte dans son plan d'équipement économique des nécessités partielles de la défense.

Article 16 : Des décrets pris en conseil des ministres auront des modalités d'application des dispositions faisant l'objet des articles du présent titre.

TITRE IV

EMPLOI DES PERSONNES ET DES RESSOURCES

Article 17 : Peuvent être assujettis au service national de dix-huit à soixante ans, les citoyens de sexe masculin s'ils possèdent les capacités physiques nécessaires.

Article 18 : Le service national comprend : d'une part, le service militaire destiné à répondre aux besoins des armées le service de défense destiné à satisfaire aux besoins de la défense en personnel non militaire.

Un décret fixera les conditions du recrutement de l'armée camerounaise.

Article 19 : Dans les cas prévus aux articles 2 et 6 de la présente ordonnance, le Gouvernement peut maintenir ou rappeler sous les drapeaux tout ou partie des personnels ayant restitué le service militaire.

Article 20 : En attendant qu'un texte spécial camerounais régie l'armée camerounaise, les textes français seront applicables en ce qui concerne l'administration et la discipline à leurs dispositions ne sont pas contraire aux dispositions de la présente ordonnance.

Article 21 : Dans les cas prévus aux articles 2 et 6 de la présente ordonnance, les assujettis en service de la défense peuvent être appelés à leur emploi de défense à titre individuel ou collectif pour servir au lieu et dans les conditions qui leur sont assignées.

Article 22 : La discipline générale des forces armées est applicable aux assujettis au service de défense. En outre, ceux qui sont affectés à une administration ou à une entreprise sont assujettis à la discipline propre à cette administration ou à cette entreprise.

Le régime des rémunération est celui de l'administration ou de la profession, ou – à défaut – celui des forces armées.

Articles 23 : Les étrangers sans nationalité et ceux qui bénéficient du droit d'asile sont assujettis au service national

Article 24 : La présente ordonnance sera publiés au journal officiel du Cameroun et exécutée comme loi.

Yaoundé, le 11 novembre 1959 – Ahmadou Ahidjo

Annexe 13: Loi n°67/LF9 du 12 juin 1967 portant organisation générale de la défense

Loi n° 67/LF 9 DU 12 JUIN 1967 Portant organisation générale de la défense,

L'ASSEMBLEE NATIONALE FEDERALE a délibérée et adoptée ;

LE PRESIDENT DE LA REUBLIQUE FEDERALE

Promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE I DEFINITION ET DISPOSITION GENERALE

ARTICLE 1ER : La défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité de l'Etat, dans le cadre de la souveraineté nationale.

Elle pourvoit aux respects des alliances, traités et accords internationaux.

ARTICLE 2 : Le pouvoir exécutif dans l'exercice de ses attributions constitutionnelles, prend les mesures nécessaires pour assurer la défense. En cas de danger menaçant la sécurité ou l'intégrité du territoire, la sécurité des institutions ou celle des populations. Le président de la République peut outre l'état d'exception, décrété pour tout ou partie du territoire national l'une ou plusieurs des mesures suivantes :

- la mise en garde
- l'état d'urgence
- la mobilisation

ARTICLE 3 : La mise en garde consiste en certaines mesures décidées par le président de la république et ayant pour objet d'assurer le fonctionnement régulier et la sécurité des institutions légales, de diminuer la vulnérabilité des populations ou des équipements vitaux, de garantir la sécurité des opérations de mobilisation ou d'action des forces de défense.

La mise en garde confère au chef de l'Etat qui peut en donner délégation :

- le droit de requérir les personnes, les biens et les services ;
- le droit de restreindre la liberté de circulation, de réunion, d'expression, de limiter les ressources d'informations
- le droit de soumettre à contrôle et à répartition, les ressources en énergies, matières premières, produits industriels et produit nécessaires au ravitaillement des populations et des Forces Armées d'imposer aux personnes, en ce qui concerne la disposition de leurs biens, les sujétions indispensables.
- le droit de prendre des dispositions en ce qui concerne le contrôle et la stabilité des prix y compris ceux des services ;
- le droit de consentir, sur les ressources de la trésorerie, aux organisations publiques ou privées intéressant la Défense, les avances qui leurs seraient indispensables pour remplir immédiatement le rôle qui leur est dévolu ;

ARTICLE 4 : En plus des pouvoirs reconnu par la loi relative à l'état d'urgence

ARTICLE 36 : Le régime des pensions d'invalidité des assujettis au Service National est celui :

- des forces supplétives lorsque, appartenant à un corps de Défense ou à une milice locale, ils ont été pourvus d'armes par les autorités civiles ou militaires et sont blessés dans l'exécution ou à l'occasion de leur mission ; 179

- des salariés relevant du code du travail dans tous les autres cas où ils sont blessés en service de Défense.

ARTICLE 37 : Les modalités de l'exercice et de la délégation du droit de réquisition des personnels et des biens ouverts en vertu de l'article 3 de la présente loi seront fixées par décret.

ARTICLE 38 : Dans le cadre du Service National :

- les fonctionnaires sont chargés de suivre les questions de Défense dans les différents ministères, secrétariat d'Etat et services ou dans les circonscriptions territoriales,

- certaines personnalités de secteurs publics ou privés peuvent être astreints à effectuer des stages de formation ou d'information sur les questions de Défense.

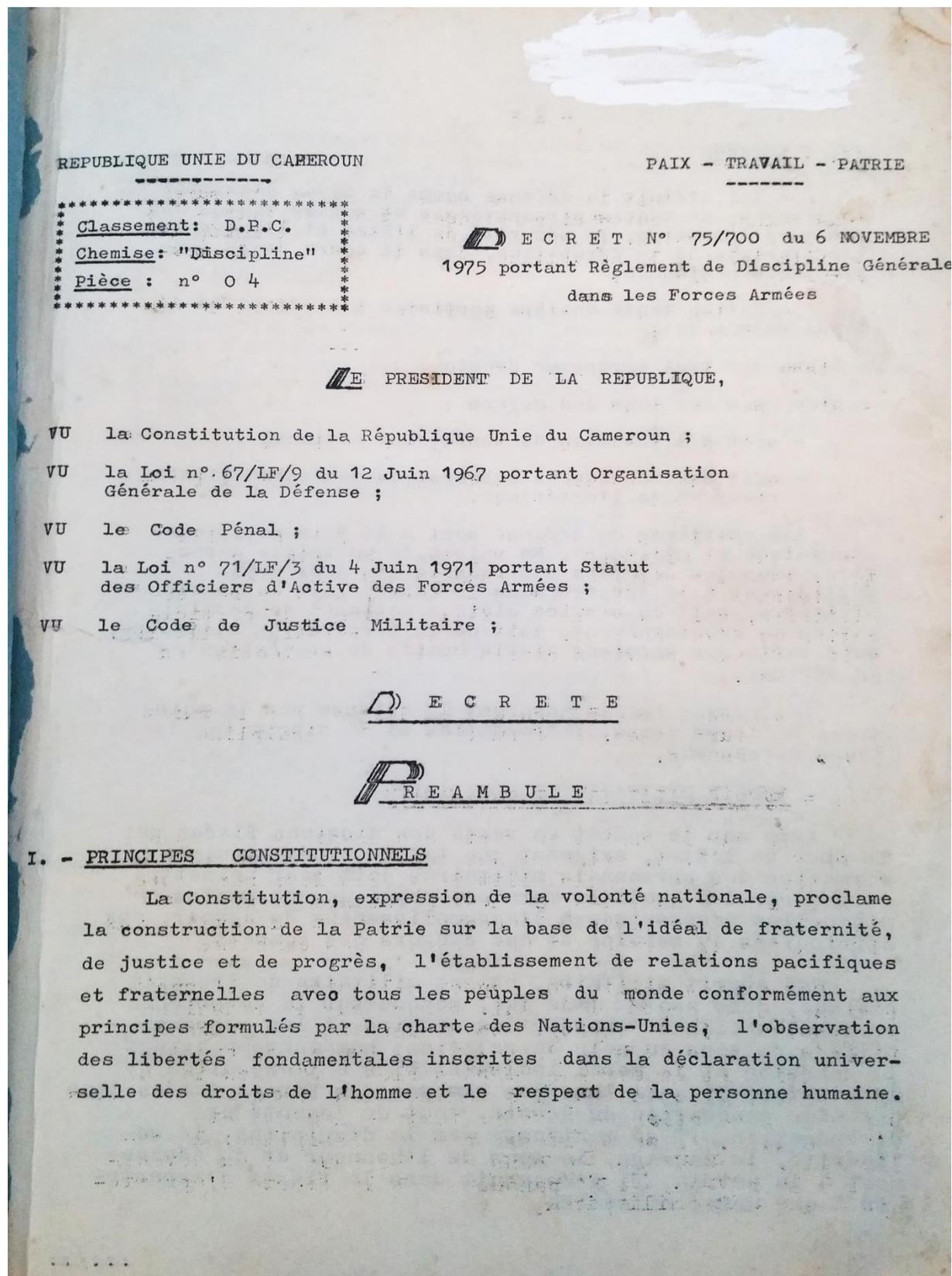
ARTICLE 39 : Des décrets fixeront en tant que de besoin les, modalités d'application de la présente loi.

ARTICLE 40 : La présente loi sera enregistrée publiée en français et en anglais au journal officiel et exécutée comme loi de la République Fédérale du Cameroun.

Fait à Yaoundé, le 12 juin 1967 LE PRESIDENT DE LE REPUBLIQUE FEDERALE (é) EL HADJ AHMADOU AHIDJO Pour ampliation : LE SECRETAIRE GENERAL ; (é) Z. MONGO SOO

Source : Archives du MINDEF, 2021.

Annexe 14: Décret n° 75/700 du 06 novembre 1975 portant règlements de Discipline Générale dans les Forces Armées



- 86 -

TITRE IV
DISPOSITIONS DIVERSES

Article 147 : Champ d'Application

Les dispositions du présent Règlement sont applicables aux militaires des Armées et de la Gendarmerie Nationale ainsi qu'aux personnels assimilés à ces militaires dans le cadre des textes en vigueur.

Article 148 : Appellations

I.- Pour l'application du présent Règlement, sont désignés sous l'appellation de :

- a) Commandant de Formation, les Officiers qui exercent :
- le commandement d'un bataillon, d'un groupe fonctionnel ou d'une compagnie autonome de l'Armée de Terre ainsi que d'une Légion de Gendarmerie, d'une escadrille de l'Armée de l'Air ou d'une escadre de la Marine Nationale ;
 - le commandement d'un centre d'instruction, d'une école militaire ou d'une base aérienne ou maritime ;
 - le commandement d'un service formant corps ;

b) Commandant de compagnie, les Officier qui exercent le commandement d'une compagnie élémentaire des Armées ou d'un escadron de la Gendarmerie Nationale.

II.- Sont déterminées par les textes en vigueur les fonctions comportant pour leurs titulaires les prérogatives dévolues par le présent Règlement.

Article 149 : Abrogation des Textes Antérieurs

Sont abrogés toutes dispositions contraires au présent décret.

Article 150 : Entrée en vigueur

Les dispositions du présent décret entreront en vigueur le 1er Janvier 1976.

Article 151 : Le ministre d'Etat chargé des Forces Armées est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié en Français et en Anglais au Journal Officiel de la République Unie du Cameroun./.-

YAOUNDE, le 6 NOVEMBRE 1975

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN

(signé)-EL HADJ AHMADOU AHIDJO-

Annexe 15: Loi portant statut général des militaires

LOI N°80/12 DU 14 JUILLET 1980 PORTANT STATUT GÉNÉRAL DES MILITAIRES.

L'ASSEMBLEE NATIONALE A DELIBERE ET ADOPTE ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Art. 1er — L'acceptation de l'état de militaire constitue serment de servir avec honneur et fidélité et de remplir sans réserve les devoirs imposés par le présent Statut et définis par le règlement de discipline générale.

Ces devoirs résultent de la mission des Forces armées : défendre la Nation contre les ennemis du dehors, assurer au dedans la tranquillité, l'ordre et l'exécution des lois.

Ils consistent notamment dans l'amour de la Patrie, la fidélité à la Constitution, l'obéissance aux lois et aux chefs, poussés, si les circonstances l'exigent, jusqu'au sacrifice suprême, le loyalisme envers les institutions, la dignité de vie, le respect des règles de l'honneur et la disponibilité permanente au service du bien public.

Art. 2 — Le présent statut concerne :

- 1) les militaires de carrière ;
- 2) les militaires qui servent en vertu d'un contrat ;
- 3) les militaires qui accomplissent le service armé dans les conditions prévues par la loi n° 67/LF/9 du 12 Juin 1967 portant organisation générale de la défense.

Art. 3 — Les militaires sont dans une situation statutaire. Les statuts particuliers des militaires de carrière sont fixés par décret présidentiel.

Art. 4 — Le règlement de discipline générale dans les Forces armées est fixé par décret présidentiel.

Art. 5 — La hiérarchie militaire générale est la suivante :

- 1) hommes du rang ;
- 2) sous-officiers et officiers mariniers ;
- 3) officiers subalternes, supérieurs et généraux ;
- 4) maréchaux et amiraux du Cameroun. Ces titres de maréchal du Cameroun et d'amiral du Cameroun constituent une dignité dans l'Etat

Des textes particuliers fixent les grades des hommes du rang, des sous-officiers et officiers mariniers ainsi que ceux des officiers.

Art. 13 — Le militaire ne peut librement contracter mariage. Il doit obtenir l'autorisation préalable de l'autorité ayant reçu délégation du Président de la République dans les conditions définies par le Règlement de discipline générale dans les Forces armées. Toutefois, cette règle peut subir des dérogations à l'occasion de certains recrutements spéciaux.

Art. 14 — Le militaire ne peut exercer aucune autre profession rémunérée.

TITRE V

DISPOSITIONS FINALES.

Art. 73 — Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires à la présente loi, en particulier l'ordonnance 60-20 du 22 février 1960, la loi 71/LF/3 du 4 juin 1971 et la loi 78/22 du 29 décembre 1978.

Art. 74 — La présente loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel en français et en anglais. /-

YAOUNDE, le 14 Juillet 1980

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- AHMADOU AHIDJO -

Source : Archive MINDEF, 2021.

Annexe 16: Décret fixant les conditions de recrutement et d'admission dans les écoles militaires de formation des officiers

**DECRET N° 2001/187 DU 25 JUILLET 2001 FIXANT LES
CONDITIONS DE RECRUTEMENT ET D'ADMISSION DANS LES
ECOLES MILITAIRES DE FORMATION DES OFFICIERS.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution;

VU la loi n° 67/L F/9 du 12 juin 1967 portant organisation générale de la défense;

VU la loi n° 80/12 du 14 juillet 1980 portant statut général des militaires complétée par la loi n° 1987/023 du 17 décembre 1987

VU le décret n° 80/257 du 15 juillet 1980 portant règlement général sur les régimes de rémunération applicables aux personnels militaires des forces armées;

VU le décret n° 94/183 du 29 septembre 1994 fixant les conditions de recrutement dans les écoles militaires de formation des officiers;

VU le décret n° 2001/188 du 25 JUIL. 2001 portant statut particulier du corps des officiers d'active des forces de défenses

VU le décret n° 2001/190 du 25 JUIL. 2001 portant statut particulier des personnels militaire non officiers des Forces de Défense;

DECRETE:

Art. 1er — Le présent décret fixe:

-Les conditions d'admission et de formation des élèves officiers dans les Ecoles Militaires d'Officiers des Armées;

-Les critères de nomination des élèves officiers à un grade d'officier.

Art. 2 — Les différentes filières de recrutement dans le corps des officiers sont les suivantes:

I - TRONC «A» : RECRUTEMENT DIRECT

a) Le Tronc « A » est ouvert aux Camerounais des deux sexes, âgés de 23 ans, au plus, au 31 décembre de l'année de concours d'entrée à l'Ecole Militaire de formation et de 18 ans, au moins, au 1er janvier de l'année de concours.

b) Sont admis à concourir pour cette filière les jeunes gens titulaires du Baccalauréat de l'enseignement secondaire, du GCEAL ou d'un diplôme équivalent et ayant accompli avec succès une année d'études supérieures.

Art. 6 — Les officiers issus des écoles doivent ensuite compléter leur formation de base d'officier par un stage d'application dans une école ou une formation spécialisée dans l'arme ou le service de leur choix.

- la Gendarmerie

- L'Infanterie ;

- L'Arme Blindée et Cavalerie:

- Le Génie ;
- L'Artillerie Sol-Sol et Sol air;
- Le Train;
- Les Transmissions
- Le Corps National des Sapeurs-Pompiers;
- La Santé;
- Le Commissariat;
- La Justice ;
- Le Matériel
- Les Essences.

Les Officiers issus des troncs B1 et B2 restent dans la spécialité qui était la leur avant la nomination à un grade d'officier.

Art. 7 — Les élèves officiers formés avec l'accord du gouvernement dans les mêmes conditions que ceux du Tronc A dans les Ecoles Militaires étrangères, figurant sur une liste arrêtée par le Président de la République, suivent le régime du Tronc A.

Art. 8 — Le présent décret abroge les décrets n° 76/1 du 03 Janvier 1976 fixant les conditions de recrutement dans les Forces Armées des personnels titulaires des diplômes de l'enseignement supérieur et n° 76/2 du 03 Janvier 1976 fixant les conditions de nomination au grade d'officier des élèves officiers de recrutement direct autres que médecins ou pharmaciens, stagiaires dans les Ecoles Militaires étrangères.

Art. 9 — Le Ministre chargé de la Défense est chargé de l'application du présent décret qui sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 25 Juillet 2001
Le Président de la République
Paul Biya

Source : Archive MINDEF, 2021.

Annexe 17: Décret portant définition du commandement organique et opérationnel

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

 PAIX - TRAVAIL - PATRIE

DECRET N° 2001/179 DU 25 JUL. 2001

PORTANT DEFINITION DU COMMANDEMENT ORGANIQUE
 ET OPERATIONNEL.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;
 VU la Loi n° 67/LF/9 du 12 juin 1967 portant Organisation générale de la
 Défense ;
 VU le Décret n° 2001/177 du 25 JUL. 2001 portant Organisation
 Du Ministère de la Défense ;

DECRETE :

Article 1er : Dans les Armées, la préparation des forces relève du
 Commandement organique et leur emploi du Commandement opérationnel.

L'autorité exerçant le Commandement organique ou le
 Commandement opérationnel est commandant organique ou commandant
 opérationnel des forces et des éléments de forces placés sous ses ordres.

Le Commandement organique et le Commandement opérationnel
 peuvent être exercés par une seule et même autorité dans le cadre d'une
 Région Militaire Interarmées.

Article 2 : Le commandant organique est responsable de :

- 1° - l'organisation, l'instruction, l'entraînement et la sécurité des
 forces
- 2° - la définition et l'expression des besoins à satisfaire dans tous les
 domaines qui concourent à la mise et au maintien en condition des
 forces ;
- 3° - la gestion et l'administration du personnel, ainsi que l'application
 de réglementation relative aux conditions de vie.

Le commandant organique participe à l'élaboration de la doctrine
 d'emploi des forces ou éléments de forces placés sous son autorité.
 Responsable de leur niveau d'entraînement et de leur préparation, il vérifie
 leur aptitude à remplir leurs missions selon les modalités propres à chaque
 Armée.

Article 3 : Le commandant opérationnel est responsable de :

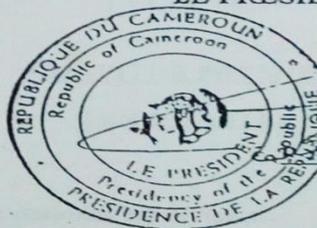
- 1° - l'établissement des plans d'emploi et des plans opérationnels ;
- 2° - l'exécution de ces plans et de la conduite des opérations ;
- 3° - l'attribution des missions aux échelons de commandement qui lui sont subordonnés ;
- 4° - La répartition entre ceux-ci des forces et éléments de forces mis sous ses ordres.

Article 4 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 5 : Le Ministre Délégué à la Présidence chargé de la Défense est chargé de l'application du présent décret qui sera enregistré puis publié au journal officiel en français et en anglais. /-

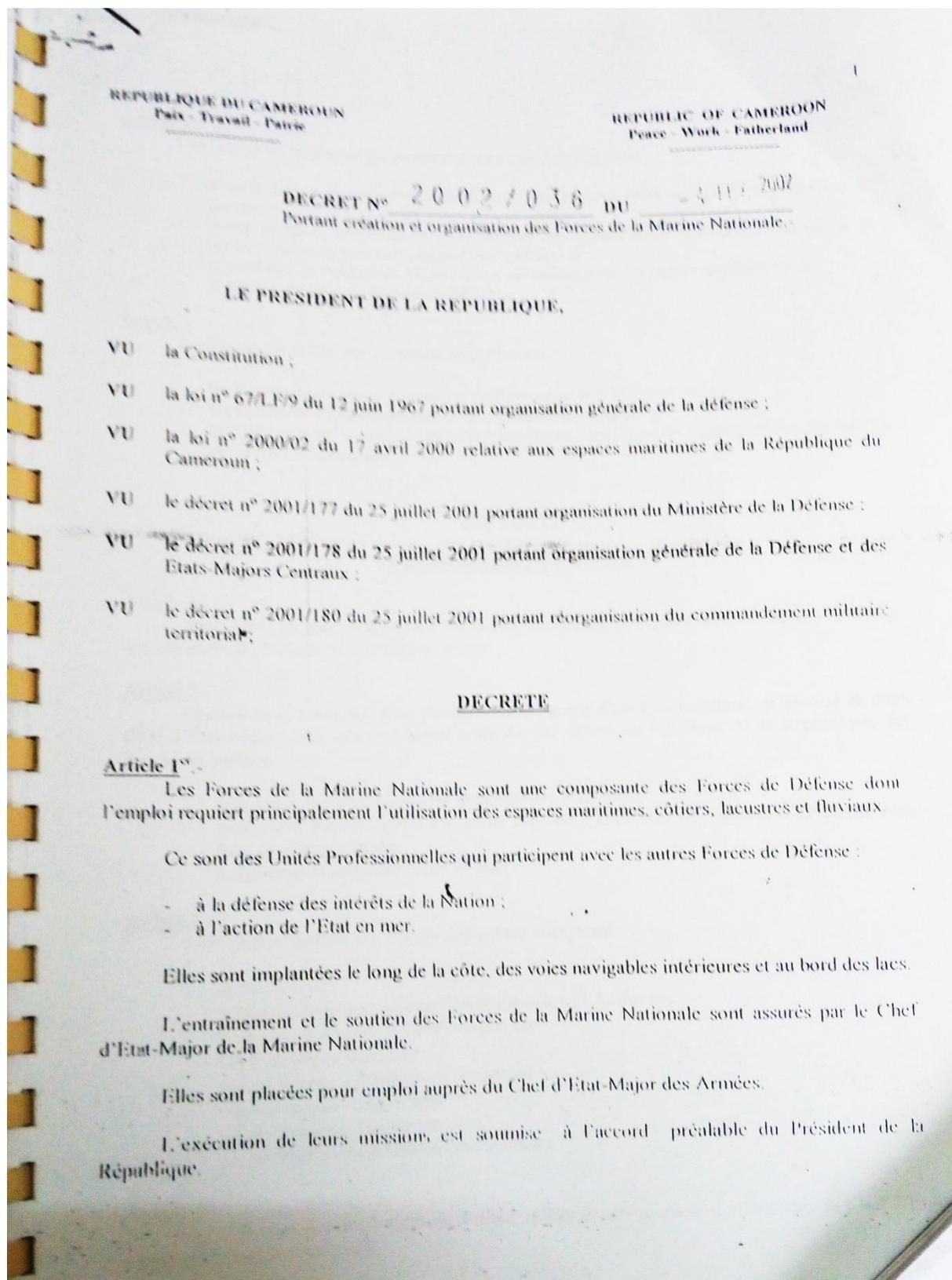
FAIT A YAOUNDE, le 25 JUIL. 2001

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



ANGUÉ B I Y A -

Annexe 18: Décret portant organisation et création de la Marine Nationale



Article 62 -

Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 63 -

Le Ministre Délégué à la Présidence chargé de la Défense est chargé de l'application du présent décret qui sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en Français et en Anglais.

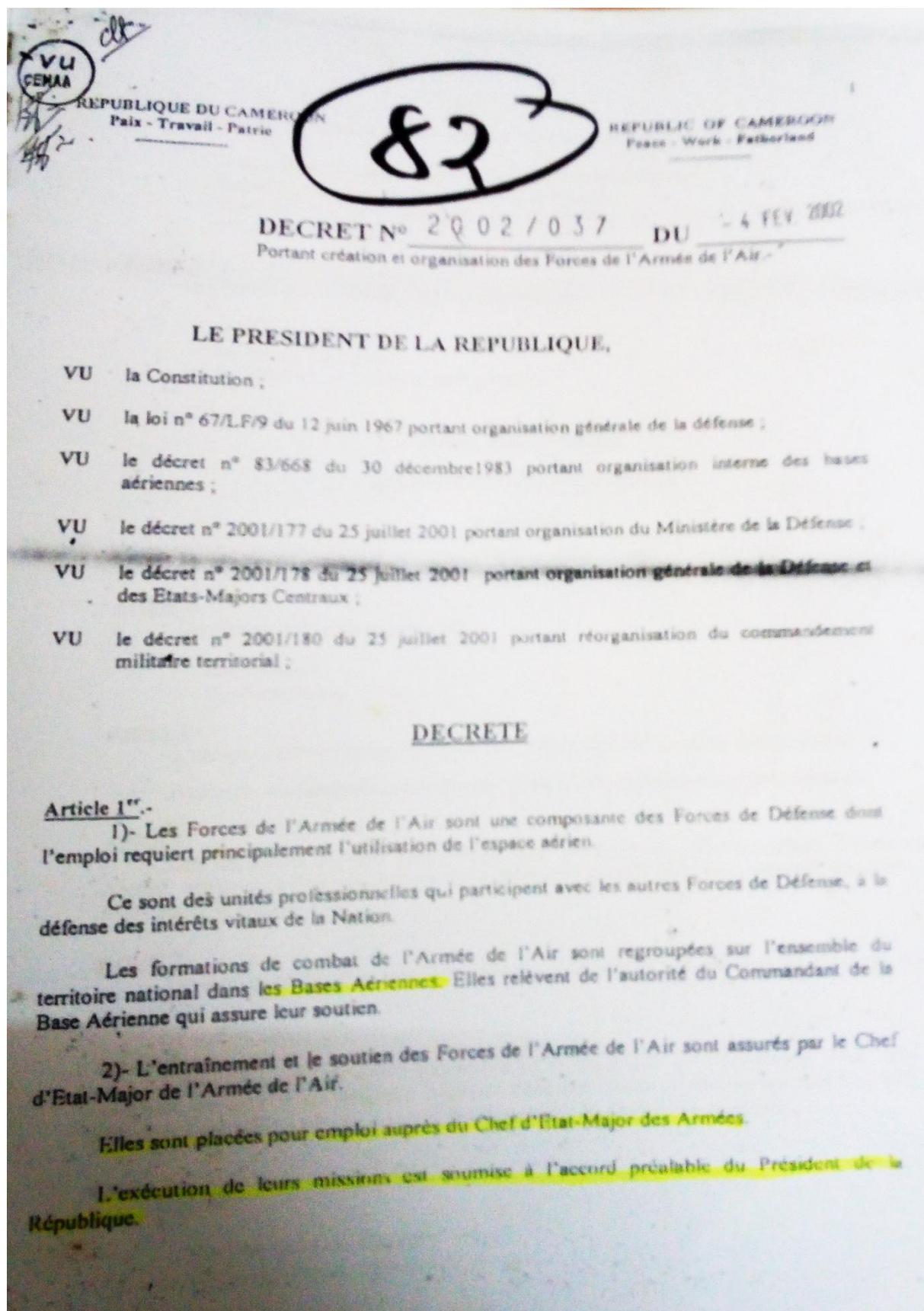
- 4 11 4 2012

Paul Biya, le _____
LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

PAUL BIYA

Source : Archive MINDEF, 2019.

Annexe 19: Décret portant création et organisation des forces de l'Armée de l'Air



2 - DES CENTRES D'INSTRUCTION

Article 72.

Les Centres d'Instruction de l'Armée de l'Air sont placés sous l'autorité des Commandants de Centres d'Instruction, officiers de l'Armée de l'air nommés par arrêté du Président de la République.

Les Centres d'Instruction de l'Armée de l'Air comprennent :

- une Direction de l'Instruction ;
- une Compagnie de Commandement et des Services ;
- des Compagnies d'Instruction.

CHAPITRE II

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 73.

Les différents Tableaux d'Effectifs et de Dotations sont arrêtés par le Ministre chargé de la Défense.

Article 74.

Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 75.

Le Ministre Délégué à la Présidence chargé de la Défense est chargé de l'application du présent décret qui sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en Français et en Anglais.

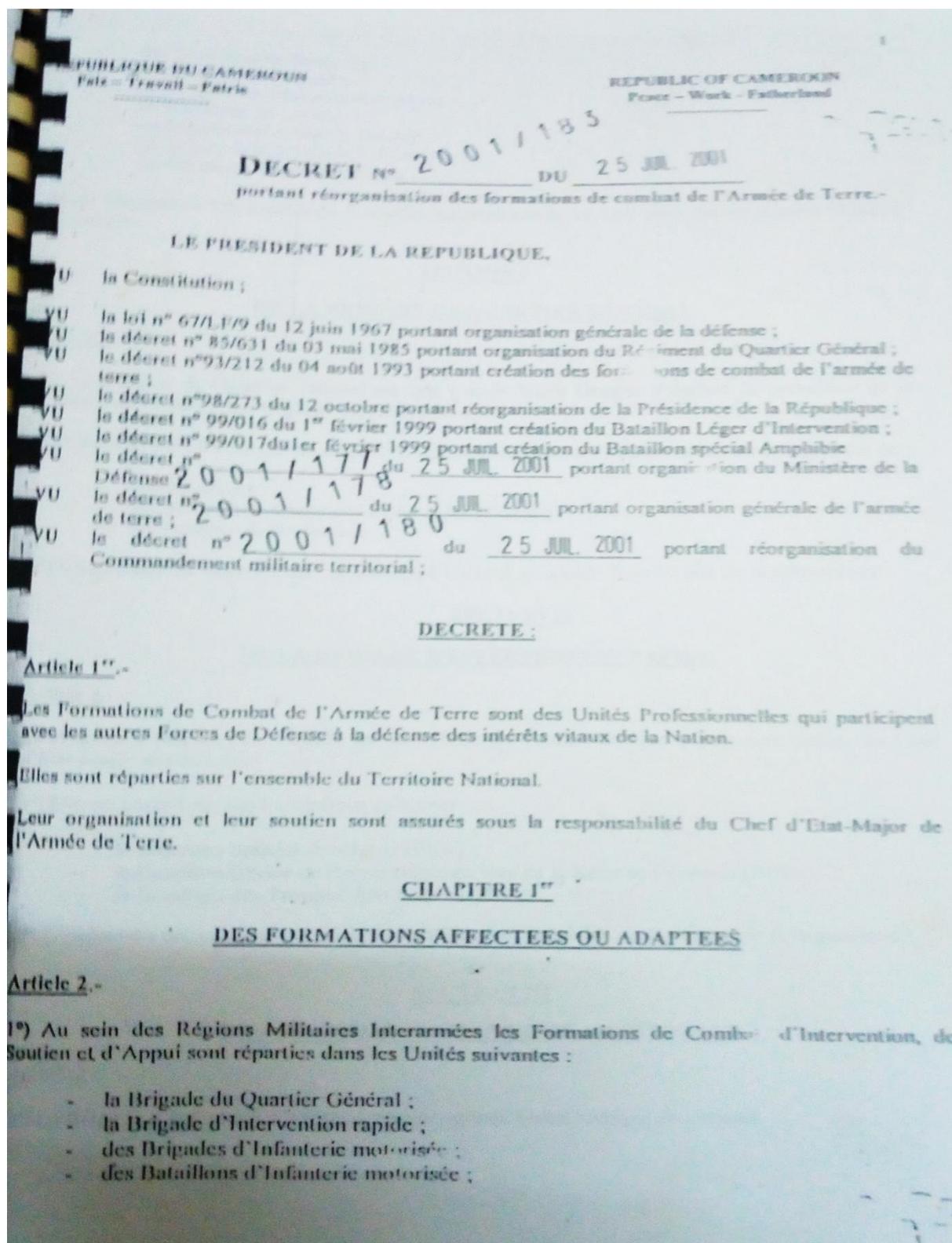
Fait à Yaoundé, le 4 FEV 2002

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA

Annexe 20: Décret portant réorganisation des formations de combat de l'Armée de Terre



CHAPITRE II
DISPOSITIONS DIVERSES

Article 20.-

Les modalités de mise sur pied, d'implantation, d'articulation et le tableau des effectifs et de dotation des Formations ainsi réorganisées sont fixés par des textes particuliers.

Article 21.-

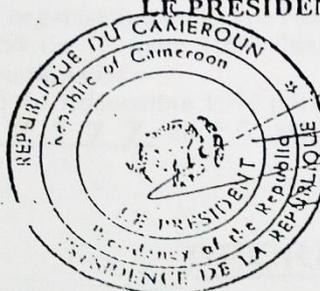
Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 22.-

Le Ministre Délégué à la Présidence chargé de la Défense est chargé de l'application du présent décret qui sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais./-

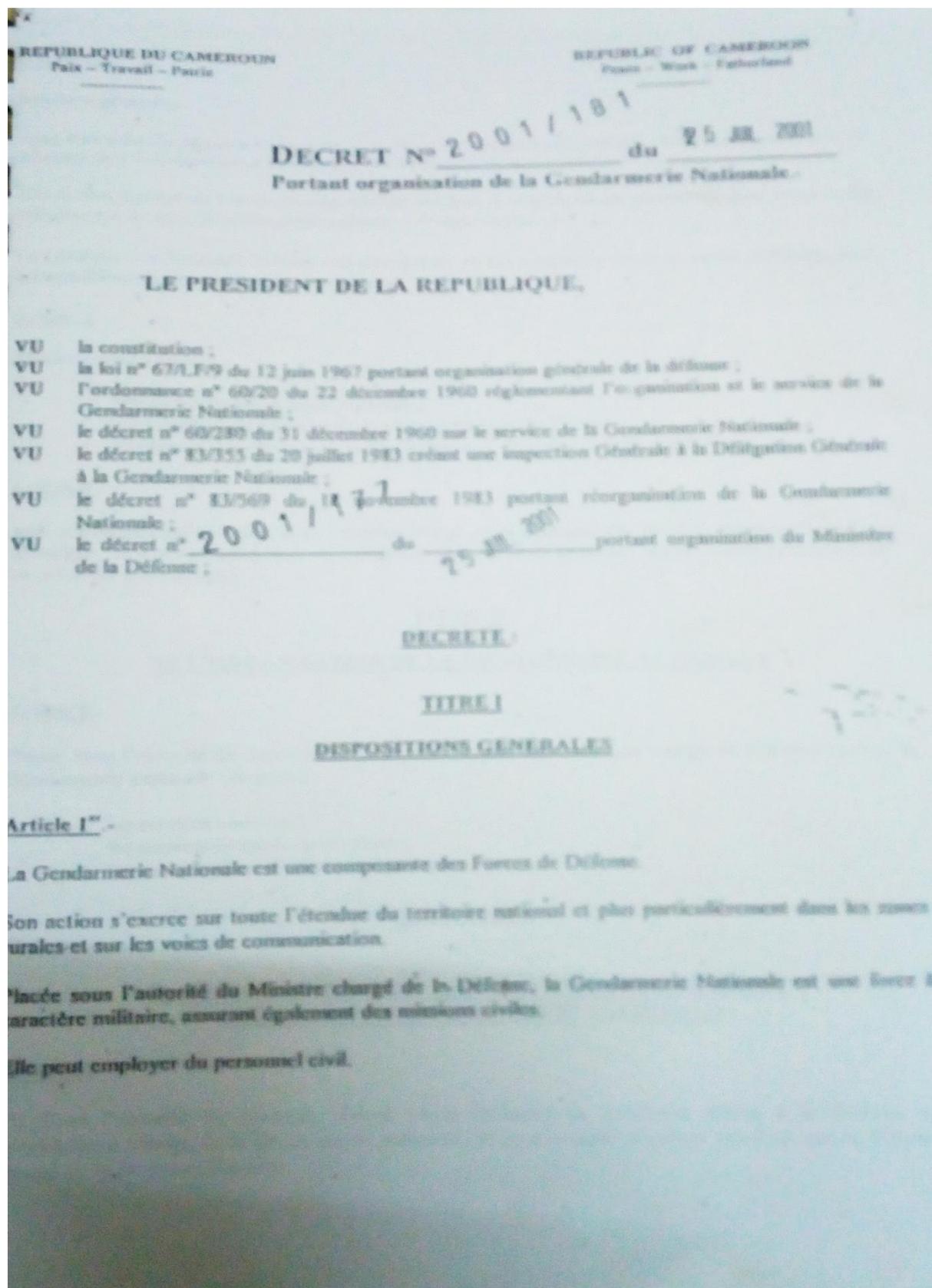
Fait à Yaoundé, le 25 JUIL. 2001

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA

Annexe 21: Décret portant organisation de la Gendarmerie Nationale



Article 119.-

Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 120.-

Le Ministre chargé de la Défense est chargé de l'application du présent décret qui sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais./-

Fait à Yaoundé, le 25 JUIL. 2001

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



Paul Biya
PAUL BIYA

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. SOURCES

1.1 SOURCES ORALES

Noms et prénoms	Âges	Qualités et fonctions	Lieux de l'entretien	Dates
Abate Mefo'o Rostand	27 ans	Sergent, Mécanicien avionique	Yaoundé,	15 septembre 2020
Abessolo Asseko Calixte	56 ans	Directeur MINPROFF	Yaoundé	14 mars 2020
Achu John	44 ans	Lieutenant, Cadre cellule communication	Yaoundé	06 novembre 2020
Adjabe Anselme Péguy	31 ans	Lieutenant, Chef service direction du personnel	Yaoundé	06 août 2020
Adjabe Justine	35 ans	Capitaine, Chef bureau emploi et structure	Yaoundé	05 novembre 2020
Agoumé Françoise Hortense	33 ans	Cadre MINPROFF	Yaoundé	04 mars 2020
Akamese Ernest Rodrigue	32 ans	Lieutenant, Chef de bureau SHA	Yaoundé	05 août 2020
Alemnji Angah Hilaire	44 ans	Lieutenant, Commandant de Compagnie	Yaoundé	05 novembre 2020
Amenguele Zeh Boris	30 ans	Caporal, Électrotechnicien de génie civil	Sangmélima.	04 décembre
Ameuguele Diane Françoise	45 ans	Maitre Principal, Infirmière	Yaoundé	05 septembre 2018
Andzame Gabrielle Laure	25 ans	Sergent, Secrétaire	Yaoundé	20 octobre 2020
Angoula Artur Siméon	25 ans	Soldat de première classe, Sentinelle	Yaoundé	08 novembre 2020
Anonyme	70 ans		Yaoundé	05 septembre 2020
Anonyme	63 ans		Yaoundé	15 juin 2020
Anonyme	64 ans		Yaoundé	05 octobre 2020
Anonyme	62 ans		Yaoundé	05 septembre 2019
Anonyme	75ans		Yaoundé	15 juin 2020
Anonyme	65 ans		Yaoundé	20 novembre 2020
Anonyme	78 ans		Yaoundé	15 octobre 2020
Anonyme			Yaoundé	18 juillet 2021
Anonyme	65 ans		Yaoundé	05 juin 2019
Anonyme	76 ans		Yaoundé	15 juillet 2019
Arima Clavert Justin	33 ans	Caporal-Chef, Ambulancier Sapeurs-pompiers	Sangmélima	03 juin 2020
Atangana Anpis	34 ans	journaliste Colombe FM	Sangmélima	15 juin 2021

Atsa Géraldine	22 ans	soldat de 2 ^{ème} classe, Maintenancier	Yaoundé	14 octobre 2020
Avoulou Clémence Nadège	40 ans	Lieutenant, Cadre cellule communication	Yaoundé	14 septembre 2020
Bahane Séraphine	29 ans	Sous-lieutenant, Cadre bureau logistique	Yaoundé	05 septembre 2020
Bebda Samuel	32 ans	Maitre principale, Instructeur (Moniteur)	Kribi	0 août 2020
Bekono Ange Rolland	31 ans	Lieutenant, Cadre Bureau logistique	Yaoundé	05 novembre 2020
Bella Nkotto Anne	62 ans	Colonel, retraité	Mkpwang	15 septembre 2020
Beyomo Armand	42 ans	Journaliste Zen radio	Sangmélima	27 mars 2020
Bidjeme Antoinette Carine	28 ans	Matelot Breveté, Sentinelle	Kribi	06 août 2020
Bidzomo Antoine	47 ans	Major, Analyste informatique	Yaoundé	15 novembre 2020
Bindjeme Anglade Bobet	54 ans	Colonel, Sous-directeur DRH Etat-major de l'Armée de l'Air	Yaoundé	05 November 2020
Biwolé Sandrine	24 ans	Soldat de 2 ^{ème} classe, Sentinelle	Ebolowa	11 juillet 2020
Boulé Yvette	27 ans	Marechal des Logis, Bureau du courrier	Yaoundé	09 septembre 2020
Bwele Albert Wilson	44 ans	Lieutenant, Commando sécurisation du Nord-Ouest et Sud-Ouest	Yaoundé	15 octobre 2020
Chawa Yolande Yvana	45 ans	Enseigne de Vaisseau de 2 ^{ème} classe, Secrétaire	Kribi	04 août 2020
Dayang Jérémie	31 ans	Sous-lieutenant, Instructeur Camp Yeyap	Yaoundé	15 octobre 2020
Deffo Blanche Ines	26 ans	Adjudant, Secrétaire	Yaoundé	09 novembre 2020
Djob Kévine Brice	29 ans	Enseigne de Vaisseau de 1 ^{ère} classe, Plongeur	Kribi	06 juillet 2020
Djob Serge Prince	35 ans	Quartier Maitre de 2 ^{ème} classe, Patrouilleur Haute mer	Kribi	05 août 2020
Djou Atangana Alphonse Marie	41 ans	Capitaine de Vaisseau, Directeur commissariat inter-armé	Yaoundé	20 août 2020
Djouka Luc Cosmas	75 ans	Colonel, Retraité	Yaoundé	06 November 2020.
Eboussé François Xavier	42 ans	Capitaine, Médecin	Douala	22 novembre 2021
Edima Joséphine Carine	30 ans	Maréchal des Logis, Secrétaire	Yaoundé	20 septembre 2020

Edjimbi Henriette Paméla	24 ans	Soldat de 1 ^{er} classe, Brigadier	Sangmélima	05 juillet 2020
Ekomane Nko'o Salomé	42 ans	Lieutenant-colonel, Chef bureau matériel	Yaoundé	07 novembre 2020
Endallé Clarence	54 ans	Capitaine de Corvette, Chef du bureau logistique	Kribi	06 juillet 2020
Engamba Florian	34 ans	Lieutenant de Vaisseau, Fusillier marinier	Kribi	03 juillet 2020
Engono Constant Eric	42 ans	Lieutenant-colonel, Commandant GPIGN	Yaoundé	05 novembre 2020
Engoubou Pierre Jacques	31 ans	Sergent, Sécurité maison présidentielle	Sangmélima	07 mars 2020
Epalé Jacob	64 ans	Commandant, Compagnie des Sapeurs-pompiers	Sangmélima	15 juin 2020
Epassi Dieudonné	25 ans	Sous-lieutenant, Cadre bureau des transmissions	Yaoundé	05 novembre 2020
Etamé Samuel Rolland	58 ans	Sous-lieutenant, Agent antenne Sécurité Militaire (SEMIL)	Yaoundé	05 novembre 2020
Evidi Salomon Antoine	32 ans	Maréchal des Logis Chef, Officier de Police Judiciaire	Yaoundé	15 septembre 2020
Evina Samuel Jackson	56 ans	Colonel, Chef bureau DRH	Yaoundé	10 November 2020
Fotabong Ebou Elvis	30 ans	Sous-lieutenant, Spécialiste en artillerie	Yaoundé	08 septembre 2019
Fotsing Chancelle	35 ans	Second Maître, Secrétaire	Yaoundé	05 septembre 2018
Fotso Pascaline	32 ans	Adjudant, Archiviste Camp Yeyap	Yaoundé	17 novembre 2020
Gutche Nicole Irina	24 ans	Soldat de 1 ^{er} classe, Maintenancier	Yaoundé	14 septembre 2020
Kamgang Raoul Yves	25 ans	soldat de 1 ^{ère} classe, Secrétaire	Yaoundé	03 septembre 2019
Karl Job	29 ans	Lieutenant-colonel, Sous- directeur DRH	Yaoundé	05 novembre 2020
Kemagoua Yolande Carmelle	38 ans	Cadre MINPROFF	Yaoundé	12 mars 2020
Kombo David	44 ans	Lieutenant, Cadre chancellerie	Yaoundé	06 novembre 2020
Ladane Ferdinand	47 ans	Capitaine, Chef Bureau formation	Yaoundé	15 novembre 2020
Madeng Charles Guy	24 ans	Caporal, Ingénieur informatique	Yaoundé	14 octobre 2020
Mapou Christelle	40 ans	Major, Officier de police Judiciaire	Yaoundé	07 novembre 2020
Mba Henri	41 ans	Sous-Lieutenant, Chef service essence	Yaoundé	08 novembre 2020

Mbakop Jean Rostand	35 ans	Cadre MINFI	Yaoundé	19 juin 2021
Mboutou Joël	62 ans	Colonel, Retraité	Sangmélina	04 mai 2019
Mendouga Natacha Fallone	25 ans	Sergent-chef, Secrétaire	Yaoundé	03 septembre 2019
Mewouo Francine	34 ans	Commandant, Pilote de transport	Yaoundé	14 September 2020
Mindzié Élisabeth Henriette	56 ans	Colonel, Conseiller Technique	Yaoundé	11 juin 2019
Ndongo Arnold Esindi	29 ans	Soldat de 2 ^{ème} classe, Cadre bureau des transmissions	Yaoundé	15 juin 2020
Ndzie Mvoa Berthe	42 ans	Capitaine, Instructrice	Yaoundé	14 octobre 2020
Ndzono Atangana Jean de Dieu	42 ans	Capitaine, Médecin	Sangmélina	14 février 2020
Ngah Dzeli Claudette	48 ans	Commissaire de Police Principale, Commandant du Commandement des Groupements Mobile d'Intervention (CCGMI) « <i>aujourd'hui décédé</i> »	Yaoundé	23 mars 2019
Ngane Michel Gabin	49 ans	Adjudant-chef major, Instructeur	Yaoundé	07 novembre 2020
Ngonkap Ekouelle Yvan Bertrand	29 ans	Marechal des Logis, Cadre cellule communication	Yaoundé	05 novembre 2020
Ngu Batum Françoise	38 ans	Lieutenant-colonel, Gestionnaire matériel technique	Yaoundé	05 septembre 2020
Nguiche Carine	35 ans	Caporal-chef, Secrétaire	Yaoundé	06 septembre 2019
Ngum Neba Cristine	52 ans	Lieutenant-colonel, Sous-directeur su personnel	Yaoundé	14 novembre 2020
Nkamdem Henri Thierry	76 ans	Retraité	Yaoundé	24 juin 2019.
Nkamdem Hubert Théophile	76 ans	Colonel, retraité	Yaoundé	24 juin 2019
Nkili Rostand	26 ans	Soldat de première classe, Brigadier	Sangmélina	14 juin 2020
Nkomo Célestin	31 ans	Adjudant, Instructeur	Yaoundé	06 novembre 2020
Nkong Jolivais	33 ans	Gendarme, Cellule communication	Yaoundé	06 novembre 2020
Nkotto Yannick	37 ans	Marechal de Logis Chef, Commando pour la sécurisation du Nord-ouest et du Sud-ouest	Sangmélina	11 octobre 2021
Nlate Akom Blaise	27 ans	Lieutenant, Instructeur sport en endurance	Yaoundé	05 novembre 2020

Ntowala Patricia Christine	44 ans	Lieutenant, Cadre bureau de gestion du personnel	Yaoundé	15 mai 2020
Ohandja Jean Pierre	43 ans	Contractuel MINPROFF	Yaoundé	12 mars 2020
Ongba Martin Bienvenu	27 ans	Lieutenant, Chef bureau gestion des effectifs	Yaoundé	15 octobre 2020
Owona Mbozo'o Hector	41 ans	Capitaine, Chef service archives et chronos	Yaoundé	14 décembre 2019
Penda Anatole	29 ans	Gendarme major, Cadre cellule communication	Yaoundé	05 novembre 2020
Penda Ntimba Auguste Sylvain	36 ans	Cadre MINPROFF	Yaoundé	04 mars 2020
Poundi Ngollé Mireille épouse Etamé	48ans	Colonel, Médecin	Yaoundé	25 novembre 2020
Saliyou Baba	30 ans	Adjudant, Réserviste BQG	Yaoundé	09 septembre 2019
Sekem Pierre	28 ans	Lieutenant, expert en système informatique	Yaoundé	05 novembre 2020
Sob Éric	28 ans	Lieutenant, Cadre bureau formation	Yaoundé	05 novembre 2020
Takoua Robert	42 ans	Lieutenant, Médecin	Yaoundé	10 novembre 2020
Tang Rodrigue Samuel	32 ans	Lieutenant, cadre bureau logistique	Yaoundé	05 novembre 2020
Tchouka Jean	44 ans	Lieutenant, Instructeur	Yaoundé	07 novembre 2020
Tsoyé Pélagie virginie	24 ans	Gendarme, Sentinelle	Yaoundé	15 septembre 2020
Wanda Martial Jérôme	28 ans	Sous-Lieutenant, Instructeur	Yaoundé	05 novembre 2020
Yaya Boubakary	32 ans	Sous-Lieutenant, Urgentiste	Yaoundé	15 janvier 2020
Yougouda Victoria	35 ans	Capitaine, Chef bureau essence	Yaoundé	07 novembre 2020

1.2 ARCHIVES DU MINDEF (AMD)

AGN, *Les missions de la gendarmerie nationale*

Archives de la Gendarmerie Nationale (AGN), *La Gendarmerie Nationale*, Cours du Colonel Fomban Fomuso.

Archives du Ministère de la Défense, Opérations de Maintien de la Paix, 2010.

Arrêté n° 3/697 du 12 novembre 1959, fixant recrutement au premier contingent de l'armée camerounaise.

Décret N°2001/178 du 25 juillet 2001 portant organisation générale de la défense et des Etats-Majors Centraux

Décret n°2001/177 du 25 juillet 2001 portant organisation de la défense

Décret n°2001/187 du 25 juillet 2001 fixant les conditions de recrutement et d'admission dans les écoles militaires de formation des officiers,

Décret n°2001/190 du 25 juillet 2001 portant statut particulier des personnels militaires non Officiers des forces de défense

Décret n°2001/190 du 25 juillet 2001 portant statut particulier des personnels militaires non officiers des forces de défense

Décret n° 60/198 du 27 octobre 1960, portant organisation générale du ministère des forces armées (MINFA).

Décret n° 75/700 du 06 novembre 1975 portant règlement de la discipline générale des forces armées.

Décret n° 86/057 du 14 janvier 1986, portant création du Centre de Formation Technique des Armées (CFTA).

Décret n° 94/183 du 29 Septembre 1994, fixant les conditions de recrutement et d'admission dans les écoles militaires de formations des officiers

Décret n°2001/181 du 25 juillet 2001 portant organisation de la Gendarmerie Nationale

Décret n°2002/037 du 14 février 2002 portant création et organisation des forces de l'Armée de l'Air

Décret n°86/286, portant création et organisation du Corps National des Sapeurs-Pompiers

Décret n°2001/188 du 25 juillet 2001 portant statut particulier du corps des Officiers d'activité des forces de défense

Discours de Paul Biya à l'occasion du Triomphe de la promotion « Vigilance », Cérémonie de remise des épaulettes à la 7ème promotion des élèves de l'EMIA, Yaoundé, 30 juillet 1983

Instruction ministérielle n° 02555IM/MINDEF/024 du 29 juin 1992, portant additif à l'instruction ministérielle provisoire DOC-HI du 31 mai 1963, relatif au recrutement et à la gestion du personnel militaire féminin.

Loi n°80/12 du 14 juillet 1980 portant statut général des militaires.

Loi n° 67/LF/9 du 12 juin 1967, portant organisation générale de la défense.

Loi n° 67/LF/9 du 12 juin 1967, portant organisation générale de la défense camerounaise.

Note secrète de M. GODEFROY, relative à la signature des accords franco-camerounais, Paris, 7 Février 1960

Ordonnance n° 59/199 du 12 novembre 1959, fixant les conditions de recrutement de l'armée camerounaise.

Ordonnance n° 59/57 du 11 novembre 1959, portant création de l'armée camerounaise et organisation générale de la défense.

Ordonnance n°60-20 du 22 février 1960 réglementant l'Organisation, l'Administration et le service de la Gendarmerie Nationale.

2. BIBLIOGRAPHIE

2.1. Les ouvrages généraux

- Abessolo Asseko, C., *Le genre, expérience camerounaise*, Paris, l'Harmattan, 2011.
- Abwa D., *Cameroun histoire d'un nationalisme*, Yaoundé, Edition Clé, 2010.
- Amani, S. et Talla, M. (sd) Tatsitsa, T., *Les pionnières du Cameroun ou le grand livre des femmes*, Paris, Collection ELLE, 2008.
- Badinter, E., *De l'identité masculine*, M.A.M, 2008.
- Balandier, G., *Anthropologique*, Paris, PUF, 1974.
- Bard, C., *Le féminisme au-delà des idées reçues*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2012.
- Barthélemy, P., *Africaines et diplômé à l'époque coloniale (1918-1957)*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes, 1989.
- Beyala, C., *Les honneurs perdus*, Paris, Edition Albin Michel, 2008.
- Bisilliat, J., *Relation de genre et développement : femmes et sociétés*, Paris, Ed. L'ORSTOM, 1992.
- Boni, T., *Que vivent les femmes d'Afrique*, Paris, Panama, 2008.
- Bourdieu, P., *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.
- Braillard, P., *Théorie des Relations Internationales*, Paris, PUF, 1997
- Bunker, E., *Réflexion sur la révolution de la France*, Paris, Hachette, 1989.
- Butler, J., *La vie psychique du pouvoir*, éd. Leo Scheer, (éd. orig. anglaise 1997), 2002
- *Gender trouble. Feminism and the subversion of the identity*, New York-London, 1990
- Camara, F. K., *L'union matrimoniale des peuples noirs*, Paris, l'Harmattan, 2000.
- Carlyle, T., *The French revolution: a history*, Volume 1, Paris, Gutenberg, 2006.
- Carr, A., *La femme dans l'Église, tradition chrétienne et théologie féministe*, Paris, Cerf, 1993
- Chaffard, G., *Les carnets secrets de la colonisation*, Tome II, Paris, Calmann-Lévy, 1962.
- Chodorow, N., *The Reproduction of Mothering: Psychoanalysis and the Sociology of Gender*, Londres, Berkeley, Los Angeles, University of California Press, 1978.
- Connell, R.W., *Masculinities*, Berkeley: University of California Press, 1995
- Coquery-Vidrovitch, C., *Les africaines. Histoire des femmes d'Afrique Noire du XIV^e au XX^e siècle*, Paris, Desjogueres, 1994.
- Costa D, Rosa, M. et James, S., *Le pouvoir des femmes et la subversion sociale*, Genève, Edition Adversaire, 1973
- De Beauvoir, S., *Le deuxième sexe*, Paris, Gallimard, NFR, 1949.
- De Lame, D et Zabus, C (sd), *Le changement au féminin en Afrique Noire*, Paris, l'Harmattan, 1999.

- De Tocqueville, A., *De la démocratie en Amérique, Souvenir, L'ancien régime et la révolution*, Paris, Robert Laffont, 1986.
- Deltombe, T, domergue, M et Tatsitsa J., *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique*, La Découverte, Paris, 2011
- Desportes, V., *Comprendre la guerre*, Paris, Ed. Economica, 2000
- Diop, C. A., *L'Afrique noire précoloniale*, Paris, Présence Africaine, 2000.
- *L'unité culturelle de l'Afrique noire*, Paris, Présence Africaine, 1982.
- *Nation nègre et culture*, Paris Présence Africaine, 2000.
- Droy, I., *Femmes et développement rural*, Paris, Karthala 1990
- Duby, A et Perrot, M., *Histoire des femmes en Occident*, Tome III, Paris, Plon, 1991
- Dumas Fils A., *L'homme-femme*, Paris, Michel Lévy, 1872
- Dumont, R., *L'Afrique noire est mal partie*, paris, Editions du Seuil, 1962.
- Durkheim, E., *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1919.
- Eisenstein, S., *plongée dans le sein maternel*, Hoëbeke, 1999
- Elias, N et Dunning, E., *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Arthème Fayard, 1986
- Enloe, C., *The Curious Feminist: Searching for Women in a new Age Empire*, Los Angeles, University of California Press, 2004
- Firestone, S., *The dialectic of sex*, New York, 1970
- Flax, J., *Thinking Fragments. Psychoanalysis, Feminism and Postmodernism in the Contemporary West*, Berkeley, 1990.
- Fortino, S., *La mixite au travail*, Paris, La Dispute, 2002.
- Fourier, C., *The social destiny of Man*, New York, Albert Brisbane, 1857.
- Freedon, M., *The new liberalism: an ideology of social reform*, London, 1978.
- Froidevaux-Metterie, C., *La Révolution du féminin*, Paris, Gallimard, 2015
- Gallard, P., *Ahmadou AHIDJO : Patriote et despote, bâtisseur de l'État du Cameroun*, Paris, Groupe Jeune Afrique Livres, 1994.
- Gilligan, C., *In a different voice: psychological theory and women's development*, Cambridge, Mass, 1982
- Hareway, D., *Primate vision. Gender, Race and Nature in the Word of Modern Science*, New York-London, Routledge, 1989
- Holeindre, J-V et Richard, B., *La démocratie, théories, Pratiques*, Paris, Edition Sciences Humaines, 2010.
- Hooker, R., *Of the Lawes of Ecclesiastical politic*, Tome I, Oxford, Clarendon Press, 1876.

- Houssou Gandonou, F. F., *Les fondements éthiques du féminisme. Réflexion à partir du contexte africain*, Genève, Globethics, 2016
- Imam, M, Mama, A et Sow, F (s/dir.), *Sexe, genre et société: engendrer les sciences sociales africaines*, Dakar / Paris, Codesria /Karthala, 2004
- Joseph, R., *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, Paris, Karthala, 1986
- Kankeu, J., *Droit constitutionnel, Précis de la Faculté de Droit Université de Dschang*, Dschang, Tome I, Edition Huit, Presses Universitaires de Dschang, 2003
- Ki-Zerbo, J., *Histoire générale de l'Afrique, Tome1, méthodologie et préhistoire africaine*, Paris, Unesco, 1980
- Kuypers, A., *Le protestantisme traditionnel de tendance générale plus libérale se retrouve au sein de l'église réformé conservatrice néerlandaise*, New York, Charles Scribner's Sons, 1898.
- Lamari, M et Shuring, H., *Forces féminines et dynamique rurale en Tunisie, contribution socio-économique et espoir des jeunes filles du monde rurales*, Paris, l'Harmattan, 1999.
- Lamoureux, D., *L'amère patrie. Féminisme et nationalisme dans le Québec contemporain*, Montréal, Edition du Remue-ménage, 2001
- Lewis, R et Mills, S (Eds.), *Feminist Postcolonial Theory. A Reader*. Edinburgh University Press: Edinburgh, 2003
- Lips, H., *A New psychology of Women. Gender, Culture, and Ethnicity*, New-York, McGraw-Hill Compagnies, 2002.
- Marques-Perreira, B., *La citoyenneté politique des femmes*, Paris, Armand Colin, Dalloz, 2003
- Martin, J (sd), *La parité, enjeux et mise en œuvre*, Paris, Presse Universitaire du Mirail, 1988.
- Martin, J-C., *Démocratie. Le nom vole d'une idée voilée*, Paris, A Contre-pied, 2007.
- Mbembe, A., *Le problème National Kamerunais*, L'Harmattan, Paris, 1984
- Millett, K., *Sexual politics*, New York, Garden city, 1970.
- Minkanda, A. P., *Pour comprendre et intégrer la problématique genre et développement, historique, fondement théorique et instrument*, Paris, Presse du GRAPS, 2007.
- Michel, A., *Le féminisme*, Paris, PUF, 9^{ème} édition, 2007.
- Mitchell, J., *l'âge de la femme*, Paris, Edition des femmes, 1974.
- *Women: the longest revolution*, London, Virago Press, 1984.
- Montesquieu, *De l'esprit des lois*, Paris, Garnier Frères, 1874
- Ndongmo, M., *Sauver la famille africaine, précis de morale sexuelle et familiale*, Yaoundé, Presse de l'UCAC, 2008.
- Ngah Ateba, A. S., *Masculinisation de la science et minorisation des femmes*, Yaoundé, Afrilif, 2013.

- Nietzsche, F., *Humain, trop humain (un livre pour l'esprit libre)*, Tome II, Paris, Denoël Gonthier, 1910.
- Nietzsche, F., *Par-delà le bien et le mal*, traduit par I. Weiscope et G. Art, Paris, Société DV mercvre de France, 1688
- Oaklye, A., *Sex, gender and society*, London, Temple Smith, 1972.
- O'Brien, M., *The politics of reproduction*, London, 1981.
- O'Brien, M., *Reproducing the world. Essay in feminist theory*, Montréal, Westview Press, 1989.
- Offenstadt, N., *Les mots de l'historien*, Toulouse, Presse Universitaire de Murail, 2004
- Philippe, D & Sapia, C., (dir.). *Femmes d'Afrique dans une société en mutation*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant (« Espace Afrique »), 2004
- Phillips, A., *Engendering Democracy*, University Park: Pennsylvania State University, 1991
- Popper, K. R., *Conjecture et réfutation. La croissance du savoir scientifique*, Paris, Payot, 1985
- Quere, F., *La femme avenir*, Paris, Seuil, 1976.
- Quivy, R et Campenhoudt, L. V., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1995.
- Rauch, A., *Crise de l'identité masculine 1789-1914*, Paris, Hachette-Littérature, éd. Pluriel, 2000
- Rocard, M., *Pour une autre Afrique*, Paris : Flammarion, 2001
- Rostand, J., *L'homme*, Paris, Edition nouvelle, 1961.
- Rubin, G., *Les sources inconscientes de la misogynie*, Paris, Edition Robert Laffont, 1977.
- Russel, L. M., *Théologie féministe de la libération*, Paris, Cerf, 1979.
- Sabine, F., *La mixité au travail*, Paris, la Dispute, 2002.
- Sagaut P., *Introduction à la pensée scientifique moderne*, Université Pierre et Marie Curie, 2009
- Sam-Kubam, P. and Ngwa-Nuamboli , R., *Paul Biya and the quest for democracy in Cameroon*, Yaoundé, Editions Clé, 1985
- Sartre, M., *D'Alexandre à Zénobie: Histoire du Levant antique*, Fayard, Paris, 2001
- Scott, J. W., *La citoyenne paradoxale. Les féministes français et les droits de l'homme*, Paris, Bibliothèque Albin Michel, Histoire, 1998
- Slawinski, R. S., *La parité*, Paris, PUF, 2008.
- Stiftung, F. E., *Qu'est-ce que la démocratie ?* Antananarivo, KMF-CNOE et NOVA STELLA, 2008.
- Stig-Sorencen, M. L., *Gender Archaeology*, Cambridge, Polity Press, 2000.
- Susan Backslash , F., *La guerre froide contre les femmes*, Paris, Antoine Fauque, 1993.

- Tabet, P., *La construction sociale de l'inégalité des sexes: Des outils et des corps*, L'Harmattan, Paris, 2000
- Thiam, A., *La parole aux Négresse*, Paris, Denoël/Gauthier, 1978.
- Tournay, V., *Sociologie des institutions*, Paris, Que sais-je, 2011
- Van Gennepe, A., *Les Rites de passage. Étude systématique des rites*, Paris, Picard, 1981
- Vincent, J-F., *Tradition et transition. Entretiens avec des femmes Béti du Sud-Cameroun*, Paris, Berger-Levrault, 1976.
- Von Gentz, F., *The origin and principles of the American Revolution, compared with the origin and principles of the French revolution*, Indianapolis, Liberty Fund Inc., 1800.
- Welzer-Lang, D., *Nouvelles approches des hommes et du masculin*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2000
- Yinda, H., *Femmes africaines : le pouvoir de transformer le monde*, Yaoundé, Sherpa, 2002.
- Young, I.M., *Inclusion and democracy*, London, Oxford University Press, 2002

2.2. Ouvrages spécialisés

- Abwa D., *Sadou Daoudou parle*, Yaoundé, Université Catholique d'Afrique Centrale, 2001.
- Alexievitch, S (sd), Loupan, V., *La guerre n'a pas un visage de femme*, Paris, Presse Renaissance, 2004.
- Aron, R., *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962
- Atkinson, T., *Odyssée d'une amazone*, Paris, Edition des femmes, 1975.
- Bachelet, J-R., *Pour une éthique du métier des armes : Vaincre la violence*, Paris, Espace éthique, 2006
- Bastick, M et Withman, T., *Guide pour les femmes sur la réforme du secteur de la sécurité*, Washington DC, Institut pour la sécurité inclusive et DCAF, 2013.
- *Intégrer la femme dans le contrôle interne de la police*, Genève, DCAF, 2014.
- *Intégrer la femme dans le contrôle interne des forces armées*, Genève, DCAF, 2014.
- Behrend, H., *La guerre des esprits en Ouganda. Le Mouvement du Saint-Esprit d'Alice Lakwena (1985-1996)*, L'Harmattan, Paris, 2000
- Caire, R., *La femme militaire des origines à nos jours*, Paris, Limoge : La Vauzelle, 1981.
- Clausewitz, K., *De la Guerre*, Paris, Edition de Minuit, 1955.
- Duby, A., *Les procès de Jeanne d'Arc*, Gallimard, Folio Histoire, Paris, 1995
- Ebo, A., *Vers un code de conduite des forces armées et de sécurité en Afrique : occasions et défis*, Genève, DCAF, 2005.

- El Jack, A., *Genre et conflit armée*, London, Institut of Development Studies, 2003.
- Gaanderse, M et Valasek, K (eds)., *Le secteur de la sécurité et le genre en Afrique de l'Ouest : une étude de la police, de la défense, de la justice et des services pénitentiaire dans les pays de la CEDEAO*, Genève, DCAF, 2011.
- Girardet, R., *Problèmes militaires et stratégiques contemporains*, Paris, Dalloz, 1989
- Goldstein, J. S., *War and Gender*, Cambridge University Press, Cambridge, 2001
- Guilaine, J. et Zammit, J., *Le sentier de la guerre: Visages de la violence préhistorique*, Le Seuil, Paris, 2000.
- Greveld, M. Van., *Les femmes et la guerre*, Paris, Edition du Rocher, 2002.
- Gresle, F (dir)., *Méthodes et techniques d'enquête en milieu militaire*, Paris, L'Harmattan, 2005
- Haddad, S., *La culture militaire à l'épreuve de la professionnalisation : quelques pistes de réflexions « identité masculine et armée se confonde »*, Paris l'Harmattan, 2005.
- Jaurès, J., *L'armée nouvelle*, Paris, Hachette, 1911
- Keegan, J., *Anatomie de la bataille*, Paris, Robert Laffont, 1993.
- *Histoire de la guerre. Du Néolithique à la guerre du golfe*, Paris, Edition Dagormas, 1996.
- Koungou, L., *Défense et Sécurité Nationale en mouvement, dynamique des réformes, mutations institutionnelles en Afrique subsaharienne*, Paris, l'Harmattan, 2010.
- Lan, D., *Guns and Rain: Guerillas and Spirit Medium in Zimbabwe*, University of California Press, Berkeley/Los Angeles/London, 1985
- Malcourant, E., *Les difficultés d'être une femme dans l'armée belge*, Bruxelles, Carmen Castellano, 2014.
- Monrique, M., *La place des femmes dans la professionnalisation des armées*, Paris, Fondation pour les Etudes de Défense Nationale, 1988.
- Nkoa Atenga, C., *Les armées africaines à l'heure de la démocratie et des droits de l'homme*, Paris, Hachette, 2010.
- Ouédraogo, E., *Pour une professionnalisation des forces armées en Afrique*, Washington DC, Papier de recherche du Centre d'Étude Stratégique de l'Afrique, 2004.
- Pépé, M. O et Sjobert, A., *Genre et sécurité en Côte d'Ivoire*, Genève, DCAF, 2011.
- Pondi, P., *La police au Cameroun (naissance et évolution)*, Yaoundé, CLE, 1988.
- Pruvost, G., *Profession : policière sexe féminin*, Paris, Edition de la maison des sciences de l'homme, 2005.
- Quétel, C., *Femmes dans la guerre, 1939-1945*, Larousse, Paris, 2004.
- Reynaud, E., *Les femmes, la violence et l'armée, essai sur la féminisation des armées*, Paris, Fondation pour les Etudes de Défense Nationale, 1988.

- Sarr, F., *Genre et sécurité au Sénégal. Une intégration à poursuivre*, Genève, DCAF, 2010.
- Selek, P., *Devenir un homme en rampant. Service militaire en Turquie : construction de la classe de sexe dominante*, Paris, l'Harmattan, 2014
- Sorin, K., *Femmes et armes, une place introuvable ? Le cas de la féminisation des armées française*, Paris, l'Harmattan, 2003.
- Stiftung, F. E., *Femmes et sécurité en zone CEMAC et en RDC*, Yaoundé, Presse Universitaire d'Afrique, 2009.
- *Sécurité et défense : nouveaux défis, nouveaux acteurs*, Antananarivo, Presse Universitaire d'Afrique, 2009.
- Tsahal, M., *Histoire critique de la force Israélienne de défense*, Paris, Edition du Rocher, 1998.
- Triquet, V et Serrano, L (ed), *Le genre et le secteur de la sécurité*, Genève, DCAF, 2015.
- Trevisi, M et Nivet, P., *Les femmes et la guerre, de l'antiquité à 1918, actes du colloque d'Amiens (15-16 nov. 2007)*, Paris, Economica, 2007.
- Van Grevelde, M., *Les femmes et la Guerre*, Paris, Edition du Rocher, 2002.
- Weber, C (dir)., *Femme militaire*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes, 2015.
- Wadjiri I., *Livre d'or des forces de défense camerounaises : 1960-1980*, Paris, Média, 1980.

3. ARTICLES SCIENTIFIQUES

- Archer E., "The Power of gendered stereotypes in the US Marine corps", in *Armed Forces & Society*, vol. 39, n° 2, 2013, pp. 359-391.
- Armand, C., "Mouvements Féministes en Afrique", in *Revue Tiers Monde*, Vol 1, n°209, 2012, pp. 146-159.
- Augé, A., "Le soldat congolais et la pédagogie du genre", in *Inflexions*, Vol 2, N°17, 2011, pp.139-146
- Avenier, M-J., "Les paradigmes épistémologiques constructivistes : post-modernisme ou pragmatisme ?", In *Cairn, Management & Avenir*, n°43, 2011, pp.372-391.
- Ba, S., "Femme et forces armées au Sénégal. L'adaptation institutionnelle et organisationnelle, une nécessité pour des forces armée sénégalaise fortes", *CODESRIA*, Avril 2017, pp.1-13.
- Badaro, M., " L'Armée de Terre argentine à l'épreuve du genre", In *Cahier du genre*, N°48, 2010, pp. 59-79.
- Barthélemy, P., "Africaines et diplômé à l'époque coloniale (1918-1957)", Presse Universitaire de Rennes, 2010, pp. 13-20.
- Bayart, J-F., " la problématique de la démocratie en Afrique noir", In Jean François Bayart, Achille Mbembe et Comi Toulaba, *Le politique par le bas en Afrique noir*, Paris, Karthala, 2008, pp. 68-85.
- Berni, L. et Lépinard E., "La parité, contresens de l'égalité ? Cadrage discursif et pratique d'une réforme", In *Nouvelles Questions Féministes*, Vol 22, n°3, 2003, pp. 12-31

- Boën, B., "La professionnalisation des armées : contexte et raison, impact fonctionnel et sociopolitique", in *Revue française de Sociologie*, Vol 44, 2003, pp. 248-259.
- Bourdieu, P., "La maison ou le monde renversé", in *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Seuil, 2000, pp. 1-18.
- Bourhis, R. Y, Cole, R et Gagnon, A., "Sexe, pouvoir et discrimination: analyse intergroupes des rapports de femmes-hommes", in *Revue québécoise de psychologie*, vol.13, N°1, 1992, pp. 115-128.
- Brown, C et Jones L., "*The Gender Structure of the Nursing Hierarchy: The role of Human Capital*", In *Gender, Group and Organization*, vol.11, W 1, 2004, pp. 1-25.
- Capdevilla, L. et Gordineau, D., "Editorial", *Clio. Histoire, Femme et Société*, N° 20, 2004, pp. 5-14.
- Casini, A, Sanchez-Mazas, M., " « Ce poste n'est pas fait pour moi ! » : l'impact de la norme de genre et de la culture organisationnelle sur la mobilité professionnelle ascendante", In *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, n° 67-68, 2005, pp. 140-158.
- Cervulle, M et Julliard, V., "Le genre des controverses : approches féministes et *queer* ", In *Questions de communication*, Presses universitaires de Lorraine, 2018, pp. 7-22.
- Chevallie, J., " De l'administration démocratique à la démocratie administrative ", in *Revue française d'administration publique*, vol 1, n° 137-138, 2011. Pp. 215-231.
- Colin, A., "Mouvements féministes en Afrique" *Revue Tiers Monde*, n° 209, 2012, pp.145-160.
- Contrepoid, S., "La démocratie, une question de genre ? La participation des femmes à la négociation collective", *Politique de communication*, n°2, 2014, pp. 113-114.
- Coquery-Vidrovitch, C., "Des reines mères aux épouses de président", *Politique africaine*, N°95, 2004, pp. 18-31.
- "Histoire des Femmes d'Afrique", in *Clio. Histoire, femmes et société*, N°2, 1997, pp. 1-12.
- Coulon C., " Système politique et société dans les Etats d'Afrique noire : A la recherche d'un cadre conceptuel", In *RFSP*, Vol. XXII, n° 5, 1972, pp. 56-69.
- Dagenais, H et Drolet, G., "Féminisme et post-modernisme", In *recherche féministes*, N° 6, 1993, pp. 151-164.
- Dacher, M., "La civilisation de la femme dans la tradition africaine", *Cahiers d'études africaines*, vol. 17, n°65,1977, pp. 197-210
- Dandeker, C., "Femmes combattante : problèmes et perspectives de l'intégration des femmes dans l'armée britannique", *Revue française de sociologie* (Vol. 44), 2003, pp. 735-758.
- Davis, N. Z., "*Women's history in transition: the European case*", In *Feminist studies*, 3 (winter 1975-76), pp. 83-103.
- De Sève, M., "Femme, action politique et identité", in *Cahier de recherche sociologique*, n°23, 1994, pp. 15-30.
- Dechaufour, L., "Introduction au féminisme postcolonial", in *Nouvelles Questions Féministes*, Vol 27, n°2, pp. 99-110

Devreux, A-M., "Des appelés, des armes et des femmes : l'apprentissage de la domination masculine à l'armée", *Nouvelle question féministe*, Vol 18, n° 34, 1997, pp. 49-78.

- " Etre du bon côté ", in CREA - Centre de Recherche et d'Etudes Anthropologiques, *Des hommes et du masculin*, Presses Universitaires de Lyon, 1992, pp.145-154.

Donaldson, M., "What is hegemony masculinity?", In *Theory and Society*, Vol 22, n° 5, 1993, pp. 253-268.

Eagly, H.A., Makhijan, M.G et Klonsky, B.G., "Gender and the Evaluation of Leaders: A Meta-Analysis ", in *Psychological Bulletin*, vol.111, N°1, 1992, pp. 3-22.

Eagly H. A., et Karau, S.J., "Role Congruity Theory of Prejudice Toward Female Leaders ", in *Psychological Review*, vol.109, N°3, 2002, pp. 573-598.

- "Gender and the Emergence of Leaders: A Meta-Analysis ", in *Journal of Personality and Social Psychology*, vol.60, N°5, 1991, 685-710.

Epstein, Y et al., "Physiological and Medical Aspects that put Women Soldiers at Increased Risk for Overuse Injuries", In *The Journal of Strength and Conditioning Research*, vol. 29, n° 11, novembre 2015, pp.100-117.

Essono Ovono, A., "Armée et démocratie en Afrique une relation ambivalente à normaliser", in *Afrique contemporaine*, vol 2, n°242, 2012, pp. 99-122.

Eteki-Otabela, M. L., " Dix ans de luttes du Collectif des femmes pour le renouveau (CFR) : quelques réflexions sur le mouvement féministe camerounais", in *Recherches féministes*, vol 5, n°1, 1992, pp.122-135.

Fassin, Éric., " L'empire du genre, l'histoire politique antique d'un outil conceptuel", *L'homme*, n°187-188, 2008, pp. 375-392.

First, R., " Les nouveaux masques ", in *Le Monde diplomatique*, n° 261, Décembre 1975, pp1-21.

Fleury-Vilatte, B et Walter, J., " Des usages du constructivisme", *Questions de Communication*, Presses universitaires de Lorraine, 2004, pp. 101-110.

Fraisse, G., "Féminisme : appellation d'origine", In *vacarme*, Minorité féminin pluriel, n°4-5, 2008, pp.47-61.

Frevet, U., "L'armée, école de la masculinité : cas de l'Allemagne au XIX^e siècle", *Travail, Genre et Société*, n°3, 2000, pp. 45-66.

Friedl, K., "Biomedical Research on Health and Performance of Military Women: Accomplishments of the Defense Women's Health Research Program ", *Journal of Women's Health*, vol. 14, n° 9, décembre 2005, pp. 764-767.

Fontrier, M., "Des armées africaines : comment et pour quoi faire ?", in *Outre-terre*, Vol 2, n°11, 2005, P- 140-358.

Fortier, I., "Pouvoir, compétence et féminité: expérience d'ingénieures en gestion ", in *Recherches féministes*, vol.15, WI, 2001, pp. 65-91.

Givre, P-J., " La mixité dans un bataillon alpin ", In *Inflexions*, n° 17, 2011, pp.60-76.

Guèye, B., " La démocratie en Afrique : succès et résistances" *Le Seuil « Pouvoirs »*, n° 129, 2009, pp. 5-26.

Granvaud R., "De l'armée coloniale à l'armée néocoloniale (1830-1990)", in *Que fait l'Armée française en Afrique ?*, n°23, 2009, pp. 1-17.

Goettner-Abendroth, H., "La recherche moderne sur le matriarcat. Définitions, perspectives, actualité", in *Das Matriarchat I. Geschichte seiner Erforschung*, Editions Kohlhammer, Stuttgart 1988-1995, pp. 56-67.

Hamrouni., N. "Décoloniser le Féminisme. Ignorance épistémique, solidarité et réparation", in *Philosophiques*, Vol1, n°44, 2017, pp. 145-153.

Haquet, A., "L'accès des femmes aux corps de l'armée", *Revue française d'administration*, mars-avril 2000, pp. 342-353.

Hartmann, H., "Capitalism, patriarchy and job segregation by sex", in *signs*, n°1, 1976, Pp. 161-175.

Höpfl, H. J., "Becoming a (Virile) Member: Women and the Military Body", In *Body & Society*, Vol. 9(4), Sage Publications, 2003, pp.14-25

Idola, S-J., "L'aristocratie des sexes", in *Le Monde ouvrier*, janvier 1928, pp. 2-15.

Inman, P. L.. "Women's Career Development at the Glass Ceiling", in *New Directions For Adult and Continuing Education*, WSO, 1998, pp. 35-42.

Ironnelle, B., "Démocratie, relations civilo-militaires et efficacité militaire", in *Revue internationale de politique comparée*, Vol 15, n°1, 2008, pp.118-129.

Jacques, C., "Le féminisme en Belgique de la fin du 19e siècle aux années 1970", In *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol 7, n° 2012-2013, 2009, pp. 5-54.

Jauneau, E., "Les femmes dans l'armée française pendant les guerres (XIX^e-XX^e siècle) histoire, historiographie et problématique de genre", *Revue de l'école doctorale*, ED382, 2013, pp. 57-71.

Joana, J., "La démocratie face à ses militaires. Où en est l'analyse des relations civils-militaires ?", *Revue Française de Sociologie*, Editions Technip & Ophrys, Vol 48, 2007, pp. 133-159.

- Smyrl M., " Civils et militaires en démocratie ", in *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 15, n°1, 2008, pp.1-19.

Joly, V., "Note sur les femmes et la féminisation de l'armée dans quelques revues d'histoire militaire", In *Clio, Histoire, Femmes et Société*, 2004, pp. 135-145.

Jankowski, B., "Les relations armées-société en France", in *Pouvoir*, N°125, Paris, Seuil, 1995, pp.23-34.

Karakowsky, L, Mcbey, K. , Miller, D.L., "Gender, Perceived Competence, And Power Displays, Examining Verbal Interruptions in Group Context", in *Small Group Research*, vol.35, N°4, 2004,pp. 407-439.

Kelly J., "Doubled vision of feminist theory, in *Signs*, n°1, 1976, pp. 125-136.

Kergoat, D., "A propos des rapports sociaux de sexe", In *Féminisation aujourd'hui*, n° 48, 1992, pp. 1-5.

- "Plaidoyer pour une sociologie des rapports sociaux", In *Collectif Le sexe du travail. Structures familiales et système productif*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1984, pp.207-220

Kpakpo, P. A, "La femme et le pouvoir dans la société togolaise traditionnelle", *Revue du CAMES*, Université de Lomé, Série B, vol. 006 N° 1-2,2004, pp. 44-50.

Lamoureux, D., "Hommes et femmes dans le mouvement social", *Recherches féministes*, n° 181, 1999, pp. 239-242.

- " La démocratie avec les femmes", in *Globe, Revue internationale d'études québécoises*, n°2, Vol 3, pp.10-25.

Laufer, J., "Femmes et carrières : la question du plafond de verre", In *Revue Française de Gestion*, n°151, 2004, p.117-127.

Lee Downs, L., " Histoires du genre en Grande-Bretagne, 1968-2000" Belin *Revue d' histoire moderne & contemporaine*, n°51-4bis, 2004, pp. 59-70.

Lele, A. F, "L'intégration des femmes dans la police camerounaise", *Revue de la police Camerounaise*, Imprimerie Violette, 1988, pp. 12-41.

Lips, H., "Leadership, Power, and Social Change", A New Psychology of Women: Gender, Culture and Ethnicity, 2^e éditions, Boston, McGraw-Hill, 2003, pp. 458-485.

Malbois, F., "les paradigmes de l'égalité/différence et du Sexe/genre. Ou les deux réponses du féminisme occidental à l'énigme de la « différence des sexes »", in *Cairn*, Edition antipode, Vol 21, 2001, PP. 81-97.

Malochet, G., " La féminisation des métiers et des professions. Quand la sociologie du travail croise le genre" *Sociologies pratiques*, Presses de Sciences Po, n° 14, 2007, pp. 91-99

Mbow, P., "L'islam et la femme sénégalaise", *Ethiopiennes*, N°66 et 67, 2001, pp. 41-44.

McKinnon, C., "*Feminism, Marxism, method and the state: An agenda for theory*", In *Signs*, n°7, 1982, pp. 25-26.

Meeker, B.F et Weitzel-O'neil., "Sex Roles and Interpersonal Behavior in Task-oriented Groups", in *American Sociological Review*, vol.42, 1977, pp. 101-105.

Meron, M, Okba M et Viney, X., "Les femmes et les métiers : vingt ans d'évolutions contrastées", in *Données Sociales*, N°3, 2006, pp. 225-234.

Metz, I et Tharenou, P., "Women's Career Advancement", *The Relative Contribution of Human Capital and Social Capital* ", in *Group & Organization Management*, vol.26, N°3, 2001, pp. 312-342.

Michel A., "Militarisation et politique de genre", *Revue Recherches féministes, Femmes, Population Développement*, Volume 8, Numéro 1, 1995, pp. 15-34.

Mignot, B., " Lien armée-nation et expression militaire ", in *Revue Défense nationale*, Mai 1998, pp.240-261.

Mouffe, C., "Féminisme, citoyenneté et démocratie plurielle ", In *Genre et politique. Débats et perspectives*, (dir). de Ballmer-Cao Thanh-Huyen, Véronique Mottier et Lea Sgier, Paris: Folio Essais, 1994, pp. 160-175.

Mouich, I., "Genre et commandement territoriale au Cameroun", In *Revue Cahier d'Etude Africaine*, N° 186,2007, pp. 391-408.

Nanga, J., " Françafrique : les ruses de la raison postcoloniale", in *Contretemps* n° 16, « Postcolonialisme et immigration », mai 2006, pp. 1-16.

Ochy, C, Falquet, J. et Masson, S., "Edito : Féminismes dissidents en Amérique latine et au Caraïbes", In *Nouvelles questions Féministes*, vol 2, n°24, 2005, pp.4-13.

- Oyèwùmí Abiyamo, O., "The Challenge of African Motherhood ", in *Jenda, A Journal of Culture and African Women Studies*, n° 4. 2003, pp. 25-37.
- Paule, B et Almeida-Topor, H. ., "Les Amazones. Une armée de femmes dans l'Afrique précoloniale." In *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 72, n°269, 4e trimestre 1985. pp.486-499.
- Paulme, D., "Structures sociales traditionnelles en Afrique Noire", In *Cahiers d'études africaine*, vol. 1, n°1, 1960, pp. 15-27.
- Phillips, A., "La politique identitaire : faut-il tourner la page ?", In *Cahiers du Genre*, n° 33, 2002, Pp. 40-59
- Pierre, S., " Les amazones : mythes, réalités, images", In *Les Cahiers du GRIF*, n°14-15, 1976, pp. 1-16.
- Prévot, E., "Féminisation de l'armée de terre et virilité du métier des armes", in *Cahier du Genre*, n°48, 2010, pp.82-95.
- Pruvost, G., "Profession : policier. Sexe : féminin", Paris, MSH, coll. *Ethnologie de la France*, n° 28, 2007, pp. 85-110.
- Ridgeway, C. L., "Gender, Status, and Leadership", In *Journal of Social Issues*, vol.57, N°4, 2001, pp. 637-655
- Rinfret N et Lussier, L., " Le changement des attitudes à l'endroit des femmes cadres: modèles différentiels en fonction du sexe", in *Psychologie appliquée: Revue internationale*, vol.45, N°4, 1996, pp.353-370.
- " L'impact de la force numérique des femmes cadres: illusion ou réalité", *Revue Canadienne des sciences du comportement*, vol.25, N°3, 1993, pp. 465-479
- Robert, D. et al., "Current Considerations Related to Physiological Differences between the Sexes and Physical Employment Standards ", *Applied Physiology, Nutrition, and Metabolism*, vol. 41, n° 6, juin 2016, pp.100-122.
- Sarr, F., "Féminisme en Afrique occidentale ? Prise de conscience et luttes politique et sociale", In *vent d'Est, Vent d'Ouest*, Genève, 2009, pp. 79-100.
- Scott, J. W, "L'énigme de l'égalité", *Cahier du Genre*, n° 33, 2002, pp. 17-41.
- Scott, J.W. et Varikas, E., "Genre : une catégorie utile d'analyse historique", *Cahier du GRIF*, n°37, 38, 1988, 125-153.
- Somé, M., "Les cultures africaines à l'épreuve de la colonisation", *Afrika Zamani*, NOS, 9 & 10, 2001, pp. 41-59.
- Sow, F., "Mouvements féministes en Afrique", *Revue Tiers Monde*, n°209, 2012, pp. 145-160.
- "L'analyse de genre et les sciences sociales en Afrique", In *Ayesha*, 2004, pp. 1-12.
- " Les défis d'une féministe en Afrique", *Travail, genre et sociétés*, La Découverte, Propos recueillis par Thérèse Locoh et Isabelle Puech, N° 20, 2008, pp. 5-22.
- Tabet, P., " Les mains, les outils, les armes ", In *L'Homme*, XIX, n° 3-4, 1979, pp. 1-10.
- Tahon, M-B., "La maternité comme opérateur d'exclusion politique des femmes", in *Femmes et représentations politique au Québec et au Canada*, 1997, pp.20-41.

Tamagne, F., " La déportation des homosexuels durant la Seconde Guerre mondiale ", *Revue d'éthique et de théologie morale*, n°239, 2006, pp. 77-104.

Testart, A., "Les Amazones entre mythe et réalité", In *l'Homme*, Edition de l'EHESS, 2002, pp. 185-194.

Thébaud, F., "Genre et histoire en France, les usages d'une catégorie d'analyse", In *Cairn*, Edition de la Sorbonne, 2005, pp. 267-276.

Tréboux, S., "L'homosexualité et la seconde guerre mondiale", Lyon, *Projet Personnel en Humanités* (PPH), 2004/2005, pp. 7-89.

True, J et Mintrom, M., "Transnational Networks and Policy Diffusion: The Case of Gender Mainstreaming ", in *International Studies Quarterly*, Vol. 45, No. 1, Mars 2001, pp.27-57

UNESCO., "Image de la femme dans la société", Paris, *Revue Internationale des Sciences Sociales*, Vol XIV, n°1, 1962, pp. 3-17.

Varikas, E., "Genre et démocratie historique ou le paradoxe de l'égalité par le privilège", In *Démocratie et Représentation*, 1995, pp. 140-153

Wang, J. et al., "*Gender Difference in Neural Response to Psychological Stress* ", In *Social Cognitive and Affective Neuroscience*, vol. 2, n° 3, septembre 2007, pp. 226-237

Young, H, Knippenberg, A. V, Ellemers, De Vries, Naomi, N., "*The Asymmetrical Perception of Men and Women*" , In *Group Processes & Intergroup Relations*, vol.2, N°3, 1999, pp. 259-278.

4. MEMOIRES ET THESES

Abale, F et Al., "Le port de la tenue réglementaire par le personnel féminin en service centraux de la gendarmerie nationale : adhésion ou contrainte ?", Mémoire de fin du 40^{ème} stage d'application des Officiers de la Gendarmerie Nationale, 2018

Aboui, V. H., "Les femmes en situation de conflit : le cas de Boko Haram", Mémoire de géopolitique, Université de Yaoundé II, 2015-2016.

Abouna, H. Y. A. M, "Femme et mouvement nationaliste au Cameroun français (1945-1960)", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008.

Agyune-Ndone, F., "Dynamique des clans et des lignages chez les Makina du Gabon", Mémoire de Master recherche Anthropologique, Faculté d'Anthropologie et de sociologie, Université Lumière de Lyon, 2005

Bambona, S. L. A, "Le personnel de santé féminin autochtone au Cameroun sous le régime français 1921-1947", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2000.

Beauchesme, E., "La masculinité hégémonique militaire. Sauf conduit aux violences contre les femmes : le cas de l'ex Colonel Davis Russell Williams", Mémoire de Master en Géostratégie, Université du Québec à Montréal, 2013.

Boudreault, M., "La citoyenneté des femmes et le dilemme de l'égalité/différence, l'amorce d'une solution", Mémoire de Maîtrise, Université du Québec à Montréal, 2001.

Coste, F., "Analyse du système de valeur et des caractères conservateurs des armées", DEA en science politique, Université de Lille, 2002.

Coutu M., "Du discours à la pratique : le genre et les opérations de paix des Nations Unies", Mémoire de maîtrise en science politique, Université du Québec à Montréal, septembre 2012

Dos Santos, P. M, "Armée et unité nationale et Afrique : cas de la république d'Angola de 1975 à 2012", Mémoire de Géopolitique, Université de Yaoundé II, 2013.

Ela Ela, E., "La politique de défense au Cameroun depuis 1959 : contrainte et réalité", Thèse de Doctorat en Science Politique, Université de Nantes, 2000.

- "L'armée camerounaise de 1959 à nos jours : une étude du rôle prépondérant de l'armée de terre", Mémoire de fin d'étude à l'ESM Saint-Cyr, Coëtquidan, 1994.

Foumane, W., "La problématique du genre dans les forces de défense et sécurité camerounaises 1984-2014", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2017.

Guillemin, J., "Coopération et interventions : La politique militaire de la France en Afrique noire francophone et à Madagascar", Thèse de Doctorat, Université de Nice, 1979.

Kangang, H., "Recrutement, présence et engagement des femmes dans les forces de défense camerounaise", Mémoire de fin de stage, Université de Yaoundé II, 2010.

- "Étude de la dialectique genre et vulnérabilité dans sa perspective droit de l'Homme : cas des forces de défense camerounaise", Mémoire de fin de stage, Université de Yaoundé II, 2011.

Marchand I., "Comprendre le plafond de verre : cas des entreprises privées au Québec", Mémoire de Maîtrise en Management, Université du Québec à Montréal, Février 2008

Mballa, R. S., "La participation du personnel féminin de la Gendarmerie Nationale dans les OMP du MINDEF", Mémoire de fin de stage d'application, 2019

Mbeng, E. M. V, "Genre et police au Cameroun", Mémoire de Master en Genre et Développement, Université de Yaoundé I, 2015.

Mbog Ibock, M.R.W., "Les politiques publiques de la défense au Cameroun : analyse de la réforme de l'armée camerounaise de 2001", Thèse de Doctorat/PH.D en Science Politique, Université de Douala, 2018.

Messe, L., "L'état-major des armées et l'entraînement des forces", Mémoire professionnel, Université de Yaoundé II, 2010.

Messinga, E., "Les forces armées camerounaises face aux nouvelles formes de menace à la sécurité : d'une armée de garde vers une armée d'avant-garde 1960-2010", Thèse de Doctorat PHD en Science Politique, Université de Yaoundé II, 2011.

Morales Hudon, A., "Théorisation d'une citoyenneté plurielle : paradoxes et tensions de l'inclusion des femmes", Mémoire de Maîtrise en science politique, Université du Québec à Montréal, novembre 2007

Mounkam, C. G, "La gendarmerie au Cameroun de 1920 à 2010 : aperçu historique", Thèse de Doctorat PHD en Histoire, Université de Yaoundé I, 2012.

Mpay, J-C., "Les forces de défense et le maintien de la paix en Afrique", Mémoire de Géopolitique, Université de Yaoundé II, 2013.

Mvie Meka, E., "La politique camerounaise de défense et de sécurité nationale, 1920-1991 : Conceptualisation et dynamique d'un système africain", Thèse de Doctorat en Histoire, Université Paul-Valéry, Montpellier III, 1992

- Muyuka Duckson, P., "La police et la sûreté au Cameroun de 1938 à 1960", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004.
- Ndzie, J.N., "La participation des forces de défense camerounaises aux opérations de maintien de la paix en Afrique", Master 1 en relations internationales, IRIC, 2009
- Nfonbang, M. A, "Cadre de vie et occupation des femmes dans le secteur informel au Cameroun", mémoire professionnel, IFORD, 2011.
- Ngongue, R. A., "Féminisme et femme africaine, à la lumière de l'histoire", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 1999.
- Nguesse Ewané, G-P., "Gestion des personnels officiers de la Gendarmerie nationale et nécessité d'un profil de carrière", Mémoire fin de stage d'application, CECIG, 2003
- Njimeni Njiotang, C. A., " Les discours de Paul Biya à l'ère du multipartisme au Cameroun : mise en scène argumentatives et relation au pouvoir", Thèse de doctorat en « linguistique », Volume 2, Université Bordeaux Montaigne, Avril 2018, p. 298.
- Okala Ebodé, J. T., "Le système de sécurité camerounais à l'épreuve de la gouvernance démocratique", Thèse de Doctorat en science politique, Université de Yaoundé II, 2015
- Oloum, A. C. V., "Les forces armées, police camerounaise et les missions de maintien de la paix internationale de 1992 à 2004", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006.
- Ondoua, A., "Sociologie du corps Militaire en Afrique Noire : le cas du Cameroun", Thèse de Doctorat PHD en Science Politique, Université de Rennes 1, 2013.
- Pemboura, A., "Le processus de formation de la culture stratégique camerounaise : analyse du rôle des écoles militaires", Mémoire de Science Politique, Université de Yaoundé II, 2005
- Schiess, C., "La construction sociale du masculin. On ne naît pas dominant, on le devient", Mémoire de DEA en Sociologie, Université de Genève, juin 2005.
- Talla, E. S., "La problématique du genre, de l'Université Fédérale à l'Université de Yaoundé I : cas de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines 1961-2011", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2014.
- Sévigny, E., "La démocratie et ses institutions : comment les institutions perçoivent et transforment les questions de politiques publiques", Thèse de Doctorat PhD en Philosophie, Université de Montréal, 2016.
- Simo Moubi, S.H., "Cameroun : le combat pour l'indépendance sous l'emprise d'une France coloniale", Mémoire de master, Université de pisa (Italie), 2014-2015
- Tifuh Ngoh, M., "A historical survey of women in the Cameroon police force 1961-2000: their contribution to maintaining peace and security", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2001.
- Tsague S. M., "Femme et politique au Cameroun de 1960 à 1997. Essai de mise en perspective historique", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2001.
- Yodou Sibeudeu, A. P., "justice politique et prévention des conflits dans les sociétés pluriethniques : cas de la politique de l'équilibre régional au Cameroun", Mémoire de master II en sciences sociales, Université Catholique d'Afrique centrale, 2011.

5. RAPPORTS ET ARTICLES NON SCIENTIFIQUES

- Abelava, R., "La bible, source de malheur pour la femme ?"
Annuaire Statistique du Cameroun 2013
- Anonyme, "La diffusion du concept genre dans nos sociétés occidentales".
- Anonyme, les actes du colloque 2011 sur "50 ans de défense et de sécurité en Afrique : états et perspectives stratégiques".
- Anonyme., "Femmes et carrières : la question du plafond de verre", in *Revue française de gestion*, N° 151, Vol 4, 2004
- Anonyme., "Manœuvres Buffle Noir 73", in *Frères d'Armes*, n° 69, Juillet-Août 1974
- Bardiés, L., "Du concept de spécificité militaire", Presse Universitaire de France, Vol 61, 2011.
- Bertoldi, M., " À la conquête des armes ", in *Inflexions*, n° 17, 2011
- Biaya, T.H., "Quelle démocratie pour l'Afrique ? Réflexion sur ses possibilités et ses caractéristiques", Dakar, 1998,
- Biya, P., "Triomphe de la Promotion Vigilance de l'EMIA", in *Frères d'armes*, Tome I, n°69, Juillet-Août 1974.
- Blondin, M., "Les femmes dans les forces armées : promouvoir l'égalité, mettre fin aux violences fondées sur le genre", Assemblée parlementaire Conseil de l'Europe, juin 2016
- Boëne, B., "La professionnalisation des armées : contexte et raison, impact fonctionnel et sociopolitique", *Revue Française de Sociologie*, Vol 44, 2003.
- Brody, A., "Genre et gouvernance", Bridge, avril 2009
- Byrne, B., "Gender, Conflict and Development", Volume I: Overview, *BRIDGE Report 34*, Brighton: BRIDGE/Institute of Development Studies, 1996,
- Comité Nationale pour la Préparation de la Conférence sur les Femmes Beijing 1995, "Rapport Nationale sur l'évolution de la mise en œuvre des stratégies prospectives de Nairobi et de la déclaration d'Abuja sur le développement participatif", Avril 1994.
- Condon S, Bozoh, M et Locoh, T., "Démographie, sexe et genre : bilan et perspective", Paris, Journée du séminaire à l'INED, mai 2000.
- Coste, F., "L'adoption du concept de sécurité nationale : une révolution conceptuelle qui peine à s'exprimer", *Recherche et Documentation*, n°03, 2011
- Daguzan, J-F., "Armée et société dans le monde arabe, entre révolte et conservatisme",
- Contrepois, S., "La démocratie, une question de genre ? La participation des femmes aux négociations collectives", *Politique de communication*, n°2, 2014.
- Crédif., "Egalité de genre et transition démocratique", Tunis, Edition du CREDIF, 2013.
- D'Almeida, M., "Genre et féminisme", Réseau des Organisations Féminines d'Afriques Francophones (ROFAF), série sur Genre et Leadership, Tribune n°14 : Femmes et Leadership Politique, Avril 2014.
- DCAF., "L'égalité des genres et la bonne gouvernance du secteur de la sécurité ", Série de documents d'information sur la Réforme du Secteur de la Sécurité, Genève, 2015
- Document Politique National Genre 2011-2020.
- Dupuis-Déri, F., "Féminisme au masculin et contre-attaque masculinité au Québec", in : *Revue Mouvements*, no. 31, janvier-février 2004

Eloge. , "12 principes de bonne gouvernances démocratique", Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale, 2006.

Ewome Medang, M., "Ces femmes qui honorent nos forces de défense", Honneur et Fidélité, Edition Spéciale 20 mai 2016.

Fédération de femmes du Québec, "Femmes et guerre : comment développée une perspective féministe sur les conflits armés ?", 2008.

Féral, C. et Geoffroy, A., "Genre et gouvernance", Ile Maurice, Alizés, 2011.

Fondation pour la recherche stratégique, n°5, février 2013.

Guion De Méritens, I., "Regard croisés sur les femmes au sein de la Gendarmerie", in les Actes du colloque « Femmes militaires, et maintenant ? », mars 2017

Bayoi Mang, H., "Armée de l'Air : carrefour des métiers", Armée de l'Air Infos, N°011, Mai 2016

Haut Comité d'Evaluation de la Condition Militaire, "Les femmes dans les forces armées françaises. De l'égalité juridique à l'égalité professionnelle", 7^e rapport, juin 2013.

Héas, S ; Kergoat, R ; Weber, C et Haddad, S., " Dualité identitaire des femmes élèves officiers des écoles militaires de Coëtquidan : féminité préservée ou masculinité recherché ?", In Socio-Logos, n°2, 2007.

Hendricks, C et Hutton, L., "Place du genre dans la réforme de la défense", Boîte à Outils «Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité». Eds. Megan Bastick et Kristin Valasek, Genève, DCAF, OSCE/BIDDH, UN-INSTRRAW, 2008.

Houngnikpo, M. C., "Armées africaines : Chainon manquant des transitions démocratiques", in *Bulletin de la sécurité africaine*, Centre d'Etudes Stratégiques de l'Afrique, n°17, 2012

Jeurissen L., "Colonisation au masculin et mise en corps de la féminité noire : cas de l'ancien Congo Belge"

Juma, M., "The Role of the Human Resources Department in promoting Gender Equity". Adresse aux fonctionnaires de ressources humaines de la Force de défense nationale sud-africaine, Pretoria, 30 novembre 2006.

Kanter, R.M., *Men and Women of the Corporation*, New York, Basic Books, 1977, p. 45.

Kinne, E., "Le rôle des femmes dans les forces armées américaines : réalité et évolution", Une étude commandé par la Délégation aux Affaires Stratégiques du Ministère de la défense, avril 2013.

Kum'a Ndumbé , III P., "La deuxième guerre, la création d'un nouvel ordre internationale et l'échec durable des indépendances africaines", les actes du colloque : « Le Tiers Monde dans la Deuxième Guerre Mondiale », septembre 2009

Lariot, D ; Friedmann, G et Benkara, L., " Métier de la défense, le choix des femmes. Identité et mixité des emplois dans l'Armée de Terre", les études du C2SD, 2007.

Le Pors, A et Milewski, F., "Piloter l'accès des femmes aux emplois supérieurs", Premier rapport au Comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques, Rapport au ministre de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, Paris. , 2002.

Tanmia, M, "Guide pour l'intégration du genre dans les projets de développement", volume 2, septembre 2006.

- Mama, A., " Études par les femmes et études sur les femmes en Afrique durant les années 1990", Document de travail 5/96, Dakar, Codesria, 1996. P.10.
- Mama, A. E., "La santé dans les Forces de défense camerounaises", 5^{ème} Conférence de l'alliance des partenaires africains pour la gestion des épidémies, Yaoundé, 18-22 juin 2018
- Mambou Deffo, C., "Gendarmerie Nationale, l'ancrage dans la modernité", *Honneur et Fidélité*, Numéro Spéciale, Magazine des Forces de Défense Camerounaise, 2005.
- Marques-Pereira, B., "Le genre et les travaux anglo-saxons sur la citoyenneté", *Colloque AFSP « Genre et Politique »* 30 & 31 mai 2002
- Massogui, F., "Armée de l'Air. Intégrer la Hi-Tech pour relever les défis", *Honneur et Fidélité*, Magazine d'information du Ministère de la défense, 2016
- Mayer, C., "Les outils de contrôle politique des armées en démocratie : cas de la République fédérale d'Allemagne ", Actes du colloque international sur : « L'intégration des Forces armées et de Sécurité dans les sociétés démocratiques », Cotonou, 29 mars au 1^{er} avril 2005
- Meloupou J-P., "L'évolution de la défense et de la sécurité au Cameroun", in *Les actes du colloque 2011 sur « 50 ans de défense et de sécurité en Afrique : états et perspective stratégiques »*, 2012.
- Menot, C., "1918-1935 : les structures intellectuelles de l'armée française, entre innovation et conservatisme", Aix-en-Provence, CHERPT, 2016.
- Mignot, B., " Lien armée-nation et expression militaire ", in *Revue Défense nationale*, Mai 1998
- MINCOF., "Annuaire statistique sur la situation de la femme au Cameroun", Juin 2002.
- Ministère de la défense français, "Egalité dans l'armée : bilan et perspectives", avril 2004.
- MINPROFF., Famille, "Femmes et Hommes au Cameroun", Yaoundé, Sopécam, 2012.
- MINPROFF., ONU femmes, "Genre, leadership et participation politique au Cameroun (1931-2013)", Coloris, Première édition, Août 2014.
- Monrique M., "La place des femmes dans la professionnalisation des armées", Avis et Rapport du Conseil Economique et Social, 2004.
- Mounyol, J.L., "Le personnel Non-navigant spécialiste : les hommes de l'ombre", Armée de l'Air infos, N°011, mai 2016.
- Ngo Nyouma épouse Hieh, P.I., "L'exercice de la citoyenneté politique des femmes au Cameroun : enjeux, défis et perspectives", communication, pp.1-13.
- Ngoa, H., "La civilisation de la femme dans la tradition africaine", Communication au Colloque d'Abidjan " 3-8 juillet 1972. Cité par J-C. Barbier, *Femme au Cameroun Mère pacifiques, femmes rebelles*, Paris, ORSTOM Karthala, 1985
- Ngouah N'gally, G., "La Marine Nationale, cap vers l'avenir", *Honneur et Fidélité*, Numéro Spéciale, Magazine des Forces de Défense Camerounaise, 2005.
- Nguemba mama, Y., "Armée de l'Air et les retombées des réformes", *Honneur et Fidélité*, Numéro Spéciale, Magazine des Forces de Défense Camerounaise, 2005.

- Nindl, B., "Physical Training Strategies for Military Women's Performance Optimization in Combat-Centric Occupations", *The Journal of Strength and Conditioning Research* vol. 29, n° 11, novembre 2015
- Niyindi F épouse Elouna, "Défis des femmes leaders dans la gestion des affaires publiques locales au Cameroun", exposé présenté lors de « la pré-conférence pour les femmes élues leaders des collectivités publiques et entités gouvernementales locales », Palais des Congrès, Yaoundé 26-28 mai 2008.
- Nkoa Atenga, C., "Army in the mood of change", *Honneur et Fidélité, Numéro Spéciale, Magazine des Forces de Défense Camerounaise*, 2005.
- Nkotto, P.P., "Vers une capacité Aéronavale", *Pompons rouges Magazine d'Information et de Liaison de ma Marine Nationale*, n°011, Mai 2018.
- Onana Mfégué, A. A, "Armée camerounaise, un outil en mouvement", *Honneur et Fidélité, Numéro Spéciale, Magazine des Forces de Défense Camerounaise*, 2005.
- ONU, "Démocratie et égalité des sexes : rôle de l'ONU", Septembre 2003.
- OTAN., "Les personnels féminins dans les forces armées de l'alliance", Bruxelles, Etat-major Militaire International, 1986
- Palmieri, D et Hermann, I., "Les femmes et la guerre : une approche historique".
- Paniol, A., "Intégration complète des femmes dans les armées américaines : où en sommes-nous un an après ?", les Actes du Colloque : Femmes Militaires, et maintenant ?, 8 mars 2017
- Prévoit, E., "Les opérations de maintien de la paix : une voie pour les femmes militaires ?"
- Poupar, J., "Discours et débats autour de la scientificité des entretiens de recherche sociologique et société", XXV (2), 1993
- Rabearisoa, M.A.V., "Rôles et missions des Forces Armées dans une démocratie naissante : le cas de Madagascar", *Fondation Friedrich Ebert Stiftung*, octobre 2013,
- Rapport général élaborer par l'Union-Interparlementaire., " La démocratie Principes et Réalisations", Genève, 1998.
- Rukata, A., "La problématique du genre en République Démocratique du Congo (RDC) Zaïre".
- Roynette, O., "Service militaire et masculinité XIX^e-XXI^e", 2000
- Saur, L., "Démocratie en Afrique subsaharienne : dépasser les certitudes occidentales", HAL, Etude réaliser pour la Commission Justice et Paix Belgique Francophone, 2015
- Senat français, "Rapport d'information", session ordinaire de 2014-2015.
- Sopecam, Allocution de S.E. Ahmadou Ahidjo à l'occasion de la sortie des Officiers de l'Emia, Yaoundé, 29 juillet 1978
- Sylvie, C., "Femme et les forces armées", Paris, Les études du C2SD, 1999.
- Tankeu R., "Fracture numérique de genre au Cameroun : quelle ampleur", *Rapport d'étude, ANAIS, AC*, 2005.
- Toupin, L., "Les courants de pensée féministes", *Institut de recherche et d'études féministes*, 1998.
- Touré, A et Al., "Les deux visages du féminisme africain", In *Bulletin du Codesria*, n°1, 2003.

UNIFEM., "Progrès des femmes à travers le monde 2008/2009, qui est responsable envers les femmes ?", Genre et redevabilité.

UNIFEM., Rapport annuel 2012/2013.

Wilke, C-M., "Les forces armées fédérales d'Allemagne (la Bundeswehr) dans la démocratie fédérale : le principe de l'Innere Führung (code moral)", Actes du colloque sur « L'intégration des Forces armée et de sécurité dans les sociétés démocratiques », 29 mars au 1^{er} avril 2005

Yakana Guebama, P., "Armée de l'Air, du ciel à la terre", Honneur et Fidélité, Numéro Spéciale, Magazine des Forces de Défense Camerounaise, 2005.

6. LES GUIDES METHODOLOGIQUES

Anonyme, La démarche scientifique, induction versus déduction.

Bertachinni, Y., Petit guide à l'usage de l'apprenti chercheur en Science Humaine et Social. Essai Epistémologique et Méthodologique de recherche en science de l'information et de la communication, collection les E.T.I.C, Presse Technologie, Toulon, 2009.

7. Webographie et documents numériques

Bien Enseigner, "Le socioconstructivisme", publié le 11 septembre 2019, <https://www.google.com/amp/s/www.bienenseigner.com/socioconstructivisme-definition-principes-methodes/amp/>, consulté le 15 mai 2021 entre 10h15 et 12h01.

Bourgoing R., "L'Afrique invente son féminisme " publié le 27 juillet 2016, <https://www.bourgoing.com/presse/feminismetxt.htm>, consulté le 14 mars 2020 entre 14h30 et 15h03

Coffin J-C., "Le genre, une notion prise au sérieux dans les années 1960", In *Sociétés et Représentations*, N°43, 2017, p. 54, publié le 08 mai 2018, <https://www.cairn.info/revue-societe-et-representations-2017> consulté le 21 novembre 2018 entre 11h00 et 11h40.

DCAF, "Réseau mondial pour la facilitation de la réforme du secteur de la sécurité", Recueil de bonnes pratiques sur la réforme du secteur de la sécurité, 2005, p. 14, publié le 27 mai 2010, <https://www.dcaf.org> consulté le 15 mai 2020 entre 11h08 et 12h30.

DCAF., "Contrôle démocratique des forces armées", Série de documents d'information sur la Réforme du Secteur de la Sécurité, Genève, 2008, p.1, publié le 10 mai 2011, <https://www.dcaf.org> consulté le 20 mai 2020 entre 14h15 et 15h15.

DCAF., "L'égalité des genres et la bonne gouvernance du secteur de la sécurité ", Série de documents d'information sur la Réforme du Secteur de la Sécurité, Genève, 2015, p.4, publié le 19 avril 2018, <https://www.dcaf.org> consulté le 20 mai 2020 entre 16h00 et 16h45.

Delphicom internationale, "Présentation du Cameroun", publié le 20 juin 1998, <https://www.delphicominternationale.com/présentationducameroun>, consulté le 21 novembre 2018 entre 12h50 et 14h00.

Devautour P., "Armée et histoire", Universalis, publié le 02 novembre 2017, <https://www.universalis.fr/encyclopedie/armee-histoire> consulté le 14 janvier 2019 entre 14h00 et 14h45.

Dyck L. H., "les Cimbres", *World History Encyclopedia*, publié le 14 janvier 2020, <https://www.worldhistory.org/trans/fr/1-18678/cimbres/>, consulté le 26 janvier 2020 entre 14h14 et 15h10.

Ellul J., "Conservatisme", Universalis, publié le 03 septembre 2020, <https://www.universalis.fr/encyclopedie/conservatisme/>, consulté le 28 novembre 2017 entre 14h20 et 15h15.

IND (Institut National Démocratique), "La démocratie et les défis posés par le changement : un guide pour le renforcement de la participation des femmes à la vie politique", 2010, p. 12, publié le 14 avril 2014, <https://www.ndi.org>, consulté le 14 mai 2020 entre 14h30 et 17h11.

Inzlicht M., Schmader T., *Stereotype threat: Theory, Process, and application-Oxford Scholarship Online*, Oxford University Press, publié le 02 Décembre 2011, <https://academic.oup.com/book/1444>, consulté le 14 avril 2021 entre 09h30 et 10h40.

L'Histoire par les femmes, "Fu Hao, puissante cheffe militaire", publié le 05 juin 2018, <https://www.histoireparlesfemmes.com/2018/06/05/fu-hao-puissante-chef-militaire/>, consulté le 24 juin 2019 entre 11h20 et 12h30.

L'Histoire par les Femmes, "Laskarina Bouboulina, héroïne de la guerre d'indépendance grecque", publié le 03 décembre 2014, <https://histoireparlesfemmes.com/2014/12/03/laskarina-bouboulina-heroine-de-la-guerre-dindependance-grecque/> consulté le 12 juillet 2021 entre 12h30 et 13h33.

La rédaction francophone, "Yaa Nana Asantewaa, la reine guerrière", publié le 08 mars 2018, <https://www.google.com/amp/s/amp.dw.com/fr/yaa-nana-asantewa-la-reine-guerriere> consulté le 20 octobre 2020 entre 10h30 et 11h25.

Lachenal P., "Définition. Etude de genre", in *Question de Genre*, 2016, p.9, publié le 13 septembre 2017, <https://www.cairn.infodéfinition.Etudedegenre> consulté le 20 novembre 2018 entre 09h05 et 10h11.

Larousse, "Démocratisation", en ligne url : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/d%C3%A9mocratisation/23432> consulté le 20 mai 2022 entre 11h28 et 11h35.

Larousse, "Egalité", en ligne url : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%A9galit%C3%A9/28005> consulté le 20 mai 2022 entre 11h56 et 12h04.

Larousse, "Force de défense", en ligne url : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/force/34554#172695> consulté le 20 mai 2022 entre 11h36 et 11h45.

Larousse, "Genre", en ligne url : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/genre/36604> consulté le 20 mai 2022 entre 11h00 et 11h09.

Le Monde Afrique, "Le discours de Dakar de Nicolas Sarkozy", le Monde, le 26 juillet 2007, publié le 09 novembre 2007, <https://www.lemonde.fr/Afrique/article/2007> consulté le 15 octobre 2019 entre 12h30 et 13h05.

Le Mouvement Matricien, "Matriarcat en Afrique : le continent des reines guerrières", publié le 25 janvier 2015, <https://www.matricien.org/geo-hist-matriarcat/afrique> consulté le 15 mai 2017 entre 10h01 et 12h07.

Le Robert, "Démocratisation", en ligne url : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/démocratisation> consulté le 20 mai 2022 entre 11h21 et 11h28.

Le Robert, "Force de défense", en ligne url : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/force> consulté le 20 mai 2022 entre 11h46 et 11h55.

Le Robert, "Genre", en ligne url : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/genre> consulté le 20 mai 2022 entre 11h10 et 11h20.

Ministère des Armées, "Livre blanc. Défense et sécurité nationale 2013", Paris, 2013, pp.19-23, publié le 29 avril 2013, <https://archives.defense.gouv.fr/actualite/la-reforme/livre-blanc-2013.html>, consulté le 17 janvier 2021 entre 9h47 et 10h30.

Ministère des Armées, "Ne nous privons pas de la compétence des femmes", *Actualités*, mars 2013, publié le 20 octobre 2015, <http://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/ne-nous-privons-pas-de-la-competence-des-femmes>. Consulté le 15 juin 2021 entre 14h15 et 14h50.

MINPROFF., "La politique Nationale Genre du Cameroun", publié le 15 janvier 2015, <https://www.minproff.cm/politiquenationalegenre> Consulté le 23 mars 2019 entre 14h12 et 14h35.

Mvondo, G. R., "Cameroun : Anne Bella Nkotto l'Amazone du commandement militaire", *Mutation*, publié le 10 avril 2015, <https://www.camer.be-camerouanne-bella-nkotto-lamazone-du-commandement> Consulté le 25 février 2019 entre 13h37 et 13h55.

Nation Unies, "Charte des Nations Unies", <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter>, consulté le 4 mars 2019 entre 12h10 et 13h05.

Ngando Sandjé R., "Le traité germano-douala du 12 juillet 1884 : étude contemporaine sur la formation des contrats dans l'ordre juridique intemporel", In *Erudit*, Volume 29, n°1, 2016, p. 132, publié le 30 avril 2018, <https://id.erudit.org/iderudit/1045113ar> consulté le 14 février 2020 entre 10h11 et 11h30.

ONU, "Cinquième congrès sur la femme", publié le 04 avril 2000, <http://www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/session/>, consulté le 23 février 2019 entre 18h03 et 18h30.

ONU, "Quatrième conférence sur la femme", publié le 14 juin 2013, <https://www.unwomen.org/rapportdelaquatriemeconference> consulté le 25 mars 2019 entre 12h37 et 13h05.x

OTAN., "Les personnels féminins dans les forces armées de l'alliance", Bruxelles, Etat-major Militaire International, 1986, p.19, publié le 15 septembre 2007, https://archives.nato.int/uploads/les_personnels_feminins_dans_les_forces_armees_de_l_alliance consulté le 15 mai 2021 entre 15h32 et 17h30.

PRC, "Le Cameroun", publié le 14 février 2015, <https://prc.cm/fr/le-cameroun/presentation>, consulté le 21 novembre 2020 entre 17h33 et 18h02.

Tommasoli, M., " Démocratie et égalité des sexes : rôle de l'ONU", septembre 2013, p.7, publié le 15 mars 2019, <https://www.idea.int/> consulté le 14 avril 2020 entre 15h08 et 17h04.

Union Interparlementaire, "Déclaration universelle sur la démocratie", publié le 15 mars 2019, http://www.senat.fr/uip/autres_reunions/declaration_democratie_uip.html consulté le 20 mars 2021 entre 15h08 et 17h09.

Union Interparlementaire, " La Démocratie : Principes et Réalisation", Union interparlementaire, Genève, 1998, p.4, publié le 19 mars 2012, <https://www.ipu.org/fr> consulté le 18 juin 2019 entre 14h01 et 15h00.

Voisin J-L., "Boudica, reine et résistante", publié le 19 décembre 2016, <https://www.garance.be/spip.php-article670> consulté le 24 juin 2019 entre 15h30 et 16h02.

INDEX

- administration, vi, 2, 3, 22, 45, 48, 54, 57, 59, 60, 61, 66, 67, 72, 78, 80, 83, 87, 119, 122, 129, 139, 146, 149, 156, 158, 165, 175, 187, 189, 192, 197, 204, 205, 208, 222, 223, 230, 235, 239, 242, 246, 247, 248, 253, 258, 274, 290, 295, 299, 309, 311, 321, 334, 336, 342, 343, 344, 345, 346, 405, 407, 414
- arme, 60, 70, 88, 170, 172, 191, 207, 211, 228, 287, 289, 306, 309, 313, 331, 348, 361, 380
- armée, vi, vii, viii, xiii, 3, 4, 7, 8, 12, 13, 14, 17, 27, 29, 30, 31, 34, 36, 37, 42, 45, 46, 47, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 73, 75, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 128, 129, 133, 134, 135, 139, 140, 141, 143, 144, 145, 146, 147, 149, 150, 152, 153, 154, 155, 158, 159, 160, 162, 163, 164, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 176, 179, 181, 182, 184, 186, 187, 190, 191, 192, 197, 198, 199, 201, 202, 204, 205, 207, 209, 212, 214, 218, 219, 222, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 238, 241, 242, 245, 250, 251, 253, 258, 259, 262, 263, 268, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 277, 282, 286, 287, 288, 289, 292, 293, 296, 297, 298, 299, 300, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 312, 315, 316, 317, 318, 320, 321, 323, 324, 326, 327, 329, 330, 332, 333, 335, 336, 337, 340, 342, 343, 344, 345, 346, 348, 350, 358, 363, 367, 397, 398, 400, 401, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 411, 415, 417
- Armée de l'Air*, vi, vii, viii, 15, 34, 47, 49, 65, 156, 181, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 308, 386, 392, 397, 414, 415, 416, 417
- Armée de Terre, vi, vii, viii, 15, 34, 47, 49, 55, 181, 183, 187, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 308, 388, 404, 414
- Armée Marine*, vii, 34, 47, 49, 156, 181, 219, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 308
- arrangement des sexes, 50
- colonel, vii, 14, 29, 63, 90, 140, 198, 215, 251, 257, 260, 294, 297, 305, 312, 360, 393, 394, 395, 396
- combat, viii, 47, 50, 63, 83, 86, 87, 114, 146, 152, 159, 164, 170, 173, 191, 196, 197, 199, 200, 201, 211, 212, 214, 220, 222, 227, 229, 230, 250, 255, 262, 263, 264, 265, 266, 269, 271, 287, 292, 296, 300, 307, 309, 312, 313, 316, 318, 319, 320, 325, 327, 346, 347, 348, 361, 364, 388, 412, 425, 426
- commandement*, v, vi, vii, viii, 47, 48, 49, 62, 66, 116, 134, 145, 146, 149, 150, 151, 152, 153, 160, 170, 173, 174, 187, 190, 191, 192, 193, 196, 197, 198, 199, 202, 204, 205, 207, 219, 222, 224, 226, 227, 228, 230, 232, 233, 235, 236, 242, 248, 250, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 273, 274, 276, 277, 280, 295, 299, 311, 312, 313, 316, 321, 324, 336, 337, 343, 344, 381, 408, 417, 425, 426
- complémentarité, 22, 87, 101, 110, 111, 114, 126, 186, 346, 350
- conservatisme, xiii, 6, 29, 41, 48, 67, 92, 186, 413, 415
- contrôle démocratique, 2, 49, 133, 134, 135, 136, 139, 342
- courant égalitariste, 102
- défense, iii, iv, v, vi, viii, xiii, 4, 7, 11, 12, 13, 14, 15, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 36, 42, 43, 45, 47, 48, 49, 50, 54, 55, 56, 57, 58, 62, 63, 64, 67, 79, 80, 89, 92, 114, 118, 130, 131, 132, 133, 135, 136, 137, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 154, 155, 159, 160, 163, 165, 166, 167, 168, 171, 172, 174, 175, 176, 177, 178, 180, 183, 184, 189, 190, 191, 195, 197, 198, 199, 202, 203, 207, 211, 214, 215, 219, 221, 227, 229, 232, 233, 238, 239, 240, 250, 257, 260, 262, 263, 271, 273, 274, 275, 277, 289, 291, 292, 294, 299,

- 308, 311, 312, 314, 315, 318, 321, 323, 326, 329, 332, 334, 339, 340, 345, 346, 347, 349, 360, 363, 364, 371, 374, 378, 380, 397, 398, 400, 403, 404, 411, 412, 413, 414, 415, 418, 424, 425, 426
- Défense populaire, 79, 147
- démocratie, vi, xiii, 2, 13, 15, 21, 22, 23, 24, 25, 30, 31, 32, 33, 37, 41, 49, 52, 59, 67, 91, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 102, 103, 104, 106, 107, 108, 109, 110, 119, 120, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 131, 133, 135, 139, 140, 141, 143, 147, 187, 207, 223, 230, 246, 326, 332, 339, 342, 349, 359, 360, 364, 399, 401, 402, 403, 405, 406, 407, 408, 410, 412, 413, 415, 416, 417, 418, 419
- démocratisation**, 2, 15, 21, 34, 43, 47, 48, 49, 57, 91, 110, 125, 129, 130, 132, 134, 139, 141, 144, 146, 162, 198, 207, 226, 244, 260, 339, 350, 418
- division sexiste du travail, 69
- égalité de genre, 48, 138
- féminisation, v, xiii, 10, 29, 30, 31, 34, 37, 48, 50, 80, 84, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 162, 187, 188, 224, 230, 242, 243, 252, 262, 267, 268, 270, 271, 280, 288, 292, 293, 317, 322, 337, 339, 340, 347, 359, 363, 403, 407, 408, 424, 426
- femme, iii, vii, xiii, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 21, 24, 25, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 46, 47, 48, 49, 51, 58, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 91, 94, 96, 97, 107, 108, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 120, 123, 124, 125, 126, 127, 132, 136, 146, 160, 161, 162, 164, 167, 168, 176, 179, 180, 181, 183, 186, 187, 188, 190, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 201, 204, 205, 206, 207, 208, 212, 214, 215, 218, 223, 224, 225, 226, 228, 229, 230, 231, 243, 244, 245, 247, 248, 249, 251, 255, 257, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 282, 287, 290, 291, 292, 297, 298, 299, 300, 305, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 318, 320, 321, 322, 323, 324, 326, 327, 329, 331, 332, 334, 335, 337, 339, 340, 341, 343, 344, 345, 346, 348, 349, 350, 360, 361, 362, 398, 399, 401, 402, 403, 405, 408, 410, 412, 413, 415, 417, 426
- force, v, 3, 8, 12, 13, 14, 16, 27, 28, 29, 32, 43, 46, 47, 49, 51, 55, 58, 60, 65, 69, 79, 81, 82, 84, 85, 144, 150, 151, 163, 173, 179, 180, 183, 184, 186, 187, 189, 190, 192, 197, 201, 205, 214, 218, 219, 227, 232, 237, 238, 242, 263, 265, 271, 273, 274, 275, 276, 282, 290, 296, 302, 303, 310, 312, 329, 336, 343, 344, 404, 409, 412, 418, 425
- formation*, iii, vii, viii, 9, 15, 40, 46, 47, 49, 51, 52, 54, 70, 81, 82, 92, 104, 107, 108, 109, 123, 135, 146, 152, 153, 160, 165, 166, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 178, 179, 180, 185, 186, 187, 199, 203, 209, 212, 215, 220, 222, 225, 228, 229, 243, 250, 251, 252, 262, 264, 268, 270, 271, 273, 274, 275, 289, 295, 297, 300, 311, 312, 313, 315, 319, 320, 323, 325, 328, 339, 343, 349, 359, 361, 364, 375, 379, 380, 397, 412
- gendarmerie nationale, v, vi, vii, 159, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 242, 243, 244, 247, 248, 249, 250, 252, 253, 255, 256, 257, 259, 336, 345, 396, 410, 425, 426
- genre**, vi, vii, viii, xiii, 2, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 25, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 43, 44, 46, 47, 48, 49, 52, 58, 72, 74, 75, 76, 80, 84, 85, 86, 87, 89, 91, 93, 94, 95, 98, 99, 101, 102, 103, 104, 105, 110, 111, 114, 115, 119, 120, 122, 123, 125, 126, 127, 129, 130, 131, 132, 133, 136, 137, 138, 144, 151, 155, 160, 162, 163, 171, 180, 182, 183, 186, 187, 191, 192, 193, 196, 198, 201, 204, 205, 206, 207, 211, 213, 214, 218, 219, 221, 223, 225, 226, 228, 229, 230, 231, 243, 244, 245, 247, 248, 249, 250, 252, 260, 262, 267, 268, 270, 272, 274, 275, 278, 281, 282, 286, 288, 301, 310, 312, 321, 323, 326, 327, 331, 332, 336, 337, 339, 342, 343, 344, 346, 347, 349, 350, 359, 360, 361, 362, 364, 398, 400, 401, 402, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 418
- gouvernance*, 2, 23, 25, 30, 32, 52, 95, 96, 119, 121, 123, 126, 127, 132, 133, 136,

- 138, 139, 159, 330, 331, 339, 341, 412, 413, 414, 417
- gouvernance démocratique, 119, 139, 341
- guerre, 3, 4, 5, 7, 13, 17, 27, 28, 29, 30, 31, 52, 53, 54, 56, 59, 60, 64, 65, 67, 68, 69, 70, 71, 81, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 92, 107, 116, 117, 128, 132, 134, 135, 140, 147, 149, 161, 176, 183, 186, 227, 228, 239, 240, 255, 268, 273, 293, 294, 295, 296, 310, 311, 312, 313, 314, 316, 317, 318, 319, 331, 335, 342, 345, 348, 361, 398, 399, 400, 401, 403, 404, 410, 414, 416
- homme, iii, vii, xiii, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 28, 30, 31, 32, 34, 35, 37, 39, 40, 41, 42, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 66, 68, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 77, 78, 82, 85, 87, 89, 90, 91, 94, 100, 111, 114, 115, 116, 120, 126, 128, 146, 161, 162, 164, 167, 168, 176, 181, 186, 187, 188, 192, 193, 194, 196, 197, 198, 201, 204, 205, 206, 207, 208, 212, 214, 215, 218, 223, 224, 225, 227, 230, 231, 243, 246, 247, 248, 253, 257, 259, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 269, 270, 271, 272, 273, 279, 283, 289, 292, 296, 306, 309, 310, 311, 312, 313, 315, 319, 320, 321, 323, 324, 326, 332, 340, 341, 342, 343, 344, 348, 349, 350, 361, 362, 399, 402, 403, 406, 426
- institution, iii, xiii, xiv, 4, 7, 8, 9, 10, 13, 24, 25, 26, 29, 32, 33, 34, 41, 42, 43, 46, 47, 48, 51, 67, 69, 70, 75, 76, 78, 79, 80, 83, 84, 92, 130, 133, 146, 150, 151, 155, 158, 160, 162, 163, 164, 167, 169, 171, 179, 180, 181, 183, 185, 186, 187, 199, 201, 215, 219, 232, 241, 242, 244, 247, 257, 260, 267, 268, 271, 273, 280, 281, 282, 286, 287, 289, 290, 295, 321, 323, 325, 327, 329, 340, 343, 346, 360, 364
- intégration du genre, 11, 226, 339
- lieutenant, 66, 149, 150, 153, 173, 201, 207, 215, 257, 299, 313, 394, 395, 396
- maison d'homme, 286
- maquis, 53, 61, 65, 67, 75, 81, 146
- masculinité, 7, 8, 29, 30, 70, 75, 76, 77, 78, 116, 164, 248, 270, 272, 281, 283, 288, 289, 330, 347, 361, 364, 403, 406, 410, 414
- masculinité hégémonique, 29, 77, 410
- militaire, vii, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 15, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 40, 41, 42, 45, 46, 47, 48, 52, 53, 54, 57, 58, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 75, 77, 78, 79, 83, 88, 89, 90, 91, 96, 117, 128, 132, 134, 135, 136, 140, 141, 144, 145, 146, 148, 150, 151, 152, 153, 155, 156, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 175, 176, 178, 179, 180, 181, 183, 184, 185, 186, 190, 192, 193, 195, 197, 198, 199, 201, 202, 205, 206, 207, 208, 213, 214, 218, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 232, 235, 237, 238, 241, 243, 247, 251, 254, 255, 257, 259, 260, 262, 264, 267, 268, 269, 270, 272, 273, 274, 275, 277, 279, 280, 282, 284, 286, 289, 291, 292, 293, 294, 296, 297, 298, 299, 300, 305, 306, 307, 308, 309, 311, 312, 313, 314, 315, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 326, 327, 333, 334, 335, 336, 337, 340, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 350, 359, 361, 363, 364, 378, 379, 380, 397, 399, 400, 403, 404, 407, 408, 410, 411, 413, 415, 417, 418, 424, 425, 426
- missions, 47, 49, 52, 53, 55, 56, 92, 130, 133, 141, 145, 152, 159, 161, 163, 168, 178, 186, 189, 190, 196, 197, 198, 202, 203, 211, 212, 214, 219, 221, 222, 225, 226, 227, 229, 230, 231, 233, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 253, 254, 255, 257, 258, 260, 271, 290, 292, 296, 297, 307, 311, 312, 321, 331, 332, 335, 336, 344, 345, 346, 396, 412, 416
- mixité, 30, 40, 47, 90, 168, 176, 243, 271, 276, 322, 403, 407, 414
- mouvement de lutte féministe, 94, 106
- mouvement Queer, 40
- officier, 64, 68, 72, 73, 82, 153, 167, 173, 198, 208, 233, 235, 250, 252, 254, 268, 274, 276, 294, 333, 380, 381
- Officier Général, 306
- opérationnel, vi, viii, 25, 50, 62, 64, 135, 137, 145, 150, 187, 196, 197, 222, 227, 228, 229, 230, 253, 254, 255, 256, 257, 259, 261, 265, 266, 269, 292, 299, 307, 313, 336, 381, 425, 426
- personnel navigant, vi, vii, 205, 211, 212, 213, 214, 215, 343, 425

- physique, vi, 13, 39, 58, 68, 78, 123, 150, 156, 163, 165, 173, 178, 179, 180, 205, 214, 239, 247, 258, 263, 264, 266, 268, 271, 274, 275, 279, 282, 290, 312, 325, 327
- plafond de verre, xiii, 33, 35, 48, 50, 292, 293, 300, 301, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 337, 345, 360, 364, 408, 411, 413, 426
- Plafond de verre**, 44
- politique de défense, 27, 131, 145, 146, 147, 159
- post-féminisme, 40
- rébellion, 55, 62, 64, 66, 186, 293
- recrutement, iv, v, vi, viii, 8, 12, 46, 49, 52, 58, 78, 82, 89, 132, 146, 150, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 173, 187, 189, 207, 209, 218, 252, 253, 259, 262, 273, 289, 297, 299, 326, 333, 334, 335, 339, 343, 344, 346, 347, 361, 363, 379, 380, 381, 397, 424, 425, 426
- Recrutement, 13, 30, 31, 92, 163, 411, 425
- réformisme, 41, 42, 89, 168
- responsabilisation, vi, 10, 46, 47, 50, 126, 137, 188, 191, 192, 205, 213, 214, 222, 226, 248, 255, 297, 311, 334, 336, 348, 360, 364
- ressources humaines, 30, 83, 91, 130, 137, 248, 258, 292, 331, 359, 363, 414
- sexospécificité, 130
- Sexospécificité**, 44
- soldat, vi, 4, 29, 68, 69, 82, 87, 89, 96, 135, 141, 143, 144, 146, 150, 152, 153, 164, 169, 170, 173, 176, 181, 197, 208, 250, 267, 268, 271, 273, 274, 299, 314, 315, 325, 327, 340, 349, 359, 363, 394, 395, 404, 424
- solidarité, 79, 80, 90, 103, 104, 113, 118, 119, 122, 144, 147, 163, 164, 277, 407
- unité nationale, vii, 28, 48, 79, 80, 81, 83, 146, 148, 160, 182, 244, 340, 411
- UPC**, xii, 59, 60, 65, 66, 67
- upéciste, 186
- Upéciste, 81

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT	iii
REMERCIEMENTS.....	v
LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	vii
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	xi
RESUME.....	xiv
ABSTRACT	xv
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
1. Présentation du sujet.....	2
2. Contexte général.....	2
3. Justification du choix du sujet.....	10
4. Cadre spatial et temporel.....	14
4.1. Délimitations temporelles	14
4.2. Délimitations spatiales	14
5. Clarification conceptuelle	15
6. Revue critique de la littérature	29
7. Problématique.....	34
8. Enonciation des hypothèses	36
9. Méthodologie de la recherche.....	37
10.1. Techniques de collecte des données.....	37
10.2. Choix de la ou des techniques d'analyse des données	38
10. Construction du cadre théorique	39
11. Difficultés rencontrés	41
12. Limites et insuffisances	42
13. Plan	43
PREMIÈRE PARTIE : L'ARMÉE CAMEROUNAISE : D'UNE INSTITUTION ANTI-GENRE A UNE INSTITUTION GENRÉE 1959-2001.....	45
CHAPITRE I : L'ARMÉE CAMEROUNAISE ENTRE CONSERVATISME ET SOCIALISATION 1959-1984.	47
I. Apprentissage de la militarisation à la camerounaise.....	48
1. Naissance de l'armée camerounaise.....	49
2. Les différents défis de la nouvelle armée.....	53
II. La primauté d'un conservatisme dans les premières années d'existence.....	62
1. Les raisons.....	62
2. La ressource humaine fortement masculinisée	70

III.	Les prémices d'une socialisation de l'armée camerounaise.....	73
1.	L'armée comme une institution hybride.....	74
2.	La féminisation des armées.....	78
CHAPITRE II : LE GENRE UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DANS LE PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION GAGE D'UNE PLUS GRANDE FÉMINISATION		88
I.	La place du genre dans la transformation des régimes.....	88
1.	Les mouvements féministes dans les luttes démocratiques.....	89
2.	L'Afrique du Genre : regard sur le féminisme en Afrique et son apport sur la démocratisation.	103
3.	Le genre comme élément de démocratie.	113
II.	Genre, Démocratisation et Armée : mise en relation de trois concepts antonymiques. 123	
1.	La place du genre dans la démocratisation des institutions.....	123
2.	La place du genre dans le contrôle démocratique de l'armée.	127
3.	La place de l'armée dans la stabilité de la démocratie.....	133
CHAPITRE III : LA STRUCTURATION DES FORCES DE DÉFENSE CAMEROUNAISE EN CONFORMITÉ AVEC L'APPROCHE GENRE 1985-2001.....		139
I.	Modernisation des forces de défense camerounaises.....	140
1.	La bureaucratisation de l'institution.....	140
2.	La fabrication du soldat.....	144
II.	Un recrutement conforme avec l'approche genre.....	149
1.	La politique de recrutement du Ministère de la défense.....	149
2.	Un Recrutement genré dans l'institution militaire.....	157
III.	Une formation « identique » à tous les militaires.....	162
1.	Une formation confondue entre les hommes et les femmes.....	162
2.	Un entraînement sexospécifique et non mixte.....	170
DEUXIEME PARTIE : LES FORCES DE DÉFENSE CAMEROUNAISES : COMPOSANTES GENRÉES ET MALAISE DANS LE GENRE 2001-2015		181
CHAPITRE IV: LE GENRE DANS LES DIFFÉRENTS ÉTATS-MAJORS DES ARMÉES 2001-2015.....		183
I.	L'armée de terre : une force de commandement pseudo misogyne.....	184
1.1.	Structuration et composantes.....	184
1.2.	Missions.....	185
2.	La responsabilisation dans l'armée de terre : quelle place en termes de genre ?.....	185
2.1.	Sur le plan administratif.....	186
2.2.	Dans le commandement et le combat.....	191

II. L'Armée de l'Air : une force ou les capacités intellectuelles ne font pas de distinction de sexes	197
1. Ossature de l'armée de l'air	197
1.1. Composantes	197
1.2. Missions et services	199
2. Exploitation de la ressource humaine dans l'armée de l'air	200
2.1. Dans le personnel non-navigant	200
2.2. Dans le personnel navigant	207
III. L'Armée Marine : une force navale dont la complexité n'empêche la prise en compte du genre	215
1. Organisation de la Marine nationale	215
1.1. Composantes	215
1.2. Missions	217
1. Attribution des responsabilités dans l'armée Marine	218
3.1. Dans l'administration	218
3.2. Dans l'opérationnel et le commandement	223
CHAPITRE V : LA GENDARMERIE NATIONALE : UNE FORCE HYBRIDE PLUS OUVERTE À "L'ÉGALITÉ DE GENRE"	228
I. Structuration de la gendarmerie nationale camerounaise	228
1. Les composantes de la GN	229
2. Ses missions	233
II. Exploitation du personnel dans la gendarmerie nationale	238
1. Dans le domaine administratif	239
2. Dans le commandement et l'opérationnel	250
CHAPITRE VI : LA FÉMINISATION CONTENUE NONOBTANT LA PROFESSIONNALISATION	259
I. Les raisons qui expliquent une certaine atténuation du recrutement des femmes	259
1. Les différences physiologiques et psychologiques homme/femme : quel impact au combat ?	260
2. Les femmes ont un parterre de difficultés professionnelles et extra-professionnelles 264	
II. La persistance d'une féminisation en marge	277
1. La domination quantitative au masculin	278
2. L'apport qualitatif des femmes comme signe d'une résilience	286
CHAPITRE VII : LA RESPONSABILISATION CALQUÉE SUR « L'ARRANGEMENT DES SEXES »	289
I. Concentration des femmes dans les structures à caractère social dans les forces de défense camerounaises	289

1. La santé militaire : chasse gardée des femmes.....	290
2. La faible ascension des femmes qui bute sur le "plafond de verre".....	298
II. La masculinisation des postes de responsabilité les plus nantis	304
1. Une hiérarchie fortement masculine.....	304
2. Néolibéralisme, division du travail et militarisation : hommes en armes et femmes de service	307
III. De la nécessité d'une systématisation de la prise en compte du genre.....	319
1. Faire le pari de la complémentarité	319
2. Mieux oser le genre, mieux oser avec la femme	324
CONCLUSION GÉNÉRALE	337
ANNEXES.....	352
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	393
INDEX.....	422
TABLE DES MATIERES	426